ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION

L'ÉCONOMIE BELGE EN 1954

BRUXELLES
IMPRIMERIE CLARENCE DENIS
CHAUSSÉE DE MONS, 289

1955

L'ÉCONOMIE BELGE EN 1954

AVERTISSEMENT

Le plan général du présent rapport annuel n'a pas subi de modification majeure.

Il convient toutefois de signaler que, en vue d'éliminer les lacunes et les doubles emplois que comportent les renseignements statistiques primaires disponibles, on s'est efforcé d'améliorer l'estimation des investissements. En particulier, la réalité est serrée de plus près pour la valeur de l'outillage industriel installé, celle des bâtiments industriels construits en Belgique, ainsi que celle de l'outillage acquis par l'agriculture et le commerce. Il ne sera cependant possible de faire état de montants définitifs qu'après confrontation avec les résultats, complets et contrôlés, de l'enquête directe menée auprès des entreprises industrielles par l'Institut National de Statistique.

Quelques renseignements nouveaux ont été ajoutés à certains chapitres. On a, entre autres, jugé intéressant de détailler par secteurs les émissions faites par les sociétés en Belgique; dans l'étude de l'activité industrielle, l'accent a été mis sur les échanges internationaux de produits, particulièrement des fabrications métalliques; le chapitre consacré à la consommation a été complété par l'adjonction de quelques données relatives aux ventes à tempérament.

Comme les années précédentes, les auteurs ont eu pour préoccupation dominante d'établir un document de référence, mais ils regrettent sa publication de plus en plus tardive. Les causes, cette fois encore, résident dans le retard avec lequel de nombreuses statistiques de caractère officiel sont disponibles, ainsi que des difficultés croissantes que rencontre l'Administration dans l'exécution de sa tâche.

Le Ministère des Affaires économiques espère cependant que le présent rapport recevra le même accueil favorable que les précédents. Il remercie tous ceux qui ont bien voulu apporter leur aide et leurs conseils dans l'élaboration de l'ouvrage.

Bruxelles, le 2 décembre 1955.

INTRODUCTION

L'indice général de l'activité industrielle a augmenté de 4,5 % entre le quatrième trimestre de 1953 et le quatrième trimestre de 1954. L'indice global des prix de gros a conservé une stabilité presque parfaite, de même que l'indice des prix de détail.

L'année 1954 a ainsi été une période d'expansion sans inflation. Cette remarque, bien souvent formulée, a donné lieu à des commentaires optimistes et d'ailleurs justifiés. L'ambiance dans laquelle s'est opéré le développement de la production en 1954 s'oppose, en effet, de manière frappante, à celle des années 1950 et 1951, au cours desquelles la hausse rapide du niveau général des prix avait fait naître une incompatibilité momentanée entre l'accroissement de l'activité et le maintien de la stabilité monétaire et financière. Afin de briser la spirale inflatoire des prix et des rémunérations, il fallut, à l'époque, dans tous les pays occidentaux, prendre des mesures de restriction de crédit, qui eurent aussi l'inévitable conséquence de freiner la production et même de provoquer certains reculs. En 1954, au contraire, grâce à l'inertie du système des prix, le développement de la production a pu être stimulé sans inconvénient par la baisse des taux d'intérêt en général, par l'octroi de crédits spéciaux à taux réduit et par des mesures d'exonération fiscale en faveur des investissements industriels.

La diminution du chômage qui caractérise l'année 1954 est due, à la fois, à l'augmentation de l'activité industrielle et aux dispositions prises par le Gouvernement, notamment en occupant provisoirement des chômeurs à des travaux d'intérêt public local.

Avec quelques mois de recul et moyennant un examen attentif des facteurs qui ont procuré aux économies européennes et à l'économie belge en particulier le bienfait de la stabilité dans l'expansion, il apparaît que la conjoncture née du jeu de ces facteurs contenait en germe un certain nombre de problèmes importants.

L'abondance de la production agricole dans la plupart des pays tropicaux et dans l'ensemble des pays industrialisés a fortement contribué à maintenir la stabilité des prix.

En ce qui concerne plus particulièrement la Belgique, « L'Economie belge en 1953 » (1) a déjà souligné les progrès de la production agricole,

(1) Cf. *L'Economie belge en 1953*, Bruxelles, 1954, 4° (Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation générales), p. XI et 33.

favorisée par la protection douanière; ceux-ci ont été si rapides que, pour un nombre croissant de denrées, la demande intérieure peut être satisfaite aux prix de direction admis, avec l'appoint d'importations minimes, voire sans importations du tout. Cette situation explique qu'en 1954, on n'ait pas pu éviter un fléchissement des prix agricoles indigènes, au moment précis où l'expansion générale de la demande raffermissait les prix des produits industriels de base. En effet, dès que la production indigène suffit à satisfaire le marché national, le contrôle des importations cesse d'être l'instrument efficace de soutien et de réglage des prix. C'est ainsi, à titre d'exemple, que la pression de l'offre a fait céder légèrement les prix des bovidés et profondément ceux des pommes de terre. Assurément, du point de vue de la stabilité générale des prix, l'économie en a largement bénéficié. Mais cet avantage ne peut faire perdre de vue les conséquences que comporte, pour l'avenir de l'agriculture et pour l'orientation future de la politique agricole, la transformation profonde qui s'opère dans les rapports de l'offre et de la demande sur les marchés agricoles. Il s'avère que disparaissent progressivement les conditions qui assuraient, ces dernières années, l'efficacité de la technique dite « des prix de direction agricoles ». Lorsque le volume de la production agricole indigène rejoint celui de la consommation intérieure, le dosage des importations ne permet plus de garantir les prix auxquels cette production pourra être vendue. Une option s'ouvre dès lors entre une limitation malthusienne de la production et le maintien de l'expansion malgré une baisse des prix, dont la limite théorique correspond au niveau des cours mondiaux, mais dont l'incidence peut être atténuée par divers moyens, notamment la recherche des produits de qualité, la diminution du coût de la distribution et une transformation plus poussée par les industries alimentaires.

Le deuxième facteur important de la stabilité générale des prix a résidé dans le fait que l'accroissement de la demande de produits textiles entraîné par l'essor de la conjoncture n'a pas revêtu l'ampleur nécessaire pour modifier l'allure des marchés en faveur des vendeurs. C'est pourquoi les prix, loin de quitter les niveaux de dépression atteints depuis 1952, ont, au contraire, quelque peu fléchi encore. Cette inertie des prix textiles dans une ambiance générale de grande prospérité est un phénomène d'ampleur et de signification mondiale. Il paraît essentiellement lié à l'expansion fondamentale de l'industrie en Asie et en Afrique. Le rythme de développement de la production textile y dépasse celui du débouché local et contracte plusieurs marchés traditionnels de l'Europe, où apparaît corrélativement une vive compétition sur les prix, voire, dans certains cas, une capacité de production excédentaire.

Certes, dès avant le deuxième conflit mondial, les industries des vieux pays industriels ont été placées, en plus d'une occasion, devant la nécessité d'une réadaptation difficile à cause de l'industrialisation des pays d'outremer. Le problème n'est donc pas nouveau, mais il peut se présenter, suivant les lieux et les temps, avec une intensité plus ou moins grande et paraît se poser en ce moment avec une acuité particulière dans le secteur textile. Si cette interprétation des événements est correcte, comme semble le con-

firmer l'évolution récente de la conjoncture textile, une reconversion progressive de l'industrie textile pourrait s'imposer dans l'avenir et avec une urgence croissante. A cet égard encore, le bénéfice de la stabilité de prix dont a profité l'économie en général ne doit pas faire oublier qu'un important problème d'ajustement structurel pourrait être sous-jacent.

Quoi qu'il en soit de cet aspect du problème, il reste préoccupant qu'en Belgique comme dans tous les pays européens, l'industrie textile ait traversé en 1954 une période peu favorable, nonobstant l'accroissement du volume de la production. Une notable partie de cette industrie n'a pas été en mesure de couvrir entièrement ses coûts fixes. La statistique du rendement des sociétés anonymes montre d'ailleurs qu'il en était ainsi déjà en 1953, puisque les dividendes et les bénéfices nets des entreprises textiles en 1954 ont représenté respectivement 1 1/4 et 1 1/2 % seulement des capitaux et des réserves figurant aux bilans (1).

Il convient de noter que, pour certaines branches, les mesures de protection et d'aide à l'exportation en vigueur dans certains pays étrangers ont constitué une source de difficultés spéciales.

Combinée à l'influence régulatrice de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, l'importance des stocks de charbon accumulés sur le carreau des mines est le troisième facteur dont l'influence a favorisé le maintien de la stabilité des prix. Pendant le deuxième semestre de l'année, les prélèvements sur stocks ont permis de maintenir l'équilibre du marché charbonnier sans hausse de prix, en dépit de l'inertie de l'extraction. En favorisant l'approvisionnement des industries transformatrices, ils ont aussi influencé, dans le sens de la stabilité, les prix des produits manufacturés, des métaux et des engrais notamment. L'utilité d'une politique conjoncturelle de stockage de charbons industriels a été ainsi clairement démontrée.

Le retournement de la tendance sur le marché charbonnier a trouvé son origine à la fois dans un accroissement des besoins de la sidérurgie et dans une redistribution des courants d'échange internationaux, qui mérite de retenir l'attention. La menace d'une pénurie de combustibles en Grande-Bretagne a conduit le « National Coal Board » à accroître ses importations et à diminuer ses exportations. D'autre part, certains pays d'Europe orientale n'ont pu exécuter complètement leurs contrats de fournitures de charbon. Dans ces conditions, l'Europe a dû de nouveau faire appel à des importations d'Amérique, qui ont joué un rôle important dans la hausse des frets maritimes. Il est intéressant de relever que les difficultés d'approvisionnement éprouvées par la Grande-Bretagne ne sont manifestement pas de nature transitoire. Quant aux pays de l'Est, tout permet de croire que si leurs livraisons n'ont pas suivi la cadence prévue, c'est en raison des besoins grandissants et permanents de leurs propres industries. Contrairement à ce qui a été observé dans le cas de l'industrie textile, l'évolution du marché charbonnier, en 1954, paraît dénoter l'influence de facteurs susceptibles de modifier d'une manière durable l'équilibre de l'offre et de la demande en faveur des vendeurs.

(1) Cf. p. 302 et 303.

Il y a lieu de remarquer, du reste, que, dans la mesure où elle est liée aux besoins accrus de la sidérurgie, la demande de charbon dépend indirectement de l'expansion générale de l'économie, dont la production d'acier reste un des indices les plus importants.

*
* *

L'allure des marchés agricole, textile et charbonnier a été décrite en premier lieu, parce que le caractère spécifique de la situation économique en 1954 — expansion sans inflation — y trouve ses principaux éléments d'interprétation.

L'évolution des autres secteurs de l'économie est synthétisée ci-dessous.

La production d'acier a progressivement rejoint les niveaux de production atteints à l'apogée de la prospérité de 1951-1952. La hausse des prix, bien que d'ampleur modérée, a largement amélioré les marges bénéficiaires, grâce aux progrès de la productivité et à l'inertie plus grande des prix des facteurs de production.

Dans la métallurgie non ferreuse, conformément aux tendances déjà observées antérieurement, les productions de cuivre et de zinc ont continué à progresser, tandis que les difficultés d'approvisionnement en minerai demeurent un obstacle à l'expansion de la production de plomb. Le commerce extérieur de ces produits se développe favorablement (1).

Les fabrications métalliques ont bénéficié d'un redressement conjoncturel, après une période de plafonnement assez longue, puisqu'elle s'est étendue du dernier trimestre de 1951 au troisième trimestre de 1954. Par rapport à 1953, l'indice du volume de la production a augmenté de 6,2 % (2). Cependant, la valeur des expéditions n'a augmenté que de 3,7 % (3), ce qui semble indiquer qu'une pression à la baisse s'est encore exercée sur les prix. Malgré les succès rencontrés dans certains secteurs, l'évolution du commerce extérieur de cette industrie n'est guère favorable dans l'ensemble. Sans doute le progrès des exportations d'articles non mécaniques, tels que les tréfilés, est-il satisfaisant (4). Mais il n'en va nullement de même dans le domaine des constructions mécaniques. Pour la première fois depuis 1949, les exportations de machines et appareils électriques ont été inférieures aux importations. Dans la catégorie des machines non électriques, les importations sont, de longue date, supérieures aux exportations, mais l'écart s'accentue d'année en année (4). Au total, le solde négatif des échanges de machines et appareils, y compris les machines électriques (section XVI du tarif douanier), s'élargit progressivement, suivant une tendance qui paraît dénoter l'influence de facteurs durables d'infériorité relative dans la concurrence (5). Aucune autre section du tarif douanier ne suit une évolution semblable.

(1) Cf. p. 72 et 73.
(2) Cf. p. 78.
(3) Cf. p. 85.
(4) Cf. p. 80 à 83.
(5) Cf. p. 339.

La situation est heureusement meilleure en ce qui concerne les véhicules et le matériel de transport, grâce au développement de l'assemblage d'automobiles et à celui, irrégulier il est vrai, de la construction navale (1).

Dans les industries chimiques, l'amélioration de la conjoncture a permis une expansion rapide de la production, surtout des engrais azotés et composés, des matières plastiques, des détergents et des produits photographiques.

L'industrie du papier a atteint un niveau de production équivalent à celui de 1951.

Les industries des matériaux de construction ont été très prospères, sauf les carrières, dont la production subit un recul structurel.

L'évolution de l'activité des transports est très différenciée suivant les secteurs. Le trafic aérien de la Sabena a doublé approximativement de 1950 à 1954; de 1953 à 1954, le progrès a été de 13 % environ (2).

Exprimé en nombre de passagers embarqués ou débarqués, le trafic des aérodromes se développe à la cadence de 10 % par an en moyenne. Un certain ralentissement de l'expansion a cependant été observé en ce qui concerne le fret et le courrier.

Touchant les transports par route, il y a lieu de noter que le nombre des véhicules automobiles continue d'augmenter rapidement, soit d'environ 10 % chaque année. Toutefois, à en juger d'après la consommation d'essence, l'accroissement du trafic se ferait à une cadence plus lente (3).

L'activité portuaire s'est développée en fonction des besoins créés par l'essor de la conjoncture.

Le transport de marchandises par chemins de fer a diminué, malgré la grande prospérité des industries de base. Au contraire, le trafic des voies d'eau a sensiblement augmenté. Il s'avère que la batellerie continue à progresser par rapport aux chemins de fer dans la plupart des catégories de trafic (intérieur, à l'importation, à l'exportation) et pour la plupart des marchandises transportées (4).

Dans le secteur des services, le développement le plus caractéristique est celui du tourisme. En dépit de conditions climatiques spécialement défavorables, l'activité de l'industrie hôtelière s'est encore largement développée; elle a plus que doublé de 1950 à 1954.

Le commerce extérieur a augmenté d'environ 10 % en volume, tant à l'exportation qu'à l'importation. Les termes d'échanges ont encore fléchi légèrement, ce qui peut être considéré comme normal au début d'une période de reprise.

---

(1) Cf. p. 78 et 80 à 83.
(2) Cf. p. 150.
(3) Cf. p. 139.
(4) Cf. p. 130, 135 et 136.

A compter depuis 1949, l'expansion du volume global des exportations de l'U. E. B. L. a été parallèle à celle du commerce mondial, à travers les vicissitudes de la conjoncture. Peu de changements apparaissent dans la répartition des produits importés et exportés, suivant leur degré de transformation (1). Il faut en conclure que, dans l'ensemble, le rôle et les fonctions de l'industrie belgo-luxembourgeoise dans les relations économiques internationales ne se modifient guère.

Au sein des échanges commerciaux avec les Pays-Bas, le fait saillant est, dans le domaine des produits agricoles, la diminution rapide des importations, spécialement de beurre et de lait condensé, tandis que les exportations belges, peu importantes encore, il est vrai, progressent rapidement. Les importations et les exportations de produits industriels se sont, en règle générale, développées d'une manière presque parallèle. Par exception, les exportations belges de métaux non ferreux et d'huiles minérales augmentent, tandis que les importations correspondantes diminuent. Par ailleurs, les importations de produits chimiques se sont développées plus vite que les exportations (2).

Le marché commun de la C. E. C. A. a permis d'intensifier les échanges de charbon et a exercé une influence stabilisatrice sur les prix.

La répartition géographique du commerce extérieur est plus mouvante que la répartition suivant les types de produits, parce que les importations et les exportations de l'U. E. B. L. comportent un pourcentage important de produits de base, dont l'usage final est très différencié. L'importance relative des divers marchés se modifie donc assez rapidement sous l'influence de nombreux facteurs, parmi lesquels la conjoncture, les traités Benelux et C. E. C. A. et la libération des échanges dans la zone O. E. C. E. paraissent les plus notables. Du côté des exportations, on note que l'importance relative du marché des Pays-Bas augmente chaque année; ce marché est devenu de très loin le plus important et a absorbé plus d'un cinquième des exportations en 1954. Le redressement relatif des exportations vers la France mérite aussi d'être mentionné. La contraction du débouché britannique, qui a été soulignée dans « L'Economie belge en 1953 », s'est encore accentuée (3). Du côté des importations, les faits saillants sont le passage de l'Allemagne Occidentale au premier rang des fournisseurs et les progrès sensibles des importations en provenance de France.

L'expansion générale de l'activité, en 1954, a entraîné un accroissement des revenus. Le total des rémunérations brutes déclarées à la sécurité sociale a augmenté de 2,8 %. On constate par ailleurs que les cotisations sociales ont augmenté un peu plus que les salaires directs (4). Ce progrès des revenus du travail résulte en partie d'une légère hausse des salaires, de l'ordre de 1 % en moyenne, et d'une amélioration de l'emploi, qui s'est précisée surtout au cours du deuxième semestre (5).

(1) Cf. p. 333 et 335.
(2) Cf. p. 398.
(3) Cf. *L'Economie belge en 1953*, op. cit., p. XV.
(4) Cf. p. 284.
(5) Cf. p. 17.

Décalés par rapport à la conjoncture, les bénéfices apparaissant aux bilans publiés en 1954 ne sont pas en augmentation, bien que la rentabilité des affaires se soit améliorée. Une analyse détaillée montre d'ailleurs que l'amélioration enregistrée par la plupart des branches d'industrie est compensée par le recul des résultats dans les charbonnages, la sidérurgie et les transports (1).

L'activité intense qui a régné sur le marché des capitaux est un autre signe de grande prospérité. Sous l'influence combinée de la stabilité des prix et de l'expansion des revenus, la quantité de capitaux disponibles s'est développée à tel point que le volume global des émissions a pu atteindre 38,9 milliards, venant de 12,6 milliards en 1951 (2), sans que la baisse du taux d'intérêt en soit empêchée. La liquidité du marché a facilité les emprunts des pouvoirs publics, tandis que la hausse des cours boursiers favorisait les émissions d'actions.

En l'absence de toute tension dans le système des prix et de toute évolution anormale de la balance des paiements, les autorités monétaires ont favorisé l'expansion en maintenant assez bas le taux de réescompte et en portant assistance au marché monétaire par l'accroissement des crédits de la banque centrale sur effets commerciaux. Le stock monétaire a atteint 182,2 milliards en décembre 1954, contre 179,4 milliards en décembre 1953.

Le financement des budgets a encore exigé de très importantes émissions des pouvoirs publics. Celles-ci ont pu être menées à bien à la faveur des circonstances propices qui viennent d'être décrites. Les autorités s'efforcent toutefois de réorienter la politique financière de manière à diminuer progressivement l'ampleur du déficit budgétaire global et à modérer le rythme de progression de la dette publique.

---

(1) Cf. p. 299, 302 et 303.

(2) Cf. p. 230.

PREMIÈRE PARTIE

Population et Emploi

CHAPITRE PREMIER

POPULATION

§ 1. — ÉVOLUTION GÉNÉRALE

La population du Royaume a augmenté, en 1954, de 8.798.000 à 8.840.000 unités. L'accroissement provient de l'écart entre naissances et décès, le solde migratoire étant négligeable.

Naissances, décès et accroissement démographique (a)

ANNÉE	Naissances (b)		Décès (b)		Accroissement (c)		
	Chiffres absolus	‰	Chiffres absolus	‰	Naturel	Migratoire	Total
1931	147.489	18,08	103.773	12,72	43.716	23.465	67.181
1934	131.736	15,92	96.851	11,70	34.885	— 7.283	27.602
1939	126.257	15,04	110.393	13,15	15.864	— 6.141	9.723
1945	127.245	15,25	121.155	14,52	6.090	4.168	10.258
1946	146.731	17,49	110.413	13,16	36.318	7.674	43.992
1947	144.979	17,15	108.136	12,79	36.843	27.215	64.058
1948	148.210	17,23	103.576	12,04	44.634	45.782	90.416
1949	144.670	16,77	106.704	12,37	37.966	— 15.493	22.473
1950	142.970	16,52	104.039	12,02	38.931	— 10.362	28.569
1951	142.524	16,38	107.688	12,37	34.836	14.630	49.466
1952	146.142	16,69	103.624	11,83	42.518	12.054	54.572
1953	146.522	16,65	106.024	12,05	40.498	— 134	40.364
1954	148.128	16,76	104.795	11,85	43.333	— 684	42.649

Source : Institut National de Statistique.

(a) Population de droit.
(b) Non compris les mort-nés et les autres enfants présentés sans vie.
(c) Diminution = —.

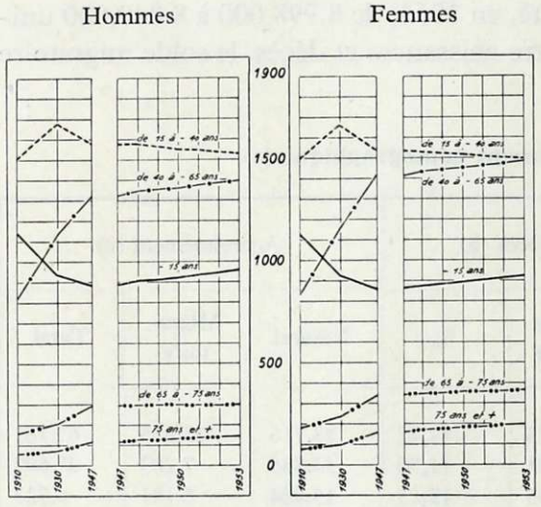
En fait, plusieurs milliers de travailleurs étrangers sont rentrés dans leur pays d'origine, à l'expiration de leur contrat, mais ces sorties ont été compensées presque entièrement par des entrées d'autres personnes. La tendance générale reste donc en faveur d'une immigration modérée, puisque les mouvements de travailleurs sont liés à la conjoncture économique.

Les évolutions de la natalité et de la mortalité portent leurs effets à plus longue échéance; elles influencent les rapports entre la population active et la population non active et agissent sur le vieillissement de la population. Celui-ci apparaît d'une manière fort nette, même au cours des quelques dernières années où il est, toutefois, compensé dans une certaine mesure par les effets de la reprise de la natalité.

Le vieillissement se réalise par un accroissement relatif des classes âgées, qu'il s'agisse du groupe des « vieillards » de la classification traditionnelle — c'est-à-dire au-delà de 65 ans, — ou bien des diverses classes d'âges au sein de ce grand groupe. Le même phénomène peut être observé dans la population d'âge actif, où l'importance des classes de 40 à 65 ans tend à se rapprocher de celle des classes de 15 à 40. Quant aux jeunes, ils représentent une proportion de la population moindre qu'en 1930, leur nombre n'étant en 1953 que légèrement plus élevé qu'à cette époque (1); cet écart positif en valeur absolue provient de la diminution de la mortalité, le nombre des naissances ayant été, au cours de la période 1916-1930, supérieur à celui de la période 1939-1953, grâce à une fécondité féminine plus forte (2).

Répartition de la population par groupe d'âges

(en milliers)



Source : Institut National de Statistique.

Pour ce qui est de la natalité et de la mortalité de l'année 1954 même, les indications fondamentales restent inchangées; malgré un nouveau progrès des naissances, qui en élève le nombre au niveau du maximum de 1948, le taux de remplacement de la population se tient fort près de l'unité; en dépit du vieillissement démographique, le nombre des décès est stable, au travers des fluctuations accidentelles.

§ 2. — ÉVOLUTION RÉGIONALE

L'analyse des phénomènes démographiques régionaux est rendue malaisée par l'absence de statistiques vraiment adéquates. C'est pour remédier à cette lacune que l'Institut National de Statistique a entrepris, à partir de 1954, le dépouillement des bulletins de naissance et de décès selon le lieu du domicile; l'ancienne méthode de classement au lieu où le fait se produit, laissait subsister des écarts régionaux déterminés en partie par la localisation des installations médicales. Comme il est

(1) L'écart est le plus sensible pour les garçons, car ce résultat a été obtenu grâce à un déclin de la mortalité, laquelle touche davantage les garçons.

(2) Les effectifs de femmes aux âges habituels de la maternité paraissent avoir été équivalents pour les deux périodes.

Mouvement de la population en 1954.

RÉGION	Naissances (a)		Décès (a)		Soldes				Situation au 31 décembre 1954
					Accroissement naturel	Solde migratoire	Accroissement total		
	Chiffres absolus	‰ (b)	Chiffres absolus	‰ (b)	Chiffres absolus	Chiffres absolus	Chiffres absolus	‰ (c)	Chiffres absolus
Arrondissement de Bruxelles	**18.211**	**13,47**	**16.346**	**12,09**	+ **1.865**	+ **8.403**	+ **10.268**	+ **7,65**	**1.352.068**
Région flamande	**82.791**	**18,49**	**46.046**	**10,29**	+ **36.745**	— **5.921**	+ **30.824**	+ **6,93**	**4.476.429**
Anvers.....	24.548	18,15	13.474	9,96	+ 11.074	+ 2.487	+ 13.561	+ 10,13	1.352.330
Flandre Occidentale	18.580	18,08	10.695	10,41	+ 7.885	— 2.917	+ 4.968	+ 4,86	1.027.466
Flandre Orientale	20.868	16,75	14.375	11,54	+ 6.493	— 2.485	+ 4.008	+ 3,23	1.246.060
Limbourg	13.052	25,22	4.148	8,01	+ 8.904	— 3.114	+ 5.790	+ 11,31	517.561
Arrondissement de Louvain...	5.743	17,25	3.354	10,07	+ 2.389	+ 108	+ 2.497	+ 7,55	333.012
Région wallonne	**47.126**	**15,65**	**42.403**	**14,08**	+ **4.723**	— **3.166**	+ **1.557**	+ **0,52**	**3.012.207**
Hainaut	19.885	15,86	18.073	14,42	+ 1.812	— 3.196	— 1.384	— 1,10	1.253.558
Liège	14.708	14,86	13.955	14,10	+ 753	+ 569	+ 1.322	+ 1,34	989.668
Luxembourg	3.860	17,83	2.686	12,41	+ 1.174	— 830	+ 344	+ 1,59	216.431
Namur	6.082	16,73	5.086	13,99	+ 996	— 597	+ 399	+ 1,10	363.462
Arrondissement de Nivelles ..	2.591	13,70	2.603	13,77	— 12	+ 888	+ 876	+ 4,65	189.088
Le Royaume	**148.128**	**16,76**	**104.795**	**11,85**	+ **43.333**	— **684**	+ **42.649**	+ **4,85**	**8.840.704**

(a) Non compris les mort-nés et les autres enfants présentés sans vie.
(b) Calculé par rapport à la population totale au 31 décembre 1954.
(c) Calculé par rapport à la population totale au 31 décembre 1953.

Source : Institut National de Statistique.

trop tôt pour tirer des enseignements de cette nouvelle présentation statistique, il suffira de signaler que l'accroissement des naissances en 1954 se situe dans les régions flamandes, principalement les provinces d'Anvers et de Flandre Occidentale; quant à la mortalité, les tendances sont en général peu marquées, la province d'Anvers enregistrant cependant une progression du nombre des décès et le Hainaut un recul, assez sensibles depuis 1948.

Les migrations extérieures ont surtout affecté les provinces de Hainaut, de Liège et de Limbourg, en fonction des fluctuations de l'emploi dans les charbonnages.

Les migrations intérieures sont en rapport avec le degré de mobilité de la main-d'œuvre. Pour éviter d'alourdir indûment l'exposé par des données afférentes aux migrations à courte distance, les commentaires qui suivent ne font état que des migrations d'une province à une autre. Les statistiques ne donnent cependant que des indications imprécises sur les mouvements de main-d'œuvre. L'absence d'une répartition par âge et par profession des migrants et l'existence de migrations alternantes (1) empêchent de faire la part des mouvements qui comportent un déplacement en fonction du lieu de travail.

Au cours des années 1948 à 1954, les migrations interprovinciales représentent 1,2 % environ par an du nombre d'habitants, pour l'ensemble du pays. La carte ci-contre situe l'importance des mouvements; plus des neuf dixièmes se compensent et les soldes migratoires sont en général assez modérés. Les deux Flandres, Anvers et Liège ont, par rapport à leur population, les proportions d'émigrants et d'immigrants interprovinciaux les moins fortes; les deux Flandres ont cependant les soldes migratoires négatifs les plus élevés en valeur absolue et, en valeur relative, elles suivent à cet égard le Luxembourg et le Limbourg. Quoique assez faibles, les soldes migratoires peuvent assurer une part importante du mouvement de la population dans les provinces; le solde des relations interprovinciales représente près du double de l'accroissement naturel dans le Brabant et près de 100 % de celui-ci dans la province de Liège; pour les provinces d'émigration nette, celle-ci emporte les deux tiers de l'accroissement naturel dans le Luxembourg et plus du tiers dans les deux Flandres.

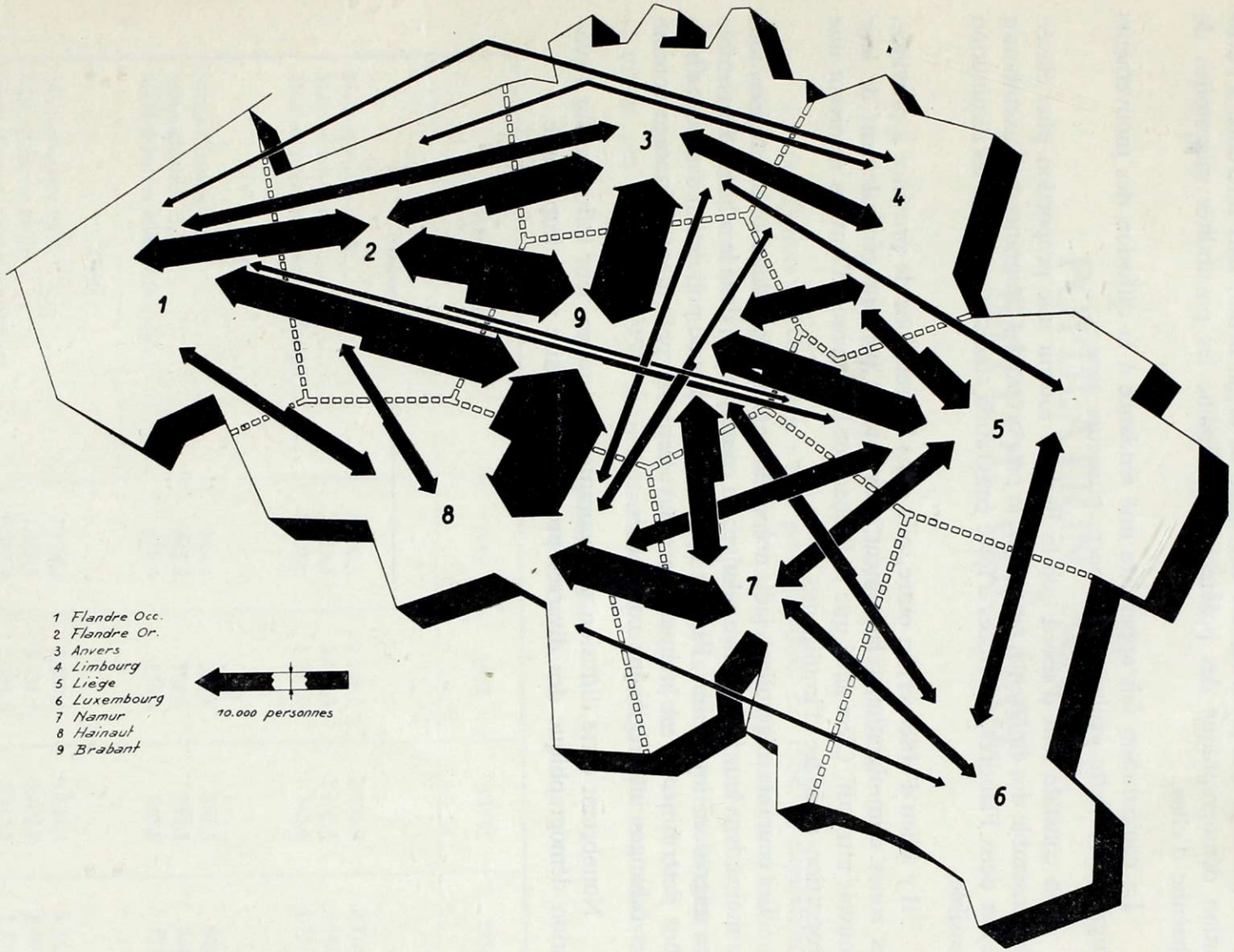
Les indications globales sont confirmées dans les relations réciproques entre les diverses provinces; les mouvements paraissent être peu déterminés par la pression démographique apparente, mais obéir plutôt à des courants traditionnels, d'ailleurs en évolution. Les soldes dépassent 500 unités par an d'une province à une autre, à l'immigration en Brabant à partir des provinces de Namur, des deux Flandres et du Hainaut, cette dernière ayant le solde le plus élevé, et à l'émigration de Flandre Orientale vers Anvers, de Limbourg vers Liège, de Flandre Occidentale vers le Hainaut.

L'évolution des courants traditionnels se marque dans une comparaison des migrations interprovinciales de 1948 à 1954, avec la situation, telle qu'elle apparaît au recensement de 1947, d'après le lieu de naissance des résidents de chaque province. Etant donné le contenu différent des deux termes de la comparaison, celle-ci

---

(1) C'est-à-dire d'émigrations suivies d'un retour au lieu d'origine.

Direction et importance des mouvements migratoires entre provinces de 1948 à 1954 (a)



Source : Institut National de Statistique.

(a) Les mouvements ne totalisant pas 2.000 personnes pour l'ensemble des sept années, ont été négligés.

ne peut porter sur des nombres absolus; il ne sera pas possible d'en conclure que le mouvement migratoire d'une province à une autre s'est amplifié ou réduit par rapport à la période s'arrêtant en 1947; il sera permis seulement d'en dégager l'évolution de la participation *relative* des diverses provinces dans le mouvement (1). Cette participation est d'ailleurs envisagée de façon brute, sans référence à l'évolution démographique des provinces, qui modifie les possibilités migratoires de chacune d'elles.

La comparaison fait apparaître une tendance à la diffusion des mouvements migratoires. Cette évolution comporte plusieurs aspects.

On constate tout d'abord que le Brabant fournit une proportion plus élevée de l'ensemble des émigrants, tandis que la proportion des émigrants du Luxembourg et des deux Flandres, provinces à forte émigration traditionnelle, est en diminution sensible.

Il y a lieu d'observer, en outre, que dans les relations de province à province, les zones d'immigration relativement plus intense perdent généralement de leur pouvoir attractif. C'est ainsi que le Brabant et la province d'Anvers reçoivent une proportion moindre d'immigrants.

Les courants migratoires, jadis prépondérants, tendent donc à s'amenuiser, tout au moins dans leur importance relative; en conséquence, dans le schéma d'ensemble des migrations intérieures, l'aspect des déplacements de population dans des directions déterminées s'est atténué; les mouvements se présentent davantage comme des échanges interrégionaux compensés.

Nonobstant cette diffusion des courants migratoires, leur influence sur l'évolution démographique des diverses provinces demeure assez importante.

---

(1) Les résultats seront d'ailleurs significatifs dans la mesure seulement où l'alternance migratoire ne joue pas d'une manière trop différente, en degré et dans le temps, selon les provinces en cause.

CHAPITRE II

POPULATION ACTIVE, EMPLOI, CHÔMAGE

SECTION I. — POPULATION ACTIVE

La population active paraît s'être peu modifiée, en 1954. L'expiration des engagements contractés par des travailleurs étrangers occupés dans les charbonnages a donné lieu, comme chaque année, à des retours assez nombreux dans le pays d'origine; comme ils n'ont pas été compensés par de nouvelles immigrations, le nombre d'étrangers occupés dans les charbonnages est en recul de 6 à 7.000 unités par rapport à 1953. D'un autre côté, la nouvelle législation relative à la

Population active
(estimation en milliers d'unités) (a)

DÉSIGNATION	1951	1952	1953	1954
Hommes				
Main-d'œuvre totale	2.730,5	2.728,5	2.701,9	2.710,7
Main-d'œuvre civile	2.615,5	2.592,5	2.560,4	2.564,1
Main-d'œuvre salariée (occupée)	1.803,6	1.772,7	1.745,6	1.755,3
Femmes				
Main-d'œuvre totale	843,8	838,6	842,5	843,0
Main-d'œuvre civile	843,8	838,6	842,5	843,0
Main-d'œuvre salariée (occupée)	578,4	558,3	565,6	572,9
Total				
Main-d'œuvre totale	3.574,3	3.567,1	3.544,4	3.553,6
Main-d'œuvre civile	3.459,3	3.431,1	3.402,9	3.407,1
Main-d'œuvre salariée (occupée)	2.382,0	2.331,0	2.311,2	2.328,2

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Direction de la Main-d'Œuvre.

(a) Données moyennes pour l'année; y compris les chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics.

pension admet les ouvrières à la retraite dès 60 ans, ce qui a réduit aussi la population active, vers la fin de l'année, de quelques milliers. L'extension de la scolarité joue dans le même sens; la population d'âge actif continue à croître, mais le nombre de personnes actives ne s'en trouve pas pour autant majoré de beaucoup, car la progression se place dans les classes d'âges les plus avancés.

Enfin, les moindres possibilités d'emploi pour les travailleurs frontaliers et saisonniers, traditionnellement occupés à l'étranger, rendent plus nombreuse la main-d'œuvre disponible pour les activités nationales.

Tous ces éléments se traduisent, d'après les estimations du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, par une légère augmentation de la main-d'œuvre totale.

Les forces armées ont un peu augmenté, malgré la réduction du temps de service vers le milieu de l'année. Les travailleurs indépendants sont en très léger progrès; la main-d'œuvre civile a varié en raison d'une hausse de la main-d'œuvre salariée occupée (+ 17.000), de la baisse du chômage (— 17.000) et de l'augmentation du nombre d'indépendants (+ 3.000). La conjoncture s'est donc traduite, de façon normale, dans le mouvement de la main-d'œuvre salariée.

De la confrontation des deux tableaux (1), par branche d'activité, ressort

Main-d'œuvre civile

Répartition par branche d'activité

(moyennes annuelles estimées en milliers d'unités)

BRANCHE D'ACTIVITÉ (a) (b)	1951	1952	1953	1954
Agriculture, sylviculture et pêche (c)	363,2	361,7	356,0	353,7
Industries extractives	183,1	184,8	179,5	171,6
Industries manufacturières	1.222,8	1.178,0	1.167,1	1.185,9
Bâtiment et construction	223,6	215,3	215,3	214,3
Electricité, eau, gaz, services d'hygiène ...	20,2	20,2	20,7	20,1
Commerce, banques, assurances	511,8	514,8	509,5	532,6
Transports et communications (d)	242,5	242,2	235,0	224,0
Services (e)	533,8	531,3	527,5	524,1
Chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics	4,8	9,2	8,7	13,9
Chômeurs complets	153,5	173,6	183,6	166,9
Total	**3.459,3**	**3.431,1**	**3.402,9**	**3.407,1**

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Direction de la Main-d'Œuvre.

(a) Classification internationale des Nations Unies.
(b) Les frontaliers et les apprentis ont été répartis dans les branches d'activité où ils sont occupés.
(c) Y compris les ouvriers saisonniers.
(d) Y compris le personnel de la S.N.C.B., de la R.T.T., de la S.N.C.V. et de l'Administration des Postes.
(e) Y compris le personnel définitif de l'Etat, des provinces et des communes; les religieux affectés à leur ministère, à l'enseignement libre et aux hôpitaux et hospices; le personnel domestique et les gens de maison.

(1) Voir page 12 tableau *Main-d'œuvre salariée occupée.*

une évolution divergente entre activités commerciales et services; les premières accroissent leur effectif de 15.000 unités, les seconds les contractent de 10.000 unités. La séparation entre les deux branches, étant donnée l'imperfection des statistiques disponibles, est une des difficultés majeures de l'établissement des estimations de population active; la variation considérée résulte donc, en partie au moins, d'une correction statistique.

Section II. — EMPLOI SALARIÉ

Les diverses composantes de l'emploi salarié ont subi, de façon variable, l'influence du mouvement conjoncturel.

§ 1. — POLITIQUE DE MAIN-D'ŒUVRE

Il s'est avéré que l'occupation des ouvriers dans l'industrie, qui commande le plus la politique de main-d'œuvre, ne créait aucun besoin spécial de recrutement à l'étranger. Au contraire, l'importance des stocks dans les charbonnages a fait arrêter toute introduction de mineurs par la voie des contingents; cette politique n'a pris fin qu'en décembre, à la suite de la contraction des stocks et de la régression continue des effectifs inscrits, et un premier contingent de 500 ouvriers a été autorisé pour le bassin de Charleroi. Les entrées individuelles ont été exceptionnelles pour les charbonnages. Dans les autres secteurs, une légère diminution des entrées a été enregistrée; les permis de travail délivrés, en cas de nouvelles immigrations, ont été, en dehors des charbonnages (1), au nombre de 3.712, contre 4.099 en 1953. Des facilités plus larges ont été accordées, en relation avec la décision de l'O.E.C.E. du 30 octobre 1953.

Aucune mesure spéciale n'a été prise dans le cadre de la réglementation de l'emploi ou du chômage, en général.

Dans le domaine particulier de la mise au travail par les pouvoirs publics subordonnés, le Gouvernement a visé, par un élargissement des normes d'emploi, à donner du travail à de nombreux chômeurs qui ne pouvaient trouver à se placer dans le circuit économique normal; l'intervention de l'O.N.P.C. dans les salaires payés aux chômeurs embauchés par les pouvoirs subordonnés a été portée à 100 %, avec un surplus de 10 % à titre de participation dans les charges sociales, et la gamme des travaux autorisés a été étendue (2). La moyenne journalière des travailleurs ainsi occupés a progressé, de la sorte, jusqu'à atteindre près de 25.000 unités pour les quatre derniers mois de l'année; la moyenne des douze mois s'est relevée de 8.669 en 1953 à 13.903 en 1954.

Le souci d'attirer la main-d'œuvre nationale dans les charbonnages a conduit encore à une modification dans l'octroi de primes aux nouveaux mineurs; la prime totale répartie sur deux ans reste fixée à 4.500 F, mais les paiements liés au premier contrat de 6 mois sont plus importants (3).

(1) Pour lesquels ils étaient, en 1953, de 6.775.

(2) Arrêté ministériel du 20 juillet 1954 (*Moniteur belge* des 22 et 23 juillet 1954).

(3) Arrêté royal du 15 mars 1954 (*Moniteur belge* du 27 mars 1954).

Pour la main-d'œuvre frontalière, l'allocation temporaire octroyée aux travailleurs occupés aux Pays-Bas a été supprimée à dater du 1er janvier, en raison de la hausse des salaires intervenue dans ce pays (1).

En fonction de la meilleure orientation de l'emploi, l'O.N.P.C. a élargi l'activité de ses services de réadaptation; le nombre de réadaptations achevées a progressé comme suit : 1.043 en 1952, 1.329 en 1953, 1.691 en 1954; la moitié concerne la construction et plus du quart, les professions du métal.

§ 2. — ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

1. — *Main-d'œuvre salariée.*

Les estimations du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale font état d'une légère avance globale de l'emploi salarié, résultant d'évolutions variables selon les branches d'activité; un recul se marque surtout dans les charbonnages et les chemins de fer; les activités industrielles bénéficient de la plus large avance, suivies par les activités commerciales, puis par les services. Ces évolutions sont du type traditionnel dans les périodes de reprise et elles s'opposent au schéma, qui apparaît le mieux dans les périodes de ralentissement, du mouvement vers les activités tertiaires. L'opposition devient plus nette encore, si l'on considère

Main-d'œuvre salariée occupée
Répartition par branche d'activité
(moyennes annuelles estimées en milliers d'unités)

BRANCHE D'ACTIVITÉ (a) (b)	1951	1952	1953	1954
Agriculture, sylviculture et pêche (c)	55,5	53,8	53,8	53,7
Industries extractives	182,1	183,9	178,8	170,9
Industries manufacturières	1.045,4	1.000,1	993,4	1.012,6
Bâtiment et construction	173,9	165,6	166,7	165,1
Electricité, eau, gaz, services d'hygiène ...	19,9	19,8	20,4	19,8
Commerce, banques, assurances	222,6	223,9	224,1	231,6
Transports et communications (d)	219,6	219,1	212,4	201,2
Services (e)	458,2	455,6	452,9	459,4
Chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics	4,8	9,2	8,7	13,9
Total	**2.382,0**	**2.331,0**	**2.311,2**	**2.328,2**

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Direction de la Main-d'Œuvre.

(a) Classification internationale des Nations Unies.
(b) Les frontaliers et les apprentis ont été répartis dans les branches d'activité où ils sont occupés.
(c) Y compris les ouvriers saisonniers.
(d) Y compris le personnel de la S.N.C.B., de la R.T.T., de la S.N.C.V. et de l'Administration des Postes.
(e) Y compris le personnel de l'Etat, des provinces et des communes; les religieux affectés à leur ministère, à l'enseignement libre et aux hôpitaux et hospices; le personnel domestique et les gens de maison.

(1) Décision ministérielle du 24 décembre 1953, ayant fait l'objet d'un avis au *Moniteur belge* du 10 mars 1954.

que la hausse de l'emploi salarié dans les services est neutralisée par une baisse des effectifs d'indépendants; il s'agirait là d'un mouvement structurel. Des indications détaillées, qui ne sont disponibles que lors des recensements généraux, seraient toutefois nécessaires avant de tirer des conclusions définitives de ces diverses tendances.

La main-d'œuvre féminine occupée a varié de façon plus nette que la main-d'œuvre masculine; en 1953, elle reprenait déjà son mouvement ascendant, tandis que les effectifs masculins continuaient à baisser. Cette antécédence de l'évolution de l'emploi féminin est une caractéristique des conjonctures d'après-guerre.

2. — *Main-d'œuvre assujettie à la sécurité sociale.*

Les estimations du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale indiquent les tendances; les statistiques fournies par les organismes de sécurité sociale donnent des indications détaillées et plus précises sur la partie la plus nombreuse de la population active.

a) *Evolution générale.*

Abstraction faite de la rubrique des services généraux, recouvrant des secteurs qui ont été affectés de changements sans relation avec l'évolution économique, les données publiées par l'O.N.S.S. montrent peu de modification au 30 juin par rapport à la situation de 1953; le recul des industries extractives n'est pas tout à fait compensé par une avance des industries manufacturières et du commerce; le recul touche en définitive les seuls ouvriers masculins, tandis que les employés sont en progression (4.000 pour les hommes, 2.500 pour les femmes).

En septembre, la situation des employés est restée à peu près la même, et les effectifs ouvriers ont progressé de 11.500 pour les hommes et 2.500 pour les femmes. L'avance prise dans les industries manufacturières compense, pour les ouvriers, le recul des industries extractives; le bâtiment (+ 9.600) et, à un moindre degré, les autres secteurs (+ 5.200) sont en progrès notable.

Le nombre de journées de prestations calculé par l'O.N.S.S. s'est élevé à 505 millions (1); ce nombre manifeste une légère augmentation par rapport à 1953 (499 millions), bien que divers écarts trouvent leur origine dans des modifications d'ordre statistique.

b) *Evolution régionale.*

Tandis que les régions wallonnes ont perdu de leurs effectifs (— 9.300) par rapport à 1953, l'emploi recensé au 30 juin a augmenté dans les régions flamandes (+ 14.000) et plus modérément dans l'arrondissement de Bruxelles (+ 5.000). Les écarts s'expliquent en partie par le recul des industries extractives, sans lequel la régression subsisterait cependant en Wallonie (— 2.800) (2). Les caractéristiques de l'évolution pour les autres branches d'activité se présentent comme suit : régres-

(1) Marins exclus.

(2) Les chiffres ci-avant s'entendent à l'exclusion de la rubrique *Services publics et d'intérêt général.*

Personnel occupé et journées prestées dans l'industrie et le commerce

Ouvriers et employés assujettis à la sécurité sociale.

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Personnel occupé au 30 juin					Prestations (en milliers de journées) (a)						
	1948	1951	1952	1953	1954	1948	1951	1952		1953		1954
								1er sem.	2d sem.	1er sem.	2d sem.	
Charbon et minerais	176.585	162.976	167.516	164.964	158.494	47.275,6	42.313,3	22.035,6	22.373,2	21.997,3	22.747,4	42.585,8
Carrières	16.969	16.874	16.916	14.814	13.448	4.500,7	4.476,9	2.182,9	2.160,0	1.966,0	1.945,1	3.577,2
Industries alimentaires	97.806	96.704	97.176	96.683	97.771	27.141,0	26.970,1	12.989,4	14.142,0	13.053,7	14.405,4	27.946,1
Tabac	9.598	9.481	9.210	9.671	9.165	2.422,2	2.433,3	1.185,7	1.268,2	1.265,4	1.323,9	2.533,4
Industries chimiques	67.270	66.781	65.070	66.319	68.466	18.700,5	18.710,1	9.119,6	9.053,1	9.319,1	9.697,0	19.640,3
Bois et ameublement	48.017	48.578	46.734	45.320	45.120	12.888,9	12.234,8	6.156,9	5.989,9	5.959,9	6.127,2	12.151,0
Papier et carton	21.953	23.252	20.621	20.317	20.922	5.978,9	6.282,8	2.718,7	2.760,7	2.836,4	2.923,9	5.954,3
Livre et photographie	26.002	26.542	26.332	27.015	27.999	7.468,2	7.528,1	3.690,9	3.733,9	3.843,1	3.992,0	8.188,7
Cuirs et peaux	15.197	14.318	12.958	12.683	12.005	3.955,5	3.614,7	1.683,8	1.722,5	1.690,7	1.686,8	3.213,5
Textiles	185.151	199.250	166.931	168.546	167.391	46.900,6	48.358,4	19.544,3	21.131,8	21.233,5	22.418,7	44.313,4
Industries du vêtement												
a) Habillement	68.535	65.259	63.301	62.753	62.661	21.017,1	15.198,3	7.789,6	7.549,6	7.777,0	7.499,7	15.502,0
b) Chaussure.....	23.152	21.446	20.807	19.761	19.304		4.742,1	2.407,9	2.387,5	2.425,2	2.185,3	4.687,0
Electricité, gaz, eau	19.883	19.785	20.269	20.310	20.233	5.859,4	5.637,5	2.849,1	2.882,9	2.922,3	3.013,8	5.963,0
Céramique et verre	66.410	68.478	62.472	61.122	63.514	16.528,3	17.553,3	7.902,5	7.823,9	7.675,3	8.320,5	16.931,8
Industries des métaux	335.791	337.757	344.753	334.084	336.971	93.313,9	91.271,5	47.219,8	46.567,6	46.562,8	47.012,3	96.145,9
Art et précision	16.597	14.950	12.239	13.709	13.234	3.257,2	3.224,5	1.442,3	1.466,6	1.629,9	1.603,7	3.223,9
Construction	155.497	177.240	182.955	187.174	188.275	39.428,6	45.430,6	21.045,8	22.525,1	22.077,9	24.951,3	47.027,3
Transports (b) (c)	73.151	69.128	66.888	67.352	67.065	17.572,3	18.195,4	8.067,2	7.937,2	7.859,3	8.058,1	16.068,8
Divers	5.860	5.797	6.003	5.477	5.895	1.499,1	1.551,9	813,4	775,9	741,1	779,2	1.609,7
Ensemble de l'industrie	**1.429.424**	**1.444.596**	**1.409.151**	**1.398.074**	**1.397.933**	**375.708,0**	**375.727,6**	**180.845,4**	**184.251,6**	**182.835,9**	**190.691,3**	**377.263,1**
Ensemble du commerce	**241.258**	**259.118**	**263.580**	**267.745**	**277.706**	**67.807,4**	**70.534,0**	**35.436,8**	**36.705,0**	**36.860,7**	**38.056,7**	**77.423,1**

Source : Office National de Sécurité Sociale.

(a) Jusqu'au premier semestre 1952 inclus, il s'agit des journées prestées; au second semestre 1952 et au premier semestre 1953,de journées rémunérées, c'est-à-dire toutes les journées ou parties de journées, y compris les jours d'absence qui ont été indemnisés par l'employeur, à l'exception des jours de vacances annuelles et d'ancienneté; depuis le second semestre 1953, les journées enregistrées comprennent, en outre, les jours de vacances accordés aux ouvriers.

(b) Non compris le personnel de la S.N.C.B. et de la S.N.C.V.

(c) A l'exclusion du personnel définitif de l'Institut National de Radiodiffusion, en 1954.

Journées (contrôlées) perdues par suite de chômage partiel et accidentel en 1954

(moyennes journalières)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Mois-chômage (a)												Année
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Agriculture	2.404	1.986	576	494	687	1.199	968	838	707	756	928	984	1.065
Forêt, chasse, pêche.	2.470	1.902	562	348	360	317	307	318	407	386	433	693	734
Mines	913	3.160	177	3.743	6.171	3.962	3.943	1.953	2.398	2.003	183	355	2.459
Pierre	4.602	3.220	518	285	253	206	202	205	258	291	411	691	953
Céramique	1.390	1.056	429	311	261	336	303	292	410	378	307	382	466
Verre	311	324	250	206	132	114	111	105	139	126	125	140	170
Diamant	304	361	500	563	425	328	317	290	213	201	273	330	350
Construction	52.318	34.159	4.343	2.342	2.080	1.810	1.741	1.943	2.100	2.939	3.876	6.404	10.232
Bois	6.696	5.011	1.567	1.252	1.120	1.058	979	899	941	1.089	1.490	2.284	2.083
Métal	12.256	8.790	6.112	5.304	4.679	3.772	3.292	3.153	2.765	3.100	3.298	4.089	5.114
Chimie	833	602	513	557	581	426	329	309	440	487	462	670	518
Papier	500	435	322	315	330	320	296	268	300	271	251	349	329
Livre	254	266	242	210	194	184	172	163	135	156	143	141	184
Textiles	16.953	14.222	13.082	14.334	15.287	13.507	12.874	10.237	9.507	8.948	9.121	11.312	12.478
Vêtement	9.721	7.009	4.879	4.612	4.426	5.418	5.387	4.321	4.107	4.634	6.397	9.387	5.867
Cuir	3.262	2.392	2.248	2.546	2.508	4.406	3.111	2.653	1.754	2.568	3.267	4.278	2.954
Alimentation et tabac	2.959	2.664	2.553	2.299	1.952	1.647	1.452	1.336	1.397	1.797	1.837	2.278	2.035
Transports	4.818	4.110	2.464	2.452	2.190	2.046	1.959	1.784	1.658	1.840	1.937	2.320	2.494
Dockers	6.449	6.499	6.174	6.315	5.268	5.519	4.368	3.935	4.834	4.320	4.712	4.074	5.196
Réparateurs de navires	1.658	1.253	974	501	365	554	758	953	1.295	687	1.779	1.044	985
Gens de maison ...	359	357	291	349	283	310	297	288	285	324	327	390	314
Hôtels, restaurants .	356	340	307	299	292	311	313	346	288	310	341	370	323
Service personnes et biens	97	88	60	51	44	41	44	44	42	42	54	47	50
Employés	526	518	486	471	450	413	383	365	424	430	409	429	439
Artistes	38	40	44	48	33	27	29	28	41	36	38	36	34
Total	**132.447**	**100.764**	**49.673**	**50.207**	**50.371**	**48.231**	**43.935**	**37.026**	**36.845**	**38.119**	**42.399**	**53.477**	**57.826**

Source : Office National du Placement et du Chômage.

(a) Période débutant le premier dimanche du mois calendrier et s'étendant jusqu'au premier dimanche du mois suivant exclusivement).

sion générale en agriculture; quasi-stabilité dans les transports et communications, de même que dans l'industrie de la construction, où de légères variations positives ou négatives sont cependant observées dans les diverses provinces; accroissement général de l'emploi dans les secteurs du commerce et des entreprises financières, de l'hôtellerie et des entreprises de soins personnels (environ 5 % dans la région flamande, 2,8% à Bruxelles et 4% en Wallonie). Quant à l'industrie manufacturière, les effectifs y progressent à peine dans l'ensemble; mais la région flamande avance de 10.000 unités, la région wallonne recule de 4.000 et la région bruxelloise est presque stable (+ 1.000); une hausse assez générale témoigne du développement économique de la province d'Anvers (au total : + 2,4 %); en Brabant, la hausse est surtout localisée dans les industries des machines (+ 2.900), grâce à l'extension du montage automobile; en Flandre Occidentale, la progression (+ 3,5 %) est largement répartie, mais concerne surtout le textile, le bois, l'industrie des métaux; dans les provinces de Hainaut et de Liège, ce sont la sidérurgie et la construction métallique qui ont enregistré le recul important; les autres provinces ont peu modifié leur position.

3. — *Emploi industriel (ouvriers).*

Le graphique ci-contre (1) donne une illustration détaillée des évolutions comparées de l'emploi des ouvriers de l'industrie, de mois en mois, en 1953 et 1954. Les tendances des deux années sont tout à fait en sens opposé; en 1953, l'emploi s'était relevé jusqu'en mai, sous l'effet des facteurs saisonniers, avant de décliner (abstraction faite de la période de vacances) jusqu'en hiver. A ce moment, la régression saisonnière était assez sensible et l'année 1954 débutait ainsi à un niveau notablement plus bas que 1953. A partir du printemps, la reprise de l'emploi s'est affirmée, mais c'est en octobre seulement que le niveau de 1953 a été regagné; le mois de décembre a marqué un progrès assez net, favorisé d'ailleurs par la clémence exceptionnelle de la température.

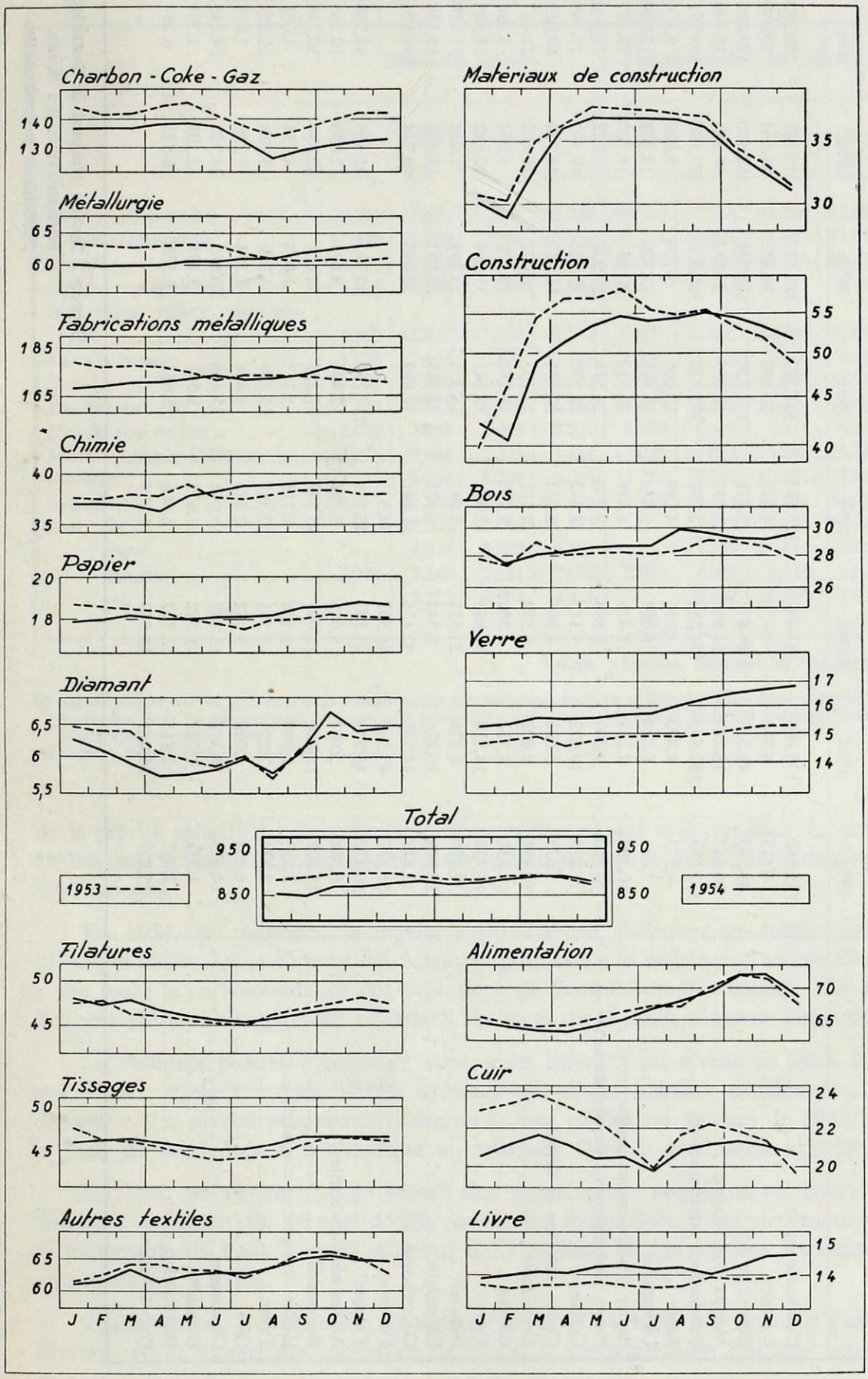
La main-d'œuvre disponible pour l'industrie (2) a plutôt tendu à décroître, puisqu'aucun nouvel apport ne s'est présenté et que les travaux communaux ont absorbé un nombre élevé de chômeurs. Cette tendance diffère de celle qui s'est manifestée lors de la reprise de 1950-1951, où, dès le début, la main-d'œuvre industrielle s'est sensiblement renforcée de nouveaux éléments; c'est l'accélération

---

(1) Les rubriques se composent comme suit : *Charbon, coke et gaz :* charbonnages, cokeries, agglomérés de houille, usines à gaz; *Métallurgie :* sidérurgie, non ferreux; *Fabrications métalliques; Papier :* établissements producteurs, établissements transformateurs; *Construction; Matériaux de construction :* carrières, chaux, terre cuite, ciment, autres minéraux non métalliques (10+); *Bois :* scieries et préparation du bois (10+), industries diverses du bois; *Verre*; *Filatures*; *Tissages*; *Autres activités textiles :* bonneterie, ouate, fileterie...; fibres artificielles, préparation et achèvement... (10+), habillement (10+); *Cuir :* tanneries, articles en cuir (10+), chaussures, pantoufles; *Alimentation :* denrées alimentaires (10+), boissons (10+), margarinerie, huiles et graisses, confiture, tabac; *Chimie :* azote, caoutchouc, allumettes, autres industries chimiques (10+); *Livre et photo* (10+); *Diamant* (10+). Le total est constitué de la somme des secteurs énoncés ci-dessus et des transports (10+), travailleurs des ports, services de distribution de gaz (10+) et d'eau, céramique, industries diverses. (L'indication (10+) signifie qu'il s'agit d'une statistique non liée à une statistique de production et concernant les entreprises occupant 10 ouvriers et plus).

(2) Ouvriers occupés et chômeurs complets.

Volume de l'emploi des ouvriers dans l'industrie (a)
(en milliers)



Source : Institut National de Statistique.

(a) Tous les graphiques sont établis à la même échelle logarithmique.

Ouvriers et heures-ouvriers dans certains secteurs (a)

SECTEUR	Ouvriers occupés				Heures-ouvriers (en milliers)			
	1951	1952	1953	1954	1951	1952	1953	1954
Charbonnages (b)	132.962	135.096	131.980	125.763	321.597	326.552	318.337	298.353
Cokeries	4.613	4.848	4.736	4.472	10.869	11.465	11.044	10.448
Sidérurgie (c)	49.790	49.528	46.978	45.678	113.254	111.554	102.940	103.086
Métaux non ferreux	16.647	16.227	14.986	15.453	38.366	37.033	34.188	35.349
Fabrications métalliques (d)	165.533	167.645	174.359	172.747	375.470	365.420	377.808	369.971
Azote	4.573	4.470	4.166	4.269	10.066	9.754	9.069	9.374
Caoutchouc	7.035	6.228	6.095	6.438	15.443	13.720	13.727	13.930
Papier (établissements producteurs)	10.502	9.251	8.459	8.498	24.539	20.141	18.760	19.307
Papier (établissements transformateurs)	10.720	9.409	9.695	9.750	24.514	20.330	21.322	21.340
Carrières	11.038	10.522	9.111	8.442	23.770	22.223	19.142	17.165
Chaux, calcaires et dérivés	5.673	5.508	4.985	4.723	12.148	11.677	10.719	10.059
Terre cuite	10.448	9.002	9.519	9.711	23.353	20.072	20.682	21.447
Ciment	5.131	4.752	4.059	3.757	11.784	10.170	9.061	8.296
Verre	17.753	14.538	14.893	15.891	39.641	31.088	32.642	34.965
Bois (e)	7.488	6.278	23.651	24.092	16.365	13.543	52.032	53.628
Céramique	10.918	10.126	8.742	6.982	23.946	22.093	18.828	15.138
Construction (f)	15.872	14.741	52.476	51.191	30.699	30.645	110.744	104.576
Filatures	53.177	47.584	46.502	46.373	..	..	..	..
Tissages	56.472	46.639	45.397	45.758	117.262	90.773	92.655	94.586
Autres activités textiles	6.888	5.667	6.046	5.686	12.884	9.693	12.050	10.766
Bonneterie	15.308	15.030	16.003	15.592	27.252	30.621	32.334	30.744
Huiles végétales et animales	2.158	2.088	1.758	1.716	5.263	5.042	4.254	4.061
Tabac	7.334	7.229	7.551	7.385	15.279	15.259	15.880	15.253
Cuir	4.454	4.090	3.912	3.679	9.401	8.794	8.229	7.818
Chaussures	14.473	14.317	13.708	13.048	25.486	26.843	24.959	24.245
Pantoufles	1.755	1.722	1.532	1.633	3.561	3.431	3.102	3.364
Distribution d'eau	2.885	2.815	2.797	2.666	6.682	6.578	6.832	6.287
Port d'Anvers	15.853	16.091	15.539	15.054	..	..	..	..

Sources : Institut National de Statistique.
Administration des Mines.
Fédérations professionnelles.

(a) De façon générale, les industries reprises dans ce tableau font l'objet d'une statistique de production et les données portent sur l'ensemble des établissements sans distinction du nombre d'ouvriers occupés.
(b) Ouvriers du fond + surface. Heures-ouvriers calculées sur la base des journées de travail.
(c) A l'exception des usines produisant uniquement des aciers de moulage.
(d) Nouvelle statistique, depuis janvier 1953, portant sur les établissements occupant 5 ouvriers et plus.
(e) 458 établissements; 1343 à partir de janvier 1953.
(f) 214 établissements jusqu'en 1952; 1040 à partir de janvier 1953. Heures-ouvriers calculées sur la base des journées de travail.

Ouvriers et heures-ouvriers dans certains secteurs (a)

INDUSTRIE	Moyennes-ouvriers				Heures-ouvriers (en milliers)			
	1951	1952	1953	1954	1951	1952	1953	1954
Denrées alimentaires	39.821	38.584	37.959	37.726	88.300	85.714	85.260	82.880
Boissons, distilleries	17.520	17.700	17.959	17.930	40.716	41.527	41.655	41.074
Chimie	28.382	27.102	26.555	26.463	67.312	62.438	60.708	60.955
Scieries et préparation du bois..	5.608	4.928	4.707	4.634	11.661	11.145	10.587	9.780
Impression, reliure, photographie	13.460	13.455	13.722	14.217	30.451	31.067	31.798	32.644
Cuirs et peaux	3.123	2.664	2.803	2.519	6.277	5.354	5.876	5.001
Textiles	19.001	15.417	15.021	15.503	39.942	31.150	31.202	32.740
Habillement (b)	27.424	27.128	26.504	26.380	53.479	55.562	53.423	53.689
Distribution de gaz	3.078	3.084	3.043	2.971	6.900	6.854	6.731	6.463
Minéraux non métalliques	7.874	7.666	7.335	7.578	17.024	16.618	15.698	16.183
Diamant	7.213	5.996	6.238	6.068	12.732	10.160	10.701	10.552
Transports	24.677	24.556	24.245	23.618	54.796	55.814	55.269	53.787
dont : fer	..	12.337	12.094	11.512	..	27.221	26.162	25.141
route	..	4.956	5.087	5.101	..	11.529	11.819	11.866
garages	2.224	2.140	2.101	2.073	5.071	4.956	4.836	4.679
eau	..	5.122	4.951	4.926	..	12.060	11.567	12.076

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les statistiques reprises dans ce tableau concernent des industries dont l'activité ne fait pas l'objet d'une statistique de production. Seuls les établissements occupant 10 ouvriers et plus sont relevés. Nombre de déclarants constant d'après la situation au 1er octobre 1950.
(b) A partir de juin 1953, 792 déclarants au lieu de 831.

de la reprise sous l'effet d'un événement exceptionnel qui avait rapidement accru les besoins de main-d'œuvre pour faire face à une poussée en flèche de la demande internationale.

En 1954, au contraire, la reprise a dû d'abord s'affirmer graduellement à l'étranger avant que le courant des échanges permette à la Belgique d'en bénéficier à son tour; la correspondance des évolutions de l'emploi et du chômage n'a dès lors pas été troublée par des variations du total de la main-d'œuvre disponible.

Le chômage partiel, à partir de mars, a été inférieur au niveau de 1953, sans que l'écart atteigne jamais 10.000 unités, sauf, d'une manière accidentelle, en décembre. Le niveau permanent d'emploi a ainsi rejoint les valeurs de 1953 dès le mois de juin, mais il n'a marqué un avantage durable qu'à partir d'octobre.

En bref, les prestations de travail des ouvriers ont augmenté au cours de l'année d'une façon qui, en regard de la production industrielle, apparaîtra modérée, et l'ensemble de l'année reste inférieur à 1953, pour ce qui est des statistiques recueillies par l'I.N.S.

L'analyse par industrie des évolutions de 1953 et 1954 fait ressortir l'antécédence de la reprise des industries de biens de consommation qui, par contre,

montrent, en fin d'année, une tendance moins ferme, tandis que les industries lourdes et de biens d'équipement se sont orientées à la hausse plus tard. Les écarts entre les mois correspondants de 1954 et 1953 sont positifs au départ dans les industries du bois, du textile, du livre; mais l'écart reste à peu près stable pour l'habillement; il disparaît en fin d'année pour les tissages et devient même négatif pour les filatures. Pour le papier et la chimie, la position s'améliore dès le premier semestre; pour le verre, l'écart en faveur de 1954 s'accroît pendant toute l'année. En sidérurgie et métaux non ferreux, en fabrications métalliques, en construction, en diamant, la situation ne devient supérieure à 1953 qu'au second semestre. Pour les matériaux de construction, les résultats de 1954 restent inférieurs, de même que pour les charbonnages, où l'écart tend même à s'accroître. En gros, il semble donc qu'en se rapprochant des biens essentiels, on se trouve en présence d'évolutions ascendantes plus tardives.

Section III. — Chômage

§ 1. — Évolution générale du chômage

La réduction du chômage de 1953 à 1954 est la plus forte qui ait été enregistrée au cours des dernières années (1). En fait, elle est égale, pour le chômage complet, à celle de 1950 à 1951, mais à cette époque, le chômage partiel était resté stationnaire, tandis qu'il a diminué de 4.400 unités, de 1953 à 1954. Cependant, l'évolution de 1950 à 1951 se situait de façon très différente : à un recul de 26.700 pour les hommes correspondait une aggravation de 10.000 pour les femmes, tandis qu'en 1953-1954, la résorption porte sur 9.100 unités pour les hommes et 7.600 pour

Nombre de journées perdues et contrôlées
(moyennes journalières)

ANNÉE	Par suite de chômage complet		Par suite de chômage partiel et accidentel	Total
	Hommes	Femmes		
1948	**64.309**	**16.650**	**48.244**	**129.203**
1949	**130.289**	**43.699**	**60.908**	**234.896**
1950	**127.887**	**42.085**	**53.565**	**223.537**
1951	**101.232**	**52.220**	**53.068**	**206.520**
1952	**108.059**	**65.511**	**72.968**	**246.538**
1953	**116.625**	**66.989**	**62.193**	**245.807**
1954	**107.458**	**59.468**	**57.826**	**224.752**

Source : Office National du Placement et du Chômage.

(1) Il faut remonter à 1945-1946 pour trouver, d'une année à la suivante, une régression plus forte.

Moyennes journalières du nombre de chômeurs complets contrôlés en 1954

BRANCHE PROFESSIONNELLE	Mois-chômage (a)												Année
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	
Agriculture	17.502	17.141	14.836	13.839	10.094	9.998	12.332	9.629	6.145	3.912	9.104	12.921	11.408
Forêt, chasse, pêche.	1.321	1.272	997	944	979	1.095	1.089	990	676	591	597	615	934
Mines	1.588	1.575	1.517	1.480	1.524	1.488	1.479	1.307	1.123	1.070	1.115	1.332	1.383
Pierre	2.260	2.189	1.800	1.516	1.402	1.302	1.252	1.194	939	876	983	1.320	1.420
Céramique	6.756	6.492	4.281	2.616	2.147	1.991	1.958	1.859	1.969	3.123	3.974	4.900	3.516
Verre	1.434	1.308	1.235	1.195	1.204	1.088	1.069	1.038	936	912	923	923	1.103
Diamant	3.066	3.023	3.223	3.615	3.321	3.009	2.994	2.872	2.091	1.894	1.896	1.933	2.744
Construction	44.985	43.818	32.611	26.512	22.756	20.466	18.687	15.103	14.259	13.465	17.236	24.774	24.606
Bois	11.108	10.694	9.097	7.801	7.137	6.391	6.187	5.820	5.061	4.902	5.578	6.988	7.245
Métal	28.965	28.082	26.092	23.727	22.549	20.667	19.728	18.414	16.561	15.131	15.758	17.417	21.138
Chimie	2.750	2.700	2.599	2.605	2.535	2.364	2.318	2.227	1.775	1.705	1.952	1.850	2.289
Papier	1.766	1.734	1.606	1.526	1.535	1.457	1.395	1.338	1.157	1.076	1.144	1.167	1.409
Livre	1.411	1.359	1.300	1.233	1.182	1.107	1.094	1.058	1.025	984	973	1.029	1.148
Textiles	28.705	27.613	26.116	25.409	25.095	24.525	23.144	20.450	18.884	18.376	19.113	20.931	23.233
Vêtement	18.728	16.637	13.925	12.131	11.715	11.534	11.994	10.907	9.510	8.651	9.717	11.352	12.267
Cuir	5.968	4.965	4.481	4.233	4.151	4.202	4.060	3.652	3.054	2.989	3.400	3.951	4.106
Alimentation	10.751	10.796	10.380	10.069	8.988	7.999	7.336	7.019	6.231	5.873	6.293	6.969	8.242
Tabac	1.789	1.744	1.801	1.872	1.767	1.610	1.522	1.485	1.198	1.137	1.146	1.164	1.520
Transports	18.049	17.619	16.346	15.476	14.804	13.999	13.525	12.932	11.480	10.977	11.527	12.112	14.094
Hôtels et restaurants	6.375	6.317	6.171	5.280	5.121	4.369	3.754	3.851	4.477	5.271	5.566	5.371	5.161
Gens de maison ...	5.434	5.421	5.310	5.158	5.048	4.870	4.603	4.698	4.510	4.461	4.526	4.409	4.875
Service personnes et biens	474	483	441	406	379	340	331	332	328	348	364	348	383
Employés	13.377	13.132	12.788	12.216	12.122	11.617	11.330	11.105	10.913	10.832	10.732	10.639	11.756
Artistes	953	953	922	1.018	1.153	1.123	1.060	1.030	877	699	761	788	946
Total	**235.515**	**227.067**	**199.875**	**181.877**	**168.708**	**158.611**	**154.241**	**140.310**	**125.179**	**119.255**	**134.378**	**155.203**	**166.926**

Source : Office National du Placement et du Chômage.

(a) Période débutant le premier dimanche du mois calendrier et s'étendant jusqu'au premier dimanche du mois suivant (exclusivement).

les femmes. Les situations ne sont d'ailleurs pas strictement comparables; l'évolution de 1950 à 1951 se plaçait à un stade plus avancé; en outre, elle se faisait en relation avec un progrès de la main-d'œuvre disponible, tandis que 1954 enregistre plutôt un recul, avec l'émigration de travailleurs des mines; enfin, le mouvement du chômage de 1953 à 1954 est fort influencé par la mise au travail par les communes.

Ceci montre de toute façon que la répercussion de la conjoncture ascendante sur le chômage est lente. L'écart croissant entre les courbes de 1953 et 1954 à partir du mois d'avril, bien qu'il soit forcé en fin d'année par des conditions atmosphériques exceptionnelles, est une mesure plus sensible que la moyenne de l'année, de l'amélioration intervenue; il doit être interprété en tenant compte du fait que la tendance fondamentale de 1953 était à la hausse et de l'augmentation du nombre de travailleurs occupés par les communes, qui est indépendante de la conjoncture économique. L'évolution fondamentale du chômage apparaît dans le tableau ci-contre pour les chômeurs complets masculins; il convient de négliger les mois du début et de la fin de l'année, qui dépendent des conditions atmosphériques variables, dont ne peut rendre compte l'indice de variation saisonnière qui sert de base au calcul de cette série.

La série est calculée en ajoutant aux chômeurs complets, ceux qui sont mis au travail par les pouvoirs publics subordonnés et en divisant par la série des indices mensuels de variation saisonnière calculés par l'O.N.P.C. pour la période de 1946-1953.

Tendance fondamentale du chômage en 1954

Chômeurs complets masculins

(en milliers)

MOIS	Nombre
Janvier	120 (a)
Février	117 (a)
Mars	130
Avril	131
Mai	130
Juin	125
Juillet	125
Août	127
Septembre	123
Octobre	124
Novembre	116 (a)
Décembre	97 (a)

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Influence particulière des conditions atmosphériques

§ 2. — ANALYSE DU CHÔMAGE

La résorption du chômage partiel s'est réalisée de façon continue jusqu'en septembre, bien qu'elle ait été freinée, surtout au deuxième trimestre, par les arrêts du travail dans les charbonnages.

Le chômage complet sera analysé de façon plus détaillée; il a représenté 8 % des effectifs assurés en 1954.

1. — *Par sexe.*

Les mesures réglementaires ont affecté le chômage féminin; les exclusions proprement dites ne sont que partiellement en cause, car elles ont augmenté dans

des proportions assez limitées par rapport aux dernières années, au cours desquelles elles n'avaient pas empêché le chômage de croître; d'autre part, l'épuisement du droit aux allocations par les femmes mariées et assimilées a contribué à réduire le chômage (1); il est possible que ces dispositions aient freiné le renouvellement de la main-d'œuvre, qui était précédemment à l'origine du gonflement du chômage; la loi de pension a aussi entraîné une réduction de la main-d'œuvre féminine, en fin d'année. Il en résulte que le chômage a diminué plus que l'emploi n'augmentait.

L'occupation par les pouvoirs publics subordonnés explique une part importante du recul du chômage masculin; elle intervient, en effet, pour 5.200 unités dans une résorption totale de 9.100.

2. — *Par âge.*

De novembre 1953 à novembre 1954, la régression du chômage masculin s'est à peu près répartie de manière égale sur tous les âges en dessous de 45 ans (environ 40 %), tandis qu'elle était de moins en moins forte pour les âges plus élevés.

Dans le chômage féminin, l'affaiblissement de la tendance avec l'avancement en âge s'étend sur l'ensemble des âges jusqu'au groupe 55-60 ans, pour lequel le chômage a été stationnaire; le groupe 60-65 ans a été influencé par la loi de pension.

Répartition par âge des chômeurs complets

(Recensement du 16 novembre)

CLASSE D'ÂGES	1950		1954			
	Chômeurs aptes au travail (a)		Chômeurs aptes au travail (a)		Sans distinction d'aptitude	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 20 ans	8.661	3.321	3.449	2.058	3.505	2.122
De 20 à moins de 25 ans.	10.555	8.167	6.830	8.437	7.152	8.811
De 25 à moins de 45 ans.	34.721	16.799	19.642	18.880	22.621	22.245
De 45 à moins de 55 ans.	19.237	4.429	12.422	6.327	18.907	11.825
De 55 à moins de 65 ans.	7.200	1.320	5.844	1.684	26.209	8.189
Total	**80.374**	**34.036**	**48.187**	**37.386**	**78.394**	**53.192**

Source : Office National du Placement et du Chômage.

(a) La catégorie des chômeurs *aptes au travail* ne correspond pas à des critères fixes; le terme est d'ailleurs impropre, puisqu'il s'oppose — à côté des *partiellement inaptes* — aux *difficiles à placer*, dont la catégorisation relève pour une large part de la situation du marché du travail. Bien que la distinction ne donne donc qu'une approximation grossière de la réalité, il est cependant impossible d'en faire abstraction.

(1) En 1954, 5.443 femmes ont été exclues en application de l'article 77*quinquiès*, contre 5.171, en 1953; la durée d'indemnisation a été limitée au nombre de jours prestés au trimestre précédent pour 2.525 chômeuses contre 282; 21.949 femmes mariées ou assimilées, contre 2.172 en 1953, sont entrées en chômage sous le régime de l'article 77*sexiès*, qui prévoit la limitation à concurrence du nombre de journées de travail prestées au cours de l'exercice précédent (arrêté royal du 25 septembre 1953; *Moteur belge* du 1er octobre 1953).

3. — *Par durée.*

Considérés en novembre, les pourcentages de régression du chômage, de 1953 à 1954, dans les diverses classes de durée, sont beaucoup plus élevés pour les hommes que pour les femmes; mais les tendances sont assez semblables. Pour les deux catégories, le recul est le moindre dans les longues durées (un an et plus) et le plus fort dans les durées moyennes (de 3 à 12 mois); le nombre de chômeurs

Répartition des chômeurs complets selon la durée du chômage

Chômeurs aptes au travail

(hommes et femmes)

DURÉE DU CHÔMAGE	Date du recensement					
	16 novembre 1949	16 novembre 1950	16 novembre 1951	14 novembre 1952	16 novembre 1953	16 novembre 1954
Moins de 1 mois	35.757	27.985	31.822	35.289	32.846	21.350
De 1 à moins de 3 mois .	46.665	29.598	30.107	32.653	31.030	20.162
De 3 à moins de 6 mois .	32.105	16.790	16.823	18.902	16.144	9.504
De 6 à moins de 12 mois .	35.738	16.405	12.561	22.365	16.716	9.887
De 12 à moins de 24 mois .	15.609	17.385	10.677	16.567	17.431	12.255
De 24 mois et plus	16.089	6.242	8.222	41.000	14.971	12.415
Total	**181.963**	**114.410**	**110.212**	**166.776**	**129.138**	**85.573**

Source : Office National du Placement et du Chômage

dans ces dernières a, en effet, été influencé d'une double manière : par la reprise de l'embauchage, qui a affecté favorablement toutes les classes, et par la diminution des licenciements, qui a réduit le nombre d'entrées en chômage aux époques correspondantes aux classes de 3 à 12 mois. Par contre, le nombre de chômeurs de courte durée (moins de 3 mois) est réduit par rapport à 1953 dans une mesure un peu plus faible que dans les classes de 3 à 6 mois, parce qu'il comprend une part de chômage irréductible, de roulement ou d'origine saisonnière.

4. — *Par région.*

De façon générale, le chômage a légèrement diminué dans les régions flamandes et l'arrondissement de Bruxelles, tandis qu'il était stationnaire dans les régions wallonnes. On notera cependant une faible réduction dans la région de Tournai, qui va de pair avec celle qu'ont connue les autres régions textiles. Le développement économique d'Anvers se marque par le plus fort recul du chômage. Le retard des régions wallonnes s'explique par le retournement de la tendance, plus tardif dans les industries de base et de biens d'équipement que dans les industries de biens de consommation.

5. — *Par branche professionnelle.*

La mise au travail par les communes de nombreux chômeurs a apporté dans

Répartition par province des chômeurs complets contrôlés
(moyennes journalières)

PROVINCE	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Anvers	22.843	48.492	48.886	42.908	45.226	44.345	38.606
Brabant	14.436	31.302	33.278	31.516	32.809	34.011	29.694
Flandre Occidentale	15.865	32.350	26.586	25.576	30.558	31.741	28.729
Flandre Orientale	18.604	38.069	32.450	30.874	38.583	39.426	36.189
Hainaut	3.632	11.172	14.305	10.292	12.348	15.200	15.095
Liège	2.758	5.904	6.278	5.188	6.502	9.436	9.468
Limbourg	1.722	3.939	4.864	4.479	4.872	5.929	5.581
Luxembourg	268	579	752	515	428	606	830
Namur	831	2.181	2.573	2.104	2.244	2.920	2.734
Le Royaume	**80.959**	**173.988**	**169.972**	**153.452**	**173.570**	**183.614**	**166.926**

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Répartition du chômage par branche professionnelle
(moyennes journalières du nombre de chômeurs complets contrôlés)

BRANCHE PROFESSIONNELLE	1953			1954		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture	10.634	1.174	11.808	10.340	1.068	11.408
Forêt, chasse, pêche	961	7	968	920	14	934
Mines	1.087	145	1.232	1.212	171	1.383
Pierre	1.485	78	1.563	1.352	68	1.420
Céramique	2.271	1.698	3.969	2.080	1.436	3.516
Verre	669	672	1.341	528	575	1.103
Diamant	2.630	364	2.994	2.436	308	2.744
Construction	25.251	123	25.374	24.452	154	24.606
Bois	7.734	739	8.473	6.608	637	7.245
Métal	19.370	4.662	24.032	17.041	4.097	21.138
Chimie	1.372	1.267	2.639	1.189	1.100	2.289
Papier	624	1.081	1.705	481	928	1.409
Livre	819	504	1.323	712	436	1.148
Textiles	12.078	14.048	26.126	10.661	12.572	23.233
Vêtement	2.357	11.647	14.004	2.216	10.051	12.267
Cuir	2.764	2.021	4.785	2.398	1.708	4.106
Alimentation	4.510	4.901	9.411	4.133	4.109	8.242
Tabac	567	1.096	1.663	509	1.011	1.520
Transports	10.388	5.176	15.564	9.684	4.410	14.094
Hôtels, restaurants	1.960	3.466	5.426	1.812	3.349	5.161
Gens de maison	555	4.653	5.208	539	4.336	4.875
Service personnes et biens	263	190	453	232	151	383
Employés	5.541	6.950	12.491	5.269	6.487	11.756
Artistes	735	327	1.062	654	292	946
Total	**116.625**	**66.989**	**183.614**	**107.458**	**59.468**	**166.926**

Source : Office National du Placement et du Chômage.

la répartition professionnelle de l'ensemble une perturbation qui rend plus malaisée l'interprétation, déjà difficile à cause du caractère hybride de la classification. En fait, l'évolution par branche ne donne pas une image exacte des mouvements économiques. La répartition de mois en mois doit donc être considérée moins comme le reflet de la situation économique des diverses branches d'activité reprises que comme une classification de la main-d'œuvre en chômage, utile en vue de sa réintégration dans le circuit économique.

Lorsqu'on envisage les moyennes annuelles, cependant, l'on observe que presque toutes les branches ont été favorablement affectées par l'évolution, et que les différenciations ont un caractère marginal qui modifie fort peu la structure professionnelle du chômage (1).

---

(1) Pour prendre un exemple extrême, le chômage en construction a diminué de 3 % seulement, contre 9 % pour l'ensemble; or, sa part dans le total n'augmente que de 13,8 à 14,6 %.

DEUXIÈME PARTIE

Production de biens et de services

CHAPITRE PREMIER

AGRICULTURE ET PÊCHE

SECTION I. — AGRICULTURE

§ 1. — APERÇU GÉNÉRAL

L'agriculture belge demeure consacrée en ordre principal à la satisfaction du marché intérieur; ce fait a continué à influencer la politique agricole. Alors que celle-ci est souvent dominée, dans d'autres pays, par le souci de créer ou de maintenir des possibilités d'exportations, son principal objectif fut, en Belgique, d'assurer un certain niveau de rentabilité aux productions agricoles principales.

En opposition également avec ce que l'on observe dans d'autres pays, les agriculteurs déterminent, en Belgique, leur programme de production avec une liberté totale. Ni dans les cultures, ni dans l'élevage, ni dans l'horticulture, il n'existe de réglementation fixant l'importance de la production; il n'est pas non plus question de livraisons obligatoires.

La défense des prix agricoles a été basée principalement, comme les années antérieures, sur le système des prix de direction, le protocole agricole et le calendrier horticole. Les prix de direction furent d'application pour le froment, la chicorée, la viande porcine, le beurre et les œufs. Certains produits laitiers ont encore été subsidiés. Le pourcentage de libération des produits agricoles dans le commerce avec les pays de l'O.E.C.E. est demeuré fixé à 60,8 %.

Néanmoins, les indices des prix de vente et des frais de production ont évolué de façon divergente, au détriment de l'agriculture.

Les efforts tentés en vue de réduire les coûts de production ont été poursuivis. La modernisation de l'agriculture a été favorisée par l'octroi de certains subsides à la construction, à l'aménagement de bâtiments, à l'acquisition d'équipement, tandis que la formation professionnelle des agriculteurs a également contribué à accroître la productivité.

En 1954, la motorisation et la mécanisation ont progressé à peu près au même rythme qu'en 1953. Ceci se marque surtout dans l'augmentation continue du nombre de tracteurs agricoles et de machines à traire.

Les importations nettes de machines et tracteurs agricoles ont atteint 402 millions de francs, contre 427 millions en 1953. Selon les statistiques établies par la Fédération des Entreprises des Fabrications Métalliques, les ventes de matériel agricole à l'intérieur du pays se sont élevés à 278 millions de francs, contre 295 millions en 1953.

Des subsides d'un montant d'environ 2 millions de francs ont été accordés à des coopératives pour l'utilisation en commun de machines agricoles.

§ 2. — PRODUCTION AGRICOLE PENDANT L'ANNÉE CULTURALE 1953/'54

1. — *Cultures.*

Comme les deux précédents, le recensement agricole du 15 mai 1954 n'a porté que sur les exploitations d'au moins un hectare, sauf pour les exploitations horticoles, ainsi que pour les cultures de tabac et de plantes médicinales, où il s'est encore étendu jusqu'aux exploitations d'un are. Cependant, la totalité des emblavements et du cheptel a pu être estimée en tenant compte de la situation existant dans les exploitations d'un are à moins d'un hectare, le 15 mai 1950. Aussi, les renseignements statistiques, repris ci-après, concernent, sauf indication contraire, les exploitations de plus d'un are. En 1954, la superficie cultivée a diminué de 0,75 %. La contraction, due à l'extension du réseau routier, à la construction d'habitations et au reboisement, continue donc. Tandis que la part des prairies dans le total des terres cultivées est restée identique, celle des cultures a augmenté, au détriment de l'horticulture, malgré un accroissement des cultures maraîchères.

Malgré les circonstances défavorables, les rendements à l'hectare ont été, dans l'ensemble, relativement élevés. La campagne tendant à favoriser l'approvisionnement en semences et en plants de qualité a porté ses fruits. En outre, l'utilisation d'engrais chimiques a continué à s'étendre, surtout celle des nitrates. La consommation de phosphates a aussi augmenté, tandis que celle d'engrais potassiques est demeurée sans changement.

Néanmoins, la production végétale a été inférieure à celle de 1953, par suite des conditions climatiques, très mauvaises : les gelées sévères du début de l'année ont fortement endommagé les semailles d'hiver; la pluviosité anormalement élevée des mois d'été a rendu difficile la rentrée des récoltes.

a) *Céréales et farineux.*

Au 1er janvier 1954, l'on recensait dans les exploitations d'au moins un hectare 180.000 ha de froment d'hiver. Celui-ci ayant été particulièrement rigoureux, plus de 40 % des emblavements furent détruits par le gel. Les froments gelés furent remplacés par des froments alternatifs et de printemps et, au 15 mai 1954, l'on recensait au total 184.000 ha, contre 170.000 en 1953 et 166.000 en 1952. La politique de valorisation du froment donne donc de sérieux résultats.

Cependant, si la production fut plus importante, la qualité fut nettement inférieure à la normale, et une notable partie du froment ne répondit pas aux normes imposées en matière de poids spécifique et de degré d'humidité. Ce mauvais

résultat est dû aux conditions atmosphériques pitoyables dans lesquelles s'effectua la récolte : un fort pourcentage de grains germèrent en dizeaux et même, avant d'être fauchés.

Superficies cultivées

Recensements des 15 mai 1949, 1952, 1953 et 1954

(en hectares)

NATURE DES RÉCOLTES	1949	1952	1953	1954	Différence en % de 1949 à 1954	Différence en % de 1953 à 1954
I. **Céréales et farineux :**						
1. *Céréales panifiables :*						
Froment d'hiver et alternatif	140.493	154.571	154.234	137.500	— 2,1	— 10,8
Froment de printemps	12.608	11.379	16.644	46.644	+ 270,0	+ 189,2
Seigle	95.025	82.345	81.691	82.081	— 13,6	+ 0,5
Epeautre	6.114	5.959	6.043	6.230	+ 1,9	+ 3,1
Méteil	1.609	1.439	1.027	1.390	— 13,6	+ 35,3
Total des céréales panifiables	**255.849**	**256.133**	**259.111**	**273.845**	+ **7,0**	+ **5,7**
2. *Céréales non panifiables :*						
Orge d'hiver	23.380	29.638	32.413	16.315	— 30,2	— 49,7
Orge de printemps	49.033	60.256	61.085	59.741	+ 21,8	— 2,2
Avoine	173.689	165.331	161.413	152.309	— 22,3	— 5,6
Sarrasin	310	133	104	280	— 9,1	+ 169,2
Maïs cultivé pour la graine .	326	1.420	2.302	2.289	+ 602,1	— 0,6
Mélanges de céréales autres que le méteil	..	..	937	1.880	..	+ 100,6
Total des céréales non panifiables	**246.747**	**256.778**	**258.254**	**232.814**	— **5,6**	— **9,9**
Total des céréales et farineux	**502.596**	**512.911**	**517.365**	**506.659**	+ **8,0**	— **4,2**
II. **Légumineuses cultivées pour la graine :**						
Haricots récoltés autrement que verts	699	463	510	684	— 2,2	+ 34,1
Pois récoltés autrement que verts	5.249	4.586	6.735	8.033	+ 53,0	+ 19,3
Féveroles (grosses et petites)	4.577	2.869	3.947	3.625	— 20,8	— 8,2
Vesces	340	158	404	264	— 22,4	— 34,7
Lupins	903	483	368	277	— 69,3	— 24,7
Mélanges de céréales et de légumineuses récoltées autrement que vertes	..	..	35	53	..	+ 51,4
Total des légumineuses cultivées pour la graine	**11.768**	**8.559**	**11.999**	**12.936**	+ **9,9**	+ **7,8**

(Suite page suivante.)

Superficies cultivées (suite)

NATURE DES RÉCOLTES	1949	1952	1953	1954	Différence en % de 1949 à 1954	Différence en % de 1953 à 1954
III. **Plantes industrielles :**						
Betteraves sucrières	59.900	63.924	58.885	56.779	— 5,2	— 3,6
Lin	26.091	32.270	32.424	32.034	+ 22,8	— 1,2
Chicorée à café	2.388	682	860	2.787	+ 16,7	+ 224,1
Chanvre	27	11	21	8	— 70,4	— 61,9
Tabac	1.357	1.984	1.991	1.739	+ 28,1	— 17,9
Houblon	432	514	541	634	+ 47,6	— 1,3
Plantes oléagineuses	4.282	1.599	911	622	— 85,5	— 31,7
Colza d'hiver	3.791	1.485	845	534	— 85,9	— 36,8
Colza d'été	446	87	49	80	— 82,1	+ 63,3
Autres plantes oléagineuses	45	27	17	8	— 82,2	— 52,9
Plantes médicinales, aromatiques, condimentaires	31	19	23	20	— 35,5	— 13,0
Total des plantes industrielles	**94.508**	**101.003**	**95.656**	**94.623**	+ **0,1**	— **1,3**
IV. **Plantes racines et tuberculifères :**						
Pommes de terre	88.841	86.856	89.162	93.124	+ 4,8	+ 4,4
Betteraves fourragères et mi-sucrières	73.893	70.318	70.041	67.868	— 8,2	— 3,1
Carottes fourragères	936	617	699	1.003	+ 7,2	+ 43,5
Autres plantes racines et tuberculifères	1.090	971	708	666	— 38,9	— 5,9
Total des plantes racines et tuberculifères	**164.760**	**158.762**	**160.610**	**162.661**	— **1,3**	+ **1,3**
V. **Autres cultures :**						
Fourrages verts	75.555	68.676	61.102	65.858	— 12,8	+ 7,8
Prés et prairies	789.626	820.624	820.689	815.017	+ 3,2	— 0,7
Cultures maraîchères	22.014	27.477	28.422	28.656	+ 30,2	+ 0,8
Cultures fruitières	52.357	53.325	52.119	49.364	— 5,7	— 5,3
Culture des fleurs	708	587	617	611	— 13,7	— 1,0
Autres cultures (pépinières, semences, plants, oseraies, cultures non dénommées)	10.221	5.489	6.416	5.452	— 46,7	— 15,0
Total des autres cultures	**951.491**	**976.178**	**969.365**	**964.958**	+ **1,4**	+ **0,5**
Total général des cultures	**1.725.123**	**1.757.413**	**1.754.995**	**1.741.837**	+ **1,0**	— **0,8**

Source : Institut National de Statistique.

Le prix de direction fut maintenu à 470 F les 100 kg. Par suite de l'abondance des offres en meunerie (470.000 t, contre 380.000 t en 1953), des difficultés de stockage et de la mauvaise qualité de la récolte, le prix réel payé au fermier n'a

été que de 450 à 460 F les 100 kg pendant les mois d'août à décembre, demeurant ainsi à la fin de l'année inférieur de 10 F les 100 kg au prix de direction de l'époque.

La production de seigle a augmenté de 15 %, surtout grâce à un rendement accru et, aussi, par suite de l'extension des emblavements. La tendance à la baisse marquée depuis des années par cette spéculation, ne s'est donc plus manifestée en 1954. Par contre, la production d'épeautre a quelque peu diminué, mais uniquement par suite des gelées.

Contrairement à l'année antérieure, la production de céréales non panifiables a reculé, la superficie emblavée ayant diminué; néanmoins, celle d'orge d'été a augmenté, à la suite d'une hausse du rendement par hectare. La régression prononcée de la production d'orge d'hiver est imputable au gel. A l'encontre des prévisions, les semailles de maïs cultivé pour la graine ont diminué légèrement, marquant ainsi un arrêt dans l'extension prise par cette culture pendant les dernières années. Le développement de cette culture, qui ne mûrit normalement que dans un climat et des terres chaudes, dépend de la création de variétés mieux adaptées aux conditions des sols et du climat belges.

b) *Légumineuses cultivées pour la graine.*

Si la superficie affectée aux pois et haricots a augmenté, pour les autres légumineuses, on observe, au contraire, une diminution. La production a crû sensiblement, le rendement par hectare ayant aussi augmenté dans de fortes proportions. La récolte de pois secs a même été exceptionnellement élevée, mais de très mauvaise qualité.

c) *Plantes industrielles.*

Comme pendant les deux années précédentes, la superficie affectée aux plantes industrielles a encore diminué. La production de betteraves sucrières a baissé, à la suite, surtout, d'une diminution du rendement par hectare, ainsi que d'une richesse moindre en sucre, soit 16,2% en 1954, contre 17,2% en 1953. L'évolution défavorable du prix sur les marchés internationaux a entraîné un rétrécissement de la surface cultivée. Malgré une diminution des ensemencements, la production de lin brut a dépassé celle de 1953. Le prix moyen a atteint 267 F les 100 kg, contre 303 F l'année précédente. Les prix de la graine de lin ont subi un recul du même ordre. Lors de la récolte, les lins étaient de très bonne qualité, mais la majorité a été endommagée par les pluies pendant la récolte et même en meules.

Après avoir fortement régressé en 1952 et 1953, les ensemencements de chicorée ont augmenté. La production minime des années antérieures avait provoqué l'épuisement des stocks; aussi la demande de cossettes a-t-elle augmenté dans de fortes proportions, entraînant une extension de la superficie cultivée, ainsi qu'une hausse des prix à un niveau anormalement élevé au début de l'année.

Le recul structurel de la production de graines oléagineuses s'est poursuivi.

d) *Plantes racines et tuberculifères.*

La superficie cultivée est demeurée quasi inchangée, l'augmentation des cultures de pommes de terre ayant été à peu près compensée par la diminution de celles de betteraves fourragères. L'extension des cultures de pommes de terre

Production agricole
(en milliers de quintaux métriques)

CULTURE	1949	1952	1953	1954	Différence en % de 1949 à 1954	Différence en % de 1953 à 1954
Froment d'hiver	5.607 (a)	5.177	5.203	4.521	— 19,4	— 13,2
Froment de printemps	353	257	401	1.231	+ 248,7	+ 207,0
Froment alternatif	— (a)	84	—	—	—	—
Seigle	2.578	2.060	2.132	2.446	— 5,1	+ 14,7
Epeautre	143	135	137	134	— 6,3	— 2,2
Méteil	43	33	26	38	— 11,6	+ 46,2
Escourgeon	812	909	1.011	488	— 39,1	— 51,7
Orge	1.657	1.778	1.924	1.977	+ 19,3	+ 2,8
Avoine	5.870	4.546	4.616	4.524	— 32,9	— 0,2
Sarrasin	5	2	1	4	— 20,0	+ 300,0
Maïs cultivé pour la graine	11	64	117	110	+ 900,0	— 6,0
Haricots secs	12	7	10	15	+ 25,0	+ 50,0
Pois secs	161	133	168	266	+ 65,2	+ 58,3
Féveroles (petites et grosses)	103	68	95	103	—	+ 8,4
Betteraves sucrières	23.483	21.816	23.890	21.321	— 9,2	— 10,8
Lin (graine)	159	177	165	195	+ 22,6	+ 18,2
(paille)	1.577	1.907	1.767	2.162	+ 37,1	+ 22,4
Chicorée à café	940	234	344	1.092	+ 16,2	+ 217,4
Chanvre (graine)	—	—	2	—	—	— 200,0
Tabac	31	48	41	48	+ 54,8	+ 17,1
Houblon	6	8	9	8	+ 33,3	— 11,1
Colza d'hiver	85	35	19	12	— 85,9	— 36,8
Colza d'été	8	2	1	2	— 25,0	+ 100,0
Pommes de terre tardives	9.179	6.211	6.887	8.232	— 10,3	+ 19,5
Pommes de terre mi-hâtives	10.168	10.104	11.123	16.469	+ 62,0	+ 48,1
Pommes de terre hâtives	1.125	978	1.183	1.642	+ 46,0	+ 38,8
Betteraves fourragères	49.914	43.747	55.606	51.620	+ 3,4	— 7,2
Carottes fourragères	248	185	278	307	+ 23,8	+ 10,4
Navets	31	50	62	45	+ 45,2	— 27,4
Choux-navets rutabagas	189	146	214	175	— 7,4	— 18,2
Choux fourragers	145	125	230	207	+ 42,8	— 10,0
Trèfles ordinaires (foin)	886	1.390	675	527	— 40,5	— 21,9
Trèfles incarnats (verts)	1.114	527	940	1.055	— 5,3	+ 12,2
Autres trèfles (foin)	1.231	452	367	424	— 65,6	+ 15,5
Luzerne	647	607	677	759	+ 17,3	+ 12,1
Sainfoin	26	15	17	12	— 53,8	— 29,4
Prairies fauchées (foin de prairies)	9.543	9.031	10.154	8.395	— 12,0	— 17,3

Source : Institut National de Statistique.

(a) La production de froment alternatif est comprise, en 1949, dans le montant de la production de froment d'hiver.

a surtout été le fait des « mi-hâtives », plus productives et plus demandées par les consommateurs; le rendement par hectare ayant crû dans une forte mesure, la production a été importante, ce qui n'a pas manqué d'influencer les prix, nonobstant les exportations vers les Pays-Bas. Si les prix furent très élevés au début de l'année, tant pour les pommes de terre de la récolte de 1953 que pour les nouvelles pommes de terre de 1954, ils diminuèrent sensiblement à partir de juillet; la baisse

continua pendant le reste de l'année, contrairement à l'évolution saisonnière normale. Le prix moyen des pommes de terre mi-hâtives et tardives sur les principaux marchés fut, pendant les mois qui suivirent immédiatement la récolte, inférieur de plus de 50 % à celui de l'année précédente.

Evolution des rendements de certaines cultures
Production moyenne par hectare
(en quintaux métriques)

CULTURE	Moyenne 1948/1949	Moyenne 1953/1954	Différence en %
Froment d'hiver	32,4	33,5	+ 3,4
Froment de printemps	22,4	25,7	+ 14,7
Seigle	24,2	28,0	+ 15,7
Escourgeon	29,9	30,6	+ 2,3
Orge d'été	27,7	32,3	+ 16,6
Avoine	27,1	29,2	+ 7,7
Maïs cultivé pour la graine	30,5	48,3	+ 58,4
Betteraves sucrières	372,7	390,6	+ 4,8
Lin (paille)	60,5	61,0	+ 0,8
Pommes de terre tardives	290,0	198,8	— 31,4
Pommes de terre mi-hâtives	252,1	253,7	+ 0,6
Pommes de terre hâtives	179,7	252,3	+ 40,4
Betteraves fourragères	722,9	777,3	+ 7,5
Prairies fauchées (foin de prairies)	41,3	41,7	+ 1,0

Source : Institut National de Statistique.

La consommation restant constante et les exportations ayant atteint seulement 100.000 t, les recettes brutes en pommes de terre ont été de beaucoup inférieures à celles de l'année précédente. Le consommateur n'a guère profité de la baisse anormale des prix.

La production de betteraves fourragères a diminué, par suite, non seulement d'une régression de la surface cultivée, mais aussi d'un rendement inférieur à celui de 1953. Mais il faut noter ici que la production de feuilles et de collets de betteraves sucrières a été très abondante et que la demande de pulpe a aussi pu être satisfaite.

e) *Prairies, pâtures et fourrages herbacés.*

Quoique la superficie des prairies ait diminué, la surface des pâtures permanentes a augmenté. La récolte de foin a été très mauvaise en poids et en qualité; c'est ce qui explique en partie la forte augmentation de l'importation des aliments fourragers.

2. — *Elevage.*

A l'opposé de la production végétale, celle de l'élevage a augmenté. En volume, l'accroissement est de 3 %.

Entre le 1er janvier 1950 et le 1er janvier 1955, le cheptel chevalin a diminué de plus de 40.000 unités. Ce chiffre traduit l'influence de la motorisation. L'importance des abattages ressort du fait que la production de viande de cheval a été sensiblement supérieure, en 1954, à celle de l'année précédente, quadruplant même par rapport à l'avant-guerre. Il est à remarquer que les trois quarts des poulains élevés sont abattus à l'âge de 4 mois.

Le cheptel porcin a crû de plus de 6 % en 1954. La raison principale de cet accroissement est le fait que la phase haussière du cycle des prix du porc a perduré jusqu'au début du quatrième trimestre. La production de viande porcine a légèrement diminué en 1954 (195.000 t, contre 198.000 t en 1953).

Malgré la diminution de la production, le revenu brut de la spéculation porcine a été supérieur à celui de 1953, par suite de l'augmentation du prix des porcs.

Cheptel

(unités)

CATÉGORIE D'ANIMAUX	Moyenne 1937/1939(a)	1er janvier 1949	1er janvier 1953	1er janvier 1954	1er janvier 1955
Chevaux agricoles	**258.000**	**239.626**	**211.112**	**205.235**	**193.166**
Bovidés :					
Vaches laitières (exclusivement)	971.000	772.527	902.041	930.407	953.363
Vaches laitières et de trait		47.550	39.116	34.548	31.415
Autres bovidés	801.000	868.287	1.210.155	1.248.354	1.267.318
Total des bovidés	**1.772.000**	**1.688.364**	**2.151.312**	**2.213.309**	**2.252.096**
Porcs	**1.087.000**	**912.114**	**1.382.133**	**1.255.148**	**1.333.549**

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère de l'Agriculture.

(a) Estimations.

Le cheptel bovin a continué sa progression, ininterrompue depuis plusieurs années, mais dans une mesure moindre qu'en 1953, sauf pour les vaches laitières, dont le nombre a crû dans une proportion à peu près égale à celle de l'année précédente. Cette augmentation continue est imputable à la politique laitière suivie en Belgique.

La production laitière a légèrement augmenté, par suite de l'accroissement du nombre de vaches et, dans une certaine mesure, de l'accroissement de la production individuelle, laquelle est le résultat des efforts faits dans ce domaine par les Services de l'Elevage du Ministère de l'Agriculture.

La vente de lait en nature s'est maintenue, tandis que celle de beurre indigène a légèrement augmenté (environ 3 %).

La production de fromage dur, de lait en boîtes et, surtout, de poudre de lait écrémé, a considérablement augmenté.

Les prix du lait à la ferme et du beurre ont légèrement diminué.

La production de viande bovine de provenance indigène a également augmenté : 172.000 t en 1954, contre 157.000 t en 1953.

Les prix unitaires sont restés sensiblement les mêmes à l'exception d'une baisse de 0,37 F au kilo pour les vaches à rendement 50 % et de 1,08 F au kilo pour les veaux à rendement 60 %.

La production de viande ovine a légèrement augmenté.

Par contre, la production des œufs et de la volaille est restée la même, mais avec un prix unitaire des œufs en légère régression : 2,18 F en 1954, contre 2,26 F en 1953.

§ 3. — PRIX AGRICOLES

Si la moyenne annuelle de l'indice des frais de production a dépassé, en 1954, celle de 1953, il en a été autrement pour l'indice des prix de vente. Pour le premier, on a observé une hausse graduelle pendant toute l'année, alors que le second a subi, pendant le deuxième semestre, une forte baisse, moins prononcée toutefois pour les produits de l'élevage que pour ceux des cultures. Pour ces derniers, en effet, le recul de décembre 1953 à décembre 1954 a atteint 9 %, contre 2 % seulement pour les produits de l'élevage, dont la moyenne annuelle des prix de vente a même dépassé celle de 1953.

Pour tous les produits des cultures repris par l'indice des prix de vente, la moyenne annuelle a été inférieure à celle de 1953, sauf pour l'avoine et les cossettes de chicorée. L'évolution au cours de l'année est cependant variable de produit à produit. Ainsi, de décembre 1953 à décembre 1954, la baisse la plus prononcée a été celle des pommes de terre (—36 %); l'indice a également diminué pour les cossettes de chicorée (—25 %), qui avaient atteint des prix exceptionnellement élevés pendant le premier semestre, pour le lin et le froment. Par contre, l'orge et l'avoine, qui avaient fortement régressé en 1953, ont haussé respectivement d'environ 25 % et 22 %; la paille aussi a augmenté de 18 %.

Parmi les produits de l'élevage repris dans le calcul de l'indice, seuls les prix des porcs et des chevaux n'ont pas été inférieurs, en moyenne annuelle, au niveau de 1953. Les prix des chevaux sont restés quasi stables et ceux des porcs ont haussé de 14 %. Cette évolution a permis à l'indice général des prix des produits de l'élevage de demeurer supérieur au niveau de 1953. Depuis septembre, on enregistre toutefois également une baisse des produits animaux, de sorte qu'à la fin de l'année, l'indice était tombé à un niveau inférieur à celui d'un an auparavant. Pour les bovidés, la tendance à la baisse, observée déjà pendant les années précédentes, s'est maintenue. Cette constatation vaut aussi pour le beurre.

La hausse des frais de production a été quasi générale. Deux éléments seulement ont diminué par rapport à 1953 : les engrais, ainsi que les plants et semences; ces derniers ont cependant enchéri à partir de novembre. La hausse la plus forte a été celle du matériel, qui a atteint presque 10 %.

§ 4. — COMMERCE EXTÉRIEUR EN PRODUITS AGRICOLES

Pour l'examen de l'évolution du commerce extérieur en produits agricoles, on a utilisé cette année un agrégat moins large que celui dont on s'est servi l'année précédente et qui, reprenant les deux premières sections du Tarif douanier Benelux, comportait, outre les produits agricoles proprement dits, certains produits de l'industrie transformatrice. L'idée directrice qui a présidé à la confection de l'agrégat employé cette année a été d'obtenir une liste concordant avec celle des produits agricoles belges, en y incluant toutefois les produits étrangers les concurrençant directement (fruits citrus, qui concurrencent les pommes et les poires). D'après les totaux ainsi fournis, les exportations de produits agricoles ont augmenté, en 1954, dans une plus forte mesure que les importations, mais le déficit laissé par le commerce extérieur en produits agricoles a augmenté. La part des produits de l'agriculture dans les importations est restée quasi la même (11,1 % contre 11,2 %), tandis que, par contre, leur part dans les exportations a augmenté (de 1,7 à 2,1 %).

Alors que l'accroissement des importations est surtout le fait des produits des cultures, celui des exportations est dû principalement aux produits de l'élevage.

1. — *Produits de l'élevage.*

L'augmentation du cheptel, qui a provoqué une saturation, du moins dans certains secteurs et pour certaines qualités, trouve son reflet dans l'évolution du commerce extérieur en produits de l'élevage. Le recul des importations a été accompagné d'une progression des exportations.

En ce qui concerne les chevaux, les importations ont cependant augmenté, notamment en provenance du Danemark.

Pendant le premier trimestre, environ 1.500 t de viande de porc ont été importées, sous le contrôle de l'Office Commercial du Ravitaillement, en vue de combattre la hausse des prix. C'est pour la même raison que les exportations de porcs furent suspendues en juillet. Au total, les exportations n'en furent pas moins plus importantes que pendant l'année précédente, tout en demeurant inférieures à leur niveau de 1952.

Les importations de bovidés se limitèrent quasi exclusivement à des animaux destinés à la préparation de sérum. Les exportations, insignifiantes en 1953, s'élevèrent à plus de 1.000 t. A partir de juin, et pour la première fois depuis la guerre, les exportations de bétail sur pied et abattu furent autorisées. L'influence de ces exportations sur les prix fut très minime. Les importations et les exportations de viande fraîche en général ont été pratiquement égales. Il faut toutefois signaler un notable accroissement des exportations de viande fraîche de porc vers la France.

Les importations de produits laitiers ont fortement régressé, mais si le recul fut sensible pour le beurre et le lait condensé, les importations de crème et de lait ne diminuèrent que légèrement et celles de poudre de lait restèrent stationnaires.

Pour les œufs, les exportations nettes dépassèrent celles de 1953.

Importations et exportations de produits agricoles (a)

ANNEE	Produits animaux		Produits de grandes cultures		Produits horticoles		Total	
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)
	IMPORTATIONS							
1937	63.226	356.078	3.454.620	3.842.447	233.307	349.195	3.751.153	4.547.720
1949	195.693	5.725.033	1.943.133	7.643.662	256.347	2.023.012	2.395.173	15.391.707
1953	120.748	3.658.176	2.235.936	7.797.583	270.403	2.059.802	2.627.087	13.515.561
1954	106.521	3.071.024	2.703.703	8.928.587	267.394	2.155.594	3.077.618	14.155.205
	EXPORTATIONS							
1937	26.137	231.721	447.526	611.343	74.279	231.920	577.942	1.074.984
1949	12.958	425.193	136.643	387.476	71.934	624.758	221.616	1.437.427
1953	68.919	513.658	169.881	546.658	122.710	901.244	359.510	1.961.560
1954	87.336	757.677	146.139	612.883	111.584	1.014.020	345.059	2.434.580

Source : Institut National de Statistique.

(a) Le tableau ci-dessus comprend les chapitres 1, 2 et 4 de la section I et les chapitres 6, 7, 8, 10 ainsi qu'une partie du chapitre 12 de la section II du tarif Benelux.
Il en comprend en outre le n° 541*a* (lin brut). Sont donc exclus de ce tableau les poissons, ainsi que les produits exotiques qui n'entrent pas en concurrence avec une production belge similaire.

2. — *Produits des cultures.*

En ce qui concerne les produits des cultures, tant la valeur des importations que celle des exportations ont augmenté. Du côté des importations, ce mouvement fut surtout imputable aux céréales, et, pour les exportations, aux légumes à cosse secs, notamment aux pois.

Importations et exportations de produits des cultures

ANNÉE	Céréales		Plantes industrielles		Pommes de terre, graines, fourrage et plantes diverses		Légumes à cosse secs	
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)
	IMPORTATIONS							
1937 ...	2.739.882	3.166.255	179.312	227.955	452.151	340.819	83.275	107.418
1949 ...	1.676.878	5.796.953	197.739	1.185.739	149.823	520.940	18.693	112.803
1953 ...	1.775.870	6.043.912	191.714	945.394	250.156	677.980	18.196	130.297
1954 ...	2.224.236	7.007.958	226.219	1.022.141	223.343	685.596	29.905	212.892
	EXPORTATIONS							
1937 ...	172.952	257.341	179.312	227.955	94.802	71.614	30.460	54.433
1949 ...	40.207	135.829	43.706	146.996	49.896	82.659	2.834	21.992
1953 ...	28.636	153.288	72.333	184.995	57.935	124.421	8.977	64.646
1954 ...	40.361	156.030	14.121	116.535	68.007	126.236	23.650	214.082

Source : Institut National de Statistique.

L'augmentation des importations de céréales est liée aux dégâts considérables provoqués par la gelée. Les importations de froment ne furent pas les seules à croître; ce fut aussi le cas de celles de fourrages, dont la production indigène fut quelque peu inférieure à celle de 1953.

Les importations de plantes industrielles augmentèrent également, la progression portant sur le poste le plus important de cette rubrique, le lin brut. On note aussi un accroissement pour les graines de lin. Le commerce extérieur en betteraves sucrières fut pratiquement nul. Les contrats passés en 1953 avec l'Allemagne Occidentale ne purent être renouvelés, ce pays ayant élargi sa propre production dans une notable mesure. Les exportations de cossettes de chicorée augmentèrent fortement. Toutefois, le solde net d'exportation diminua, les importations ayant crû dans une proportion encore plus élevée. A l'opposé du recul de ces exportations nettes, on note cependant une forte progression des exportations de chicorée torréfiée.

Les échanges du troisième groupe de produits des cultures n'ont subi, en valeur, que peu de changement par rapport à 1953. Les importations ont toutefois

diminué en poids, notamment en ce qui concerne les fourrages secs, et surtout la paille, par suite de la production accrue de paille indigène. Malgré une production en forte augmentation, les exportations nettes de pommes de terre ont reculé, des quantités considérables ayant été importées au début de 1954. Cette observation vaut pour les pommes de terre de consommation; pour les plants de pommes de terre, on a enregistré une diminution des exportations et aussi des importations.

3. — *Produits horticoles.*

Les échanges de produits horticoles avec l'étranger ont augmenté, plus du côté des exportations que de celui des importations. Cette constatation vaut en ordre principal pour les légumes. A l'importation, la progression a porté surtout sur les tomates et les oignons. Si les exportations de la plupart des légumes frais ont augmenté, celles de choux-fleurs ont cependant diminué, par suite d'un recul de la demande en Allemagne. Les importations et exportations de fruits frais ont diminué, la baisse des importations étant cependant moins prononcée que celle des exportations. Ces dernières ont subi l'influence de l'accroissement notable de la production dans toute l'Europe Occidentale, et surtout en Allemagne, pays qui a diminué ses achats de fruits destinés à l'usage industriel. Les prix des fruits indigènes ayant été relativement bas, les importations de citrus ont régressé. Pour les fleurs et les plantes ornementales, importations et exportations ont évolué d'une façon différente, celles-ci augmentant et celles-là diminuant. Les importations de fleurs coupées néerlandaises ont été contingentées à partir d'octobre 1954.

Importations et exportations de produits horticoles

ANNÉE	Légumes (a)		Fruits comestibles		Plantes vivantes et produits de la floriculture	
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)
	IMPORTATIONS					
1937	57.951	55.723	172.848	277.836	2.508	15.636
1949	62.082	312.966	191.399	1.617.772	2.866	92.274
1953	53.901	341.281	209.914	1.567.021	6.588	151.500
1954	54.437	362.280	206.878	1.645.490	6.079	147.824
	EXPORTATIONS					
1937	52.547	77.296	11.220	68.632	10.512	85.992
1949	27.469	180.587	34.870	234.841	9.595	209.330
1953	38.389	381.031	74.544	231.334	9.777	288.879
1954	39.631	438.458	60.952	245.779	11.001	329.783

Source : Institut National de Statistique.

(a) A l'exclusion des légumes à cosse secs.

SECTION II. — PÊCHE MARITIME

La flotte de pêche belge s'est accrue en 1954 : à la fin de l'année, elle comptait 421 unités, d'un tonnage brut total de 26.781 t, accusant une augmentation de 11 unités et 1.111 t en un an.

L'effort de modernisation a concerné spécialement la pêche en eaux moyennes, alors que, les années précédentes, les investissements se portaient davantage sur des bâtiments de pêche hauturière.

Les fluctuations des apports de poisson d'une année à l'autre sont faibles. On a enregistré, en 1954 encore, une diminution des apports de crevettes.

Malgré la baisse des apports totaux, la valeur de ceux-ci a augmenté par rapport à 1952 et 1953, le prix moyen des produits de la pêche passant de 7,55 F en 1953 à 8,29 F en 1954. Cette hausse est le fait de la plupart des poissons, y compris les crevettes. Pour ces dernières, il faut noter que l'augmentation des prix n'a été que de 5,7 %, alors que les apports ont diminué de 23 %.

Pour les armateurs, l'accroissement de la valeur des apports a été neutralisé par l'augmentation des frais, en conséquence surtout de la hausse des prix des combustibles.

D'après les statistiques relatives au Chapitre III du Tarif douanier Benelux, les importations de poissons sont restées identiques en poids, mais ont augmenté en valeur. Les exportations ont progressé.

Les importations de poissons démersaux sont passées de 4.100 t en 1953 à 4.900 t; cette hausse est imputable surtout aux importations de cabillauds. Quoique les importations en provenance des Pays-Bas et du Royaume-Uni, pays qui ont accru leurs expéditions vers la Belgique, soient quasi libres, et que celles provenant de la Norvège ne soient limitées que pendant les deux tiers de l'année, les importations de poissons frais n'ont guère dépassé le niveau des années précédentes. Si les importations de harengs frais néerlandais ont doublé, les importations d'autre provenance ont diminué.

Arrivages de poissons

ANNÉE	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)
1949	61,3	465
1952	62,2	502
1953	65,1	491
1954	61,4	509

Source : Institut National de Statistique.

On n'a observé que peu de changement pour les crustacés et mollusques. Les importations de crevettes néerlandaises sont demeurées contingentées, mais les quantités importées sont en accroissement régulier. Le solde importateur, exprimé en crevettes non épluchées, est passé de 652 t en 1952 à 771 t en 1953 et à 1.161 t en 1954.

Bien que les exportations totales de poissons aient augmenté, celles de poisson frais démersal ont diminué. Les expéditions vers la France et le Royaume-Uni, les deux principaux pays acheteurs, ont quelque peu régressé, celles vers les Pays-Bas, troisième pays acheteur, augmentant légèrement. Les exportations de harengs frais sont passées de 5.000 à 9.000 t, grâce à l'augmentation des ventes à l'Allemagne Occidentale. On note aussi une certaine progression pour les harengs salés.

Importations et exportations de poisson

ANNÉE	Importations		Exportations	
	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)
1949	40,6	326	11,1	108
1952	50,0	422	8,0	101
1953	51,3	421	11,8	121
1954	51,9	476	16,3	141

Source : Institut National de Statistique.

Dans l'ensemble, la pêche maritime belge est handicapée sur les marchés étrangers par ses prix élevés. Pour être à même de résister à la concurrence, il est nécessaire notamment de poursuivre les efforts de renouvellement et de modernisation de la flotte.

CHAPITRE II

INDUSTRIE

Section I. — APERÇU GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE — MESURES RÉGLEMENTAIRES

Dans « L'Economie belge en 1953 » (1), il a été estimé que l'année 1953 pouvait être caractérisée comme une époque de transition entre la fin du cycle né de la guerre de Corée et le début d'une nouvelle période d'activité industrielle graduellement ascendante, malgré le bas niveau des prix de vente.

L'évolution en 1954 a entièrement confirmé cette considération. La demande de biens de consommation et de plusieurs autres produits, qui avait augmenté progressivement au cours du second semestre de 1953, s'est accentuée en 1954 et s'est étendue à la plupart des autres industries, et plus particulièrement, pendant la seconde moitié de l'année, à celle des biens d'investissement. Dans la majeure partie des branches d'industrie, le volume de production a beaucoup augmenté après les vacances d'été, tandis que les stocks de charbon sur le carreau des mines, qui avaient dépassé, au cours de l'été, 4 millions de tonnes, ont diminué. L'activité de l'industrie de la construction pour compte du secteur privé s'est maintenue à un niveau exceptionnellement élevé.

Bien que le volume de la production, à la fin de l'année, ait atteint un niveau aussi élevé, sinon même plus, qu'au point culminant du « boom » coréen, la situation se présentait d'une tout autre façon, aussi bien en ce qui concerne le caractère de la demande qu'en ce qui regarde l'évolution des prix.

La demande croissante, se manifestant tout d'abord surtout sur le marché intérieur, mais provenant ensuite dans une plus large mesure de l'étranger, a reposé cette fois sur des bases saines, la concurrence persistante continuant à exercer son influence régulatrice sur les prix.

Si les prix de plusieurs produits industriels indigènes ont cependant augmenté au cours du second semestre de l'année, cette hausse ne fut pas générale et demeura très modérée. Il est typique, à ce propos, que la demande d'acier fut aussi élevée à la fin de l'année que pendant le « boom » coréen, mais que les prix, malgré un

(1) Cf. *L'Economie belge en 1953*, op. cit., p. 54.

léger accroissement, restèrent encore inférieurs de plus d'un tiers au niveau atteint à ce moment. Par contre, les cours de plusieurs matières premières manifestèrent, dès le début de l'année, une tendance à la hausse.

L'accroissement du montant des commandes fut tout d'abord imputable au fait que les stocks constitués au cours du « boom » coréen s'étaient graduellement épuisés, tandis que la consommation, malgré les fluctuations conjoncturelles, continuait à s'orienter vers la hausse. En outre, la tendance à la baisse manifestée par les prix des matières premières industrielles et des produits finis prit fin, de sorte qu'il apparut peu indiqué de retarder plus longtemps les commandes.

L'amélioration des rapports entre les niveaux des prix de revient belges et étrangers se précisa d'ailleurs, favorisant ainsi d'une manière générale les possibilités concurrentielles des entreprises belges.

Enfin, la demande du marché intérieur et, dans la suite, des marchés étrangers de biens d'investissement, ne fit que croître. Sur le marché belge, elle était favorisée par la loi du 7 août 1953 (1), encourageant les crédits d'investissement.

Au cours de la deuxième moitié de 1954, l'influence de la dite loi fut encore renforcée par la loi du 1er juillet 1954 (2), immunisant les bénéfices imposables des exploitations industrielles ou artisanales des impôts cédulaires sur les revenus et de la contribution nationale de crise, à concurrence d'un montant égal à 30 % de la valeur amortissable des investissements nouveaux en matériel et outillage productifs, effectués en Belgique dans un délai de deux ans prenant cours au 1er juillet 1954 et atteignant au moins 250.000 F par période imposable (3).

La nécessité de faire pression sur le coût de la production a continué à s'imposer; en dépit de l'intense activité industrielle au cours de la seconde moitié de l'année et de la forte hausse des éléments des prix de revient étrangers, la concurrence, pour la plupart des branches de l'industrie, n'a, en effet, rien perdu de sa vivacité et les prix de la majorité des produits se sont pratiquement maintenus au bas niveau qu'ils avaient atteint au cours de la période de recul après la guerre de Corée.

Pour autant que les données statistiques disponibles puissent fournir quelques explications à ce sujet, il est à noter que la productivité de la main-d'œuvre a, en général, augmenté en 1954 dans une large mesure (4), tandis que la compression des dépenses en énergie fut activement poursuivie. Il importe de souligner l'accrois-

---

(1) *Moniteur belge* du 17 octobre 1953. Cette loi, qui n'est pratiquement entrée en application qu'en 1954, permet d'accorder la garantie de l'Etat aux personnes physiques ou morales, qui ne peuvent offrir aux institutions publiques de crédit des garanties suffisantes pour l'obtention d'un crédit ordinaire. Le montant des crédits consentis de ce chef par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, s'élevait, au 31 décembre 1954, à 1,9 milliard de francs.

(2) *Moniteur belge* du 4 juillet 1954.

(3) Cette immunité s'applique par tiers aux bénéfices de la période imposable pendant laquelle les dits investissements sont effectués et de chacune des deux périodes imposables suivantes. En cas d'absence ou d'insuffisance des bénéfices d'une de ces périodes, l'immunité non accordée pour cette période est reportée sur les bénéfices des cinq périodes imposables subséquentes.

(4) L'emploi dans l'industrie n'a presque pas augmenté.

sement de la productivité amorcé dans le secteur de l'industrie et du commerce de la chaussure, sous l'impulsion de l'Office belge pour l'Accroissement de la Productivité.

Par contre, l'augmentation de la capacité de production et le début de la fabrication de nouveaux produits ont surtout été le fait de l'industrie des fabrications métalliques, de l'industrie chimique, de la sidérurgie et de l'industrie des métaux non ferreux, tandis que l'on a entrepris le doublement de la capacité de production du papier-journal. Il faut signaler, aussi, la répercussion favorable, depuis la fin de l'année 1953, du contingentement de l'importation des voitures automobiles montées provenant d'autres pays que les Pays-Bas, à concurrence de 250 voitures par marque et par an; cette mesure a donné lieu à la création de plusieurs nouvelles usines de montage en Belgique; bien que, à la fin de 1954, toutes les chaînes de montage ne fussent pas encore en ordre de marche, le nombre de voitures assemblées en Belgique est passé de 48.400 en 1953 à 85.500 en 1954, tandis que celui des voitures neuves importées pour le transport de personnes autre que le transport en commun a diminué de 34.400 à 21.600 unités; outre le montage de voitures américaines, il y avait déjà, à la fin de 1954, seize firmes assemblant des voitures européennes, et deux autres prêtes à commencer le montage au début de 1955.

L'effort d'investissement de l'industrie belge ressort non seulement de l'évolution du commerce extérieur, mais aussi de celle du recours au marché des capitaux et des commandes intérieures à l'industrie belge des fabrications métalliques, ainsi que de l'augmentation du nombre d'autorisations pour la construction de bâtiments autres qu'habitations.

*
* *

Le nouvel indice de l'activité industrielle, calculé par l'Institut National de Statistique sur la base 1953 = 100 (1), a atteint en 1954 un niveau dépassant de 2,1 %, en moyenne, celui de l'année précédente. A partir de mars, l'accroissement s'est accentué, de sorte qu'en décembre, l'indice était déjà supérieur de 7,8 % à celui de la fin de 1953.

La hausse de l'indice partiel des industries manufacturières a largement compensé la baisse de l'activité des industries extractives; l'indice partiel de ces dernières a reculé depuis le début de l'année jusqu'en novembre et sa régression pour 1954 atteint 3,1 %, tandis que l'indice partiel des premières a augmenté de 3,4 % en moyenne. A partir du mois de mars, cet indice a été plus élevé que pendant les mois correspondants de l'année précédente, mais le rythme de l'accroissement s'est surtout accentué après l'été, portant en décembre l'écart par rapport à la fin de 1953 à 9,5 %.

---

(1) Cf. *Bulletin de Statistique*, 41e année, nº 1, janvier 1955, p. 21. Cet indice vise une centaine de branches des industries extractives et manufacturières et exclut la construction et les transports.

Indices annuels et trimestriels de l'activité industrielle (1953 = 100).

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Coeff. de pondération	1953				1954				
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Moyenne annuelle
Indice général	**100,0**	**98,4**	**100,2**	**96,6**	**104,8**	**98,9**	**101,4**	**98,7**	**109,2**	**102,1**
Industries extractives	**21,5**	**100,9**	**102,1**	**94,3**	**102,7**	**98,8**	**96,8**	**91,8**	**100,1**	**96,9**
Charbonnages	*90,4*	*103,3*	*101,6*	*92,8*	*102,4*	*102,1*	*96,1*	*90,8*	*100,2*	*97,3*
Carrières	*6,2*	*76,1*	*108,0*	*110,1*	*105,9*	*62,7*	*102,4*	*98,1*	*99,8*	*90,8*
Carrières de porphyre	..	72,5	114,6	112,7	100,1	60,6	125,0	130,4	118,0	108,6
Carrières de petit granit	..	74,6	108,3	109,2	107,9	52,5	87,3	76,1	85,5	75,4
Carrières de marbre	..	88,6	90,4	109,9	111,2	99,4	115,4	107,5	124,5	111,7
Carrières de grès	..	67,9	112,2	114,7	105,2	46,6	103,2	102,3	87,0	84,8
Production de sable	..	76,8	109,6	106,4	107,2	72,4	106,7	119,8	118,5	104,3
Ardoisières	..	96,9	106,0	96,9	100,3	99,2	93,9	88,0	97,8	94,7
Industrie de la chaux, des calcaires et des dolomies	*3,4*	*83,8*	*104,8*	*107,0*	*104,4*	*77,0*	*103,7*	*108,4*	*97,6*	*96,7*
Production de chaux	..	104,3	96,6	94,4	104,7	99,5	98,5	106,4	112,7	104,3
Carrières de calcaires	..	67,4	106,2	116,4	110,1	59,7	108,2	105,9	82,7	89,1
Production de dolomies	..	85,5	120,6	108,0	85,9	76,5	102,5	121,1	108,3	102,1
Industries manufacturières	**78,5**	**97,7**	**99,7**	**97,3**	**105,4**	**98,9**	**102,7**	**100,5**	**111,6**	**103,4**
Industries alimentaires et des stimulants	*(7,9)*	*(83,5)*	*(95,4)*	*(96,0)*	*(125,2)*	*(81,1)*	*(97,7)*	*(95,5)*	*(122,0)*	*(99,1)*
Production de confitures et produits connexes	*0,2*	*78,8*	*87,1*	*126,4*	*107,7*	*83,1*	*90,5*	*169,4*	*133,2*	*119,1*
Meuneries	*0,8*	*92,4*	*100,7*	*113,5*	*93,5*	*93,9*	*108,6*	*96,7*	*107,3*	*101,6*
Sucreries	*1,0*	*25,0*	*28,0*	*35,8*	*311,2*	*24,6*	*25,0*	*25,5*	*264,6*	*85,0*
Brasseries	*3,9*	*87,4*	*110,6*	*106,1*	*95,9*	*86,5*	*115,3*	*105,5*	*99,4*	*101,7*
Distilleries d'alcool	*0,4*	*135,8*	*84,7*	*66,8*	*112,8*	*89,8*	*66,8*	*99,8*	*85,0*	*85,4*
Industrie du tabac	*1,4*	*93,6*	*102,9*	*104,4*	*99,1*	*92,8*	*102,9*	*102,5*	*100,0*	*99,6*
Production de margarine	*0,2*	*93,0*	*92,5*	*97,7*	*116,8*	*105,5*	*108,6*	*115,0*	*124,4*	*113,3*
Production d'huiles végétales et animales	*0,3*	*91,5*	*96,2*	*104,3*	*107,9*	*97,1*	*103,9*	*113,3*	*119,3*	*108,4*
Industrie chimique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Production d'azote	*0,8*	*84,3*	*104,6*	*97,8*	*113,3*	*116,3*	*121,9*	*121,1*	*131,6*	*122,7*
Distillation de la houille	*0,1*	*102,2*	*99,2*	*98,0*	*100,7*	*102,2*	*99,5*	*100,8*	*104,7*	*101,8*
Allumetteries	*0,2*	*98,7*	*104,8*	*85,1*	*111,5*	*112,3*	*105,7*	*85,1*	*99,0*	*101,3*
Industrie du papier et du carton	*3,4*	*99,7*	*96,5*	*95,5*	*108,3*	*104,9*	*105,9*	*103,4*	*115,8*	*107,5*
Production de papier et de carton	..	107,5	95,3	90,7	106,6	108,2	109,5	99,6	117,2	108,6
Transformation de papier	..	92,7	97,7	99,6	109,8	102,0	102,8	106,7	114,6	106,5
Industrie du cuir	*0,7*	*111,4*	*93,9*	*91,8*	*103,0*	*98,1*	*100,6*	*96,7*	*102,8*	*99,5*
Production de cuirs lourds	..	120,6	101,3	87,0	91,0	97,2	118,1	116,0	110,4	110,4
Production de cuirs légers	..	109,2	92,1	92,9	105,8	98,4	96,5	92,1	101,0	97,0
Filatures	*9,3*	*97,8*	*95,1*	*94,8*	*112,4*	*108,6*	*103,6*	*99,2*	*117,9*	*107,3*
Filatures de coton fin	..	98,4	93,3	96,4	111,9	114,2	109,1	102,1	120,4	111,5
Filatures de coton : cardes fileuses	..	109,1	93,5	85,0	112,3	112,9	108,0	89,4	114,0	106,1
Filatures de cocons	..	99,8	78,5	103,1	118,6	129,7	120,5	126,4	130,9	126,9
Filatures de laine cardée	..	87,9	103,9	100,9	107,4	98,0	102,9	107,2	118,0	106,5
Filatures de laine peignée	..	101,5	94,0	91,9	112,7	98,5	90,7	89,8	117,2	99,1
Filatures de lin et de chanvre	..	100,8	95,9	88,0	115,4	101,8	87,4	93,7	114,0	94,2
Filatures de jute	..	98,0	94,6	96,2	111,3	105,2	100,6	94,5	105,7	101,5
Filatures et corderies de fibres dures	..	77,8	109,9	91,5	120,8	133,5	139,7	114,9	126,5	128,7
Production de rayonne	..	91,9	99,4	96,0	112,8	111,8	116,5	107,5	122,3	114,5

(suite page suivante)

Indices annuels et trimestriels de l'activité industrielle (1953 = 100) (suite)

BRANCHE D'ACTIVITÈ	Coeff. de pondération	1953				1954				
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Moyenne annuelle
Bonneterie	*3,0*	*90,9*	*89,9*	*105,1*	*114,1*	*89,6*	*94,6*	*110,7*	*125,7*	*105,2*
Tissages	*8,5*	*96,5*	*94,2*	*97,0*	*112,4*	*107,0*	*102,6*	*104,7*	*120,6*	*108,7*
Tissages de coton	..	97,1	92,6	95,7	114,5	114,8	112,7	109,3	126,1	115,7
Tissages de lin	..	107,6	93,2	93,0	106,3	94,0	94,9	98,2	120,2	101,8
Tissages de laine	..	93,3	94,5	100,7	111,5	101,5	92,4	102,5	119,2	103,9
Tissages de rayonne	..	99,8	95,0	88,1	117,2	117,1	116,6	106,6	121,2	115,4
Tissages de jute	..	98,5	101,5	98,6	101,5	86,4	87,8	91,1	94,3	89,9
Industrie de la confection	*7,0*	*101,0*	*104,7*	*93,1*	*101,3*	*96,5*	*106,6*	*94,5*	*104,8*	*100,5*
Industrie de la chaussure	*2,6*	*122,0*	*110,7*	*82,1*	*85,2*	*109,5*	*122,1*	*92,9*	*93,7*	*104,5*
Industrie des pantoufles	*0,3*	*61,5*	*73,0*	*133,3*	*132,1*	*72,3*	*78,1*	*137,3*	*135,9*	*105,9*
Producteurs-distributeurs d'électricité	*2,3*	*103,7*	*89,8*	*92,3*	*114,2*	*115,8*	*101,3*	*101,4*	*122,1*	*110,1*
Cokeries	*0,9*	*105,6*	*102,0*	*94,6*	*97,9*	*101,8*	*100,5*	*103,6*	*108,8*	*103,7*
Raffineries de pétrole	*0,4*	*90,3*	*95,4*	*120,1*	*94,3*	*89,6*	*125,4*	*126,1*	*133,6*	*118,7*
Industrie de la terre cuite	*1,8*	*57,0*	*97,2*	*136,5*	*109,4*	*63,3*	*108,7*	*130,0*	*100,9*	*100,7*
Industrie du verre	*2,8*	*89,1*	*105,4*	*103,6*	*101,9*	*113,0*	*108,6*	*130,6*	*110,7*	*115,7*
Industrie du verre plat	..	92,0	102,1	101,6	104,4	101,9	95,6	115,3	118,4	107,8
Industrie du verre creux	..	85,1	110,1	106,4	98,5	128,6	126,5	151,7	100,0	126,7
Cimenteries	*0,8*	*68,7*	*118,6*	*113,2*	*99,5*	*70,2*	*106,7*	*108,0*	*93,4*	*94,6*
Sidérurgie	*8,8*	*104,3*	*104,5*	*91,5*	*99,7*	*102,6*	*104,2*	*108,2*	*120,7*	*109,0*
Production de fonte	..	106,5	106,2	90,5	96,7	101,6	107,0	111,8	117,8	109,5
Production d'acier brut	..	107,3	104,8	89,3	98,6	103,6	108,9	111,8	119,7	111,0
Production de produits finis	..	102,5	103,9	92,8	100,9	102,3	101,4	105,7	122,2	107,9
Industrie des métaux non ferreux (a)	*2,8*	*98,7*	*99,2*	*97,1*	*104,4*	*102,9*	*104,8*	*106,9*	*113,7*	*107,1*
Production de cuivre (*a*)	..	100,3	99,1	100,9	99,6	98,9	101,4	104,0	104,8	102,3
Production de zinc (*a*)	..	103,6	104,4	92,2	97,5	107,3	111,3	112,7	108,6	110,0
Production de plomb (*a*)	..	107,7	101,2	96,9	97,8	94,7	87,7	93,3	100,8	99,1
Production d'aluminium (*a*)	..	95,2	101,7	69,8	113,7	121,9	107,3	97,5	120,3	112,0
Production d'étain (*a*)	..	96,1	94,5	92,2	110,4	112,9	111,2	108,9	137,4	117,6
Production de demi-produits	..	86,9	91,9	101,0	120,2	103,7	107,6	109,6	133,0	113,5
Industrie des fabrications métalliques	*32,5*	*101,2*	*101,5*	*98,1*	*99,2*	*96,8*	*94,2*	*92,7*	*103,1*	*98,0*
Aciéries de moulage	..	98,6	105,8	99,9	95,8	85,2	88,4	82,3	92,0	87,5
Fonderies	..	112,8	103,3	91,9	92,0	89,6	91,3	82,5	95,2	89,7
Tréfileries	..	100,6	99,3	97,9	102,5	108,3	110,9	109,4	121,3	112,6
Forge, estampage, gros emboutissage	..	102,4	103,4	96,8	97,5	92,5	92,8	87,7	95,8	92,2
Travail de la tôle et divers	..	102,1	100,3	96,5	101,1	94,5	97,4	90,0	94,3	95,3
Accessoires métalliques du bâtiment	..	102,7	99,3	96,0	101,9	91,3	94,9	93,3	108,9	97,1
Ponts, charpentes, grosse chaudronnerie	..	96,9	102,7	98,7	101,6	97,2	100,2	100,9	99,9	99,6
Construction navale	..	108,6	94,5	103,1	93,9	92,9	105,9	88,3	98,6	96,4
Matériel de chemins de fer	..	79,5	103,1	106,7	110,8	105,1	106,5	94,1	103,4	102,3
Autos, cycles, avions	..	96,6	106,8	97,4	99,3	100,5	104,0	97,7	104,1	101,6
Machines motrices, etc.	..	93,8	107,2	101,9	97,2	97,8	99,0	93,4	106,9	99,3
Machines-outils, etc.	..	104,6	102,9	97,9	94,6	84,7	88,9	84,0	90,0	87,4
Constructions mécaniques diverses	..	105,7	104,2	94,9	95,2	82,9	83,8	78,9	90,5	84,0
Appareils de levage, pesage, etc.	..	98,9	99,7	98,2	103,1	99,4	98,3	90,3	101,5	97,4
Appareils pour diverses industries	..	100,6	101,0	99,3	92,1	105,5	109,2	105,4	117,1	109,3
Construction électrique	..	101,9	99,5	97,9	100,8	101,0	100,4	97,2	110,9	102,4
Fine construction mécanique	..	105,6	100,7	92,5	101,2	101,2	91,6	94,4	116,5	100,9
Armes portatives et munitions	..	107,1	104,4	96,2	92,3	99,0	96,7	77,7	87,8	90,3

(a) Basé sur la moyenne mobile trimestrielle.

Source : Institut National de Statistique.

Section II. — Évolution de la production par secteur industriel

§ 1. — Énergie et activités connexes

1. — *Charbon.*

L'évolution des ventes de charbon belge, qui suivait un cours peu favorable depuis 1952, a pris une tout autre orientation après l'été de 1954. Les prix intérieurs sont cependant demeurés inchangés, sauf l'autorisation accordée à certaines mines d'instaurer une prime de qualité pour l'anthracite. Par contre, les prix à l'exportation ont quelque peu haussé vers la fin de l'année, non seulement pour les livraisons hors de la C. E. C. A., mais aussi pour certaines ventes à l'intérieur du marché commun. A part l'introduction des primes de qualité dont question ci-avant, la réglementation de la C. E. C. A. en matière de prix et de production du charbon n'a pas été modifiée.

La mévente du charbon belge jusqu'à l'été de 1954 a résulté principalement du ralentissement de l'activité industrielle; mais l'usage de plus en plus large de produits de substitution et l'utilisation plus rationnelle des charbons consommés en ont aussi réduit fondamentalement la demande.

Aussi, pendant les premiers mois de 1954, les stocks sur le carreau des mines, composés surtout de charbons gras et mi-gras, atteignirent-ils un niveau tel que les importations de charbon américain, rendues bon marché par la diminution des frets maritimes, durent être contingentées plus sévèrement. Dans certaines mines, le travail fut même interrompu plusieurs jours par mois. Les ouvriers étrangers partants ne furent pas remplacés.

Pendant les mois d'été, s'amorça un revirement qui, en automne, provoqua une rapide résorption des stocks. D'une part, la consommation intérieure a augmenté, surtout par suite de la nette reprise de l'activité industrielle, principalement dans les cokeries et dans la sidérurgie. D'autre part, les exportations (1) ont crû sensiblement, tandis que les importations ont diminué. La haute conjoncture qui prévalait en Europe occidentale a, en outre, modifié fondamentalement les courants internationaux du commerce charbonnier : le Royaume-Uni, pour combler le déficit de sa production, s'est vu obligé d'accroître ses importations et de réduire ses exportations; certains pays d'Europe occidentale, ne réussissant à obtenir que des quantités insuffisantes de charbon dans les pays d'Europe orientale, se sont retournés vers les pays occidentaux exportateurs; enfin, les importations en provenance des Etats-Unis devenant plus onéreuses, par suite de la hausse prononcée des frets maritimes, certains acheteurs de charbon américain sont revenus au charbon européen. Cette demande croissante de l'intérieur et de l'extérieur, de même que le recul des importations, a favorisé la liquidation des stocks des mines belges, qui tombèrent à 2,8 millions de tonnes à la fin de l'année.

---

(1) Y compris vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Balance charbonnière
(en milliers de tonnes)

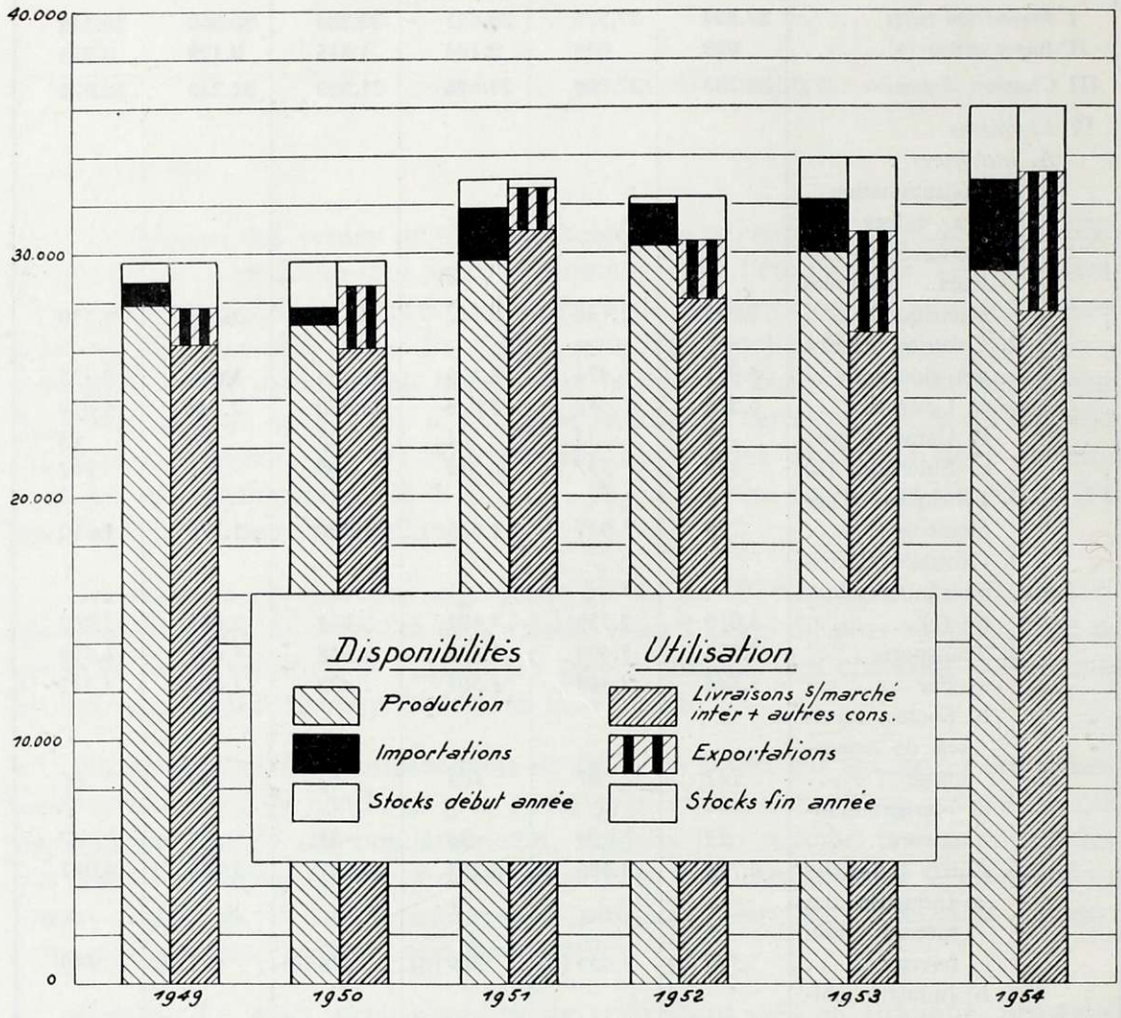
DÉNOMINATION	1949	1950	1951	1952	1953	1954
I *Production nette*	**27.854**	**27.321**	**29.651**	**30.384**	**30.060**	**29.249**
II *Importations* (a).....	**929**	**648**	**2.194**	**1.615**	**2.179**	**3.725**
III *Charbon disponible*	**28.783**	**27.969**	**31.845**	**31.999**	**32.239**	**32.974**
IV *Livraisons*						
A. *Intérieures :*						
1. Consommation des mines (+ consommation de leurs centrales électriques)	2.835	2.728	2.712	2.625	2.603	2.530
2. Cokeries, usines à gaz, sidérurgie ..	6.971	6.474	8.579	8.756	8.074	8.333
a) Cokeries.....	*6.515*	*6.082*	*8.036*	*8.330*	*7.748*	*8.019*
b) Usines à gaz.	*42*	*35*	*31*	*26*	*26*	*23*
c) Sidérurgie (b)	*414*	*357*	*512*	*400*	*301*	*291*
3. Fabriques d'agglomérés	725	937	1.653	1.380	1.275	1.310
4. Centrales électriques indépendantes (c)	3.010	2.789	3.402	2.932	2.651	3.060
5. Transports	1.720	1.494	1.638	1.548	1.449	1.440
a) Fer	*1.546*	*1.398*	*1.501*	*1.478*	*1.402*	*1.372*
b) Soutes, services de remorquage	*141*	*67*	*103*	*45*	*40*	*61*
c) Navigation intérieure	*33*	*29*	*34*	*25*	*7*	*7*
6. Autres industries	4.711	4.686	5.243	4.307	3.986	4.092
a) Industrie des métaux non ferreux	*540* (d)	*455* (d)	*589* (d)	*516* (d)	*482* (d)	*519*
b) Industrie chimique	*598* (d)	*631* (d)	*736* (d)	*544* (d)	*541* (d)	*567*
c) Cimenteries .	*677* (d)	*866* (d)	*1.052* (d)	*990* (d)	*975* (d)	*927*
d) Industries diverses	*2.896* (e)	*2.734* (e)	*2.866* (e)	*2.257* (e)	*1.988* (e)	*2.079*
7. Usage domestique (y compris livraisons aux mineurs)	6.137	6.786	7.574	6.294	6.443	6.638
8. Administrations publiques	147	140	152	172	174	172
Total livraisons intérieures	**26.256**	**26.034**	**30.953**	**28.014**	**26.655**	**27.569**
B. *Exportations* (a)(f)..	**1.547**	**2.699**	**1.728**	**2.537**	**4.165**	**5.681**
Livraisons totales	**27.803**	**28.733**	**32.681**	**30.551**	**30.820**	**33.250**
V *Mouvement des stocks*..	+ **964** (g)	− **763** (g)	− **827** (g)	+**1.457** (g)	+**1.385** (g)	− **261**
VI *Stocks à la fin de l'année*	**1.805** (g)	**1.042** (g)	**221** (g)	**1.678** (g)	**3.063** (g)	**2.815**

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

(a) Y compris les exportations vers le Grand-Duché de Luxembourg.
(b) Pour d'autres usages que la cokéfaction.
(c) Non compris les autoproducteurs industriels.
(d) Charbons belges uniquement.
(e) Y compris les livraisons de charbons importés aux industries des métaux non ferreux et chimique et aux cimenteries.
(f) Y compris du charbon importé.
(g) Y compris les stocks constitués par les importateurs.

Balance charbonnière

(en milliers de tonnes)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

Malgré cette évolution, les ventes totales sur le marché intérieur furent toutefois inférieures à leur niveau de 1951 et de 1952, et n'ont dépassé celui de 1949 que de 5 %. Si la plupart des catégories de consommateurs accrurent leurs achats, l'augmentation la plus forte vint des particuliers, des cokeries et des centrales électriques indépendantes; ces dernières ont, à la demande des mines, virtuellement interrompu l'utilisation des schistes de terril. Les cimenteries, par contre, ont nettement restreint leurs achats de charbon et accru ceux de schistes, même étrangers, qui, outre la chaleur, leur apportent également de la matière première.

Les exportations ont atteint le niveau le plus élevé depuis la dernière guerre. Vers le Royaume-Uni, elles se sont élevées à 900.000 t, contre 200.000 t en 1953. Les pays de la C. E. C. A. ont acheté en Belgique 4,3 millions de tonnes de charbon, contre 3,6 millions l'année précédente.

Les importations ont augmenté de 1,6 million de tonnes, ou 71 %; de mars à octobre, elles ont atteint 348.000 t par mois en moyenne, pour tomber dans la

Production de charbon par bassin

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Namur (a)	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Limbourg	Total	Indice (1938=100)
1938	394	4.899	4.256	7.977	5.523	6.536	29.585	100,0
1949	—	4.601	3.747	7.096	4.456	7.954	27.854	94,1
1950	—	4.644	3.323	6.810	4.422	8.122	27.321	92,3
1951	—	4.839	3.589	7.173	4.785	9.265	29.651	100,2
1952	—	4.798	3.712	7.205	4.957	9.712	30.384	102,7
1953	—	4.621	3.678	7.275	5.003	9.483	30.060	101,6
1954 (b)	—	4.274	3.605	7.149	4.963	9.258	29.249	98,9

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

(a) Depuis 1949, les statistiques du bassin de Namur sont reprises dans celles de Charleroi.
(b) Chiffres provisoires.

suite à 261.000 t. Alors que les achats dans les pays de la C. E. C. A. ont crû de 175 %, ceux en provenance du reste du monde ont diminué de 25 %; le recul des achats au Royaume-Uni et aux Etats-Unis a été particulièrement prononcé.

Main-d'œuvre et rendement dans les mines de houille

PÉRIODE	Moyenne des ouvriers inscrits (en milliers) (a)	Moyenne des ouvriers présents (en milliers)		Production par jour et par ouvrier (en kilogrammes)	
		Fond	Fond et surface	Fond	Fond et surface
1938 Moyenne mensuelle...	**148,0**	**91,9**	**131,2**	**1.085**	**753**
1949 Moyenne mensuelle...	**163,0**	**103,3**	**146,6**	**926**	**645**
1950 Moyenne mensuelle...	**153,2**	**94,2**	**135,9**	**1.014**	**696**
1951 Moyenne mensuelle...	**160,9**	**94,9**	**133,9**	**1.054**	**738**
1952 Moyenne mensuelle...	**159,7**	**98,3**	**135,7**	**1.042**	**745**
1953 Moyenne mensuelle...	**154,4**	**95,3**	**131,6**	**1.058**	**755**
1954 Moyenne mensuelle (b)	**147,3**	**90,9**	**125,8**	**1.098**	**784**
1954 (b) Janvier	154,4	95,2	128,6	1.091	783
Février	154,3	93,3	128,6	1.091	784
Mars	153,6	92,9	128,5	1.096	786
Avril	151,8	93,5	129,4	1.091	781
Mai	151,5	94,0	129,7	1.081	773
Juin	151,1	93,4	129,0	1.087	780
Juillet	148,2	88,7	123,8	1.090	763
Août	146,5	84,8	118,8	1.093	772
Septembre	146,4	86,5	121,0	1.106	784
Octobre	146,9	88,2	122,8	1.103	786
Novembre	147,7	89,9	124,3	1.116	799
Décembre	147,3	90,7	125,1	1.133	814

(a) En fin de période.
(b) Chiffres provisoires.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

Malgré l'influence défavorable exercée par le freinage de la production pendant les premiers mois de l'année, la productivité a pu être portée à un niveau record. En Campine, la production moyenne quotidienne par ouvrier du fond a atteint, en décembre, 1.435 kg, soit à peine moins que dans le bassin de la Ruhr.

Cette productivité accrue a apporté une heureuse compensation au recul du nombre de mineurs inscrits. L'effectif des mineurs du fond a en effet, de la fin de 1953 à la fin de 1954, diminué de 5.500 unités, sous l'influence prédominante du départ de mineurs italiens. Le nombre d'ouvriers de surface a régressé de 1.600 unités, bon nombre de travailleurs belges ayant été attirés par la haute conjoncture dans la sidérurgie.

L'importance des stocks accumulés sur le carreau des mines a entamé profondément les disponibilités de trésorerie de nombreuses sociétés et a gêné particulièrement celles dont la situation financière n'est pas excellente; à ce point de vue, le retournement de conjoncture observé en fin d'année a constitué, pour plusieurs d'entre elles, un soulagement appréciable.

La péréquation des prix des charbons belges, instaurée lors de la création de la C. E. C. A., a continué à fonctionner au cours de l'année. Le taux n'en fut pas modifié pour les fournitures au marché intérieur, mais les prix des charbons exportés durent être considérablement réduits, ce qui provoqua une augmentation sensible de la péréquation « c »; au total, les charbonnages belges ont obtenu 1.163,8 millions de complément de recettes au titre de la péréquation, contre 740,9 millions en 1953 (1).

Les dégrèvements fiscaux pour les dépenses du rééquipement, qui avaient représenté 65,5 millions en 1953, furent supprimés et remplacés par un subside aux mines marginales, dont il sera question à la page suivante.

Les comptes des subsides dégressifs de 1949 furent définitivement clôturés, alors qu'en 1953, il y avait eu encore des rectifications pour 6,7 millions de francs.

En 1954, les experts de la C. E. C. A. étudièrent la situation des mines marginales du Borinage d'une manière approfondie et proposèrent un plan de réforme, recommandant une rationalisation poussée des méthodes de production, avec l'aide de crédits spéciaux, la fermeture de certains puits, la réorganisation des autres et, enfin, la valorisation des variétés de charbon de moindre valeur dans une nouvelle centrale électrique à créer (2). En 1955, l'Administration belge des Mines élabora un plan de réforme, moins coûteux et ne nécessitant que la fermeture d'un nombre moindre de puits.

Pendant la durée de ces études et afin d'éviter des fermetures prématurées, le Gouvernement fut obligé de prendre certaines mesures provisoires à l'égard des charbonnages intéressés à la réorganisation.

La subvention complémentaire aux subsides dégressifs, dont certains pro-

---

(1) En 1953, la Haute Autorité a supporté la moitié des subventions complémentaires, à partir de l'ouverture du marché commun; pour 1954, la quote-part à supporter par cet organisme n'a pas encore été arrêtée définitivement.

(2) Cf. *Annales des Mines*, 54e année, nº 1, janvier 1955, p. 18.

ducteurs de charbons gras bénéficient depuis 1949, fut majorée pour deux d'entre eux pendant les huit premiers mois de l'année. En y comprenant ce supplément, cette subvention a atteint, en 1954, 184,4 millions, contre 209,4 millions en 1953.

Pendant la même période, il fut instauré un fonds de soutien en faveur de trois mines marginales, alimenté à raison de 50 % par l'Etat, à l'aide des dégrèvements fiscaux abandonnés par les mines en bénéfice, et à raison de 50 % par l'ensemble des charbonnages belges. Le montant atteint par ce fonds pendant les huit mois de son fonctionnement a été de 120,6 millions de francs (1).

En outre, pendant les quatre derniers mois de l'année, l'Etat a pratiquement pris à sa charge les pertes d'exploitation des charbonnages qui avaient émargé au fonds de soutien. Cette dernière mesure a coûté 108,9 millions.

Par contre, le régime des avances récupérables, créé en même temps que celui des subventions complémentaires, s'est normalement terminé en 1954. Les sommes payées à ce titre ont encore représenté 40,6 millions, contre 78,5 en 1953.

Enfin, un nouveau régime d'avances récupérables a été créé au cours de l'année. Le montant prélevé a été de 8,1 millions de francs.

Subsides à la production charbonnière
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1953			1954		
	Mines marginales (a)	Autres mines	Total	Mines marginales (a)	Autres mines	Total
Dégrèvements fiscaux	—	65,5	65,5	—	—	—
Subsides dégressifs	—	6,7	6,7	—	—	—
Subventions complémentaires	209,4	—	209,4	184,4	—	184,4
Fonds de soutien	—	—	—	120,6	60,0	60,6
Subsides aux marginaux ..	—	—	—	108,9	—	108,9
Avances récupérables	78,5	—	78,5	40,6	8,1	48,7
Total	**287,9**	**72,2**	**360,2**	**454,5**	**–51,9**	**402,6**

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

(a) Mines intéressées au plan de réorganisation du Borinage ou aux subventions complémentaires anciennes.

Pour les mines marginales, les aides et subsides divers ont donc représenté 454,5 millions, contre 287,9 en 1953, tandis que les autres mines ont abandonné 51,9 millions de leurs recettes, alors qu'en 1953, elles avaient obtenu 72,2 millions de subsides; au total, l'industrie charbonnière a reçu une aide extérieure de 402,6 millions, contre 360,2 millions en 1953.

(1) Le montant de l'intervention directe des charbonnages dans le fonds de soutien, qui figure dans le tableau ci-dessus pour 60 millions, résulte des calculs effectués sur base de la formule conventionnelle; les versements effectifs des sociétés n'ont pas encore couvert la totalité de cette somme.

2. — *Electricité.*

Après une stabilité relative pendant les trois années précédentes, la production et la consommation d'énergie électrique ont augmenté de respectivement 7,8 et 7,9 %, pour atteindre un niveau double de celui de 1938. Le solde d'exportation s'est transformé en un solde d'importation, par suite de conditions de production hydro-électrique favorables en Europe occidentale.

La part des producteurs-distributeurs dans la production est celle qui témoigne de l'augmentation la plus forte.

La répartition de la production selon la nature des combustibles a peu varié en 1954.

Le charbon reste le combustible de base (82,8 %, contre 84,2 % en 1953); le solde, soit 17,2 %, a cependant été fourni en grande partie encore par des dérivés du charbon, sous forme de gaz de hauts fourneaux et de gazogènes (12,5 %).

La quote-part des autres sources d'énergie a augmenté de 2,5 % en 1953 à 4,7 % en 1954; on ne peut cependant dire qu'il existe une politique de substitution en matière de combustibles pour centrales, cette augmentation résultant, d'une part, de l'hydraulicité plus favorable et, d'autre part, d'une utilisation de produits pétroliers, qui trouveront sous peu leur débouché normal en pétrochimie.

Energie électrique disponible
(en milliers de kWh)

DÉSIGNATION	1938	1949	1951	1952	1953	1954
Production d'électricité :						
Organismes produisant en vue de la distribution publique :						
Entreprises publiques	247.389	373.712	390.781	370.734	392.102	419.802
Entreprises privées ..	2.332.635	4.319.696	5.147.595	4.726.804	4.802.938	5.298.906
Autoproducteurs industriels	2.698.147	3.469.685	3.959.456	4.370.914	4.610.759	4.852.625
Total	**5.278.171**	**8.163.093**	**9.497.832**	**9.468.452**	**9.805.799**	**10.571.331**
Importations	73.000	105.057	215.593	200.639	213.635	199.518
Exportations	26.000	46.824	104.985	118.915	214.648	195.196
Solde (importations — exportations)	+ **47.000**	+ **58.233**	+ **110.608**	+ **81.724**	— **1.013**	+ **4.321**
Energie absorbée par les réseaux belges	**5.325.171**	**8.221.326**	**9.608.440**	**9.550.176**	**9.804.786**	**10.575.652**

Source : Ministère des Affaires économiques,
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

L'accroissement de la consommation globale (7,9 %) se répartit en 6,2 % pour la basse tension et en 8,1 % pour la haute tension. En chiffres absolus, l'augmentation totale, qui est de 771 millions kWh, se répartit en raison de 10 % pour la basse tension et de 90 % pour la haute tension. Le secteur industriel a donc absorbé la majeure partie de l'augmentation de consommation constatée en 1954.

L'introduction du « tarif national » par la plupart des distributeurs privés ou mixtes, s'est faite progressivement. Ce système, élaboré en 1953 avec l'approbation du Ministère des Affaires économiques, et dont peuvent bénéficier les consommateurs ménagers lorsqu'il est plus avantageux pour eux que le tarif normal, prévoit un droit fixe, variant selon les dimensions de l'habitation et les régions, et un tarif réduit, lorsque la consommation dépasse un certain nombre de kilowatts-heure.

3. — *Coke* (1).

L'industrie belge du coke a subi l'influence du revirement conjoncturel de la sidérurgie de l'Europe occidentale.

La production de coke a augmenté graduellement à partir du début du deuxième trimestre et, dès la fin de l'année, a dépassé dans une forte proportion la moyenne mensuelle de 1952, qui avait marqué le précédent sommet. Pour l'ensemble de l'année 1954, l'accroissement a porté sur 200.000 t, ou 3,4 %, par rapport à 1953.

Les ventes au marché intérieur (2) ont crû de 7,7 %. La sidérurgie belge, malgré le bas niveau de ses achats pendant le premier semestre, a absorbé 5,8 % de coke de plus qu'en 1953. Les autres utilisateurs intérieurs ont acheté 17,6 % de plus, en opposition avec la tendance à la baisse au cours des dernières années. Les exportations, y compris vers le Grand-Duché de Luxembourg, ont dépassé de 8,3 % celles de 1953. L'abondance des stocks allemands a toutefois pesé sur les possibilités d'exportation pendant la majeure partie de l'année.

La différence entre la production et les ventes a été compensée par une réduction des stocks et un accroissement des importations. Les stocks des cokeries ont diminué de 71.600 t, tombant à 127.000 t à la fin de l'année; ils se composaient à ce moment, pour les deux tiers, de petits cokes. Les importations croissent d'année en année; inexistantes en 1949, elles ont atteint, en moyenne mensuelle, 2.100 t en 1953 et 6.900 t en 1954; elles sont surtout de provenance allemande.

Les variations des achats de charbon par l'industrie du coke sont de grande importance pour l'économie charbonnière belge. De même qu'en 1953, les cokeries ont absorbé 29 % du *total* des ventes de charbon sur le marché belge, contre 24 % seulement en 1949. Mais la réduction de la part du charbon *belge* dans les livraisons totales aux cokeries, pendant les trois premiers trimestres de 1954, avait été pour beaucoup dans le notable accroissement des stocks des mines belges, qui se composaient, en grande partie, de charbons cokéfiables. Au cours de chacun

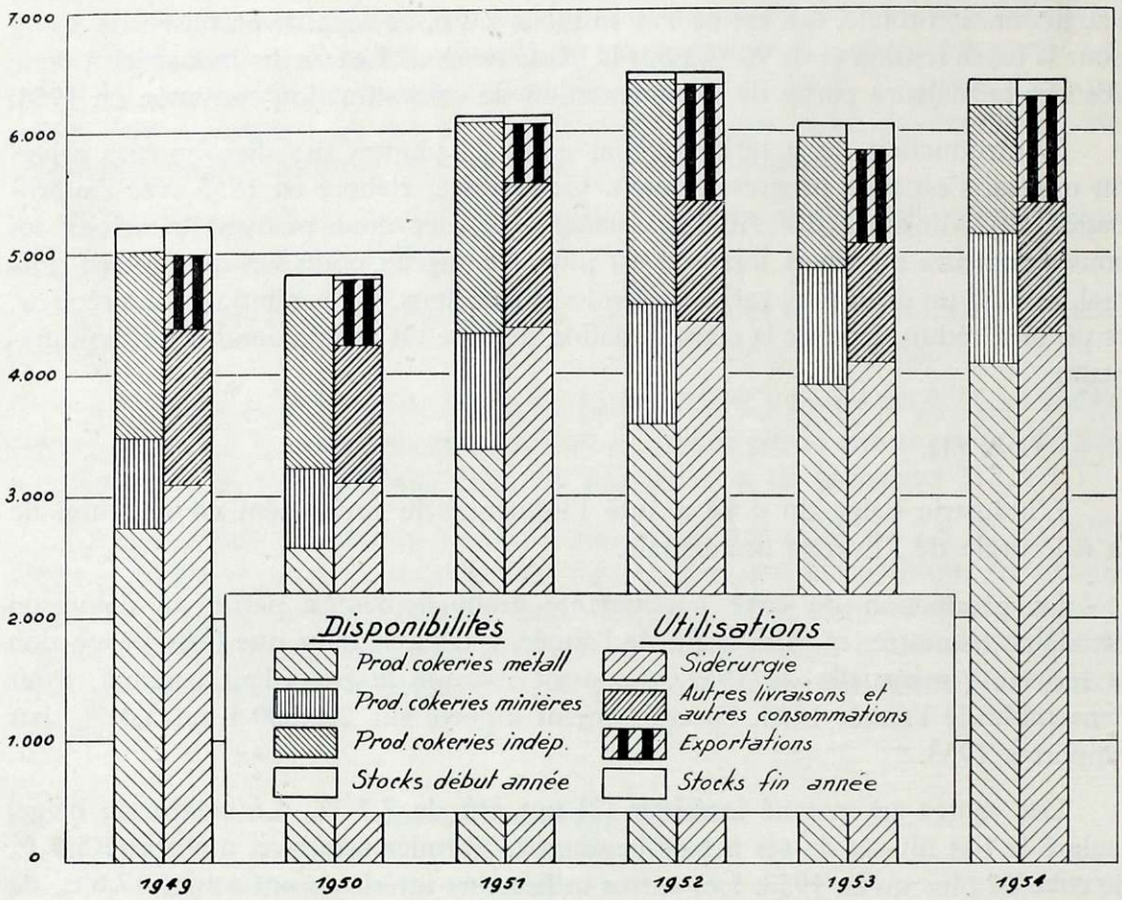
---

(1) Source statistique : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

(2) Non compris le Grand-Duché de Luxembourg.

Balance du coke de four

(en milliers de tonnes)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

des neuf premiers mois de 1954, les cokeries belges n'avaient en effet acheté en moyenne que 463.000 t de charbon indigène, contre 544.000 t en moyenne pendant l'ensemble de l'année 1953; elles en prirent 550.000 t au cours du dernier trimestre de 1954. Au total, les ventes de charbon belge aux cokeries ont diminué de 700.000 t, soit 11 %. Les quantités importées de charbon étranger, par contre, ont atteint de mars à septembre plus de 200.000 t par mois; elles diminuèrent toutefois fortement dans la suite. Pour l'ensemble de 1954, les achats de charbon étranger par les cokeries se sont élevés à 183.000 t par mois, contre 102.000 t en 1953 et 70.000 t seulement en 1949.

La plus grande part de ce charbon a été importée d'Allemagne Occidentale, où les fines à coke sont moins chères. Au cours des derniers mois de l'année, les importations de ce pays diminuèrent, par suite de la forte réduction des stocks qu'entraînait l'accroissement très important des achats de l'Europe occidentale. Les Etats-Unis fournirent une autre partie de ce charbon. La forte hausse des frets maritimes pendant le dernier trimestre enchérit fortement ces fournitures, qui s'étaient faites à très bas prix en 1953 et au début de 1954.

La part du charbon étranger dans l'approvisionnement des cokeries belges atteignit en moyenne 27,4 % (18,3 % en décembre), contre 16 % en 1953 et 14 % en 1949.

4. — *Gaz* (1).

La production utile de gaz a augmenté au total de 10,2 %, par rapport à 1953; on peut affirmer que sa tendance haussière, interrompue en 1953, a repris avec une vigueur accrue.

L'expansion est venue surtout de la production des cokeries. Les mines ont fourni plus de grisou, mais cette progression s'est limitée à 1,4 %, quoique la plupart des sources disponibles soient déjà utilisées. Par contre, le volume de grisou extrait a diminué dans certains sièges d'exploitation et a même été complètement

Production, importations et exportations de gaz (a)
(en milliers de mètres cubes de 4.250 Kcal à 0° C et 760 mm Hg)

DÉSIGNATION	1949	1951	1952	1953	1954
Production des usines à gaz :					
Régies et associations de communes (b)	1.866	745	569	559	539
Sociétés privées (b)	44.296	14.090	12.702	12.673	12.618
Production des cokeries :					
Régies (b)	76.173	66.627	66.930	62.962	46.479
Sociétés privées :					
Production destinée à la distribution publique (b)	679.031	691.997	685.642	688.060	777.950
Production destinée aux fournitures industrielles directes (c)	830.372	904.960	921.215	898.839	1.004.943
Production des charbonnages et des installations de «reforming» (b) ...	1.300	45.104	84.506	105.753	107.245
Total du gaz produit en Belgique	**1.633.038**	**1.723.523**	**1.771.564**	**1.768.846**	**1.949.774**
Importations	1.144	450	2.568	5.763	895
Exportations	22.349	26.421	23.723	28.399	43.486
Total du gaz disponible en Belgique	**1.611.833**	**1.697.552**	**1.750.409**	**1.746.210**	**1.907.183**

Source : Ministère des Affaires économiques,
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du « restgas » des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle inclut la production de méthane en provenance directe des charbonnages, ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisations, l'un et l'autre de ces gaz étant destinés à la distribution publique. Elle ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, « restgas », gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz de pétrole, qui sont mélangés, en dehors de l'usine de production, au gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique, ni le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres, et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.
(b) Le total de ces productions est destiné à la distribution publique.
(c) Cette production est destinée aux fournitures faites par les cokeries aux autres divisions des sociétés auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

(1) La présente analyse de la production et de la consommation de gaz ne se rapporte qu'au gaz produit par la distillation, directe ou indirecte, du charbon, ainsi qu'au grisou et aux quantités minimes de gaz de pétrole transporté par canalisations. Elle exclut la consommation propre des cokeries et des usines à gaz. Pour plus de détails, voir la note (a) du tableau ci-dessus.

arrêté dans l'un d'eux. Toutefois, cette diminution n'est que temporaire et on peut s'attendre à une assez forte augmentation de cette production au cours des années à venir.

La production des usines à gaz a encore régressé, par suite de l'arrêt d'une usine à gaz de houille au second semestre de 1954. Cette régression aurait été plus marquée sans la mise en marche des usines à gaz d'appoint lors des grands froids au début de l'année.

Le solde d'exportation a augmenté de 88 %, à la suite d'une nette extension des exportations et d'un notable recul des importations.

Distribution publique de gaz
(en milliers de mètres cubes)

DÉSIGNATION	1949	1951	1952	1953	1954
A. *Gaz disponible :*					
1. Importé en Belgique	1.144	450	2.568	5.763	895
2. Pris aux gazomètres	84	19	198	67	129
3. Produit dans les usines à gaz (production nette) :					
a) Gaz de four	85.496	76.953	77.802	66.012	48.683
b) Gaz intégral, à l'eau, pauvre	36.839	10.831	7.291	5.894	4.765
4. Fourni directement par des cokeries	92.838	92.465	89.033	84.985	86.368
5. Fourni par l'intermédiaire des sociétés de transport.....	586.193	688.200	724.167	733.146	831.866
Totaux	**802.594**	**868.918**	**901.059**	**895.868**	**972.706**
B. *Gaz réparti :*					
6. Fourni aux consommateurs en Belgique :					
Utilisations domestiques				478.611	479.346
Utilisations commerciales et artisanales	657.012	705.319	717.678	43.600	46.162
Utilisations industrielles				185.919	224.851
Eclairage public	19.172	19.734	17.711	15.227	11.841
Bâtiments et services publics .	10.882	12.922	14.877	15.750	18.006
Totaux	**687.066**	**737.975**	**750.266**	**739.107**	**780.206**
7. Gaz non vendu : besoins propres et pertes	93.064	104.313	127.051	128.326	148.909
8. Distribution totale en Belgique (6 + 7)	**780.130**	**842.288**	**877.317**	**867.433**	**929.115**
9. Exporté de Belgique.....	22.349	26.421	23.723	28.399	43.486
10. Total distribué (8 + 9)	**802.479**	**868.709**	**901.040**	**895.832**	**972.601**
Mis aux gazomètres	115	209	19	35	105

Source : Fédération de l'Industrie du Gaz.

L'augmentation du gaz disponible total (abstraction faite de l'auto-consommation des producteurs) par rapport à 1953 est de 9,2 %, progrès remarquable par rapport à l'évolution observée en Belgique depuis la fin de la guerre, surtout si l'on tient compte du net accroissement de la consommation concurrente de dérivés gazeux et liquides du pétrole.

Cette progression a cependant été surtout le fait de la consommation industrielle, et a été particulièrement prononcée pendant la seconde moitié de l'année, époque où le rythme de l'activité s'est accéléré dans la plupart des secteurs industriels.

Les fournitures de gaz aux particuliers, à l'artisanat et aux commerçants, n'ont augmenté que de 0,65 % par rapport à 1953. Dans ces secteurs, les gaz de pétrole liquéfiés constituent un concurrent du gaz de houille d'autant plus sérieux qu'ils sont souvent offerts aux consommateurs à des conditions auxquelles le gaz de ville ne peut être livré actuellement.

Cette concurrence a amené les distributeurs de gaz de ville à faire un gros effort dans le domaine des tarifs réduits. Ils ont, en effet, au cours du second semestre de 1953, soit généralisé les tarifs spéciaux déjà en vigueur, soit créé de nouveaux tarifs réduits adaptés aux utilisations multiples du gaz.

5. — *Pétrole.*

La consommation de produits pétroliers continue à augmenter, à un rythme plus lent qu'au cours des années précédentes pour l'essence, mais plus accéléré pour le « gas/diesel-oil ».

Les achats d'essence n'ont en effet progressé, par rapport à 1953, que de 3 %. Par rapport à 1949 et à 1938, l'accroissement atteint respectivement 48 et 150 %. Cette évolution constitue peut-être l'indice d'une saturation relative et de la concurrence de plus en plus marqué du « diesel-oil » pour les transports routiers.

Les ventes de « fuel-oil » ont augmenté de 18 %, dépassant ainsi le niveau de 1949 de 278 % et atteignant, par rapport à 1938, l'indice 4.200. Le « fuel-oil » trouve dans les installations industrielles un débouché de plus en plus important.

La hausse graduelle de la consommation apparente de « gas/diesel-oil » s'est poursuivie et a même été renforcée en 1954. L'accroissement par rapport à 1953 s'est élevé à 19 %, la consommation ayant ainsi doublé depuis 1949 et atteint un niveau neuf fois supérieur à celui de 1938. L'accélération récente du rythme de la consommation de ces produits ne s'explique pas seulement par la tendance à substituer pour certaines utilisations le « gas-oil » au charbon, mais aussi, en partie, par l'introduction sur le marché de nouveaux moteurs qui, par leurs qualités, concurrencent directement les moteurs fonctionnant à l'essence.

La consommation de gaz de pétrole liquéfié a crû de 11 % et a presque décuplé par rapport aux ventes de 1949. En 1938, elle était encore insignifiante. Ceci indique la concurrence croissante que subit le gaz de houille. Les communes non raccordées demandent de moins en moins à être reliées à un réseau de distribution

de gaz et, dans celles qui le sont, bon nombre d'habitations nouvelles ne sont plus alimentées par le réseau; c'est ainsi que la consommation domestique de gaz de houille n'a presque plus augmenté depuis six ans.

Production et consommation de produits pétroliers (a)
(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1938	1949	1951	1952	1953	1954
Quantités d'huiles brutes mises en œuvre ..	372	340	996	2.660	3.213	3. 798
Production :						
Huiles légères	76(b)	66	169	522	662	808
Huiles moyennes	19	10	13	67	109	156
Huiles combustibles :						
— Gas/Diesel-oil	53	92	198	565	792	924
— Fuel-oil	117	109	375	1.228	1.351	1.512
Lubrifiants	—	11	5	7	6	9
Bitume et résidus non liquides à 50° ...	28	59	83	86	90	95
Gaz de pétrole	—	—	—	3	46(c)	84(c)
Importations (d) :						
Huiles légères	295	556	741	607	551	350
Huiles moyennes	79	—	—	49	55	55
Huiles combustibles :						
— Gas/Diesel-oil	73	348	438	502	480	504
— Fuel-oil	13	657	1.265	856	761	900
Lubrifiants	60	110	166	134	119	163
Gaz de pétrole	—	9	34	54	67	83
Exportations (d) *:*						
Huiles légères	4	1	32	268	284	189
Huiles moyennes	3	—	1	27	41	63
Huiles combustibles :						
— Gas/Diesel oil	22	89	63	323	322	272
— Fuel-oil	45	273	547	1.234	1.232	1.017
Lubrifiants	—	54	82	54	55	67
Gaz de pétrole	—	—	—	2	..	..
Livraisons à la consommation intérieure (e) :						
Essence d'auto et d'avion	371	627	813	849	900	928
White spirit et essence spéciale	--	17	21	20	22	23
Pétrole carburéacteur et kérosène	22	29	49	81	106	130
Gas/Diesel-oil	115	556	717	823	882	1.047
Fuel-oil	22	245	769	689	788	927
Lubrifiants	73	70	88	78	81	89
Bitume et résidus	34	35	64	68	78	91
Gaz de pétrole	1	9	34	53	99(c)	143(c)

Sources : Organisation Européenne de Coopération Economique.
Institut National de Statistique.

(a) Données corrigées pour les années antérieures à 1954.
(b) Non compris les huiles légères, destinées au traitement industriel des matières premières.
(c) Y compris les gaz de raffinage utilisés directement par une centrale électrique.
(d) U.E.B.L.
(e) Soutes non comprises.

La consommation totale de produits pétroliers solides, liquides et gazeux, a augmenté de 12 % de 1953 à 1954; par rapport à 1949, la consommation apparente a doublé et, par rapport à 1938, quadruplé. La nette progression de la demande d'huiles lourdes et de gaz de pétrole a inversé complètement, depuis la guerre, l'importance relative des divers produits pétroliers utilisés. N'atteignant que 37 % en 1938, la proportion huiles lourdes/essence est passée à 128 % en 1949, 186 % en 1953 et 205 % en 1954.

Cette évolution ne pose pas seulement certains problèmes dans le domaine du marché charbonnier, mais aussi dans ceux de la technique du raffinage, de la politique d'importation et du niveau réciproque des prix des divers produits pétroliers. L'activité des raffineries belges de pétrole, qui a encore augmenté de 18 % en 1954, au point qu'une nouvelle extension des récentes installations a été entreprise, reflète la tendance de la consommation. En 1954, l'essence n'a représenté que 22 % de la production totale de dérivés pétroliers, contre 68 % pour les huiles combustibles. Les importations d'huiles combustibles ont été accrues et les exportations, réduites. La différence entre leurs prix et ceux de l'essence s'est quelque peu amenuisée.

6. — *Bilan énergétique.*

La consommation apparente totale d'énergie par les consommateurs ultimes (1), qui avait diminué de 1951 à 1953, a repris son mouvement ascendant en 1954. Quoiqu'en augmentation de 5,2 %, elle n'a pas encore regagné le niveau élevé des années 1951 et 1952. Il faut cependant tenir compte du fait que l'incidence du gonflement des stocks chez les consommateurs pendant cette période n'a pu être complètement éliminée de la statistique.

La progression de la consommation en combustibles liquides reste forte et très régulière; elle n'est presque pas influencée par les fluctuations conjoncturelles. L'accroissement est de 14 % par rapport à 1953 et de 115 % depuis 1949. Cette forme d'énergie a fourni près de 20 % des calories utilisées, contre 11 % en 1949. Le rythme d'expansion de la consommation des combustibles liquides est moins rapide dans l'industrie et les transports, où elle a doublé environ en cinq ans, alors qu'elle a triplé dans le secteur domestique.

La consommation de gaz, y compris les dérivés du pétrole, s'est accrue dans le secteur domestique jusqu'en 1952; depuis lors, elle ne semble plus avoir progressé. Toutefois, l'allure fondamentale de la courbe de consommation totale est dominée par le degré d'activité de la sidérurgie et de l'industrie de synthèse de l'ammoniaque.

Les livraisons d'électricité sont en progrès de 8 % en 1954, après un temps d'arrêt au cours des deux années antérieures; elles sont en augmentation de 30 % par rapport à 1949.

La consommation totale de combustibles solides tend à diminuer. Dans la sidérurgie, les besoins de coke demeurent fort étroitement liés au volume de la

(1) Il s'agit de la consommation nette, c'est-à-dire que la consommation pour transformation en d'autres formes d'énergie a été éliminée; les quantités consommées sont exprimées en 10^{12} kcal.

Bilan énergétique (a)

SECTEUR DE CONSOMMATION	Formes d'énergie (10^{12} Kcal)					En pourcentage de la consommation totale d'énergie
	Combustibles			Energie électrique	Total	
	Solides (b)	Liquides	Gazeux			
	Année 1949 (c)					
Utilisation domestique (d).	44,47	1,60	1,96	0,68	48,71 (e)	*35,43* (e)
Administrations publiques (d)	1,10		0,13	0,07	1,30	*0,95*
Transports	13,50	7,60	—	0,26	21,36	*15,54*
Sidérurgie	13,76		5,33	1,05	20,14 (f)	*14,65* (f)
Synthèse	33,03	6,00	1,26	0,53	45,96	*33,43*
Autres industries			1,10	4,04		
Total	**105,86**	**15,20**	**9,78**	**6,63**	**137,47**	*100,00*
En pourcentage du total	*77,01*	*11,06*	*7,11*	*4,82*	*100,0*	
	Année 1953 (c)					
Utilisation domestique (d).	52,34	3,81	3,34	0,86	60,35 (e)	*38,47* (e)
Administrations publiques (d)	1,57		0,13	0,10	1,80	*1,15*
Transports	12,06	12,80	—	0,30	25,16	*16,04*
Sidérurgie	16,68		6,65	1,36	24,69 (f)	*15,73* (f)
Synthèse	25,24	12,01	1,32	0,51	44,87	*28,60*
Autres industries			0,95	4,84		
Total	**107,89**	**28,62**	**12,39**	**7,97**	**156,87**	*100,00*
En pourcentage du total	*68,78*	*18,24*	*7,90*	*5,08*	*100,00*	
	Année 1954 (g)					
Utilisation domestique (d).	53,58	5,18	3,14	0,92	62,82 (e)	*38,05* (e)
Administrations publiques (d)	1,56		0,13	0,11	1,80	*1,09*
Transports	11,29	14,36	—	0,32	25,97	*15,73*
Sidérurgie	16,76		6,50	1,41	24,67 (f)	*14,94* (f)
Synthèse	28,06	13,18	1,68	0,63	49,82	*30,18*
Autres industries			1,06	5,21		
Total	**111,25**	**32,72**	**12,51**	**8,60**	**165,08**	*100,00*
En pourcentage du total	*67,39*	*19,82*	*7,58*	*5,21*	*100,00*	

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

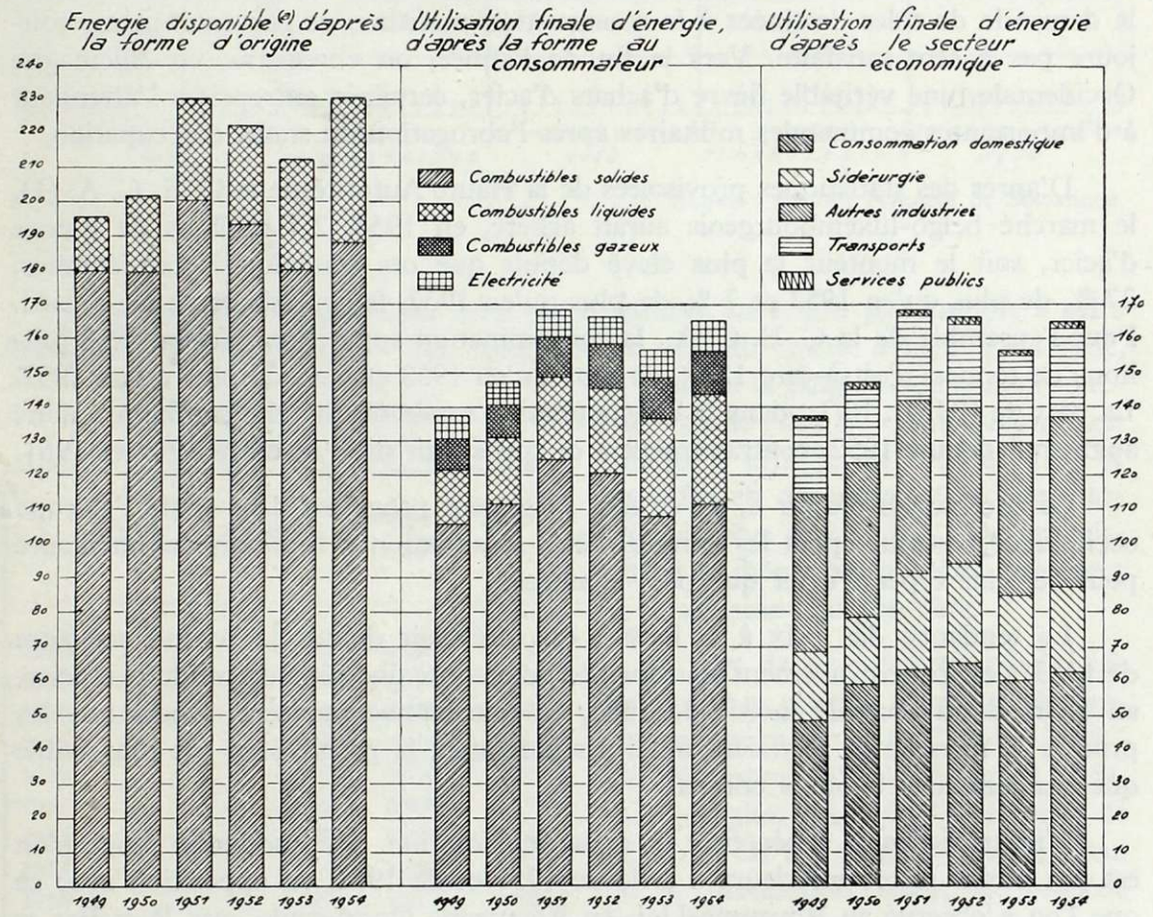
(a) Ces résumés de bilans énergétiques mentionnent les diverses formes d'énergie utilisée, soit sous leur forme primaire, tel le charbon, soit sous les formes transformées, tels le gaz et l'électricité. Comme il n'a pas toujours été possible d'avoir recours à des données statistiques rigoureuses pour calculer les divers éléments de ces bilans, il a été nécessaire de procéder à certaines estimations. Etant donné que des bases estimatives identiques ont été adoptées pour les trois années, les bilans sont comparables.
(b) Cette colonne correspond très approximativement à la consommation directe de houille, sauf dans le cas de la sidérurgie.
(c) Chiffres corrigés.
(d) En ce qui concerne la consommation apparente de briquettes de lignite et de combustibles liquides, la ventilation entre les livraisons pour l'utilisation domestique et celles aux administrations publiques n'a pas été possible.
(e) Y compris la consommation d'agglomérés de lignite et de combustibles liquides par les administrations publiques.
(f) Non compris la consommation de combustibles liquides par la sidérurgie.
(g) Chiffres provisoires.

production. Dans le secteur domestique, une tendance fondamentale à la hausse paraît se dégager à travers des fluctuations conjoncturelles très sensibles, nonobstant la concurrence des produits pétroliers; cette vive intensification de la demande de calories pour les foyers domestiques traduit l'amélioration générale du logement. Dans les transports, la consommation de charbon fléchit d'année en année.

C'est dans les industries autres que la sidérurgie que la substitution de combustibles liquides à celle de combustibles solides s'opère le plus rapidement et détermine la tendance fondamentale. Leur part dans la consommation totale de combustibles solides, qui s'élevait à 31,2 % en 1949, a reculé jusqu'à 23,4 % en 1953, pour remonter, il est vrai, à 25,2 % en 1954. Il est d'ailleurs frappant de constater que, sous toutes les formes possibles, la consommation d'énergie par les industries autres que la sidérurgie n'a atteint, en 1954, que l'indice 108, par rapport à 1949, alors que leur activité s'est accrue de 17 % (1) et que la mécanisation a fait d'importants progrès. Quoique dans une moindre mesure, un phénomène analogue apparaît en sidérurgie, où l'on utilise relativement moins de charbons non cokéfiés et de gaz riches et davantage d'électricité et de gaz pauvres.

Evolution de la consommation d'énergie au cours des années 1949 à 1954

(10^{12} Kcal)



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Disponibilités d'énergie brute ± solde importateur ou exportateur des différentes formes d'énergie transformée.

(1) D'après l'ancien indice de l'activité industrielle du Département des Affaires économiques.

§ 2. — MÉTALLURGIE

C'est surtout dans la métallurgie que le retournement de la conjoncture a été prononcé. L'amélioration s'est marquée d'abord, à partir de septembre 1953, dans le secteur des métaux non ferreux, et plus particulièrement pour les produits mi-finis; elle s'étendit ensuite, en fin d'année, aux fabrications métalliques et, enfin, à la sidérurgie, bien que, dans cette branche, le recul qui avait suivi le « boom » coréen se fût en fait terminé dès l'été précédent.

Vue à plus long terme, l'évolution de la sidérurgie et des fabrications métalliques belges semble cependant moins nettement orientée à la hausse que dans les pays limitrophes, où le recul post-coréen avait été moins prononcé et où la capacité de production a été davantage développée durant les dernières années.

1. — *Sidérurgie.*

La demande d'acier a pris une grande extension en Europe après l'été de 1954, de la part surtout des industries de la construction et de l'automobile, ainsi que de quelques autres secteurs des fabrications métalliques; dans certains pays, la demande de tôles destinées à la construction maritime ne parvenait même toujours pas à être satisfaite. Vers la fin de l'année, on enregistra, en Allemagne Occidentale, une véritable fièvre d'achats d'acier, certaines entreprises s'attendant à d'importantes commandes militaires après l'abrogation du statut d'occupation.

D'après des statistiques provisoires de la Haute Autorité de la C. E. C. A. (1), le marché belgo-luxembourgeois aurait acheté, en 1954, 2,4 millions de tonnes d'acier, soit le montant le plus élevé depuis que ces statistiques sont établies, 27 % de plus qu'en 1953 et 7 % de plus qu'en 1952, la précédente année-record. Pour l'ensemble de la C. E. C. A., la consommation apparente a atteint 36,3 millions de tonnes, c'est-à-dire 13 % de plus qu'en 1953 et 6 % de plus qu'en 1952. La part de l'U. E. B. L. dans la consommation totale du marché commun a donc augmenté depuis 1952, contrairement à ce qui s'était produit entre 1949 et 1951.

La production d'acier a, de ce fait, fortement progressé dans toute l'Europe occidentale, surtout après les congés d'été; la situation a toutefois été meilleure pour certains types d'acier que pour d'autres.

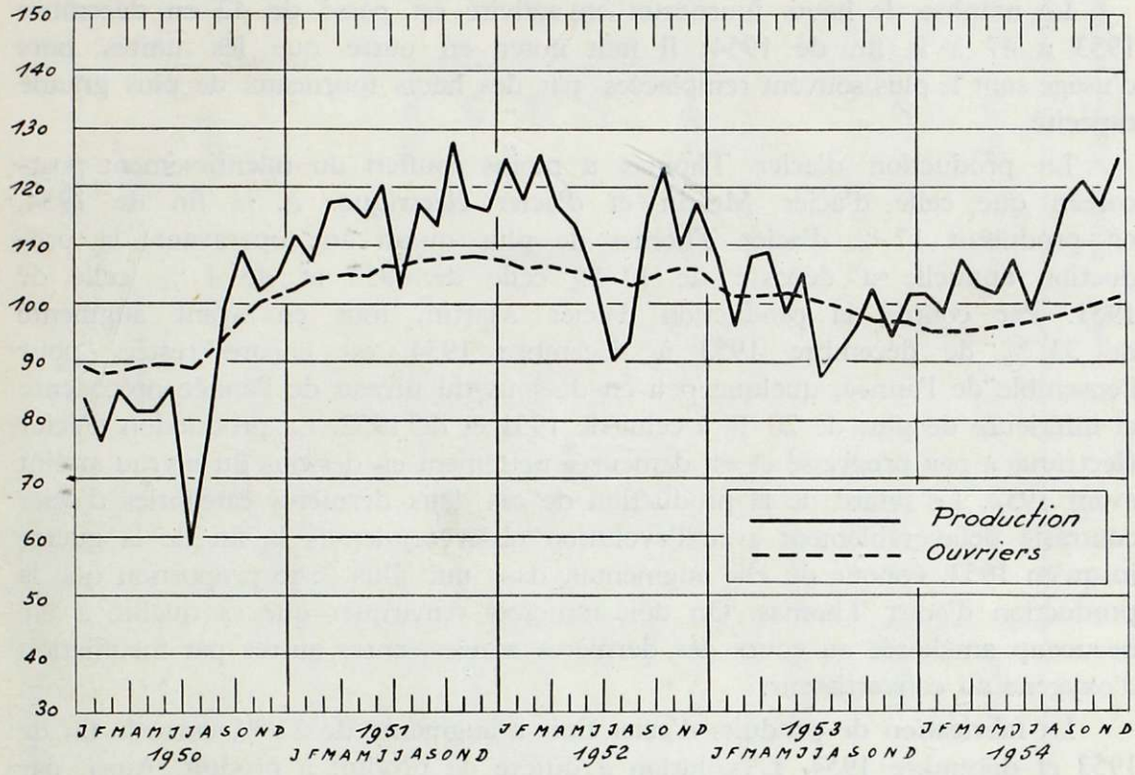
La tendance des prix à la baisse, qui prévalait depuis le second semestre de 1953, s'est progressivement transformée pour toute une série de produits d'acier, au cours de la seconde moitié de 1954, en une hausse modérée, tandis que les prix de la ferraille se mettaient aussi à augmenter; la progression fut plus faible que pendant le « boom » coréen.

L'industrie belge a bénéficié de cette amélioration. Sa production totale n'en est pas moins restée inférieure à celle de 1951 et de 1952, en opposition avec ce que l'on a observé au Royaume-Uni, en Allemagne Occidentale, aux Pays-Bas et en Italie.

---

(1) *Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Haute Autorité, Bulletin statistique*, 3e année, nº 3, mai 1955, p 147.

Sidérurgie
Production et personnel occupé
(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

La production belge d'acier brut est demeurée en retard par rapport à celle des autres pays de la C. E. C. A. Alors qu'elle s'élevait encore à 12,2 % en 1952, la part de la Belgique dans la production totale de la Communauté est tombée à 11,5 % en 1953 et 11,4 % en 1954; en décembre 1954, elle n'atteignait plus que 11,1 %. On enregistre ici le même phénomène que pour la production charbonnière.

Production sidérurgique
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Fonte	Acier brut	Acier fini
1929	4.040	4.009	3.115
1937	3.804	3.777	2.890
1938	2.426	2.212	1.762
1949	3.749	3.782	2.968
1950	3.695	3.732	2.926
1951	4.868	4.990	3.878
1952	4.790	5.000	3.749
1953	4.232	4.396	3.361
1954 (a)	4.619	4.927	3.624

Sources : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines et Institut National de Statistique.

(a) Chiffres provisoires.

La part de la production belge de fonte a, par contre, retrouvé son importance relative de 1952, soit 13,8 %. De décembre 1953 à décembre 1954, la production belge de fonte a crû de 22 %. Il est à remarquer que le recul de la production selon le procédé Thomas, pendant le ralentissement post-coréen, a été moins prononcé que celui de la production de fonte spéciale; à la fin de l'année, cette dernière production était encore tou-

tefois assez bien inférieure à son niveau moyen de 1951, tandis que celle de fonte Thomas le dépassait dans une nette mesure.

Le nombre de hauts fourneaux en activité est passé de 42 en décembre 1953 à 47 à la fin de 1954; il faut noter en outre que les unités hors d'usage sont le plus souvent remplacées par des hauts fourneaux de plus grande capacité.

La production d'acier Thomas a moins souffert du ralentissement post-coréen que celle d'acier Martin et d'acier électrique. A la fin de 1954, on produisait 17 % d'acier Thomas de plus qu'un an auparavant; la production annuelle a dépassé de 13 % celle de 1953 et de 1 % celle de 1951. Par contre, la production d'acier Martin, tout en ayant augmenté de 33 % de décembre 1953 à décembre 1954, est encore restée, pour l'ensemble de l'année, quelque peu en dessous du niveau de l'année précédente et inférieure de plus de 20 % à celui de 1951 et de 1952. La production d'acier électrique a peu progressé et est demeurée nettement en dessous du niveau atteint avant 1952. Le retard de la production de ces deux dernières catégories d'acier contraste défavorablement avec l'évolution observée depuis la fin de la guerre jusqu'en 1952, époque où elle augmentait dans une plus forte proportion que la production d'acier Thomas. On doit toutefois remarquer que sa qualité a été beaucoup améliorée au cours des dernières années, entre autres par insufflation d'oxygène au convertisseur.

La fabrication de produits d'acier finis a augmenté de 22 % entre la fin de 1953 et décembre 1954. L'évolution a différé de produit à produit. Ainsi, par exemple, la production de tôles noires fines a augmenté de 59 %, celle d'acier marchand et de produits divers de 40 %, celle de feuillards et tuyaux non soudés de 22 %, tandis que la production de rails a diminué de 46 %.

La production totale de 1954 est cependant restée légèrement inférieure à celle de 1951 et de 1952.

A plus long terme, on enregistre surtout une hausse de la production de tôles minces et moyennes, liée, entre autres, à l'activité croissante de l'industrie de l'automobile en Europe occidentale et à l'expansion de l'industrie belge du fer-blanc. On note d'ailleurs, dans tous les pays producteurs, un élargissement de la capacité de production de tôles d'acier laminées à froid.

Le commerce international de fonte et d'acier s'oriente de plus en plus vers les autres pays de la C. E. C. A., à l'exception des importations de fonte, qui ont diminué en provenance des pays membres du marché commun, en faveur de celles provenant d'U. R. S. S. D'après les statistiques établies par la C. E. C. A. (1), les importations totales de fonte et d'acier en Belgique (2) ont atteint 905.000 t, dont 756.200 t en provenance des autres pays de la Communauté. L'augmentation totale par rapport à 1953 s'élève à 15 %; elle n'est que de 11 % pour les importations en provenance de la C. E. C. A. Du côté des exportations, par contre, qui ont augmenté de 9 %, atteignant 2.676.300 t, celles vers les pays de la C. E. C. A. ont progressé de 28 %, s'élevant à 969.500 t.

---

(1) *Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Haute Autorité, Bulletin Statistique,* op. cit., p. 102 à 124.

(2) Grand-Duché de Luxembourg non compris.

Importations et exportations de produits sidérurgiques (a)

RUBRIQUE	Quantité (en tonnes)					Valeur (en millions de francs)				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
	IMPORTATIONS									
Minerais de fer	9.091.648	10.807.786	11.058.326	11.862.388	12.819.090	2.238	2.297	3.527	3.500	3.207
Mitrailles	330.326	263.230	188.083	275.972	170.816	377	583	601	478	286
Fonte brute	76.265	119.098	227.496	175.452	217.698	234	386	868	519	529
Ferro-alliages	68.965	101.022	102.638	63.323	57.133	452	812	1.143	677	478
Fer et acier battus, étirés ou laminés	70.213	69.983	73.714	174.802	218.415	668	817	972	1.389	1.588
	EXPORTATIONS									
Fonte brute	21.702	40.898	12.987	22.005	48.133	68	144	57	64	142
Fer et acier battus, étirés ou laminés	3.433.580	4.674.419	4.583.286	4.189.584	4.478.487	18.039	30.157	33.112	23.402	22.651

Source : Institut National de Statistique.

(a) U.E.B.L.

2. — *Métaux non ferreux.*

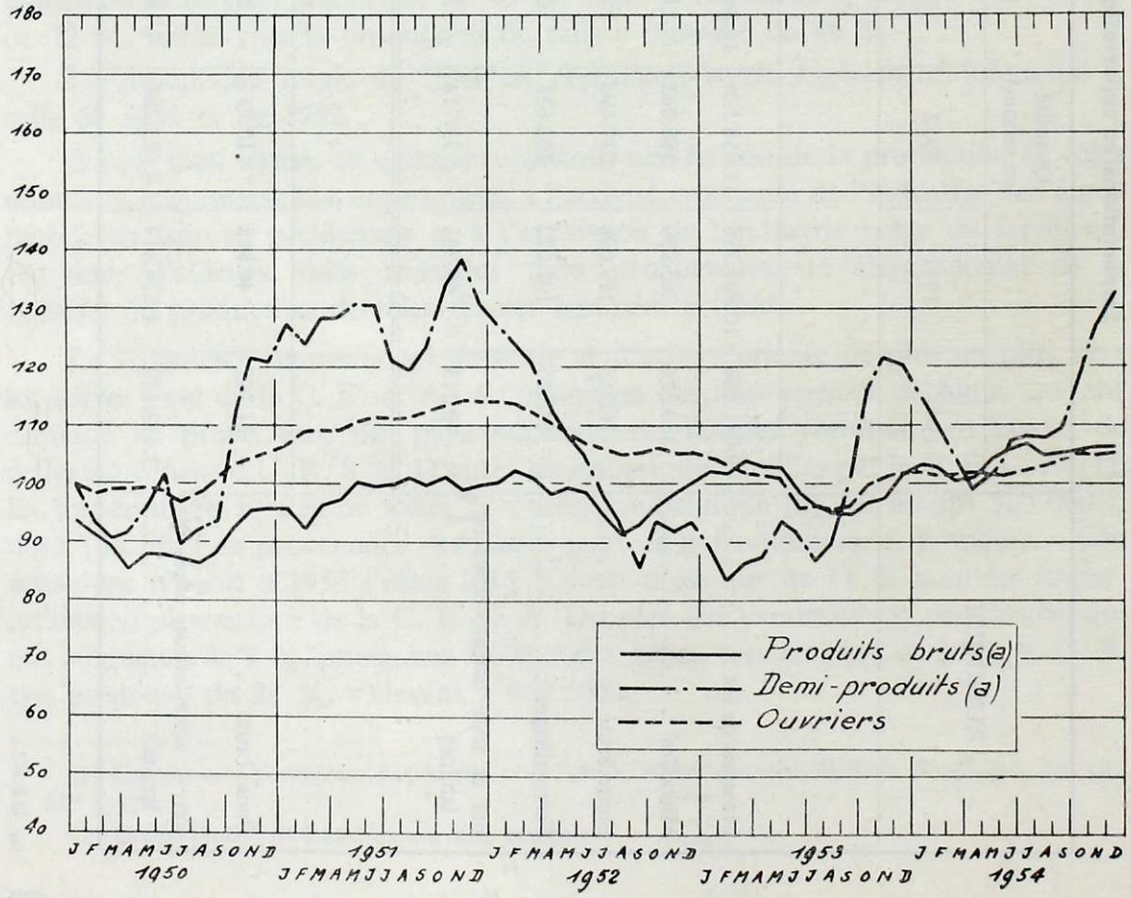
La production totale de métaux non ferreux a encore augmenté, rejoignant presque son niveau de 1938. Cette progression a été le fait du cuivre, du zinc et

Production de métaux non ferreux
(en tonnes)

DÉSIGNATION	1938	1949	1951	1952	1953	1954
Produits bruts (1re et 2e fusions) :						
Zinc	229.200	176.568	200.886	186.799	193.427	212.718
Cuivre	131.000	133.441	142.149	146.720	150.332	153.711
Plomb	102.200	79.304	70.646	75.423	76.351	71.856
Etain	9.400	10.408	10.025	10.184	9.848	11.580
Aluminium	1.580	2.230	1.409	1.401	1.506	1.683
Divers	9.600	3.675	4.883	4.530	4.683	4.669
Total	**482.980**	**405.626**	**429.998**	**425.057**	**436.147**	**456.217**
Demi-produits	**149.595**	**134.060**	**197.644**	**156.091**	**153.994**	**174.728**

Source : Institut National de Statistique.

Industrie des métaux non ferreux
Production totale et personnel occupé
(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

(a) Moyenne mobile trimestrielle.

de l'étain. La production de plomb, par contre, n'a atteint que 70 % de son niveau d'avant-guerre. La production des métaux précieux a quelque peu régressé.

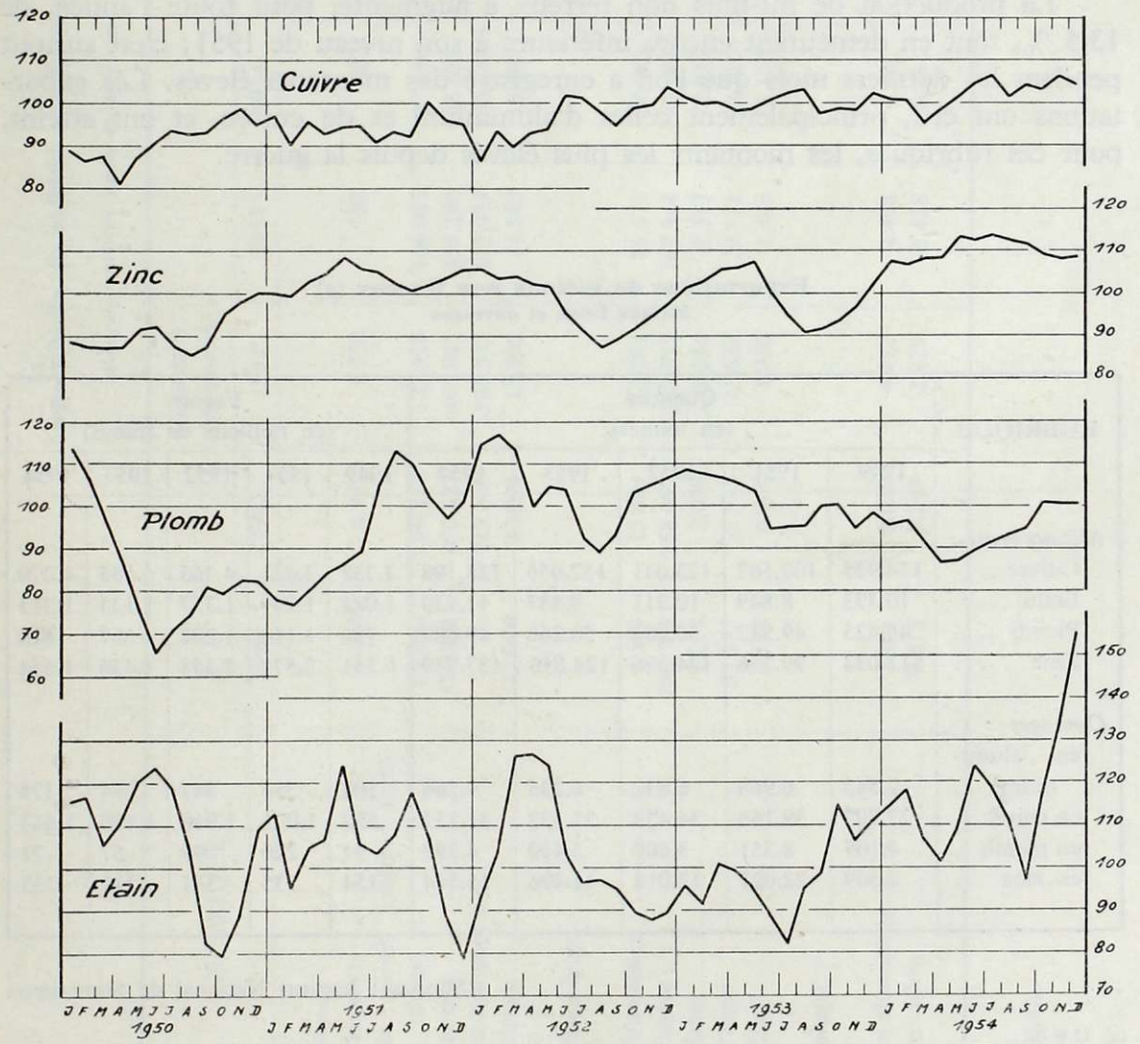
La demande mondiale, et surtout européenne, de cuivre, de zinc et de plomb a encore fortement crû et a fait pression sur les prix.

Par suite des grèves dans certains pays producteurs, l'offre de cuivre n'a pu suivre la demande, et le Gouvernement des Etats-Unis a dû mettre sur le marché une partie de ses stocks stratégiques. La production belge de cuivre a augmenté de 2,2 %, atteignant 6 % de la production mondiale, qui n'a haussé que de 0,4 %.

Une fois de plus, la production belge de plomb a été entravée par des apports insuffisants de minerais. Les ventes de plomb et de zinc ont été favorisées, entre autres, par les achats gouvernementaux américains destinés à la constitution de

Industrie de métaux non ferreux
Produits bruts

Moyennes mobiles trimestrielles
(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

stocks et par l'activité intense de l'industrie automobile et de la construction.

Malgré la création de raffineries de zinc au Congo Belge, la production belge de zinc a crû de 10 %, et a atteint environ un dixième de la production mondiale. La production canadienne ayant diminué, la Belgique a repris la deuxième place parmi les producteurs mondiaux. Les exportations de zinc, qui ont aussi augmenté de 10 %, ont représenté 65 % de la production.

La production d'étain a augmenté très fortement pendant les derniers mois de l'année, pour satisfaire des demandes à l'exportation. Mais l'expansion de l'industrie belge du fer-blanc n'a pas impliqué une augmentation concomitante de la consommation d'étain, à cause du progrès de la méthode d'étamage.

Du côté des autres métaux, il faut surtout signaler les débuts de la production de germanium, métal rare pour lequel la Belgique est, pour l'instant, le producteur principal, tant sous forme d'oxyde que sous forme de métal. Le germanium, qui est récupéré dans la suie des cheminées des usines de cuivre congolaises, est un métal précieux pour l'électronique et, partant, pour l'énergie atomique.

La production de mi-finis non ferreux a augmenté, pour toute l'année, de 13,5 %, tout en demeurant encore inférieure à son niveau de 1951; c'est surtout pendant les derniers mois que l'on a enregistré des montants élevés. Les exportations ont crû, principalement celles d'aluminium et de cuivre, et ont atteint, pour ces rubriques, les montants les plus élevés depuis la guerre.

Exportations de métaux non ferreux (a)
Métaux bruts et ouvrages

RUBRIQUE	Quantité (en tonnes)					Valeur (en millions de francs)				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
Métaux bruts :										
Cuivre	134.925	108.567	123.041	132.055	128.108	2.738	3.421	4.365	4.555	4.270
Etain	10.393	8.849	10.311	9.437	11.730	1.024	1.299	1.357	1.125	1.213
Plomb	48.425	49.532	60.886	50.266	49.689	786	1.114	1.208	667	670
Zinc	111.033	99.776	124.396	124.856	137.779	1.531	2.575	2.558	1.436	1.554
Ouvrages :										
en aluminium ..	2.543	6.968	6.832	6.295	9.266	108	356	347	274	375
en cuivre .	27.795	39.168	34.429	31.332	41.152	852	1.991	1.916	1.420	1.613
en plomb .	4.105	8.351	3.809	3.490	4.397	94	220	99	57	71
en zinc ..	8.509	22.027	12.014	14.496	15.114	154	735	341	212	233

Source : Institut National de Statistique.

(a) U.E.B.L.

Importations de métaux non ferreux (a)

Minerais, métaux bruts et ouvrages

RUBRIQUE	Quantité (en tonnes)					Valeur (en millions de francs)				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
Minerais :										
de cuivre	5.316	6.807	1.220	590	502	36	50	11	8	20
de plomb (même argentifères)	99.090	98.314	127.136	106.087	87.466	676	860	1.194	893	565
de zinc	376.891	452.627	498.941	359.186	483.081	799	1.854	2.057	634	870
de manganèse	—	113.669	126.574	112.939	100.880	—	104	203	183	136
d'étain	12.076	12.291	13.105	14.549	15.009	841	1.361	1.300	1.122	1.100
Métaux bruts :										
Aluminium	8.574	15.409	13.591	13.475	19.083	150	366	363	310	428
Cuivre	162.703	168.097	182.032	167.944	183.169	3.223	4.934	6.264	5.853	6.249
Etain	1.298	2.078	1.334	1.517	2.036	127	300	158	173	201
Plomb	35.195	35.515	21.629	23.181	22.515	495	762	397	302	297
Zinc	4.124	6.946	1.050	1.443	5.115	39	207	23	15	56
Ouvrages :										
en aluminium	3.101	5.030	4.427	4.498	6.086	170	340	351	351	430
en cuivre	2.615	3.249	2.929	5.438	6.484	197	328	331	436	431

Source : Institut National de Statistique.

(a) U.E.B.L.

3. — *Fabrications métalliques.*

a) *Statistiques.*

Les statistiques de production utilisées au cours des années antérieures ne tenaient compte que de l'activité des entreprises affiliées à la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal), qui représentent environ 90 % du nombre total des entreprises de cette branche. Les renseignements relatifs aux autres entreprises rassemblés par l'Institut National de Statistique, permettent d'élaborer, depuis 1953, des statistiques plus complètes. Cependant, il n'a plus été tenu compte des entreprises employant moins de 5 ouvriers. Par ailleurs, les commandes reçues et les expéditions effectuées par l'industrie du montage de véhicules automobiles ont été reprises dans les statistiques à leurs pleines valeur et quantité, alors qu'auparavant, ces statistiques ne considéraient que la part des produits belges incorporés.

b) *Aperçu général.*

Le recul de l'activité des fabrications métalliques belges qui avait suivi le « boom » coréen, s'est transformé, vers le début de l'année, en une amélioration progressive.

Industrie des fabrications métalliques (a)
Commandes et expéditions

PÉRIODE	Nombre d'ouvriers (en milliers d'unités)	Commandes (en millions de francs)		Expéditions			
				Valeur (en millions de francs)		Quantité (en milliers de tonnes)	
		Marché belge	Etranger	Marché belge	Exportations	Marché belge	Exportations
1950 Moyenne mensuelle..	**152,4**	**3.156**		**2.145**	**1.029**	**87,3**	**48,3**
1951 Moyenne mensuelle..	**165,5**	**4.749**		**2.529**	**1.656**	**94,9**	**67,0**
1952 Moyenne mensuelle..	**167,6**	**4.482**		**2.901**	**1.651**	**94,8**	**59,6**
1953 Moyenne mensuelle..	**174,4**	**2.935**	**1.259**	**3.048**	**1.639**	**93,1**	**59,1**
1954 Moyenne mensuelle..	**172,7**	**3.119**	**1.668**	**3.244**	**1.613**	**99,8**	**72,9**
1954 Janvier.....	168,3	3.026	2.791	2.892	1.399	87,7	65,7
Février	169,1	2.946	1.066	2.995	1.288	90,9	62,4
Mars	170,8	3.133	1.555	3.459	1.861	103,3	75,6
Avril	171,1	2.907	1.842	3.321	1.557	102,1	74,3
Mai	171,9	3.011	1.491	3.168	1.751	97,3	74,2
Juin	173,0	2.974	1.601	3.324	1.643	102,1	74,6
Juillet	172,1	3.267	1.516	3.439	1.658	87,9	67,5
Août	172,4	3.676	1.447	2.920	1.473	92,7	72,5
Septembre	179,8	2.912	1.585	3.368	1.580	108,3	75,8
Octobre	177,3	2.923	1.587	3.510	1.549	108,5	72,9
Novembre	175,6	3.008	1.777	3.051	1.671	98,0	75,5
Décembre	177,4	3.644	1.760	3.501	1.931	107,1	83,5

Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal); à partir de 1953, Fabrimétal et Institut National de Statistique.

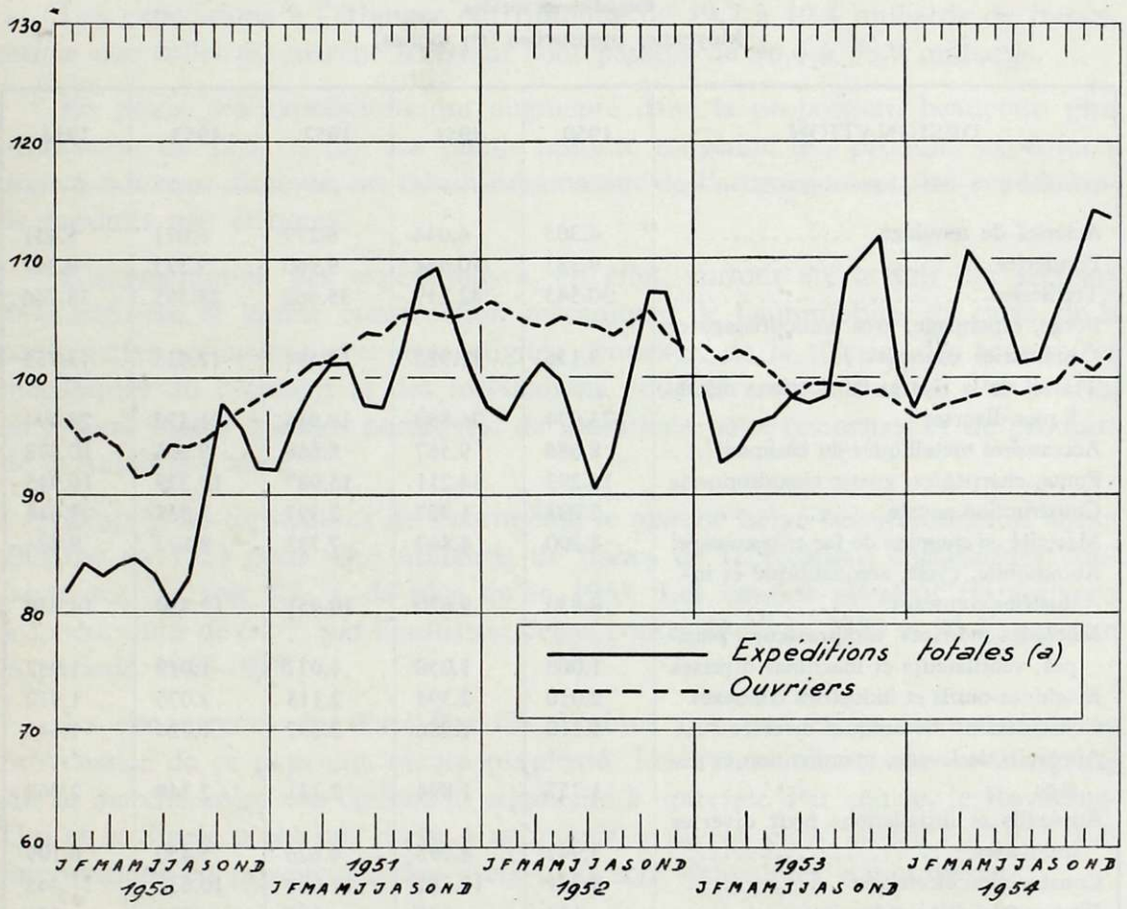
(a) De 1950 à 1952, anciennes séries, partiellement corrigées; à partir de 1953, nouvelles séries.

On avait pu déceler les signes de cette reprise dès les derniers mois de 1953, au cours desquels les commandes en provenance de l'intérieur commencèrent à affluer, surtout dans les secteurs du matériel de traction pour les chemins de fer, les appareils de télévision et les biens d'investissement; l'activité croissante des industries productrices de biens de consommation, ainsi que la loi du 7 août 1953, concernant l'aide à la création, l'extension, le rééquipement et la rationalisation des entreprises industrielles et artisanales (1), avaient en effet provoqué l'augmentation de la demande de biens d'investissement. En 1954, la demande intérieure continua à croître, surtout après que la loi du 1er juillet 1954 (2) eût introduit certains dégrèvements fiscaux en vue de favoriser les investissements productifs.

Industrie des fabrications métalliques

Expéditions totales et personnel occupé

(1953 = 100)



Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal.)
Institut National de Statistique

(a) Moyenne mobile trimestrielle des indices des quantités expédiées par chacune des 18 branches de l'industrie des fabrications métalliques. Pondération par le nombre des ouvriers occupés dans chacune de ces branches en 1953;

(1) Loi du 7 août 1953 *(Moniteur belge* du 17 octobre 1953) et arrêté royal du 12 octobre 1953 *(Moniteur belge* du 17 octobre 1953).

(2) *Moniteur belge* du 4 juillet 1954.

Pour l'ensemble de l'année 1954, les commandes nouvelles ont porté sur 37,4 milliards de francs, contre 35,1 milliards en 1953. La demande a porté principalement sur les produits d'investissement, les automobiles, les navires et quelques nouveaux produits de consommation, tels que les appareils de télévision et les appareils ménagers électriques.

Depuis le début de 1954, l'étranger avait aussi augmenté ses commandes. C'est en janvier, surtout, que leur montant fut très élevé, l'U. R. S. S. et l'Espagne passant des ordres importants, en exécution des accords commerciaux qui venaient d'être conclus. Les commandes étrangères ont comporté, en ordre principal, des produits de la tréfilerie, des tôles galvanisées et des machines pour diverses industries. Le montant des commandes de l'extérieur est passé de 15,2 à 20 milliards de francs.

Industrie des fabrications métalliques (a)

Expéditions totales

Moyennes mensuelles (en tonnes)

DÉSIGNATION	1950	1951	1952	1953	1954
Aciéries de moulage	4.305	6.044	6.279	6.071	5.431
Fonderies	9.383	10.461	9.960	9.373	9.397
Tréfileries	30.543	42.219	35.662	28.395	38.746
Forge, estampage, gros emboutissage et industries connexes	9.136	11.925	12.484	12.435	13.755
Travail de la tôle et fabrications métalliques diverses	23.074	26.850	19.916	21.370	24.494
Accessoires métalliques du bâtiment	8.686	9.567	8.669	9.205	10.378
Ponts, charpentes, grosse chaudronnerie	15.293	14.211	15.987	15.339	16.945
Construction navale	2.091	1.997	2.397	3.838	3.648
Matériel de chemins de fer et tramways.	4.200	4.847	7.732	8.832	8.884
Automobile, cycle, aéronautique et industries connexes	8.830	9.620	10.951	12.350	14.030
Machines motrices, compresseurs, pompes, ventilateurs et machines diverses	1.000	1.050	1.077	1.019	1.052
Machines-outils et industries connexes	2.010	2.394	2.113	2.075	1.912
Constructions mécaniques diverses	1.310	1.986	2.397	1.724	1.645
Appareils de levage, manutention et pesage	1.757	1.894	2.131	2.349	2.468
Appareils et installations pour diverses industries	3.947	4.295	4.626	5.450	6.109
Construction électrique	9.381	11.722	11.088	10.632	11.445
Fine construction mécanique	133	194	180	199	271
Armes portatives et munitions	484	573	725	1.581	1.092
Total	**135.562**	**161.850**	**154.373**	**152.237**	**171.602**

Source : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal); à partir de 1953, Fabrimétal et Institut National de Statistiques.

(a) De 1950 à 1952, anciennes séries, partiellement corrigées; à partir de 1953, nouvelles séries.
Voir commentaires p. 74.

Le montant total des commandes intérieures et extérieures a, de la sorte, augmenté de 13,5 %; la part de l'étranger est passée de 26,9 à 34,8 % du total.

Cette expansion de la demande, ainsi que l'obligation de monter en Belgique les véhicules automobiles des marques dont les ventes annuelles atteignent au moins, sur le marché belge, 250 unités, ont provoqué une augmentation de l'emploi. Le nombre d'ouvriers inscrits, qui ne s'élevait plus, en janvier 1954, qu'à 168.334 unités, haussa d'environ 9.000 unités. Toutefois, le nombre d'heures de travail prestées demeure encore inférieur de 2,1 % au niveau de l'année précédente.

Le nombre d'employés (1), qui n'avait cessé de croître, a encore progressé; en 1954, on comptait en moyenne 1 employé pour 4,5 ouvriers en service, contre 1 pour 4,7 en 1953 et 1 pour 5,8 en 1949.

Le montant total des expéditions est passé de 56,2 milliards à 58,3 milliards de francs.

Les expéditions à l'étranger ont diminué de 19,7 à 19,4 milliards de francs, tandis que celles au marché intérieur sont passées de 36,6 à 38,9 milliards.

En poids, les expéditions ont augmenté dans la proportion, beaucoup plus prononcée, de 12,1 % (2). La valeur unitaire moyenne des produits expédiés a donc à nouveau diminué, en raison notamment de l'accroissement des expéditions de produits peu élaborés.

L'augmentation des expéditions a, en effet, surtout été le fait des secteurs de la tréfilerie, de la fine construction mécanique, de l'automobile, du cycle, de la construction aéronautique et des activités connexes, de la tôlerie, des accessoires métalliques du bâtiment et des installations pour diverses industries. Par contre, on a livré moins d'armes portatives, de munitions pour ces armes et de produits de la fonderie d'acier.

D'après les estimations de Fabrimétal, le marché belgo-luxembourgeois aurait absorbé en 1954 pour 49,6 milliards de francs de fabrications métalliques concurrentes (3), soit 3,7 % de plus qu'en 1953. Les besoins auraient été couverts à concurrence de 64 % par l'industrie belge, contre 63 % en 1953 et 70 % pendant la période 1947-1949.

La concurrence des Pays-Bas n'a diminué que peu et les importations en provenance de ce pays ont encore progressé. Les ventes allemandes et françaises sur le marché belge ont également augmenté à nouveau. Par contre, le Royaume-Uni et la Suède n'ont pas réussi à maintenir le niveau élevé atteint en 1953. Les importations en provenance des Etats-Unis sont demeurées stationnaires.

Quoique le rythme de l'activité des fabrications métalliques belges se soit accéléré, son évolution paraît moins favorable que dans les pays voisins, ainsi qu'il apparaît à la lumière des statistiques douanières.

---

(1) Y compris les ingénieurs et les dessinateurs.

(2) L'indice établi par le Ministère des Affaires économiques, et pondéré sur base du nombre d'ouvriers en 1953, a haussé de 6,2 % (voir tableau p. 78).

(3) Compte non tenu des ventes d'automobiles, de tôles galvanisées, de machines à écrire et d'horlogerie.

Industrie des fabrications métalliques

Indice du volume des expéditions (a)

GROUPE PROFESSIONNEL	Coefficient de pondération (b)	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Aciéries de moulage	2,8	98,4	70,9	99,6	103,4	100	89,9
Fonderies de fer	3,8	104,0	111,2	124,0	118,1	100	100,2
Tréfilerie, étirage, laminage à froid	4,9	93,3	108,8	150,4	127,1	100	136,5
Forge, estampage, gros emboutissage et industries connexes	3,9	87,8	75,2	98,1	102,7	100	110,6
Travail de la tôle, fabrications métalliques diverses	8,8	89,0	113,9	132,5	98,3	100	114,6
Accessoires métalliques du bâtiment	8,1	87,5	113,1	124,6	112,9	100	112,7
Ponts, charpentes, grosse chaudronnerie	4,9	71,4	103,4	96,1	108,1	100	110,5
Construction navale	7,4	61,7	55,5	54,3	65,2	100	95,1
Matériel de chemins de fer et tramways	4,6	221,9	47,9	55,2	88,1	100	100,6
Automobile, cycle, aéronautique et industries connexes	9,2	26,3	84,1	82,1	94,4	100	116,4
Machines motrices, pneumatiques et hydrauliques	2,1	113,0	101,4	106,5	110,0	100	103,2
Machines-outils et industries connexes	4,6	122,8	107,8	128,4	113,4	100	93,3
Constructions mécaniques diverses	3,0	72,6	85,3	129,3	127,8	100	95,5
Appareils de levage, manutention et pesage	2,4	92,2	76,5	82,5	92,8	100	105,1
Appareils et installations pour diverses industries	5,2	79,2	82,7	90,0	96,9	100	112,1
Construction électrique	17,2	86,1	90,8	113,5	107,4	100	107,7
Fine construction mécanique	1,2	74,5	77,3	112,5	104,7	100	135,4
Armes portatives et leurs munitions	5,9	1,9	30,6	36,3	45,9	100	69,1
Indice général pondéré	**100,0**	**82,7**	**86,9**	**101,0**	**99,3**	**100**	**106,2**

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) 1953 = 100. Nouvelles séries depuis 1953.
(b) D'après le nombre d'ouvriers en 1953 (nouvelles statistiques).

On y relève que les importations de fabrications métalliques de l'U. E. B. L. ont, en général, plus augmenté de 1953 à 1954 que les exportations. Tandis que les importations de machines, autres que les machines électriques, croissaient de 7 % en poids et de 4 % en valeur, la quantité de machines exportées n'augmentait que de 5 %, leur valeur diminuant de 2 %. Dans le secteur de l'électricité, on a enregistré, pour la première fois depuis plusieurs années, un solde net importateur; l'augmentation des importations a atteint 25 % en poids et 14 % en valeur, alors que les exportations ont régressé respectivement de 9 et 5 %, sous l'influence du recul des exportations de câbles isolés, de génératrices d'électricité et de moteurs électriques, insuffisamment compensé par l'accroissement des ventes d'appareils de radio.

Grâce au développement du montage d'automobiles et d'avions, l'évolution du secteur du matériel de transport a été un peu plus favorable, car, si les importations ont augmenté de respectivement 26 % en poids et 3 % en valeur, les ventes à l'étranger ont progressé de respectivement 19 et 10 %.

Les exportations de produits peu élaborés, tels ceux de la tréfilerie, ont d'ailleurs fortement augmenté.

La comparaison des importations et des exportations révèle d'ailleurs quelques particularités de l'industrie belge des fabrications métalliques.

Les exportations se composent, en grande partie, de produits lourds et peu évolués. On observe, par exemple, un important surplus d'exportation de produits tréfilés, d'éléments de construction métallique, de tuyaux, de câbles et de fils isolés, de matériel électrique lourd, d'armes portatives et de leurs munitions, ainsi que de vélocipèdes, de matériel classique de transport, ainsi que de navires et de bateaux, d'ailleurs en général de faible tonnage.

Du côté des produits plus évolués, on enregistre en général un surplus d'importation notable, et qui ne fait que croître, sauf pour le matériel de radio et de téléphonie, bien que, dans ce secteur, les importations aient crû beaucoup plus fortement que les exportations. Certains secteurs sont quasi absents de la gamme des exportations, entre autres les appareils ménagers électromécaniques et électrothermiques, les machines de bureau, les machines frigorifiques, les couverts, les instruments scientifiques et les appareils de précision (sauf les balances automatiques).

Des efforts sérieux ont cependant été tentés au cours des deux dernières années, et des produits évolués nouveaux ont été mis sur le marché, tels que certains appareils ménagers électriques, des machines de bureau, des appareils récepteurs de télévision, des appareils électroniques et des locomotives Diesel et électriques. En outre, on doit signaler la rénovation de la construction aéronautique belge, ainsi que les progrès réalisés dans les exportations de machines agricoles, de machines pour certaines industries, de machines à vapeur et de moteurs non électriques.

A plus long terme, on peut s'attendre à de nouvelles améliorations. Les recherches scientifiques et la normalisation prennent en effet un rapide essor dans quelques secteurs. La prospection des marchés étrangers est l'objet d'une colla-

Commerce extérieur des principales fabrications métalliques

Valeur

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Importations						Exportations					
	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Articles non mécaniques :												
Fils métalliques et tréfilés	178	197	215	275	282	303	1.552	1.402	2.334	1.905	1.397	1.991
Ustensiles de ménage et produits non mécaniques pour l'aménagement de l'habitation	325	494	633	751	564	820	264	307	449	298	225	424
Constructions métalliques et leurs parties finies ou travaillées	29	47	143	202	213	160	240	169	272	613	599	628
Tuyaux et récipients	236	298	333	374	384	434	1.005	538	1.405	1.633	1.064	928
Outils	269	265	346	372	331	336	164	130	136	178	136	122
Autres articles manufacturés	325	482	707	824	926	903	239	283	604	784	704	644
Total	**1.362**	**1.783**	**2.377**	**2.798**	**2.700**	**2.956**	**3.464**	**2.829**	**5.200**	**5.411**	**4.125**	**4.737**
Machines et appareils électriques :												
Câbles et fils électriques isolés	96	122	128	198	181	215	439	217	603	658	799	630
Machines génératrices d'électricité, transformateurs, moteurs électriques, piles, accumulateurs.	507	469	423	613	628	570	735	910	891	972	936	759
Lampes et tubes d'éclairage	80	93	112	105	101	119	51	60	96	61	42	57
Equipements électriques pour véhicules et moteurs à explosion	239	268	312	368	339	419	35	38	60	48	56	44
Appareils pour télégraphie, téléphonie, radio et télévision	304	350	452	533	656	841	778	690	1.105	1.294	942	1.168
Appareils électromécaniques légers (dont appareils ménagers)	142	168	227	224	237	265	6	4	9	7	9	19
Appareils électrothermiques (dont appareils ménagers)	60	73	115	98	101	170	31	28	48	31	61	65
Appareils de mesure et de contrôle, dispositifs de signalisation et sécurité, sonneries	111	86	97	115	103	103	46	43	67	67	56	45
Autres appareils électriques	617	754	813	876	928	1.023	454	384	478	540	419	383
Total	**2.156**	**2.383**	**2.679**	**3.130**	**3.274**	**3.725**	**2.575**	**2.374**	**3.357**	**3.678**	**3.320**	**3.170**

Autres machines :												
Appareillage de chaufferie, machines à vapeur ...	173	204	239	253	211	213	96	84	166	109	91	163
Machines-outils pour le travail des métaux	307	322	343	451	554	481	342	293	538	686	541	351
Autres machines-outils et machines pour diverses industries	1.616	1.981	1.680	1.828	1.747	1.705	1.069	999	1.210	970	842	942
Machines et tracteurs agricoles	361	435	588	613	561	599	83	90	130	124	134	197
Machines de bureau	293	294	455	352	370	419	16	24	33	28	48	42
Machines, appareils et chariots automobiles de manutention, de levage, d'extraction et d'excavation	366	467	586	898	713	677	350	276	267	425	458	373
Appareils de climatisation et de réfrigération	163	234	236	218	304	256	15	17	26	31	35	50
Autres machines, appareils et pièces détachées ...	2.058	2.446	3.017	3.526	4.343	4.730	1.856	1.655	2.220	2.521	2.420	2.435
Total	**5.337**	**6.383**	**7.144**	**8.139**	**8.803**	**9.080**	**3.827**	**3.438**	**4.590**	**4.894**	**4.569**	**4.553**
Matériel de transport :												
Moteurs non électriques (y compris quelques moteurs fixes)	887	1.002	1.289	1.719	1.734	2.015	176	194	377	437	558	452
Véhicules routiers à moteur (autos et motocycles).	3.444	3.750	4.156	5.425	5.098	5.435	322	538	1.519	1.547	1.372	1.637
Autres véhicules routiers	130	165	161	151	158	163	223	257	411	326	199	257
Aéronefs	393	210	377	380	720	574	6	8	50	44	64	114
Navires et bateaux	166	51	362	331	298	418	1.167	679	1.125	1.806	1.468	1.548
Matériel roulant pour chemins de fer	409	79	239	200	282	182	4.237(a)	654	882	1.621	1.858	1.917
Total	**5.429**	**5.257**	**6.584**	**8.206**	**8.290**	**8.787**	**6.131**	**2.330**	**4.364**	**5.781**	**5.519**	**5.925**
Armes et munitions	**40**	**48**	**118**	**382**	**618**	**277**	**988**	**1.359**	**1.311**	**1.881**	**2.673**	**1.553**
Instruments scientifiques et horlogerie :												
Instruments scientifiques	408	421	519	601	672	729	81	90	113	109	117	135
Horlogerie	546	302	307	347	293	289	7	19	21	10	9	9
Total	**954**	**723**	**826**	**948**	**965**	**1.018**	**88**	**109**	**134**	**119**	**126**	**144**

(a) En grande partie réexportations.

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Commerce extérieur des principales fabrications métalliques

Quantités

(en tonnes)

DÉSIGNATION	Importations						Exportations					
	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Articles non mécaniques :												
Fils métalliques et tréfilés	4.554	6.247	6.798	5.932	6.460	8.064	116.833	145.645	176.110	154.445	123.445	202.733
Ustensiles de ménage et produits non mécaniques pour l'aménagement de l'habitation	5.020	9.278	11.970	14.199	9.396	16.926	8.296	12.863	16.759	8.752	6.815	14.255
Constructions métalliques et leurs parties finies ou travaillées	1.938	3.952	11.952	12.259	14.097	9.843	16.669	12.979	22.047	44.060	44.300	55.679
Tuyaux et récipients	14.406	23.947	22.014	19.201	20.900	30.291	72.414	52.155	112.559	107.679	85.858	88.714
Outils	2.878	3.158	3.805	3.743	3.235	4.188	3.525	2.684	2.874	3.573	2.356	2.140
Autres articles manufacturés	7.924	11.468	17.483	17.435	21.647	19.764	8.205	9.227	19.149	24.903	11.825	24.106
Total	**36.720**	**58.050**	**74.022**	**72.769**	**75.735**	**89.076**	**225.942**	**235.553**	**349.498**	**343.412**	**274.599**	**387.627**
Machines et appareils électriques :												
Câbles et fils électriques isolés	2.158	3.097	1.954	3.425	3.261	4.438	12.449	6.607	13.700	13.509	21.392	17.787
Machines génératrices d'électricité, transformateurs, moteurs électriques, piles, accumulateurs.	6.336	5.696	6.104	7.259	7.042	7.188	10.442	13.013	13.220	13.326	12.642	10.600
Lampes et tubes d'éclairage	488	544	549	444	447	579	157	276	514	307	248	528
Equipements électriques pour véhicules et moteurs à explosion	2.082	2.178	2.508	2.819	2.459	3.303	168	213	366	253	300	251
Appareils pour télégraphie, téléphonie, radio et télévision	1.318	1.305	1.767	2.000	2.620	3.934	2.444	2.403	4.014	4.409	3.671	4.741
Appareils électromécaniques légers (dont appareils ménagers)	554	774	993	907	980	1.201	31	5	50	18	23	84
Appareils électrothermiques (dont appareils ménagers)	437	781	1.027	878	864	1.612	434	252	458	269	397	477
Appareils de mesure et de contrôle, dispositifs de signalisation et sécurité, sonneries	315	201	224	207	198	305	181	194	349	349	278	238
Autres appareils électriques	3.575	4.307	4.269	4.826	5.039	6.053	4.984	4.394	4.993	5.031	4.239	4.569
Total	**17.263**	**18.883**	**19.395**	**22.765**	**22.910**	**28.613**	**31.290**	**27.357**	**37.664**	**37.471**	**43.190**	**39.275**

Appareillage de chaufferie, machines à vapeur ...	3.656	2.491	3.679	3.828	4.193	3.384	2.680	2.290	4.037	2.699	1.373	3.797
Machines-outils pour le travail des métaux	4.156	4.492	4.288	4.872	5.259	5.283	4.854	4.618	8.281	7.620	5.806	4.205
Autres machines-outils et machines pour diverses industries	19.880	27.048	20.721	22.598	21.118	20.224	15.747	16.522	19.589	15.453	13.850	16.515
Machines et tracteurs agricoles	11.751	14.521	15.212	15.298	13.508	14.990	2.533	2.777	3.369	2.940	3.167	4.405
Machines de bureau	682	701	1.134	767	811	1.110	38	68	62	27	54	96
Machines, appareils et chariots automobiles de manutention, de levage, d'extraction et d'excavation	9.037	14.120	16.336	20.584	17.629	16.231	8.995	7.483	6.933	11.398	11.733	8.530
Appareils de climatisation et de réfrigération	2.471	3.368	3.279	2.975	3.942	3.241	224	211	725	574	434	757
Autres machines, appareils et pièces détachées ...	36.442	45.449	59.423	60.690	79.341	83.491	45.277	44.929	61.914	62.070	50.824	68.170
Total	**88.075**	**112.190**	**124.072**	**131.612**	**145.801**	**147.954**	**80.348**	**78.898**	**104.910**	**102.781**	**87.443**	**106.475**
Matériel de transport :												
Moteurs non électriques (y compris quelques moteurs fixes)	16.209	16.588	20.700	22.181	20.675	26.303	2.599	2.942	4.478	4.895	4.082	4.197
Véhicules routiers à moteur (autos et motocycles).	86.281	103.079	97.393	104.051	93.919	104.139	10.817	11.984	30.008	25.244	24.527	31.964
Autres véhicules routiers	4.313	4.730	4.213	3.533	3.686	4.378	4.752	4.994	7.003	6.074	3.979	5.126
Aéronefs	429	339	687	597	893	682	9	31	272	107	165	86
Navires et bateaux	56.918	33.565	70.446	63.859	64.837	103.786	49.412	34.338	67.399	64.962	50.415	71.577
Matériel roulant pour chemins de fer	26.730	8.167	16.697	13.188	13.450	9.357	224.538 (a)	31.309	46.522	85.584	89.482	92.325
Total	**190.880**	**166.468**	**210.136**	**207.409**	**197.460**	**248.645**	**292.127**	**85.598**	**155.682**	**186.866**	**172.650**	**205.275**
Armes et munitions	**1.752**	**1.439**	**3.491**	**5.633**	**4.836**	**2.754**	**4.864**	**4.901**	**4.156**	**5.724**	**5.644**	**5.361**
Instruments scientifiques et horlogerie :												
Instruments scientifiques	812	857	888	897	1.014	1.619	209	395	334	296	288	438
Horlogerie	519	689	652	584	597	710	7	14	28	8	11	20
Total	**1.331**	**1.546**	**1.540**	**1.481**	**1.611**	**2.329**	**216**	**409**	**362**	**304**	**299**	**458**

(a) En grande partie réexportations.

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

boration croissante. Au début de 1955, des entreprises appartenant à des secteurs très divers se sont associés pour la construction en commun d'installations industrielles complexes.

c) *Evolution par secteur.*

L'activité des *fonderies d'acier* est restée très déprimée pendant les premiers mois de l'année, par suite, entre autres, de la pénurie de commandes dans les entreprises de matériel de transport ferroviaire et de l'augmentation des importations en provenance de la France, favorisées par un système de primes à l'exportation. Dans la suite, les commandes augmentèrent, mais les prix des produits finis demeurèrent bas, à l'opposé de ceux de la ferraille.

Dans les *fonderies de fer*, les prix de vente et le nombre d'ouvriers ont aussi régressé. L'activité s'est concentrée de plus en plus dans les entreprises travaillant pour leurs propres ateliers de construction.

La fabrication de *produits tréfilés*, de *vis*, d'*électrodes* et de *produits laminés à froid* a augmenté fortement, surtout pour l'exportation. Par contre, on a fabriqué moins de *câbles métalliques* et de *produits étirés à froid.*

La valeur de la production de *tubes* a augmenté. Le marché extérieur a accru ses achats d'*acier profilé.* Par contre, l'activité des secteurs de la *forge* et de l'*estampage*, de la *boulonnerie* et du *gros emboutissage*, qui sont aux prises avec une grave crise structurelle, a poursuivi son recul.

La production de *tôles galvanisées* a encore fortement progressé. Dans les autres secteurs du *travail de la tôle* et des *accessoires métalliques du bâtiment*, l'activité a été très inégale; dans certains cas, l'accroissement a atteint 20 %, tandis que dans d'autres, la production a diminué de 25 %. Les exportations ont néanmoins augmenté de 30 % en moyenne, à destination surtout du Congo Belge et des Pays-Bas; toutefois, les importations ont également progressé dans une forte mesure, principalement en provenance d'Allemagne, de Tchécoslovaquie, de Hongrie et d'Autriche. Les importations de *couverts* autrichiens ont encore été contingentées.

Les commandes de *ponts métalliques* ont été peu importantes. Malgré l'augmentation de la production de *charpentes en métal*, les entreprises spécialisées ont souffert de la concurrence de certains constructeurs de matériel pour chemins de fer. Les ventes de *cadres métalliques pour le soutènement dans les mines* ont encore beaucoup augmenté. Dans les entreprises fabriquant des *chaudières* et des *appareils à pression*, on a enregistré une activité plus intense que jamais, à la suite des commandes passées par des centrales électriques belges et étrangères.

La construction navale, qui souffre toujours du protectionnisme étranger, est de plus en plus concentrée en deux chantiers. Bien qu'ayant doublé, le montant des commandes étrangères est resté assez minime et les chantiers d'importance moyenne ont très peu de travail. Cette situation contraste nettement avec celle des pays voisins, où la hausse des frets maritimes a entraîné d'importantes commandes et où les délais de livraison ont été fortement allongés. Dans la *réparation de navires*, on observe également une crise; la moitié seulement du personnel

GROUPE PROFESSIONNEL	Nombre d'ouvriers (moyenne mensuelle)		Valeur des commandes (en millions de francs)		Total des expéditions				Exportations			
					Valeur (en millions de francs)		Poids (en tonnes)		Valeur (en millions de francs)		Poids (en tonnes)	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Aciéries de moulage	4.852	4.369	993	1.116	1.203	1.080	72.853	65.172	288,5	361,2	14.687	18.348
Fonderies de fer	6.573	5.968	1.114	1.260	1.371	1.344	112.473	112.764	142,4	162,0	9.526	11.004
Tréfilerie, étirage, laminage à froid	8.559	9.521	3.414	4.512	3.669	4.284	340.739	464.952	1.924,0	2.439,6	210.482	316.308
Forge, estampage, gros emboutissage et industries connexes	6.836	6.298	1.679	1.836	1.992	1.956	149.220	165.060	556,6	614,4	51.176	68.556
Travail de la tôle, fabrications métalliques diverses	15.371	14.635	4.276	5.088	4.778	5.220	256.450	293.928	1.664,3	1.990,8	143.269	177.024
Accessoires métalliques du bâtiment	14.083	13.972	2.991	3.408	3.313	3.540	110.467	124.536	345,8	487,2	13.217	20.052
Ponts, charpentes, grosse chaudronnerie	8.527	8.713	1.838	2.496	2.276	2.412	184.070	203.340	491,1	474,0	29.730	27.552
Construction navale	12.870	12.622	1.968	3.120	2.972	2.952	46.059	43.776	2.364,4	1.840,8	35.257	31.752
Matériel de chemins de fer et tramways	7.961	8.392	2.688	1.776	2.497	2.256	105.986	106.608	1.606,4	1.812,0	77.088	77.136
Automobile, cycle, aéronautique et industries connexes	16.050	16.784	9.993	12.612	11.115	12.264	148.201	168.264	1.514,6	2.046,0	22.338	32.844
Machines motrices, pneumatiques et hydrauliques	3.702	3.587	1.026	1.284	1.200	1.308	12.226	12.624	574,3	487,2	4.626	4.644
Machines-outils et industries connexes	8.082	7.134	1.768	1.908	1.903	1.764	24.899	22.944	1.139,5	1.088,4	14.332	14.172
Constructions mécaniques diverses	5.255	4.500	898	1.056	1.270	1.188	20.692	19.740	139,8	152,4	2.295	2.964
Appareils de levage, manutention et pesage	4.234	4.143	962	1.104	1.189	1.152	28.192	29.616	385,9	306,0	8.631	8.280
Appareils et installations pour diverses industries	9.097	9.971	2.289	2.928	2.649	2.964	65.405	73.308	885,7	1.052,4	20.857	25.044
Construction électrique	29.937	30.767	9.980	9.936	8.740	9.492	127.579	137.328	2.815,8	2.454,0	35.330	31.884
Fine construction mécanique	2.177	2.226	709	552	533	660	2.394	3.252	102,1	111,6	475	588
Armes portatives et leurs munitions	10.193	9.145	1.738	1.428	3.547	2.448	18.971	13.104	2.746,0	1.479,6	16.011	6.396
Total	**174.359**	**172.747**	**50.322**	**57.420**	**56.216**	**58.284**	**1.826.876**	**2.060.316**	**19.669,2**	**19.359,6**	**709.327**	**862.548**

Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).
Institut National de Statistique.

(a) Entreprises occupant au moins cinq ouvriers. Nouvelles statistiques. Voir commentaires p.74.

correspondant à une activité normale a pu être mise au travail. La construction de *chaloupes de pêche en bois* a pratiquement cessé, mais certaines firmes commencent à fabriquer des petits *chalutiers en métal*. A la faveur des crédits à taux réduit accordés à la navigation intérieure, ainsi que de la surcharge de certains chantiers néerlandais, de nouveaux *bateaux destinés à la navigation intérieure* ont été commandés; certaines unités de construction ancienne ont été motorisées. La première tranche du programme colonial d'extension de la flotte intérieure ayant été achevée, l'activité de certains *chantiers fluviaux* a diminué.

La situation générale des entreprises de *matériel de chemins de fer et de tramways* s'est nettement détériorée. Quelques entreprises ont été fermées; d'autres ont fusionné. L'exécution des importantes commandes de matériel de transport passées à quelques ateliers par les sociétés de chemins de fer belges et congolaises, approche de sa fin, et on n'a plus reçu de commandes nouvelles. La crise se poursuit dans les entreprises fabriquant des wagons, surtout en ce qui concerne les wagons de marchandises.

A la suite de l'obligation du montage, déjà signalée, le nombre d'*automobiles* assemblées en Belgique est passé de 48.360 à 85.510, bien qu'à la fin de l'année, toutes les nouvelles chaînes de montage ne fussent pas encore entrées en activité. Le marché belge de voitures et de véhicules utilitaires continue à croître d'une façon étonnante. Les commandes passées à certaines entreprises par le Ministère de la Défense nationale ont été achevées en 1954, et n'ont pas été remplacées par de nouvelles, civiles ou militaires.

L'industrie du *motocycle* continue à se heurter à l'abondance des importations, d'une part, et à la modification de la demande, au profit des « scooters » et des cyclo-moteurs, de l'autre. La fabrication de *cyclo-moteurs* a enfin été entamée.

Les ventes de *remorques* ont diminué de 43 %, la légère augmentation des exportations ayant été amplement dépassée par le non-renouvellement des commandes intérieures pour l'armée. De même, les ventes de *carrosseries*, d'*autocars* et d'*autobus* ont diminué.

Par contre, pour la première fois depuis plusieurs années, les ventes de *bicyclettes* ont augmenté, tant sur le marché intérieur qu'au Congo Belge, où la part des bicyclettes belges dans les importations totales est passée de 38,3 à 48,4 %. La situation de l'industrie des *pièces détachées de cycles* s'est, au contraire, encore détériorée.

La reprise de la *construction aéronautique* s'est confirmée. Le nombre d'ouvriers y a augmenté de 30 %. En 1953 et 1954, cette industrie a eu l'occasion de construire des moteurs et des cellules d'avions de chasse pour la Force aérienne belge et d'assurer l'entretien et les réparations des avions militaires de la zone septentrionale de la Force aérienne atlantique. Ceci a été possible grâce à la transformation radicale de l'appareil de production et à la formation d'un personnel spécialisé.

A la suite de quelques commandes de matériel à prix élevés, le montant des commandes inscrites à l'exportation par le secteur des *machines motrices* a augmenté de 60 %; la demande intérieure, par contre, a quelque peu diminué. Les commandes de *machines pneumatiques* ont presque doublé. La demande de *machines hydrauliques* a, elle aussi, nettement progressé.

Dans le secteur des *machines-outils pour le travail des métaux*, la situation demeure peu favorable, et le nombre d'ouvriers a fortement diminué. Les livraisons sont tombées à leur niveau le plus bas depuis 1947, par suite, surtout, des difficultés rencontrées à l'exportation. Les effets de la loi du 1er juillet 1954 sur ce marché ne se sont pas encore fait sentir. Du côté de l'*outillage diamanté*, les commandes et les expéditions ont augmenté dans une nette mesure, surtout à l'exportation.

Le léger redressement des exportations de *machines textiles* a compensé le ralentissement des ventes sur le marché belge.

Le marché intérieur a accru ses achats d'*appareils de levage*, tandis que les exportations ont diminué de 30 %. Les exportations d'*appareils de manutention*, par contre, ont augmenté, surtout vers la Colonie. L'étranger a fortement accru sa demande de *balances automatiques*.

Dans certains secteurs du groupe des *machines et appareils pour diverses industries*, l'activité a beaucoup augmenté.

Alors que la demande intérieure de *machines et appareils pour l'industrie extractive* a augmenté, les exportations d'*appareils pour les industries chimique et alimentaire* se sont améliorées, surtout en ce qui regarde le matériel pour les brasseries, les conserveries, les sucreries, les huileries et l'industrie chimique proprement dite. Malgré la concurrence étrangère aiguë, le marché belge a passé à la production nationale quelques importantes commandes de *matériel de réfrigération*. La production de *matériel pour entreprises* a crû de 20 %. Pour la première fois depuis de nombreuses années, la situation s'est améliorée dans les secteurs des *machines agricoles* et du *matériel de laiterie*, grâce, surtout, à l'élargissement des possibilités d'exportation, depuis que les importations de ces produits ont été libérées dans certains pays de l'O. E. C. E. Les marchés extérieur et intérieur ont accru leurs achats d'*appareils pour la blanchisserie, la boulangerie, la charcuterie, l'hôtellerie*, etc. Enfin, il faut signaler l'augmentation continue des exportations de *matériel pour l'industrie du caoutchouc, la glacerie, l'industrie du papier et les laminoirs*; 70 % de la production ont été exportés.

Après s'être stabilisé pendant le premier semestre, le nombre d'ouvriers a crû sensiblement dans l'*industrie électrotechnique*. Les prix de vente demeurent bas, surtout ceux des produits lourds, nonobstant la hausse des cours des métaux non ferreux. Les exportations de *câbles isolés* ont nettement régressé. Le marché intérieur a accru ses achats de *biens d'équipement* et de *petits appareils électriques d'installation*. Dans le domaine des biens de consommation, quelques nouveaux *appareils ménagers électriques*, assez bon marché et produits en grandes séries, ont été mis sur le marché; les importations ont cependant encore très fortement augmenté dans ce secteur. Les ventes d'*appareils récepteurs de radio et de télévision* ont encore progressé, nonobstant la concurrence étrangère. L'industrie des *autres appareils électriques*, surtout dans le domaine de l'*électronique*, est en pleine expansion et souffre d'une grave pénurie de personnel qualifié.

Au cours du second semestre, l'activité de la *fine mécanique* a fortement augmenté, malgré certaines difficultés sérieuses dans les exportations.

Les livraisons d'*armes de guerre portatives* à l'étranger ont diminué de moitié. Certains pays ont commandé le nouveau fusil F. N., mais aucune commande importante n'est à attendre des grandes puissances, qui le fabriquent elles-mêmes sous licence. Les exportations d'*armes de chasse automatiques* vers les Etats-Unis ont encore beaucoup augmenté, tandis que les ventes d'*armes de chasse finies à la main* se heurtent toujours aux limitations apportées par l'étranger.

§ 3. — INDUSTRIES CHIMIQUE ET DU CAOUTCHOUC

L'activité de l'industrie chimique a, en général, fortement progressé en 1954. La hausse peut être évaluée à 13 % pour la chimie minérale et à 21 % pour la chimie organique. Par contre, l'activité globale du secteur des produits chimiques divers aurait diminué de 1 %, sous l'influence du ralentissement de la production de matières grasses industrielles. Dans l'industrie du caoutchouc l'activité a crû de 9 %, particulièrement dans le domaine des pneumatiques (1).

Importations des principales matières premières destinées à l'industrie chimique (a)

RUBRIQUE	Quantité (en tonnes)					Valeur (en millions de francs)				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
Sel industriel ...	301.509	434.918	328.883	383.938	427.503	72	81	67	75	82
Soufre brut.....	88.272	59.783	40.286	30.209	50.715	106	125	69	51	90
Pyrites de fer	313.494	411.046	324.689	256.819	358.264	169	301	267	196	264
Phosphates bruts .	353.443	458.061	354.691	330.490	433.580	203	378	311	230	286
Caoutchouc	15.686	25.090	19.952	22.570	24.701	234	1.328	625	526	551

(a) U.E.B.L.

Source : Institut National de Statistique.

Cette évolution se réflète d'ailleurs dans l'augmentation des importations de matières premières, et surtout de phosphates bruts, de sel industriel, d'os et de pyrites; les importations de matières premières ont progressé de 25 % en poids et de 21 % en valeur.

Les exportations absorbant une part importante de la production, leurs statistiques fournissent aussi des indications précieuses quant à la tendance de l'activité. Pour la première fois, on a exporté plus de 2 millions de tonnes de produits chimiques, soit 11 % de plus qu'en 1953; en valeur, les exportations ont augmenté de 10 %, pour atteindre près de 10 milliards de francs. Les Pays-Bas restent à la première place parmi les acheteurs de produits chimiques belges, dont ils ont acquis pour 1,5 milliard de francs, contre 1,2 milliard seulement en 1953; leur part dans les exportations belges totales est dès lors passée de 13,5 à 14,7 %; à ce point de vue, on peut noter que, pour la première fois depuis la guerre, les

(1) *Planning de la production industrielle belge 1955*. Bruxelles, 1955 (Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce, Service Planning industriel et Expansion économique).

Importations de produits chimiques (a)

RUBRIQUE	Quantité (en tonnes)					Valeur (en millions de francs)				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
Produits chimiques proprement dits (y compris les alcools ne servant pas comme boissons)	117.226	254.786	181.797	232.883	300.330	1.032	2.121	1.625	1.729	2.126
Médicaments composés	1.187	2.624	2.248	2.299	2.389	372	628	621	759	863
Engrais (y compris les scories)	928.403	1.025.375	1.094.740	1.292.208	1.160.438	1.401	1.242	1.423	1.681	1.250
Savons	1.533	11.105	7.033	11.695	16.395	22	207	161	232	300
Parfumerie et cosmétiques ...	7.791	12.495	12.901	9.630	10.394	213	420	397	321	350
Couleurs, teintures et vernis .	17.147	29.665	23.943	29.298	36.040	493	839	614	748	912
Ouvrages en caoutchouc	6.594	11.899	11.113	11.539	11.649	379	796	746	733	785
Poudres à tirer et autres produits explosibles	2.233	2.786	2.564	3.603	4.330	72	110	119	156	205

(a) U.E.B.L.

Source : Institut National de Statistique.

Exportations de produits chimiques (a)

RUBRIQUE	Quantité (en tonnes)					Valeur (en millions de francs)				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
Produits chimiques proprement dits (y compris les alcools ne servant pas comme boissons)	415.369	488.777	374.465	363.363	497.135	1.138	2.420	2.028	1.707	2.246
Médicaments composés	480	984	1.111	1.171	1.402	110	303	296	446	503
Engrais (y compris les scories)	2.137.838	2.759.060	2.186.664	2.662.638	2.679.802	3.689	4.807	4.008	4.304	4.156
Huiles provenant du goudron .	48.557	74.919	89.261	65.082	62.681	137	407	378	204	207
Couleurs, teintures et vernis .	25.420	40.825	19.211	21.543	28.324	492	1.033	463	413	505
Poudres à tirer et autres produits explosibles	2.998	2.009	2.349	2.260	1.804	108	142	155	115	95
Allumettes	5.160	6.861	5.373	6.516	5.856	120	170	144	173	148
Produits pour cinématographie (à l'exclusion des produits chimiques)	3.911	6.722	6.047	7.489	8.212	583	1.200	1.163	1.397	1.479
Ouvrages en caoutchouc	4.278	11.481	8.318	10.171	12.385	267	896	608	604	676

(a) U.E.B.L.

Source : Institut National de Statistique.

importations en provenance des Pays-Bas ont crû dans une moindre mesure que les exportations vers ce pays. La République Fédérale Allemande a remplacé les Etats-Unis au deuxième rang des acheteurs, les exportations vers l'Allemagne Occidentale ayant haussé de 650 à 850 millions de francs et les ventes aux Etats-Unis étant tombées de 900 à 500 millions de francs.

Malgré cette augmentation de la production et des exportations, les prix de vente sont en général demeurés au niveau auquel ils s'étaient réduits en 1953, sous l'influence de la concurrence internationale et de certaines mesures protectionnistes prises à l'étranger.

Les importations de produits finis ont progressé de 16 % en valeur, atteignant 16,1 milliards de francs; en poids, l'accroissement ne s'est élevé qu'à 6 %. Il apparaît que, depuis 1952, les importations de produits concurrençant ceux fabriqués en Belgique ont augmenté plus que les exportations.

Le niveau peu élevé des prix n'a pas été compensé par une diminution des frais de production. Le niveau général des salaires a, au contraire, quelque peu augmenté. Quoique l'influence du marché commun pour le charbon et l'acier ait entraîné une très légère diminution des prix du charbon et de ses dérivés, ces prix sont demeurés en général plus élevés que dans les pays limitrophes et, surtout, au Royaume-Uni et en Allemagne. Les prix moyens des autres matières premières ont quelque peu régressé, sauf ceux du caoutchouc et des huiles végétales. En général, l'industrie chimique belge continue à souffrir de l'étroitesse des marchés qui lui sont ouverts, car la plupart des pays protègent très sévèrement cette industrie.

1. — *Chimie minérale.*

La production a fortement augmenté dans presque tous les secteurs, sous l'influence prédominante de l'accroissement de la consommation intérieure.

La production d'azote a progressé de mois en mois depuis le début de 1953. Exprimée en azote primaire, la production d'ammoniaque synthétique a augmenté de 12 % entre décembre 1953 et décembre 1954; sa moyenne annuelle a augmenté de 23 % de 1953 à 1954 et a été supérieure de 17 % à celle de 1951, année du précédent maximum. La production d'engrais composés, qui augmente d'année en année, a été supérieure de 41 % à celle de l'année précédente et a déjà dépassé de 74 % son niveau de 1951; pour la fabrication de ces engrais, on a utilisé 83 % d'azote de plus qu'en 1953, de sorte que la proportion moyenne d'azote par tonne est passée de 4,5 à 5,8 %. La production d'azote sous forme de produits techniques a augmenté de 71 %. Il importe de noter ici, qu'en poids, les exportations d'engrais azotés ont légèrement diminué et que les importations ont fortement régressé (— 89 %); par suite de la hausse des prix, les exportations ont toutefois quelque peu dépassé en valeur celles de l'année précédente. La diminution des importations est la conséquence des mesures de contingentement entrées en vigueur le 1er juillet 1953.

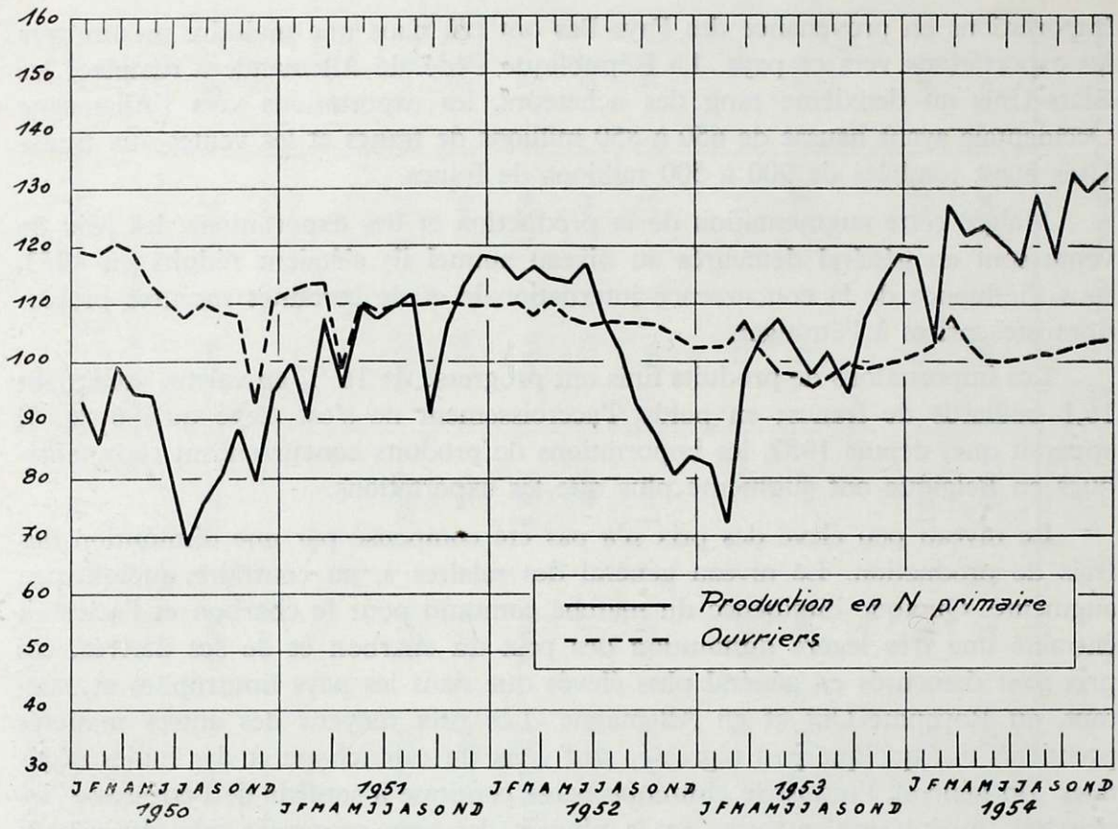
Contrairement à l'évolution observée pendant les années précédentes, la production d'acide sulfurique a progressé en 1954.

La production de carbure de calcium a augmenté, influencée par l'accroissement de la demande intérieure.

Industrie de l'azote

Production et personnel occupé

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Production de quelques secteurs de l'industrie chimique

(en milliers de tonnes)

PÉRIODE	Industrie de l'azote		Goudron brut	Benzol moteur
	Azote primaire (a)	Engrais composés (b)		
1949 Moyenne mensuelle	**14,2**	**4,9**	**14,8**	**1,7**
1950 Moyenne mensuelle	**13,1**	**4,8**	**13,8**	**0,8**
1951 Moyenne mensuelle	**16,0**	**6,2**	**17,0**	**0,7**
1952 Moyenne mensuelle	**15,8**	**7,3**	**17,6**	**1,7**
1953 Moyenne mensuelle	**15,2**	**7,6**	**16,8**	**2.2**
1954 Moyenne mensuelle	**18,6**	**10,8**	**16,9**	**2,3**
1954 Janvier	18,0	12.4	17,3	2,3
Février	15,8	13,4	16,2	1,8
Mars	19,3	17,2	17,6	2,5
Avril	18,6	7,3	16,2	2,2
Mai	18,7	1,4	16,4	2,0
Juin	18,3	4,2	16,7	1,9
Juillet	17,8	3,8	16,2	2,0
Août	19,6	9,6	16,9	2,3
Septembre	17,9	10,1	16,7	2,7
Octobre	20,1	17,9	17,2	2,7
Novembre	19,7	17,3	16,9	2,5
Décembre	20,2	15,0	18,5	2,7

(a) En 1.000 t N.
(b) En 1.000 t marchandises.

Sources : Institut National de Statistique.
Distigoudron.

2. — *Chimie organique.*

La production de brai, de benzol et de leurs dérivés est restée stable.

Par suite de l'intensification de la demande intérieure et extérieure et malgré le net accroissement des importations, la production des matières plastiques a encore fortement augmenté; pour 1954, son expansion peut être évaluée à 45 %.

Sous l'influence de l'activité accrue de l'industrie textile, la production de colorants a de nouveau augmenté, quoique dans une moindre mesure que pendant l'année précédente. Bien que les exportations aient augmenté, le développement de cette jeune branche d'industrie est encore fortement entravé par les mesures protectionnistes prises à l'étranger et par le niveau élevé des importations, qui ont à nouveau progressé dans une mesure plus forte que les exportations.

3. — *Produits chimiques divers.*

Par suite du volume élevé des importations à bas prix, la production de certaines matières grasses industrielles a fortement diminué. Celle de glycérine brute a également régressé, sous l'influence d'importations accrues.

La production de détergents, de décapants et d'émulsionnants pour l'industrie textile a augmenté; les importations ont régressé.

La production d'allumettes a continué à croître progressivement, tout en demeurant inférieure au niveau atteint pendant le « boom » coréen.

La fabrication de produits photographiques a encore augmenté; les prix moyens à l'exportation ont toutefois diminué, sous l'influence de la concurrence étrangère, qui se marque, entre autres, dans la forte expansion des importations.

Quoique les exportations de produits pharmaceutiques aient augmenté, leur production demeure quasi étale; les prix ont diminué, tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger. Les mesures prises en matière de remboursement des frais pharmaceutiques par l'assurance maladie ne sont pas étrangères à cette évolution.

4. — *Caoutchouc.*

La production de pneumatiques a augmenté en poids d'environ 15 %. La production d'enveloppes et de chambres à air pour vélocipèdes a augmenté de respectivement 21 et 42 % par rapport à 1953; les chiffres de production n'en sont pas moins demeurés largement inférieurs au niveau atteint pendant le « boom » coréen. La production de pneumatiques pour automobiles a également fortement progressé, favorisée par l'extension prise par le montage automobile; une firme belge a mis sur le marché des enveloppes sans chambres à air.

La production des autres produits en caoutchouc semble, par contre, avoir quelque peu diminué.

§ 4. — INDUSTRIE DU PAPIER

Après la forte crise qui a sévi depuis la fin de 1951 jusqu'au début de 1953, et qui a provoqué la fermeture de plusieurs entreprises, la production de papier et de carton n'a cessé d'augmenter, de sorte que, pendant le dernier trimestre de 1954, la capacité de production qui subsistait a été utilisée à plein.

Production de papier et de carton
(en tonnes)

ANNÉE	Production	Transformation	Total
1950	301.194	..	..
1951	325.905	152.364 (a)	478.269 (a)
1952	256.977	135.409	392.386
1953	280.939	156.203	437.142
1954	305.124	166.433	471.557

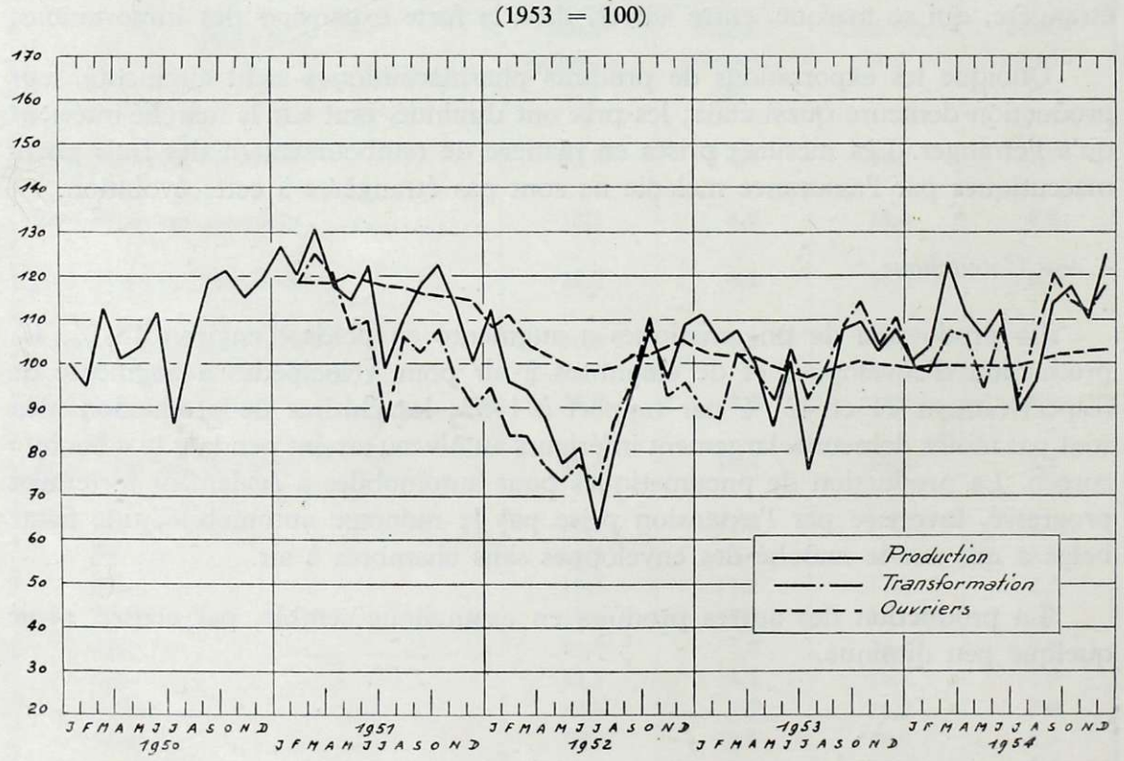
Source : Institut National de Statistique.

(a) Février-décembre pour la transformation du papier.

Dans la plupart des secteurs de l'industrie transformatrice du papier et du carton, l'activité a également fortement progressé.

Toutefois, l'examen des statistiques étrangères fait ressortir que la Belgique est pratiquement le seul pays où le niveau global de la production soit encore demeuré inférieur à celui de 1951. A l'étranger, la capacité de production a été continuellement élargie, alors qu'en Belgique, non seulement les entreprises existantes ne se sont que peu développées, mais les entreprises disparues n'ont pas été remplacées. Une augmentation de la capacité de production est cependant en voie de réalisation, notamment dans le domaine du papier journal et du papier Kraft.

Industrie du papier et du carton
Production et personnel occupé
(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

La rationalisation sévère qu'a provoquée la crise, ne se traduit pas uniquement dans l'augmentation de la production et dans l'amélioration des résultats financiers des entreprises, mais aussi dans l'évolution de l'emploi. De 1953 à 1954, alors que la production de papier et de carton a augmenté de 8,6 %, le nombre d'ouvriers n'a crû que de 0,5 %; d'autre part, alors que le recul de la production par rapport à 1951 a atteint 6,4 %, le nombre moyen d'ouvriers a régressé de 19,1 %. On observe une évolution similaire dans l'industrie transformatrice du papier, bien que d'une façon moins nette.

Industries du papier et des arts graphiques
Importations et exportations (a)

RUBRIQUE	Quantité (en tonnes)					Valeur (en millions de francs)				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
	IMPORTATIONS									
Pâtes de bois .	157.660	205.695	140.787	156.084	164.624	640	1.703	1.091	895	1.042
Papiers et cartons	87.566	133.693	116.404	156.035	190.320	799	1.889	1.394	1.493	1.866
Ouvrages en papier et en carton.....	2.867	6.691	6.659	7.537	10.036	98	222	208	216	257
Produits des arts graphiques	7.237	10.337	11.559	13.266	15.157	415	594	673	735	789
	EXPORTATIONS									
Papiers et cartons	31.377	84.630	55.486	66.945	83.393	420	1.475	730	660	834
Ouvrages en papier et en carton.....	2.157	7.914	4.239	5.131	5.924	59	223	133	132	147
Produits des arts graphiques	3.358	5.896	7.517	10.052	13.468	218	375	446	508	625

Source : Institut National de Statistique.

(a) U.E.B.L. Par rubriques de la nomenclature de Bruxelles 1913.

§ 5. — INDUSTRIES DE LA CONSTRUCTION, DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET SECTEURS CONNEXES

1. — *Industrie de la construction.*

L'expansion de la construction privée s'est poursuivie en 1954. Par contre, on a exécuté moins de travaux publics.

Le nombre mensuel moyen d'autorisations de bâtir accordées s'est élevé

à 4.241, soit 6,6 % de plus qu'en 1953, mais 21,5 % de moins qu'en 1950, année pendant laquelle l'entrée en vigueur de la « loi De Taeye » l'avait porté à un niveau exceptionnellement élevé. L'accroissement de 8,8 % du nombre des autorisations pour la construction d'habitations a largement compensé le recul de 7 % des autorisations pour d'autres constructions. Toutefois, le rythme de l'augmentation des premières a ralenti vers la fin de l'année, lorsque certaines modifications apportées à la loi De Taeye eurent entraîné une très nette diminution du nombre de primes octroyées; par contre, le nombre d'autorisations relatives aux constructions industrielles et commerciales augmenta pendant les derniers mois, par suite des mesures législatives prises en vue de favoriser les investissements dans l'industrie.

On a achevé 35.642 nouvelles constructions, contre 31.151 en 1953. Ce nombre dépasse quelque peu celui de 1950, année du précédent maximum. L'accroissement a été relativement plus faible pour les habitations que pour les autres constructions.

2. — *Matériaux de construction et secteurs connexes.*

Sous l'influence de l'intense activité de la construction en Belgique et à l'étranger, la production de la plupart des matériaux de construction a, en général, atteint un niveau très élevé. La crise continue cependant dans les carrières.

a) *Ciment.*

Par suite du recul des exportations, la production de ciment n'a pu se maintenir au chiffre record de 1953. La capacité de la production a été élargie de plus en plus, tant en Belgique qu'ailleurs, la tendance fondamentale de la consommation demeurant très nettement orientée à la hausse. La rationalisation de la production a été poursuivie. Le nombre d'heures de travail nécessaires pour produire une tonne de ciment, qui s'élevait encore à 2,83 en 1950, a été abaissé à 1,96 en 1953 et à 1,89 en 1954. En outre, les cimenteries ont commencé à acheter, en Belgique et à l'étranger, des schistes de terril, qui leur fournissent à la fois du combustible et de la matière première.

Production de ciment
(en tonnes)

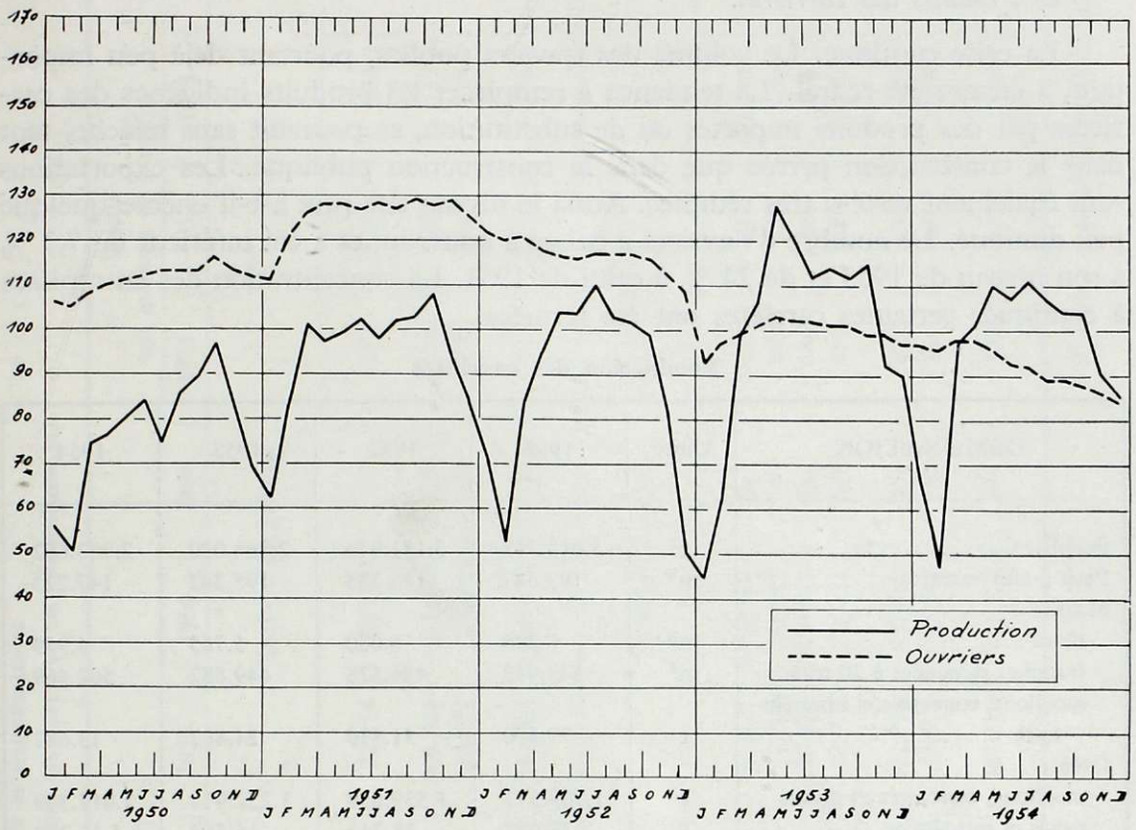
ANNÉE	Quantité
1938	3.000.000
1949	2.924.998
1950	3.557.231
1951	4.395.434
1952	4.110.865
1953	4.626.051
1954	4.375.932

Source : Institut National de Statistique.

Industrie du ciment

Production et personnel occupé

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

b) *Terre cuite.*

Malgré un été humide, qui a ralenti le séchage des briques, on a fabriqué plus de produits de terre cuite que pendant chacune des deux années précédentes; le volume de 1951 n'a cependant pas été rejoint. Le niveau exceptionnellement élevé des exportations de 1953 n'a pas, lui non plus, été maintenu. La production de briques creuses a presque doublé; les producteurs tentent de faire face à la

Production de l'industrie de la terre cuite

DÉSIGNATION	Unité	1949	1951	1952	1953	1954
Briques ordinaires de tout format ..	1.000 p.	1.896.954	2.335.049	2.028.546	2.068.326	2.083.553
Briques de parement	1.000 p.	181.140	166.058	137.155	143.720	150.641
Tuyaux de drainage	t	5.768	12.735	17.507	12.691	10.546
Protège-câbles.....	t	13.696	18.500	22.324	17.497	19.741
Briques creuses pour hourdis	t	158.594	212.484	219.537	240.866	239.326
Autres briques creuses	t	46.886	33.988	45.857	57.997	111.010

Source : Institut National de Statistique.

concurrence par la fabrication de grandes briques creuses, qui permettent de construire plus légèrement et à meilleur compte que la brique ordinaire.

c) *Produits des carrières.*

La crise continue. Le volume des travaux publics, pourtant déjà peu important, a encore été réduit. La tendance à remplacer les produits indigènes des carrières par des produits importés ou de substitution, se poursuit sans relâche, tant dans la construction privée que dans la construction publique. Les exportations sont également restées très réduites. Aussi le niveau des prix a-t-il encore quelque peu diminué. Le nombre d'ouvriers a baissé à nouveau, et a été inférieur de 7,3 % à son niveau de 1953 et de 24 % à celui de 1951. La concentration des entreprises a continué; certaines carrières ont été fermées.

Production des carrières

DÉSIGNATION	Unité	1951	1952	1953	1954
Porphyre	t	3.015.752	3.131.978	2.864.080	2.983.662
Petit granit extrait	m^3	193.547	185.235	195.342	147.223
Marbre :					
blocs	m^3	8.284	6.050	5.765	4.959
tranches ramenées à 20 mm	m^2	543.952	486.525	449.882	502.469
moellons, concassés et bimbeloterie	t	77.150	51.339	24.487	13.687
Grès :					
moellons, concassés et divers	t	1.709.371	1.539.659	1.252.974	1.017.379
pavés et mosaïques	t	32.681	28.343	16.568	17.232
Sable	t	3.218.568	2.689.251	2.994.802	3.026.912
Produits des ardoisières	t	13.146	12.110	12.802	12.031
Sables dragués	t	159.647	215.303	184.800	187.108
Graviers	t	1.059.704	875.012	1.144.177	1.092.958

Source : Institut National de Statistique.

Après la brusque augmentation, en 1953, de la demande de moellons en porphyre et en petit granit, en conséquence des travaux aux digues rendus nécessaires par les inondations en Belgique et aux Pays-Bas, leur production retomba en 1954 à un niveau très bas. Celle de pavés, tant en porphyre qu'en grès, est restée stationnaire par rapport à 1953, mais n'a atteint que la moitié des quantités produites en 1951. La production de petit granit brut et scié a encore régressé. Celle de moellons en grès a diminué de respectivement 9 et 62 % par rapport à 1953 et 1951; pour les concassés, le recul atteint respectivement 15 et 38 %. Dans les carrières de marbre, la situation est restée également mauvaise, sauf en ce qui concerne les tranches et la bimbeloterie; on a scié 14 % de blocs en moins qu'en 1953 et 40 % de moins qu'en 1951; la production de moellons et de concassés a diminué de respectivement 53 et 85 %. La fabrication d'ardoises a subi une régression de 5 % par rapport à 1953 et de 10 % en comparaison d'il y a quatre ans.

Dans les autres secteurs, l'activité demeure étale, entre autres dans les sablières

Importations et exportations
de ciment, ouvrages en pierre, en verre et en céramique (a)

RUBRIQUE	Quantité (en tonnes)					Valeur (en millions de francs)				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
	IMPORTATIONS									
Verre creux	6.046	19.023	21.554	22.114	23.305	118	221	235	234	252
Ouvrages en marbre, en plâtre, en ciment et en pierre	11.760	53.916	87.389	105.704	127.370	157	119	160	157	178
Faïence et porcelaine	7.487	13.711	16.651	18.257	20.058	190	280	315	324	354
Tuiles, briques, carreaux, tuyaux, autres qu'en faïence ou en porcelaine	72.809	149.976	157.582	162.856	147.699	198	247	285	324	278
	EXPORTATIONS									
Ciment	1.083.921	1.889.962	1.462.845	1.864.635	1.702.796	737	1.177	937	1.145	1.048
Glaces	23.404	50.440	31.616	51.544	51.249	346	769	539	856	863
Verre à vitre	72.688	140.245	85.551	129.826	144.862	461	884	584	873	1.012
Verre creux	18.717	37.627	19.454	18.977	25.151	328	454	309	269	333
Ouvrages en marbre, en plâtre, en ciment et en pierre	66.453	112.687	99.131	122.776	127.749	254	428	436	507	503
Faïence et porcelaine	11.316	16.046	14.089	11.518	15.740	152	184	151	111	137
Tuiles, briques, carreaux, tuyaux, autres qu'en faïence ou en porcelaine	126.053	98.102	112.813	167.616	161.332	145	102	133	128	117

Source : Institut National de Statistique.

(a) U. E. B. L.

et dans les entreprises de dragage de sable et de graviers. La production de déblais des carrières, utilisés pour la fabrication du béton, est aussi restée stationnaire.

d) *Chaux, calcaires et dérivés.*

Les produits calciques, qui sont utilisés dans la sidérurgie, ont suivi une évolution parallèle à celle de l'activité dans cette branche d'industrie. Les exportations de dolomies frittées vers la France ont atteint un niveau élevé.

Production de chaux, calcaire et dérivés

DÉSIGNATION	Unité	1938	1949	1951	1952	1953	1954
Chaux	t	1.228.093	1.545.525	1.683.465	1.635.429	1.497.832	1.562.009
Calcaire	t	1.896.208	1.378.592	2.349.971	1.742.723	1.961.048	1.747.535
Dolomies : crues	t	116.824	103.727	191.752	178.423	186.197	182.572
frittées.....	t	132.817	219.024	167.842	214.278	198.871	210.668
Plâtre	t	37.985	30.873	27.944	26.936	31.851	35.808
Agglomérés de plâtre	m²	..	666.616	1.029.648	1.112.149	1.279.915	1.217.932
Chaux hydraulique.....	t	36.768	20.683	14.474	12.901	15.208	14.293
Carbonates naturels (a) ..	t	36.981	24.960	223.559	234.407	217.701	257.554
Carbonates précipités.....	t	13.865	43.741	70.795	55.519	49.945	44.728
Phosphates	t	52.338	44.643	129.065	58.983	35.896	26.275

Source : Institut National de Statistique.

(a) A partir de 1951, cette rubrique se rapporte à 14 déclarants, contre 8 précédemment.

Abstraction faite du nouveau recul dans la production de phosphates calciques et de carbonates calciques précipités (en faveur des carbonates naturels) et de la hausse continue d'agglomérés de plâtre, les variations ont été peu importantes dans ce secteur.

e) *Produits céramiques.*

Dans le secteur de la vaisselle de porcelaine et de faïence, la situation s'est notablement améliorée depuis le contingentement des importations en 1953 et l'application de mesures de rationalisation. La production a augmenté surtout en ce qui concerne la vaisselle de faïence, mais est encore demeurée inférieure de loin au niveau qui avait été atteint avant 1952. Malgré les limitations apportées aux importations, celles-ci ont encore quelque peu augmenté et sont déjà parvenues à un niveau supérieur de 168 % à celui de 1949; toutefois, les exportations ont augmenté, par rapport à 1953, de 37 %, atteignant, en poids, leur niveau le plus élevé depuis six ans, exception faite de 1951.

La production de pierres réfractaires, de papiers et de toiles abrasifs et de meules a encore diminué, en conséquence du recul de la consommation intérieure et de l'accroissement des importations; des mesures sévères de rationalisation ont été prises également dans ce secteur.

Production de l'industrie céramique

DÉSIGNATION	Unité	1936/1938	1949	1951	1952	1953	1954
Extraction de matières premières .	t	159.648	233.490	411.220	539.280	588.253	543.278
Vaisselle de faïence .	t	8.936	8.948	7.054	5.171	4.443	5.497
Porcelaine	t	1.748	2.737	2.989	2.276	1.868	2.056
Carreaux de revêtement	m^2	909.332	1.005.648	1.212.233	1.366.189	1.092.191	1.399.591
Carreaux de pavement en demi-grès	m^2	..	173.315	243.838	261.379	221.568	167.856
Produits réfractaires	t	177.452	198.449	169.896	149.675	108.597	106.024
Tuiles et accessoires	t	175.360	159.150	196.163	184.466	179.407	203.400
Meules abrasives ..	t	596	907	1.050	932	980	936
Papiers abrasifs et toiles abrasives ..	m^2	1.400.000	802.554	866.743	727.384	796.204	685.854
Céramique architecturale	t	2.444	3.664	7.364	7.539	8.262	6.747
Poterie en terre cuite	t	12.072	10.276	7.244	7.843	7.405	7.728

Source : Fédération des Industries céramiques de Belgique et du Luxembourg.

La production de carreaux de revêtement a poursuivi sa tendance à la hausse, ininterrompue en 1953, tandis que, par contre, la forte progression de la production de céramique architecturale s'est transformée, en 1954, en une baisse importante.

f) *Verre.*

L'industrie du verre continue à s'améliorer. Vers la fin de l'année, l'industrie du verre plat travaillait à pleine activité (1) et sa production atteignait un niveau qui constituait un record depuis la guerre. La fabrication du verre creux a, de son côté, encore progressé, quoique la concurrence demeure intense et les prix peu rémunérateurs. La plupart des entreprises recueillent déjà les fruits de la rationalisation poussée à laquelle elles ont procédé depuis quelques années dans les deux branches, mais surtout dans celle du verre plat.

La production de verre poli a augmenté de 15 %. Les exportations, qui ont crû d'un tiers, absorbent les deux tiers de la production. L'industrie américaine de l'automobile accroît sans cesse ses achats en Belgique, d'autant plus que la surface vitrée a augmenté d'un tiers dans les nouveaux modèles de véhicules.

La demande de verre à vitre non coloré augmente continuellement, par suite de l'intense activité de la construction, et provient pour 80 % de l'étranger.

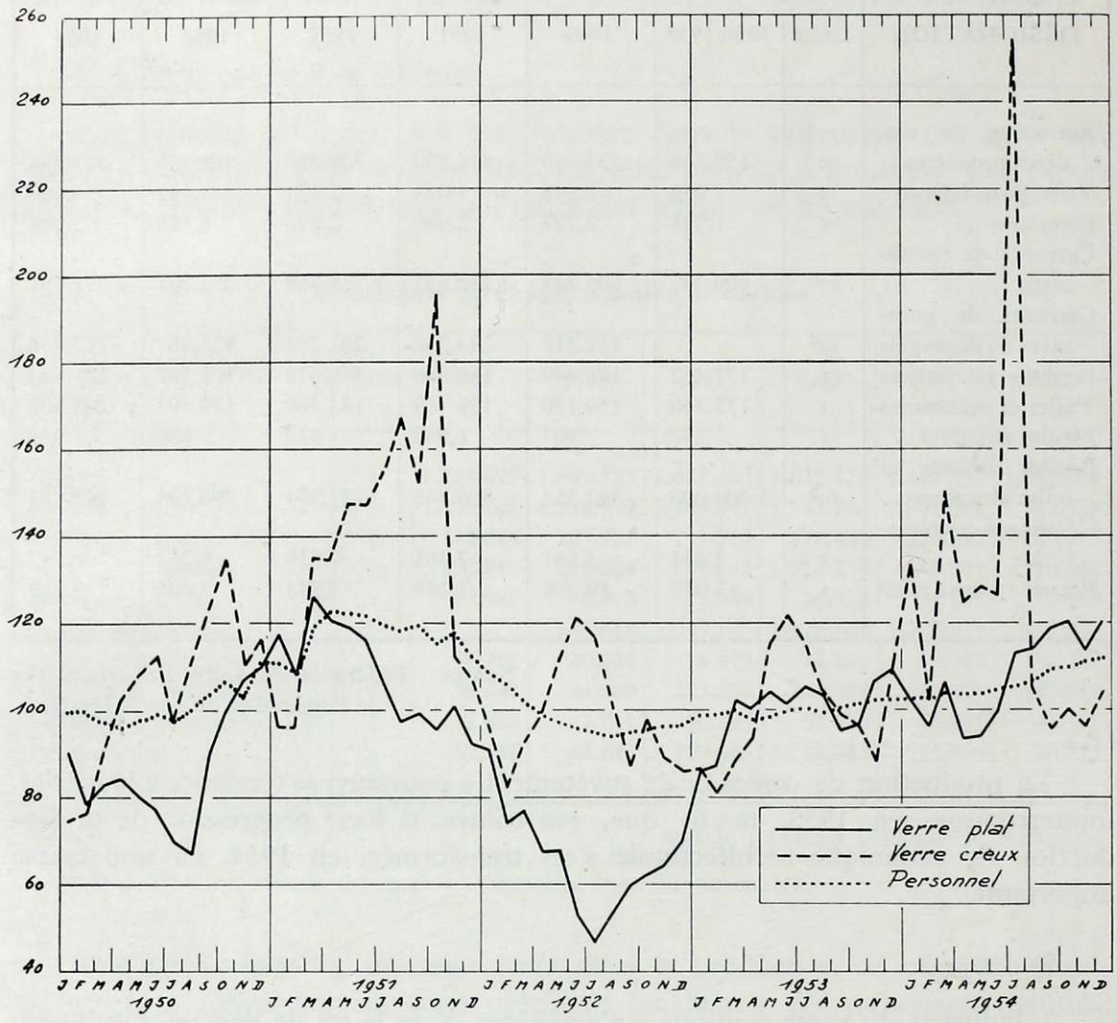
Bien que le marché intérieur ait absorbé un tiers de plus de verre à vitre coloré qu'en 1953, la production a quelque peu diminué; si les importations ont doublé, les exportations ont diminué de moitié.

(1) Dans le cadre de la réglementation de la production.

Industrie du verre

Production et personnel occupé

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Tandis que la consommation intérieure de verre coulé a fortement régressé, la production a augmenté, en conséquence d'un accroissement de 150 % des exportations.

La fabrication des bouteilles a augmenté d'un quart, à la suite de la consommation croissante de lait en bouteilles, dans le pays et à l'étranger; en Belgique, la consommation a d'ailleurs été stimulée par des mesures de réglementation. On a également fabriqué plus de touries.

Enfin, la réorganisation de la cristallerie a déjà produit d'heureux résultats.

§ 6. — INDUSTRIE TEXTILE

1. — *Aperçu général.*

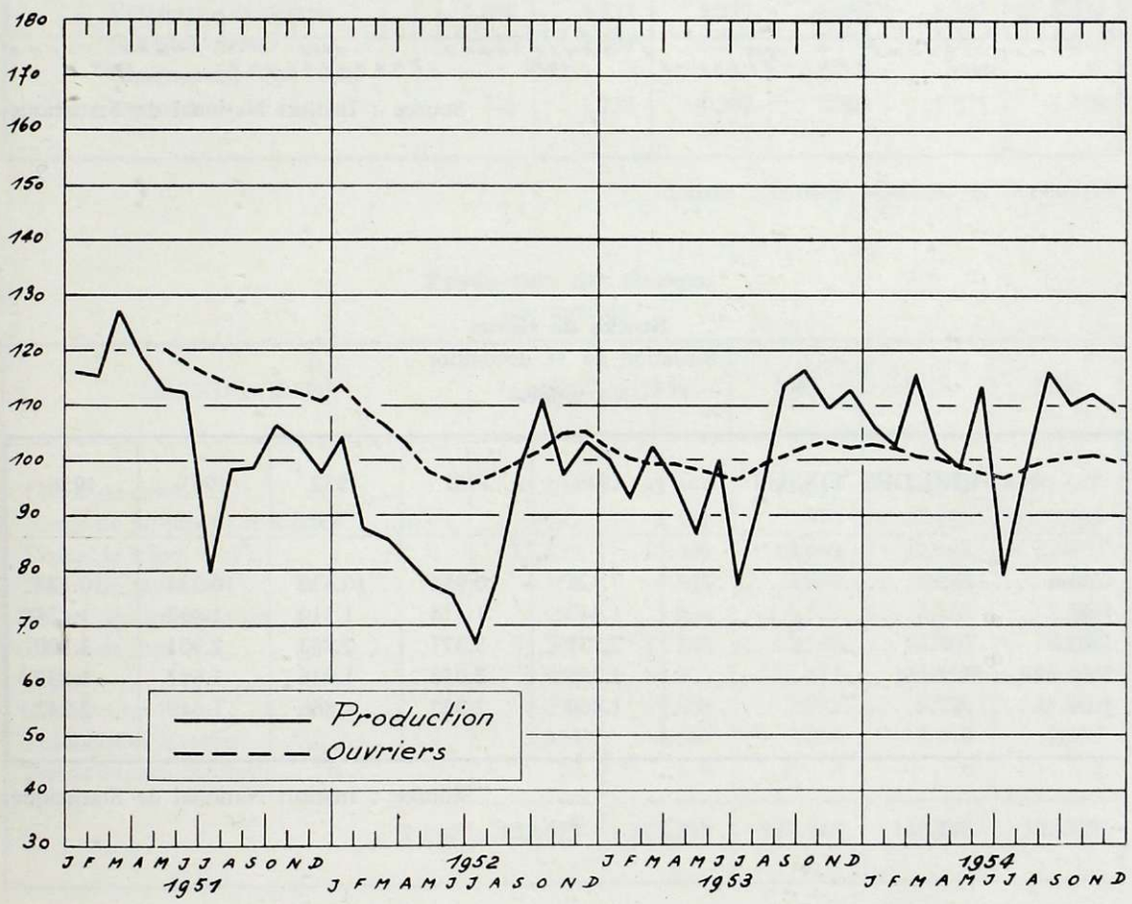
L'augmentation de la production, amorcée pendant le second semestre de 1953 après le fléchissement intervenu en 1951, s'est généralement poursuivie en 1954.

A l'inverse de l'évolution observée au cours des années précédentes, la hausse de la production de tissus vestimentaires a réduit son écart par rapport au développement de l'activité des filatures. Cependant l'activité a surtout augmenté dans l'industrie de la bonneterie, les tissages de couvertures et les manufactures de tapis. La tendance à produire des articles plus développés s'est donc maintenue.

En ce qui concerne la nature des matières premières travaillées, c'est la production d'articles en fils et fibres artificiels qui a marqué le progrès le plus net; celle des articles en laine et en jute a, par contre, régressé. Pour les produits liniers, dont la production a fortement diminué en 1953, on note une légère reprise au cours du second semestre de 1954.

Les exportations se sont accrues dans des proportions relativement importantes, pour atteindre plus de 2 milliards de francs au cours des derniers mois de l'année. C'est principalement dans la vente de couvertures, de tapis, d'articles de bonneterie, de confection et de corderie que l'on note un accroissement sensible, les livraisons à l'étranger de filés et tissus ordinaires ayant toutefois aussi augmenté. Par contre, les exportations de laine peignée ont de nouveau fortement diminué. Les ventes aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, à la Tchécoslovaquie, au Congo Belge, à l'Union Sud-Africaine et à l'Australie ont le plus progressé, tandis que

Industrie textile
Filatures
Production et personnel occupé
(1953 = 100)



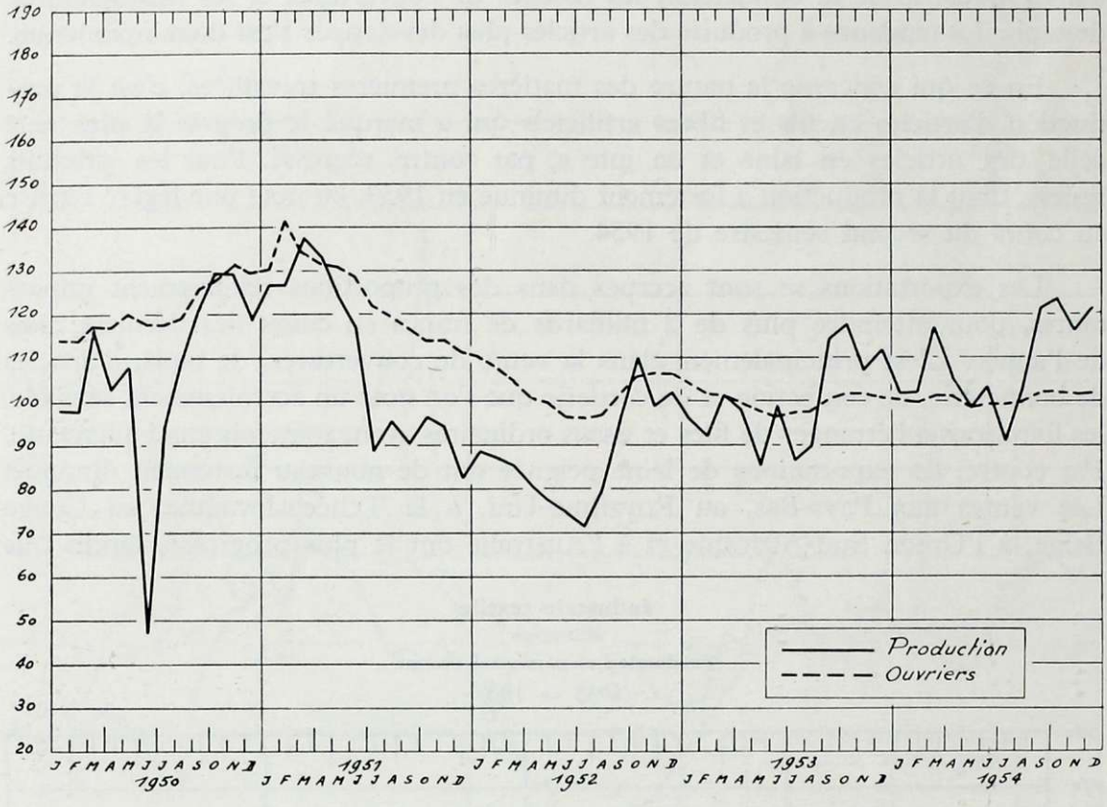
Source : Institut National de Statistique.

Industrie textile

Tissages

Production et personnel occupé

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Stocks de tissus

Situation au 31 décembre

(en tonnes)

NATURE DES TISSUS	1949	1951	1952	1953	1954
Coton	7.426	10.984	10.430	10.234	10.128
Lin	1.343	1.314	1.510	1.492	1.424
Laine	2.731	3.377	2.883	2.901	3.300
Rayonne et fibranne	1.365	2.056	1.946	1.687	1.832
Jute	1.460	2.227	1.866	1.649	2.242

Source : Institut National de Statistique.

Production textile

(en tonnes)

DÉSIGNATION	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Filatures :						
Coton	89.689	104.334	121.510	93.612	103.627	116.410
Laine peignée	17.819	21.102	17.623	16.499	22.023	21.970
Laine cardée	17.810	19.078	15.700	12.976	15.373	16.832
Jute	44.236	51.969	67.236	61.686	71.681	72.747
Lin	7.398	9.490	12.237	10.777	9.123	8.751
Fils et fibres artificiels :						
Rayonne	9.261	9.864	12.385	7.229	8.261	11.520
Fibranne	9.365	12.679	16.878	11.488	18.955	19.647
Tissages :						
Coton	59.454	73.541	79.089	61.949	66.589	77.099
Laine	21.362	26.403	25.010	20.236	24.250	25.090
Jute	31.897	38.891	45.881	42.828	43.861	39.413
Lin	5.068	7.748	8.121	7.976	7.433	7.554
Rayonne et fibranne	5.258	6.244	6.298	4.476	6.297	7.247
Bonneterie :						
Tissus à mailles :						
— Sous-vêtements	2.896	5.417	5.230	4.291	4.799	5.068
— Vêtements de dessus	216	436	522	371	955	1.100
Articles finis (1.000 douz.) :						
— Sous-vêtements	1.406	2.869	2.838	2.429	2.623	2.770
— Vêtements de dessus	1.690	3.572	5.227	6.060	8.118	8.630
— Bas pour dames	1.650	2.569	2.575	2.760	2.928	3.016
— Chaussettes, bas 3/4, socquettes	748	1.256	1.292	1.502	1.571	1.469

Source : Institut National de Statistique.

Production des tissages

(en tonnes)

DÉSIGNATION	1949	1951	1952	1953	1954
Tissus de coton	45.586	61.485	45.233	46.370	51.687
Tissus de lin pur fil et mixtes	5.067	8.121	7.976	7.421	7.554
Tissus de laine	15.435	15.408	10.869	11.162	12.010
Tissus de rayonne	4.166	4.365	3.078	4.008	4.745
Tissus de fibranne pure	1.093	1.934	1.373	2.268	2.501
Tissus de jute	31.505	45.286	42.388	43.060	37.985
Tapis	9.809	16.012	15.435	23.215	27.364
Couvertures	8.276	9.269	7.998	8.720	11.079
Torchons et lavettes	2.888	3.869	3.096	3.218	3.393
Tissus de soie naturelle	54	6	3	6	9
Total	**123.879**	**165.782**	**137.449**	**149.448**	**158.327**

Source : Institut National de Statistique.

les exportations vers les Etats-Unis, la Suède, la République Fédérale Allemande, l'Italie et le Japon ont reculé.

Les importations se sont également développées, notamment dans le secteur des filés, des tissus et des sacs de jute. Pour les tissus ordinaires en laine, coton, rayonne et fibranne, ainsi que pour les tissus et sacs de jute, les achats à l'étranger ont même atteint leur maximum d'après-guerre. En revanche, les importations de couvertures en laine et d'articles de bonneterie en soie et en rayonne ont régressé dans l'ensemble. Les livraisons en provenance du Royaume-Uni et de la Suisse ont diminué, alors que les importations des Pays-Bas, de France, d'Allemagne et de l'Inde, ont légèrement augmenté.

Les prix n'ont toutefois cessé de baisser, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation, les prix à l'importation accusant également un certain recul. A l'exception des cours de la laine, les prix des matières premières ont, par contre, marqué un léger progrès. Il en est de même des salaires, et ce, malgré la stabilité de l'indice des salaires conventionnels.

Cette évolution opposée des prix et des coûts de production, observée depuis le milieu de 1951, a eu pour effet que les bilans de la plupart des entreprises textiles se sont clôturés en perte ou par des bénéfices bruts insuffisants, ne permettant pas de procéder aux amortissements normaux, et moins encore de réaliser les investissements indispensables aux programmes de rationalisation. En raison de cette situation financière particulièrement difficile, les lois de 1953 et 1954, qui tendent à favoriser les investissements, n'ont eu que peu d'effet en ce qui concerne les industries textiles.

Cependant, certaines entreprises, fabriquant des articles spécialisés et qui, en même temps, pratiquent une politique de vente agressive et soutenue, ont travaillé pour ainsi dire à plein rendement et ont pu enregistrer des résultats financiers intéressants, si l'on tient compte de l'évolution des bénéfices en général.

Les difficultés dans lesquelles se débat l'industrie textile belge constituent d'ailleurs un phénomène d'ordre universel. A en juger d'après les chiffres de production, la situation de la Belgique aurait même été moins défavorable que celle de certains pays, notamment du Japon, de la France et du Royaume-Uni. L'augmentation de la consommation mondiale de produits textiles est en effet minime, alors que la capacité de production ne cesse de se développer, principalement au Japon, en Inde, dans la plupart des régions moins évoluées et dans certains autres pays importateurs. Tandis que cette évolution tend à limiter les possibilités d'exportation vers ces pays, surtout en ce qui concerne les produits textiles de moindre valeur, l'Inde et le Japon, favorisés par leurs salaires-coûts peu élevés, pénètrent davantage sur les autres marchés.

Par ailleurs, l'augmentation peu marquée de la consommation et la concurrence croissante des pays neufs vont de pair avec une préférence de plus en plus marquée pour des fibres synthétiques artificielles, au détriment de la vente de produits textiles en fibres naturelles. La concurrence qualitative s'accompagne, pour ces fibres artificielles, d'une concurrence de prix, ce qui est d'autant plus facile pour les producteurs, que les cours des fibres naturelles demeurent en effet assez élevés, par suite des mesures protectionnistes de la plupart des pays four-

Importations et exportations de matières textiles (a)

RUBRIQUE	Quantité (en tonnes)					Valeur (en millions de francs)				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
	IMPORTATIONS									
Laine (b)	104.724	69.966	69.069	98.971	84.372	4.788	8.644	4.943	7.828	6.578
Soie (c)	25	54	20	119	123	2	3	1	9	10
Coton (d)	86.255	103.580	87.791	91.853	106.400	2.792	5.629	4.189	3.579	4.171
Jute (e)	42.837	72.915	54.928	66.698	69.677	673	1.290	795	657	744
Chanvre et lin (f)	105.583	159.498	166.010	160.432	183.318	386	830	773	721	823
Autres fibres textiles (abaca, sisal, coco, etc.)	30.836	34.945	35.641	35.348	34.965	464	815	606	510	527
Total	**370.260**	**440.958**	**413.459**	**453.421**	**478.855**	**9.105**	**17.211**	**11.307**	**13.304**	**12.853**
	EXPORTATIONS									
Laine (b)	30.787	28.720	22.400	29.957	25.715	2.758	5.431	2.539	3.835	3.026
Soie (c)	7	19	4	3	53	2	1	—	—	6
Coton (d)	5.913	1.885	3.693	1.805	1.045	220	94	189	68	36
Jute (e)	2.342	2.176	2.083	3.442	4.090	30	23	19	25	33
Chanvre et lin (f)	54.867	71.744	58.300	71.199	83.615	1.668	3.216	2.013	1.967	2.435
Autres fibres textiles (abaca, sisal, coco, etc.)	9.968	16.039	12.594	16.945	16.839	302	733	466	511	470
Total	**103.884**	**120.583**	**99.074**	**123.351**	**131.357**	**4.980**	**9.498**	**5.226**	**6.406**	**6.006**

Sources : Ministère des Affaires Économiques, Institut National de Statistique et Direction Générale des Études et de la Documentation.

a) U. E. B. L.
(b) Laine lavée et non lavée, déchets de laine, laine d'effilochage, laine cardée et peignée.
(c) Bourre, bourrette, blousses et déchets de soie, ouate de soie.
(d) Coton brut et ouate de coton.
(e) Jute brut, teillé, peigné, étoupes et déchets.
(f) Chanvre et lin bruts, teillés, peignés, étoupes et déchets.

Importations de produits textiles (a)

RUBRIQUE	Quantité (en tonnes)					Valeur (en millions de francs)				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
Filés :										
Laine	680	2.383	1.710	2.547	2.587	122	628	269	400	409
Soie naturelle ou artificielle	1.334	2.400	1.845	2.573	3.151	218	413	334	484	568
Coton	1.104	6.123	995	1.432	2.473	192	686	185	195	271
Jute	14	1.221	1.002	199	161	1	33	17	3	3
Chanvre, lin, ramie et autres fibres textiles	1.870	2.506	2.350	2.821	2.485	86	176	150	160	115
Total	**5.002**	**14.633**	**7.902**	**9.572**	**10.857**	**619**	**1.936**	**955**	**1.242**	**1.366**
Tissus :										
Laine	1.102	2.329	2.591	3.200	3.795	320	700	633	775	846
Soie naturelle ou artificielle	1.610	3.760	4.343	5.214	5.704	659	1.098	1.093	1.130	1.091
Coton	1.124	2.413	2.119	2.308	2.919	259	534	407	455	512
Jute	16	220	109	42	174	1	8	4	—	6
Chanvre, lin, ramie et autres fibres textiles	259	328	342	504	517	9	15	17	25	25
Total	**4.111**	**9.050**	**9.504**	**11.268**	**13.109**	**1.248**	**2.355**	**2.154**	**2.385**	**2.480**
Autres produits textiles :										
Bonneterie	342	530	704	718	622	334	438	396	420	338
Lingerie	26	84	112	123	190	30	44	48	47	53
Vêtements pour femmes	461	472	624	646	668	267	311	355	393	368
Vêtements pour hommes	455	517	796	861	799	153	240	307	280	247
Autres objets confectionnés (b)	3.820	9.547	8.542	10.586	12.250	108	341	395	281	333
Chapellerie (hommes et femmes)	117	101	50	35	72	44	50	38	40	36
Cordages	76	175	130	209	229	6	12	8	10	12
Broderies, dentelles, etc.	52	79	59	91	221	87	118	122	156	188

Source : Institut National de Statistique.

(a) U.E.B.L.
(b) Cravates, corsets, bretelles et articles similaires, sacs d'emballage, bâches, etc.

Exportations de produits textiles (a)

RUBRIQUE	Quantité (en tonnes)					Valeur (en millions de francs)				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
Filés :										
Laine	10.559	8.216	7.057	10.940	11.332	2.008	2.548	1.585	2.498	2.426
Soie naturelle ou artificielle	4.647	7.295	4.722	5.212	6.641	583	862	506	452	520
Coton	22.551	25.952	22.236	21.471	24.526	1.520	2.625	1.826	1.546	1.795
Jute	8.816	11.630	9.744	12.920	15.923	233	357	253	246	291
Chanvre, lin, ramie et autres fibres textiles	4.879	9.689	5.003	5.975	5.134	356	801	472	336	284
Total	**51.452**	**62.782**	**48.762**	**56.518**	**63.556**	**4.700**	**7.193**	**4.642**	**5.078**	**5.316**
Tissus :										
Laine	7.228	11.274	9.752	15.116	16.927	1.241	2.696	1.804	2.689	2.917
Soie naturelle ou artificielle	766	2.852	2.171	3.595	4.748	193	599	405	622	739
Coton	24.344	37.140	29.611	32.916	40.149	2.242	4.804	3.198	3.107	3.489
Jute	12.227	27.909	25.973	22.409	16.958	361	1.058	911	498	411
Chanvre, lin, ramie et autres fibres textiles	2.487	4.813	4.053	4.730	5.663	371	737	527	540	550
Total	**47.042**	**83.988**	**71.560**	**78.766**	**84.445**	**4.408**	**9.894**	**6.845**	**7.456**	**8.106**
Autres produits textiles :										
Bonneterie	748	1.189	946	1.239	1.491	282	598	481	656	754
Lingerie	840	3.718	2.098	2.308	2.505	154	641	339	328	326
Vêtements pour femmes	80	351	208	172	298	68	147	120	107	120
Vêtements pour hommes	551	1.498	980	1.096	1.410	77	281	152	127	175
Autres objets confectionnés (b)	14.822	12.705	11.367	11.759	15.058	501	671	520	411	480
Chapellerie (hommes et femmes)	138	193	233	152	169	82	100	103	90	78
Cordages	2.097	3.873	2.769	5.872	11.101	65	149	95	137	218
Broderies, dentelles, etc.	285	332	175	336	390	32	43	27	34	37

Source : Institut National de Statistique.

(a) U.E.B.L.
(b) Cravates, corsets, bretelles et articles similaires, sacs d'emballage, bâches, etc.

nisseurs de matières premières, alors que les prix des produits entièrement synthétiques sont restés orientés à la baisse.

L'industrie belge a, en outre, à faire face à certaines difficultés spécifiques, d'ordre concurrentiel.

Bien que ces difficultés se soient quelque peu atténuées sur le plan Benelux, la politique protectionniste de la France a eu une répercussion encore plus nette qu'en 1953. Les exportations, déjà fortement réduites au cours de l'année précédente, ont poursuivi leur recul, alors que les importations ont légèrement progressé. Au surplus, la France a poursuivi sa politique de soutien de toute son industrie linière nationale, aux dépens, surtout, de l'industrie belge. Une prime de culture y est octroyée à la production du lin en paille et une prime de production au teillage, tandis que lors de l'exportation de filasses et de fils de lin, les producteurs se voient ristourner les charges sociales et fiscales, ce qui constitue une prime indirecte à l'exportation. Cette subvention indirecte de l'exportation des filés de lin pose le problème concurrentiel d'une façon très aiguë pour la filature belge de lin.

La préparation de la laine brute, le lavage, le peignage et la carbonisation, jouissent également en France de mesures protectionnistes nettement défavorables à l'industrie belge; le Gouvernement belge s'est même vu contraint, vers la fin de l'année, de mettre les importations de laine peignée sous licence et de les soumettre à un droit de 2 %.

Bien que les exportations de chanvre italien continuent à subir certaines restrictions et que le système des doubles prix ait été maintenu, la Belgique a cependant pu augmenter légèrement le volume de ses achats en 1954.

Les pratiques de « dumping » de quelques pays ont entraîné le contingentement des importations de certains tissus imprimés, ainsi que la fixation de prix minima à l'importation de bas et de chaussettes en fils synthétiques.

2. — *Aperçu par secteur.*

a) *Coton.*

Après un léger fléchissement au cours du premier semestre, les filatures de coton ont enregistré d'importantes commandes, celles-ci allant d'ailleurs de pair avec une hausse de cotations du coton brut. Cet afflux de commandes a néanmoins cessé vers la fin de l'année. Dans l'ensemble, l'activité s'est donc nettement intensifiée; le volume des exportations a été porté à un niveau qui se rapproche très sensiblement de celui de 1951. Il faut toutefois préciser que les filatures en fin ont évolué plus favorablement que les filatures de cardes fileuses.

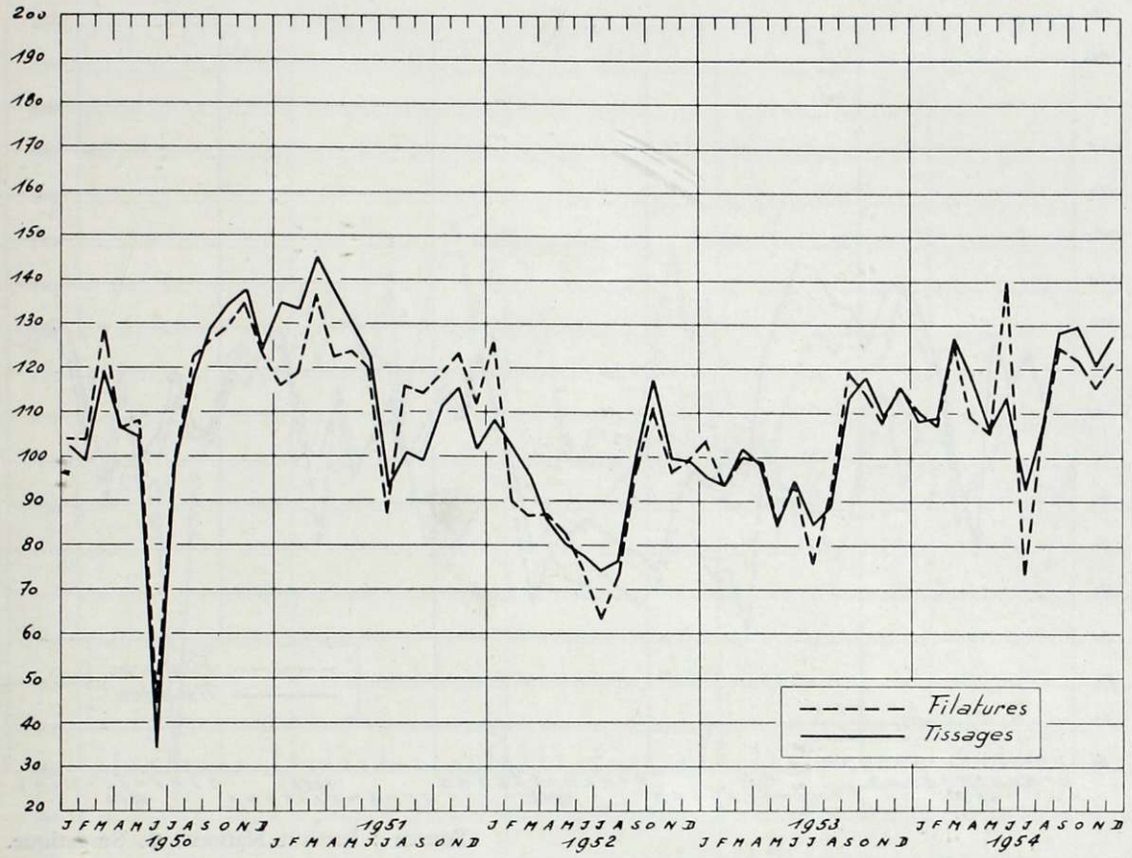
La production des tissages, qui accusait en 1953 un certain retard sur celle des filatures, s'est développée davantage en 1954. Les exportations ont nettement progressé.

Bien que le marché indigène ait absorbé moins de couvertures en coton, de torchons et de lavettes, l'activité de ce secteur s'est notablement accrue, grâce à l'augmentation du volume des exportations de couvertures. Le Congo Belge absorbe approximativement la moitié de cette production.

Production textile

Coton

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

b) *Laine.*

Le mouvement d'affaires du commerce de la laine brute et des entreprises spécialisées dans le lavage, la carbonisation et le peignage, a encore diminué. Les difficultés dues à la concurrence française ne sont point étrangères à cette situation.

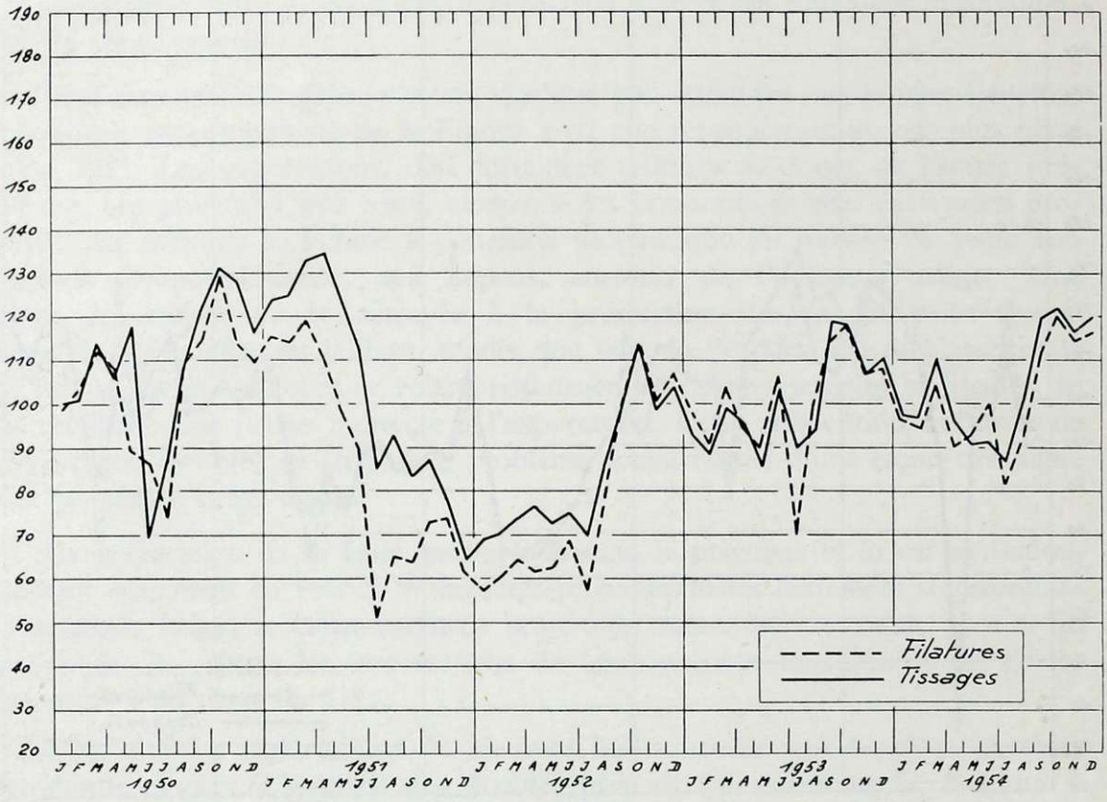
Bien que la production de fils de laine peignée ait légèrement dépassé, pendant le dernier trimestre, le sommet atteint lors du « boom » coréen, la production annuelle s'est maintenue en dessous du niveau de 1953, en conséquence du fléchissement intervenu au cours des mois d'été. Le marché indigène a absorbé davantage, tandis que les exportations ont quelque peu régressé, à l'exception toutefois de la laine à tricoter, dont on constate une reprise en 1954, après un recul de plusieurs années.

Pour les fils de laine cardée, par contre, la production a encore progressé, sans toutefois dépasser le niveau des années d'après-guerre jusqu'en 1950 inclusivement. Cependant, cette industrie reste dans une situation assez difficile. La concurrence étrangère se manifeste d'ailleurs par le niveau élevé des importations et, si le tonnage produit est assez élevé, c'est parce qu'il contient des quantités importantes de fils pour tapis.

Production textile

Laine

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

La production de tissus vestimentaires accuse une nouvelle augmentation de quelque 10 %. A l'encontre de l'évolution des années antérieures, cet accroissement s'étend également aux tissages de laine cardée. Les exportations se sont intensifiées, notamment au cours du premier semestre, par suite de l'exécution de commandes importantes destinées à l'U. R. S. S. Cependant, la production reste encore bien inférieure à son niveau normal, en raison non seulement d'une diminution de la demande, mais aussi de l'augmentation des importations néerlandaises et italiennes, qui font pression sur les prix belges.

Les ventes de couvertures de laine ont fortement diminué sur le marché indigène, mais principalement à l'étranger.

c) *Fibres libériennes.*

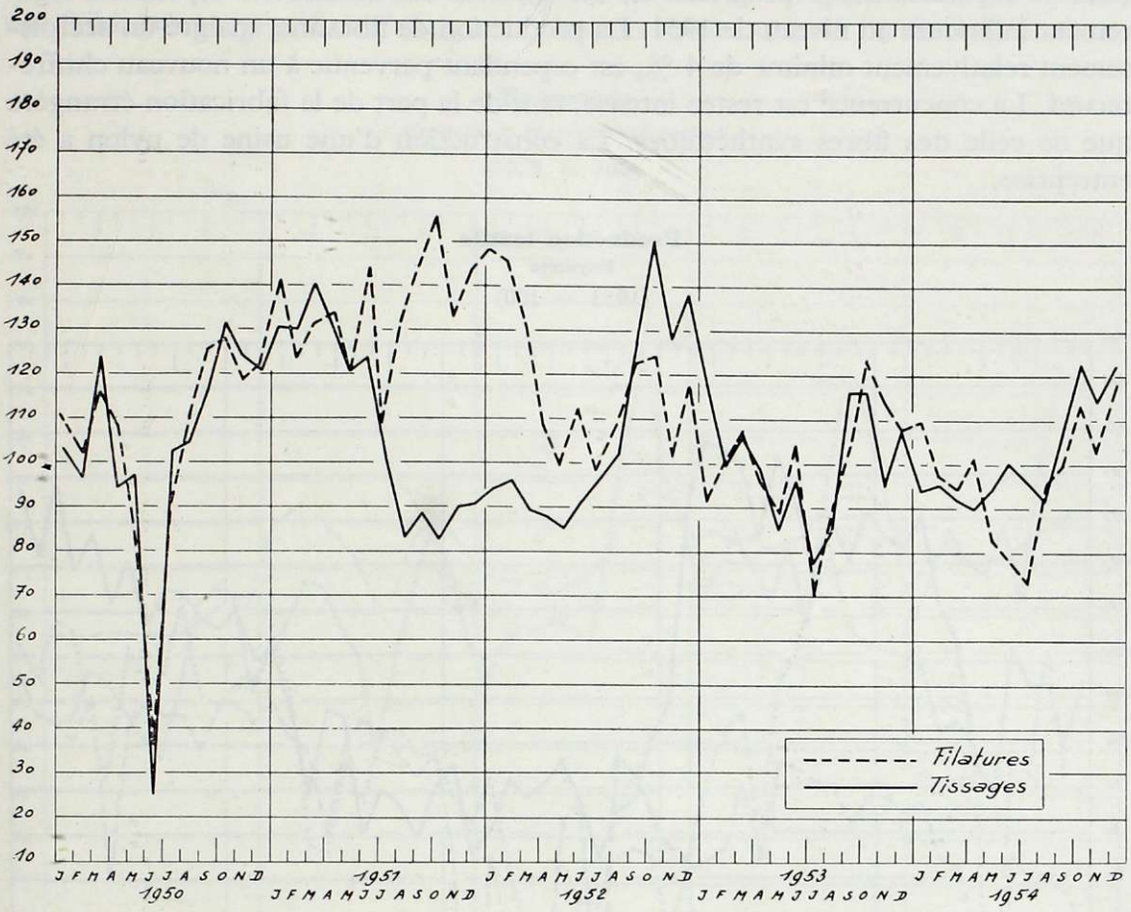
Pour le lin brut, en paille ou en filasse, l'évolution demeure satisfaisante, la production étant intégralement absorbée par les filatures, tant belges qu'étrangères. Au surplus, le volume du lin brut importé de France a pu être augmenté quelque peu.

Dans les filatures de lin, au contraire, l'activité a subi un nouveau ralentissement, sous l'influence de la concurrence française.

Production textile

Lin

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Vers la fin de l'année, les tissages de lin sont parvenus à placer une plus grande partie de leur production aux Etats-Unis, marquant ainsi le premier résultat de l'effort de propagande intensive entrepris sur ce marché.

La production de filés de jute n'a guère évolué par rapport au niveau élevé atteint à la fin de 1953, de sorte que les chiffres enregistrés tout au cours de l'année 1954 constituent un maximum absolu.

Par contre, la production des tissages de jute a décliné. L'écoulement des tissus et sacs est en nette régression et, malgré cela, les importations de sacs de jute indiens ont augmenté de 1.300 t.

Bien que la fabrication d'articles de chanvre ait évolué favorablement en 1954, par suite de l'apport plus considérable de chanvre étranger, cette production dépasse à peine le tiers du niveau enregistré immédiatement avant la guerre. Les achats de chanvre italien ont continué à se heurter à des difficultés, la politique protectionniste de l'Italie en faveur de l'industrie nationale du travail du chanvre s'accompagnant, par surcroît, d'une récolte peu satisfaisante.

La production de fibres dures, toujours en nette augmentation, a été absorbée en majeure partie par les achats étrangers.

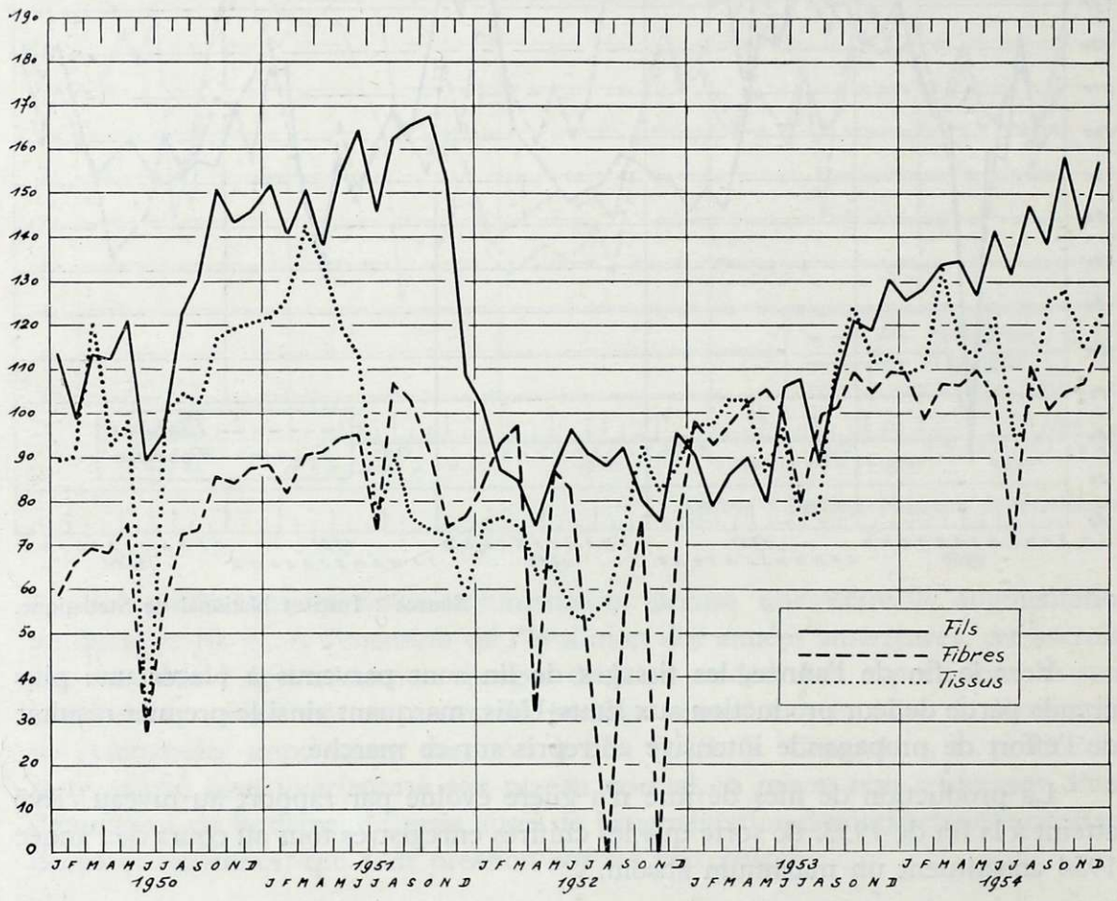
d) *Fibres artificielles.*

La production de fils et fibres cellulosiques a poursuivi sa tendance ascendante. Pour la rayonne, elle a progressé de 36 %, tout en demeurant cependant légèrement inférieure au niveau de 1951. La production de fibranne, malgré un accroissement relativement minime de 4 %, est cependant parvenue à un nouveau chiffre-record. La concurrence est restée intense, tant de la part de la fabrication étrangère que de celle des fibres synthétiques. La construction d'une usine de nylon a été entreprise.

Production textile

Rayonne

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

La production de tissus de rayonne a augmenté par rapport à 1953. Les importations, qui couvrent la moitié de la consommation indigène, n'ont guère augmenté par rapport à 1953, mais ont atteint cependant leur maximum d'après-guerre. Les exportations ont accusé un accroissement assez important.

Quant à la production de tissus en fibres synthétiques, tout en restant peu importante quantitativement, elle a quasiment doublé.

e) *Bonneterie.*

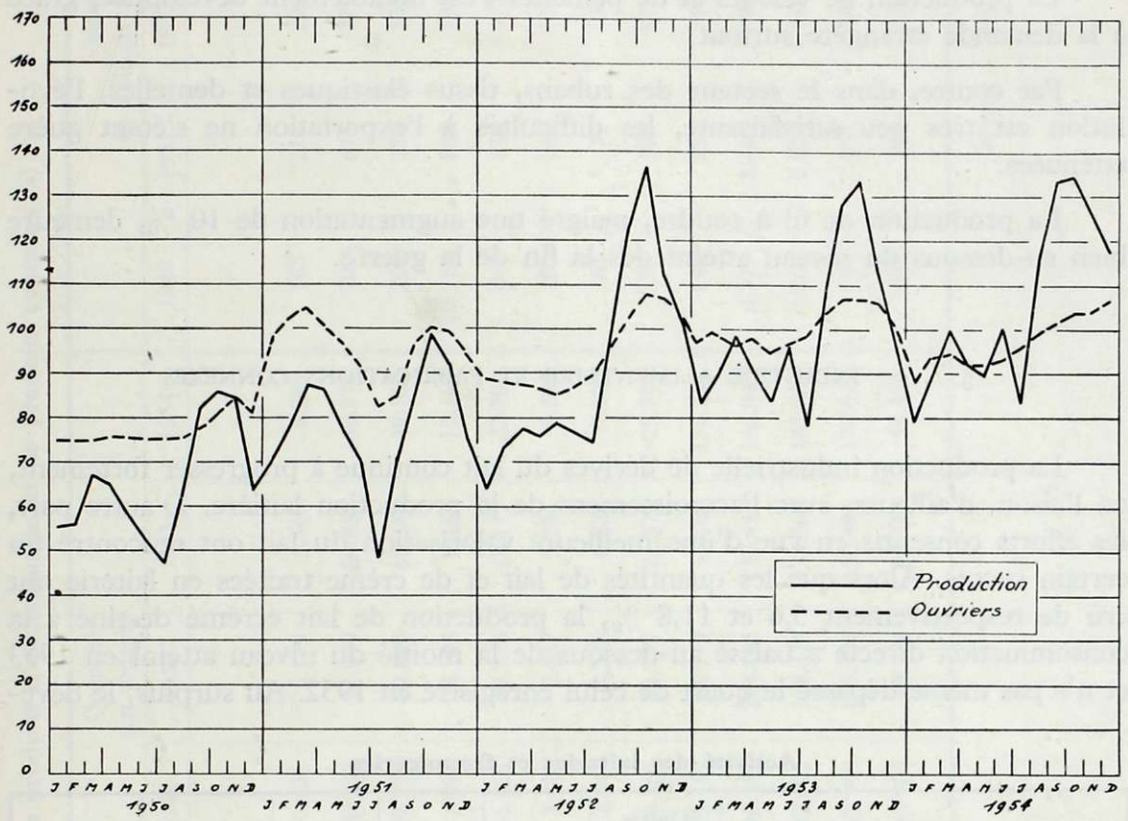
En bonneterie, l'activité s'est développée dans une très large mesure, princi-

palement dans le secteur des vêtements de dessus et des bas en nylon. La vente d'articles de bonneterie s'est surtout intensifiée à l'étranger, où les Pays-Bas absorbent 80 % du chiffre global des exportations. Les importations, par contre, ont faiblement régressé et n'atteignent plus, en valeur, que 45 % des exportations,

Bonneterie

Production et personnel occupé

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

contre 64 % en 1953 et 120 % en 1949. Ce revirement de la balance du commerce de la bonneterie est dû uniquement au volume croissant des exportations, celui-ci ayant en effet augmenté de 167 % par rapport à 1949, alors que la valeur des importations demeurait pratiquement stationnaire; calculés en poids, les chiffres ont toutefois doublé, tant pour les importations que pour les exportations. On peut considérer que la Belgique place surtout des produits de qualité à l'étranger et que ses achats à l'extérieur portent principalement sur des articles à bon marché.

f) *Secteurs divers.*

La confection de tapis a progressé de 18 % par rapport à 1953, qui fut une année-record, et de 179 % par rapport au niveau de 1949. L'augmentation sur le chiffre réalisé au cours de l'année précédente est de 19 % pour les tapis de laine, 6 % pour les tapis de coton, 13 % pour les tapis de jute et 75 % pour les tapis en fibres de coco. En dépit du recul très sensible des ventes de tapis aux Etats-Unis, qui constituaient depuis quelques années le principal débouché de cet

article, le volume total des exportations a pu être maintenu; les livraisons de tapis de coton au Royaume-Uni sont en augmentation de 80 % et le placement de tapis de laine en Allemagne et aux Pays-Bas a également progressé. Les fabricants de tapis, ainsi d'ailleurs que ceux de tissus d'ameublement, ne se trouvent pas dans la situation difficile des producteurs de tissus vestimentaires. La demande est en expansion et leurs spécialités les mettent à l'abri de la concurrence anormale des pays où les conditions de production sont plus avantageuses.

La production de velours et de peluches s'est notablement développée, grâce à la demande étrangère surtout.

Par contre, dans le secteur des rubans, tissus élastiques et dentelles, l'évolution est très peu satisfaisante, les difficultés à l'exportation ne s'étant guère atténuées.

La production de fil à coudre, malgré une augmentation de 10 %, demeure bien au-dessous du niveau atteint dès la fin de la guerre.

§ 7. — INDUSTRIE ALIMENTAIRE ET FABRICATIONS CONNEXES

La production industrielle de dérivés du lait continue à progresser fortement, en liaison, d'ailleurs, avec l'accroissement de la production laitière. D'autre part, les efforts consentis en vue d'une meilleure valorisation du lait ont rencontré un certain succès. Alors que les quantités de lait et de crème traitées en laiterie ont crû de respectivement 5,6 et 11,8 %, la production de lait écrémé destiné à la consommation directe a baissé au-dessous de la moitié du niveau atteint en 1953 et n'a pas même dépassé le quart de celui enregistré en 1952. Au surplus, le déve-

Activité des laiteries et fromageries

DÉSIGNATION	Unités (a)	1950	1951	1952	1953	1954
Réception :						
Lait	10^3 litres	877.160	927.165	932.783	1.091.364	1.152.726
Crème de ferme	tonnes	32.227	35.925	36.184	41.230	46.092
Préparation pour la consommation :						
Lait de laiterie	10^3 litres	342.563	351.031	352.473	344.148	364.857
Fabrications :						
Beurre	tonnes	32.339	33.818	33.889	41.091	44.610
Fromages :						
a) Frais	tonnes	4.707	5.691	6.155	6.300	7.003
b) Autres (b)	tonnes	3.766	6.206	7.010	7.546	7.686
Poudre de lait	tonnes	4.234	8.004	10.094	16.008	15.810
Lait concentré	tonnes	5.188	4.100	4.258	8.508	8.960
Glace de consommation	10^3 litres	191	738	1.053	888	1.963
Aliments diététiques et spéciaux	tonnes	2.013	2.115	3.203	5.028	7.509

Source : Institut National de Statistique.

(a) Toutes teneurs d'eau ou de graisse.
(b) Non compris le fromage de Herve.

Importations de produits d'alimentation et de produits connexes (a)

RUBRIQUE	Quantité (en tonnes)					Valeur (en millions de francs)				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
Viandes préparées ou conservées (y compris le lard, la volaille et le gibier conservés)	4.432	5.631	5.139	5.468	6.249	165	214	206	215	240
Poissons et crustacés (préparés ou non)	53.556	60.930	61.970	64.832	66.874	702	675	773	794	888
Sucres bruts et raffinés	75.755	99.778	89.808	80.383	49.162	268	382	508	488	259
Sucreries	2.743	7.093	8.703	9.286	10.163	86	169	198	211	233
Cacao brut (b)	14.689	16.239	18.268	18.175	22.702	445	674	572	625	889
Cacao préparé (c)	2.648	3.414	2.837	3.296	3.588	104	140	123	138	164
Préparations à base de farines ou fécules	1.955	2.644	4.376	6.226	7.120	41	71	106	140	160
Préparations de légumes et de fruits	18.659	20.366	21.237	21.377	25.771	271	302	341	327	393
Malt, amidon et produits de la minoterie	47.048	75.157	68.719	51.163	124.349	199	356	341	245	398
Graines oléagineuses	188.116	290.389	244.796	137.432	168.040	1.129	2.455	1.894	959	1.279
Graisses et huiles animales et végétales (d)	110.365	132.625	118.431	138.509	132.969	1.244	2.525	1.536	1.570	1.612
Tourteaux	31.259	142.909	197.307	156.491	176.021	99	553	750	604	708
Vins	43.779	48.901	49.784	48.322	54.350	650	709	730	684	761

Source : Institut National de Statistique.

(a) U. E. B. L.
(b) Y compris les pelures de cacao.
(c) Y compris le cacao en masse.
(d) Y compris les matières à usage industriel.

Principales exportations de l'industrie alimentaire et des branches connexes (a)

RUBRIQUE	Quantité (en tonnes)					Valeur (en millions de francs)				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
Viandes préparées ou conservées (y compris le lard, la volaille et le gibier conservés)	3.259	9.390	7.511	3.835	3.175	134	511	322	203	140
Poissons et crustacés (préparés ou non)...	11.926	6.705	8.509	12.243	16.933	132	120	119	136	158
Sucres bruts et raffinés	76.264	162.933	82.948	237.071	95.656	459	1.458	736	1.385	668
Cacao préparé	1.883	2.372	2.515	1.782	1.426	77	117	125	93	84
Préparations à base de farines ou fécules..	1.339	14.267	11.058	9.437	8.340	37	378	298	260	240
Préparations de légumes et de fruits	9.211	16.080	11.138	11.350	14.491	134	259	177	161	198
Malt, amidon et produits de la minoterie.	38.046	70.852	74.349	98.890	105.179	296	574	633	592	550
Graisses et huiles animales et végétales (b)	50.928	105.558	123.393	86.081	72.054	903	2.460	2.085	1.227	1.030
Tourteaux	34.108	67.385	54.139	43.230	33.054	87	322	232	184	133

Source : Institut National de Statistique.

(a) U. E. B. L.
(b) Y compris les matières à usage industriel.

loppement progressif de la vente de lait entier propre à la consommation directe a été de pair avec une utilisation de plus en plus large d'emballages hygiéniques, sous forme de bouteilles ou de boîtes, et une amélioration de la qualité. La fabrication de fromages frais et fondus est en augmentation continue, tandis que la production des autres sortes de fromage demeure stationnaire ou accuse même un certain recul. L'accroissement le plus net s'observe dans la production de poudre de lait écrémé, de lait concentré et de yogourt, et principalement dans celle de crème glacée et d'aliments de régime. Il y a cependant lieu de signaler

Activité dans quelques branches de l'industrie alimentaire

DÉSIGNATION	Unités	1949	1951	1952	1953	1954
Production de farine	tonnes	776.040	767.065	786.374	754.588	765.000
Matières premières déclarées par les brasseries	tonnes	133.579	143.557	149.289	148.694	151.187
Production d'alcool (alcool à 50°, temp. 15° C)	10^3 litres	31.967	28.283	23.720	27.717	23.663
Production de sucre :						
a) sucre brut	tonnes	339.532	268.463	325.149	408.308	346.743
b) quantités obtenues par transformation dans les raffineries	tonnes	164.890	188.594	191.638	197.268	174.079
Production de margarine (aptes à la consommation	tonnes	68.547	69.316	73.659	75.190	85.206
Production des huiles végétales et animales :						
a) huile de lin brute	tonnes	..	..	42.756	18.096	14.280
b) autres huiles brutes	tonnes	..	..	78.744	51.576	62.928
c) autres huiles transformées	tonnes	..	..	111.848	125.432	133.956
d) tourteaux et schroots	tonnes	..	..	161.220	99.660	101.832
Production de confitures, fruits confits, etc.	tonnes	..	20.811	19.292	16.648	18.483

Source : Institut National de Statistique.

que la production de certains dérivés de lait, tels les fromages a pâte dure, les poudres de lait, le lait condensé, a été favorablement influencée par les subsides accordés à ces productions, qui se sont élevés à 79 millions de francs en 1954.

Pour la plupart des autres denrées alimentaires, notamment les conserves de poissons et de légumes, l'augmentation continue. Cependant, la production de sucre a subi les répercussions d'une récolte de betteraves moins favorable et du niveau généralement bas des cours mondiaux du sucre; les importations, de même que les exportations, de sucre brut et raffiné ont d'ailleurs fortement diminué. En outre, la production d'alcool est en régression, les courants d'exportation s'étant taris, par suite des offres à bas prix, conséquence du stock excédentaire d'alcool français.

Il y a lieu de signaler, outre l'évolution précitée de l'industrie sucrière, une augmentation progressive des importations, allant de pair avec une diminution constante de l'exportation du cacao préparé, des viandes préparées ou conservées, des sucreries préparées et des produits à base de farine et de fécules.

La fabrication d'huile de lin est en régression continue, du fait de l'impossibilité d'acheter les graines dans les pays producteurs à des prix normaux et permettant de concurrencer sur les marchés d'exportation l'huile brute fabriquée dans ces pays.

§ 8. — INDUSTRIE DIAMANTAIRE

La situation dans l'industrie diamantaire s'est incontestablement améliorée au cours de 1954.

Il y eut moins de chômeurs; cette évolution est cependant due pour une part au fait qu'un certain nombre d'ouvriers diamantaires en chômage ont changé de métier.

Les importations de diamant brut ont fortement augmenté, à des prix nettement en hausse. La qualité fut toutefois moins bonne, tandis que l'approvisionnement en certaines catégories de diamant brut taillable demeurait insuffisante.

Importations et exportations de diamants
(en millions de francs)

PÉRIODE	Importations		Exportations	
	Diamants bruts	Diamants taillés	Diamants taillés	Diamants bruts
1949 Moyenne mensuelle	**88,1**	..	**105,9**	..
1950 Moyenne mensuelle	**195,5**	**16,4**	**185,0**	**2,5**
1951 Moyenne mensuelle	**250,6**	**15,1**	**234,0**	**2,6**
1952 Moyenne mensuelle	**225,2**	**6,1**	**207,3**	**2,5**
1953 Moyenne mensuelle	**212,8**	**11,6**	**228,5**	**10,5**
1954 Moyenne mensuelle	**220,0**	**35,7**	**267,2**	**33,8**
1954 Janvier	201,1	9,5	218,8	31,4
Février	180,5	12,1	215,7	6,8
Mars	234,8	30,0	220,6	13,3
Avril	312,6	22,8	232,1	28,3
Mai	251,0	37,3	215,3	32,9
Juin	180,7	40,2	252,4	49,0
Juillet	180,8	51,9	293,0	38,7
Août	257,6	30,8	215,4	36,2
Septembre	172,2	44,5	374,4	58,0
Octobre	173,5	60,8	336,2	30,4
Novembre	213,3	47,9	342,0	26,1
Décembre	281,7	40,7	289,9	54,0
Total pour l'année	**2.639,8**	**428,5**	**3.205,8**	**405,1**

Source : Diamond Office (Anvers).

Si la demande a présenté plus d'animation, les prix n'évoluèrent pas en proportion de ceux des pierres brutes. Comme le marché officiel s'est développé au détriment du marché noir, la hausse que reflètent les statistiques officielles (1) est exagérée.

La demande de diamant industriel et de « boart », favorisée par la constitution de stocks stratégiques aux Etats-Unis, est demeurée considérable.

La concurrence des centres diamantaires israéliens et d'Allemagne Occidentale est restée intense.

Par suite de la baisse du niveau relatif des salaires de l'industrie diamantaire par rapport à ceux des autres secteurs, les difficultés de l'embauchage de jeunes éléments demeurent inchangées. A Anvers, la moitié des ouvriers du diamant seraient âgés de plus de 55 ans, alors que ceux au-dessous de 25 ans interviendraient à peine pour 5 % dans l'effectif total.

§ 9. — INDUSTRIES DIVERSES

1. — *Peaux, cuirs et chaussures.*

L'industrie du cuir continue à se débattre dans une crise structurelle. Malgré une certaine reprise au début de l'année, principalement pour le cuir à semelles, à la suite de l'exécution de quelques commandes soviétiques passées dans le cadre de l'accord commercial entré en vigueur au 1er janvier, la tendance générale de la production reste orientée à la baisse. Les importations accusent d'ailleurs un accroissement beaucoup plus net que les exportations.

Production de cuirs finis et de chaussures

ANNÉE	Cuirs lourds (en tonnes)			Cuirs légers (en milliers de pieds carrés)	Chaussures (en milliers de paires)	
	Cuirs à semelles	Cuirs techniques	Total		Tout cuir	Autres
1938	..	..	13.200	61.512	..	..
1949	6.763	1.475	8.238	34.674	6.408	1.608
1951	6.701	1.491	8.192	37.008	7.332	1.920
1952	5.371	1.438	6.809	34.373	8.257	2.182
1953	4.111	1.218	5.329	35.215	7.433	2.451
1954	4.664	1.220	5.884	34.156	7.973	2.360

Source : Institut National de Statistique.

Par contre, la production de pelleteries et de poils pour chapellerie est en augmentation.

La fabrication de chaussures a également progressé. Ce secteur subit déjà la répercussion de l'activité déployée pour accroître la productivité dans l'industrie et le commerce de la chaussure. Le nombre d'ouvriers a toutefois encore diminué de 660 unités. Bien que les importations et exportations de chaussures soient demeurées pratiquement stationnaires, les prix ont baissé de façon continue.

L'accroissement de la production de pantoufles se poursuit graduellement.

(1) Les statistiques du commerce extérieur, établies par l'Institut National de Statistique.

Importations et exportations de peaux et cuirs et d'ouvrages en peau (a)

RUBRIQUE	Quantité (en tonnes)					Valeur (en millions de francs)				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
	IMPORTATIONS									
Peaux brutes, salées, tannées en croûte et pelleteries brutes	19.273	18.862	20.031	19.724	24.420	739	1.198	775	871	888
Pelleteries préparées et ouvrées	187	284	249	187	241	157	237	234	225	237
Cuirs et peaux préparés	3.010	3.422	4.129	3.471	4.348	376	535	437	454	472
Chaussures de peau	971	1.390	1.833	1.852	1.898	141	253	325	319	306
Gants de peau	7	29	18	17	45	28	55	43	45	45
Autres ouvrages en peau	77	141	160	181	297	44	82	95	103	112
	EXPORTATIONS									
Peaux brutes, salées, tannées en croûte et pelleteries brutes	2.105	8.838	8.506	12.404	13.719	91	455	291	391	377
Pelleteries préparées et ouvrées	82	246	154	137	123	49	153	100	84	67
Cuirs et peaux préparés	5.082	5.669	4.486	5.634	5.847	283	434	346	431	406
Chaussures de peau	329	549	580	786	797	88	135	119	142	139
Gants de peau	14	42	45	65	71	38	83	68	92	87
Autres ouvrages en peau	173	236	165	160	267	92	137	87	81	87

Source : Institut National de Statistique.

(a) U. E. B. L.

2. — *Tabac.*

La production de cigares a diminué d'environ 4 % par rapport à celle de l'année précédente, alors que dans le secteur des cigarillos, on a pu noter une augmentation de 13 %. Aucun changement notable n'est intervenu dans les chiffres des autres secteurs de l'industrie du tabac, à l'exception de celui du tabac à priser, dont la régression se situe à environ 9 %.

Industrie du tabac
Quantités mises en œuvre
(en tonnes)

DÉSIGNATION	1937/1939	1949	1951	1952	1953	1954
Cigares	1.593	644	670	611	733	712
Cigarillos	1.827	902	997	1.202	1.407	1.465
Cigarettes	6.860	11.713	11.250	10.761	10.839	11.025
Tabac à fumer	14.914	10.460	11.722	11.577	10.990	10.616
Autres tabacs	388	230	201	192	151	185
Total	**25.582**	**23.949**	**24.840**	**24.343**	**24.120**	**24.003**

Sources : Fédération belgo-luxembourgeoise de l'Industrie des Tabacs (1937/1939).
Institut National de Statistique.

La consommation de cigares et cigarillos, stimulée par la baisse des droits d'accise, s'est fortement accrue au cours de l'année 1954, mais pour les cigares,

Importations et exportations de tabacs bruts et de tabacs travaillés (a)

RUBRIQUE	Quantité (en tonnes)					Valeur (en millions de francs)				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
	IMPORTATIONS									
Tabacs bruts	19.071	24.622	21.526	21.451	21.352	633	985	881	908	893
Cigares et cigarillos.	53	147	265	288	379	24	55	102	113	139
Cigarettes	268	162	130	130	120	40	23	16	17	15
Autres tabacs (y compris les extraits de tabac) .	216	82	99	74	91	12	7	8	7	7
	EXPORTATIONS									
Tabacs bruts	926	2.973	398	223	179	2	169	15	4	3
Cigares et cigarillos.	62	52	43	82	73	21	15	15	23	20
Cigarettes	40	1.157	711	792	722	4	116	78	84	70
Autres tabacs (y compris les extraits de tabac) ..	24	926	293	480	31	2	52	20	4	2

Source : Institut National de Statistique.

(a) U. E. B. L.

cette augmentation s'est réalisée uniquement au profit des importations de provenance néerlandaise.

La consommation de cigarettes est restée pratiquement inchangée, tandis que l'on a pu constater une diminution dans celle des autres tabacs manufacturés.

Les exportations de l'U. E. B. L. sont en recul sensible, à l'exception de celles des cigarillos à destination des Pays-Bas.

En ce qui concerne les chiffres des importations, ceux-ci poursuivent une courbe ascendante, à l'exclusion, toutefois, des cigarettes.

Si, dans l'ensemble, la situation de l'industrie du tabac est devenue stationnaire, le secteur des tabacs de coupe et des cigares continue à préoccuper les milieux industriels. L'emploi, qui était en nette augmentation au cours de l'année 1953, a de nouveau été réduit.

3. — *Bois.*

Les plantations de plus en plus nombreuses d'essences résineuses en remplacement des essences feuillues, ont été accompagnés d'un abattage accru de bois feuillus. Le développement continu des achats allemands de bois de mine belges et la nette augmentation de la consommation intérieure, surtout au cours du second semestre de l'année, par suite du revirement de la conjoncture minière et

Ventes de l'industrie transformatrice du bois (a)

DÉSIGNATION	Nombre d'heures-ouvriers (en milliers)			Vente en valeur (millions de francs)		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954
Meubles	26.158	26.093	27.274	1.797	1.879	1.988
Sièges	4.718	4.091	4.267	315	293	315
Menuiserie	5.406	4.817	4.916	436	426	411
Boissellerie	4.182	4.005	3.911	312	296	311
Cadres, moulures, raboteries	1.258	1.490	1.521	83	96	104
Liège	372	348	348	61	63	72
Vannerie et rotin	865	862	860	53	57	56
Saboterie	881	728	503	47	39	30
Brosserie	1.613	1.578	1.620	191	198	200
Caisserie et tonnellerie	4.404	4.340	3.856	373	373	327
Parquets	933	920	1.184	101	91	119
Contre-plaqué et panneaux comprimés	2.921	2.762	3.369	298	300	494
Total	**53.711**	**52.034**	**53.629**	**4.067**	**4.111**	**4.427**

(a) Entreprises occupant 25 ouvriers et plus.

Source : Institut National de Statistique.

Importations et exportations de bois et d'ouvrages en bois (a)

RUBRIQUE	Quantité (tonnes)					Valeur (en millions de francs)				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
	IMPORTATIONS									
Bois de toute espèce, même sciés	891.042	1.039.593	953.167	615.049	806.102	1.990	2.779	2.491	2.045	2.502
Meubles en bois	657	2.837	4.145	4.309	4.356	23	108	165	171	171
Autres ouvrages en bois	6.573	11.735	11.284	12.340	14.002	171	332	384	373	393
	EXPORTATIONS									
Bois de toute espèce, même sciés	77.840	318.342	200.078	216.463	209.695	188	597	392	395	475
Meubles en bois	468	680	398	395	594	18	26	16	20	21
Autres ouvrages en bois	4.002	5.980	5880	7.229	5.271	119	104	111	131	89

(a) U. E. B. L.

Source : Institut National de Statistique.

de l'activité intense de l'industrie du papier et de la rayonne, ont eu pour corollaire une hausse sensible des importations de bois de mine et à pâte. Les bois congolais trouvent également un emploi de plus en plus généralisé.

La production de panneaux de revêtement (en fibres, copeaux de bois, déchets de bois, etc.), continue à évoluer d'une manière très satisfaisante. Elle a augmenté d'environ un tiers par rapport à 1953. Les exportations se seraient accrues d'environ la moitié. La fabrication d'articles en bois contre-plaqué et placage a également progressé.

Dans l'industrie du meuble, ainsi que dans plusieurs autres secteurs de l'industrie transformatrice du bois, les efforts de réorganisation de l'appareil de production et de vente ont abouti à des résultats tangibles. Malgré un accroissement sensible de la productivité dans ce secteur, le nombre d'heures de prestation dans les moyennes et grandes entreprises s'est élevé de 4,5 %, tandis que les ventes progressaient de 5,8 %; le montant total des exportations, en quantité, a augmenté de moitié, cependant que les importations, nettement en hausse jusqu'en 1952, se sont stabilisées depuis lors. L'activité s'est également intensifiée dans le secteur des sièges, cadres, moulures et raboteries, ainsi que dans celui de la parqueterie. Certains autres secteurs, par contre, subissent les répercussions d'un recul structurel de la consommation.

Section III. — APPROVISIONNEMENT EN EAU (1)

Afin de suivre l'évolution de la consommation d'eau en Belgique, il est dressé, depuis le 1er octobre 1951, une statistique de la consommation d'eau dans les entreprises comptant cinq ouvriers au moins et appartenant aux branches d'industrie qui consomment beaucoup d'eau. Il est toutefois prématuré ,à l'heure actuelle, de tirer des conclusions sur cette évolution, étant donné que l'on ne dispose que des données de 1952, 1953 et 1954.

En vue de pouvoir apprécier ultérieurement la situation locale de l'approvisionnement en eau, il a été établi une ventilation des quantités consommées par bassin hydrographique. Celles-ci seront à rapprocher des indications dont on dispose au sujet des réserves souterraines.

---

(1) Cf. *L'Economie belge en 1951.* Bruxelles, 1952, 4°, (Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales), p. 95.

Estimation de la consommation d'eau industrielle en 1954

Origine et localisation par arrondissement administratif

(en milliers de mètres cubes)

ARRONDISSEMENT	Origine des prélèvements d'eau				Total
	Un ou plusieurs puits	Cours d'eau ou canal (a)	Distribution publique	Autres origines	
Anvers	4.839	9.316	2.788	193	17.136
Malines	1.896	25.495	359	19	27.769
Turnhout	2.208	3.607	127	1.639	7.581
Bruxelles	7.181	67.133	4.178	1.303	79.795
Louvain	5.440	11.756	865	25	18.086
Nivelles	6.425	21.924	242	3.792	32.383
Bruges	1.073	5.533	315	—	6.921
Dixmude	119	635	—	17	771
Ypres	307	141	35	4	487
Courtrai	2.575	2.738	481	69	5.863
Ostende	228	50.608	189	2	51.027
Roulers	930	4.541	326	509	6.306
Tielt	785	1.922	2	4	2.713
Furnes	39	613	29	—	681
Alost	1.314	17.875	314	4	19.507
Termonde	1.398	2.472	25	15	3.910
Eeklo	1.098	2.298	131	—	3.527
Gand	3.975	42.194	992	41	47.202
Audenarde	1.231	297	335	348	2.211
Saint-Nicolas	1.233	319	105	4	1.661
Ath	835	1.539	46	137	2.557
Charleroi	3.120	191.158	1.710	7.836	203.824
Mons	7.445	45.371	451	5.174	58.441
Soignies	5.131	9.064	177	1.701	16.073
Thuin	540	674	44	368	1.626
Tournai	3.693	763	63	50	4.569
Huy	381	1.752	76	35	2.244
Liège	8.640	357.975	1.607	6.576	374.798
Verviers	4.897	6.233	3.022	361	14.513
Waremme	1.191	3.047	18	430	4.686
Hasselt	8.692	9.655	56	1.139	19.542
Maaseik	2.059	2.791	2	3	4.825
Tongres	5.460	84.469	17	—	89.946
Arlon	31	17.896	11	31.894	49.862
Bastogne	35	11	4	—	50
Marche-en-Famenne	14	—	4	—	18
Neufchâteau	52	—	6	5	63
Virton	23	1.520	2	2	547
Dinant	52	59	44	24	179
Namur	8.578	14.918	323	446	24.265
Philippeville	27	253	31	33	344
Le Royaume	**105.190**	**1.019.565**	**19.552**	**64.202**	**1.208.509**

Source : Institut National de Statistique.

a) Non compris l'eau de réfrigération des centrales électriques, prélevée dans un cours d'eau ou un canal.

Estimation de la consommation d'eau industrielle en 1954

Origine et destination

(en milliers de mètres cubes)

ACTIVITÉ INDUSTRIELLE	Origine des prélèvements d'eau (en milliers de mètres cubes)				Total
	Un ou plusieurs puits	Cours d'eau ou canal	Distribution publique	Autres origines	
Mines	20.029	142.846	734	18.656	182.265
Coke et gaz	633	27.694	318	842	29.487
Electricité (a)	295	1.150	390	—	1.835
Sidérurgie	7.192	478.550	1.282	31.931	518.955
Chimie	12.481	215.362	2.469	2.845	233.157
Caoutchouc	2.703	4.663	263	52	7.681
Préparation textile	1.550	3.453	202	551	5.756
Achèvement textile	6.095	8.556	2.862	338	17.851
Verre	501	14.151	569	309	15.530
Terre cuite	850	354	77	30	1.311
Carrières et chaux	548	1.821	141	2.849	5.359
Céramique	332	154	198	37	721
Huile et margarine	1.107	10.302	294	—	11.703
Distilleries	866	5.614	293	1	6.774
Autres boissons	10.813	2.697	3.946	420	17.876
Alimentation	19.967	34.889	4.842	722	60.420
Papier	18.235	65.130	564	3.970	87.899
Cuir	993	2.179	108	649	3.929
Total	**105.190**	**1.019.565**	**19.552**	**64.202**	**1.208.509**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Non compris l'eau de réfrigération prélevée dans un cours d'eau ou un canal.

Estimation de la consommation d'eau industrielle en 1954

Origine et localisation par bassin hydrographique

(en milliers de mètres cubes)

BASSIN HYDROGRAPHIQUE	Origine				Total
	un ou plusieurs puits	cours d'eau ou canal	distribution publique	autres origines	
Bassin de l'Yser	951	1.342	51	38	2.382
Bassin côtier	1.312	56.134	357	3	57.806
Bassin de l'Escaut	70.329	280.905	12.401	16.997	380.632
Bassin de la Meuse	32.550	663.258	6.732	15.270	717.810
Bassin du Rhin	48	17.926	11	31.894	49.879
Total	**105.190**	**1.019.565**	**19.552**	**64.202**	**1.208.509**

Source : Institut National de Statistique.

CHAPITRE III

TRANSPORTS

§ 1. — TRANSPORTS FERROVIAIRES

A. — *Société Nationale des Chemins de Fer Belges.*

1. — *Activité.*

Les marchandises transportées par charges complètes par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges se composant, pour environ les trois quarts, de combustibles solides, de minerais et de produits métallurgiques, le volume des transports subit, dans une proportion importante, les mêmes variations conjoncturelles que les branches d'industrie correspondantes. Aussi, les transports de marchandises par voie ferrée connurent-ils, pendant les six ou sept premiers mois de 1954, le même recul que la production métallurgique et le même revirement à partir du deuxième semestre. Les variations des transports ferroviaires de marchandises furent encore accentuées par l'accroissement sensible des stocks de charbon d'abord et, ensuite, par leur résorption, plus tard dans l'année, grâce aux exportations. La reprise conjoncturelle amena le transport de marchandises, pendant chacun des cinq derniers mois de 1954, à un niveau supérieur à celui du mois correspondant de 1953, tant globalement que pour les trois catégories de marchandises énumérées plus haut, de même que pour le transport de textiles. Quant aux autres catégories, qui représentent au total à peine plus d'un cinquième du volume transporté, elles sont moins sensibles aux variations conjoncturelles ou n'ont pas participé à la reprise, du moins en 1954.

Trafic global de marchandises par charges complètes
Société Nationale des Chemins de Fer Belges

ANNÉE	Milliers de tonnes	Millions de tonnes-kilomètre
1938 (a)	74.037	5.496
1950 (b)	60.659	5.462
1951 (b)	72.091	6.628
1952 (b)	66.012	6.067
1953 (b)	61.803	5.721
1954 (b)	61.245	5.635

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Y compris le « Nord-Belge ».
(b) Non compris les transports militaires.

Malgré l'expansion de la production pendant la seconde moitié de l'année,

le trafic intérieur, pour l'ensemble de 1954, n'a totalisé que 1.986 millions de tonnes-kilomètre, contre 2.090 millions en 1953, soit une diminution de 4,9 %. Le transit, qui était passé à 1.260 millions de tonnes-kilomètre en 1953, est revenu à 1.083 millions de tonnes-kilomètre. L'augmentation du trafic d'importation et d'exportation, qui s'est élevé à 2.628 millions de tonnes-kilomètre en 1954, contre 2.435 millions l'année précédente, n'a pu compenser complètement le recul des autres secteurs, de sorte que le transport global de marchandises par charges complètes, exprimé en tonnes-kilomètre, a diminué de 1,5 % en 1954.

Transport de marchandises par charges complètes suivant la nature du trafic
Société Nationale des Chemins de Fer Belges

ANNÉE	Trafic intérieur	Trafic à l'importation	Trafic à l'exportation	Trafic de transit	Trafic total
	Chiffres absolus (en milliers de tonnes)				
1938 (a)	46.286	21.039		6.712	74.037
1950 (b)	39.191	9.182	7.049	5.237	60.659
1951 (b)	45.265	12.318	8.085	6.423	72.091
1952 (b)	40.271	11.903	8.155	5.683	66.012
1953 (b)	35.929	10.632	8.897	6.345	61.803
1954 (b)	34.416	11.501	9.479	5.849	61.245
	Variation du trafic (en pour-cent de l'année précédente)				
1950	+ 2,4	— 9,5	+ 10,1	— 1,7	+ 0,9
1951	+ 15,5	+ 34,2	+ 14,7	+ 22,6	+ 18,6
1952	— 11,0	— 3,4	+ 0,9	— 11,5	— 8,4
1953	— 10,8	— 10,7	+ 9,1	+ 11,6	— 6,4
1954	— 4,3	+ 8,2	+ 6,5	— 7,2	— 1,0

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Y compris le « Nord-Belge ».
(b) Non compris les transports militaires.

Le transport de colis par la S.N.C.B. a encore régressé en 1954, passant à 656.000 t et 61 millions de tonnes-kilomètre, contre encore 709.000 t et 66 millions de tonnes-kilomètre en 1953. Le trafic intérieur, qui constitue 81 % de l'ensemble, a reculé de 8,2 %, le trafic international ne diminuant que de 4,1 %. Cette baisse, indépendante de la conjoncture, continue sans interruption depuis la guerre, au bénéfice, semble-t-il, du trafic routier.

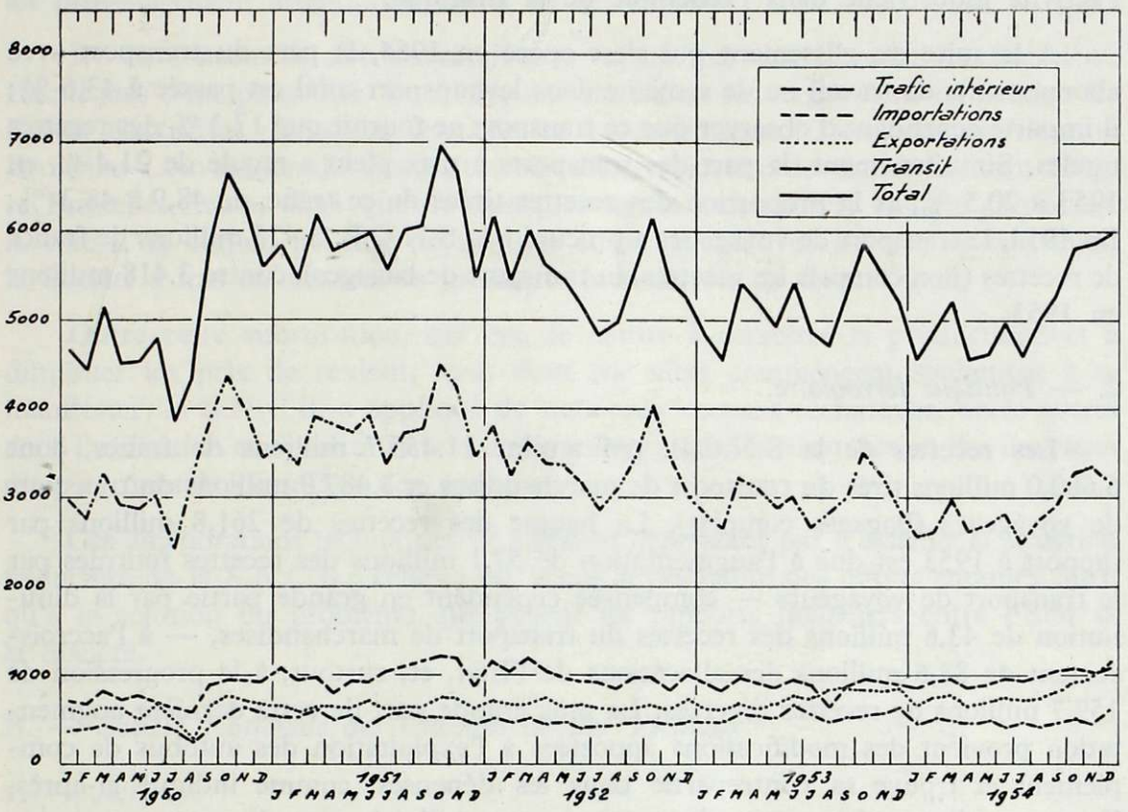
A la suite de la régression du transport de marchandises, les recettes qu'en tire la S.N.C.B. ont diminué de 43,6 millions de francs par rapport à 1953, revenant à 6.680 millions de francs, sans que les tarifs aient subi de modification notable. La recette moyenne par tonne-kilomètre est également restée quasi inchangée (1,006 F, contre 1,003 F en 1953).

Le transport de voyageurs par la S.N.C.B. ne varie, depuis quelques années,

Transport de marchandises par charges complètes

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

(en milliers de tonnes)



Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

que dans des limites étroites et n'a augmenté en 1954 que dans une proportion insignifiante. En fait, cette évolution globale résulte d'un léger recul du transport avec billets ordinaires, provoqué par le mauvais temps en été, et d'une progression du transport avec abonnements, surtout de semaine et de travail. Si l'expansion conjoncturelle pendant la seconde moitié de l'année a provoqué l'augmentation

Transport de voyageurs

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

(en millions)

ANNÉE	Nombre de voyageurs	Nombre de voyageurs-kilomètre	
		Avec billets	Avec abonnements
1938 (a)	195(c)	2.363(c)	3.602(c)
1950 (b)	217	2.578	4.469
1951 (b)	225	2.653	4.600
1952 (b)	230(c)	2.915(c)	4.631
1953 (b)	227(c)	2.945(c)	4.583
1954 (b)	227	2.866	4.696

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Non compris le « Nord-Belge ».
(b) Non compris les transports militaires.
(c) Chiffre corrigé.

de cette catégorie de transport, il faut toutefois noter que, à long terme, il n'existe aucune corrélation entre l'intensité du trafic de navette et le niveau général de l'activité industrielle dans l'ensemble de la Belgique.

A la suite du glissement qui s'est opéré en 1954, la part du transport avec abonnements de travail ou de semaine dans le transport total est passée à 43,6 %; il importe cependant d'observer que ce transport ne fournit que 17,3 % des recettes totales. Simultanément, la part des transports à prix plein a reculé de 21,4 % en 1953 à 20,5 %, et la proportion des recettes tirées de ce trafic, de 48,9 à 48,3 %. En 1954, le transport de voyageurs a procuré à la S.N.C.B. 3.475 millions de francs de recettes (non compris les recettes du transport de bagages), contre 3.418 millions en 1953.

2. — *Politique ferroviaire.*

Les recettes de la S.N.C.B. ont atteint 11.455,7 millions de francs, dont 6.680,0 millions tirés du transport de marchandises et 3.487,9 millions du transport de voyageurs (bagages compris). La hausse des recettes de 261,8 millions par rapport à 1953 est due à l'augmentation de 57,1 millions des recettes fournies par le transport de voyageurs — compensée cependant en grande partie par la diminution de 43,6 millions des recettes du transport de marchandises, — à l'accroissement de 88,6 millions des allocations de l'Etat, et, surtout, à la progression de 159,7 millions de recettes diverses. La plus grande part de cette dernière augmentation provient des modifications apportées à l'exploitation des autobus de complément et trouve sa contrepartie dans les dépenses, comme indiqué ci-après. En outre, chacun des postes ci-dessus a comptabilisé la taxe de transport perçue par la Société sur chaque client, et non payée à l'Etat en 1954, ce qui n'avait été le cas en 1953 qu'à partir du 1er mars.

Les dépenses d'exploitation sont passées à 11.466,4 millions de francs. La hausse de 245,5 millions par rapport à 1953 est imputable, d'une part, à l'augmentation des charges de pensions et des dépenses diverses (dont, surtout, les dépenses nouvelles pour les autobus), de respectivement 211,8 et 176,6 millions, et, d'autre part, à la baisse de 42,4 millions des frais de personnel et à l'économie de combustibles, pour un montant de 125,5 millions. En outre, la dotation pour accidents a été augmentée de 25 millions, tandis que la dotation pour renouvellement est demeurée fixée à 1.020 millions.

L'Etat ayant reconnu équitable d'intervenir dans les charges d'intérêt des emprunts d'électrification pour un montant de 200 millions de francs, les charges financières de la S.N.C.B. ont été ramenés à 338,2 millions. Ses dépenses ont ainsi atteint, au total, 11.804,6 millions de francs, et son déficit 348,9 millions. En y ajoutant les déficits des années précédentes, le déficit cumulatif s'élève à 1.989,8 millions de francs.

Financièrement, la situation de la S.N.C.B. s'est donc encore détériorée en 1954, bien que des économies substantielles aient été réalisées dans les différents secteurs de l'exploitation. En 1954, l'effectif du personnel a diminué de 3.448 unités, passant à 77.638 unités à la fin de l'année. Par million d'unités de transport (1)

(1) Tonnes-kilomètre et voyageurs-kilomètre.

prestées, il n'y a plus eu, en 1954, que 4,97 personnes occupées dans les services d'exploitation, contre 5,18 en 1953 et 6,45 en 1938. Il semble toutefois que l'on ait provisoirement atteint une limite en ce domaine.

Le remplacement des locomotives à vapeur par des locomotives Diesel ou électriques s'est poursuivi. En 1954, ont été mises successivement en service les lignes électrifiées Bruxelles-Ostende et raccordements, Denderleeuw-Alost et Bruxelles-Louvain, tandis que les travaux d'électrification des lignes Louvain-Liège et Bruxelles-Arlon, ainsi que de quelques lignes secondaires, ont été continués. A côté d'un certain nombre de voitures et de locomotives électriques nouvelles, la Société a mis en service ses premières locomotives de ligne Diesel.

Outre cette substitution, qui est de nature à accroître la productivité et à diminuer les prix de revient, mais dont les effets commencent seulement à se manifester, la S.N.C.B. a appliqué de nouveaux moyens techniques, entre autres dans l'utilisation et la mécanisation de l'outillage, dans la construction des ouvrages d'art et dans le chauffage des voitures.

Ces améliorations techniques ne suffisent cependant pas à assainir la situation financière de la S.N.C.B.; celle-ci est liée à la poursuite des efforts entamés, ainsi qu'à la solution du problème que posent les rapports financiers entre l'Etat et la Société.

B. — *Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.*

1. — *Activité.*

Considéré dans l'ensemble, le nombre de voyageurs transportés par la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux a augmenté en 1954 de 1,8 % par rapport au niveau de 1953; l'accroissement atteint 7,9 % lorsqu'on le compare au minimum d'après-guerre enregistré en 1950. Cette évolution globale est la résultante de certaines modifications et substitutions intervenues dans les divers modes de transport utilisés par la Société. Alors que le nombre de voyageurs transportés par les services électriques n'a accusé qu'un recul peu prononcé (de 203,1 millions à 202,9 millions de voyageurs), le chiffre des transports ferrés par moteur à com-

Trafic total
Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux

ANNÉE	Nombre de voyageurs (en millions)	Transport de marchandises	
		En milliers de tonnes	En millions de tonnes-kilomètre
1938	194	4.174	70
1950	267	3.993(a)	42
1951	282	3.835	39
1952	279(a)	2.931	31
1953	283	2.314	24
1954	288	1.678	17

(a) Chiffre corrigé.

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

bustion interne est revenu de 12,8 millions en 1953 à 8,8 millions en 1954, tandis que celui des services d'autobus (lignes d'autobus à capitaux propres et services de substitution conjointement) est passé de 65,8 millions en 1953 à 75,0 millions en 1954. Ces changements sont dus, en ordre principal, au remplacement des voies ferrées par des services d'autobus, mais, dans de nombreux cas, ils ont encore été accentués par l'affluence de la clientèle à la suite de l'amélioration des services de transport.

Sous l'influence de la concurrence accrue des transports par camion, la Société s'est vue dans l'obligation d'abandonner progressivement certaines de ses voies ferrées dont la recette provient, en ordre principal, du transport de marchandises. De ce chef, le trafic de marchandises des chemins de fer vicinaux n'a cessé d'accuser une nette diminution en 1954. Comparée aux chiffres de 1953, cette régression est de l'ordre de 27,5 %. Au cours de l'arrière-saison de 1954, le volume des betteraves sucrières transportées par la Société n'atteignait plus que 345.000 t, contre 462.000 t pour la saison betteravière précédente, alors que le transport de produits de l'industrie des carrières, qui occupait la seconde place, a décru de 442.000 t en 1953 à 137.000 t en 1954. En outre, le parcours moyen du transport de marchandises, qui était de 10,5 km en 1953, est revenu en 1954 à 10,2 km.

Les recettes du compte d'exploitation pour 1954 (à l'exclusion des services d'autobus à capitaux propres), soit 1.231 millions de francs, sont légèrement inférieures au montant de 1.244 millions afférent à l'année 1953. Les recettes totales résultant du transport de voyageurs sont toutefois passées de 1.207 millions de francs en 1953 à 1.216 millions en 1954, sans modification des tarifs, alors que pour le trafic des marchandises, elles ont baissé de 83 millions à 59 millions. La rationalisation progressive a cependant permis de ramener les dépenses d'exploitation de 1.201 millions de francs à 1.176 millions. Dix lignes seulement sur 141, contre 16 en 1953, ont terminé l'année avec un déficit.

2. — *Politique ferroviaire.*

La politique de rationalisation entreprise par la Société des Chemins de Fer Vicinaux au lendemain de la dernière guerre et qui enregistre d'ores et déjà des résultats tangibles, s'est prolongée en 1954. La Société, qui n'utilise plus la traction à vapeur depuis 1952, a continué à substituer progressivement des services d'autobus aux lignes desservies par des véhicules à moteur sur rails. Ce remplacement se reflète dans l'accroissement de 112 unités du nombre d'autobus, qui atteint 523 véhicules à la fin de 1954; il résulte, d'une part, de la mise en service de 126 nouvelles voitures, pour la plupart à 80 places, et, d'autre part, de la désaffectation de 14 anciens véhicules. En outre, 16 nouvelles voitures de tramway destinées aux lignes électriques et 8 remorques ont été livrées à la circulation.

La Société parviendra finalement à assurer tous ses transports à l'électricité ou par des services d'autobus, tandis que le trafic de marchandises sera totalement supprimé, sauf sur les lignes vicinales à grand écartement, dont l'exploitation n'est pas grevée de frais de transbordement aux points d'échange avec la S.N.C.B., et dans les régions où le réseau de la S.N.C.B. s'avère d'une densité insuffisante.

§ 2. — TRANSPORTS FLUVIAUX

1. — *Activité.*

La tendance à la hausse qui caractérise l'activité des transports fluviaux en Belgique, depuis la guerre, et qui n'a été interrompue qu'en 1952, s'est maintenue en 1954 : le nombre de tonnes transportées a augmenté de 8,8 % et le nombre de tonnes-kilomètre prestées, de 4,8 %. Le parcours moyen par tonne de marchandises est tombé de 85,7 km en 1952 à 83,7 km en 1953 et à 80,6 km en 1954; cette évolution est imputable au recul de 1,9 % du trafic intérieur en 1954, contrastant avec le net accroissement du trafic international, qui s'effectue en général, pour le parcours à l'intérieur de nos frontières, sur des distances plus courtes (le transport au départ d'Anvers vers l'aval est en effet considérable).

Transports fluviaux
Trafic global

ANNÉE	Tonnes transportées (en milliers)	Tonnes-kilomètre (en millions)
1938 (a)	33.718	2.939
1950	36.279	2.998
1951	41.649	3.474
1952	39.547	3.389
1953	46.945	3.928
1954	51.093	4.116

Source : Institut National de Statistique.

(a) Estimation.

Transports fluviaux
Répartition du trafic suivant sa nature

ANNÉE	Trafic intérieur	Trafic à l'importation	Trafic à l'exportation	Trafic de transit	Trafic total
	Chiffres absolus (en milliers de tonnes)				
1938 (a)	12.352	7.697	7.954	5.710	33.718
1951	18.841	12.799	9.090	919	41.649
1952	17.127	12.275	9.229	914	39.546
1953	21.339	13.947	10.524	1.134	46.945
1954	20.936	15.804	12.750	1.603	51.093
	Variation du trafic (en pour-cent de l'année précédente)				
1951	+ 9,3	+ 17,8	+ 24,4	+ 6,2	+ 14,8
1952	— 9,1	— 4,1	+ 1,5	— 0,6	— 5,1
1953	+ 24,6	+ 13,6	+ 14,0	+ 24,1	+ 18,7
1954	— 1,9	+ 13,3	+ 21,6	+ 41,4	+ 8,8

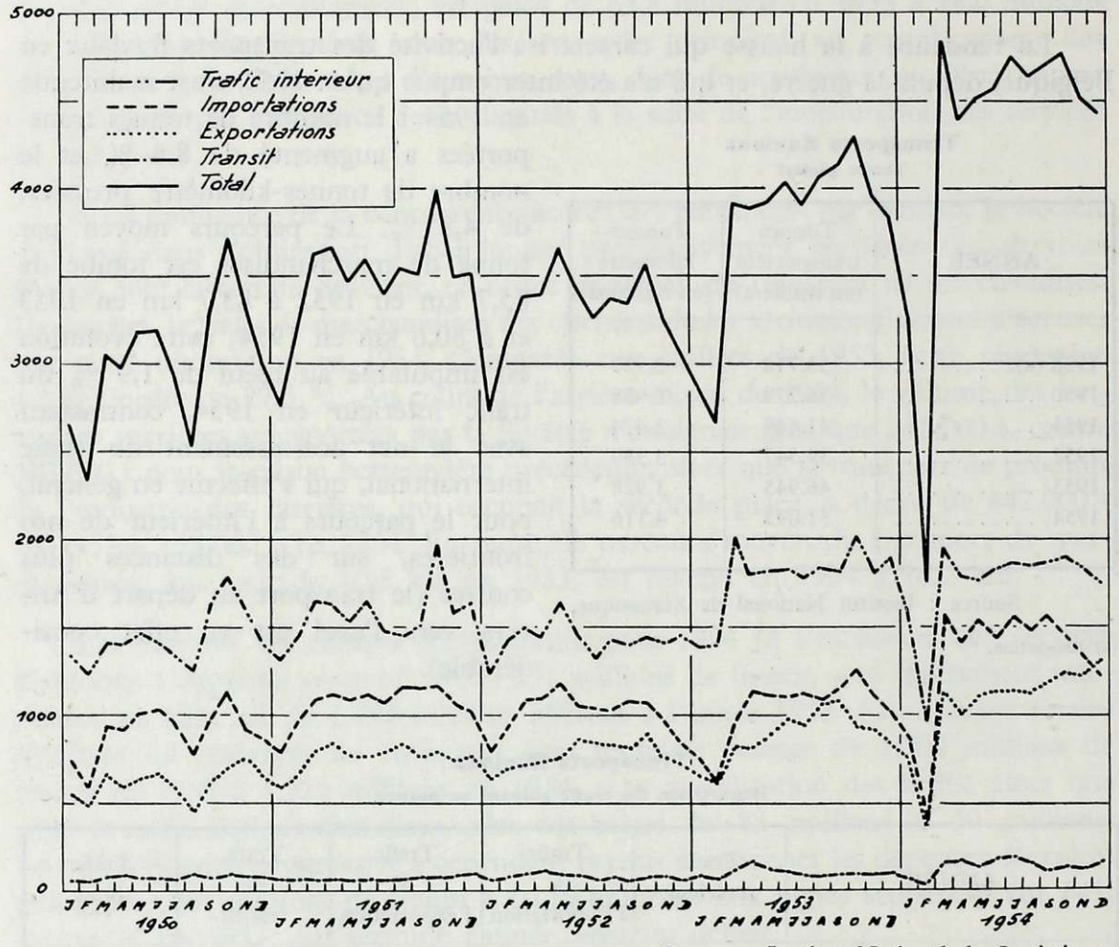
Source : Institut National de Statistique.

(a) Estimation.

Transports fluviaux

Marchandises transportées

(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

Transports fluviaux

Répartition du trafic suivant la nature des marchandises

(en millions de tonnes-kilomètre)

NATURE DES MARCHANDISES	1938(a)	1950	1951	1952	1953	1954
Produits agricoles et alimentaires	251	243	242	245	258	321
Combustibles solides	1.083	947	1.052	1.095	1.145	1.249
Minerais	221	215	240	267	232	240
Produits métallurgiques	125	133	190	185	292	330
Matériaux de construction	801	402	452	374	486	429
Produits de carrières		550	655	627	796	764
Textiles et cuirs		9	9	8	9	10
Produits chimiques	458	246	342	292	345	389
Huiles et graisses industrielles		114	159	179	210	232
Divers		138	133	114	155	151
Total	**2.939**	**2.998**	**3.474**	**3.389**	**3.928**	**4.115**

(a) Chiffres approximatifs.

Source : Institut National de Statistique.

A l'exception des produits divers, des matériaux de construction et des produits des carrières, dont le transport a diminué par suite du léger recul observé dans la production de ces branches, le transport de toutes les catégories de marchandises a progressé en 1954, dépassant même en général sensiblement le niveau de 1951. La hausse la plus forte a été celle du transport de produits agricoles et alimentaires. En matière de répartition géographique, il faut noter que l'expansion la plus notable a été celle enregistrée sur la Meuse et la Sambre (+ 7,4 %), et la moins prononcée, celle observée sur l'Yser et les canaux adjacents (+ 2,3 %); de son côté, le trafic sur les canaux du Borinage et du Centre a diminué (— 13,6 %).

Transports fluviaux
Trafic par bassin
(en millions de tonnes-kilomètre)

BASSIN	1938(a)	1950	1951	1952	1953	1954
Escaut maritime	745	640	759	743	793	827
Canaux de la Campine	851	920	1.070	1.040	1.337	1.404
Canaux brabançons	281	324	390	378	371	391
Meuse et Sambre	378	400	436	434	567	609
Haut-Escaut	544	546	620	606	665	709
Centre et Borinage	104	133	152	147	152	132
Yser et Côte	36	35	47	41	43	44
Total	**2.939**	**2.998**	**3.474**	**3.389**	**3.928**	**4.116**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Chiffres approximatifs.

Au total, sur les voies fluviales belges, 14.029.337 km ont été parcourus par des bateaux chargés et 6.028.775 km par des bateaux vides. Le rapport entre ces deux chiffres est moins favorable qu'en 1953, mais meilleur qu'en 1952.

2. — *Politique fluviale.*

L'exécution du programme de travaux publics visant à réunir les principaux centres industriels du pays entre eux et avec les ports d'Anvers et de Gand, par un réseau de voies d'eau d'un gabarit de 1.350 t ou plus, a été poursuivie en 1954 : le canal de la Nèthe, d'un gabarit de 2.000 t, qui joint directement le Canal Albert au Rupel, évitant ainsi au trafic le détour par les docks d'Anvers sur le trajet entre la partie orientale du réseau fluvial et sa partie occidentale, approche de son achèchevement. Les travaux au canal circulaire de Gand, au canal de Bruxelles à Charleroi, au canal de Nimy à Blaton et l'amélioration de la Sambre progressent d'une façon régulière.

La réglementation appliquée et contrôlée par l'Office Régulateur de la Navigation Intérieure n'a subi aucune modification notable, sauf l'élargissement à 40 % (20 % de part et d'autre du tarif de référence), à partir du 1er octobre, de la marge à l'intérieur de laquelle les Comités de Frets sont autorisés, sous certaines

conditions, à pratiquer des aménagements de frets (1). Les frets intérieurs eux-mêmes sont restés fixés à un niveau sensiblement égal, dans l'ensemble, à celui de l'année précédente.

Situation de la flotte intérieure de bateaux de charge
(situation au 31 décembre)

ANNÉE	Bateaux automoteurs		Bateaux sans moteur		Total	
	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes
1938	2.138	563.892	4.774	1.872.908	6.912	2.436.800
1950	3.374	1.060.760	2.857	1.303.810	6.231	2.364.570
1951	3.539	1.139.538	2.655	1.228.900	6.194	2.368.438
1952	3.656	1.203.209	2.426	1.142.398	6.082	2.345.607
1953	3.822	1.288.182	2.183	1.051.680	6.005	2.339.862
1954	3.999	1.385.219	1.932	944.795	5.931	2.330.014

Source : Ministère des Communications.

La composition de la flotte intérieure sous pavillon belge s'est modifiée dans le même sens qu'au cours des années antérieures : le nombre de bateaux à moteur a augmenté en un an de 177 unités, s'élevant à 3.999 au 31 décembre 1954, principalement par l'adjonction de moteurs sur des unités déjà en service, ainsi que, mais dans une très faible proportion, en conséquence de constructions nouvelles; le nombre de bateaux sans moteur a diminué de 251 unités, tombant à 1.932 au 31 décembre 1954. Les exigences posées par la rentabilité et les conditions d'exploitation ont entraîné un plus grand effort de motorisation pour les petits bâtiments que pour les grands : le tonnage moyen des bateaux à moteur n'atteint que 346 t, contre 489 t pour les unités sans moteur. Ne sont pas compris dans ces chiffres les bateaux-citernes, dont le nombre et la capacité augmentent. Au 31 décembre 1953, leur nombre atteignait 219, avec un tonnage total de 54.720 t, dont 196 motorisés, jaugeant 48.058 t.

Les constructions nouvelles sont restées assez peu nombreuses en 1954. Depuis les dernières années précédant la guerre, la motorisation des bateaux et l'amélioration de leur rendement qui en est résultée ont en somme permis de compenser la diminution de leur effectif, compte même tenu de la forte augmentation du volume transporté; dans ces conditions, on pouvait considérer la construction de bâtiments supplémentaires comme superflue. Il n'en reste pas moins que la flotte vieillit, les constructions nouvelles ne suffisant pas à un renouvellement normal. Toutefois, une légère tendance à un redressement de la situation pourrait se manifester. Dans la conjoncture actuelle, favorable aux transports, on peut espérer que cette tendance se développera.

§ 3. — TRANSPORTS ROUTIERS

1. — *Activité.*

Bien que l'on n'ait plus effectué de recensement général du trafic routier

(1) Arrêté ministériel du 25 septembre 1954 (*Moniteur belge* du 30 septembre 1954).

depuis 1952, quelques données statistiques permettent une certaine appréciation de son évolution en 1953 et 1954, par extrapolation des résultats des recensements de 1949 et 1952. Le nombre de véhicules à moteur en circulation, motocycles exclus, est passé de 471.549 le 15 décembre 1952 à 530.446 un an plus tard et est estimé à 580.000 à la fin de 1954 : en deux ans, la progression aurait donc atteint 23 %. En opposition avec ces montants, la consommation d'essence n'a haussé que de 1.130 millions de litres en 1952 à 1.184 millions en 1953 et 1.246 millions en 1954, soit, en deux ans, une augmentation de 10 % seulement. La différence entre l'accroissement réduit de la consommation d'essence et l'extension du nombre de véhicules en circulation, n'est, semble-t-il, pas explicable par l'augmentation relative du trafic des véhicules Diesel, consommant du mazout, qui n'est pas considérable (8.944 véhicules à la fin de 1953). La progression de l'importance relative du nombre de véhicules de petites dimensions, constitue sans doute une explication partielle. Il est en outre vraisemblable que les véhicules sont utilisés en moyenne d'une façon moins intensive.

Les données globales ci-dessus ne permettent pas de fournir des précisions à ce sujet, mais il apparaît que, du moins en 1953, le nombre de voitures privées, de même d'ailleurs que celui de motocycles, ont augmenté dans de plus fortes proportions que celui d'autobus et de camions.

Parc de certaines catégories de véhicules à moteur

CATÉGORIE DE VÉHICULES	15 décembre 1952	15 décembre 1953
Véhicules automobiles :		
Voitures privées	319.932	368.057
Autobus et autocars	3.069	3.363
Véhicules pour le transport de marchandises	147.306	159.026
Total	**471.549**(a)	**530.446**
Motocyclettes (b)	**170.085**	**203.115**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Y compris 1.242 véhicules dont le genre n'a pu être déterminé.
(b) Non compris les bicyclettes à moteur d'une cylindrée de 50 cm³ et au-dessus.

Des 159.026 camions de toutes catégories en circulation, le 15 décembre 1953, quelque 10 % seulement étaient utilisés au transport pour compte de tiers : le nombre de plaques de transport, valables chacune pour un seul véhicule et pour les transports dans un rayon de 25 km, s'élevait le 31 décembre 1953 à 10.217 et le nombre de camions munis d'une autorisation pour le transport dans toute la Belgique, à 8.862. Le 31 décembre 1954, 5.352 entreprises, totalisant 9.209 camions, étaient en possession d'une autorisation pour le transport de marchandises dans tout le pays, tandis que 13.020 licences pour le transport dans un rayon de 25 km avaient été accordées, dont, toutefois, 7.984 seulement étaient effectivement utilisées. Le transport pour compte propre continue à prédominer.

Le nombre de services publics d'autobus en activité au 31 décembre 1954 était de 442, totalisant une longueur de 12.704 km. Les quelque 1.400 véhicules utilisés ont parcouru 70 millions de kilomètres. Le nombre de voyageurs-kilomètre a atteint 1.300 millions et les recettes, 750 millions de francs. Il y avait, de plus, en 1954, 713 services spéciaux d'autobus (services réservés aux ouvriers, aux écoliers, etc.) totalisant 32.500 km et exploités au moyen de 492 véhicules. La nature particulière de ces services et les nombreuses modifications qui interviennent continuellement rendent difficile l'évaluation d'autres éléments statistiques.

En outre, 900 entreprises utilisaient 1.958 autocars (voyages touristiques occasionnels), dont 207 utilisés en semaine en service spécial, qui ont parcouru 36 millions de km en 1954, totalisant près d'un milliard de voyageurs-kilomètre, avec une recette de 366 millions de francs. Enfin, environ 5.000 véhicules étaient utilisés pour l'exploitation de services de taxis ou de location de voitures.

2. — *Politique routière.*

En 1954, le Fonds spécial et temporaire des Routes (1) a engagé des dépenses d'un montant de 991.825.000 F, portant ainsi la somme de ses engagements, depuis sa création, à 2.042.625.000 F. Quoique les dépenses de ce Fonds aient crû lentement, on reste loin d'une moyenne annuelle de 1.700 millions de francs correspondant au total de 26 milliards de francs, à répartir sur 15 ans, comme l'envisage la loi du 11 juillet 1952.

L'Etat a dépensé, en 1954, 363.822.000 F pour des travaux d'entretien dont le Fonds des Routes n'est pas chargé (contre 364.455.000 F en 1953), 105.850.000 F pour l'amélioration des routes existantes (contre 47.098.000 F) et 156.688.000 F pour la réparation des dommages de guerre (contre 110.741.000 F); soit, au total, 626.360.000 F, contre 522.294.000 F en 1953.

La longueur totale des routes de l'Etat atteignait, le 31 décembre 1954, 9.710 km, soit 115 km de plus qu'un an auparavant. De ce réseau, 15,2 % étaient recouverts de béton de ciment (contre 15,0 en 1953), 4,1 % de béton asphaltique (inchangé), 22,8 % d'empierrement enduit (contre 22,4 %), 24,1 % de tarmacadam (contre 23,4 %), 6,6 % de pavés ordinaires avec fondation (inchangé), 16,6 % de pavés sans fondation (contre 17,6 %), 8,5 % de mosaïque (contre 8,8 %) et 2,1 % de revêtements divers (inchangé). Si ces chiffres ne marquent que peu de différence d'une année à l'autre, il ressort d'une comparaison à plus long terme que les revêtements de moindre qualité ou à prix élevés (mosaïques) cèdent de plus en plus la place au béton d'asphalte et de ciment ou au tarmacadam.

§ 4. — TRANSPORTS MARITIMES

1. — *Activité.*

Des 12.900 navires entrés au port d'Anvers en 1954, 599 battaient pavillon belge, soit 4,6 % du total, comme en 1953. Ces 599 navires jaugeaient au total

(1) Créé par la loi du 11 juillet 1952 (*Moniteur belge* du 28 septembre 1952).

1.720.527 t (tonnage belge net), ou 5,4 % du total, contre 5,9 % en 1953. Ces chiffres montrent que le tonnage moyen des navires belges, compte tenu de la fréquence de leurs escales à Anvers, a atteint 2.872 t, contre 2.429 pour les navires sous pavillon étranger. En 1953, ces tonnages avaient été de respectivement 3.044 et 2.308 t.

Marine marchande belge (a)
(situation au 1er janvier)

DÉSIGNATION	Année	Navires à vapeur	Navires à moteur	Total
Nombre de navires	1938	76	16	92
	1949	52	39	91
	1953	40	51	91
	1954	39	51	90
	1955	32	50	82
Tonnage brut belge	1938	266.344	79.979	346.323
	1949	216.467	175.511	391.978
	1953	200.257	236.786	437.043
	1954	191.005	229.130	420.135
	1955	198.254	232.068	430.322
Tonnage net belge	1938	182.620	53.861	236.481
	1949	156.170	122.970	279.140
	1953	148.242	167.256	315.498
	1954	141.752	163.722	305.474
	1955	148.427	164.954	313.381

Source : Ministère des Communications, Administration de la Marine.
(a) Non compris les navires de l'État.

La livraison d'un certain nombre de navires commandés en 1951 et 1952, ainsi que la vente ou la mise hors service de bâtiments plus anciens, ont partiellement renouvelé la flotte marchande belge, dont le tonnage total est, en outre, passé de 420.135 t (tonnage belge brut) le 1er janvier 1954 à 430.322 t le 1er janvier 1955, alors que le nombre de navires sous pavillon belge reculait de 90 à 82. C'est dire que la composition de la flotte a subi quelques changements importants. Le nombre de navires à vapeur est tombé de 39 à 32, mais leur tonnage total a augmenté, par suite de la mise en service d'un grand navire-citerne à turbines. De son côté, le nombre de navires à moteur a diminué d'une unité, passant à 50 le 1er janvier 1955; leur tonnage total a cependant, lui aussi, augmenté. Le tonnage brut moyen des navires à vapeur a haussé de 4.898 t le 1er janvier 1954 à 6.195 t un an plus tard, et celui des navires à moteur, de 4.493 t à 4.641 t.

Le 1er janvier 1955, le volume des commandes en cours était encore élevé : 3 navires-citernes, d'un tonnage total de 69.450 Tdw, 2 paquebots, jaugeant 20.700 Tdw, et 5 cargos à moteur, jaugeant 48.000 Tdw, soit, au total, 138.150 Tdw.

Nature de la flotte belge

DÉSIGNATION	1 janvier 1954		1 janvier 1955	
	Nombre d'unités	Tonnage brut d'après la règle belge de jaugeage (en tonneaux)	Nombre d'unités	Tonnage brut d'après la règle belge de jaugeage (en tonneaux)
Paquebots mixtes	5	53.844	5	53.844
Cargos mixtes	26	174.576	25	178.577
Cargos	52	137.192	43	121.572
Navires fruitiers	1	3.057	2	6.245
Pétroliers	6	51.466	7	70.084

Source : Ministère des Communications, Administration de la Marine.

Le renouvellement de la flotte marchande belge se poursuit donc à un rythme rapide.

La flotte belge de commerce, comme d'ailleurs toutes les flottes en général, est caractérisée par une tendance à l'accroissement du tonnage des navires, tendance qui est sous la dépendance du renouvellement graduel de la flotte; en outre, le tonnage moyen de ses navires est supérieur à la moyenne mondiale. Ce dernier fait trouve son explication dans l'élimination quasi totale de la navigation côtière, où le coût du travail est sensiblement plus élevé que dans la navigation côtière étrangère, et pour laquelle la protection dans plusieurs pays étrangers est plus poussée; en deux ans, 11 navires côtiers belges ont été vendus ou placés sous pavillon étranger. La hausse du nombre de navires-citernes n'est pas non plus étrangère à cette évolution. Les armateurs belges ont réagi à l'augmentation des salaires en se limitant à la navigation régulière et à l'exploitation de navires relativement importants. En 1954, ils ont renouvelé en partie leur flotte, sans cependant l'augmenter, attitude à laquelle le volume limité de la demande mondiale a peut-être contribué.

En effet, pendant la première moitié de l'année, le volume des transports maritimes est resté aussi peu élevé qu'à la fin de 1953. Aussi, jusque vers le milieu de l'année, les frets oscillèrent-ils au même bas niveau, alors que, de leur côté, les frais d'exploitation tendaient à croître et que, de ce fait, l'exploitation procurait moins de bénéfices. Bon nombre de cargaisons ont vraisemblablement été transportées à des frets couvrant à peine les dépenses variables; mais la mise à la chaîne des navires aurait entraîné des pertes plus considérables encore. Certains navires furent sans doute désarmés au trafic, mais pas en nombre suffisant pour que la diminution de l'offre puisse influencer réellement le marché. En outre, de nouveaux navires, commandés avant l'effondrement des frets, vinrent grossir l'offre.

Vers le milieu de 1954, le marché des frets s'améliora, non seulement sous l'impulsion de la demande accrue de tonnage, conséquence de l'expansion de la conjoncture en Europe, mais aussi sous l'influence d'un certain nombre de facteurs accidentels, dont la décision du « National Coal Board » britannique de constituer

des stocks de charbon avant l'hiver et l'accroissement soudain de la demande de navires qui en résulta en juillet. A cela s'ajouta une récolte moins bonne de céréales dans l'ensemble de l'Europe occidentale et la grève des dockers anglais, qui immobilisa de nombreux navires. Aussi, à partir de juillet, les frets de la navigation à la cueillette commencèrent-ils à hausser graduellement, à en juger par l'évolution de la plupart des indices, dont celui de la « United Kingdom Chamber of Shipping » semble le plus représentatif.

Indices des frets (a)
(1952 = 100)

MOIS	1952		1953		1954	
	Taux du « tramping »	Taux d'affrètement à temps	Taux du « tramping »	Taux d'affrètement à temps	Taux du « tramping »	Taux d'affrètement à temps
Janvier	146,4	184,5	79,3	59,8	71,9	58,3
Février	140,6	177,0	80,0	61,5	77,6	62,0
Mars	122,4	124,8	83,2	64,8	77,4	63,4
Avril	108,4	111,9	86,5	69,7	75,8	64,5
Mai	105,8	116,5	82,2	65,5	77,4	58,0
Juin	91,2	104,1	73,8	61,6	77,6	64,2
Juillet	73,5	85,2	75,8	57,4	79,9	59,9
Août	71,2	56,5	73,9	59,0	80,1	61,4
Septembre ..	76,3	58,1	73,9	56,4	90,6	71,8
Octobre	84,9	65,6	77,5	56,3	99,5	84,0
Novembre ..	88,0	61,9	73,8	58,0	110,4	101,8
Décembre ...	83,7	54,0	71,5	57,8	115,5	103,0
Année	**100,0**	**100,0**	**77,5**	**60,7**	**86,1**	**71,0**

Source : Chamber of Shipping, London.

(a) Frets en livres, bateaux-citernes exclus.

Les prix des affrètements à temps suivirent la hausse avec quelque retard, tandis que les tarifs des lignes régulières, qui ne réagissent que très lentement à la conjoncture, ne témoignaient que de peu de changements jusqu'à la fin de l'année.

2. — *Politique maritime.*

En 1954, les armateurs belges n'ont passé que peu de commandes. Le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes a accordé un crédit complémentaire de 715.000 F; de son côté, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, en collaboration avec la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, a octroyé 27 crédits, d'un montant total de 99.669.000 F, dont un crédit de 46.500.000 F pour la flotte maritime, un crédit de 6.000.000 F à une entreprise de dragage et 25 crédits à la pêche maritime, pour un total de 47.169.000 F.

§ 5. — ACTIVITÉ PORTUAIRE

1. — *Port d'Anvers.*

En 1954, 12.900 navires sont entrés au port d'Anvers, soit 110 unités de moins qu'en 1953; toutefois, leur tonnage global est passé de 30.460.000 t (tonnage net belge) en 1953 à 31.610.000 t en 1954, ce qui constitue un record. Le tonnage moyen des navires entrés, après un recul peu important à 2.341 t en 1953, s'est établi à 2.450 t en 1954.

Dans le classement suivant les pavillons, les Britanniques sont venus en tête en 1954, avec 2.808 navires, jaugeant 6.614.000 t (tonnage net belge), suivis par les Néerlandais, les Norvégiens et les Allemands. A ce propos, il convient de remarquer que, contrairement aux pavillons britannique et norvégien, les pavillons néerlandais et allemand sont représentés par un grand nombre de caboteurs. Le pavillon belge n'arrive qu'en septième place.

Anvers reste, en Mer du Nord, le port desservi par le plus grand nombre de lignes de navigation régulières (environ 240 vers la fin de 1954). En 1954, ce nombre n'a augmenté que d'une dizaine d'unités; les autorités portuaires n'ont pu concéder d'embarcadères fixes à plusieurs armements qui en demandaient, par suite du manque d'emplacements. La cause en réside moins dans l'accroissement du nombre de navires qui entrent au port, que dans leurs dimensions; il est maintenant fréquent que près de 200 mètres de longueur de quai soient nécessaires, alors qu'avant la guerre, 150 mètres étaient presque toujours suffisants.

En 1954, le volume global des embarquements et débarquements maritimes s'est élevé à 28,4 millions de tonnes (dont 7,2 millions de tonnes en transit), contre 28,2 millions de tonnes (dont 7,4 millions de tonnes en transit) en 1953 et 29,1 millions de tonnes en 1951.

Trafic international au port d'Anvers
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Navigation maritime		Navigation intérieure		Chemins de fer	
	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements
1938 (a)	11.873	11.706	4.589	4.412	1.792	380
1950 (b)	10.445	10.801	4.167	2.180	1.560	287
1951 (b)	15.138	14.026	4.853	3.556	1.665	410
1952 (b)	15.653	11.820	4.214	4.014	873	307
1953 (b)	14.417	13.767	4.691	3.946	1.168	301
1954 (b)	15.311	13.094	4.907	3.769	1.172	304

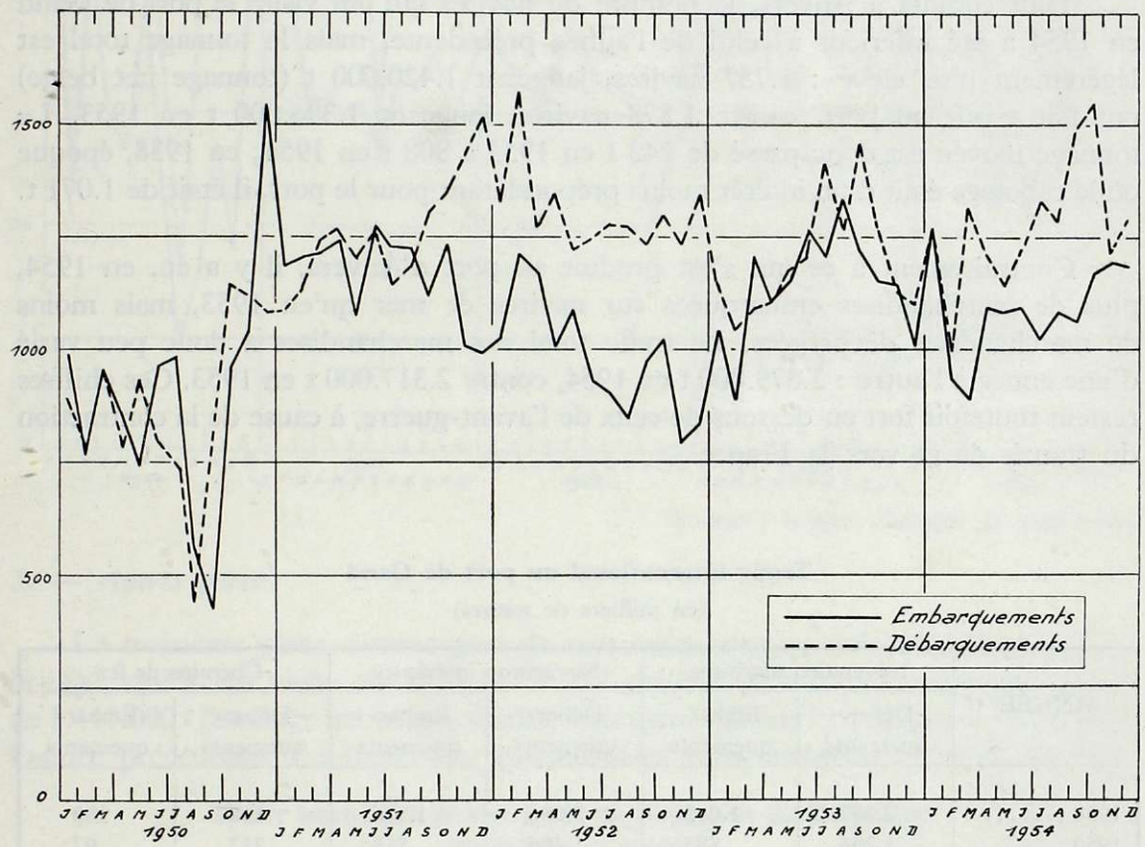
Source : Institut National de Statistique.

(a) Poids net.
(b) Poids brut.

Cette évolution du trafic des marchandises a subi l'influence de la conjoncture. La phase ascendante qui a caractérisé une grande partie de 1954, a tout d'abord entraîné une hausse des débarquements, tandis que les embarquements poursuivaient leur recul; c'est seulement vers la fin de l'année qu'un redressement

des expéditions est apparu. Pour l'ensemble de 1954, la quantité de marchandises déchargées des navires de mer à Anvers dépasse d'environ 900.000 t celle de 1953, tandis que la quantité des marchandises chargées est en diminution de 670.000 t. Il est utile de noter que le mouvement des marchandises en transit a évolué en sens opposé : les embarquements en transit ont augmenté, tandis que les débarquements ont diminué. Depuis la guerre, le transit n'a constitué qu'environ 25 % du trafic des marchandises au port d'Anvers, contre 40 % avant la guerre, de sorte qu'à cet égard, le port est manifestement en recul.

Trafic maritime au port d'Anvers
(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

Le mouvement de la navigation intérieure est resté en 1954 à un niveau élevé : 42.800 bateaux environ, d'un tonnage global approximatif de 18,8 millions de tonnes, ont amené 8,4 millions de tonnes de marchandises et ont emporté 10,2 millions de tonnes, soit un trafic total, pour les marchandises transbordées de bateaux intérieurs sur navires de mer et inversement, de 18,6 millions de tonnes, contre 18,7 millions de tonnes en 1953. Les chemins de fer ont transporté 5,3 millions de tonnes de marchandises vers le port, pour y être chargées sur des navires de mer, et en ont emporté 2,7 millions de tonnes, soit un trafic total de 8 millions de tonnes, contre 8,6 millions de tonnes en 1953.

Le niveau élevé atteint par le trafic, comparé à la situation d'avant-guerre, place les autorités portuaires devant de gros problèmes d'investissement : la capacité des installations portuaires n'est manifestement plus à la mesure du développement de l'activité portuaire. En outre, la demande de terrains industriels à proximité des docks augmente toujours, alors que la réserve actuelle de terrains aménagés en site industriel est extrêmement limitée. Un troisième problème, qui se pose avec urgence, si Anvers veut conserver son rang, est celui des voies de communication avec l'hinterland : à cet égard, chaque retard risque d'avoir des effets de plus en plus graves.

2. — *Port de Gand.*

Tout comme à Anvers, le nombre de navires qui ont visité le port de Gand en 1954 a été inférieur à celui de l'année précédente, mais le tonnage total est légèrement plus élevé : 1.757 navires, jaugeant 1.420.000 t (tonnage net belge) ont fait escale au port, contre 1.878 navires, jaugeant 1.396.000 t en 1953. Le tonnage moyen est donc passé de 743 t en 1953 à 808 t en 1954; en 1938, époque où le cabotage était d'un intérêt moins prépondérant pour le port, il était de 1.071 t.

Contrairement à ce qui s'est produit au port d'Anvers, il y a eu, en 1954, plus de marchandises embarquées sur navires de mer qu'en 1953, mais moins de marchandises déchargées. Le trafic total des marchandises a donc peu varié d'une année à l'autre : 2.379.000 t en 1954, contre 2.317.000 t en 1953. Ces chiffres restent toutefois fort en dessous de ceux de l'avant-guerre, à cause de la contraction du transit de et vers la France.

Trafic international au port de Gand

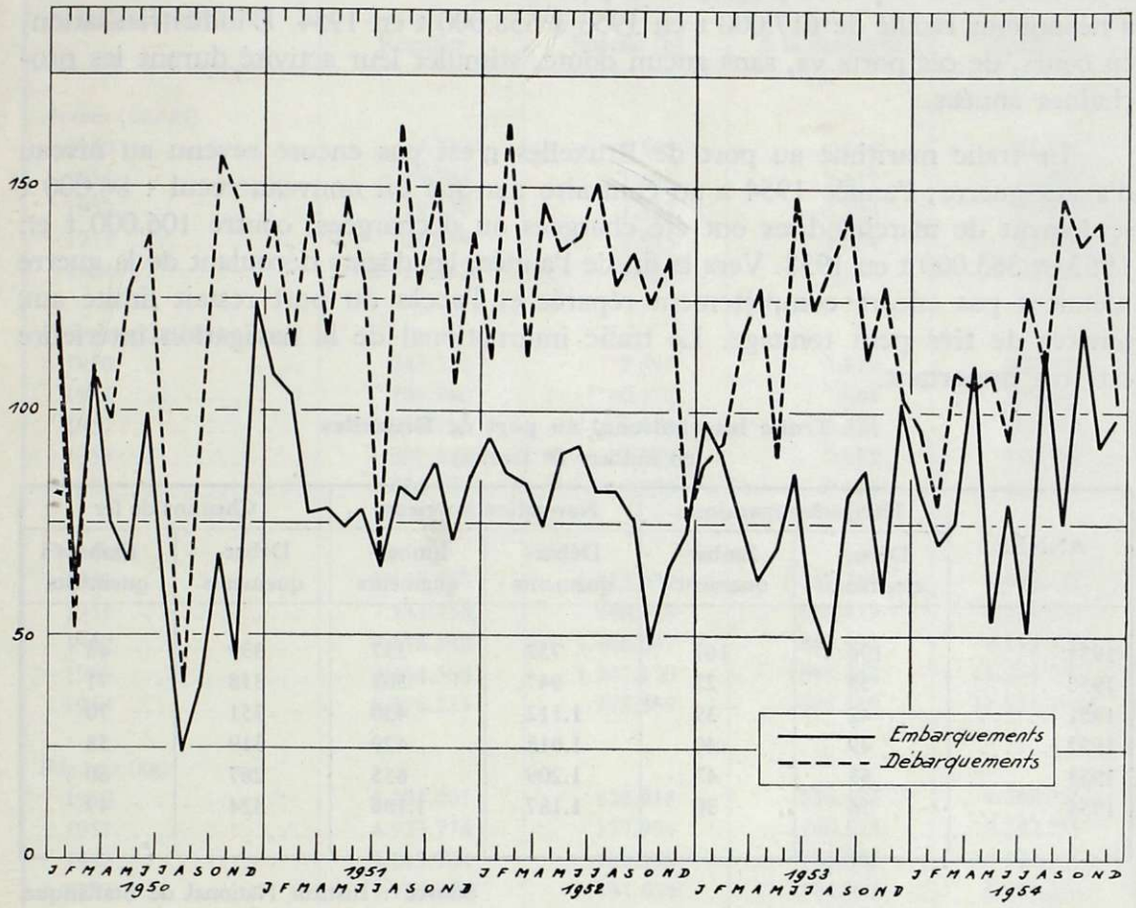
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Navigation maritime		Navigation intérieure		Chemins de fer	
	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements
1938	2.287	1.045	2.036	1.526	198	280
1950	1.296	885	1.406	518	217	97
1951	1.548	991	1.766	857	220	48
1952	1.557	936	1.604	646	59	73
1953	1.402	915	1.414	554	70	49
1954	1.360	1.019	1.594	745	113	25

Source : Institut National de Statistique.

Le mouvement de la navigation intérieure est toutefois en progression : 9.400 bateaux environ ont amené à Gand 2.841.000 t de marchandises et en ont emporté 834.000, ce qui représente un trafic total de 3.675.000 t, contre 3.221.000 t en 1953.

Trafic maritime du port de Gand
(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

3. — *Autres ports.*

La troisième place comme port de mer appartient au complexe Bruges-Zeebrugge, qui a été visité en 1954 par 1.257 navires de mer, d'un tonnage global de 1.445.000 t (tonnage net belge), contre seulement 926 navires, jaugeant 1.073.000 t l'année précédente. Le trafic des marchandises n'est toutefois qu'en faible aug-

Trafic international aux ports de Bruges et de Zeebrugge
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Navigation maritime		Navigation intérieure		Chemins de fer	
	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements
1938	440	314	153	27	53	130
1950	83	189	148	12	62	40
1951	272	196	194	11	98	136
1952	328	151	248	22	82	234
1953	304	188	345	22	91	221
1954	259	266	370	11	120	226

Source : Institut National de Statistique.

mentation, avec 525.000 t, contre 492.000 t en 1953. Le trafic de la navigation intérieure, dans lequel la part du transport au-delà des frontières est insignifiante, a néanmoins reculé de 617.000 t en 1953 à 558.000 t en 1954. L'industrialisation, en cours, de ces ports va, sans aucun doute, stimuler leur activité durant les prochaines années.

Le trafic maritime au port de Bruxelles n'est pas encore revenu au niveau d'avant-guerre; l'année 1954 a au contraire marqué un nouveau recul : 86.000 t seulement de marchandises ont été chargées ou déchargées, contre 106.000 t en 1953 et 363.000 t en 1938. Vers la fin de l'année, les dégâts découlant de la guerre n'étaient pas encore complètement réparés et l'accès du port restait limité aux navires de très petit tonnage. Le trafic international de la navigation intérieure est très important.

Trafic international au port de Bruxelles
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Navigation maritime		Navigation intérieure		Chemins de fer	
	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements
1938	196	167	752	337	339	45
1950	55	22	947	501	318	71
1951	42	39	1.112	430	351	70
1952	49	40	1.018	429	319	58
1953	63	43	1.209	655	287	60
1954	56	30	1.187	1.186	324	49

Source : Institut National de Statistique.

§ 6. — TRANSPORTS AÉRIENS

1. — *Activité.*

En 1954, le trafic commercial sur les aérodromes belges a continué de s'accroître, mais non p us au même rythme que l'année précédente. Alors qu'en 1953, le nombre de passagers ayant débarqué ou embarqué dans les aérodromes belges avait augmenté dans une proportion beaucoup plus forte que le nombre d'avions, cette proportion s'est inversée en 1954 : le nombre de vols effectués a crû de 12,3 % (contre 8,4 % en 1953) et le nombre de passagers de 8,5 % seulement (contre 18,1 %). La quantité de fret transporté n'a progressé que de 3,1 %, contre 21,3 % en 1953, et celle de bagages à main, de 1,4 %, contre 13,3 %; de son côté, le transport de courrier, qui avait augmenté de 3,1 % en 1953, a diminué de 11,4 %. En même temps, le nombre de vols réguliers a crû plus fortement que le nombre de vols complémentaires et de vols à la demande; de ce fait, la part des premiers dans le trafic total a aussi augmenté relativement. L'année 1954 a donc été caractérisée par une nouvelle avance de l'offre de possibilités de transport sur la demande de transport aérien.

Parmi les aéroports belges, celui de Melsbroek a conservé sa place prédominante : outre 43.078 passagers en transit (sur un total, pour tous les aéroports,

Trafic commercial des aérodromes belges (a)

DÉSIGNATION	Trafic			
	Régulier	Spécial (b)	A la demande	Total (c)
Avions (unités)				
1950	17.732	1.545	2.546	21.823
1951	19.764	1.086	2.613	23.463
1952	22.370	1.353	3.324	27.047
1953	24.989	1.875	2.354	29.218
1954	29.663	1.473	1.668	32.804
Passagers (unités)				
1950	247.311	7.592	7.819	262.722
1951	301.962	10.275	7.844	320.081
1952	330.118	8.075	9.524	347.717
1953	397.580	25.289	7.917	410.786
1954	420.773	16.685	8.103	445.561
Fret (kg)				
1950	6.135.077	1.413.937	1.051.727	8.600.741
1951	7.135.755	940.348	650.479	8.726.582
1952	7.118.242	1.468.647	863.981	9.450.870
1953	9.444.566	1.241.170	678.842	11.464.578
1954	9.976.235	973.569	875.390	11.825.194
Bagages (kg)				
1950	4.305.401	126.918	136.472	4.568.791
1951	4.923.774	177.994	140.525	5.242.293
1952	5.243.904	139.598	188.829	5.572.331
1953	5.729.658	431.624	146.981	6.308.263
1954	6.002.763	258.057	136.346	6.397.166
Courrier (kg)				
1950	1.307.414	59.651	46.663	1.413.728
1951	1.637.309	121.653	50.871	1.809.833
1952	1.844.321	421.631	78.454	2.344.406
1953	2.123.243	215.357	78.643	2.417.243
1954	2.085.861	53.308	762	2.139.931

Sources : Ministère des Communications.
Institut National de Statistique.

(a) Ensemble du trafic : arrivées et départs, vols locaux non compris.
(b) Vols effectués par des compagnies des lignes régulières, mais en dehors des horaires prévus.
(c) Total des trois colonnes précédentes, donc sans les vols d'essais, de publicité, etc.

de 55.931), 144.111 passagers (sur un total de 152.802) y ont pris le départ et 143.098 passagers (sur 156.109) y ont atterri. Comme aérodrome d'une certaine importance, on peut encore signaler Anvers (où les vols à la demande occupent une place relativement plus importante) et, surtout pendant la saison d'été, les aérodromes d'Ostende et du Zoute.

Trafic de la SABENA

ANNÉE	Kilomètres parcourus	Voyageurs transportés	Voyageurs-kilomètre	Fret (en tonnes-kilomètre)	Courrier (en tonnes-kilomètre)	Nombre total de tonnes-kilomètre	Coefficient de chargement (en pour-cent)
1938	3.331.249	34.110	18.083.116	405.340	432.244	2.645.895	47,0
1950	16.239.588	195.466	270.625.532	11.756.417	1.658.010	40.943.184	67,2
1951	19.181.048	260.674	308.582.645	19.336.285	2.304.640	52.481.334	72,6
1952	21.243.303	277.028	377.134.558	16.471.698	3.155.391	57.176.133	72,8
1953	25.253.817	375.185	514.084.560	18.579.504	3.738.992	73.327.394	70,2
1954	28.090.355	391.756	567.228.555	23.013.428	4.258.587	83.081.515	68,2

Sources : Ministère des Communications.
SABENA.

L'activité de la SABENA, société qui entreprend la plupart des vols sur les aérodromes belges, a été également marquée en 1954 par un plus fort accroissement de l'offre que de la demande : alors que la société a augmenté son offre de 16,6 %, l'élevant à 121.849.431 tkm, le nombre de tonnes-kilomètre transportées n'a haussé que de 13,3 %, passant à 83.081.515, de sorte que le coefficient moyen de chargement a diminué de 70,2 à 68,2 %. Au total, ses appareils ont parcouru 28 millions de kilomètres, contre 25 millions seulement en 1953 et moins de 14 millions en 1949. Il importe de remarquer que la distance parcourue en 1954 n'est supérieure que de 11,2 % au chiffre correspondant de 1953, alors que la capacité de transport offerte à crû de 16,6 %.

Si le nombre de passagers transportés par la SABENA a haussé en 1954 de 4,4 %, le nombre de voyageurs-kilomètre a progressé de 10,3 %, tandis que la distance moyenne par voyageur est passée de 1.375 km en 1953 à 1.448 km en 1954. A l'origine de cette dernière augmentation, on trouve la forte expansion du trafic entre la Belgique et le Congo, ainsi que dans la Colonie même.

En 1954, le trafic de fret et de courrier a progressé de respectivement 23,9 % et 13,9 %. Ce genre de transport a augmenté sur presque tous les services de la société, mais surtout sur les services congolais, en ce qui concerne le transport de fret, et sur les mêmes services et sur la ligne Belgique-Congo, en ce qui concerne la poste.

L'exploitation des services d'hélicoptères, entamés le 1er octobre 1953, a été progressivement étendue : en 1954, 18.958 passagers ont utilisé ce

moyen de transport, et ont parcouru au total 2.036.475 km. Le coefficient de chargement a atteint 52,4 %, contre 46,8 % seulement pendant les trois premiers mois d'exploitation.

Le chiffre d'affaires de la SABENA est passé en 1954 à 1.857 millions de francs, soit 13,9 % de plus qu'en 1953. Toutefois, l'intervention financière de l'Etat a été porté à 53,5 millions de francs, contre 23 millions de francs pendant l'année précédente.

Enfin, la SOBELAIR a continué son activité, qui consiste dans l'organisation de vols non réguliers de nature touristique entre la Belgique et l'est du Congo.

2. — *Politique aérienne.*

En 1954, la Régie des Voies aériennes a dépensé au total 215,5 millions de francs, dont 150,9 millions consacrés à l'extension et à l'achèvement de l'équipement de l'aérodrome central de Melsbroek.

Les pourparlers entamés en 1953 entre la Belgique et l'Autriche se sont terminés d'une façon satisfaisante, par la conclusion d'un accord bilatéral relatif à l'exploitation des services aériens réguliers entre les deux pays.

Les négociations sur le plan européen relatives à la coopération dans le domaine aérien et à la coordination des services, ont progressé d'une manière favorable. En mai 1954, les représentants de divers pays d'Europe occidentale, rassemblés à Strasbourg, ont formulé diverses recommandations concernant l'expérimentation de certaines méthodes d'exploitation. Il serait toutefois prématuré de vouloir tirer dès à présent des conclusions d'une expérience qui ne fait que commencer.

§ 7. — TÉLÉPHONES ET TÉLÉGRAPHES

Le nombre de raccordements au réseau téléphonique, qui s'élevait à 582.564 à la fin de 1954, s'est accru de 4,6 % par rapport à la fin de 1953 et le nombre d'appareils téléphoniques a progressé de 6,9 %, pour atteindre 820.799 à la fin de l'année. En 1953, ces pourcentages atteignaient respectivement 4,2 et 4,5 %; la part des grandes entreprises et des administrations publiques s'est manifestement élargie par rapport à celle des particuliers et des petites entreprises. Le nombre de conversations téléphoniques régionales a été, en 1954, supérieur de 4,6 % au chiffre de 1953, mais le nombre de conversations interurbaines a progressé de 9,3 %. Cette évolution est certainement liée à l'automatisation du réseau. Le nombre de conversations téléphoniques internationales a crû de 11,4 %. Considéré dans l'ensemble, le degré d'utilisation des appareils n'est pas devenu plus intense.

Le nombre de télégrammes expédiés à l'intérieur du pays a diminué de 1,9 % en 1954. La baisse en cours depuis la guerre et qui est manifestement en partie la suite de l'accroissement du nombre d'appareils téléphoniques, s'est donc ralentie. Le nombre total des avis expédiés et reçus a diminué, en 1954, de 2 %.

Le service « telex » a été fortement développé en 1954. Le réseau international a été étendu à l'Allemagne Orientale, à l'Espagne, au Portugal et à Tunis. A l'in-

térieur, plusieurs nouvelles centrales ont été érigées (Ostende, Bruges, Louvain, Mons et Namur) ou étendues, et le nombre d'abonnements est passé de 389 à 506 à la fin de l'année. Les communications internationales ont totalisé 4.426.401 minutes, en 1954, soit 22,8 % de plus qu'en 1953.

La Régie des Télégraphes et Téléphones a poursuivi, en 1954, la modernisation de son réseau par l'automatisation d'un certain nombre de ses centrales : à la fin de l'année, 211 centrales sur 628 étaient automatisées et 76 % des abonnés bénéficiaient du service automatique. En même temps, elle a diminué son personnel de 639 personnes.

CHAPITRE IV

DISTRIBUTION

Les problèmes soulevés par la distribution, longtemps laissés à l'arrière-plan, retiennent de plus en plus l'attention de tous les milieux. En 1954, l'Agence européenne de Productivité a mis au point et publié, pour compte de l'Organisation Européenne de Coopération Economique, un rapport sur des recherches effectuées sur l'accroissement de la productivité dans la distribution en Europe. Bien qu'assez volumineux, ce document ne reprend que l'essentiel des problèmes techniques et pratiques de la distribution, considérée dans ses relations avec la production et la consommation. L'idée-force mise en avant est que le magasin devrait être considéré plus souvent comme un lieu de travail, avec pour corollaire un état d'esprit différent pour conduire l'exploitation : promouvoir davantage la spécialisation des fonctions et le transfert de certaines tâches à des organisations collectives (chaînes) ou centrales (succursales). Le rapport estime aussi que les entraves de principe mises aux techniques nouvelles de vente devraient être supprimées, en raison de l'intérêt que ces dernières représentent. Enfin, le comportement du distributeur devrait être tel qu'il l'amène à rechercher en permanence la meilleure méthode pour exécuter sa tâche.

L'Agence européenne de Productivité souhaite que les Centres nationaux de Productivité contribuent à résoudre les différents problèmes dans le cadre des conditions propres à chaque pays. Elle-même définit son rôle comme devant prendre trois formes principales : encourager les efforts des organisations internationales existantes, dans le sens d'une plus grande productivité; promouvoir les confrontations des résultats d'expériences entre pays; enfin, aider les distributeurs en « attirant l'attention des Gouvernements sur la nécessité de fournir des données statistiques et économiques sur les activités de distribution ».

Dans cet esprit, le 24 novembre 1954, l'Office belge pour l'Accroissement de la Productivité a créé un Comité de la Productivité commerciale.

Le Conseil central de l'Economie, en examinant l'opportunité de la création d'un Conseil professionnel de la Distribution, a été amené, au sujet de ce secteur de l'économie, à faire une analyse de la documentation existante, en relevant les lacunes de celle-ci.

L'initiative privée n'est pas en reste : le 9 novembre 1954, fut fondé le Comité belge pour la Distribution. Son but a été défini comme étant de : « promouvoir

Entreprises commerciales

Effectifs assujettis à la sécurité sociale

Situation au 31 décembre

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Employeurs				Travailleurs			
	1952		1953		1952		1953	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Vente des produits des industries : .								
Agricoles	1.521	8	1.535	8	5.490	4	5.536	4
Des mines, minières et carrières	2.297	12	2.281	11	9.595	7	9.415	7
Alimentaires, de la pêche et de l'agriculture, Destinés à la consommation immédiate	5.156	26	5.280	26	29.031	20	29.886	20
Du tabac	143	1	146	1	540	1	562	—
Chimiques	1.290	6	1.332	7	10.086	7	10.531	7
Du bois, de l'ameublement et de la construction (et location)	890	4	923	4	4.549	3	4.686	3
Du papier	359	2	358	2	1.935	1	1.885	1
Polygraphique (et location)	375	2	390	2	2.236	2	2.321	2
Des cuirs et peaux	751	4	760	4	3.299	2	3.268	2
Textiles, du vêtement et des articles de mode (et location)	3.112	16	3.145	16	14.881	10	15.277	11
Céramiques et verrières	197	1	206	1	1.521	1	1.593	1
Des métaux bruts et façonnés	2.220	11	2.320	11	18.783	13	19.099	13
D'art et de précision	992	5	1.053	5	7.385	5	7.384	5
Commerce en articles divers	381	2	353	2	34.788	24	34.784	24
Total	**19.684**	**100**	**20.082**	**100**	**144.119**	**100**	**146.227**	**100**

Source : Office National de Sécurité Sociale.

en Belgique l'efficience et la productivité de la fonction commerciale, au service du consommateur, en vue du développement harmonieux de l'économie et de l'élévation du niveau de vie de la population ».

§ 1. — RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION

1. — *Entreprises commerciales.*

Le nombre d'employeurs du commerce assujettis à la sécurité sociale continue à augmenter, sans qu'il soit possible de déterminer avec exactitude s'il s'agit d'un phénomène fondamental ou d'une plus grande précision obtenue par les services de l'O.N.S.S. dans le dépistage des entreprises tombant sous l'application de la loi (1). L'ordre de grandeur reste néanmoins valable et s'établit, au 31 décembre 1954, à 165 % de la statistique au 31 décembre 1945.

Plus intéressante est la stabilité de la décomposition de ce nombre d'employeurs entre les diverses branches d'activité du commerce. C'est ainsi que 26 % des commerçants s'adonnent à la vente des produits alimentaires de consommation immédiate, alors qu'ils n'utilisent que 20 % de la main-d'œuvre relevée dans le commerce. Par contre, les 2 % d'employeurs du commerce en articles divers occupent 24 % du personnel, ce qui implique des unités de vente plus concentrées.

Entreprises commerciales
Personnel assujetti à la sécurité sociale
Situation au 31 décembre

DÉSIGNATION	Salariés			Appointés			Total général
	Ouvriers	Ouvrières	Total	Employés	Employées	Total	
1950 Nombre	49.106	13.739	62.845	34.676	39.619	74.295	137.140
Pourcentage	36	10	46	25	29	54	100
1951 Nombre	50.496	13.591	64.087	35.773	40.787	76.560	140.647
Pourcentage	36	10	46	25	29	54	100
1952 Nombre	50.410	14.649	65.059	36.472	42.588	79.060	144.119
Pourcentage	35	10	45	25	30	55	100
1953 Nombre	50.786	14.673	65.459	37.286	43.482	80.768	146.227
Pourcentage	35	10	45	25	30	55	100
1954 Nombre (a)	52.710	15.630	68.340	38.380	45.030	83.410	151.750
Pourcentage (a)	35	10	45	25	30	55	100

(a) Supputations.

Source : Office National de Sécurité Sociale.

(1) Est, en effet, réputé employeur, pour l'application de la loi du 28 décembre 1944, toute personne physique ou morale qui utilise les services d'un travailleur salarié ou appointé, au moins.

Le nombre absolu d'ouvriers et d'appointés, hommes et femmes, assujettis à la sécurité sociale, augmente régulièrement chaque année. Mais, comme pour les employeurs, la décomposition en salariés et appointés fait apparaître une certaine stabilité dans l'importance relative des deux groupes; il y a cependant, depuis 1950, une légère régression du pourcentage des hommes ouvriers et une minime augmentation relative des femmes employées.

2. — *Activités des étrangers dans le secteur de la distribution.*

Les étrangers qui désirent exercer une activité indépendante en Belgique doivent être titulaires d'une « carte professionnelle pour étrangers », délivrée par le Ministère des Classes moyennes (1). Cette carte, d'une validité de deux ans et renouvable, mentionne la ou les professions pour lesquelles elle est octroyée. Il est donc possible de connaître dans quelle mesure la distribution attire les étrangers en Belgique.

Les dernières statistiques disponibles sont relatives à la situation au 1er janvier 1955, pour l'ensemble des cartes en cours de validité à cette date, même s'il y a un retard dans la délivrance matérielle des documents.

Le nombre des cartes en cours au 1er janvier 1955 s'établit à 17.079, soit à peine plus que deux ans auparavant. Cette stabilité peut paraître anormale à première vue : elle s'explique partiellement par le fait que certains étrangers établis en Belgique ont obtenu la nationalité belge et ne sont plus soumis à l'obligation de la carte professionnelle et, partant, ne sont plus repris à la statistique; il faut ajouter d'autre part, à ce total, 623 artistes autorisés à voyager en Belgique et titulaires d'une carte professionnelle. Depuis 1952, en général, les artistes sont engagés par des contrats d'industrie et ne tombent plus sous l'application du contrat de louage de service, entraînant l'obligation de posséder un permis de travail.

a) *Répartition géographique.*

Les étrangers, résidant en Belgique et autorisés à y exercer une activité, continuent à marquer une nette préférence pour les provinces de Brabant et d'Anvers : ensemble, le nombre pour ces deux provinces représente 58 % du total.

Sous l'angle des nationalités, les Néerlandais restent les plus nombreux, avec 4.626 titulaires, ou 27 %, des cartes professionnelles pour étrangers; parmi eux, 1.775 sont installés dans la province d'Anvers et 836 en Brabant. Viennent au deuxième rang, les Français, avec 2.777 titulaires, ou 16 %, dont 1.142 sont fixés dans la province de Brabant et 603 en Hainaut. Les Italiens sont représentés par 2.464 titulaires, ou 14 %, des cartes professionnelles pour étrangers, dont 865

(1) Arrêté royal nº 62, du 16 novembre 1939 (*Moniteur belge* des 27 et 28 novembre 1939). Pour les salariés et les appointés, l'autorisation de s'établir dans le pays dépend du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale; elle est octroyée sous forme de « permis de travail ». Les étrangers n'exerçant aucun métier ou profession, ainsi que les commerçants ambulants, ne tombent pas sous l'application de la réglementation de la carte professionnelle. Les étrangers qui utilisent du personnel et acquièrent ainsi la qualité d'employeur, sont repris dans les relevés de l'Office National de Sécurité Sociale.

Cartes professionnelles pour étrangers
Répartition géographique

PROVINCE	Au 1er janvier 1953		Au 1er janvier 1955	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Résidents :				
Anvers	3.591	22	3.413	21
Brabant	6.192	37	6.083	37
Flandre Occidentale	699	4	620	4
Flandre Orientale	836	5	754	5
Hainaut	1.813	11	1.975	12
Liège	1.908	12	1.968	12
Limbourg	709	4	667	4
Luxembourg	408	3	423	3
Namur	353	2	342	2
Total	**16.459**	**100**	**16.245**	**100**
Non résidents :				
Autorisés à résider	476		828	
Autorisés à voyager	29		6	
Total général	**16.964**		**17.079**	

Source : Institut National de Statistique.

en Hainaut et 623 en Brabant. Les Polonais viennent au quatrième rang, avec 2.112 titulaires, ou 11 %, des cartes professionnelles pour étrangers. Ensemble ces quatre nationalités représentent 68 % du total, contre 71 % au 1er janvier 1953.

b) *Activités économiques exercées.*

La carte professionnelle pour étrangers peut être délivrée pour une ou plusieurs activités. Au 1er janvier 1955, les 17.079 titulaires pouvaient exercer 21.667 activités.

Le commerce de détail et l'artisanat interviennent pour 40 % dans les activités économiques exercées par les titulaires de cartes professionnelles pour étrangers. Les grossistes, grossistes-détaillants et grossistes importateurs et/ou exportateurs représentent 13 % du total.

Les activités de détaillants et artisans sont au nombre de 2.438 (11,2 %) en Brabant, 1.998 (9,2 %) en Hainaut et 1.304 (6 %) dans la province d'Anvers. Sous l'angle des nationalités, on en dénombre 1.785 (8,2 %) exercées par des Français, 1.940 (9,0 %) par des Italiens et 1.543 (7,1 %) par des Néerlandais.

Les activités de grossistes, importateurs et/ou exportateurs sont localisées à raison de 1.365 (6,3 %) dans la province de Brabant et de 768 (3,5 %) dans la

Cartes professionnelles pour étrangers
Activités économiques d'après la nature de la profession

DÉSIGNATION	Au 1er janvier 1953		Au 1er janvier 1955	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
Détaillants	6.210	30	6.195	29
Artisans	1.488	7	1.183	5
Artisans-détaillants	1.457	7	1.357	6
Intermédiaires et représentants	1.348	6	1.486	7
Administrateurs	1.199	6	1.953	9
Importateurs-exportateurs grossistes	1.116	5	959	4
Grossistes-détaillants	1.038	5	1.081	5
Grossistes	787	4	751	4
Autres activités	6.367	30	6.702	31
Total	**21.010**	**100**	**21.667**	**100**

Source : Institut National de Statistique.

province d'Anvers; elles sont exercées pour 675 (3,1 %) par des Néerlandais, contigent de loin le plus élevé, pour 486 (2,2 %) par des ressortissants de nationalité polonaise et pour 319 (1,5 %) par des ressortissants français.

Pour ce qui est des intermédiaires, représentants et administrateurs, les Néerlandais sont également les plus nombreux.

Cartes professionnelles pour étrangers
Activités économiques d'après la branche professionnelle

DÉSIGNATION	Au 1er janvier 1953		Au 1er janvier 1955	
	Nombre	%	Nombre	%
Vente de produits textiles, vêtements et articles de mode	2.139	10	2.033	9
Vente de produits alimentaires pour usage immédiat	2.087	10	1.947	9
Hôtels, restaurants, cafés	1.965	9	2.070	9
Agriculture	1.256	6	1.206	6
Fabrication et réparation de vêtements (non compris les chaussures)	1.191	6	1.070	5
Vente de produits d'art et de précision	1.069	5	1.262	6
Total	**9.707**	**46**	**9.588**	**44**
Divers	11.303	54	12.079	56
Total général	**21.010**	**100**	**21.667**	**100**

Source : Institut National de Statistique.

3. — *Commerce ambulant.*

Les marchands ambulants, pour exercer leur négoce, doivent être en possession d'une carte en cours de validité. Le recensement de ces cartes n'a lieu que tous les deux ans et le dernier en date s'est effectué au 1er janvier 1954 (1) : aucune information n'est donc disponible pour l'année.

§ 2. — NATALITÉ ET MORTALITÉ DES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION

L'amélioration des statistiques relatives à ce secteur a été mise à l'étude. Les statistiques disponibles sont en effet insuffisantes; si des indices du phénomène peuvent être trouvés dans certains relevés judiciaires, ces derniers ne distinguent pas les entreprise commerciales des entreprises industrielles, la notion juridique d'entreprise couvrant les deux catégories.

1. — *Registre du Commerce.*

Inscriptions et radiations au Registre du Commerce

DÉSIGNATION	1952	1953			1954		
	Total	Commerçants isolés	Sociétés	Total	Commerçants isolés	Sociétés	Total
Immatriculations principales (a) :							
Cour d'Appel de :							
Bruxelles	19.440	18.533	1.773	20.306	18.549	1.760	20.309
Gand.....	9.423	9.400	465	9.865	9.476	470	9.946
Liège.....	7.260	7.478	369	7.842	7.367	369	7.736
Total	**36.123**	**35.411**	**2.602**	**38.013**	**35.392**	**2.599**	**37.991**
Radiations par suite de cessation, cession, transfert ou décès :							
Cour d'Appel de :							
Bruxelles	20.917	19.338	514	19.852	20.735	590	21.325
Gand.....	10.754	10.497	100	10.597	11.629	109	11.738
Liège.....	6.576	5.956	81	6.037	6.951	141	7.092
Total	**38.247**	**35.791**	**695**	**36.486**	**39.315**	**840**	**40.155**
Différence	— 2.124	— 380	+1.907	+ 1.527	— 3.923	+ 1.759	— 2.164

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) Y compris les immatriculations principales par reprise d'une affaire radiée ou transportée, comme suite à une cession, un transport, un décès, etc.

(1) Cf. *L'Economie belge en 1953*, op cit., p. 156.

L'évolution constatée les années précédentes se maintient : le nombre de commerçants isolés inscrits au Registre du Commerce continue à diminuer, en opposition avec les sociétés, qui augmentent sans cesse. Cette régression, en 1954, des commerçants isolés est due à une légère diminution des immatriculations, mais surtout à une forte augmentation des radiations.

Quant aux sociétés inscrites au Registre de Commerce, elles continuent à augmenter, en 1954, du fait du solde positif des immatriculations sur les radiations, quoique le nombre des premières soit moins élevé qu'en 1953 et les secondes plus nombreuses.

2. — *Evolution des sociétés commerciales.*

Les informations sur les sociétés ayant la distribution pour objet de leur activité sont rassemblées chaque année, à l'occasion de l'élaboration des statistiques relatives aux constitutions de sociétés, augmentations et réductions de capital, dissolutions de sociétés. Elles se subdivisent en deux groupes : commerce de détail, d'une part, commerce de gros et commerce extérieur, d'autre part.

Dans les deux groupes, les constitutions de sociétés sont, en nombre, à peu près au même niveau que l'année précédente. En valeur, le capital moyen diminue encore dans le commerce de détail et augmente dans le commerce de gros et d'exportation. Cette augmentation est le fait de l'accroisement du nombre de constitutions sous forme de sociétés anonymes ou en commandite par actions.

Du reste, dans le commerce de gros et dans le commerce de détail, le capital moyen des sociétés anonymes se maintient supérieur au capital moyen des sociétés de personnes à responsabilité limitée. Ces dernières jouissent de la préférence pour la formation des nouvelles sociétés dans le commerce de détail, à raison sans doute de la dimension des entreprises et du caractère plus personnel de cette activité.

Les dissolutions de sociétés par liquidation et fusion continuent à s'accroître en nombre pour les deux groupes, commerce de détail et commerce de gros. En valeur, leur capital moyen augmente pour le commerce de détail et diminue pour le commerce de gros, ce qui confirme le léger essor du commerce de gros.

3. — *Faillites et concordats.*

Le nombre des faillites enregistrées dépasse celui de 1938 depuis 1953. Pourtant, en 1954, il existe un recul qui, d'une année à l'autre, est de 28 unités, de telle sorte que le surplus par rapport à 1938 n'est plus que de 3,7 %.

Sociétés commerciales belges et congolaises ayant leur principale exploitation en Belgique

DÉSIGNATION	Constitutions de sociétés						Augmentations nettes de capital	Dissolutions de sociétés par liquidation et fusion	
	Anonymes et en commandite par actions		De personnes à responsabilité limitée		Ensemble		Montant nominal net (en milliers de francs)	Ensemble	
	Nombre	Capital nominal (en milliers de francs)	Nombre	Capital nominal (en milliers de francs)	Nombre	Capital nominal (en milliers de francs)		Nombre	Capital (en milliers de francs)
Commerce de détail :									
1948	52	23.465	142	34.943	194	58.408	116.206	69	12.029
1949	62	39.656	141	20.022	203	59.678	309.745	70	9.992
1950	116	26.825	201	22.245	317	49.070	251.897	84	25.755
1951	44	12.218	188	33.261	232	45.479	60.830	77	12.937
1952	48	15.585	236	49.295	284	64.880	146.133	82	12.936
1953	49	23.325	271	62.318	320	85.643	19.920	102	15.764
1954	36	24.397	283	50.650	319	75.047	66.991	124	30.271
Commerce de gros et commerce extérieur :									
1948	433	283.795	377	130.206	810	414.001	221.270	104	67.893
1949	377	363.382	238	79.754	615	443.136	361.569	136	102.267
1950	303	260.208	231	69.124	534	329.332	264.432	141	61.803
1951	191	146.110	259	90.321	450	236.431	626.999	142	45.618
1952	180	150.382	358	147.244	538	297.626	494.671	147	89.013
1953	148	114.313	314	118.493	462	232.806	239.412	168	102.974
1954	155	190.468	311	117.158	466	307.626	313.330	212	100.156

Source : Institut National de Statistique.

La demande de concordat préventif à la faillite a été remplacée après la guerre par le concordat judiciaire (1) : les statistiques relatives aux deux séries de relevés restent néanmoins comparables pour l'objet sous rubrique.

Depuis 1952, année particulièrement peu importante (deux unités en moins que pour 1949), le nombre de concordats est en augmentation régulière, mais toujours nettement en dessous du chiffre de 1938.

Déclarations de faillite et concordats judiciaires

DÉSIGNATION	Déclarations de faillite (a)				Concordats judiciaires (b)			
	1938	1952	1953	1954	1938	1952	1953	1954
Cour d'Appel de Bruxelles	417	340	443	391	158	55	78	77
Cour d'Appel de Gand	149	156	153	142	56	30	30	43
Cour d'Appel de Liège	89	99	111	146	51	50	53	68
Le Royaume	**655**	**595**	**707**	**679**	**265**	**135**	**161**	**188**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les données de ce tableau ne correspondent pas toujours avec celles des faillites traitées, relevées dans la statistique judiciaire.
(b) Avant la guerre, concordats préventifs à la faillite.

§ 3. — CHIFFRE D'AFFAIRES

L'influence du mauvais temps, qui semble à l'origine du déplacement, dans les achats des particuliers, de certaines catégories de marchandises vers d'autres au milieu de l'année, ne se retrouve pas dans l'activité globale de la distribution. Cette dernière est en hausse pour tous les circuits connus.

1. — *Ventes à la consommation.*

Les indices des ventes, c'est-à-dire du chiffre d'affaires, font apparaître, dans toutes les espèces de circuits où des informations sont disponibles, des augmentations d'activité. Ainsi, pour les grands magasins à rayons multiples, la hausse de l'indice brut des ventes atteint 6 %, pour les coopératives 9 % et pour les magasins à succursales 3 %; la moyenne annuelle de l'indice général des prix de détail n'a haussé que de 2 %.

L'accroisement d'activité est dû pour les grands magasins, dans une large mesure, à l'augmentation du niveau de vie et, assez peu, à l'extension des surfaces

(1) Loi du 10 août 1946 (*Moniteur belge* des 16 et 17 août 1946).

Ventes à la consommation
(1936/1938 = 100)

ANNÉE	Grands magasins à rayons multiples	Coopératives	Magasins à succursales (alimentation)
1948	410	273	357
1949	432	282	360
1950	518	317	382
1951	568	351	406
1952	582	378	405
1953	587	391	415
1954	622	425	427

Sources : Institut National de Statistique.
Banque Nationale de Belgique.

de vente. Les coopératives, après être restées en retard, pendant plusieurs années après la guerre, sur les autres modes de distribution, continuent à accuser les progrès les plus marqués. Les magasins à succursales (en alimentation) maintiennent leurs positions, mais avec quelque peine, semble-t-il.

L'indice du chiffre d'affaires accuse la même tendance haussière pour les grossistes en alimentation générale, dont le clientèle est formée d'indépendants. Il y a donc lieu de croire que les commerçants isolés ont, eux aussi, participé à l'accroissement d'activité, qui caractériserait dès lors la totalité du secteur de la distribution; ceci est corroboré par les recettes fiscales, en nette augmentation. En effet, l'indice du chiffre d'affaires de ces grossistes se situe à 7 % au-dessus de celui de l'année précédente.

Indice du chiffre d'affaires des grossistes en alimentation générale à clientèle indépendante
(1948 = 100)

PÉRIODE	1948 (a)	1952 (a)	1953 (a)	1954 (a)
Janvier	98	104	106	117
Février	87	98	100	109
Mars	105	97	109	118
Avril	109	104	110	119
Mai	99	110	109	114
Juin	96	104	113	123
Juillet	97	111	121	124
Août	103	111	119	123
Septembre	109	109	117	124
Octobre	103	109	108	112
Novembre	91	98	106	116
Décembre	101	124	127	135
L'année	**100** (b)	**106**	**112**	**120**

Sources : Fédération des Distributeurs Grossistes en Alimentation.
Institut National de Statistique.

(a) *Nombre de firmes recensées :*
en 1948 : 46 pour l'indice mensuel, 48 pour l'indice annuel;
en 1952 : 50 pour l'indice mensuel, 50 pour l'indice annuel;
en 1953 : 49 pour l'indice mensuel, 49 pour l'indice annuel;
en 1954 : 48 pour l'indice mensuel, 48 pour l'indice annuel.
(b) Le chiffre d'affaires total des 48 firmes recensées en 1948 s'élève à 1.229 millions de francs.

Si l'on tient compte de la forte hausse de l'indice des coopératives, dont la grosse partie du chiffre d'affaires provient des ventes des produits alimentaires, et du fait que, pour les grands magasins, le plus gros accroissement se retrouve aussi pour les ventes de produits d'alimentation, ainsi que pour les tabacs et articles pour fumeurs, il faut en conclure que le redressement de l'activité dans la distribution a porté surtout sur les ventes d'articles d'alimentation.

2. — *Recettes du Timbre et des taxes assimilées.*

Les recettes nominales du Timbre sont en augmentation de plus de 2 % sur celles de 1953 et même de 3 % si l'on tient compte de la baisse des prix de gros. Cet accroissement se retrouve tout au long de l'année; seuls deux mois, février et novembre, marquent une régression.

Recettes du Timbre et des taxes assimilées au Timbre

MOIS	1952	1953			1954		
	Chiffres absolus (en millions de francs)	Chiffres absolus (en millions de francs)	Période correspondante de 1952 = 100		Chiffres absolus (en millions de francs)	Période correspondante de 1953 = 100	
			Indice brut	Indice net (a)		Indice brut	Indice net (a)
Janvier	1.818	1.657	91	102	1.685	102	105
Février	1.892	1.721	91	102	1.559	90	92
Mars	1.715	1.573	92	100	1.709	109	111
Avril	1.822	1.618	89	97	1.634	101	102
Mai	1.733	1.645	95	102	1.746	106	107
Juin	1.918	1.617	84	88	1.641	101	102
Juillet	1.697	1.672	98	103	1.698	101	102
Août	1.885	1.653	88	93	1.786	108	109
Septembre	1.532	1.625	106	111	1.799	111	112
Octobre	1.728	1.751	101	106	1.769	101	102
Novembre	1.964	1.925	98	103	I.839	95	95
Décembre.....	1.707	1.744	102	106	1.830	105	105
L'année	**21.411**	**20.201**	**94**	**101**	**20.695**	**102**	**103**
Indice prix de gros	444	414			410		

Sources : Ministère des Finances.
Ministère des Affaires économiques,
Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Obtenu en divisant l'indice brut par l'indice des prix de gros.

§ 4. — CRÉDIT A LA DISTRIBUTION

L'Institut National de Statistique publie, depuis le deuxième trimestre de 1954, des informations sur les crédits consentis à l'occasion de la conclusion de ventes à tempérament : il s'agit là plutôt d'une forme de crédit à la consommation, qui sera examinée au chapitre traitant de cette matière (1).

(1) Cf. 5e partie, chapitre II. — *Consommation.*

Quant aux informations relatives au crédit à la distribution, elles ne sont généralement pas isolées dans les publications des banques ou organismes divers de crédit; la Caisse Nationale de Crédit Professionnel fait exception.

Caisse Nationale de Crédit Professionnel
Crédits accordés

ANNÉE	Nombre	En milliers de francs	
		Montant global	Montant moyen
1949	5.528	576.348	104,3
1950	5.568	760.299	136,5
1951	3.830	502.737	131,3
1952 (a)	5.159	735.458	142,5
1953	6.572	988.981	150,5
1954	7.157	1.135.004	158,6

Source : Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

(a) Relèvement du plafond légal des engagements.

L'activité de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel (1), spécialisée dans le crédit aux classes moyennes, continue une évolution ascendante. De 1953 à 1954, l'augmentation dans les crédits accordés est de 15 %. (2) Cette hausse se répartit parmi les quatre catégories de crédits, — à l'outillage artisanal, à la batellerie sinistrée, aux sinistrés mobiliers et les crédits professionnels —; un peu plus de la moitié de l'augmentation se retrouve dans les crédits professionnels. Ceux-ci passent de 860.696.000 F en 1953 à 947.305.000 F, mais leur importance relative revient de 87 à 83 % dans le montant des crédits accordés au cours de l'année. Le commerce de gros et de détail a obtenu, parmi ces crédits professionnels, un montant de 175.823.000 F, soit 20,43 %, en 1953, et 238.834.000 F, soit 21, 04 %, en 1954.

La part des crédits professionnels réservée par la Caisse Nationale de Crédit Professionnel aux crédits de distribution reste donc d'un cinquième, malgré une légère hausse, tant relative qu'absolue.

(1) Cf. 3e partie, chapitre II. — *Monnaie et Crédit.*

(2) Le « plafond » des engagements de la Caisse a été relevé, en 1955, de 3.500.000.000 F à 3.750.000.000 F : arrêté royal du 29 mai 1955 *(Moniteur belge* du 17 juin 1955.)

CHAPITRE V

TOURISME

En dépit des conditions atmosphériques nettement défavorables, observées au cours de l'année 1954, celle-ci peut néanmoins être considérée comme très satisfaisante du point de vue de l'activité touristique.

Le nombre de nuitées des touristes étrangers n'a cessé de progresser et, ce qui plus est, leur pouvoir d'achat a aussi augmenté. L'effectif des touristes belges marque également un accroissement graduel, qui se répartit sur toutes les régions touristiques, favorisant ainsi l'expansion et le développement harmonieux du tourisme durant les dernières années.

Cette branche d'activité conserve toutefois un caractère saisonnier et familial très prononcé; d'autre part, la mobilité du touriste est plus grande en Belgique que dans les pays limitrophes du nôtre, ce qui constitue un handicap sérieux pour une exploitation rationnelle de l'industrie hôtelière. Ce sont principalement les grandes entreprises situées au littoral qui en subissent les répercussions et la transformation de ces établissements en habitations à appartements se poursuit en conséquence. Dans les villes d'art, par contre, la situation tend à s'améliorer, par suite de la fréquentation croissante de la clientèle américaine et allemande.

Quant aux petites entreprises de nature familiale, elles se heurtent à des difficultés financières inhérentes aux adaptations indispensables de leur exploitation aux exigences minima du tourisme actuel.

§ 1. — INTÉRÊT ÉCONOMIQUE DU TOURISME

1. — *Emploi et investissements.*

Au 30 juin 1954, il y avait 5.841 employeurs et 24.297 travailleurs affiliés à l'O.N.S.S., soit un accroissement respectif de 156 et de 976 unités par rapport à 1953. Le nombre d'aidants est resté pratiquement inchangé. La moyenne mensuelle des chômeurs complets s'est toutefois réduite de 5.426 à 5.161 personnes. Ces chiffres se rapportent uniquement au personnel des hôtels et restaurants. Il n'existe pas d'indications pour les autres entreprises (1).

(1) D'après le Commissariat général au Tourisme, le nombre de personnes occupées dans des entreprises à caractère touristique peut être estimé à plus de 150.000 unités (cf. *L'Economie belge en* 1953, op. cit., p. 168).

Pour ce qui est des investissements dans l'industrie hôtelière, il convient de souligner les efforts considérables consentis en dépit des résultats moins encourageants enregistrés antérieurement. En effet, parmi les 2.595 hôtels recensés en 1939, 981 seulement étaient en état d'exploitation au lendemain de la guerre. En 1947, on dénombrait 1.927 établissements répondant aux normes requises. A la fin de 1954, ce chiffre était passé à 2.191, malgré la transformation d'un nombre appréciable de grands établissements en habitations à appartements.

En 1954, des indemnités et crédits ont été alloués, en vertu de la loi du 1er octobre 1947 sur les dommages de guerre(1), à 32 entreprises, pour un montant de 5 millions de francs valeur, 1939 (2). Il faut y ajouter les crédits à taux réduit répartis à concurrence de 5.830.000 F sur 13 demandes de création, d'extension et de rationalisation (3) et octroyés pour une somme de 814.870 F à 15 établissements à des fins d'équipement et d'acquisition d'outillage artisanal (4).

Bien que les facilités accordées — taux d'intérêt plus avantageux et octroi de la garantie de bonne fin de l'Etat en vue du remboursement — constituent déjà une aide appréciable en faveur de l'industrie hôtelière, les milieux intéressés souhaiteraient le prolongement du délai consenti, le bénéfice du taux réduit ne pouvant actuellement dépasser 3 ans. Ils désireraient aussi que l'application de ce taux porte sur toute la durée du prêt et que celle-ci soit allongée jusqu'à 10 ou 15 ans selon le cas, compte tenu notamment du caractère saisonnier de cette industrie.

Capacité de logement de l'industrie hôtelière en Belgique

RÉGION TOURISTIQUE	1939		1954		Diminution en pourcentage (chambres)
	Hôtels	Chambres	Hôtels	Chambres	
Côte	835	28.035	676	17.173	— 38,75
Ardennes et région mosane .	857	12.703	838	10.920	— 14,04
Autres régions	903	16.192	677	11.831	— 26,94
Total	**2.595**	**56.930**	**2.191**	**39.924**	**— 29,88**

Source : Commissariat général au Tourisme.

(1) Les lois des 1er octobre 1947, 25 mai 1951, 1er août 1952 et 31 juillet 1953, relatives à la réparation des dommages de guerre aux biens privés, ont été coordonnées par arrêté royal du 30 janvier 1954 (*Moniteur Belge* du 19 février 1954).

(2) Ce chiffre représente une somme approximative de 22,5 millions effectivement alloués.

(3) Loi du 7 août 1953 concernant l'aide à la création, à l'extension, au rééquipement et à la rationalisation d'entreprises industrielles et artisanales (*Moniteur Belge* du 17 octobre 1953) et arrêté royal du 30 décembre 1953 portant octroi de subventions à la Caisse Nationale de Crédit Professionnel (*Moniteur Belge* du 28 février 1954).

(4) Arrêté royal du 23 mai 1953 réglant les modalités d'allocation des subventions à la Caisse Nationale de Crédit Professionnel en vue de lui permettre de réaliser, à un taux d'intérêt réduit, les opérations de crédit à l'outillage artisanal (pas publié au *Moniteur Belge*).

La capacité de logement dans les hôtels demeure toujours déficitaire par rapport aux années d'avant-guerre.

Il en est de même pour les pensions et les autres moyens d'hébergement.

Il s'ensuit que toute nouvelle expansion du tourisme et du trafic des voyageurs étrangers entraînera inévitablement une pénurie saisonnière de capacité de logement.

Outre les investissements dans l'industrie hôtelière, il convient de signaler ceux réalisés au profit des autres activités à caractère purement touristique, telles les entreprises d'autocars, les casinos, les hippodromes, les stations thermales, etc., dont il n'est pas tenu de statistiques, alors qu'il s'agit cependant de placements assez importants.

2. — *Apport de devises.*

Les recettes de devises sont passées de 1.764 millions à 2.105 millions de francs. Il faut préciser que ces montants représentent uniquement la valeur des devises déposées par les voyageurs étrangers dans les banques agréées et celle des billets belges recueillis par les instituts d'émission à l'étranger. Par contre, les dépenses d'ordre touristique financées par la vente de devises (billets) sur le marché libre ou à l'intervention des agences de voyage ne sont pas reprises dans les statistiques précitées.

Les recettes effectives sont donc sensiblement plus élevées, étant donné que les agences de voyage ont pu couvrir, dans une très large mesure, leurs dettes extérieures au moyen de leurs créances sur l'étranger et, qu'au surplus, les négociations sur le marché libre se sont multipliées dans des proportions considérables. Au total, les recettes réelles seraient évaluées à quelque 3,5 milliards de francs.

C'est ainsi que s'expliquent les contradictions apparentes qui résultent de la confrontation du tableau de répartition des nuitées et de l'estimation des recettes de devises en ce qui concerne la France et l'Allemagne. Mais il est aussi frappant que l'accroissement du nombre de nuitées de voyageurs étrangers (1) s'accompagne d'une augmentation beaucoup plus forte du montant des recettes. Ceci tend, en effet, à confirmer l'amélioration du « standing » des touristes étrangers, ainsi que le relèvement du revenu national dans les pays limitrophes.

A l'opposé des recettes de devises, on constate que les dépenses sont en régression. Mais, pour apprécier ce mouvement apparent, il faut tenir compte du fait que les statistiques ne couvrent ainsi que les devises procurées aux ressortissants de l'U.E.B.L. par l'intermédiaire des banques agréées et les rachats de billets belges par les instituts d'émission à l'étranger. Comme les « dépenses » au marché libre des devises sont sensiblement plus faibles que les « recettes » au même marché, on peut considérer qu'au total, ce poste de la balance des paiements est équilibré.

Les nuitées des étrangers ont donc fortement diminué, principalement en Suisse, en France et en Italie. Ce recul est dû, pour une part, aux majorations de

(1) En raison des modifications intervenues dans l'élaboration des statistiques, il n'est guère possible de procéder à une comparaison précise des résultats de 1954 et de 1953. L'accroissement effectif est de l'ordre de 9 % (voir §. 2 — *Activité touristique*, 1. — *Résultats financiers de l'industrie hôtelière, p. 170).*

prix pratiquées dans ces pays, ainsi qu'aux cataclysmes naturels et aux difficultés intervenues dans les moyens de circulation. Par ailleurs, on note un déplacement du mouvement des voyageurs belges en faveur de l'Allemagne et de l'Autriche, où la reprise du trafic des étrangers au cours des années d'après-guerre s'est développée avec un certain retard et où les prix passent pour être encore assez avantageux.

Recettes et dépenses du tourisme et des voyageurs

Répartition par devises
(en millions de francs)

DEVISES	Recettes			Dépenses		
	1953	1954	%	1953	1954	%
Livres sterling	481	599	+ 25	106	96	— 10
Francs français	213	168	— 12	514	509	— 1
Florins	39	41	+ 5	394	418	+ 5
Francs suisses	20	16	— 20	701	436	— 38
Lires	34	16	— 53	569	250	— 56
Dollars (U. S. A. + Canada)	286	338	+ 18	234	190	— 19
Deutsche Mark	84	56	— 34	113	339	+ 200
Divers	607	871	+ 43	243	304	+ 25
Total	**1.764**	**2.105**	+ **19**	**2.874**	**2.542**	— **12**

Source : Institut Belgo-Luxembourgeois du Change

§ 2. — ACTIVITÉ TOURISTIQUE

1. — *Résultats financiers de l'industrie hôtelière.*

L'année 1954 est sans doute à considérer comme la saison la plus favorable pour l'industrie hôtelière depuis la fin de la guerre.

Le nombre de nuitées s'est élevé de 9.134.000 à 9.963.000 unités, soit une augmentation de 9 %. Les nuitées des étrangers ont même augmenté de 14 % et sont passées de 2.206.000 à 2.523.000 unités.

L'évolution favorable qui continue à caractériser l'activité touristique est due en ordre principal à la politique de prix adoptée par les hôteliers belges. A l'encontre de la hausse sensible des prix en France, en Suisse et en Italie, les prix pratiqués dans l'industrie hôtelière belge se sont pour ainsi dire stabilisés. De l'indicateur officiel des hôtels, il ressort que 81,8 % des établissements reconnus comme hôtels avaient maintenu leurs prix, que 3,3 % les avaient diminués et que 14,9 % les avaient majorés, le prix moyen de la pension s'élevant à moins de 200 F dans 82,9 % des établissements et se situant même en dessous de 175 F dans 66,4 % des cas. Il est à noter que les majorations de prix intervenues sont généralement dues à une amélioration du confort et du service dans les entreprises intéressées, en vue de satisfaire les désirs et les suggestions de la clientèle. A l'accroissement

du nombre des touristes s'ajoute un relèvement de leur « standing » financier, ce qui constitue un développement doublement avantageux pour l'industrie hôtelière.

Comme au cours des années précédentes, les Anglais sont demeurés, parmi les hôtes étrangers, les meilleurs clients des hôtels belges, avec environ 26 % des nuitées, contre 24 % en 1953. Leur nombre s'accroît progressivement, grâce à un effort de propagande plus soutenu et à l'octroi plus généreux de devises (50 £ par personne, pour 40 £ en 1953). Cette évolution a été favorisée par les facilités accordées pour la traversée et l'utilisation des voitures automobiles privées; le nombre de véhicules transportés est passé de 52.000 à 70.000 unités.

Les touristes français, dont les nuitées comptent pour 20 % du total, viennent en seconde position. Ils sont suivis par les Néerlandais, avec 14,5 %, les Allemands, avec 8,7 %, et les Américains, avec 7,8 %. En ce qui concerne les deux derniers groupes, l'accroissement ininterrompu du nombre de nuitées profite surtout aux grands établissements.

Sur le plan régional, on constate que la zone côtière demeure la plus fréquentée, avec 60 % des nuitées; celles-ci avaient toutefois atteint 64 % l'année précédente. Viennent ensuite les villes d'art, avec 20 % (inchangé), les Ardennes et la région mosane, avec une augmentation de 11 à 12 %. Le déplacement peu prononcé du trafic régional observé en 1954 est dû avant tout à l'intérêt croissant de la population belge pour les « autres » régions touristiques, où l'afflux des touristes étrangers a diminué (de 25,6 à 18,7 %). Par contre, le pourcentage de voyageurs étrangers s'est accru de 11,1 à 12,2 % au littoral et de 16 à 17 % dans les Ardennes et la région mosane, le pourcentage afférent aux villes d'art demeurant inchangé.

Il n'y a eu que très peu de changement dans la durée moyenne de séjour (1); elle est de 3 jours pour les touristes belges et grand-ducaux, de 3 à 4 jours pour les Anglais et de 2 jours pour les Allemands et les Américains. Or, en Suisse, ces moyennes atteignent respectivement 3 1/2, 4 1/2 et 2 1/2 jours, et en France, 3 1/2, 7 et 8 1/2 jours. Ceci constitue un sérieux inconvénient pour l'industrie hôtelière belge, dont l'exploitation subit ainsi un accroissement des frais généraux. Aussi, cette situation fait-elle actuellement l'objet d'un examen minutieux; sur le plan local, on s'efforce même d'y remédier par l'organisation d'excursions régionales, à l'instar de ce qui se fait en France et en Suisse.

Un autre handicap qui ne cesse d'entraver le développement du tourisme, est son caractère saisonnier. En dépit de toutes les tentatives d'organiser un « tourisme de week-end » réparti sur toute l'année, près des trois quarts des nuitées continuent à être enregistrés entre le 1er juin et le 30 septembre. Grâce à l'amélioration constante du réseau routier, on peut toutefois s'attendre à un accroissement du nombre de nuitées hors saison.

En ce qui concerne l'aspect financier, on constate une augmentation des recettes d'environ 10 % par rapport à 1953, la recette totale — y compris celle

(1) Cependant, afin de prolonger la durée moyenne de séjour et de favoriser l'extension de la saison, des ristournes sont accordées pour une durée minimum de 7 jours dans le même établissement, soit du 1er au 15 juin, soit en septembre.

Répartition des nuitées par pays de provenance (a)

PAYS DE PROVENANCE	1939(b)		1948		1949		1950		1951		1952		1953		1954	
	En milliers d'unités	Indice	En milliers d'unités	Indice	En milliers d'unités	Indice	En milliers d'unités	Indice	En milliers d'unités	Indice	En milliers d'unités	Indice	En milliers d'unités	Indice	En milliers d'unités	Indice
Étranger :																
Grande-Bretagne	383	100	146	38,1	264	68,9	262	68,4	411	107,3	448	117,0	535	139,6	684	178
France	294	100	210	71,4	190	64,6	232	78,9	322	109,5	365	124,1	497	169,0	505	172
Pays-Bas	572	100	186	32,5	197	34,4	213	37,2	276	48,3	302	52,8	336	58,7	371	65
Allemagne (Occ.)	187	100	(c)		(c)		(c)		60	32,1	98	52,4	168	90,0	221	118
Suisse	39	100	53	135,9	43	110,3	38	97,4	50	128,2	50	128,2	55	141,0	56	143
U. S. A.	43	100	102	237,2	91	211,6	111	258,1	122	283,7	174	404,6	189	440,0	198	460
Autres pays	310	100	344	111,0	331	106,8	330	106,5	390	125,8	403	130,0	428	138,0	488	157
Total	**1.828**	**100**	**1.041**	**56,9**	**1.116**	**61,0**	**1.186**	**64,9**	**1.631**	**89,2**	**1.840**	**100,7**	**2.208**	**120,7**	**2.523**	**138**
Belgique	(d)		**2.892**		**3.480**		**3.709**		**4.821**		**6.197**		**6.926**		**7.440**	
Total général			**3.933**		**4.596**		**4.895**		**6.452**		**8.037**		**9.134**		**9.963**	

Sources : Institut National de Statistique.
Commissariat général au Tourisme.

(a) Sont seulement reprises dans la statistique, les personnes ayant logé en Belgique moyennant paiement.
(b) Estimation sur la base des études et données fournies par le Commissariat général au Tourisme.
La moyenne 1936/1938 est supérieure d'environ 64 %.
(c) Repris dans la statistique *Autres pays*.
(d) Avant la guerre, étaient seules dénombrées les personnes ayant leur résidence habituelle à l'étranger.

des restaurants — s'élevant ainsi à plus de 2,7 milliards de francs. Par contre, le produit de la location de villas meublées et d'appartements n'a pas évolué, les prix ayant dû subir une certaine diminution en raison des mauvaises conditions atmosphériques; il peut néanmoins être évalué à 30 millions de francs au minimum.

Répartition des nuitées par saison

PÉRIODE	Belges		Etrangers		Total	
	« Thrift season »(a)	Saison (b)	« Thrift season »(a)	Saison (b)	« Thrift season »(a)	Saison (b)
1947-1951 ...	23,2 %	76,8 %	47,0 %	53,0 %	29,2 %	70,8 %
1951-1952 ...	18,9 %	81,1 %	40,0 %	60,0 %	23,7 %	76,3 %
1952-1953 ...	21,0 %	79,0 %	36,5 %	63,5 %	24,7 %	75,3 %
1953-1954 ...	22,0 %	78,0 %	37,6 %	62,4 %	26,3 %	73,7 %

Source : Commissariat général au Tourisme.

(a) Il s'agit principalement de « week-ends » et d'événements touristiques situés en dehors de la saison proprement dite.
(b) Du 1er juin au 30 septembre.

Les perspectives de l'industrie hôtelière demeurent dans l'ensemble encourageantes, la Belgique reprenant sa fonction traditionnelle de pays du tourisme à l'égard de ses voisins. Il importe toutefois de veiller à maintenir les prix à leur niveau actuel, afin de pouvoir rivaliser avantageusement avec les pays dont le climat et la beauté des sites ont toujours attiré un grand nombre de visiteurs.

2. — *Influence sur les moyens de transport.*

Mouvement et recettes du trafic voyageurs (a)
Société Nationale des Chemins de Fer Belges
(moyenne mensuelle)

ANNÉE	Voyageurs			Voyageurs/km			Recettes		
	Période non touristique(b) (en milliers d'unités)	Période touristique(c)		Période non touristique(b) (en millions d'unités)	Période touristique(c)		Période non touristique(b) (en milliers de francs)	Période touristique(c)	
		En milliers d'unités	En % de la période non touristique		En millions d'unités	En % de la période non touristique		En milliers de francs	En % de la période non touristique
1950	5.565	6.001	108	192	260	138	122.667	167.125	136
1951	5.769	6.399	111	193	278	144	122.042	176.707	145
1952	5.891	6.712	114	203	295	145	126.785	183.446	144
1953	5.751	6.373	111	207	285	137	135.442	187.984	138
1954	5.357	6.510	121	199	282	141	129.989	187.166	144

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) A l'exclusion des voyageurs avec abonnement.
(b) L'année, période juin-septembre exclue.
(c) Période juin-septembre.

Le trafic des voyageurs de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges pouvant être imputé au tourisme est en léger recul. La diminution est d'environ 4 %, tant pour le nombre de personnes transportées que pour celui de voyageurs-kilomètre.

Les recettes ont suivi la même évolution, et peuvent être évaluées à 511 millions de francs, contre 524 millions en 1953.

Ces diminutions sont dues, en grande partie, aux circonstances atmosphériques défavorables, qui ont fait régresser le nombre de voyageurs à courte distance; d'ailleurs, le nombre de voyageurs et les recettes ont baissé pendant tous les mois de l'année, sauf en mai et en septembre, c'est-à-dire pendant les deux mois qui ont relativement compté le plus de journées ensoleillées.

Il est, en outre, caractéristique que la concurrence du trafic routier se soit fait sentir surtout sur les courts trajets, alors que le transport à longue distance n'a nullement diminué, manifestant même, sur certaines lignes, une tendance à s'intensifier. Ce résultat a été favorisé par la continuation de l'électrification, grâce à laquelle le confort et la rapidité des liaisons ferroviaires ont été fortement accrus. L'octroi d'importantes réductions aux personnes prenant leurs vacances hors saison serait à cet égard de nature à susciter une nouvelle clientèle.

Le trafic des voyageurs de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux a, par contre, légèrement augmenté. Les recettes peuvent être estimées à 248 millions de francs, en hausse d'environ 4 millions par rapport à 1953.

Mouvement et recettes du trafic voyageurs (a)
Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux
(moyenne mensuelle)

ANNÉE	Personnes transportées			Recettes		
	Période non touristique(b) (en milliers d'unités)	Période touristique(c)		Période non touristique(b) (en milliers de francs)	Période touristique(c)	
		En milliers d'unités	En % de la période non touristique		En milliers de francs	En % de la période non touristique
1950	15.316	15.481	101	64.011	67.832	106
1951	14.878	15.528	104	65.682	74.757	114
1952	15.110	15.719	104	69.644	76.038	109
1953	15.252	16.108	105	68.949	76.141	110
1954	15.680	16.246	104	70.107	76.784	109

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

(a) A l'exclusion des voyageurs avec abonnement.
(b) L'année, période juin-septembre exclue.
(c) Période juin-septembre.

L'électrification des lignes très fréquentées et la mise en service d'autobus, ont permis à la Société de conserver sa clientèle touristique, voire même de l'accroître.

La concession de réductions importantes aux personnes partant en vacances hors saison, en collaboration avec la S.N.C.B., aurait sans nul doute aussi d'heureux résultats.

L'activité du transport routier croît régulièrement. Le nombre moyen d'autocars en activité est passé de 1.788 à 1.958, et la distance parcourue, d'après les feuilles de route transmises, a atteint plus de 36 millions de kilomètres, dont 10 millions en dehors du territoire national.

L'estimation conventionnelle des recettes est passée de 360 à 387 millions de francs, de sorte que les recettes réelles peuvent être évaluées à plus de 600 millions de francs (1).

L'activité du service Ostende-Douvres a également fortement progressé, le nombre de voyageurs ayant augmenté de 642.585 à 716.252, dont 207.212, ou 28 %, en dehors de la saison; les recettes totales ont atteint 150.931.000 F, soit environ 27 % de plus qu'en 1953.

Mouvement et recettes du trafic voyageurs
Ligne maritime Ostende-Douvres
(moyenne mensuelle)

ANNÉE	Voyageurs			Recettes		
	Période non touristique(a) (en unités)	Période touristique(b)		Période non touristique(a) (en milliers de francs)	Période touristique(b)	
		En unités	En % de la période non touristique		En milliers de francs	En % de la période non touristique
1950	15.430	67.399	437	4.177	12.565	301
1951	18.018	83.400	463	4.829	13.706	284
1952	19.396	93.366	481	4.735	16.609	350
1953	21.423	117.800	549	5.818	17.998	309
1954	25.902	127.260	491	8.011	21.711	271

Source : Ministère des Communications.

(a) L'année, période juin-septembre exclue.
(b) Période juin-septembre.

§ 3. — TOURISME SOCIAL

Le nombre d'ayants droit aux congés payés, affiliés à l'Office National de Sécurité Sociale et au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs, a accusé en 1954 un léger recul, revenant à 1.842.760 personnes, contre 1.847.845 au cours de l'année précédente. Cette régression est toutefois purement apparente, le personnel de l'Institut National Belge de Radiodiffusion et une partie de celui de l'enseignement technique, soit, au total, 7.000 personnes, n'étant plus affiliés à l'O.N.S.S. en vertu de leur nouveau statut.

(1) Les sondages ont montré que la distance réelle parcourue est supérieure d'environ 40 % à celle indiquée sur les feuilles de route.

Etablissements de vacances populaires

DÉSIGNATION	Nombre d'installations					Nombre de lits					Nombre de nuitées				
	1950	1951	1952	1953	1954	1950	1951	1952	1953	1954	1950	1951	1952	1953	1954
Maisons et centres de vacances	35	29	28	30	30	3.048	3.694	4.223	5.502	5.843	147.390	188.417	222.407	268.993	282.558
Auberges de jeunesse	36	38	41	43	43	2.225	2.609	2.857	3.230	3.245	120.300	129.890	135.171	147.372	150.493
Etablissements des Amis de la Nature	15	17	23	23	26	860	850	1.035	1.077	1.307	24.798	28.221	40.758	55.071	51.205
Gîtes d'étapes	34	31	29	28	29	1.260	1.321	1.225	1.196	1.399	57.520	46.615	45.516	65.450	58.578
Total	**120**	**115**	**121**	**124**	**128**	**7.393**	**8.474**	**9.340**	**11.005**	**11.794**	**350.008**	**393.143**	**443.852**	**536.886**	**542.834**

Source : Commissariat général au Tourisme.

Les allocations de vacances attribuées ont été de l'ordre de 4.630 millions de francs, l'allocation moyenne s'élevant ainsi à 2.500 F par ayant droit, contre 2.270 F en 1953.

Malgré cet accroissement, et en dépit de la propagande active entreprises par le Commissariat général au Tourisme (1), les résultats enregistrés en 1954 ne marquent guère de progrès. Le nombre de nuitées dans les établissements de vacances populaires au cours de la saison (du 1er mai au 30 septembre) n'a en effet augmenté que de 6.000 unités, s'élevant à 542.834, contre 536.886 l'année précédente.

Or, les maisons et centres de vacances ont disposé, en 1954, d'environ 6.000 lits et les établissements de tourisme par relais, du même nombre, ce qui correspond à une capacité de logement approximative de 1.400.000 nuitées, réparties sur les quatre mois.

Le coefficient d'occupation a donc été de moins de 40 %, et n'a même atteint que 54 et 61 %, respectivement, au cours des mois de juillet et d'août. Il convient cependant d'ajouter que les conditions atmosphériques exceptionnellement mauvaises pendant la saison 1954 ont eu une répercussion particulièrement défavorable sur le tourisme par étapes.

Un nouvel effort s'impose pour amener l'immense majorité des ayants droits à apprécier davantage les moyens qui leur permettent de profiter pleinement des possibilités que leur offrent les vacances.

Aucun changement notable n'est intervenu dans les quatre grands problèmes qui dominent le tourisme social.

1. — *Logement à bon marché.*

Si l'équipement technique des

(1) Le montant des subsides octroyés en vue de la création et de l'extension de maisons et centres de vacances a été porté, en 1954, à 20 millions de francs, soit une majoration de 5 millions de francs par rapport à 1953.

maisons et centres de vacances a pu être amélioré quant au confort et au « standing » social, les prix demandés — de 90 à 125 F par pension complète — restent néanmoins hors de la portée de la grande masse des salariés et appointés.

En ce qui concerne la coopération des institutions de vacances populaires et de l'industrie hôtelière, un effort sérieux, qui a d'ailleurs porté ses fruits, mérite d'être signalé. Une association ouvrière (1) est en effet parvenue à un accord avec une dizaine d'hôtels du littoral en vue de procurer à ses membres une pension complète au prix de 110 F, voire même moins, les enfants bénéficiant en outre d'importantes réductions. Le nombre de pensionnaires, enfants compris, ayant profité de cet accord s'est élevé à 7.600 personnes, soit 800 en juin, 3.500 en juillet, 2.900 en août et 400 en septembre. Au total, on a compté 30.000 journées de pension complète.

D'autre part, 171 hôtels ont accordé leur coopération au tourisme social; parmi ceux-ci, il s'en trouve 80 (avec 986 chambres) dans les Ardennes, 47 (avec 864 chambres) à la côte et 44 (avec 562 chambres) dans les autres régions touristiques. Les hôteliers intéressés se plaignent toutefois du fait que l'affluence des touristes se soit pratiquement concentrée sur les seuls mois de juillet et d'août.

2. — *Etalement de la période des congés payés.*

L'étalement des congés sur les mois de mai, de juin et de septembre aurait pour effet non seulement de réduire les frais généraux des institutions de vacances et, partant, les prix de la pension, mais encore de permettre aux intéressés de bénéficier d'un maximum de satisfactions et de services.

Ce problème se heurte toutefois à des difficultés apparemment insurmontables, dues aux besoins des diverses entreprises industrielles et commerciales, à la limitation et à l'unification des époques de vacances scolaires et, dans une certaine mesure, à l'habitude de faire coïncider les congés avec la semaine de la kermesse locale.

3. — *Epargne en vue des vacances.*

Le nombre des ayants droit aux congés payés ayant pleinement profité des vacances qui leur sont offertes, peut être évalué, suivant le Commissariat général au Tourisme, à environ 90.000 personnes, malgré les efforts faits pour promouvoir l'épargne en vue des vacances. Les seules tentatives entreprises jusqu'à présent sont d'ailleurs des initiatives d'ordre privé et émanent de certaines organisations ouvrières.

4. — *Transports à prix réduits.*

Tout comme l'année précédente, la Société Nationale des Chemins de Fer Belges a offert aux bénéficiaires de congés payés des billets aller et retour de troisième classe à prix réduit, d'une durée de validité de vingt jours. A en juger par le nombre minime de personnes qui en ont fait usage, cette réduction paraît insuffisante pour inciter les bénéficiaires de vacances à en profiter.

(1) Une autre initiative intéressante est celle qui a déjà été prise antérieurement par différents employeurs en vue de mettre à la disposition de leur personnel des appartements et des maisons de vacances à bon marché.

A l'opposé, on peut signaler les efforts des agences de voyage et les exploitants d'autocars, qui attirent un nombre important de touristes pour des voyages de trois ou quatre jours; mais ceci a pour effet d'accroître encore la mobilité des intéressés et de réduire la durée moyenne du séjour dans les hôtels.

TROISIÈME PARTIE

Finances, Monnaie et Crédit

CHAPITRE PREMIER

FINANCES PUBLIQUES

Section I. — FINANCES DE L'ÉTAT

L'étude des répercussions de la gestion de l'Etat sur le développement de l'économie se heurte à de sérieuses difficultés, les données statistiques adéquates faisant défaut : les critères qui ont inspiré les relevés statistiques disponibles ne répondent pas aux exigences d'une analyse économique.

C'est ainsi que l'aperçu de l'exécution des budgets ne donne pas d'indication satisfaisante au sujet de la structure des dépenses, réparties d'après leur nature économique ou d'après les fonctions de l'Etat. En outre, le montant des dépenses budgétaires ne concorde pas avec le niveau des dépenses réelles. Les dépenses courantes financées par la voie d'avances de Trésorerie ne sont, en règle générale, pas enregistrées comme telles. Elles ne sont mentionnées au budget que lors de leur régularisation éventuelle; elles grossissent à ce moment d'une manière artificielle le total des dépenses courantes. Cette irréalité est encore aggravée par l'intervention de différents fonds de dotation, dont les dépenses effectives n'apparaissent pas au budget de l'Etat, bien que la plupart correspondent à l'exécution d'une fonction publique. On reprend simplement, à leur place, le montant des dotations. De plus, l'exécution des budgets par exercice rend malaisée une analyse du développement économique au cours d'une année civile.

Pour les mêmes raisons, le compte du Trésor ne permet pas une analyse rationnelle; il ne fait pas, par exemple, de distinction suffisante entre les diverses catégories, d'une part, d'opérations financières sur les comptes pour ordre et, d'autre part, des liquidités en circulation.

En ce qui concerne les administrations locales, les données disponibles sont encore moins utilisables. Ainsi, les budgets originaux des provinces et des communes ne donnent qu'une approximation lointaine de l'évolution réelle des dépenses et des recettes. Ils ne fournissent aucun matériel utilisable pour une analyse quantitative économique exacte.

Ces lacunes seront bientôt comblées d'une façon notable, grâce à la réforme du budget, sur base des principes d'une comptabilité nationale. A partir du 1er janvier 1956, le budget pour ordre recevra une nouvelle structure, qui contribuera,

dans une mesure importante, à donner une vue économique plus nette des opérations de la Trésorerie. Un grand effort est aussi accompli pour donner aux statistiques financières des provinces et des communes une meilleure présentation, qui renforcera leur utilité pour l'analyse économique.

§ 1. — SITUATION BUDGÉTAIRE GÉNÉRALE

Compte tenu des réserves mentionnées ci-dessus, on peut dire que l'exécution des budgets, au cours de l'année considérée, a de nouveau été caractérisée par un déficit notable et par un niveau élevé des dépenses. Considéré dans l'ensemble, l'aperçu budgétaire ne décèle aucun changement important, par rapport aux résultats budgétaires de 1953. Il s'ensuit que la gestion de l'Etat a été un facteur de plus grande stabilité pour le développement économique en 1954 qu'en 1953.

Le déficit global s'est élevé à 16.796 millions de francs, soit 919 millions de francs de moins que pendant l'année précédente. Cette succession de déficits budgétaires constitue une source latente de développement inflatoire.

Au total, les dépenses ont augmenté de 1.190 millions, pour atteindre 96.793 millions de francs, tandis que les recettes ont atteint 2.109 millions de francs de plus, grâce à l'augmentation des revenus fiscaux; elles se sont élevées, au total, à 79.997 millions de francs.

1. — *Exécution des budgets ordinaires.*

Les dépenses budgétaires ordinaires n'ont pas été complètement couvertes par des recettes ordinaires; la différence laisse supposer que l'Etat a dû financer une partie de ses dépenses de consommation par des emprunts. Le déficit a toutefois diminué d'une année à l'autre, revenant de 3.998 millions à 1.438 millions de francs. Les recettes ont connu une progression relativement plus forte que les dépenses. Les premières ont augmenté de 3.454 millions de francs, tandis que les dernières ont crû de 894 millions de francs, passant ainsi à 79.241 millions de francs, soit un niveau jamais atteint jusqu'à ce jour.

L'élévation des recettes fiscales ordinaires à 70.682 millions, soit une augmentation de 2.936 millions de francs, est expliquée plus loin (1). Les recettes non fiscales portées au budget ordinaire ont accusé une diminution de 316 millions; cependant, grâce à l'inscription des impôts spéciaux au budget des Voies et Moyens (2), elles apparaissent en augmentation de 518 millions par rapport à celles de l'année 1953.

Le tableau comparant les dépenses par année civile, au cours des deux derniers exercices, fait ressortir que l'accroissement des budgets ordinaires est imputable à une augmentation des paiements pour le service de la dette publique, pour les pensions et l'administration générale. Sur les autres postes, surtout sur ceux des subsides et des travaux d'entretien et des services, quelques économies ont été réalisées.

(1) Cfr. § 3. - *Recettes fiscales, p. 190 et suiv.*
(2) Lois des 15, 16 et 17 octobre 1945 (*Moniteur belge* du 28 octobre 1945).

Exécution des budgets de 1949 à 1954 par exercice (a)

(en millions de francs)

EXERCICE (c)	Budget ordinaire (b)			Budget extraordinaire									Total général		
				Budget extraordinaire propre			Investissements par l'aide Marshall et dépenses en contrepartie de l'aide E.R.P.			Opérations d'assainissement monétaire					
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes (d)	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
1949.....	66.857	70.993	— 4.136	551	12.190	—11.639	—	1.823	—1.823	6.278	5.365	+ 913	73.686	90.371	—16.685
1950.....	63.321	63.081	+ 240	4.846 (f)	13.297	— 8.451	—	124	— 124	5.581	4.358	+1.223	73.748	80.860	— 7.112
1951.....	76.866(e)	66.686	+10.180	370 (g)	17.535	—17.165	—	36	— 36	8.939	5.526	+3.413	86.175	89.783	— 3.608
1952.....	77.652	76.441	+ 1.211	1.579	20.592	—19.013	1.189	50	+1.139	2.161	3.887	—1.726	82.581	100.970	—18.389
1953.....	76.834	77.311	— 477	2.608	16.101	—13.493	87	1.035	— 948	— (h)	—	—	79.529	94.447	—14.918
1954(j).....	75.908	79.067	— 3.159	2.125	16.201	—14.076	51	260	— 209	— (i)	—	—	78.084	95.528	—17.444

Source : Ministère des Finances.

(a) Données définitives pour les exercices 1949 à 1951; provisoires pour les exercices suivants.
(b) Y compris les recettes et dépenses résultant de la guerre et le produit des titres émis en paiement des dommages de guerre 1914-1918 pour les exercices 1949 à 1952.
(c) Pour les années 1949 et 1950, recettes brutes; à partir de 1951, recettes fiscales ordinaires nettes; à partir de 1952, recettes fiscales ordinaires et extraordinaires nettes.
(d) Non compris le produit des emprunts consolidés et de l'assainissement monétaire; mais y compris l'exécution des accords de Bretton Woods et de l'accord de paiement et de compensation conclu à Paris le 7 septembre 1949, et la contre-valeur de la réévaluation de l'encaisse-or de la B. N. B.
(e) Y compris un don de 5 millions de francs des Etats-Unis en faveur de l'Office belge pour l'Accroissement de la Productivité.
(f) Y compris un don de 3 millions de francs des Etats-Unis pour la construction d'un Institut pathologique à l'Université de Gand.
(g) Y compris un don de 1,5 million de francs des Etats-Unis pour les Missions d'Assistance technique.
(h) Les recettes d'impôts spéciaux sont comprises dans les recettes fiscales ordinaires pour 678 millions de francs.
(i) Les recettes d'impôts spéciaux sont comprises dans les recettes fiscales ordinaires pour 666 millions de francs.
(j) A fin mai 1955.

Exécution des budgets de 1949 à 1954 par année civile

(en millions de francs)

ANNÉE	Budget ordinaire (a)					Budget extraordinaire (b)			Total général		
	Recettes			Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses (d)	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
	Fiscales(c)	Non fiscales	Total								
1949	55.348	6.037 (e)	61.385	74.036	— 12.651	6.593	15.246	— 8.653	67.978(e)	89.282	— 21.304
1950	58.098	7.947 (e)	66.045	74.721	— 8.676	10.310	21.080	— 10.770	76.355(e)	95.801	— 19.446
1951	69.647	7.413 (e)	77.060	68.828	+ 8.232	9.164	22.146	— 12.982	86.224(e)	90.974	— 4.750
1952	71.279	7.414 (e)	78.693	75.955	+ 2.738	4.381	25.338	— 20.957	83.074(e)	101.293	— 18.219
1953	67.746	6.603	74.349	78.347	— 3.998	3.539	17.256	— 13.712	77.888	95.603	— 17.715
1954	70.682	7.121	77.803	79.241	— 1.438	2.194	17.552	— 15.358	79.997	96.793	— 16.796

Source : Ministère des Finances.

(a) Y compris les recettes et dépenses résultant de la guerre.
(b) Non compris le produit des emprunts consolidés.
(c) Pour les années 1949 et 1950, recettes brutes; à partir de l'année 1951, recettes fiscales ordinaires nettes; à partir de l'année 1952, recettes fiscales ordinaires et extraordinaires nettes.
(d) Y compris l'exécution des accords de Bretton Woods et de l'accord de paiement et de compensation conclu à Paris le 7 septembre 1949.
(e) Y compris les produits d'emprunts émis pour le paiement des dommages de guerre 1914-1918.

Dépenses budgétaires par principaux chapitres
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Dépenses de l'année 1953 pour compte des exercices 1952 et 1953	Dépenses de l'année 1954 pour compte des exercices 1953 et 1954	Différence
Dépenses ordinaires :			
Dette publique	9.954	11.151	+ 1.197
Pensions	10.522	11.089	+ 567
Non-valeurs et remboursements	1.104	968	— 136
Dépenses d'administration générale (personnel et matériel)	22.118	23.466	+ 1.348
Subventions	27.328	26.852	— 476
Travaux d'entretien et fournitures	1.767	1.283	— 484
Autres dépenses ordinaires et dépenses résultant de la guerre	4.464	4.337	— 127
Total	**77.257**	**79.146**	+ **1.889**
Dépenses extraordinaires :			
Dette publique	605	1.118	+ 513
Crédits relatifs aux avances	1.340	678	— 662
Crédits relatifs aux participations	845	1.207	+ 362
Crédits relatifs aux immobilisations nouvelles	14.039	12.587	— 1.452
Crédits relatifs à la restauration du domaine public	1.486	1.375	— 111
Aide Marshall et E. R. P.	890	399	— 491
Autres dépenses	32	—	— 32
Total	**19.237**	**17.364**	— **1.873**
Total général	**96.494**	**96.510**	+ **16**

Source : Ministère des Finances.

Les déficits importants des budgets globaux ont amené une forte expansion de la dette publique et, avec elle, des charges financières qui y sont afférentes. En outre, le service de la dette a encore été alourdi par la consolidation partielle, au cours des dernières années, de la dette flottante.

Ainsi, les dépenses de la dette publique se sont accrues, au budget ordinaire, de 1.197 millions de francs. Les dépenses de pensions ont augmenté de 567 millions, par suite, d'une part, de la majoration de 10 % des pensions militaires, des pensions de réparations et des pensions aux victimes de la guerre (1), et, d'autre part, du relèvement de la pension des mineurs (2). La charge financière de l'augmentation

(1) Loi du 16 mars 1954 (*Moniteur belge* du 9 avril 1954).
(2) Arrêté royal du 31 juillet 1954 (*Moniteur belge* du 12 août 1954);

générale des pensions (1) et de la nouvelle réglementation pour les assurés libres (2), n'a pas été enregistrée au budget de 1954. Une avance de Trésorerie remboursable, de 324 millions de francs, a été consentie à cet effet à la Caisse nationale des Pensions de Retraite et de Survie.

Le programme d'économie du Gouvernement comprend, entre autres, l'arrêt des nouveaux recrutements de personnel de l'Etat. Pour assurer certains services spéciaux, notamment dans l'armée et l'enseignement, il a fallu toutefois engager d'importants effectifs nouveaux. L'extension des cadres spéciaux est donc en grande partie à l'origine de l'accroissement des dépenses d'administration générale.

Dépenses budgétaires
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Dépenses pendant l'année 1953 pour compte des exercices 1952 et 1953	Dépenses pendant l'année 1954 pour compte des exercices 1953 et 1954	Différence
Budget de la Dette publique	10.558	12.269	+ 1.711
Budget des Pensions	10.522	11.089	+ 567
Budget des Non-Valeurs et Remboursements	1.104	966	— 138
Budget du Ministère de l'Intérieur	7.629	7.217	— 412
Budget du Ministère de la Justice	1.546	1.583	+ 37
Budget du Ministère des Communications	5.975	6.066	+ 91
Budget du Ministère des Travaux publics et de la Reconstruction	8.091	7.107	— 984
Budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale	8.432	8.136	— 296
Budget du Ministère de l'Instruction publique	8.354	8.567	+ 213
Budget du Ministère de la Santé publique	4.244	4.796	+ 552
Budget de la Gendarmerie	1.158	1.187	+ 29
Budget du Ministère des Finances	5.674	5.463	— 211
Budget du Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes	2.403	2.435	+ 32
Budget des Dotations et des autres départements ministériels	2.608	1.819	— 789
Total	**78.298**	**78.700**	+ **402**
Budget du Ministère de la Défense nationale	18.196	17.810	— 386
Total général	**96.494**	**96.510**	+ **16**

Source : Ministère des Finances.

(1) Loi du 28 juin 1954 (*Moniteur belge* du 30 juin 1954).
(2) Loi du 11 mars 1954 (*Moniteur belge* du 19 mars 1954).

La réduction des subventions n'est pas réelle. Elle s'explique surtout par le fait qu'en 1953, 3 milliards de francs environ avaient été déboursés pour compte de l'exercice 1952, tandis qu'en 1954, 1,4 milliard seulement de subventions ont été attribuées pour compte de l'exercice 1953.

Les économies sur le poste des travaux et des autres dépenses sont dues à la liquidation des dégâts résultant des inondations de février 1953. Cette année-là, 824 millions de francs avaient été déboursés à cet effet, tandis que ces dépenses ont été ramenées, en 1954, à 314 millions de francs.

2. — *Exécution des budgets extraordinaires.*

La disparition des recettes extraordinaires liées aux opérations d'assainissement monétaire, ainsi que la diminution de celles tirées de l'E.R.P., ont provoqué un recul de 1.350 millions de francs, d'une année à l'autre, des recettes extraordinaires; celle-ci s'élèvent à 2.194 millions de francs.

Le niveau des dépenses extraordinaires n'a que peu varié : il s'établit à 17.552 millions de francs, en augmentation de 296 millions. Cette progression ne ressort pas de l'évolution des dépenses extraordinaires sur compte des deux derniers exercices, qui ont témoigné, au contraire, d'une diminution de 1.873 millions de francs, mais provient des opérations de régularisation sur les trois premiers exercices en cours, qui ont été repris dans le relevé de l'exécution des budgets par année civile. Par conséquent, il est fort probable que les dépenses réelles ont effectivement baissé par rapport à l'année précédente. Leur contraction serait imputable surtout à un sensible étalement des investissements directs et indirects.

Les avances accordées par la Trésorerie ont diminué de 662 millions de francs, quoiqu'en août 1954, une avance exceptionnelle de 300 millions ait été accordée au Fonds d'Assurance Maladie-Invalidité, pour apurer son déficit au 31 décembre 1952. La baisse du montant des avances déboursées s'explique par la liquidation du compte avec le Ruanda-Urundi. En 1953, ont été payées les troisième et quatrième tranches remboursables de 400 millions de francs, destinées à favoriser le développement économique et social de ce territoire. En 1954, aucune opération n'a été inscrite à ce compte; la cinquième tranche ne sera payée qu'en janvier 1955. Les crédits de participation ont été, par contre, relevés de 362 millions de francs. Ils prévoient des souscriptions de l'Etat aux emprunts de la Société nationale des Habitations et Logements à Bon Marché et de la Société nationale de la Petite Propriété terrienne. Ces souscriptions sont passées de 830 millions de francs en 1953 à 1.085 millions en 1954.

Au fur et à mesure de la réalisation du programme de réarmement, les besoins en investissements nouveaux ont diminué. Leur montant a pu, au cours de l'année considérée, être notablement abaissé, à savoir de 1.452 millions de francs. Cette réduction explique la diminution des crédits affectés aux immobilisations nouvelles.

Le poste des dépenses, qui, par rapport à 1953, a fait montre de l'accroissement le plus notable, est celui de la dette publique. Ceci provient du fait que le Trésor a assuré le remboursement des bons de caisse portant intérêt de 4,5 %, à 5 ans, émis en 1949 par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges. La charge totale en a été de 1.090 millions de francs. Dans l'ensemble, l'augmentation des dépenses

extraordinaires, en rapport avec la dette publique, est restée limitée à 513 millions de francs, du fait qu'en 1953, 605 millions de francs ont encore dû être déboursés pour l'exercice 1952, en remboursement de l'emprunt d'assainissement monétaire.

Les autres postes du budget extraordinaire révèlent une légère diminution des dépenses consacrées à l'entretien du domaine de l'Etat, aux investissements financés par les fonds de contrepartie et aux dépenses diverses.

L'accroissement des dépenses publiques a donc surtout affecté les opérations de transfert et, par conséquent, n'a favorisé qu'indirectement l'activité économique. Les dépenses en biens et services — « real expenditure » — ont, selon toute vraisemblance, diminué.

En outre, l'influence inflatoire de l'augmentation des transferts a été plus que compensée par la hausse des recettes.

§ 2. — POLITIQUE FISCALE

1. — *Contributions directes.*

Le législateur a voulu, au cours de l'année considérée, créer un climat plus favorable pour le développement des affaires. A cet effet, la législation en matière de contributions directes a été modifiée sur deux points importants.

Une charge fiscale plus rationnelle et mieux équilibrée a été instaurée pour les entreprises sensibles à la conjoncture. La loi du 18 février 1954 (1) apporte la faculté, lors de l'établissement de l'impôt, de réduire les bénéfices d'exploitation du montant de la perte d'exploitation encourue pendant les cinq dernières années ou exercices. Jusqu'à présent, cette possibilité de compensation était limitée à deux ans; la nouvelle législation adoucit l'action néfaste de la progressivité de l'impôt sur les bénéfices d'exploitation pour les entreprises dont l'activité est soumise à de fortes fluctuations cycliques.

Plus importante encore est la diminution des contributions consenties pour les nouveaux investissements. La loi du 1er juillet 1954 (2) et l'arrêté royal d'exécution du 23 juillet 1954 (3), accordent une exonération en matière d'impôts cédulaires (taxe sur les bénéfices et taxe mobilière) et de la contribution nationale de crise sur les bénéfices taxables des entreprises industrielles et artisanales, à concurrence d'un montant de 30 % de la valeur amortissable des nouveaux investissements en matériel ou en outillage productifs. L'exonération n'est accordée qu'aux investissements effectués en Belgique endéans un délai de deux ans, à compter du 1er juillet 1954. Il est calculé sur une période de trois ans, à dater de l'exercice fiscal pendant lequel de nouveaux investissements ont été effectués. Au cas où les bénéfices d'exploitation auraient été insuffisants, ou en cas d'absence de bénéfices, l'exonération qui n'a pu être consentie peut être reportée sur les bénéfices résultant des cinq premiers exercices suivants. Pour cette exonération,

(1) *Moniteur belge* du 6 mars 1954.
(2) *Moniteur belge* du 4 juillet 1954.
(3) *Moniteur belge* du 28 juillet 1954.

n'entrent en ligne de compte que les contribuables qui tiennent une comptabilité et qui réalisent des investissements productifs d'au moins 250.000 F par exercice fiscal.

Il faut encore mentionner deux modifications à caractère plus technique. La première, prévue par la loi du 23 février 1954 (1), tend à empêcher les abus sur les revenus, commis par certains contribuables par le truchement d'un « holding » ayant son siège à l'étranger. Une deuxième innovation modifie les lois coordonnées des impôts sur les revenus, en vue de régulariser la situation des salariés et des appointés (2).

2. — *Droits de douane et d'accise.*

Le tarif général des droits d'entrée a été adapté, à plusieurs reprises, pour être mis en concordance avec la Convention douanière néerlando-belgo-luxembourgeoise (3).

L'extension du marché commun du charbon et de l'acier aux aciers spéciaux a aussi donné lieu à des modifications de droits de douane frappant ces produits (4).

L'arrêté ministériel du 8 octobre 1954 (5), complété par l'arrêté ministériel du 12 novembre 1954 (6), énumère les marchandises qui, en provenance du Congo belge, de territoires africains contrôlés par la Belgique ou de territoires néerlandais d'outre-mer, sont exonérées, en tout ou en partie, des droits d'importation.

Par arrêté royal du 22 octobre 1954 (7), les droits d'entrée sur les oranges, mandarines et citrons, ont été réduits pendant la période du 25 octobre 1954 au 31 décembre 1954.

La loi du 8 mars 1954 (8) a prorogé, pour une durée de deux ans, la réduction apportée depuis 1952 aux droits d'accise sur les cigares.

D'autre part, le remboursement des droits sur l'essence achetée dans le pays par des touristes étrangers a été abrogé (9).

En vue de combattre toute hausse temporaire de l'indice du coût de la vie, les droits d'entrée sur les cafés importés en vue de la consommation ont été abaissés de 4,5 % à 3 % pendant la période allant du 20 juin 1954 au 20 décembre 1954 (10).

3. — *Droits d'enregistrement.*

Les modifications apportées en 1954 à ce secteur de la législation fiscale ont trait exclusivement aux droits de Timbre et aux taxes assimilées.

---

(1) *Moniteur belge* du 6 mars 1954.

(2) Loi du 17 mars 1954 *(Moniteur belge* du 31 mars 1954).

(3) Arrêté royal du 28 juillet 1954 *(Moniteur belge* du 31 juillet 1954,); arrêté royal du 15 septembre 1954 *(Moniteur belge* du 29 septembre 1954); arrêté royal du 16 septembre 1954 *(Moniteur belge* du 22 septembre 1954); arrêté royal du 28 décembre 1954 *(Moniteur belge* du 31 décembre 1954).

(4) Arrêté royal du 29 juillet 1954 *(Moniteur belge* du 31 juillet 1954); arrêté royal du 16 septembre 1954 *(Moniteur belge* du 29 septembre 1954).

(5) *Moniteur belge* du 16 octobre 1954.

(6) *Moniteur belge* du 14 novembre 1954.

(7) *Moniteur belge* du 24 octobre 1954.

(8) *Moniteur belge* du 13 mai 1954.

(9) Arrêté ministériel du 27 septembre 1954 *(Moniteur belge* du 9 octobre 1954).

(10) Arrêté royal du 17 juin 1954 *(Moniteur belge* du 20 juin 1954).

C'est ainsi que, par arrêté royal du 1 avril 1954 (1), l'exonération de la taxe de facture sur le transit a été étendue au transport aérien international.

Le même arrêté prévoit, en outre, à côté de quelques améliorations techniques, une réduction de la taxe de transmission sur certains produits de l'industrie pétrolière, sur certains matériaux de construction et sur quelques autres marchandises.

L'arrêté royal du 10 avril 1954 (2) a apporté de nouvelles dispositions en matière de taxe de transmission sur les huiles végétales et les produits connexes, sur les couleurs et les vernis, etc.

Le régime de la taxe de luxe sur les véhicules à moteur a été réformé par l'arrêté ministériel du 27 août 1954 (3).

§ 3. — RECETTES FISCALES

L'exécution des budgets a été influencée favorablement, au cours de l'année écoulée, par l'accroissement des recettes fiscales ordinaires. Celles-ci ont atteint

Recettes fiscales ordinaires (a) (b)

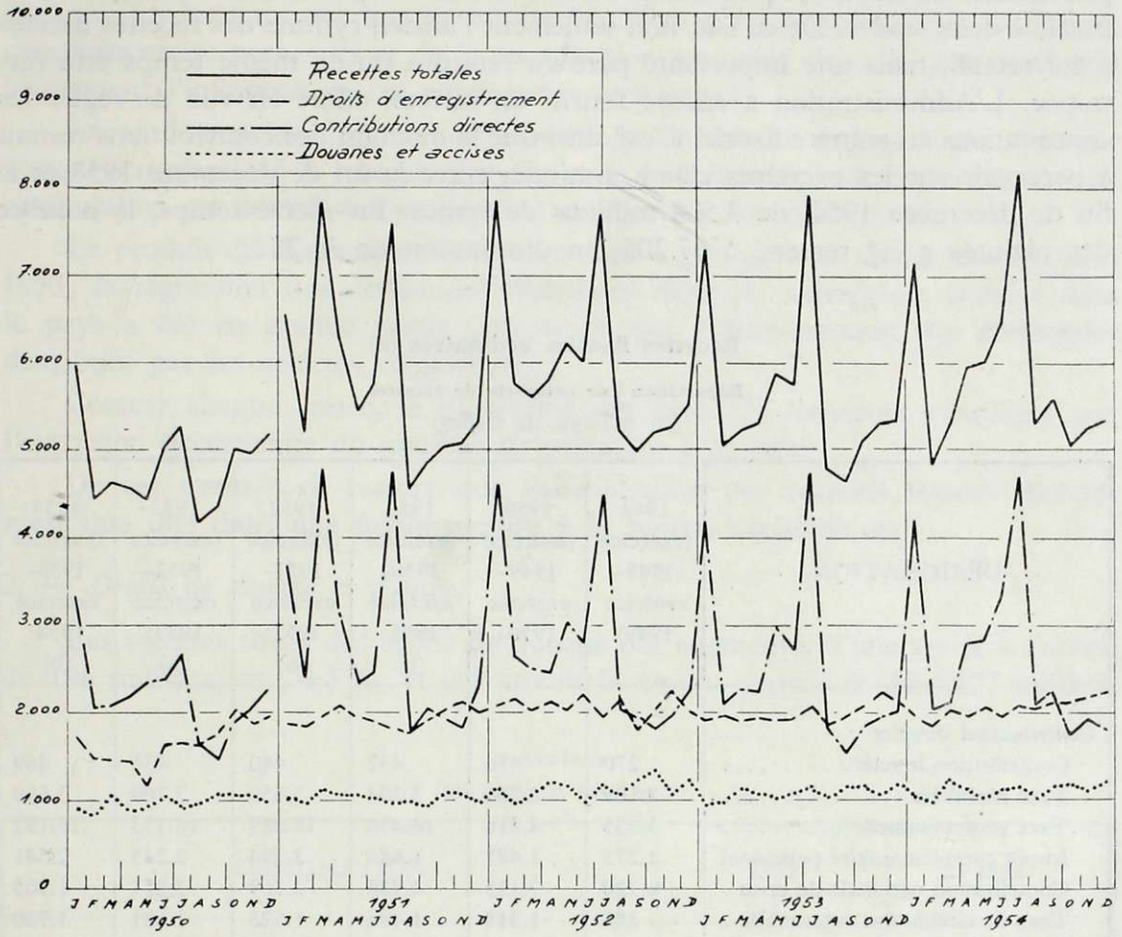
DÉSIGNATION	1949	1950	1951	1952	1953	1954
	En millions de francs					
Contributions directes	24.098	26.455	33.843	32.761	30.811	32.531
Douanes et accises	11.460	11.793	12.453	13.675	12.977(c)	13.469(c)
Enregistrement	19.790	19.850	23.350	24.843	23.958	24.683
Total	**55.348**	**58.098**	**69.646**	**71.279**	**67.746**	**70.683**
	En pour-cent du total					
Contributions directes	43,5	45,5	48,6	46,0	45,5	46,0
Douanes et accises	20,7	20,3	17,9	19,2	19,1	19,1
Enregistrement	35,8	34,2	33,5	34,8	35,4	34,9
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Ministère des Finances.

(a) Par année civile, sans distinction d'exercice.
(b) Depuis l'année 1951, recettes nettes.
(c) Non compris les recettes pour les exercices 1953 et 1954, résultant du relèvement des droits d'accise sur les huiles légères minérales (loi du 26 juillet 1952, *Moniteur belge* des 1er et 2 septembre 1952) et qui sont reprises au budget extraordinaire pour un montant de respectivement 1.114 et 1.169 millions de francs.

(1) *Moniteur belge* du 7 avril 1954.
(2) *Moniteur belge* du 17 avril 1954.
(3) *Moniteur belge* du 29 août 1954.

Recettes fiscales de l'Etat
(en millions de francs)



Source : Ministère des Finances.

au total 70.683 millions de francs, soit, par rapport à 1953, une plus-value de 2.937 millions de francs, c'est-à-dire 4,3 %. Cette amélioration a été générale. Le produit des contributions directes est celui qui a progressé le plus; il a augmenté de 1.720 millions, soit 5,6 %, pour atteindre 32.531 millions de francs. Les rentrées des droits de douane et d'accise ont crû de 491 millions de francs, soit 3,8 %, et sont passées à 13.469 millions de francs. Le rendement des droits d'enregistrement marque la plus faible progression; il s'est élevé à 24.683 millions de francs, en hausse de 720 millions, soit 3 %.

Par suite de cette évolution, la structure des recettes fiscales s'est quelque peu modifiée : la part des contributions directes dans le produit total des impôts est en hausse, tandis que celle des contributions indirectes a diminué.

Si l'amélioration du rendement des impôts est en partie imputable à l'augmentation de l'activité économique, d'autres facteurs, notamment de nature technique, ont joué un rôle important, comme on le lira plus loin.

1. — *Contributions directes.*

La sensible augmentation de leur produit est due avant tout à des causes techniques. En 1953, les recettes avaient reculé, par suite de l'instauration récente

de la procédure d'imposition à stade unique. Ce système est apparu toutefois peu efficient et, en 1954, l'Administration est revenue à l'ancien système de procédure fiscale à deux stades. De ce fait, non seulement l'ancien rythme des recettes fiscales a été rétabli, mais une importante part du retard a pu en même temps être rattrapée. L'Administration a encore fourni un sérieux effort en vue de régler les contestations en matière fiscale. C'est ainsi que le montant des contributions restant à percevoir sur les exercices clos a diminué, entre la fin de décembre 1953 et la fin de décembre 1954, de 3.500 millions de francs. En même temps, le nombre des plaintes a été ramené à 67.205, en diminution de 31.282.

Recettes fiscales ordinaires (a)

Répartition par catégorie de recettes

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1949 (exercice 1948-exercice 1949)	1950 (exercice 1949-exercice 1950)	1951 (exercice 1950-exercice 1951) (b)	1952 (exercice 1951-exercice 1952) (b)	1953 (exercice 1952-exercice 1953) (b)	1954 (exercice 1953-exercice 1954) (b)
Contributions directes :						
Contribution foncière	270	456	432	440	436	469
Taxe mobilière	2.169	2.280	3.204	3.659	3.709	3.690
Taxe professionnelle	3.535	4.816	16.434	18.089	18.153	18.192
Impôt complémentaire personnel	1.275	1.481	1.686	2.394	2.245	2.541
Contribution nationale de crise .	6.220	7.125	4.778	2.769	2.017	1.905
Taxe de circulation automobile .	888	1.318	1.456	1.525	1.601	1.780
Recettes par exercices clos	4.943	6.149	4.146	2.844	1.984	3.247
Divers	4.798	2.829	1.617	1.041	666	707
Total	**24.098**	**26.454**	**33.843**	**32.761**	**30.811**	**32.531**
Douanes et accises :						
Douanes	3.332	3.975	4.353	4.383	4.381	4.577
Accises	7.106	7.032	7.268	8.511	7.685	7.930
Taxe de consommation	753	668	700	692	673	691
Divers	269	118	132	89	238	271
Total	**11.460**	**11.793**	**12.453**	**13.675**	**12.977**	**13.469**
Enregistrement :						
Droits d'enregistrement	1.780	1.928	2.040	2.189	2.353	2.522
Timbre et taxes assimilées	16.887	16.846	20.088	21.395	20.201	20.693
Divers	1.123	1.077	1.222	1.259	1.404	1.468
Total	**19.790**	**19.851**	**23.350**	**24.843**	**23.958**	**24.683**
Total général	**55.348**	**58.098**	**69.646**	**71.279**	**67.746**	**70.683**

Source : Ministère des Finances.

(a) Par année civile, sans distinction d'exercice.
(b) A partir de l'année 1951, recettes nettes.

L'influence de ces mesures s'est surtout manifestée dans l'accroissement des recettes fiscales sur les exercices clos. Leur montant a crû de 1.263 millions de francs; ceci représente plus de 73 % de l'accroissement total des recettes fiscales directes. Le montant des impôts sur les bénéfices d'exploitation, celui de l'impôt complémentaire personnel et de la contribution nationale de crise, ont aussi subi légèrement l'influence de ces ajustements techniques.

Le rendement de l'impôt foncier a été favorablement influencé par l'élargissement structurel de la base de l'impôt, mais le facteur le plus important de son amélioration est peut-être l'accélération du rythme des enrôlements.

Le produit de la taxe mobilière s'est situé à peu près au même niveau qu'en 1953; la régression des dividendes distribués dans les entreprises établies dans le pays a été en grande partie compensée par l'accroissement des dividendes distribués par les sociétés congolaises.

Comme chaque année, la plus-value des taxes de transport s'explique par l'extension permanente du nombre de véhicules à moteur.

De cet examen, il ressort que l'amélioration des recettes fiscales directes n'est due que dans une faible mesure à la reprise économique.

2. — *Droits de douane et d'accise.*

Les recettes tirées des droits de douane ont augmenté, d'une année à l'autre, de 196 millions, soit 4,5 %, et ont atteint le niveau maximum de 4.577 millions

Accises
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1953	1954
Droits d'accise :		
Bières	1.127	1.159
Boissons fermentées de jus ou moûts de fruits	—	—
Eaux-de-vie	571	586
Huiles minérales	2.537	2.663
Glucoses et autres sucres non cristallisables	4	5
Sucres et sirops de raffinage	150	161
Eaux minérales	175	180
Tabacs	3.118	3.172
Vins étrangers	—	—
Boissons fermentées mousseuses	3	4
Appareils d'allumage	—	—
Taxe spéciale de consommation :		
Alcools et eaux-de-vie	672	690
Droits supplémentaires de consommation sur alcools	—	—
Total	**8.357**	**8.621**
Droits supplémentaires sur huiles minérales légères	1.113	1.169
Taxe d'ouverture	115	120

Source : Ministère des Finances.

de francs. Cette progression est à mettre en rapport avec l'accroissement des importations. De plus, le rendement a aussi été influencé par les nombreuses modifications tarifaires intervenues en 1953 et en 1954, en concordance avec la Convention douanière néerlando-belgo-luxembourgeoise, et l'instauration de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Les recettes des droits d'accise ont augmenté de 245 millions, soit 3,2 %. Elles ont atteint 7.930 millions de francs, ce qui représente un niveau maximum, si l'on ne tient pas compte du produit de la taxe spéciale sur l'essence, incorporé dans les recettes ordinaires de 1952. Le tableau ci-dessus fait ressortir que l'amélioration du rendement a été générale et par conséquent, vu l'évolution stable des prix, révèle une élévation de la consommation.

La même explication vaut pour la progression du produit de la taxe à la consommation, à concurrence de 18 millions de francs, soit 2,7 %.

3. — *Droits d'enregistrement.*

Le produit des droits d'enregistrement proprement dits est passé au chiffre record de 2.522 millions de francs, soit une hausse de 169 millions, ou 7,18 %. Celui des droits divers a atteint en même temps un nouveau maximum, grâce à une augmentation de 64 millions de francs, ou 4,6 %. La progression du rendement des droits de Timbre et des taxes assimilées a été plutôt faible : 492 millions, ou 2,4 %. Il convient de remarquer que ce pourcentage est plus bas que celui des recettes provenant des droits de douane et d'accise. Différentes causes peuvent expliquer cette évolution. Au cours de l'année considérée, le contrôle de l'application de la taxe de transmission a été adouci. La taxe sur le café destiné à la consommation a été abaissée. Simultanément, les exonérations à l'importation ont été généralisées, et les livraisons de commandes « off shore » complètement exonérées. Ces mesures, et d'autres, notamment l'instauration d'un nouveau système de prélèvement de la taxe de luxe sur les automobiles et les motocyclettes, les ajustements de la taxe de transmission à l'importation, destinées à rétablir l'équilibre entre les produits importés et ceux fabriqués dans le pays, ont obscurci l'influence de l'évolution de la conjoncture générale sur le produit des droits de timbre et des taxes y assimilées.

Recettes du Timbre et des taxes assimilées au Timbre

(en millions de francs)

MOIS	1952	1953	1954
Janvier	1.816,3	1.660,6	1.684,4
Février	1.892,1	1.705,7	1.559,1
Mars	1.714,8	1.572,7	1.709,4
Avril	1.821,7	1.622,8	1.633,6
Mai	1.733,2	1.644,6	1.745,6
Juin.....	1.918,3	1.617,3	1.640,5
Juillet	1.696,6	1.672,3	1.697,7
Août	1.885,2	1.635,6	1.786,0
Septembre	1.531,8	1.648,2	1.799,1
Octobre	1.727,5	1.752,4	1.768,5
Novembre	1.964,1	1.924,5	1.838,9
Décembre	1.693,1	1.744,1	1.829,7
Total	**21.394,8**	**20.201,0**	**20.692,5**

Source : Ministère des Finances.

§ 4. — FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE LA TRÉSORERIE

1. — *Généralités.*

La situation du Trésor, a été, pendant l'année écoulée, plutôt critique; le montant des crédits contractés auprès de la Banque Nationale est restée constamment proche de la limite de 10 milliards de francs. Les causes principales en ont été le déficit encore important des budgets et les opérations à effectuer pour consolider une partie de la dette flottante.

Le tableau ci-dessous fait apparaître que le Trésor a dû trouver des ressources additionnelles à concurrence de 2.450 millions de francs pour financer le solde négatif du budget pour ordre. Le déficit des opérations en comptes pour ordre est difficile à expliquer; il peut provenir d'une différence entre les dépenses réelles des fonds de dotation et le montant des dotations prévues au budget, ainsi que d'une contraction des liquidités laissées en dépôt au Trésor. En 1955, on obtiendra une meilleure vue des opérations sur le budget pour ordre; les comptes pour ordre seront, en effet, dorénavant répartis en trois catégories :

a) les fonds alimentés principalement par des crédits budgétaires;

b) les fonds alimentés par des sommes à faire inscrire au budget;

c) les fonds alimentés principalement par des sommes étrangères au budget.

Evolution de la situation de Trésorerie en 1954
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Entrées	Sorties
Déficit des opérations budgétaires (a)		16.796
Avances de Trésorerie (par solde)	724	
Fonds pour ordre (par solde)		2.450
Régularisation de dépenses faites en décembre 1953 pour l'exercice 1954	467	
Dépenses faites en décembre 1954 pour l'exercice 1955		1.235
Provenu des emprunts consolidés	27.943	
Diminution nette de la dette flottante		8.636
a) à moyen terme		*3.217*
b) à court terme		*5.419*
Total	**29.134**	**29.117**
Augmentation de l'encaisse générale du Trésor		17
Total général	**29.134**	**29.134**

Source : Ministère des Finances.

a) Non compris le produit des emprunts consolidés.

En outre, dans chacune de ces catégories, les fonds seront regroupés suivant les mêmes modalités de disposition. C'est ainsi que chaque catégorie comprendra trois groupes de fonds :

a) les fonds dont les dépenses sont soumises au visa préalable de la Cour des Comptes;

b) les fonds dont les dépenses sont autorisées moyennant approbation du Ministre des Finances;

c) les fonds dont il peut être immédiatement disposé par les comptables qui ont réalisé les recettes.

Par solde, le Trésor a dû financer 768 millions de francs de dépenses qui avaient été faites au mois de décembre de l'exercice en cours pour compte de l'exercice suivant.

La Trésorerie a toutefois trouvé pour 724 millions de francs de moyens additionnels, grâce au fait que les remboursements sur les avances de Trésorerie consenties dans le passé ont dépassé les nouveaux prêts. Dans le montant qui vient d'être cité, on a tenu compte des dépenses, d'un montant de 2 milliards de francs, consacrées au rachat de dollars auprès de la Banque Nationale pour la liquidation du droit de tirage escompté sur le Fonds Monétaire International.

Les principaux moyens de financement ont été trouvés avant tout sur le marché de l'argent et des capitaux. Par ses opérations d'emprunts, la Trésorerie a pu disposer de 19.307 millions de francs de nouveaux moyens. L'encaisse générale des comptables a diminué de 871 millions de francs, tandis que l'avoir indisponible auprès de la Banque Nationale a été libéré à concurrence de 888 millions de francs.

2. — *Développement de la dette publique.*

De ce qui précède, il ressort que les principaux moyens de financement ont été fournis par l'accroissement de la dette publique. Celle-ci donnant des indications de première importance sur les circuits monétaires primaires de l'économie, son développement sera examiné en détail.

La dette publique globale a augmenté en 1954 de 15.958 millions de francs, soit 5,7 %, pour atteindre 298.227 millions de francs. Si ce montant s'écarte quelque peu de celui repris dans le compte de la Trésorerie, la différence est due aux remboursements contractuels opérés sur la dette et repris parmi les dépenses budgétaires ordinaires.

Les engagements propres de l'Etat ont connu une expansion encore plus forte, augmentant de 17.062 millions de francs, soit 6,3 %, pour atteindre 286.434 millions de francs. Le montant de la dette indirecte a baissé, par contre, de 1.105 millions de francs, soit 8,6 %, et s'établit à 11.793 millions de francs.

Dans l'ensemble, on peut dire que la charge de la dette publique n'est pas insupportable pour l'économie : le rapport entre la dette publique et le revenu national est encore bien plus élevé dans d'autres pays de même structure. Mais le rythme rapide de son accroissement est plus inquiétant, car il dépasse le mouvement d'expansion de l'économie.

Dette publique (a)
Situation fin d'année
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Dette intérieure :	**235.938**	**231.478**	**238.715**	**247.452**	**260.582**	**275.923**
Dette intérieure directe	205.646	201.855	208.356	216.127	227.372	242.654
Dette consolidée	*110.725*	*104.549*	*106.551*	*119.197*	*130.564*	*155.163*
Dette à moyen terme	*36.167*	*36.734*	*33.893*	*27.859*	*29.735*	*24.845*
Dette à court terme	*58.754*	*60.572*	*67.912*	*69.071*	*67.073*	*62.646*
Dette intérieure indirecte	11.111	11.014	10.916	12.115	11.987	10.893
Dette consolidée	*9.021*	*8.924*	*8.826*	*8.725*	*8.624*	*9.920*
Dette à moyen terme	*2.090*	*2.090*	*2.090*	*3.390*	*3.363*	*973*
Avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux	19.181	18.609	19.443	19.210	21.223	22.376
Dette extérieure :	**16.491**	**17.227**	**15.854**	**18.869**	**21.687**	**22.304**
Dette extérieure directe	15.539	16.282	14.926	17.949	20.776	21.404
Dette consolidée	*13.288*	*13.037*	*12.768*	*13.357*	*13.667*	*14.765*
Dette à moyen terme	*1.748*	*1.250*	*1.400*	*3.341*	*2.567*	*2.039*
Dette à court terme	*503*	*1.995*	*758*	*1.251*	*4.542*	*4.600*
Dette extérieure consolidée indirecte	952	945	928	920	911	900
Total général	**252.429**	**248.705**	**254.569**	**266.321**	**282.269**	**298.227**

Source : Ministère des Finances.

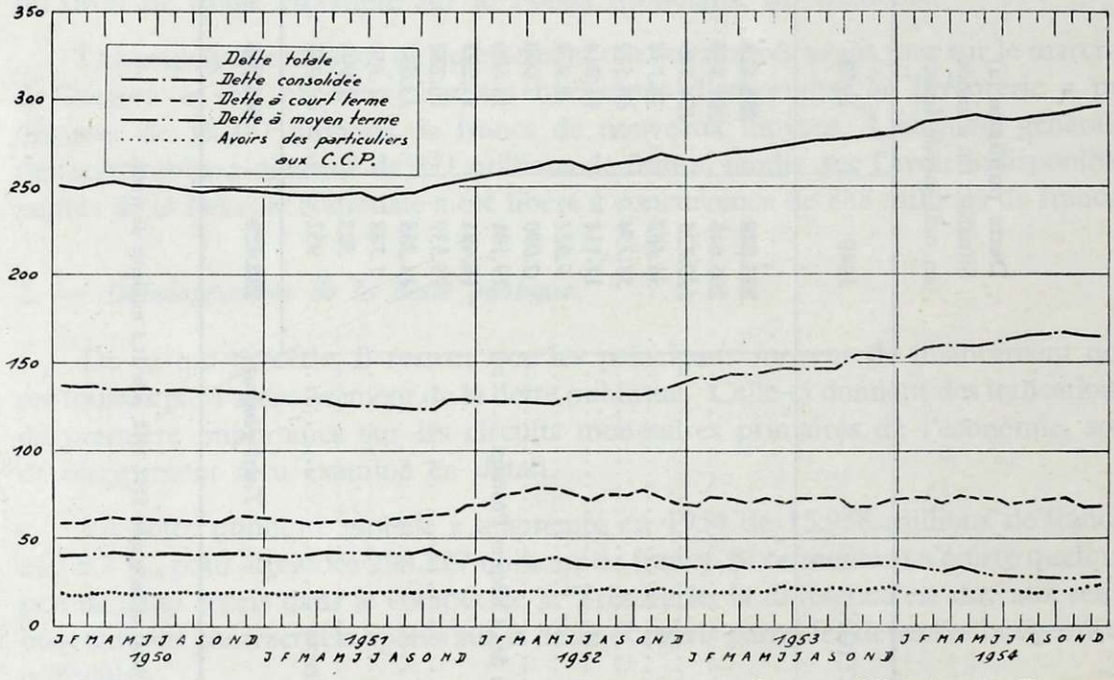
(a) Non compris les dettes interalliées résultant de la guerre 1914-1918, soit 21,3 milliards de francs.

La plus grande part des emprunts a été souscrite à l'intérieur du pays. Grâce aux importants remboursements effectués par l'étranger sur des emprunts antérieurs, les émissions étrangères ont pu être limitées. Au total, la dette intérieure a progressé de 15.341 millions de francs, soit 5,9 %, tandis que le montant global des engagements à l'étranger a crû de 617 millions de francs, soit 2,8 %. La part de ces derniers engagements dans la dette publique totale de l'Etat a été, par conséquent, ramenée de 7,7 % au 31 décembre 1953 à 7,5 % au 31 décembre 1954; le pourcentage correspondant pour les engagements intérieurs est passé, pendant la même période, à 92,5 %, en hausse de 0,2 %.

Les opérations d'emprunt ont été surtout caractérisées par un effort intense en vue de consolider la dette flottante. En fin d'année 1953, la dette consolidée totale représentait 54,2 % de la dette globale; au 31 décembre 1954, ce pourcentage a atteint 60,6 %. De ce fait, le programme de remboursement a pu être étendu d'une façon plus uniforme sur une période plus longue, pour faciliter les opérations de financement du Trésor.

Dette publique

(en milliards de francs)



Source : Ministère des Finances.

a) *Dette intérieure.*

1) Dette intérieure directe.

Celle-ci comprend tous les engagements intérieurs contractés par l'Etat lui-même. Son évolution, au cours de l'année considérée, a été caractérisée par une augmentation de 15.282 millions, soit 6,7 %; ceci représente un chiffre record pour les six dernières années. Cet accroissement est dû à l'augmentation de la dette consolidée à concurrence de 24.599 millions de francs, ou 11,9 %. En 1954,

trois emprunts consolidés ont été émis et ont rapporté, au total, 26.018 millions de francs :

— l'emprunt 4,5 %, 1954-1972, d'un rendement de 11.138 millions de francs;
— l'emprunt 4,25 %, 1954-1974, d'un rendement de 6.378 millions de francs et,
— l'emprunt 4,25 %, 1954-1974, d'un rendement de 8.501 millions de francs.

En outre, il a été émis pour 6 millions de francs de titres de la Dette unifiée 4 %, en remboursement de dommages de la guerre 1914-1918, et, d'autre part, on a encore mis en circulation pour deux millions de francs de titres de l'emprunt d'assainissement monétaire.

Il est remarquable que ce prélèvement massif sur le marché des capitaux soit allé de pair avec une baisse du taux d'intérêt (1).

Le produit des emprunts consolidés a été affecté, en partie, au financement du déficit de la Trésorerie et, en partie, à la consolidation de la dette flottante. Cette dernière opération a été favorisée, d'une part, par la faculté offerte de souscrire aux deux premiers emprunts au moyen de certificats publics à moyen terme et, d'autre part, par des modifications adéquates au règlement sur les coefficients bancaires (2), qui ont permis aux banques de placer une plus grande part de leur portefeuille d'effets publics en effets à long terme. Le montant des souscriptions aux émissions consolidées au moyen d'effets à moyen terme a atteint environ 6.820 millions de francs. En outre, un montant important de certificats de Trésorerie échus a été remboursé. Par la suite, la dette publique directe à moyen terme et à court terme a diminué de respectivement 4.890 et 4.427 millions de francs.

La dette à moyen terme a été influencée par les nouvelles modalités en matière de financement intérieur des crédits consentis à l'U.E.P. (3). Les banques se sont déclarées prêtes à souscrire des certificats du Trésor U.E.P., émis spécialement à cet effet par la Trésorerie. En fin d'année, le montant total des effets en circulation s'élevait à 1.970 millions de francs.

2) Dette intérieure indirecte.

La dette intérieure indirecte a diminué au total de 1.094 millions de francs, grâce aux opérations de remboursement sur les engagements à moyen terme. Ces derniers ont subi une réduction de 2.390 millions de francs. Les bons de caisse émis en 1949 par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, pour un montant de 1.090 millions de francs, ont été remboursés par l'Etat. Un crédit spécial avait été prévu à cet effet au budget extraordinaire. D'autre part, les bons de caisse à 4 % du Fonds national d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs ont été échangés contre des effets à long terme à 4,5 %, pour un montant de 1.300 millions de francs. Cette dernière opération explique l'accroissement pour un montant égal de la dette consolidée indirecte intérieure.

---

(1) Cf. 3e partie, chapitre II.- *Monnaie et Crédit.*

(2) Sixième décision exécutive du 23 juin 1953 *(Moniteur belge* du 1er août 1953); modification de la quatrième décision du 16 mars 1954 *(Moniteur belge* du 27 mars 1954).

(3) Cf. 3e partie, chapitre II.- *Monnaie et Crédit.*

3) Avoir des particuliers en compte chèques postaux.

L'augmentation de 1.153 millions de francs, ou 5,4 %, de l'avoir des particuliers en compte chèques postaux, a constitué une autre source de moyens financiers additionnels pour la Trésorerie.

b) *Dette extérieure.*

La dette extérieure indirecte est restée pratiquement inchangée; l'augmentation des engagements vis-à-vis de l'étranger, à concurrence de 617 millions de francs, est due exclusivement aux nouvelles opérations de l'Etat, plus spécialement en vue de se procurer des moyens de paiement à long terme. La dette consolidée directe est en hausse de 1.098 millions de francs, par suite des encaissements suivants :

— 296 millions de francs sur l'emprunt B.I.R.D., 4,5 %, de 30 millions de dollars;

— 1.317 millions de francs, produit de l'emprunt à 3,75 %, au capital de 100 millions de florins, émis aux Pays-Bas.

Les remboursements contractuels ont limité l'extension de la dette consolidée et expliquent en même temps la réduction de la dette extérieure directe à moyen terme, à concurrence de 528 millions de francs. Les engagements à court terme enregistrent une légère hausse, de 58 millions de francs.

Section II. — FINANCES PROVINCIALES ET COMMUNALES

Les comptes relatifs aux années 1953 et 1954 n'étant pas encore disponibles, l'analyse des finances provinciales et communales sera uniquement basée sur les évaluations budgétaires initiales. Cette façon de procéder rend difficile d'apprécier exactement les répercussions de ces finances sur l'économie, les budgets initiaux étant très différents des résultats des comptes.

Pour l'exercice 1952, l'ensemble des budgets provinciaux totalisait un déficit de 76,2 millions de francs qui, dans la réalité, s'est transformé en un surplus de 298,4 millions de francs.

Budgets et comptes communaux (a)
(en millions de francs)

EXERCICE	Recettes		Dépenses		Solde	
	Budget	Compte	Budget	Compte	Budget	Compte
1950	17.416	18.452	21.716	19.064	— 4.300	— 612
1951	20.226	21.643	22.793	20.379	— 2.267	+ 1.264
1952	20.323	21.954	22.655	20.711	— 2.332	+ 1.243
1953	19.998	..	21.527	..	— 1.529	..
1954	19.065	..	21.187	..	— 2.122	..

(a) Exercice général.

Sources : Ministère de l'Intérieur.
Crédit communal de Belgique.

Le tableau ci-dessus met d'ailleurs en lumière les divergences notables qui existent entre les budgets et les comptes des communes.

Le solde laissé par les budgets n'offre pas, en général, d'indication sûre quant au résultat final des comptes : tout au plus peut-on déduire, de l'évolution des budgets, le sens d'une modification notable dans le niveau réel des recettes ou des dépenses.

§ 1. — FINANCES PROVINCIALES

D'après les budgets initiaux propres à l'exercice, la situation financière des provinces a peu varié en 1954. Le déficit a encore atteint 154 millions de francs, soit 20 millions de plus qu'en 1953. Les dépenses ont relativement plus augmenté que les recettes. Les premières ont en effet crû de 64 millions de francs, soit 3,3 %, pour s'élever à 2.053 millions; les secondes ont progressé de 44 millions de francs, ou 2,4 %, passant de la sorte à 1.898 millions. Comme on l'aura lu plus haut, il est toutefois difficile de préciser la mesure dans laquelle cette évolution correspond à la réalité.

Budgets provinciaux pour 1953 et 1954 (a)
(en milliers de francs)

PROVINCE	Recettes		Dépenses		Solde	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Anvers	317.481	279.884	312.488	307.002	+ 4.993	— 27.118
Brabant	304.928	313.189	323.465	331.784	— 18.537	— 18.595
Flandre Occidentale.	149.377	134.149	158.715	132.272	— 9.338	+ 1.877
Flandre Orientale ..	168.586	170.245	186.788	183.421	— 18.202	— 13.176
Hainaut	335.688	351.587	362.978	381.240	— 27.290	— 29.653
Liège	254.444	300.550	275.918	323.778	— 21.474	— 23.228
Limbourg	207.835	225.066	221.014	239.659	— 13.179	— 14.593
Luxembourg	58.380	63.517	74.740	80.530	— 16.360	— 17.013
Namur	57.131	60.154	72.090	73.045	— 14.959	— 12.891
Total	**1.853.850**	**1.898.341**	**1.988.196**	**2.052.731**	**— 134.346**	**— 154.390**

(a) Budgets propres à l'exercice.

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale des Finances provinciales et communales.

C'est sans doute dans les provinces de Hainaut, d'Anvers et de Liège, que la situation financière est la plus critique. Le retournement des finances provinciales anversoises, surtout, est frappant; alors qu'en 1953, le budget propre à l'exercice avait laissé un surplus d'environ 5 millions de francs, on a enregistré en 1954 un déficit de 27 millions. En Brabant, les budgets initiaux sont demeurés stables; dans les deux Flandres et dans la province de Namur, ils ont, par contre, témoigné d'une légère amélioration. D'après les mêmes sources, les finances des provinces de Hainaut, de Liège, de Limbourg et de Luxembourg ont évolué défavorablement.

1. — *Recettes des provinces.*

Les deux sources principales de revenus des provinces sont les impôts provinciaux et le Fonds des Provinces.

Les recettes fiscales ont augmenté, d'un exercice à l'autre, d'environ 23 millions de francs, soit 4,8 %, pour atteindre 515,3 millions, grâce au rendement accru des additionnels provinciaux à l'impôt foncier. Le rendement des autres impôts provinciaux a quelque peu diminué.

Rendement probable des impositions provinciales d'après les budgets de 1952, 1953 et 1954 pour l'ensemble des provinces
(en milliers de francs)

NATURE DES IMPÔTS	Exercice		
	1952	1953	1954
Centimes additionnels à la contribution foncière	140.597	179.197	214.888
Autres impôts provinciaux	246.818	312.597	300.374
Total	**387.415**	**491.794**	**515.262**

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale des Finances provinciales et communales.

De même qu'en 1953, le Fonds des Provinces a atteint 708,8 millions de francs. Sa répartition n'a subi aucune modification notable.

2. — *Dépenses des provinces.*

Selon les budgets initiaux propres à l'exercice, les dépenses des provinces de Liège, de Limbourg, de Hainaut et de Luxembourg, ont augmenté sensiblement. Elles sont demeurées à peu près à leur niveau antérieur dans les provinces d'Anvers, de Brabant, de Flandre Orientale et de Namur, et ont diminué dans une forte proportion en Flandre Occidentale.

Le tableau ci-après fait ressortir que le poste de dépenses de loin le plus important est celui de l'instruction publique. Les dépenses consacrées aux routes et aux travaux absorbent aussi une part considérable des recettes, de même que les opérations relatives à la dette. L'augmentation de cette dernière depuis 1948 est très marquée, et constitue une indication des efforts financiers réalisés par les provinces pendant ces dernières années.

Répartition des dépenses provinciales

Exercices 1948 à 1954 (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Administration	44,2	44,8	49,2	79,7	90,1	97,0	102,5
Justice-Culte	9,5	10,9	12,2	15,5	16,4	14,4	18,1
Beaux-arts	22,0	29,0	29,7	49,6	52,3	51,4	61,5
Instruction publique	508,8	556,9	624,1	670,4	706,4	740,6	665,1
Assistance publique	102,6	144,5	182,0	172,5	142,9	148,9	167,4
Pensions	34,5	36,9	39,5	45,1	49,1	55,1	61,7
Dette	98,8	114,8	134,5	166,9	239,2	260,4	289,4
Transferts	—	—	—	133,0	1,9	13,6	10,8
Hygiène	87,8	90,8	98,6	78,2	80,7	85,9	94,3
Agriculture	12,5	13,2	15,1	17,2	16,9	16,2	18,6
Routes et travaux publics	248,4	271,9	317,8	352,2	293,9	306,1	353,3
Entreprises	—	—	—	132,5	143,2	161,8	166,2
Patrimoine	24,3	30,9	35,1	37,3	40,0	36,7	43,6
Divers	111,5	52,7	68,9	3,5	—	—	—
Total	**1.304,9**	**1.397,3**	**1.606,7**	**1.953,6**	**1.873,0**	**1.988,1**	**2.052,5**

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale des Finances provinciales et communales.

(a) Propres aux exercices.

§ 2. — FINANCES COMMUNALES

Comme il est indiqué plus haut, la situation financière des communes ne peut être déterminée avec une approximation satisfaisante. On peut cependant

Budgets communaux pour 1953 et 1954 (a)

(en milliers de francs)

PROVINCE	Recettes		Dépenses		Solde	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Anvers	3.499	3.639	4.050	4.176	— 551	— 537
Brabant	4.593	4.577	5.147	5.081	— 554	— 504
Flandre Occidentale	1.402	1.479	1.593	1.657	— 191	— 178
Flandre Orientale	1.728	1.825	1.924	1.998	— 196	— 173
Hainaut	1.809	1.936	2.145	2.192	— 336	— 256
Liège	2.115	2.280	2.355	2.481	— 240	— 201
Limbourg	580	637	652	702	— 72	— 65
Luxembourg	352	361	478	481	— 126	— 120
Namur	553	595	626	659	— 73	— 64
Total	**16.631**	**17.329**	**18.970**	**19.427**	**— 2.339**	**— 2.098**

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale des Finances provinciales et communales.

(a) Propres aux exercices.

affirmer qu'elle demeure critique, un certain nombre de communes, dont les quatre grandes villes, ont même dû faire appel au marché des capitaux pour financer leurs dépenses ordinaires. En outre, certaines localités qui avaient épuisé tous leurs moyens de trésorerie, ont dû, comme en 1953, recourir à des ouvertures de crédit exceptionnelles garanties par l'Etat.

De même qu'en 1953, la majeure partie des déficits enregistrés en 1954 a été le fait des quatre grandes villes.

1. — *Recettes des communes.*

Les communes tirent surtout leurs ressources du Fonds des Communes, du Fonds d'Assistance publique, des additionnels à l'impôt foncier et des subsides spéciaux de l'Etat.

a) *Recettes ordinaires.*

Les recettes ordinaires centralisées au Crédit communal de Belgique et qui représentent la moitié des recettes budgétaires totales, ont diminué en 1954 de 135 millions de francs, passant à 8.298 millions.

Ressources des communes centralisées au Crédit communal
(en millions de francs)

ANNÉE	Fonds des Communes et Fonds d'Assistance publique	Quote-part dans les impôts de l'Etat	Remboursement des dépenses anormales de guerre	Aide aux communes à finances obérées	Total
1949	5.042	3.911	—	179	9.132
1950	4.841	3.213	248	—	8.302
1951	5.179	3.402	238	32	8.851
1952	5.339	2.852	—	445	8.636
1953	5.518	2.432	38	445	8.433
1954	5.316	2.537	—	445	8.298

Source : Crédit communal de Belgique.

Cette légère régression des ressources centralisées en 1954 au Crédit communal est due, d'abord, au fait que les recettes enregistrées en 1954 sur le Fonds des Communes proviennent uniquement du Fonds de 1954, tandis qu'en 1953, avaient été versées au Crédit communal des recettes qui restaient à liquider sur le Fonds de 1952. Elle est due, ensuite, à la disparition des remboursements par l'Etat des dépenses extraordinaires issues de la guerre. La part des communes dans les recettes fiscales de l'Etat a quelque peu augmenté, par suite du rendement accru des additionnels à la contribution foncière, imputable à de nouvelles majorations de ceux-ci.

Additionnels communaux à la contribution foncière

CENTIMES ADDITIONNELS	Nombre de communes		
	1952	1953	1954
0 à 200	539	431	335
201 à 300	636	493	320
301 à 400	722	752	747
401 à 500	662	827	940
501 à 600	108	149	243
plus de 600	2	14	81
Total	**2.669**	**2.666**	**2.666**

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction des Finances provinciales et communales.

Crédits et subventions aux administrations locales
(en millions de francs)

ANNÉE	Crédits consentis par le Crédit communal de Belgique	Subventions de l'Etat	Total
1952	2.539	2.503	5.042
1953	2.565	2.592	5.157
1954	3.650	2.278	5.928

Source : Crédit communal de Belgique.

b) *Recettes extraordinaires.*

En 1954, les recettes extraordinaires des communes ont pu être séparées de celles dont bénéficient les provinces et les organismes divers dont l'action s'exerce en coopération avec celle des administrations locales. En vue de permettre la comparaison avec les années antérieures, les recettes extraordinaires de ces organismes ont cependant encore été groupées. Il apparaît de la sorte que, au total, 5.928 millions de francs leur ont été accordés à titre de prêts et de subsides, soit 771 millions de plus qu'en 1953. De cette somme, plus de 4 milliards de francs sont allés aux communes.

2. — *Dépenses des communes.*

L'évolution du niveau réel des dépenses des communes en 1954 ne peut être fixée avec certitude. D'une part, les montants budgétaires propres à l'exercice indiquent une augmentation des dépenses de 457 millions de francs. De l'autre, si l'on tient compte du solde des dépenses de l'exercice précédent, les dépenses communales témoignent d'une diminution de 340 millions de francs.

Le tableau ci-après éclaire quelque peu la structure des dépenses communales. Le poste des dépenses le plus important est celui de l'instruction, les dépenses affectées à la dette occupant la deuxième place. De même que pour les provinces, l'extension prise par ces opérations au cours des dernières années est notable.

Répartition des dépenses communales

Exercices 1952 à 1954 (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954
Exercices précédents	3.546	2.558	1.762
Patrimoine	477	456	457
Administration	1.637	1.551	1.573
Police - Sûreté - Pompiers	1.469	1.482	1.540
Entreprises	1.747	1.920	2.015
Assistance publique	1.696	1.688	1.765
Santé publique	664	674	699
Routes et travaux publics	2.160	2.107	2.048
Culte	91	90	93
Instruction	4.355	4.396	4.560
Beaux-arts	342	351	352
Pensions	1.257	1.290	1.346
Dette	2.043	2.573	2.632
Transferts	1.171	392	346
Total	**22.655**	**21.528**	**21.188**

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale des Finances provinciales et communales.

(a) Exercices complets.

CHAPITRE II

MONNAIE ET CRÉDIT

Section I. — APERÇU GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE

Les signes précurseurs d'une reprise imminente de l'activité économique, qui se dessinaient au cours des derniers mois de l'année 1953 dans l'économie belge, se sont concrétisés vers la fin du premier trimestre de 1954 par une expansion soutenue de la production industrielle, entraînée elle-même par la conjoncture internationale.

Dès l'automne, cette expansion a atteint plus d'ampleur, mais elle n'en a pas moins pu se développer dans une atmosphère de stabilité monéraire et financière. Cette manifestation de l'équilibre entre l'offre de biens et la demande effective n'avait pas été aussi marquée durant la précédente phase de haute conjoncture postérieure à la seconde guerre mondiale. En 1954, la progression du stock monétaire a été presque uniquement conditionnée par l'accroissement de la production, compte tenu de la tendance fléchissante des prix et de la plus grande vitesse de circulation de la monnaie.

Les circonstances ont mis en vedette l'aptitude du marché monétaire à répondre aux multiples nécessités de l'évolution conjoncturelle.

Sans doute, la mise à contribution du marché monétaire a-t-elle entraîné, au cours des mois d'été, des signes de tension d'un caractère momentané; dès l'automne, l'aisance s'était rétablie. A cet égard, on observe d'ailleurs qu'en Belgique, les périodes de raréfaction des liquidités sur le marché monétaire sont en général de courte durée. Ainsi, pendant le cycle « coréen », le maximum des avances de la Banque Nationale de Belgique au secteur privé a été atteint en mars 1951, avec plus de 12 milliards de francs, mais, à la fin de septembre de la même année, les crédits avaient déjà été ramenés à 6,5 milliards de francs. De même, à l'occasion du cycle de haute conjoncture de 1954, ces crédits ont atteint leur maximum le 22 juillet, pour se dégonfler dans les quelques semaines suivantes.

Ces brèves périodes de pénurie se manifestent en général au début de la reprise, à l'occasion de la reconstitution des stocks de matières premières, et correspondent à des soldes négatifs de la balance des paiements. Ceux-ci sont d'ailleurs conditionnés

par l'augmentation des crédits accordés par le système bancaire, aux industries importatrices de matières premières. Afin de ménager leurs liquidités, les banques de dépôts se voient dès lors amenées à recourir au réescompte de la Banque Nationale, à laquelle il appartient, selon que le système des prix se présente ou non en équilibre, soit de freiner, comme en 1950, soit de favoriser, comme en 1954, l'approvisionnement des banques en liquidités.

Le volume des exportations qui se développe ensuite sans détérioration, voire avec une amélioration, des termes d'échange, entraîne l'apparition de bonis de la balance des paiements. Les devises ainsi acquises sont d'abord cédées aux banques privées par les exportateurs, dont les comptes sont crédités à due concurrence. Contre cession de ces devises à la Banque Nationale, les banques sont rapidement nanties de disponibilités supplémentaires en francs belges, qui les mettent en mesure, non seulement de réduire leur réescompte à la Banque Nationale et à l'Institut de Réescompte et de Garantie, mais aussi de garder en portefeuille un volume plus important de certificats de Trésorerie et d'effets commerciaux, émanant soit des industries exportatrices elles-mêmes, soit du développement, beaucoup plus régulier, des besoins du marché intérieur. Ceux-ci n'exercent dès lors qu'un rôle assez limité dans l'expansion de la monnaie fiduciaire (1), laquelle trouve, bon an mal an, sa contrepartie dans l'accroissement des réserves de change, qui sont passées de 35.249 millions de francs à la fin de décembre 1950 à 50.569 millions à la fin de décembre 1954.

En regard de cette augmentation de 15.320 millions de francs, se place la progression de 14.079 millions de francs des billets de la Banque Nationale. Par contre, l'expansion de la monnaie scripturale trouve sa contrepartie dans le développement fondamental du crédit intérieur à l'Etat et au secteur privé, suivant les proportions définies par le jeu des coefficients de couverture.

Ainsi, en 1953, année au cours de laquelle la balance des paiements fut équilibrée, le réescompte des banques de dépôts est resté à peu près étale. En 1954, par contre, il accusa une hausse très marquée jusqu'en juillet, pour se dégonfler ensuite jusqu'en octobre, avant la reprise de fin d'année. Ces deux mouvements divergents correspondent approximativement aux deux périodes au cours desquelles la balance des paiements fut successivement déficitaire et en boni.

Vers la fin de 1954, la tension du marché monétaire s'est quelque peu déplacée vers le marché des capitaux, dans la mesure où le Fonds des Rentes est intervenu pour reprendre les excédents de fonds d'Etat qui y étaient offerts, et, pour la première fois depuis 1950, le portefeuille du Fonds des Rentes s'est gonflé d'une année à l'autre. Si, grâce à cette intervention, le taux de capitalisation de la Dette unifiée

---

(1) C'est la raison pour laquelle le portefeuille d'effets commerciaux de la Banque Nationale n'accuse aucune tendance fondamentale à la hausse, en dépit de variations parfois très accusées. Par ailleurs, la Trésorerie de l'Etat bénéficie de l'expansion de la monnaie scripturale par l'intermédiaire des coefficients de couverture bancaires, mais les crédits à l'Etat ne sont pas à l'origine de l'expansion, pas plus qu'à celle de la monnaie fiduciaire, ni, par conséquent, de celle du stock monétaire en général. Il demeure toutefois que les coefficients de couverture, constituant un mécanisme de crédit automatique à l'Etat, écartent en pratique toute possibilité de contraction importante du stock monétaire par accumulation de liquidités inactives dans les banques.

n'a pas interrompu son mouvement de baisse, les taux moyens de rendement des autres emprunts d'Etat et des institutions paraétatiques se sont relevés vers la fin de l'année.

Le marché des capitaux fut d'ailleurs mis plus à contribution en 1954 que les années précédentes, à la suite des émissions plus nombreuses des sociétés, superposées elles-mêmes aux appels plus importants des pouvoirs publics. D'autre part, la bourse des valeurs mobilières a bénéficié du regain de préférence du public pour les titres à revenu variable et les cours des actions ont accusé une hausse sensible. Il n'est dès lors pas exclu que cette évolution ait entraîné certains investisseurs à détourner vers les actions une partie des fonds qu'ils avaient précédemment placés en titres à revenu fixe.

En ce qui concerne le financement du commerce extérieur, il convient de noter qu'après une nouvelle réduction du taux intervenue au 1er février, les retenues à l'exportation ont été supprimées à partir du 15 avril, grâce à la mise au point d'une nouvelle technique de financement, par les banques, des crédits U.E.P. hors quota. C'est aussi selon le même principe qu'a été organisé le financement partiel, par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, des crédits en accords de paiements.

Section II. — STOCK MONÉTAIRE ET RÉSERVES DE CHANGE

§ 1. — ÉVOLUTION DU STOCK MONÉTAIRE

Les besoins de liquidités de l'échéance de la fin de décembre sont toujours à l'origine d'une expansion du stock monétaire, qui se résorbe au début de l'année suivante. Au début de 1954, cependant, cette contraction a été facilitée par l'effet déflatoire des déficits de la balance des paiements, qui ont épongé une partie du pouvoir d'achat en circulation, et par l'émission d'un emprunt d'Etat en février, qui a permis de réduire le montant des avances de la Banque Nationale au secteur public.

Sous l'influence ultérieure de l'accroissement des crédits aux entreprises, que rendait nécessaire la progression de l'activité industrielle, et par deux bonds en avril et en juin, le stock monétaire a été porté, à la fin du premier semestre, à 180.502 millions de francs, en dépit du freinage persistant des déficits du commerce extérieur.

C'est encore pour cette raison, et en liaison avec de nouvelles émissions des pouvoirs publics, que la tendance à la baisse s'est réaffirmée au cours du troisième trimestre. Toutefois, à la fin de décembre, l'échéance annuelle, jumelée cette fois avec les excédents de la balance des paiements, avait reporté le stock monétaire à 182.240 millions de francs. En fin de compte, la progression, quoique fort ralentie, a encore atteint 2.862 millions de francs au cours de ces douze mois, contre 6.250 millions de francs en 1953.

Evolution du stock monétaire

Situation fin de mois

(en millions de francs)

MOIS	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale				Total général
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Total (a)	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique (a) (b)	Comptes Chèques Postaux (a) (b)	Avoirs à vue en francs belges dans les banques privées et établissements paraétatiques (a) (b)	Total (a) (b)	
1948 Décembre	4.503	84.861	88.488	2.251	18.654	40.668	61.573	150.061
1949 Décembre	4.118	87.890	91.040	1.531	20.204	43.149	64.884	155.924
1950 Décembre	4.770	88.599	92.290	988	19.201	42.752	62.941	155.231
1951 Décembre	5.433	94.967	99.089	674	20.079	47.938	68.691	167.780
1952 Décembre	5.506	97.784	102.001	681	19.781	50.659	71.121	173.122
1953 Décembre	5.623	101.592	105.924	625	21.403	51.426	73.454	179.378
1954 Janvier	5.617	100.330	104.604	594	20.724	50.920	72.238	176.842
Février	5.621	99.346	103.600	881	20.142	50.717	71.740	175.340
Mars	5.575	98.813	102.941	489	21.229	50.528	72.246	175.187
Avril	5.600	99.862	104.087	473	20.972	51.785	73.230	177.317
Mai	5.583	99.645	103.831	482	20.480	52.599	73.561	177.392
Juin	5.588	100.190	104.315	688	22.120	53.379	76.187	180.502
Juillet	5.640	102.295	106.411	667	21.417	51.275	73.359	179.770
Août	5.574	101.489	105.641	629	20.969	51.934	73.532	179.173
Septembre	5.535	101.162	105.198	516	20.666	52.415	73.597	178.795
Octobre	5.501	101.617	105.684	496	20.853	53.966	75.315	180.999
Novembre	5.429	100.476	104.369	495	21.686	52.001	74.182	178.551
Décembre	5.387	102.679	106.661	567	22.280	52.732	75.579	182.240

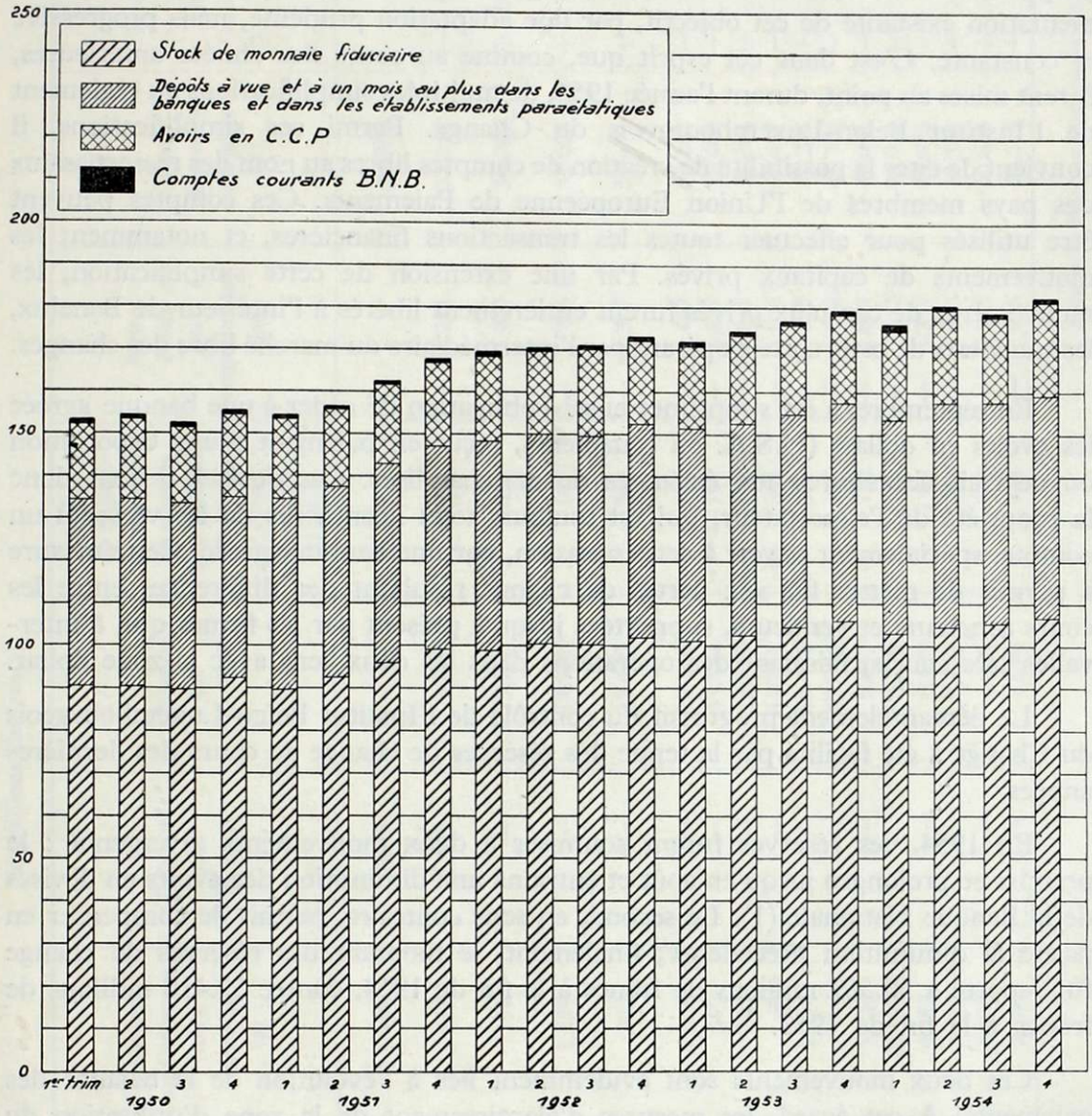
(a) Déduction faite des encaisses du système bancaire.
(b) Avoirs appartenant à des résidents.

Source : Banque Nationale de Belgique.

Stock monétaire à la disposition de l'économie belge

Situation fin de trimestre

(en milliards de francs)



Source : Banque Nationale de Belgique.

En liaison sans doute avec une certaine régression du désir de liquidités des particuliers, qui s'est développée avec les perspectives d'une période de stabilisation des prix, la structure du stock monétaire s'est un peu modifiée, au détriment de la monnaie fiduciaire; la part de celle-ci dans le total a baissé de 59,1 % à la fin de 1953 à 57,8 % à la fin de juin, pour se stabiliser aux alentours de 58,5 % dans les derniers mois de 1954.

§ 2. — RÉSERVES DE CHANGE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

1. — *Aperçu général.*

A de nombreuses reprises, la Belgique a manifesté son intention de se joindre au mouvement de restauration de la convertibilité des monnaies, pour autant

que celle-ci aboutisse à consolider les résultats acquis en matière de libération des échanges. Les autorités financières et monétaires estiment que la meilleure préparation à cet événement consiste à rapprocher, autant que possible, la réglementation existante de cet objectif, par une adaptation prudente, mais progressive et constante. C'est dans cet esprit que, comme au cours des années antérieures, furent mises au point, durant l'année 1954, de multiples simplifications au règlement de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change. Parmi ces simplifications, il convient de citer la possibilité de création de comptes libres au nom des ressortissants des pays membres de l'Union Européenne de Paiements. Ces comptes peuvent être utilisés pour effectuer toutes les transactions financières, et notamment les mouvements de capitaux privés. Par une extension de cette simplification, les mouvements de capitaux privés furent entièrement libérés à l'intérieur de Benelux, les transferts de cette sorte s'opérant par l'intermédiaire du marché libre des changes.

En septembre, a été supprimée aussi l'obligation de céder à une banque agréée les avoirs en dollars (U.S.A. ou canadiens), reçus en paiement d'une exportation ou de frais accessoires aux échanges de marchandises. Ces devises restent donc la propriété de l'exportateur, qui est toujours tenu néanmoins de les verser à un compte, spécialement ouvert à cette occasion, par une banque agréée. Cette mesure a permis de mettre fin aux pertes de change résultant des différences entre les cours acheteurs et vendeurs, supportées jusqu'à présent par les firmes qui, à intervalles très courts, faisaient des opérations dans les deux sens avec la zone dollar.

Le démantèlement progressif du contrôle de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change a été facilité par la tenue des réserves de change au cours des dernières années.

En 1954, ces réserves furent soumises à deux mouvements divergents : le premier se prolongea jusqu'en août et entraîna une diminution des avoirs en devises de la Banque Nationale (1). Le second, en sens contraire, permit de compenser en partie la diminution précédente; finalement, le montant des réserves de change fut reporté à 50.569 millions de francs à la fin de 1954, contre 52.410 millions de francs à la fin de 1953.

Ces deux mouvements sont évidemment liés à l'évolution de la balance des paiements. A cet égard, les mesures d'élargissement de la zone d'utilisation du sterling transférable, élaborées en mars, peuvent avoir incité les industriels belges à anticiper leurs besoins en livres sterling et à se constituer des avoirs à Londres, en vue de couvrir des opérations ultérieures (2). Dans cette mesure, la détérioration de la balance des paiements pourrait avoir été un peu accentuée vers le milieu de l'année. Par contre, il se peut que, dans la suite, ces avoirs aient été en partie résorbés pour financer des achats à l'étranger, au bénéfice cette fois de la balance des paiements.

---

(1) Celle-ci fut provisoirement ralentie en mai par des recettes temporaires en francs suisses, procurées par le placement à l'étranger de certificats de Trésorerie, en vue du remboursement d'un autre emprunt extérieur.

(2) Cette attitude était dictée par le désir de parer à une revalorisation du sterling que les perspectives d'un retour proche à la convertibilité de cette devise laissaient prévoir.

Avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique

Situation fin de mois

(en millions de francs)

MOIS	Encaisse-or	Avoirs sur l'étranger (hors accords) (a)	Créance sur l'E. C. A.	Créance sur l'U. E. P.	Avoirs ou engagements nets en accords de paiements bilatéraux avec les pays U. E. P.	Autres avoirs ou engagements nets	Total des avoirs extérieurs	Evolution des avoirs extérieurs (b)
1949 Décembre	30.579	1.459	2.255	—	5.976		40.269	—
1950 Décembre	29.367	1.057	2.202	— 1.812	5.722	— 1.287	35.249	— 9.991 (c)
1951 Décembre	31.771	177	—	15.202	4.056	— 977	50.229	+ 14.842 (d)
1952 Décembre	35.181	1.431	—	14.951	167	— 705 (e)	51.025 (e)	+ 7.319 (e)
1953 Décembre	38.786	902	—	13.440	589	— 1.307	52.410	+ 1.385
1954 Janvier	38.961	1.069	—	13.806	— 107	— 1.467	52.262	— 148
Février	39.355	582	—	13.739	197	— 1.473	52.400	+ 138
Mars	39.354	485	—	13.829	— 126	— 1.241	52.301	— 99
Avril	39.379	69	—	13.761	— 664	— 1.058	51.487	— 814
Mai	38.803	2.216	—	13.436	— 1.369	— 878	52.208	+ 721
Juin	38.265	346	—	12.760	— 585	— 1.082	49.704	— 2.504
Juillet	38.170	3.853	—	8.887	— 752	— 1.097	49.061	— 643
Août	37.946	3.192	—	8.439	323	— 932	48.968	— 93
Septembre	37.993	4.532	—	8.480	48	— 1.377	49.676	+ 708
Octobre	37.976	4.572	—	8.432	205	— 803	50.382	+ 706
Novembre	38.544	4.032	—	8.465	492	— 847	50.686	+ 304
Décembre	38.911	3.339	—	8.596	638	— 915	50.569	— 117

(a) En ordre principal des devises convertibles.

(b) Après élimination des réévaluations d'avoirs en or et en devises.

(c) Après élimination de la réévaluation de l'encaisse-or (4.415 millions), de la créance sur l'E. C. A. (504 millions) et d'autres devises(52 millions).

(d) Après élimination de la réévaluation de la créance sur l'E. C. A. (138 millions).

(e) Chiffres corrigés.

Source : Banque Nationale de Belgique.

2. — *Avoirs en or et en devises.*

Si, au total, les réserves de la Banque Nationale de Belgique à la fin de 1954 se retrouvent assez près du niveau de fin 1953, leur structure s'est cependant quelque peu modifiée, dans le sens d'un renforcement des éléments convertibles de la couverture.

L'encaisse-or de la Banque Nationale n'a guère varié, mais les avoirs en devises convertibles, comprenant surtout du dollar, ont subi diverses modifications, qui se soldent, en fin de compte, par une amélioration assez substantielle.

Au premier semestre, les avoirs en devises convertibles se sont amenuisés progressivement, sous l'influence des déficits de la balance des paiements, mais, en juillet, les remboursements partiels des créances de l'U.E.P. ont plus que compensé ce recul; en outre, au cours des deux ou trois mois suivants, ces avoirs ont été influencés par les amortissements contractuels des créances consolidées sur les pays membres de cette institution et les recettes en dollars en provenance de l'U.E.P. Le maximum à fin de mois des avoirs en monnaies convertibles fut ainsi atteint en octobre, avec 4.572 millions de francs. La Banque Nationale de Belgique convertit ensuite une partie de ces avoirs en or, de telle façon qu'ils furent ramenés à 3.339 millions à la fin de décembre 1954.

Quant aux créances sur l'U.E.P., elles se trouvaient, à la fin de mai, au même niveau qu'au début de l'année, soit 13.436 millions. Par la suite, les effets combinés des remboursements partiels précités (1) et des déficits des transactions courantes envers l'Union, réduisirent la créance de l'U.E.B.L. sur l'U.E.P. jusqu'à fin octobre.

A partir de ce mois, la réapparition des excédents mensuels compensa quelque peu les déficits antérieurs. Au total, les opérations de l'année 1954 avec l'U.E.P. se sont soldées par un déficit de 1.301 millions de francs, mais, grâce aux amortissements successifs, la créance avait été ramenée à 8.596 millions à la fin de 1954, contre 13.440 millions à la fin de 1953.

A la fin de décembre 1954, l'excédent cumulatif s'élevait à 37.593 millions de

---

(1) En vertu des accords de renouvellement de l'U.E.P., l'U.E.B.L. a reçu, en juillet, 3.425 millions de francs en dollars, dont 2.625 millions furent versés par les pays débiteurs de l'U.E.P., soit 1.050 millions de francs par le Royaume-Uni, 625 millions par la France, 500 millions par l'Italie et le solde par le Danemark et la Norvège. Les autres 800 millions de francs furent versés par l'U.E.P. elle-même, par prélèvement sur ses réserves. Le solde de la créance de l'U.E.B.L. sur l'U.E.P. fut en outre consolidé à concurrence de 7.375 millions de francs. A raison de 76 millions de francs par mois, des remboursements échelonnés seront effectués pendant sept ans par le Royaume-Uni pour près de la moitié et par le Danemark, la France et la Norvège pour le solde. Par ailleurs, l'Italie remboursera sa dette en cinq ans, à raison de versements trimestriels de 50 millions de francs.

Le montant global des versements échelonnés répartis par pays se présente comme suit (en millions de francs) :

Royaume-Uni :	3.150
France :	1.875
Italie :	1.000
Norvège :	750
Danemark :	600
Total :	7.375

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Situation à l'Union Européenne de Paiements

(en millions de francs)

PÉRIODE	Déficit ou excédent net	Excédent comptable cumulatif (fin de période)	Modalités de financement					
			En or ou en dollars			Crédits à l'U. E. P.	Crédits à la France et au Royaume-Uni (a)	Total
			Règlements ordinaires	Remboursements de créances bilatéralisées	Total			
1952	+ **13.275**	+ **41.415**	+ **11.027**	—	+ **11.027**	— **252**	+ **2.500**	+ **13.275**
1953 : 1er trimestre	— 370	+ 41.045	— 185	—	— 185	— 185	—	— 370
2e trimestre	— 1.704	+ 39.341	— 852	—	— 852	— 852	—	— 1.704
3e trimestre	— 681	+ 38.660	— 91	—	— 91	— 590	—	— 681
4e trimestre	+ 234	+ 38.894	+ 117	—	+ 117	+ 117	—	+ 234
Total 1953	— **2.521**	+ **38.894**	— **1.011**	—	— **1.011**	— **1.510**	—	— **2.521**
1954 : 1er trimestre	+ 779	+ 39.673	+ 390	—	+ 390	+ 389	—	+ 779
2e trimestre	— 2.138	+ 37.535	— 1.069	—	— 1.069	— 1.069	—	— 2.138
Opérations spéciales du 1er juillet 1954 .	—	—	+ 800	+ 2.625	+ 3.425	— 3.425	—	—
3e trimestre	— 730	+ 36.805	— 116	+ 241	+ 125	— 855	—	— 730
4e trimestre	+ 788	+ 37.593	+ 393	+ 279	+ 672	+ 116	—	+ 788
Total 1954	— **1.301**	+ **37.593**	+ **398**	+ **3.145**	+ **3.543**	— **4.844**	—	— **1.301**
Juin 1950-décembre 1954 ...	+ **37.593**	+ **37.593**	+ **23.352**	+ **3.145**	+ **26.497**	+ **8.596**	+ **2.500**	+ **37.593**

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Ces crédits ont été remboursés par des fournitures militaires.

francs, mais, en pratique, il aurait pu être ramené à 35.093 millions : les crédits spéciaux de 2.500 millions de francs à la France et au Royaume-Uni se sont, en effet, transformés, en réalité, en importations de biens militaires qui, sauf leur financement particulier, auraient pu tout aussi bien venir en déduction de l'excédent cumulatif.

Dès lors, les soldes favorables des opérations avec l'U.E.P. ont, jusqu'à présent, déjà été réglés en or ou en devises convertibles à concurrence de 74 % environ, correspondant à des rentrées effectives de 26.497 millions de francs pour la période juin 1950-décembre 1954. En outre, le remboursement intégral en or et en dollars du solde de la créance à la fin de 1954 est d'ores et déjà assuré par les amortissements mensuels et trimestriels.

Les autres avoirs de la Banque Nationale en devises concernent les soldes des accords de paiements bilatéraux avec différents pays, parmi lesquels ceux de l'Europe orientale, l'Espagne et, pour la majorité, le solde des arrangements financiers avec l'Argentine.

3. — *Financement interne des accords de paiements.*

a) *Crédits U.E.P.*

Le système de financement partiel des crédits hors-quota par les retenues à l'exportation avait été mis en vigueur en 1951 et progressivement renforcé ensuite pour freiner les ventes aux pays membres de l'U.E.P. et, en même temps, diminuer les excédents corrélatifs que la balance des paiements accusait.

Dès 1953 déjà, et davantage encore au début de 1954, il était devenu évident que ce freinage ne se justifiait plus, en raison de la concurrence croissante et des difficultés rencontrées pour écouler la production sur les marchés étrangers. Aussi, après avoir allégé à plusieurs reprises les taux des retenues, le Gouvernement rechercha-t-il une formule permettant de supprimer celles-ci.

Les banques furent dès lors invitées à se substituer progressivement aux exportateurs pour financer les crédits hors-quota. A concurrence de 2.350 millions de francs et au prorata du volume des retenues effectuées à leur intervention. les banques ont pris l'engagement de souscrire des certificats de Trésorerie spéciaux, dont l'échéance s'échelonnait de 6 à 24 mois, et à des taux d'intérêt variant entre 2,50 et 3,50 %. Ces souscriptions, effectuées au fur et à mesure du déblocage, étaient remises par le Trésor à la Banque Nationale de Belgique.

Par ailleurs, le Trésor entreprit au début de 1954 le remboursement à la Banque Nationale, par tranches hebdomadaires de 25 millions de francs, de l'escompte, accordé par celle-ci, des droits de tirage sur le Fonds Monétaire International, lesquels avaient été consentis, à concurrence de 2,5 milliards de francs en 1952, en apurement des créances sur l'U.E.P. Toutefois, à la suite des remboursements de juillet 1954 à l'U.E.P., le Trésor remboursa le solde de cet escompte; en contrepartie, et à la suite de la disparition des crédits hors-quota consécutive aux remboursements, la Banque Nationale restitua au Trésor les sommes affectées par les banques à la souscription des certificats spéciaux (1).

(1) En vertu d'une convention spéciale, les banques maintinrent leurs souscriptions en certificats spéciaux.

Créance de la Belgique sur l'U. E. P.
Situation fin décembre
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1950	1951	1952	1953	1954
Total de la créance	— **1.812**	**15.202**	**14.950**	**13.440**	**8.596**
dont :					
Avances sans provision spéciale	—	10.066	10.066	10.623	8.596
Avances avec provision spéciale	—	5.136	3.871	2.817	—
Convention du 28 novembre 1952	—	—	1.013	—	—
Montant des avances prises en charge :					
Par le Trésor	—	4.057	—	—	—
Par les exportateurs	—	1.079	3.871	2.817	—

Source : Banque Nationale de Belgique.

b) *Crédits en accords de paiements bilatéraux.*

Depuis quelque temps déjà, il était apparu que les négociations de nouveaux accords commerciaux avec les pays sous-développés risquaient fort d'échouer, au risque de voir l'U.E.B.L. évincée de ces marchés.

Les difficultés provenaient de l'importance des crédits réclamés par les partenaires en vue de financer une partie de leurs propres achats. Il s'agissait d'empêcher la naissance des tensions qu'auraient pu créer des crédits démesurés à ces pays, alors que l'on avait voulu éviter l'apparition de ces tendances en ce qui concerne les crédits à l'U.E.B.P.

Une technique de financement, calquée sur celle qui avait mis fin à celle des retenues, fut dès lors mise au point, mais avec l'intervention, cette fois, de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. Les conversations aboutirent à la signature d'une convention entre le Trésor, la Banque Nationale de Belgique et la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, le 14 septembre 1954.

En vertu de cette convention, la Banque Nationale de Belgique s'est engagée à couvrir les soldes des accords de paiements favorables à l'U.E.B.L., à concurrence des soldes créditeurs accusés par les autres accords de paiements.

Au-delà de cet équilibre, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie sera appelée à verser des provisions pour le financement des soldes débiteurs, à concurrence d'un montant qui ne pourra dépasser au total 2 milliards de francs. L'intervention de la S.N.C.I. sera requise lorsque « les crédits accordés par la Banque auront atteint soit le maximum prévu par accord, soit le maximum prévu pour l'ensemble des accords » (1). Par ailleurs, « l'obligation de financement par la Banque Nationale ne pourra dépasser, pour chaque accord conclu ou à conclure

(1) *Banque Nationale de Belgique. Rapport... sur les opérations de l'année 1954...* Bruxelles, 1955, p. 42.

avec un pays étranger, un montant maximum à déterminer entre l'Etat et la Banque ». En pratique, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie versera des tranches de 25 millions de francs à la fois, après préavis de quinze jours.

De cette manière, les crédits en accords de paiements qui tendront à se consolider à un niveau trop élevé, seront financés par le marché des capitaux. L'expansion monétaire qu'ils pourraient provoquer sera nulle, puisque les firmes exportatrices, bénéficiaires de ces exportations, seront payées en réalité avec des fonds prélevés sur la circulation existante.

La Belgique dispose ainsi de techniques de financement du commerce extérieur qui lui permettent, dans une certaine mesure, de se présenter sur un pied d'égalité avec divers pays étrangers concurrents, chez qui ces méthodes avaient été expérimentées depuis quelque temps.

Section III. — MARCHÉ DE L'ARGENT

§ 1. — BANQUES DE DÉPÔTS

1. — *Evolution des dépôts.*

Les dépôts bancaires sont passés de 67.431 millions de francs à la fin de 1953 à 72.340 millions à la fin de décembre 1954, accusant ainsi une progression de 4.909 millions de francs. Pendant les premiers mois, celle-ci fut à peu près égale au volume des retenues à l'exportation débloquées. Par contre, et comme les années précédentes, la progression fut ralentie par les souscriptions aux emprunts des pouvoirs publics, par les règlements anticipés d'impôts en janvier et juillet et par les besoins saisonniers lors de la période des vacances.

La tendance dégagée en 1953 au sujet du renforcement des dépôts à terme s'est poursuivie en 1954 : si les dépôts à vue et à un mois au plus accusent une avance de 2 milliards environ, soit de 3,07 %, les carnets de dépôts ont progressé de 8.647 millions à 9.558 millions et les dépôts à plus d'un mois de 8.464 millions à 10.469 millions, soit, pour ces deux postes, une progression globale de 2.916 millions de francs, ou de 17 % environ. Par ailleurs, les obligations et bons de caisse ont aussi continué à augmenter, atteignant 2.894 millions de francs à la fin de décembre 1954, contre 1.921 millions de francs à la fin de 1953. Au début de chaque semestre, la constitution de provisions par des sociétés, en prévision de la mise en paiement de leurs dividendes, et, au début de l'année, le versement du treizième mois aux appointés, seraient la cause partielle des augmentations saisonnières des dépôts à terme.

La vitesse de rotation des dépôts à vue a augmenté en 1954, avec le développement de l'activité industrielle.

Situation globale des banques
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Au 31 décembre						A fin de trimestre			
	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1er trimestre 1954	2e trimestre 1954	3e trimestre 1954	4e trimestre 1954
ACTIF										
Liquidités	10.567	10.305	12.300	13.522	13.054	13.440	11.910	12.056	11.419	14.366
Crédits	52.723	54.686	56.463	64.180	69.820	72.937	76.031	77.374	77.920	76.786
au secteur public	*33.589*	*34.205*	*34.857*	*38.951*	*42.408*	*43.753*	*45.356*	*47.690*	*48.181*	*46.489*
au secteur privé	*19.134*	*20.481*	*21.606*	*25.229*	*27.412*	*29.184*	*30.675*	*29.684*	*29.739*	*30.297*
Divers	6.681	6.863	9.322	12.661	16.546	14.692	13.077	12.337	11.573	12.432
dont acceptations	*3.983*	*4.025*	*6.134*	*8.135*	*9.134*	*8.136*	*8.344*	*8.425*	*8.423*	*8.913*
Total	**69.971**	**71.854**	**78.085**	**90.363**	**99.420**	**101.069**	**102.512**	**103.280**	**102.433**	**105.130**
PASSIF										
Dépôts	49.486	52.678	53.571	58.804	64.251	67.431	67.837	69.964	69.771	72.339
à un mois au plus	*45.487*	*41.524*	*40.862*	*46.672*	*49.762*	*50.320*	*49.967*	*52.521*	*50.841*	*52.312*
carnets de dépôts		*5.823*	*6.831*	*6.471*	*7.647*	*8.647*	*9.056*	*9.156*	*9.275*	*9.558*
à plus d'un mois	*3.999*	*5.331*	*5.878*	*5.661*	*6.742*	*8.464*	*8.814*	*8.287*	*9.655*	*10.469*
Moyens propres	4.481	4.781	5.064	5.629	5.770	6.095	6.189	6.531	6.638	6.705
Divers	16.004	14.395	19.450	25.930	29.399	27.543	28.486	26.785	26.024	26.086
dont : acceptations	*3.983*	*4.025*	*6.134*	*8.141*	*9.134*	*8.136*	*8.344*	*8.425*	*8.423*	*8.913*
obligations et bons de caisse	*31*	*132*	*272*	*557*	*955*	*1.921*	*2.171*	*2.488*	*2.732*	*2.894*
Total	**69.971**	**71.854**	**78.085**	**90.363**	**99.420**	**101.069**	**102.512**	**103.280**	**102.433**	**105.130**

Source : Commission bancaire.

2. — *Evolution des crédits.*

a) *Secteur privé.*

En dépit de la reprise marquée de l'activité économique, le volume des crédits accordés par les banques de dépôts au secteur privé n'a augmenté que de 1.113 millions de francs au cours de l'année 1954, pour atteindre 30.297 millions de francs à la fin de décembre. Cette augmentation était même acquise dès la fin du premier trimestre et, par la suite, les crédits se sont quelque peu contractés, avant de se redresser vers la fin d'année.

Réescompte du portefeuille commercial par les banques privées
Situation fin de mois
(en millions de francs)

MOIS	Auprès de la B. N. B.	Auprès de l'I. R. G.	Auprès des autres para-stataux	Total partiel	Auprès d'autres rées-compteurs (a)	Total général
1949 Décembre	1.104	1.995	240	3.339	765	4.104
1950 Décembre	7.032	880	631	8.543	589	9.132
1951 Décembre	4.873	1.659	994	7.526	1.800	9.326
1952 Décembre	4.601	1.936	1.365	7.902	2.566	10.468
1953 Décembre	4.143	2.563	1.319	8.025	2.228	10.253
1954 Janvier	3.785	1.740	1.271	6.796	3.068	9.864
Février	3.208	1.880	1.100	6.188	2.954	9.142
Mars	3.611	2.085	1.280	6.976	2.815	9.791
Avril	3.952	2.017	1.171	7.140	2.891	10.031
Mai	3.917	2.603	1.111	7.631	3.073	10.704
Juin	4.101	2.496	1.102	7.699	2.974	10.673
Juillet	5.211	2.915	1.037	9.163	3.159	12.322
Août	4.416	2.878	1.142	8.436	3.340	11.776
Septembre	3.877	2.730	1.151	7.758	3.348	11.106
Octobre	3.772	2.201	1.062	7.035	3.369	10.404
Novembre	4.431	2.139	1.123	7.693	3.329	11.022
Décembre	5.329	2.523	1.274	9.126	2.742	11.868

Source : Commission bancaire.

(a) Montant non compris dans le portefeuille commercial de la situation globale des banques.

En fin de compte, la progression globale des crédits des banques de dépôts au secteur privé est imputable au poste des débiteurs divers.

Quant au portefeuille commercial, il a subi des fluctuations fort prononcées qui, après l'avoir porté à 13.335 millions à la fin de mars, l'ont ramené à 9.831 millions à la fin de juillet, l'ont reporté à nouveau à 13.120 millions à la fin d'octobre,

pour le faire passer à 11.742 millions à la fin de décembre. L'augmentation du volume des opérations de vente à tempérament, lesquelles sont financées en majeure partie par le produit des obligations et bons de caisse, s'est traduite par une progression assez marquée du poste « effets non réescomptables ». Pour être appréciée à sa juste proportion, la participation des banques sur le marché des effets de commerce doit aussi tenir compte des effets réescomptés. Le montant de ceux-ci varie d'ailleurs souvent en raison inverse du portefeuille propre des banques, dont l'évolution est elle-même liée à celle des dépôts. C'est ainsi qu'en 1954, le réescompte des banques a atteint son chiffre maximum en juillet, pour se réduire ensuite jusqu'en octobre, avant d'esquisser un mouvement de reprise saisonnier conduisant à l'échéance annuelle.

De leur côté, les reports et avances sur titres ont été influencés par la disparition progressive des certificats représentatifs des retenues à l'exportation; ils comprenaient, en effet, les montants réescomptés de ces certificats, qui ont diminué progressivement à partir de la suppression des retenues en avril. C'est sans doute la raison pour laquelle le maximum de la rubrique précitée s'est situé en mars et avril.

Compte tenu des fluctuations passagères que subissent les dépôts bancaires, les crédits accordés par les banques à l'économie privée sont aussi soumis à de

Crédits consentis par les banques privées au secteur privé
Situation fin de mois
(en millions de francs)

MOIS	Escompte effets commerciaux (a)	Avances		Total
		Débiteurs divers	Reports et avances sur titres (b)	
1949 Décembre	7.450	12.328	703	20.481
1950 Décembre	6.845	13.996	765	21.606
1951 Décembre	9.498	14.958	773	25.229
1952 Décembre	11.482	14.749	1.180	27.412
1953 Décembre	11.880	15.792	1.512	29.184
1954 Janvier	12.118	15.601	1.388	29.107
Février	12.872	15.848	1.364	30.084
Mars	13.335	15.779	1.561	30.675
Avril	12.681	16.286	1.547	30.514
Mai	11.631	16.308	1.474	29.413
Juin	11.886	16.673	1.125	29.684
Juillet	9.831	17.108	1.303	28.242
Août	10.761	16.864	1.236	28.861
Septembre	11.740	16.831	1.168	29.739
Octobre	13.120	16.753	985	30.858
Novembre	12.204	16.968	1.465	30.637
Décembre	11.742	17.108	1.447	30.297

Source : Commission bancaire.

(a) Non compris tous les effets réescomptés.
(b) Y compris les opérations spéciales de mobilisation (arrêté royal du 22 mars 1952, *Moniteur belge* du 23 mars 1952).

Crédits bancaires aux entreprises et particuliers
(en millions de francs)

FIN DE MOIS	Partie logée		Total
	dans le système bancaire (a)	hors du système bancaire	
1950 Juin	28.100	3.300	31.400
Décembre ..	34.579	3.600	38.179
1951 Décembre ..	37.150	6.474	43.624
1952 Décembre ..	38.361	8.169	46.530
1953 Novembre ..	37.459	8.879	46.338
Décembre ..	40.301	7.771	48.072
1954 Janvier	38.879	8.798	47.677
Février	38.612	9.052	47.664
Mars	38.977	8.826	47.803
Avril	39.026	9.701	48.727
Mai	38.832	9.893	48.725
Juin	39.574	9.458	49.032
Juillet	41.113	8.734	49.847
Août	40.377	9.055	49.432
Septembre ..	40.327	9.452	49.779
Octobre	40.649	9.991	50.640
Novembre ..	41.408	9.445	50.853
Décembre ..	42.917	9.706	52.623

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Banques de dépôts, Institut de Réescompte et de Garantie, Banque Nationale de Belgique.

multiples variations : ils ne constituent de ce fait qu'un instrument de mesure imparfait de la tendance fondamentale des facilités consenties aux entreprises et particuliers.

A cet égard, le tableau dressé par la Banque Nationale de Belgique paraît plus approprié.

Il fait ressortir qu'après une progression très légère, de 1.542 millions, en 1953, les crédits bancaires aux entreprises et particuliers ont augmenté de 4.551 millions en 1954. C'est à partir du mois d'avril surtout que se dessine le mouvement de hausse; il s'est prolongé jusqu'en juillet et ne s'est guère résorbé au cours des mois suivants, avant le gonflement habituel de l'échéance annuelle. La reprise de la conjoncture a donc exercé son effet expansionniste sur ces crédits. La partie logée dans le système bancaire, y compris la Banque Nationale de Belgique et l'Institut de Réescompte et de Garantie, accuse 2,6 milliards de plus-value en 1954, contre 2 milliards en 1953.

La partie logée hors du système bancaire a augmenté de près de 2 milliards de francs en 1954. L'intervention de ces organismes, qui relaient partiellement les banques, ne cesse de progresser.

b) *Secteur public.*

Les crédits consentis à l'Etat par les banques sont passés de 43.753 millions de francs à la fin de 1953 à 46.489 millions à la fin de 1954, accusant ainsi une progression de 2.736 millions de francs.

La structure de ces crédits s'est fort modifiée au cours de l'année. Le portefeuille d'effets mobilisables à la Banque Nationale de Belgique est revenu de 21.207 millions à la fin de 1953 à 18.158 millions à la fin de 1954, et celui des fonds publics est passé entretemps de 11.986 millions à 18.982 millions de francs. Quant aux effets publics réescomptables, ils ont été ramenés à 9.102 millions de francs à la fin de 1954, contre 10.323 millions de francs à la fin de 1953.

La mise en vigueur des nouvelles réglementations sur la composition de la

couverture des dépôts est à l'origine de cette substitution. Il s'agit tout d'abord des deux dernières phases de la décision d'exécution du 2 juin 1953, en vertu de laquelle furent souscrits, le 1er février 1954, 591 millions de certificats 3,25 % à trois ans, contre des certificats à quatre et douze mois, et, le 1er mai, 590 millions de certificats 2,7/8 % à deux ans, contre des certificats à quatre et douze mois également. Les modifications concernent la couverture des dépôts à vue ou à un mois au plus.

La couverture des dépôts à plus d'un mois a été modifiée aussi; cette mesure est entrée en vigueur le 15 septembre pour les banques de grande et moyenne circulation. Le pourcentage de couverture de ces dépôts pour ces deux catégories d'établissements est fixé à 65 et 60 %. A concurrence de 32,5 ou 30 %, cette couverture était constituée précédemment par des effets à cinq ans et le solde par des effets à un an maximum. Ces coefficients furent portés à 42,5 et 40 %, le 15 septembre, pour permettre d'inclure, dans cette augmentation, les certificats spéciaux U.E.P. souscrits depuis avril en contrepartie des retenues débloquées. Le 23 octobre, une nouvelle augmentation de 12,5 % a porté respectivement à 55 et 52,5 % les coefficients de couverture en certificats de plus d'un an. Aucune limitation d'échéance n'a été fixée pour les effets à inscrire en contrepartie de cette augmentation. Cette disposition a permis dès lors aux banques d'acquérir 1,8 milliard de titres de l'emprunt à 20 ans 1954-1974 (2e série).

Une clause supplémentaire de la réglementation nouvelle prévoyait d'ailleurs que les titres d'emprunt 1954-1974 devraient être inclus par priorité dans la marge de relèvement du coefficient de couverture. Ce montant fut donc acquis par la conversion de certificats à quatre et douze mois. Les diverses mesures ont permis de consolider, dans une forte proportion, la partie de la dette publique logée dans les banques.

§ 2. — INSTITUT DE RÉESCOMPTE ET DE GARANTIE

L'Institut de Réescompte et de Garantie s'est employé à corriger, dans la mesure de ses moyens, les pénuries localisées de liquidités qui se sont manifestées sur le marché du court terme en 1954.

Comme il a été exposé ci-dessus déjà, les déficits mensuels successifs de la balance des paiements avaient, au cours du premier semestre, fait refluer vers la Banque Nationale une partie des liquidités du marché. La tension saisonnière habituelle des mois d'été en fut renforcée, d'autant plus qu'un emprunt d'Etat fut placé en juillet, au moment où les besoins de liquidités sont accrus déjà par les paiements anticipés d'impôts et les dépenses affectées aux vacances. A ce moment, les banques adaptèrent leurs prêts au marché du « call money » à la contraction du volume de leurs dépôts. Par ailleurs, les organismes compensateurs autres que les banques réduisirent progressivement leurs apports au marché du « call ».

Les ressources empruntées par l'Institut de Réescompte et de Garantie sur ce marché, après avoir atteint une moyenne journalière de près de 3.500 millions de francs en février et mars, ont dès lors diminué progressivement dans la suite, jusqu'à 1.928 millions de francs en juillet. Par ailleurs, au début de l'année, l'allè-

Marché de l'argent au jour le jour
Moyennes journalières
(en millions de francs)

PÉRIODE	Total des capitaux traités « on call »	Capitaux prêtés		Capitaux empruntés		
		par des organismes compensateurs	par des organismes non compensateurs	par l'I. R. G. pour compte propre	par le Fonds des Rentes	par divers organismes
1949	5.147	2.567	2.580	1.854	2.793	500
1950	4.160	2.424	1.736	2.069	1.776	315
1951	5.384	2.806	2.578	2.538	2.561	285
1952	5.796	3.153	2.645	3.043	2.534	219
1953	5.391	3.071	2.320	2.843	2.153	395
1954	5.336	2.752	2.584	2.733	2.295	308
1954 Janvier	5.369	3.348	2.021	3.300	1.774	295
Février	5.655	3.177	2.478	3.477	1.875	303
Mars	6.338	3.313	3.025	3.498	2.492	348
Avril	5.576	3.178	2.398	3.017	2.284	275
Mai	5.281	2.740	2.541	2.679	2.294	308
Juin	4.612	2.498	2.114	2.312	1.948	352
Juillet	3.930	2.265	1.665	1.928	1.613	389
Août	4.843	2.321	2.522	2.415	2.084	344
Septembre	5.145	2.398	2.747	2.914	1.949	282
Octobre	5.534	2.644	2.890	2.547	2.712	275
Novembre	6.368	2.735	3.633	2.456	3.626	286
Décembre	5.428	2.431	2.997	2.235	2.942	251

Source : Banque Nationale de Belgique.

gement saisonnier du portefeuille du Fonds des Rentes avait permis à celui-ci de réduire ses appels au marché hors compensation; ce marché a ainsi été en mesure de prêter des fonds à l'Institut de Réescompte et de Garantie, qui put accroître à due concurrence son soutien au marché des acceptations. Vers la fin de juillet, par contre, et en liaison avec l'emprunt d'Etat et les arbitrages qu'il suscita, le Fonds des Rentes acquit des montants croissants sur le marché monétaire hors compensation, et, dès lors, la contribution apportée par celui-ci à l'Institut de Réescompte et de Garantie devint à peu près nulle; elle fut encore abondante toutefois au cours des mois suivants.

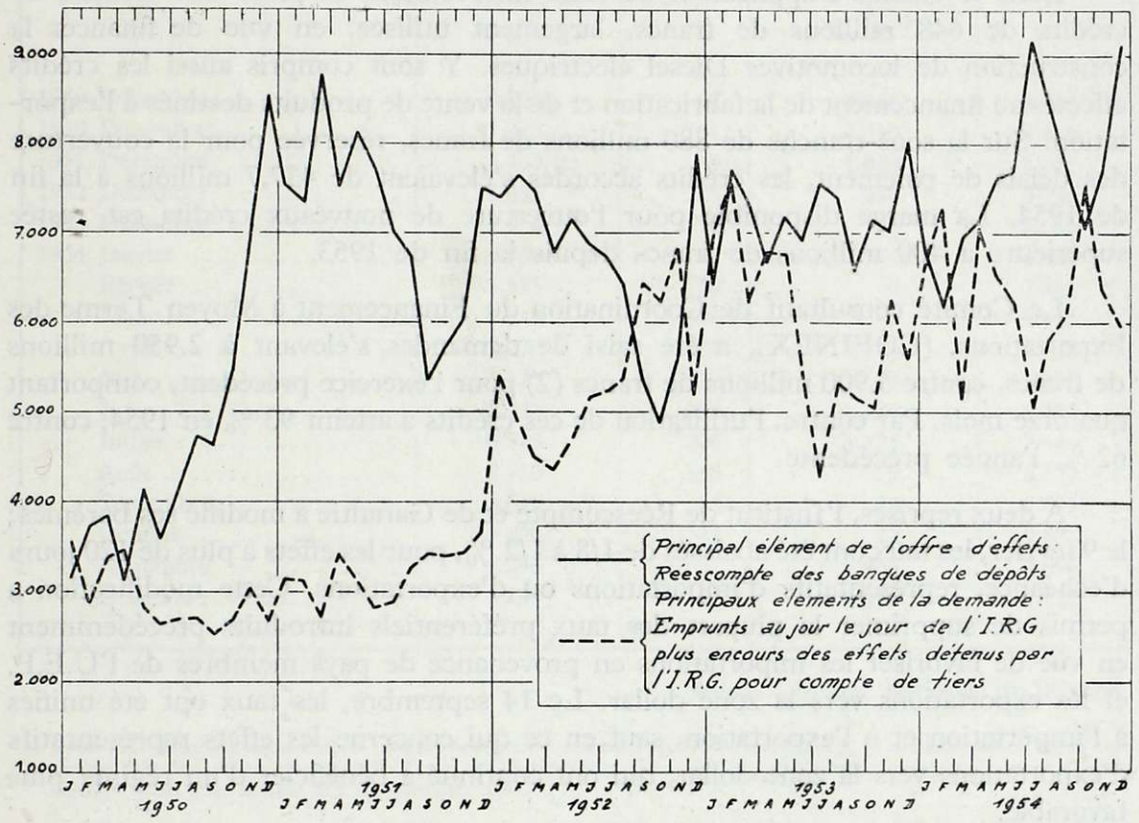
Les apports croissants d'acceptations, liés au développement de l'activité économique et du commerce extérieur, furent néanmoins canalisés progressivement, par l'intermédiaire du réescompte de l'Institut de Réescompte et de Garantie, vers la Banque Nationale. Les effets réescomptés par l'Institut de Réescompte et de Garantie ont atteint leur maximum de fin de mois en juillet, avec 3.874 millions de francs.

Le graphique de l'offre et de la demande d'effets sur le marché monétaire

fait ressortir toute l'acuité de la pénurie de fonds, que l'on peut mesurer par l'écart entre les deux courbes représentatives. L'offre d'effets s'est élevée d'ailleurs à deux reprises et, pour la première fois depuis lors, à des niveaux supérieurs à ceux qui furent atteints à la fin de l'année 1950 et au début de 1951. Les liquidités du marché, étant devenues plus abondantes, ont toutefois permis de franchir plus aisément les périodes plus récentes de resserrement des disponibilités.

Principaux déterminants de la tendance sur le marché monétaire

(en millions de francs)



Sources : Commission bancaire.
Institut de Réescompte et de Garantie.

Au total, sur le marché « hors banque », l'Institut de Réescompte et de Garantie a acquis, soit comme acheteur, soit comme intermédiaire, un montant de 35.600 millions de francs, représenté par 75.467 effets, contre 32.938 millions de francs et 67.948 effets en 1953.

Par l'ouverture de crédits de réescompte en faveur des banques belges, l'Institut de Réescompte et de Garantie est intervenu également pour atténuer la tension qui s'est manifestée sur le marché monétaire dans le courant de 1954. L'encours des crédits ouverts sous cette forme est passé de 4.238 millions à la fin de 1953 à un maximum de 5.286 millions en avril, pour s'établir à 3.904 millions de francs à la fin de décembre. L'élément caractéristique de l'année en ce domaine est l'utilisation plus intensive des facilités ainsi accordées : exprimée en moyenne journalière, cette utilisation a atteint 1.745 millions de francs, contre 641 millions de francs en 1953.

A cette occasion, le rapport de l'Institut de Réescompte et de Garantie souligne que, « si l'on excepte la période de mai 1940, où des mesures de circonstance furent prises, l'Institut a eu pour la première fois l'occasion, lors du resserrement qui a affecté pendant quelques mois le marché monétaire, d'apporter son concours aux établissements de crédit dans une mesure beaucoup plus large qu'en temps normal. En permettant ainsi au système bancaire de maintenir toute la souplesse de son action, l'Institut a pleinement accompli une des missions essentielles assignées par ses fondateurs » (1).

Dans le champ d'application de cette intervention, se place une tranche de crédits de 648 millions de francs, largement utilisée, en vue de financer la construction de locomotives Diesel électriques. Y sont compris aussi les crédits affectés au financement de la fabrication et de la vente de produits destinés à l'exportation. Sur la sous-tranche de 880 millions de francs, réservée pour la couverture des délais de paiement, les crédits accordés s'élevaient de 437,7 millions à la fin de 1954. La marge disponible pour l'ouverture de nouveaux crédits est restée supérieure à 400 millions de francs depuis la fin de 1953.

Le Comité consultatif de Coordination du Financement à Moyen Terme des Exportations, (COFINEX), a été saisi de demandes s'élevant à 2.950 millions de francs, contre 5.900 millions de francs (2) pour l'exercice précédent, comportant quatorze mois. Par contre, l'utilisation de ces crédits a atteint 93 % en 1954, contre 62 % l'année précédente.

A deux reprises, l'Institut de Réescompte et de Garantie a modifié ses barèmes; le 9 février, les taux ont été abaissés de 1/8 à 1/2 %, pour les effets à plus de 120 jours d'échéance, représentatifs d'importations ou d'exportations. Cette modification a permis de supprimer la plupart des taux préférentiels introduits précédemment en vue de favoriser les importations en provenance de pays membres de l'U.E.P. et les exportations vers la zone dollar. Le 14 septembre, les taux ont été unifiés à l'importation et à l'exportation, sauf en ce qui concerne les effets représentatifs d'exportations vers la zone dollar, qui ont continué à bénéficier d'un régime plus favorable.

§ 3. — BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

1. — *Crédits consentis au secteur public.*

Les crédits consentis au secteur public par la Banque Nationale de Belgique en vertu de la convention du 14 septembre 1948, sont passés de 8.040 millions de francs à la fin de décembre 1953 à 9.122 millions de francs à la fin de 1954. Comme les années précédentes, ces fluctuations n'ont qu'une signification relative; elles sont liées, notamment, à la proximité du dernier emprunt émis ou à émettre. Ces emprunts reconstituent en effet la marge de crédit disponible de la Trésorerie à la Banque Nationale de Belgique et cette marge s'amenuise, au contraire, au fur et à mesure que s'éloigne la date d'encaissement de ces emprunts. Or, en 1954, le dernier fut placé en octobre.

(1) *Institut de Réescompte et de Garantie. Rapports. Exercice 1954.* Bruxelles, 1955, p. 9.

(2) Y compris des demandes antérieures à la constitution de COFINEX.

Crédits consentis au secteur public par la Banque Nationale de Belgique

Situation fin de mois

(en millions de francs)

MOIS	Certificats du Trésor	Autres effets publics	Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	Total
1949 Décembre	6.250	38	3.064	9.352
1950 Décembre	3.945	191	4.530	8.666
1951 Décembre	6.460 (a)	69	1.824	8.353
1952 Décembre	6.035	225	445	6.705
1953 Décembre	7.970	70	—	8.040
1954 Janvier	6.860	77	—	6.937
Février	7.335	70	6	7.411
Mars	5.345	104	6	5.455
Avril	7.070	100	536	7.706
Mai	7.145	137	6	7.288
Juin	7.795	188	224	8.207
Juillet	6.315	206	1.125	7.646
Août	8.710	158	9	8.877
Septembre	8.625	55	13	8.693
Octobre	9.820	45	12	9.877
Novembre	6.090	52	954	7.096
Décembre	7.895	44	1.183	9.122

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Dont 4.057 millions pour couvrir les crédits « hors quota » consentis par la Belgique à l'U. E. P. au 31 décembre. Au 27 septembre 1951, les avances consenties au Trésor public à cette fin étaient de 283 millions; elles atteignaient environ 1,6 milliard de francs à fin octobre et à fin novembre 1951.

Il convient en outre d'observer qu'en 1954, le Trésor a remboursé la contre-valeur des droits de tirage sur le Fonds Monétaire International escomptés par la Banque Nationale à son profit. S'il avait été tenu compte de cette opération, les crédits accordés au Trésor par la Banque Nationale auraient diminué quelque peu.

Par ailleurs, la légère tension qui a affecté le marché des capitaux en fin d'année a entraîné des liquidations de fonds publics. Le Fonds des Rentes, pour acquérir ceux-ci, s'est vu contraint de recourir aux avances de la Banque Nationale. Ainsi, le poste des effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat a atteint 1.183 millions de francs à la fin de décembre, alors qu'il était nul à la fin de 1953. Abstraction faite de ce poste, les avances ordinaires de la Banque Nationale au Trésor n'ont pas progressé d'une année à l'autre. Elles ont atteint leur minimum de fin de mois en mars, avec 5.345 millions; au même moment, les emprunts du Fonds des Rentes étaient pour ainsi dire nuls, de sorte que les avances totales de la Banque Nationale au secteur public, compte non tenu des dettes consolidées, s'élevaient à ce moment à 5.455 millions de francs seulement.

2. — *Crédits consentis au secteur privé.*

Les crédits consentis au secteur privé par la Banque Nationale reflètent en réalité l'évolution du marché du « call money », dont les impulsions leur sont communiquées par l'entremise du réescompte de l'Institut de Réescompte et de Garantie. C'est celui-ci qui conditionne en grande partie l'évolution des crédits de la Banque Nationale au secteur privé. Aussi, le maximum à fin de mois de ces crédits a été atteint en juillet, avec 11.604 millions. La résorption ultérieure s'est arrêtée en octobre, pour faire place à la reprise saisonnière de fin d'année.

Crédits consentis au secteur privé par la Banque Nationale de Belgique
Situation fin de mois
(en millions de francs)

MOIS	Effets commerciaux (a)	Avances sur fonds publics (b)	Total
1949 Décembre	4.006	371	4.377
1950 Décembre	10.930	757	11.687
1951 Décembre	8.890	345	9.235
1952 Décembre	9.152	560	9.712
1953 Décembre	8.320	948	9.268
1954 Janvier	6.501	492	6.993
Février	4.968	344	5.312
Mars	7.919	1.162	9.081
Avril	6.082	1.179	7.261
Mai	7.121	910	8.031
Juin	7.585	1.032	8.617
Juillet	10.332	1.272	11.604
Août	8.568	1.044	9.612
Septembre	7.558	886	8.444
Octobre	6.218	585	6.803
Novembre	7.284	757	8.041
Décembre	9.512	291	9.803

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Y compris le réescompte des banques et de l'Institut de Réescompte et de Garantie.
(b) Y compris les avances de mobilisation des comptes spéciaux U. E. P.

Le portefeuille d'effets commerciaux de la Banque Nationale intervient pour la presque totalité des crédits accordés par celle-ci au secteur privé; c'est donc lui qui détermine l'importance et l'allure de ces crédits. En général, les avances sur fonds publics renforcent simplement l'ampleur des fluctuations imprimées par le portefeuille d'effets commerciaux.

Portefeuille effets commerciaux de la Banque Nationale
Répartition selon la provenance
Situation fin de mois
(en millions de francs)

PÉRIODE	I. R. G.	Banques privées	Escompte direct	Total
1949 Décembre	1.872	1.104	1.030	4.006
1950 Décembre	1.784	7.032	2.114	10.930
1951 Décembre	2.448	4.873	1.569	8.890
1952 Décembre	2.974	4.601	1.577	9.152
1953 Décembre	2.714	4.143	1.463	8.320
1954 Janvier	611	3.785	2.105	6.501
Février	—	3.208	1.760	4.968
Mars	2.749	3.611	1.559	7.919
Avril	706	3.952	1.424	6.082
Mai	1.862	3.917	1.342	7.121
Juin	2.234	4.101	1.250	7.585
Juillet	3.874	5.211	1.247	10.332
Août	3.031	4.416	1.121	8.568
Septembre	2.597	3.877	1.084	7.558
Octobre	1.285	3.772	1.161	6.218
Novembre	1.781	4.431	1.072	7.284
Décembre	2.638	5.329	1.545	9.512

Sources : Institut de Réescompte et Garantie.
Commission bancaire.
Banque Nationale de Belgique.

Section IV. — MARCHÉ DES CAPITAUX

Principales modalités de l'épargne privée
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954
Epargne des particuliers :			
Epargne-dépôts	11,0	9,9	8,8
Epargne-réserves	7,9	7,9	8,3
Prêts hypothécaires	2,6	3,2	3,0
Investissements immobiliers	5,4	6,3	7,0
Souscriptions aux émissions	11,0	7,5	12,6
Epargne des entreprises :			
Bénéfices non distribués	8,9	8,5	7,3

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

L'activité du marché belge des capitaux s'est encore développée en 1954, en ce qui concerne les émissions du secteur privé aussi bien que celles du secteur public.

Tout comme en 1953, les liquidités abondantes à la disposition de l'économie ont contribué à entretenir le volume de l'offre de capitaux; celle-ci a, en outre, bénéficié de la libération des mouvements des capitaux dans le Benelux. Mais le facteur le plus important a été surtout le développement de l'épargne, encouragée par la stabilité relative des prix et par l'accroissement des revenus, résultant de l'expansion économique. Le regain d'intérêt du

public pour les placements en valeurs mobilières et, en particulier, pour les titres à revenu variable, a agi dans le même sens. A cet égard, la hausse marquée et persistante des cours boursiers, jointe aux perspectives d'une nouvelle période d'activité industrielle élevée, furent les principaux facteurs d'orientation des préférences du public. Celles-ci ont eu pour conséquence de limiter, dans une certaine mesure, la formation de l'épargne « institutionnelle ». C'est ainsi que l'épargne-dépôts a été moins importante qu'en 1953.

L'inventaire de l'épargne privée (1) illustre la progression de l'offre de capitaux qui, directement ou indirectement, a été apportée au marché.

Parmi les principaux éléments qui ont gonflé la demande de capitaux, il faut ranger les besoins toujours plus grands des pouvoirs publics, le placement d'emprunts de la Colonie et l'accroissement des dépenses d'équipement des entreprises, encouragé par l'amélioration prononcée de la conjoncture économique et par les dispositions législatives du 7 août 1953 (2) et du 1er juillet 1954 (3) en faveur des investissements industriels.

Le volume des émissions nettes de capitaux donne une approximation de l'évolution de la demande au cours des dernières années et, en particulier, en 1954. A ces éléments de la demande du marché viennent aussi s'ajouter les sorties nettes

Appels nets de capitaux en Belgique (a)
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Etat et Caisse autonome des Dommages de Guerre	8.908	2.799	2.436	8.554	13.596	19.569
Provinces, communes, Crédit communal, sociétés intercommunales	177	54	1.620	3.362	3.408	2.407
Colonie	190	2.242	— 351	— 14	— 15	2.204
Organismes publics d'exploitation	1.430	3.609	1.735	2.701	2.754	1.100
Organismes parastataux de crédit	2.385	2.089	1.437	3.570	1.574	5.152
Secteur privé { actions	2.438	2.717	4.203	5.249	3.587	5.600
Secteur privé { obligations	1.349	1.088	1.444	1.789	1.605	2.300
Divers	1.436	604	119	1.244	979	556
Total	**18.313**	**15.202**	**12.643**	**26.455**	**27.488**	**38.888**

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

(a) Cette statistique tient compte des émissions privées et des appels de fonds sur souscriptions antérieures non libérées. Elle déduit les remboursements.

(1) L'inventaire de l'épargne est basé sur les mouvements de fonds qui ont reçu une affectation précise au cours de l'année; ces capitaux peuvent provenir de la déthésaurisation d'une épargne antérieure; ils peuvent aussi être rendus disponibles par des non-résidents du territoire belgo-luxembourgeois; par contre, cet inventaire ne tient pas compte des placements à l'étranger.

(2) Loi du 7 août 1953 et arrêté royal du 12 octobre 1953 (*Moniteur belge* du 17 octobre 1953).

(3) Loi du 1er juillet 1954 (*Moniteur belge* du 4 juillet 1954) et arrêté royal du 23 juillet 1954 (*Moniteur belge* du 28 juillet 1954).

de capitaux de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise qui, d'après les données de la balance des paiements, s'élevèrent à 1.268 millions de francs.

L'accroissement simultané de l'offre et de la demande de fonds à long terme a permis de réaliser, entre ces deux composantes du marché, un équilibre approximatif, à la faveur duquel les taux d'intérêt ont maintenu leur tendance antérieure à la baisse, jusque dans les derniers mois de l'année.

§ 1. — ÉMISSIONS

Le volume global des émissions nettes de capitaux a atteint 38.888 millions de francs, contre 27.488 millions de francs en 1953. Ces émissions nettes ont ainsi triplé en 1954 par rapport à celles de 1951. Outre le développement des prélèvements des pouvoirs publics nécessaires pour assurer l'équilibre des budgets, il convient de noter, entre 1951 et 1954, la progression des appels des organismes parastataux de crédit, qui fut de 3,7 milliards de francs, et des émissions du secteur privé, de 2,3 milliards de francs. Celles-ci ont atteint 7,9 milliards de francs au cours de l'année 1954. A elles seules, les émissions nettes de l'Etat et de la Caisse autonome des Dommages de Guerre sont passées à 19.569 millions en 1954, contre 13.596 millions en 1953, 8.554 millions en 1952 et 2.436 millions seulement en 1951.

Emissions du secteur public en Belgique (a)
(en millions de francs)

PÉRIODE	Montant
1953	20.896
1954	37.721
1954	
Janvier	1.500
Février	11.514
Mars	1.574
Avril	2.220
Mai	1.400
Juin	650
Juillet	7.535
Août	—
Septembre	1.650
Octobre	24
Novembre	8.854
Décembre	800

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, la Société nationale de Distribution d'Eau, le Crédit communal, etc. (à l'exclusion des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie et la Société Nationale de Crédit Professionnel).

1. — *Secteur public.*

Le volume global des émissions brutes du secteur public (1) en 1954 a atteint 37.721 millions de francs, contre 20.896 millions de francs en 1953.

Les trois emprunts placés par l'Etat en février, juillet et novembre, ont totalisé 27.052 millions de francs en valeur nominale; par ailleurs, des certificats de Trésorerie venus à échéance ont été remboursés, à concurrence de 9.266 millions de francs.

Au total, les amortissements effectués sur les emprunts du secteur public se sont élevés à 12.206 millions de francs (2). Mais, par contre, l'augmentation du portefeuille du Fonds des Rentes a été de 1,5 milliard de francs environ en 1954.

(1) Le secteur public comprend l'Etat, la Caisse autonome des Dommages de Guerre, les pouvoirs subordonnés, la Colonie et les organismes publics d'exploitation, à l'exclusion des organismes publics de crédit.

(2) A l'exclusion des remboursements contractuels, par rachat en Bourse et tirage au sort, ainsi que du remboursement de l'emprunt S.N.C.I. 1949-1954 (500 millions de francs).

2. — *Émissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises.*

Il existe deux statistiques des émissions de sociétés : celle de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, dont les données ont été reprises dans le tableau des appels nets de capitaux, et celle de l'Institut National de Statistique, basée sur les publications faites aux annexes du *Moniteur belge*. La première est plus complète au point de vue des chiffres globaux, puisqu'elle tient compte non seulement des éléments de la statistique de l'Institut National de Statistique, mais aussi, notamment, des appels de fonds sur des souscriptions antérieures non libérées, des émissions privées et des remboursements; elle est donc plus représentative en ce qui concerne l'effort demandé au marché des capitaux. La seconde est la seule à fournir des renseignements par secteur et à donner la répartition des prélèvements entre les sociétés belges et congolaises; elle permet dès lors une analyse plus fouillée de la répartition de l'effort d'investissement de l'économie belge.

D'après la statistique de l'Institut National de Statistique, le montant des émissions nettes des sociétés industrielles belges et congolaises est passé de 4.471 millions de francs en 1953 à 6.242 millions de francs en 1954. Malgré cette progression, le montant de 1954 n'atteint pas encore les chiffres d'émissions nettes de 1952 et dépasse à peine celui de 1951 (1); cette situation est imputable aussi bien aux émissions des sociétés belges qu'à celles des sociétés coloniales. Par rapport

Emissions nettes des sociétés industrielles et commerciales belges
(en milliers de francs)

PRINCIPAUX SECTEURS	1950	1951	1952	1953	1954	1950 à 1954
Banques	15.875	225.804	28 735	32.560	113.437	416.411
Commerce de détail	24.141	171.243	59.281	53.969	203.715	512.349
Commerce de gros et commerce extérieur	216.050	332.439	191.316	173.923	196.882	1.110.610
Fabrications métalliques	283.326	296.379	530.521	251.610	328.858	1.690.694
Métallurgie du fer	282.970	52.958	276.882	70.580	637.277	1.320.667
Métaux non ferreux	33.792	35.711	12.494	1.452	3.949	87.398
Industrie textile	89.218	121.424	111.692	108.054	61.465	491.853
Industrie alimentaire	122.186	89.344	108.428	130.185	82.800	532.943
Industrie du bois	27.021	34.169	16.934	13.380	15.330	91.504
Industrie chimique	36.017	196.937	165.109	126.761	267.789	792.613
Electricité	191.520	502.539	1.043.877	436.400	1.129.260	3.303.596
Gaz	50.000	50.000	58.000	30.000	—	188.000
Papier et imprimerie	18.011	25.090	37.833	36.835	86.908	204.677
Transports	33.615	50.528	100.303	339.304	137.141	660.891
Construction	50.589	69.033	47.479	129.843	79.256	376.200
Charbon	100.050	60.000	—	230.000	200.000	590.050
Ciment	162.749	133.140	38.254	17.884	9.306	361.333
Tabac	111	50.433	925	410	200	52.079
Artisanat	29.081	32.900	35.823	30.910	37.579	166.293

Source : Institut National de Statistique.

(1) Cette constatation n'est cependant pas corroborée par la statistique des appels nets de capitaux de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises

Répartition d'après le centre d'activité

(en millions de francs)

ANNÉE	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital			Emissions d'obligations		Primes d'émissions	Libérations autres qu'en espèces		Ensemble des émissions (montant nominal)	Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		Apports en nature	Incorporation de réserves, réévaluation de l'immobilisé, apports de créances		
	Sociétés belges												
1949	2.213	1.866	1.665	743	8.208	7.953	66	1.782	4	1.289	6.848	11.857	3.267
1950	2.303	1.490	1.382	780	7.921	7.219	53	1.066	3	1.142	6.378	10.477	2.148
1951	1.836	1.425	1.261	799	6.196	5.731	92	2.563	113	1.019	4.205	10.184	4.443
1952	2.165	1.640	1.401	1.235	16.407	15.698	72	3.476	41	1.126	13.926	21.523	5.541
1953	2.209	1.736	1.546	647	2.924	2.593	73	1.496	20	1.207	1.794	6.156	2.627
1954	2.181	1.835	1.628	656	5.711	5.083	82	1.795	538	1.410	2.718	9.341	4.861
	Sociétés congolaises												
1949	123	1.022	698	48	629	552	7	126	1	467	356	1.777	554
1950	92	1.180	974	71	1.337	1.123	2	27	54	710	474	2.544	994
1951	181	2.836	1.779	62	1.673	1.411	2	70	11	1.177	567	4.579	1.526
1952	279	1.187	835	110	6.182	5.093	5	212	47	1.738	2.638	7.581	1.811
1953	253	1.047	785	103	2.185	1.480	4	130	8	299	260	3.362	1.844
1954	301	1.354	879	87	1.217	1.121	5	261	9	566	1.223	2.832	1.381
	Total												
1949	**2.336**	**2.888**	**2.363**	**791**	**8.837**	**8.505**	**73**	**1.908**	**5**	**1.756**	**7.204**	**13.634**	**3.821**
1950	**2.395**	**2.670**	**2.356**	**851**	**9.258**	**8.342**	**55**	**1.093**	**57**	**1.852**	**6.852**	**13.021**	**3.142**
1951	**2.017**	**4.261**	**3.040**	**861**	**7.869**	**7.142**	**94**	**2.633**	**124**	**2.196**	**4.772**	**14.763**	**5.969**
1952	**2.444**	**2.827**	**2.236**	**1.345**	**22.589**	**20.791**	**77**	**3.688**	**88**	**2.864**	**16.564**	**29.104**	**7.352**
1953	**2.462**	**2.783**	**2.331**	**750**	**5.109**	**4.073**	**77**	**1.626**	**28**	**1.506**	**2.054**	**9.518**	**4.471**
1954	**2.482**	**3.189**	**2.507**	**743**	**6.928**	**6.204**	**87**	**2.056**	**547**	**1.976**	**3.941**	**12.173**	**6.242**

Source : Institut National de Statistique.

au chiffre anormalement bas de 1953, cependant, les émissions des sociétés belges accusent une progression de près de 85 %; par contre, les émissions des sociétés coloniales ont entre-temps reculé de 25 %.

La répartition des émissions nettes entre les principaux secteurs montre que la progression de 1954 s'est partagée surtout entre l'industrie de l'électricité et la sidérurgie qui, par rapport à 1953, ont bénéficié respectivement de 693 millions et de 567 millions d'apports nets supplémentaires en argent frais, soit, pour 1954, des émissions nettes respectives de 1.129 millions et 637 millions de francs. Dans la sidérurgie, les émissions nettes de 1954 représentent près de 50 % du total de celles réalisées de 1950 à 1954 et à peu près autant qu'au cours des trois années précédentes. Dans le secteur de l'électricité, la progression est sensible par rapport à 1953, mais de quelque 80 millions seulement par rapport à 1952. Viennent ensuite, dans l'ordre, les émissions nettes des fabrications métalliques, avec 329 millions, de l'industrie chimique, avec 268 millions, du commerce de détail, avec 204 millions, des charbonnages, avec 200 millions, et des entreprises de commerce de gros et de commerce extérieur, avec 197 millions.

Les progressions les plus marquées après l'électricité et la sidérurgie concernent toutefois le commerce de détail, avec 150 millions, l'industrie chimique, avec 140 millions, les banques, avec 80 millions, les fabrications métalliques, avec 77 millions, les industries du papier et de l'imprimerie, avec 50 millions. Les industries textile, du bois, du gaz, de la construction, les charbonnages et les cimenteries, ont diminué leurs émissions nettes. Mais c'est dans l'industrie des transports qu'elles ont le plus reculé, soit de 202 millions. En 1953, il est vrai, les émissions de ce secteur furent anormalement élevées, atteignant 339 millions.

Pour les années 1950-1954, les émissions nettes cumulées des sociétés d'électricité se sont élevées à 3.303 millions de francs et sont, de loin, les plus importantes, puisqu'elles représentent à peu près le double des émissions nettes des fabrications métalliques qui, avec 1.691 millions, leur sont immédiatement inférieures, suivies de la sidérurgie, avec 1.321 millions de francs, et du commerce de gros et du commerce extérieur avec 1.110 millions; dans ce secteur, les émissions nettes annuelles varient d'ailleurs peu. Se classent ensuite l'industrie chimique, avec 793 millions, les transports, avec 661 millions, les charbonnages, avec 590 millions, dont 430 millions au cours de 1953 et 1954. Par ailleurs, les émissions nettes atteignirent, au cours des cinq dernières années, 532 millions dans l'industrie alimentaire, 512 millions dans le commerce de détail et 492 millions de francs dans l'industrie textile. La crise de débouchés dont ce secteur a souffert depuis quelques années a fort entravé la politique d'investissement, qui eût cependant permis de lutter plus efficacement contre ces difficultés. Dans les cimenteries, les appels au marché se sont concentrés sur les années 1950 et 1951 et correspondent à la période d'installation d'une nouvelle et importante unité de production.

§ 2. — BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES

1. — *Titres à revenu variable.*

Stimulés par le maintien d'un niveau d'activité élevé en Europe, par la reprise qui s'est dessinée ensuite aux Etats-Unis et par des mesures de dégrèvements

Indices des cotations des actions aux bourses de Bruxelles et d'Anvers

(1936/1938 = 100)

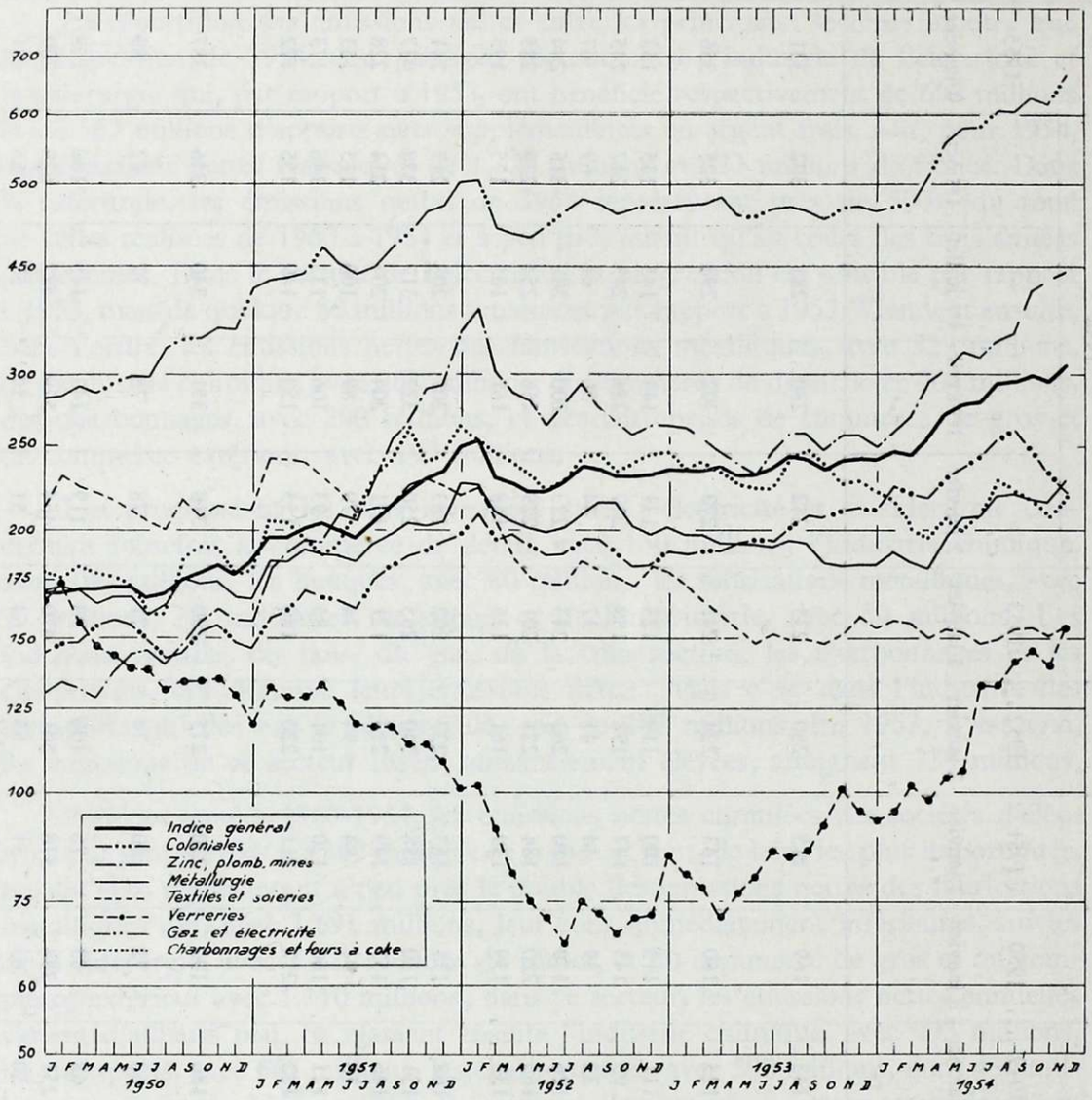
RUBRIQUE	1948 4 janvier	1949 4 janvier	1950 3 janvier	1951 2 janvier	1952 2 janvier	1953 5 janvier	1954 2 janvier	1954 1er avril	1954 1er juillet	1954 1er oct.	1955 4 janvier	Evolution du 2 janvier 1954 au 4 janvier 1955 (%)
Indice général	155	145	169	185	250	235	242	280	281	302	331	+ 36,8
Assurances, banques, sociétés portefeuille	135	125	160	163	224	241	273	302	298	325	356	+ 30,4
Entreprises hypothécaires, immobilières et hôtelières	164	111	113	100	119	123	131	144	145	155	153	+ 16,8
Gaz et électricité	99	95	145	147	198	189	217	236	243	247	245	+ 12,9
Distribution d'eau	42	32	39	44	41	37	44	56	61	69	67	+ 52,3
Charbonnages et fours à coke	132	126	179	180	262	245	223	200	208	216	244	+ 9,4
Industries de la construction	185	165	220	184	221	201	229	258	254	279	285	+ 24,5
Alimentation	165	133	139	139	161	135	148	161	165	175	195	+ 31,8
Industries métallurgiques	165	168	171	167	227	202	183	207	208	217	241	+ 31,7
Zinc, plomb, mines	102	131	130	158	340	265	250	322	317	378	437	+ 74,8
Produits chimiques	184	146	157	149	213	171	171	204	204	214	228	+ 33,3
Glaceries	114	78	91	84	94	74	79	89	100	115	153	+ 70,0
Verreries	196	121	166	120	101	85	93	106	133	146	173	+ 86,0
Industries textiles et soieries	222	182	212	211	220	180	155	153	149	155	172	+ 11,0
Chemins de fer et transports par eau	227	186	190	220	275	290	318	351	340	346	387	+ 21,7
Tramways, chemins de fer vicinaux	78	68	72	60	74	71	78	78	77	82	89	+ 14,1
Trusts d'entreprises de tramways et d'électricité	80	68	83	76	106	98	119	143	145	160	158	+ 32,8
Entreprises coloniales	242	251	284	378	501	470	464	579	582	629	709	+ 52,8
Plantations	71	50	63	51	88	64	51	57	57	55	81	+ 58,8
Industries diverses	157	133	160	158	229	248	277	305	309	330	355	+ 28,2

Source : Institut National de Statistique.

Indices des cours des actions aux bourses de Bruxelles et d'Anvers

Début du mois

(1936/1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

fiscaux en faveur soit des dividendes, soit des investissements, les cours des titres à revenu variable ont accusé des hausses marquées dans les principaux centres financiers internationaux.

Les Bourses de Bruxelles et d'Anvers se sont conformées plus ou moins à cette tendance et l'indice général des cours (1936/1938 = 100) a progressé de 36,8 % entre le 2 janvier 1954 et le 4 janvier 1955, contre 3 % de hausse seulement en 1953. Ainsi, la valorisation des cours en 1954 n'est pas loin d'atteindre celle qui fut réalisée au cours des quatre années précédentes (1950 à 1953). Cette évolution favorable a, d'autre part, permis au marché d'absorber un volume plus important d'émissions nouvelles. En 1953, les titres représentatifs des industries dont les débouchés sont axés sur le marché intérieur avaient bénéficié de l'amélioration des cours. En 1954, par contre, et grâce au développement des ventes

belgo-luxembourgeoises à l'étranger, cette amélioration s'est étendue aux titres des industries exportatrices, dont les cours ont d'ailleurs accusé les plus gros progrès.

Parmi les hausses les plus accusées, se placent les cotations des verreries, avec 86 %, et des glaceries, avec 70 %; l'amélioration continue des débouchés

Bourse de Bruxelles
Volume des opérations

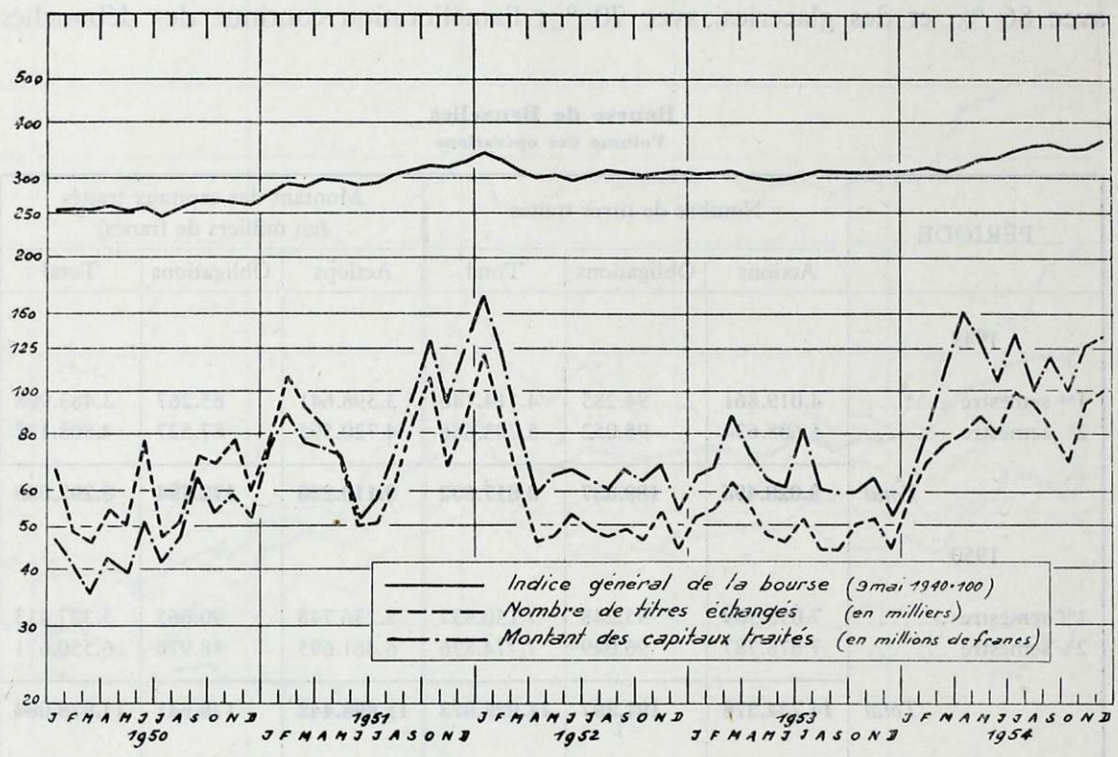
PÉRIODE	Nombre de titres traités			Montant des capitaux traités (en milliers de francs)		
	Actions	Obligations	Total	Actions	Obligations	Total
1949						
1er semestre	4.019.861	94.285	4.114.146	3.398.641	85.267	3.483.908
2e semestre	5.608.634	95.052	5.703.686	4.720.595	87.527	4.808.122
Total	**9.628.495**	**189.337**	**9.817.832**	**8.119.236**	**172.794**	**8.292.030**
1950						
1er semestre	7.055.589	95.248	7.150.837	5.236.748	90.665	5.327.413
2e semestre	7.678.787	96.049	7.774.836	6.461.695	88.976	6.550.671
Total	**14.734.376**	**191.297**	**14.925.673**	**11.698.443**	**179.641**	**11.878.084**
1951						
1er semestre	9.884.003	105.027	9.989.030	8.971.163	97.384	9.068.547
2e semestre	9.356.313	89.462	9.445.775	11.687.031	83.109	11.770.140
Total	**19.240.316**	**194.489**	**19.434.805**	**20.658.194**	**180.493**	**20.838.687**
1952						
1er semestre	8.662.816	82.981	8.745.797	11.696.143	77.757	11.773.900
2e semestre	6.126.724	75.968	6.202.692	7.948.176	72.270	8.020.446
Total	**14.789.540**	**158.949**	**14.948.489**	**19.644.319**	**150.027**	**19.794.346**
1953						
1er semestre	6.441.984	67.850	6.509.834	8.463.147	65.376	8.528.523
2e semestre	6.041.759	67.003	6.108.762	7.979.250	65.010	8.044.260
Total	**12.483.743**	**134.853**	**12.618.596**	**16.442.397**	**130.386**	**16.572.783**
1954						
1er semestre	9.295.154	65.536	9.360.690	12.201.067	63.381	12.264.448
2e semestre	11.359.139	63.548	11.422.687	14.990.136	63.306	15.053.442
Total	**20.654.293**	**129.084**	**20.783.377**	**27.191.203**	**126.687**	**27.317.890**

Source : Commission de la Bourse de Bruxelles.

Bourse de Bruxelles

Activité

(moyenne par séance)



Source : Commission de la Bourse de Bruxelles.

de ces deux industries, fort atteintes par le recul conjoncturel consécutif au « boom » de Corée, est cause de cette avance sensible. Les titres des entreprises de zinc, plomb et mines, dont les cotations bénéficient toujours au maximum des reprises économiques, accusent une plus-value de l'ordre de 75 %.

Les actions des industries métallurgique et chimique se sont valorisées respectivement de 31,7 % et 33,3 %, en moyenne.

Les progrès sont relativement moins accusés parmi les industries écoulant surtout leur production par le marché intérieur : les entreprises de la distribution d'eau, avec 52,3 %, sont les mieux classées. L'alimentation suit, avec 32 %, et les industries de la construction, avec 24,5 %. La progression des cours des charbonnages est fort limitée et inférieure même à celle des textiles; il est vrai que les stocks sur le carreau des mines sont restés fort importants pendant une grande partie de l'année et que la question pendante de l'abaissement des prix des charbons industriels a pesé aussi sur les cours. Pour ce qui concerne les cotations des titres des entreprises d'électricité, elles ont été influencées par les émissions importantes du secteur au cours de l'année et, en automne, par la prise de position de certains milieux syndicaux en faveur de la nationalisation de cette industrie.

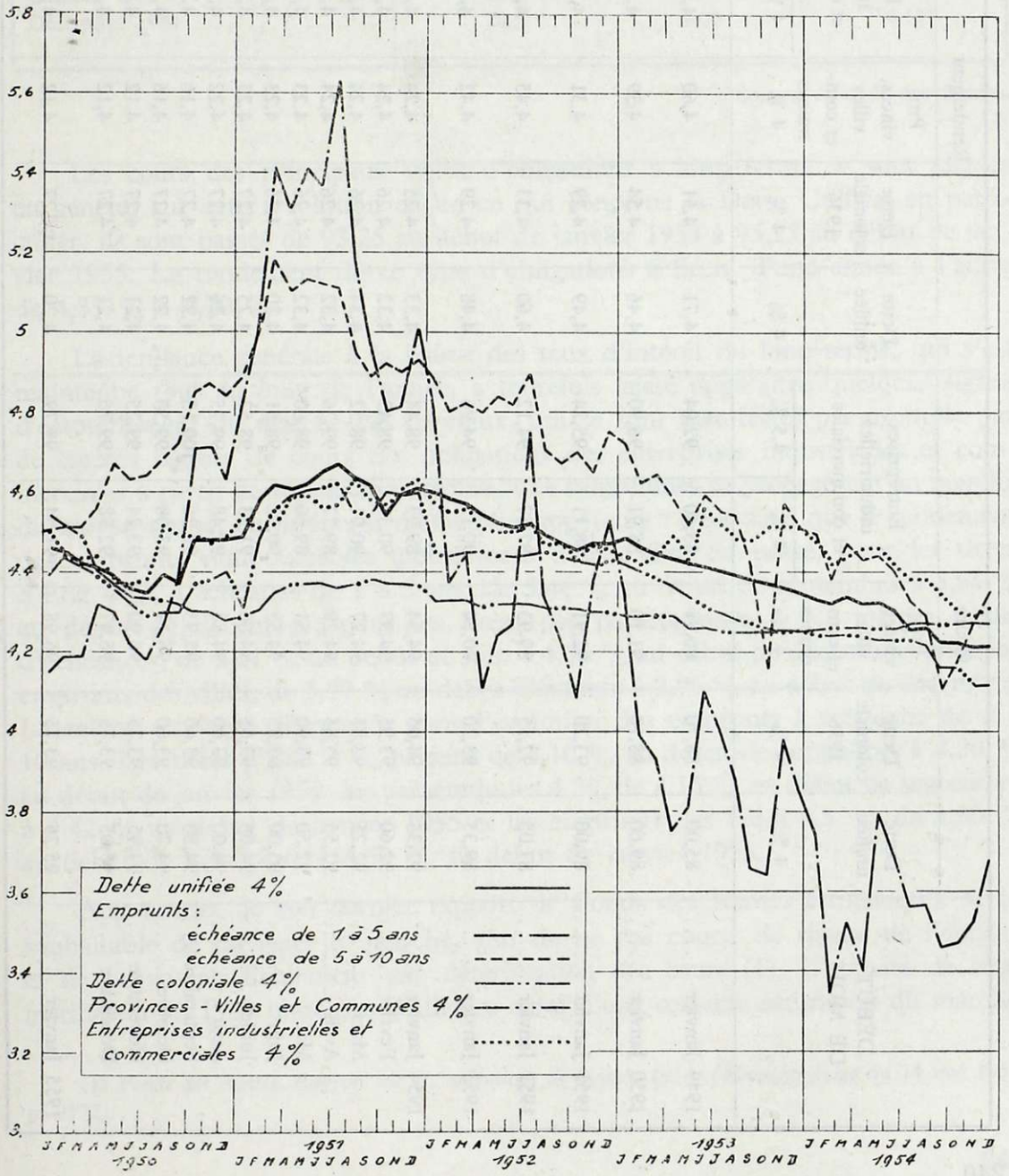
Au total, le volume des opérations de la Bourse de Bruxelles a été favorisé par la tenue des cours : le nombre de titres échangés, qui ne cessait de diminuer depuis 1951, a dépassé le chiffre atteint au cours de cette année; il s'est élevé, pour 1954, à 20.783.377 titres, contre 12.618.596 seulement l'année précédente. Le montant des capitaux traités est passé de 16.573 millions de francs à 27.318 millions en 1954; contrairement à l'évolution qui prévalait depuis 1952, le second semestre fut plus favorable que le premier.

2. — *Titres à revenu fixe.*

Le marché des capitaux a été abondamment fourni en liquidités en 1954, au point que, d'une manière générale, la tendance à la baisse des taux d'intérêt à long terme s'est maintenue, en dépit du redressement de l'activité économique et de l'accroissement du volume des émissions.

Rendement des principaux types d'obligations

(en pour-cent)



Source : Banque Nationale de Belgique.

Cours et rendement des principaux types d'obligations

DÉBUT DE MOIS	Cours					Rendement					Obligations de sociétés		
	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen	Indice de la valeur boursière (3-1-1938 = 100)
	4 %	4 %	4 %	4 %	4,5 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4,5 %			
1949 Janvier	85,00	88,70	86,94	83,40	92,04	4,71	4,51	4,60	4,80	4,89	89,75	4,86	88,68
1950 Janvier	89,60	88,10	91,10	88,91	96,90	4,46	4,54	4,39	4,50	4,64	94,70	4,62	93,57
1951 Janvier	89,00	93,20	92,91	88,11	95,24	4,49	4,29	4,31	4,54	4,73	93,24	4,68	92,13
1952 Janvier	87,05	92,35	89,93	87,57	94,12	4,60	4,33	4,45	4,57	4,78	92,47	4,72	91,36
1953 Janvier	89,35	93,20	90,54	90,12	94,96	4,48	4,29	4,42	4,44	4,74	93,86	4,65	92,74
1954 Janvier	92,35	94,05	94,34	89,23	98,44	4,33	4,25	4,24	4,48	4,57	96,11	4,62	94,96
Février	92,60	93,95	94,33	90,39	98,42	4,32	4,26	4,24	4,42	4,57	96,65	4,60	95,49
Mars	92,25	93,85	94,27	90,01	98,52	4,34	4,26	4,24	4,44	4,57	96,56	4,60	95,40
Avril	92,55	93,85	94,29	89,72	99,26	4,32	4,26	4,24	4,46	4,53	96,70	4,60	95,54
Mai	92,50	93,90	94,51	89,60	98,60	4,32	4,26	4,23	4,46	4,56	96,34	4,62	95,18
Juin	93,00	93,85	94,58	90,72	98,51	4,30	4,26	4,23	4,41	4,57	96,66	4,61	95,50
Juillet	94,05	93,65	94,66	91,33	98,52	4,25	4,27	4,23	4,38	4,57	96,55	4,62	95,39
Août	94,00	93,60	94,88	91,48	99,75	4,26	4,27	4,22	4,38	4,51	97,70	4,58	96,53
Septembre ...	94,80	93,60	95,93	92,26	100,15	4,22	4,27	4,16	4,34	4,49	98,21	4,55	97,03
Octobre	94,70	93,60	96,19	93,08	99,50	4,22	4,27	4,16	4,30	4,52	97,85	4,58	96,68
Novembre ...	94,95	93,75	96,90	93,24	99,25	4,21	4,27	4,12	4,29	4,53	97,78	4,58	96,61
Décembre ...	95,05	93,75	96,97	92,88	99,76	4,21	4,27	4,12	4,31	4,53	98,07	4,57	96,89
1955 Janvier	95,25	93,75	96,98	91,54	99,79	4,20	4,27	4,12	4,37	4,51	97,74	4,58	96,57

Source : Banque Nationale de Belgique.

Cette tendance ressort notamment de l'évolution du rendement et de la durée des nouveaux emprunts placés par l'Etat depuis 1952.

Rendements des emprunts d'Etat ou garantis par lui

DATE D'ÉMISSION	Durée (en années)	Taux nominal (en %)	Rendement (en %)
Juin 1952	10	4,50	5,25
Novembre 1952	12	4,50	5,08
Mai 1953	20	4,50	4,87
Octobre 1953	15	4,50	4,81
Février 1954	18	4,50	4,78
Juin 1954	20	4,25	4,65
Octobre 1954	20	4,25	4,57
Décembre 1954	20	4,00	4,55

Source : Fonds des Rentes.

Les cours des principaux types d'obligations à long terme se sont alignés en général sur cette évolution et, en ce qui concerne la Dette Unifiée, en particulier, ils sont passés de 93,25 au début de janvier 1954 à 95,25 au début de janvier 1955. Le rendement de ce type d'obligations a fléchi d'une année à l'autre de 4,33 % à 4,20 %.

La tendance générale à la baisse des taux d'intérêt du long terme, qui s'est maintenue tout au long de l'année, a toutefois laissé apparaître quelques signes d'essoufflement du marché des capitaux, qui se sont manifestés par exemple par de légères baisses de cours des obligations des entreprises industrielles et commerciales à partir de septembre-octobre. Ces symptômes se propagèrent au marché du moyen terme, où ils furent même plus apparents : c'est ainsi que le rendement des emprunts remboursables globalement à date fixe est passé, pour les titres d'Etat 4 %, à échéance de 1 à 5 ans, de 3,46 % au début de septembre à 3,68 % au début de décembre; pour les titres des paraétatiques 4 %, mêmes délais d'échéances, de 3,21 % au début de juin à 4,08 % au début de décembre; pour les emprunts des villes, de 3,77 % au début d'octobre à 3,96 % au début de décembre. La même tendance réapparaît dans l'évolution des emprunts à échéance de 5 à 10 ans. Les titres d'Etat 4 % passent de 4,10 % au début de septembre à 4,36 % au début de janvier 1955; les paraétatiques 4 %, de 4,15 % au début de septembre à 4,42 % au début de janvier 1955 et les emprunts des villes 4,5 %, de 4,30 % au début de novembre à 4,50 % au début de janvier 1955.

Aux termes de son dernier rapport, le Fonds des Rentes estime qu'il serait souhaitable de ménager le marché, afin de ne pas courir de risque de l'épuiser et de provoquer finalement une détérioration des cours (1). L'activité de cette institution en 1954 témoigne d'ailleurs aussi d'une certaine saturation du marché,

(1) *Fonds des Rentes, Rapport sur les opérations de l'année 1954. (Moniteur belge* du 14 mai 1955, p. 3172).

puisque, pour la première fois depuis 1950, l'évolution annuelle de son portefeuille accuse une progression : celle-ci, avec 1.491 millions de francs, a même dépassé celle de 1950, qui ne s'élevait qu'à 1.353 millions de francs. Entre-temps, le portefeuille du Fonds avait diminué de 276 millions en 1951, 824 millions en 1952 et 580 millions en 1953.

C'est à partir du 1er septembre 1954, à la suite des signes de fatigue du marché, que le Fonds des Rentes fut mis à contribution. Ses interventions successives portèrent son portefeuille à 5.244 millions de francs à la fin de novembre pour le ramener à 5.022 millions de francs au 31 décembre 1954 (1). A ce moment, le soutien des cotisations assumé par le Fonds des Rentes s'étendait à 209 emprunts, d'un capital nominal global de 181,8 milliards de francs, et son portefeuille représentait 2,76 % du capital en circulation, contre 2,31 % à la fin de 1953. Le Fonds exerce son activité sur les marchés boursiers de Bruxelles, Anvers, Gand et Liège (2).

Le financement des opérations du Fonds des Rentes était assuré, à la fin de 1954, à concurrence de 2.248 millions de francs par le marché du « call money », et de 1.327 millions par des bons de caisse, dont la majeure partie était remise

Opérations de portefeuille du Fonds des Rentes
Situation fin d'année

RUBRIQUE	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Financement des opérations (en millions de francs) :						
— « Call money »	1.123	1.451	2.698	2.350	1.999	2.248
— Bons de caisse (dont Banque Nationale) ..	2.487 (2.072)	4.133 (4.133)	1.562 (1.562)	344 (344)	120 (120)	1.327 ..
— Divers (a)	332	408	470	567	638	719
Total	**3.942**	**5.992**	**4.730**	**3.261**	**2.757**	**4.294**
Portefeuille titres (en millions de francs) :						
— Montant	3.879(c)	5.872(c)	4.686(c)	3.112(c)	2.532(c)	4.023(c)
— Evolution par solde d'achats et de ventes .	— 760	+1.352(d)	— 276(d)	— 824(d)	— 580(d)	+ 1.491
Pourcentage des titres offerts et demandés sur le marché (b) :						
— Absorbé par le Fonds ..	59,1	68,3	63,3	..	..	..
— Fourni par le Fonds ...	61,0	59,0	64,2	..	..	..

Source : Fonds des Rentes.

(a) « Réserves », « Comptes d'avances à la Banque Nationale » et « Achats de titres, à liquider ».
(b) Pendant l'année.
(c) Valeur nominale. Pour les années 1950 à 1954, à l'exclusion des titres vendus à réméré à des organismes d'intérêt public.
(d) Abstraction faite des opérations à réméré traitées avec des organismes d'intérêt public.

(1) *Fonds des Rentes*, op. cit., p. 3172.
(2) *Fonds des Rentes*, op. cit., p. 3176.

à la Banque Nationale, en contrepartie de prélèvements imputés sur les dix milliards de crédits réservés par cette institution à l'Etat pour ses opérations courantes. A fin 1953, ces divers modes de financement représentaient respectivement 1.999 millions de francs et 120 millions de francs.

§ 3. — INSCRIPTIONS HYPOTHÉCAIRES

En dépit du niveau élevé atteint en 1953, les inscriptions hypothécaires en garantie de prêts consentis ont encore progressé en 1954, sous l'influence de la grande activité de la construction immobilière : ces inscriptions se sont élevées en 1954 à 19.829 millions de francs, soit 2.237 millions de plus qu'en 1953.

Evolution du montant des inscriptions hypothécaires
(en millions de francs)

ANNÉE	Montant des inscriptions
1948	10.560
1949	13.129
1950	14.944
1951	12.292
1952	15.201
1953	17.592
1954	19.829

Source : Banque Nationale de Belgique.

Les inscriptions hypothécaires se sont aussi développées en raison des dispositions de l'arrêté royal du 25 septembre 1954 (1), selon lequel l'octroi de la prime à la construction est soumis dorénavant à l'obligation d'obtenir un prêt d'au moins 60 % de la valeur de l'immeuble.

Les organismes privés chargés du financement des opérations hypothécaires ont fait face à l'accroissement des crédits accordés par une augmentation de l'encours de leurs obligations et bons de caisse, par l'accroissement de leurs dépôts et, en ce qui concerne les sociétés d'assurance-vie et de capitalisation, par une nouvelle progression de leurs réserves mathématiques.

§ 4. — INSTITUTIONS PARAÉTATIQUES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

1. — *Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.*

Les versements effectués à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite ont continué leur progression en 1954, pour atteindre 13.380 millions au cours de cette année, contre 12.963 millions en 1953; toutefois, les remboursements ont augmenté dans de plus fortes proportions encore et se sont élevés à 10.703 millions de francs, contre 9.375 millions en 1953. Dès lors, les excédents ont diminué, tout comme l'année précédente, pour s'établir à 2.677 millions de francs, contre 3.587 millions en 1953 et 4.799 millions en 1952. Ainsi qu'on l'aura lu plus haut (1), cette régression est liée partiellement aux préférences accrues du public pour les valeurs mobilières, surtout à revenu variable.

(1) *Moniteur belge* du 30 septembre 1954.

(1) Cf. p. 230.

Caisse générale d'Epargne et de Retraite

Mouvement de l'épargne des particuliers

(en milliers de francs)

PÉRIODE	Excédent (a)	Intérêts capitalisés	Avoir global (b)
1949			
1er semestre	1.107.041		
2e semestre	1.152.830		
Total	**2.259.871**	814.930	30.359.942
1950			
1er semestre	1.225.004		
2e semestre	— 10.129		
Total	**1.214.875**	892.958	32.467.775
1951			
1er semestre	44.564		
2e semestre	1.070.141		
Total	**1.114.705**	929.765	34.512.245
1952			
1er semestre	2.181.633		
2e semestre	2.617.239		
Total	**4.798.872**	1.064.050	40.375.167
1953			
1er semestre	1.806.290		
2e semestre	1.780.965		
Total	**3.587.255**	1.216.982	45.179.403
1954			
1er semestre	1.377.175		
2e semestre	1.300.365		
Total	**2.677.440**	1.338.780	49.195.623

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

(a) Excédent des versements sur les remboursements.
(b) Situation au 31 décembre, intérêts capitalisés compris.

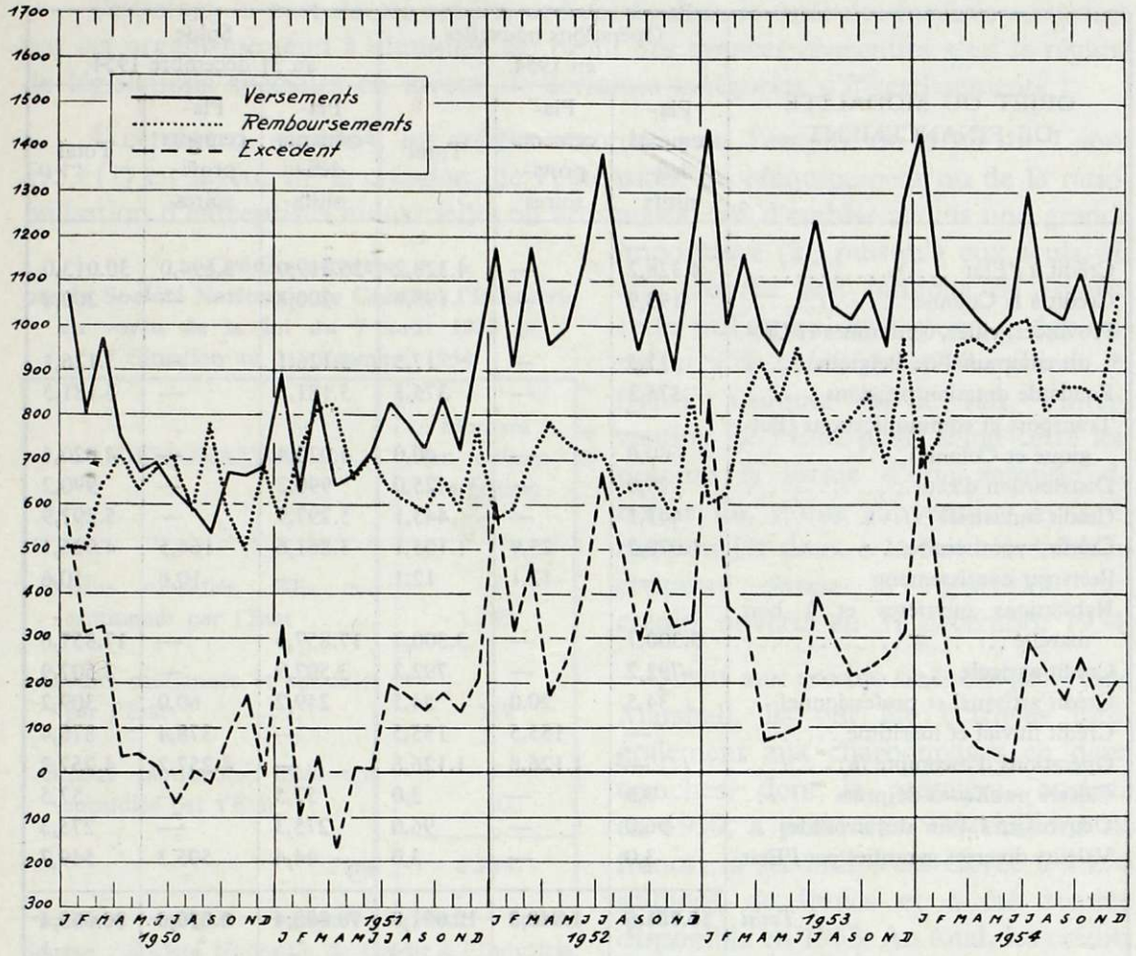
La diminution de 7.164.505 à la fin de 1953 à 6.493.315 à la fin de 1954 du nombre de livrets découle de la radiation opérée sur 765.799 comptes dits « dormants » (1).

Compte tenu des opérations de la Caisse d'Epargne, de la Caisse de Retraite, de la Caisse d'Assurances sur la Vie et de la Caisse des Rentes Accidents du Travail, qui font partie de son activité, la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite gérait,

(1) Il s'agit de livrets qui n'ont plus enregistré d'opérations depuis trente ans. Les opérations de radiation ont lieu tous les dix ans.

Versements et remboursements sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne

(en millions de francs)



Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

à la fin de 1954, un capital de 81.018 millions de francs, contre 75.307 millions à la fin de 1953.

De ces 81 milliards de francs, 80.059 millions avaient été placés soit à titre définitif, soit à titre provisoire. Au total, les placements nouveaux de l'année ont porté sur plus de 12 milliards de francs.

Les placements définitifs nouveaux se sont élevés à 10.752 millions de francs, dont 4,3 milliards de crédits à l'Etat, 3.301 millions en faveur des habitations ouvrières et à bon marché, 1.079 millions de crédits hypothécaires et 792 millions de crédits agricoles.

Quant aux placements provisoires, leur progression a été affectée en majeure partie à des opérations d'escompte qui, au total, atteignaient 4.257 millions de francs à la fin de 1954, soit près de 47 % du total des placements provisoires, qui s'élevaient à ce moment à 9.070 millions de francs.

Par l'accroissement continu de ces placements provisoires, la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite participe, non seulement à l'activité du marché des capi-

Caisse générale d'Epargne et de Retraite

Relevé général des placements

(en millions de francs)

OBJET OU MODALITÉ DE FINANCEMENT	Opérations nouvelles en 1954			Solde au 31 décembre 1954		
	Placements définitifs	Placements provisoires	Total	Placements définitifs	Placements provisoires	Total
Crédit à l'Etat	4.328,2	—	4.328,2	26.319,0	3.694,0	30.013,0
Crédit à la Colonie	193,9	—	193,9	200,8	—	200,8
Provinces, villes, communes et Crédit communal de Belgique	17,5	—	17,5	3.126,1	—	3.126,1
Fonds de dotation pensions	375,3	—	375,3	5.181,5	—	5.181,5
Transport et communications (Belgique et Colonie)	60,0	—	60,0	4.020,4	—	4.020,4
Distribution d'eau	25,0	—	25,0	990,2	—	990,2
Crédit industriel	443,1	—	443,1	5.297,9	—	5.297,9
Crédit hypothécaire	1.079,2	25,9	1.105,1	3.861,6	164,5	4.026,1
Prêts sur nantissement	—	12,1	12,1	—	10,6	10,6
Habitations ouvrières et à bon marché	3.300,7	—	3.300,7	17.857,6	—	17.857,6
Crédit agricole	792,2	—	792,2	3.507,9	—	3.507,9
Crédit artisanal et professionnel	34,5	20,0	54,5	249,2	60,0	309,2
Crédit fluvial et maritime	—	155,5	155,5	—	378,4	378,4
Opérations d'escompte (a)	—	1.126,8	1.126,8	—	4.257,2	4.257,2
Caisses publiques de prêts	3,0	—	3,0	57,5	—	57,5
Oeuvres en faveur des invalides	96,0	—	96,0	275,3	—	275,3
Valeurs diverses garanties par l'Etat	3,0	—	3,0	44,4	505,3	549,7
Total	**10.751,6**	**1.340,3**	**12.091,9**	**70.989,4**	**9.070,0**	**80.059,4**

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

(a) A l'exclusion des opérations d'escompte incluses dans le « crédit hypothécaire », dans le « crédit artisanal et professionnel » et dans le « crédit fluvial et maritime ».

taux, mais aussi à celle du marché monétaire, sous la forme d'opérations d'escompte ordinaire.

2. — *Société Nationale de Crédit à l'Industrie.*

a) *Crédits accordés.*

Comme par le passé, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie a apporté, en 1954, une aide importante au développement de l'équipement industriel du pays. Depuis la fin de 1951, d'ailleurs, ses interventions dans ce domaine augmentent au rythme de 2 milliards environ par an, de telle façon qu'à la fin de décembre 1954, son portefeuille effets atteignait 14.980 millions de francs, contre 12.956 millions à la fin de 1953 et 6.733 millions seulement au 31 décembre 1949.

Les crédits ordinaires accordés par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie ont encore progressé de 451 millions environ au cours de l'année écoulée, pour

atteindre 7.506 millions de francs au 31 décembre, dont 682 millions sont réservés au financement d'opérations d'exportation.

Toutefois, la part de ces crédits ordinaires dans le total des facilités accordées par cet organisme tend à diminuer, au profit des avances consenties sous le régime de législations spéciales en faveur de certaines catégories d'investissements.

A cet égard, en 1954, les crédits accordés sous l'empire de la loi du 7 août 1953 (1) en faveur de la création, de l'extension, du rééquipement ou de la rationalisation d'entreprises industrielles ou artisanales, ont d'emblée acquis une grande importance (2), puisqu'à eux seuls, ils ont absorbé 898 millions de francs; cette utilisation correspond à des ouvertures de crédit de 1.938 millions de francs. Comme on le sait, l'intervention de l'Etat peut, selon cette loi, prendre la forme d'une garantie de bonne fin, d'une subvention en intérêts, ou les deux à la fois. Le tableau ci-contre donne la répartition des crédits ouverts au 31 décembre 1954.

Crédits ouverts par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie en vertu de la loi du 7 août 1953 (a)
Situation au 31 décembre 1954

DÉSIGNATION	Montant (en millions de francs)
Crédits subsidiés, mais non cautionnés par l'Etat	1.267
Crédits cautionnés et subsidiés par l'Etat	579
Crédits cautionnés, mais non subsidiés par l'Etat	92
Total	**1.938**

Source : Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
(a) *Moniteur belge* du 17 octobre 1953.

Quant aux crédits financés par l'aide Marshall, ils ont été octroyés intégralement aux charbonnages en deux tranches, dont la première, ouverte en 1950, a porté sur 730 millions de francs; la seconde s'est élevée à 1.206 millions de francs et a été rendue disponible en 1953. Au total, les crédits ouverts à ce titre atteignaient 1.876 millions de francs à la fin de 1954, en augmentation de près de 300 millions par rapport à l'année précédente.

Dans le domaine des crédits de restauration, la progression globale n'a plus atteint que 130 millions de francs en 1954, portant le total de ces avances à 2.183 millions de francs.

De leur côté, les crédits financés par le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes en faveur des flottes marchande et de pêche et de la construction navale, atteignaient 334 millions à la fin de 1954, contre 166 millions un an auparavant.

Outre le rôle important qu'elle assume pour financer les investissements industriels, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie contribue aussi à alimenter le marché monétaire, dans la mesure où une partie de ses liquidités est affectée à des placements provisoires. Entre le 31 décembre 1953 et le 31 décembre 1954, ceux-ci sont passés de 1.344 millions de francs à 2.526 millions. Dans ce dernier

(1) *Moniteur belge* du 17 octobre 1953.
(2) *Société Nationale de Crédit à l'Industrie. Rapports annuels. Exercice 1954.* Bruxelles, 1955, p. 10.

montant, les effets commerciaux interviennent pour 1.184 millions, contre 568 millions un an auparavant; il s'agit, en grande partie, d'effets achetés sur le marché hors banque à l'intervention de l'Institut de Réescompte et de Garantie. Les placements provisoires témoignent en outre d'une intervention accrue en faveur de l'Etat, comprenant 650 millions de certificats de Trésorerie à la fin de 1954, contre 110 millions à la fin de 1953.

b) *Financement des opérations.*

L'augmentation des crédits accordés a été financée en 1954 par les mêmes moyens que les années précédentes et notamment, à concurrence de 1,2 milliard de francs, par un accroissement des emprunts obligataires et, à concurrence de près d'un milliard, par des émissions complémentaires de bons de caisse, dont l'encours total a progressé ainsi de 1.252 millions de francs à la fin de 1952 à 2.248 millions de francs à la fin de 1954. Par ailleurs, les obligations spéciales « Restauration » ont augmenté de 500 millions de francs, tandis que les avances de l'Etat belge sous le régime de l'aide Marshall ont progressé à nouveau de 386 millions de francs.

3. — *Caisse Nationale de Crédit Professionnel.*

Le volume de l'encours des crédits a continué sa progression, pour atteindre 3.078 millions de francs à la fin de 1954, contre 2.608 millions de francs à la fin de l'année 1953.

Le plafond des engagements de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel a été porté par la loi du 28 décembre 1953 (1) de 3 à 4 milliards de francs.

Crédits professionnels accordés par la Caisse Nationale de Crédit Professionnel
(en millions de francs)

ANNÉE	Montant
1947	400
1948	476
1949	521
1950	682
1951	417
1952	678
1953	931
1954	1.046

Source : Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

Le montant global des crédits professionnels, accordés par la Caisse Nationale de Crédit Professionnel au cours de l'année 1954, a dépassé pour la première fois le milliard de francs. L'importance de ce montant apparaît clairement en regard de ceux des années précédentes (voir tableau ci-contre).

Les crédits nouveaux ouverts en 1954 ont été affectés à concurrence de 479 millions aux investissements, y compris les constructions et aménagements d'immeubles, de 175 millions de francs au fonds de roulement et de 259 millions à l'achat d'immeubles professionnels.

(1) *Moniteur belge* des 1er et 2 février 1954.

Répartition des crédits accordés par la Caisse Nationale de Crédit Professionnel en 1954
(en millions de francs)

SECTEURS	Montant
Commerce de gros et de détail.	239
Industrie alimentaire	184
Industrie de la construction ...	167
Transports	92
Industrie des fabrications métalliques	71
Industrie textile	67
Autres secteurs	226
Total	**1.046**

Source : Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

Le tableau ci-contre reprend la répartition des crédits accordés aux principaux secteurs économiques par cet organisme.

Le financement des opérations de crédit à court terme est assuré par les dépôts, qui sont passés de 603 millions de francs à la fin de 1953 à 636 millions de francs à la fin de l'année 1954.

Le financement des opérations de crédit à moyen et long terme est assuré principalement par l'émission de bons de caisse et d'obligations, qui ont accusé une progression très importante depuis quelques années, passant de 175 millions à la fin de 1946 à 1.915 millions à la fin de 1954.

Durant l'année écoulée, le coût des bons de caisse et obligations a subi une légère diminution, le taux d'intérêt étant moins élevé.

4. — *Institut National de Crédit Agricole.*

Au cours de l'année écoulée, l'activité de l'Institut National de Crédit Agricole s'est considérablement développée; les demandes de crédits, qui s'étaient élevées à 4.740 en 1953, après une stabilisation aux environs des 4.000 pendant les trois années précédentes, ont atteint 5.250 en 1954, chiffre le plus élevé depuis la fondation de l'Institut.

Le total des opérations réalisées en 1954 s'est élevé à 1.036 millions de francs, ce qui a porté leur volume global depuis l'origine, c'est-à-dire depuis 1937, à 11.896 millions.

L'encours total, à la fin de 1954, était de 1.364 millions de francs, soit une augmentation de 174 millions par rapport à l'année précédente. Les engagements en faveur de l'Office Commercial du Ravitaillement ayant augmenté de 5 millions, les autres activités de l'Institut ont enregistré une augmentation de 169 millions de francs.

Les conditions des emprunts ont été favorablement influencées par la diminution du coût des capitaux sur le marché, ce qui a permis de régler les taux, ainsi que les prix d'émission et de remboursement, des bons de caisse et obligations sur des bases moins onéreuses que celles précédemment en vigueur.

L'examen de la situation financière de l'Institut à la fin de 1954 par rapport à la fin de 1953 révèle que les opérations ont été financées comme repris dans le tableau ci-après.

Financement des opérations de l'Institut National de Crédit Agricole en 1954
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Montant
Augmentation des emprunts ..	85
Augmentation des effets réescomptés	50
Prélèvement sur participation à recevoir de l'Etat	40
Prélèvement sur le compte Trésor belge	76
Total	**251**

Source : Institut National de Crédit Agricole.

Du total de 251 millions, il faut déduire une diminution des dépôts, de l'ordre de 96 millions de francs (1).

5. — *Office Central de Crédit Hypothécaire.*

L'activité de l'Office Central de Crédit Hypothécaire a, cette année encore, été caractérisée par les tendances divergentes des deux secteurs d'intervention de l'Office : d'une part, une augmentation constante des opérations relevant de son secteur ordinaire, et plus particulièrement de celles en faveur des classes moyennes, et, d'autre part, une diminution notable des crédits de restauration.

a) *Secteur ordinaire.*

Sous cette dénomination sont groupées les opérations qui relèvent de l'activité propre et permanente de l'Office et qui sont :

— les prêts et avances consentis en vue de favoriser la mobilisation des créances hypothécaires existantes, ainsi que la régularisation du taux de l'intérêt et des autres charges grevant les prêts hypothécaires;

— les prêts ou crédits « classes moyennes », destinés à la construction, l'acquisition ou l'aménagement d'immeubles de moyenne importance destinés à l'usage propre de l'emprunteur.

L'encours total des crédits accordés à ce titre est passé au 31 décembre 1954 à 621 millions de francs, accusant une augmentation de 150 millions par rapport à l'année 1953, les placements nouveaux s'étant chiffrés à 212 millions de francs et les amortissements et remboursements reçus, à 62 millions.

L'encours des opérations classées dans la rubrique « prêts nouveaux » a augmenté de 38 millions par rapport à l'année dernière, tandis que les crédits consentis aux classes moyennes sont en progrès de 91 millions (2).

b) *Secteur « restauration ».*

Le montant total des crédits accordés en vue de la restauration des dommages causés par l'invasion du pays est de 7.753 millions de francs belges.

(1) Cette diminution est due en grande partie aux retraits effectués par l'O.C.R.A. et nécessités par l'activité courante de celui-ci.

(2) *Office Central de Crédit Hypothécaire. Rapport du Conseil d'Administration et du Collège des Reviseurs à Monsieur le Ministre des Finances. Exercice 1954.* Bruxelles, 1955, p. 4.

Il reste actuellement, à l'Office, des comptes ouverts au nom des sinistrés bénéficiaires pour un montant de 2.536 millions.

C'est dire combien les remboursements ont été importants. Ils sont pour partie le fait des sinistrés eux-mêmes, mais, pour la très grosse majorité, constitués par les indemnités versées par le Ministère des Travaux publics et de la Reconstruction. Les dispositions légales sur la réparation des dommages de guerre aux biens privés prévoient, en effet, que l'indemnité de réparation est de plein droit déléguée aux créanciers et éteint à due concurrence la dette contractée.

L'intervention de l'Office est encore fréquemment sollicitée pour l'octroi de crédits « restauration » sous le régime de la loi du 1er octobre 1947 (1); cela est dû au nombre toujours croissant d'indemnités définitives liquidées par le Ministère des Travaux publics et de la Reconstruction et complétées, dans la majorité des cas, par une possibilité de crédit au profit du sinistré; 1.415 demandes ont été introduites auprès de l'Office en 1954 et, en y incorporant des dossiers à l'examen à la fin de décembre 1953, les 1.020 demandes retenues sur les 1.544 traitées ont fait l'objet d'avances, pour un montant de 177 millions de francs. Compte tenu de diverses écritures de régularisation et des remboursements, l'encours total pour les crédits « immeubles » et pour les crédits consentis en vue de la reconstitution de matériel et de stocks, qui s'élevait à la fin de 1953 à 577 millions de francs belges, passe ainsi, à la fin de 1954, à 752 millions.

(1) *Moniteur belge* du 10 octobre 1947.

CHAPITRE III

ASSURANCES

Les diverses formes d'assurances privées, placées sous contrôle légal, présentent en 1954 une certaine extension; cependant, le développement de l'assurance-vie marque une progression toute particulière, quoique le niveau atteint ne soit pas encore celui de l'étranger.

§ 1. — ASSURANCES SUR LA VIE

En 1954, le développement des assurances de groupe a été normal, tandis que les capitaux assurés par les contrats individuels d'assurances-vie ont été spécialement élevés; ceci est la conséquence des mesures fiscales prises dans le cadre de la loi du 10 novembre 1953 (1). Comme il faut s'y attendre en pareil cas, l'augmentation du montant des réserves mathématiques ne suit que lentement cet accroissement brutal du nombre de contrats.

Assurances sur la vie
Réserves mathématiques
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954
Sociétés belges :			
francs belges (a) ...	13.566	15.417	17.347
Sociétés étrangères :			
francs belges (a) ...	4.805	5.372	5.977

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

(a) Comprend les réserves pour sinistres à régler, les réserves pour la participation aux bénéfices, les fonds de répartition, ainsi que les réserves pour les contrats souscrits en monnaies étrangères.

1. — *Réserves mathématiques.*

Par rapport au montant des réserves mathématiques de l'année précédente, l'accroissement en 1954 s'élève à 13 % pour les sociétés belges et 11 % pour les sociétés étrangères, contre 14 % et 12 % en 1953.

(1) *Moniteur belge* du 3 décembre 1953.

Assurances sur la vie
Primes encaissées
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954
Sociétés belges ...	2.639,0	2.885,9	3.126,7
Sociétés étrangères	980,0	1.048,1	1.154,1

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

2. — *Primes encaissées.*

Les primes encaissées par les entreprises d'assurances sur la vie s'élèvent à 4,3 milliards de francs, soit une augmentation de 10,9 % par rapport à 1953, contre 10,8 % l'année précédente. Ce pourcentage est respectivement, pour les sociétés belges et les sociétés étrangères, de 10,3 % et 11 %, contre 10,9 % et 10,7 % en 1953. Le

Assurances sur la vie
Valeurs représentatives
(en millions de francs)

NATURE DES VALEURS	1952	1953	1954
Sociétés belges :			
Fonds d'Etat belges, valeurs garanties par l'Etat belge, titres de sociétés garantis par le Congo Belge	1.498,4	1.659,2	2.055,7
Obligations Crédit communal, Crédit industriel, S.N.C.B., S.N.C.I., provinces et communes belges	2.642,2	3.244,9	3.718,0
Obligations sociétés belges ayant fait face à leurs engagements depuis 5 ans consécutifs	4.027,9	4.422,5	4.646,8
Actions de sociétés belges ayant fait face à leurs engagements depuis 5 ans consécutifs	924,3	1.106,4	1.463,7
Fonds publics étrangers, valeurs garanties par les Etats étrangers	52,7	96,3	140,4
Prêts sur polices	577,0	613,1	627,0
Immeubles	522,3	554,5	597,7
Prêts hypothécaires	3.151,2	3.454,1	3.837,8
Espèces - Divers	260,4	408,9	397,2
Sociétés étrangères :			
Fonds d'Etat belges, valeurs garanties par l'Etat belge, titres de sociétés garantis par le Congo Belge.....	1.443	1.577,5	1.886,4
Obligations Crédit communal, Crédit industriel, S.N.C.B., S.N.C.I., provinces et communes belges	1.372	1.569,0	1.575,6
Obligations sociétés belges ayant fait face à leurs engagements depuis 5 ans consécutifs	373	368,4	397,8
Actions de sociétés belges ayant fait face à leurs engagements depuis 5 ans consécutifs	193	280,0	320,9
Fonds publics étrangers, valeurs garanties par les Etats étrangers	95	101,2	122,0
Prêts sur polices	242	261,3	278,5
Immeubles	421	483,7	569,3
Prêts hypothécaires	661	795,6	986,2
Espèces - Divers	57	30,8	36,3

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

rythme d'accroissement pour les sociétés belges tend donc à diminuer légèrement.

3. — *Valeurs représentatives.*

Les réserves mathématiques sont calculées à la date du bilan, de telle façon qu'elles représentent la différence, à cette date, entre l'engagement de l'assureur et l'engagement de l'assuré. C'est la dette des entreprises vis-à-vis des assurés souscripteurs de contrats. Les dites réserves doivent avoir leur contrepartie à l'actif du bilan; ce sont les valeurs représentatives, affectées, par privilège spécial, à la liquidation des opérations d'assurance.

En 1954, la constitution du portefeuille des sociétés d'assurance sur la vie marque une progression très nette des obligations, fonds d'Etat et prêts hypothécaires, contrairement à la tendance décelée les années précédentes. Il s'agit là d'une évolution en rapport avec l'état du marché financier.

§ 2. — CAPITALISATION

Malgré la diminution du portefeuille, il se pourrait que le déclin des opérations de capitalisation touche à sa fin, car, depuis 1950, on constate chaque année une augmentation des réserves mathématiques, laquelle résulte principalement des

Opérations de capitalisation

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954
Primes encaissées	**73,4**	**72,4**	**71,8**
Valeur nominale des contrats souscrits :			
Capitalisation pure	1.016,3	981,8	955,9
Capitalisation immobilière	259,7	206,6	165,4
Total	**1.276,0**	**1.188,4**	**1.121,3**
Réserves mathématiques :			
Capitalisation pure	317,0	333,6	349,6
Capitalisation immobilière	91,9	84,7	73,8
Total	**408,9**	**418,3**	**423,4**
Cautionnements	4,0	4,4	4,6
Total général	**412,9**	**422,7**	**428,0**

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

Opérations de capitalisation

Valeurs représentatives

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954
Fonds publics belges et valeurs garanties par l'Etat	84,8	96,7	105,6
Titres garantis par la Colonie	0,2	0,1	1,2
Obligations institutions parastatales	14,3	17,4	28,2
Obligations provinces et communes	9,5	9,5	3,5
Obligations sociétés commerciales belges	3,0	1,9	1,8
Immeubles	9,4	9,1	7,3
Prêts hypothécaires	269,3	268,6	270,1
Prêts sur polices	3,7	4,4	3,9
Espèces	1,3	3,3	1,6
Divers (a)	19,8	12,8	6,6
Total	**415,3**	**423,8**	**429,8**

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

(a) Les valeurs représentatives reprises sous la rubrique *Divers* sont constituées principalement par des frais d'acquisition non amortis.

opérations « à prime unique ». Or, il convient de noter que les contrats « à prime unique » ont un succès grandissant auprès du public et que les opérations de capitalisation s'orientent de plus en plus vers ce type de contrats. Il s'agit donc vraisemblablement d'un indice favorable pour cette branche d'activité.

§ 3. — PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

CONSENTIS PAR LES ENTREPRISES PRIVÉES DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

L'importance des remboursements anticipatifs n'a fait que s'accentuer cette année. On constate néanmoins une augmentation assez normale du portefeuille des entreprises de prêts par intervention, tandis que le « solde restant dû » (1) auprès des entreprises de prêts sans intervention, s'élevant à quelque 15.900 millions de francs, représente, par rapport à celui de l'année 1953, un accroissement qui dépasse largement celui qui a été enregistré au cours des années de l'après-guerre.

(1) Le « solde restant dû » des prêts en cours auprès des diverses sociétés est constitué par différence entre la valeur nominale des prêts et le fonds de reconstitution.

Prêts hypothécaires
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954
Prêts hypothécaires par intervention :			
Valeur nominale des prêts	**783,7**	**790,3**	**805,4**
Fonds de reconstitution	99,2	111,7	124,9
Cautionnements	1,9	2,0	2,1
Total :	**101,1**	**113,7**	**127,0**
Prêts hypothécaires sans intervention :			
Solde restant dû	**12.372,7**	**13.743,0**	**15.898,6**

Source : Ministère des Affaires économiques.
Service d'Inspection des Assurances,

Prêts hypothécaires par intervention
Valeurs représentatives
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954
Fonds publics belges	13,0	14,8	16,4
Obligations institutions parastatales	2,4	1,1	2,1
Obligations institutions parastatales de crédit		0,4	0,3
Titres garantis par la Colonie	0,1	0,1	0,1
Obligations provinces et communes	1,3	2,0	1,5
Immeubles	4,9	6,8	7,7
Prêts hypothécaires	83,9	92,3	104,0
Divers (a)	0,1	—	0,2
Total :	**105,7**	**117,5**	**132,3**

Source : Ministère des Affaires économiques,
Service d'Inspection des Assurances.

(a) Les valeurs représentatives reprises sous la rubrique *Divers* sont constituées principalement par des frais d'acquisition non amortis.

§ 4. — ASSURANCE OBLIGATOIRE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES TRANSPORTEURS PAR VÉHICULES AUTOMOBILES

Cette catégorie d'assurance continue son développement en rapport avec l'extension des transports routiers, de toute nature, par véhicules automobiles. Le total des primes encaissées s'élève à 834.619.000 F, contre 785.356.000 F en 1953, soit une augmentation de 6 %.

Les valeurs représentatives des réserves techniques sont également en accroissement de 16 %.

Assurance obligatoire des transporteurs par véhicules automobiles en 1954

(en milliers de francs)

DÉSIGNATION	Services publics d'autobus, services spéciaux d'autobus, services d'autocars	Taxis et fiacres automobiles	Transports de choses pour compte de tiers	Transports de choses pour compte propre
Affaires directes :				
Nombre de véhicules assurés (a)	3.337	6.548	17.908	187.323
Primes émises	51.112	35.392	132.753	615.262
Montant des sinistres payés en 1954	30.221	26.228	91.400	332.698
Evaluation des sinistres en suspens	67.406	53.756	151.643	583.112
Réserves pour risques en cours	4.284	11.815	48.536	252.875
Commissions payées	8.540	5.762	23.032	128.184
Frais généraux	8.281	5.632	20.397	93.488
Affaires cédées en réassurance :				
Primes cédées	9.958	9.857	49.323	225.596
Commissions reçues	2.916	2.652	13.434	68.729
Quote-part des réassureurs dans sinistres réglés	10.707	6.426	44.909	127.981
Quote-part des réassureurs dans réserve pour sinistres à régler	35.377	21.723	69.804	250.040
Quote-part des réassureurs dans réserve pour risques en cours	1.183	2.904	15.934	83.378
Affaires acceptées en réassurance :				
Primes acceptées	6.144	2.510	8.321	18.696
Commissions payées	1.841	755	2.503	6.387
Quote-part dans sinistres réglés	3.728	2.076	5.586	10.310
Quote-part dans réserve pour sinistres à régler	21.435	8.943	6.911	15.744
Quote-part dans réserve pour risques en cours	1.063	895	3.335	8.190

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

(a) En unités.

Assurance obligatoire des transporteurs par véhicules automobiles

Valeurs représentatives des réserves techniques

(en milliers de francs)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954
Fonds publics belges	209.525	242.902	268.671
Fonds garantis par la Colonie	14.215	10.542	12.901
Parastataux	109.379	109.239	119.478
Parastataux de crédit	29.789	32.395	42.498
Provinces et communes	17.903	27.130	35.474
Fonds publics étrangers	454	6.560	8.857
Immeubles	32.906	33.107	40.957
Prêts hypothécaires	11.253	13.845	19.263
Obligations de sociétés belges	36.192	35.870	31.232
Actions de sociétés belges	11.706	21.201	31.203
Espèces	43.903	50.937	42.560
Divers	10.287		23.941
Total :	**527.512**	**583.728**	**677.035**

Source : Ministère des Affaires économiques,
Service d'Inspection des Assurances.

QUATRIÈME PARTIE

Prix et Revenus

CHAPITRE PREMIER

PRIX

Les principes fondamentaux et la technique de la politique belge en matière de prix n'ont subi aucun changement en 1954.

Le niveau général des prix est d'ailleurs demeuré relativement stable. L'indice des prix de détail a oscillé à un niveau légèrement supérieur à celui de 1953, principalement à la suite du renchérissement de quelques denrées alimentaires importées. La baisse de l'indice des prix de gros s'est ralentie au cours des premiers mois de l'année, pour amorcer ensuite une légère hausse progressive, les prix des produits agricoles indigènes étant les seuls à poursuivre leur régression.

Une fois de plus, le relèvement du niveau des prix belges a été moins prononcé que dans la plupart des autres pays. Cette évolution est surtout frappante en ce qui concerne l'indice des prix de détail ou du coût de la vie, dont la hausse fut généralement plus forte à l'étranger, par suite de l'atténuation des restrictions en matière de prix et des augmentations de salaires; ce fut notamment le cas aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et dans les pays scandinaves.

Indices des prix et des salaires dans quelques pays
(1950 = 100)

PAYS	Indice des prix de détail ou du coût de la vie			Indice des prix de gros			Salaires horaires bruts (a)		
	Fin 1952	Fin 1953	Fin 1954	Fin 1952	Fin 1953	Fin 1954	Fin 1952	Fin 1953	Fin 1954
Belgique	111	111	112	111	106	106	116	118	121
Etats-Unis d'Amérique	111	112	111	106	107	106	118	123	125
Royaume-Uni	121	123	127	118	117	118	120	126	134
France	131	128	130	130	127	125	150	155	167
Allemagne Occidentale	110	107	110	121	116	117	125	130	135
Pays-Bas	112	112	120	119	115	116	112	113	130

Source : Organisation Européenne de Coopération Economique.

(a) Dans les industries manufacturières.

Section I. — POLITIQUE DES PRIX

§ 1. — POLITIQUE DES AUTORITÉS BELGES

Abstraction faite de la répercussion provoquée par l'emballement des cotations mondiales du café et du cacao jusqu'aux mois d'été, l'évolution des prix sur le marché belge au cours de 1954 a été relativement calme. Le Gouvernement n'a pas eu à intervenir contre des majorations de prix spéculatives. Les réglementations en vigueur et les conventions particulières d'ordre international se sont généralement révélées suffisantes pour enrayer une baisse excessive de certains prix de produits industriels et agricoles, d'autant plus que la demande croissante de produits industriels dans le monde entier a sensiblement atténué la concurrence dans la plupart des secteurs.

Quelques produits industriels ont cependant fait l'objet de nouvelles négociations sur le plan international et certaines mesures ont été prises en vue de protéger les produits belges. A l'encontre de l'action menée au cours des deux années précédentes et qui visait, en ordre principal, la concurrence néerlandaise, les interventions, en 1954, ont surtout été dirigées contre certaines pratiques commerciales appliquées dans d'autres pays, surtout en France.

Le principe de base de la politique des prix, qui est, depuis longtemps, celui de la liberté surveillée, a donc pu être maintenu, de même que la technique élaborée en vue d'éviter des fluctuations trop dangereuses.

Le dispositif juridique de base permettant une intervention éventuelle des autorités belges, n'a pas été modifié.

Afin de modérer l'incidence de l'emballement des cours mondiaux du café sur les prix au consommateur belge, un arrêté du 29 avril prescrivit que les prix de vente au consommateur des cafés torréfiés ne pourraient dépasser les prix pratiqués au 30 avril 1954, sans l'autorisation préalable du Ministère des Affaires économiques (1).

La hausse constante des cours du café vert obligeant les importateurs et torréfacteurs à solliciter sans cesse des majorations de prix, le régime des autorisations individuelles fut remplacé, à partir du 17 juin, par une augmentation générale des prix au consommateur, ceux-ci ne pouvant dépasser de plus de 30 % leur niveau du 30 novembre 1953. L'arrêté limitait en outre les marges bénéficiaires des grossistes et détaillants, et la taxe de transmission était ramenée provisoirement de 4,5 % à 3 %. Enfin, le prix des cafés mis en vente sous de nouvelles appellations devait être soumis à l'approbation préalable du Ministre des Affaires économiques (2).

Les cours mondiaux de certains autres produits alimentaires importés ont, aussi, exercé une pression passagère sur les prix de détail. Pour remédier à cette

---

(1) Arrêté ministériel du 29 avril 1954 (*Moniteur belge* du 1er mai 1954).

(2) Arrêté ministériel du 17 juin 1954 (*Moniteur belge* du 20 juin 1954), remplaçant l'arrêté du 29 avril 1954 précité.

situation, l'huile d'arachide (1), le saumon en boîte (2) et le riz « type Japon » (3) furent également soumis au régime des prix maxima, conjugué, pour les deux produits mentionnés en dernier lieu, à l'octroi de subsides aux prix. Lorsque les prix de ces produits se remirent à baisser, les arrêtés (4) et subsides furent progressivement supprimés.

Remplacée dorénavant par la réglementation de la Haute Autorité de la C.E.C.A., la réglementation belge encore en vigueur concernant les prix maxima pour les charbons domestiques fut abrogée et les marges bénéficiaires pratiquées dans le négoce furent replacées sous le régime du prix normal (5).

Sauf ce qui concerne les produits alimentaires importés dont question ci-dessus et les subventions de péréquation octroyées dans le cadre du traité de la C.E.C.A., il n'a pas été dérogé au principe de n'accorder aucun subside tendant directement à une diminution de prix.

En matière de prix agricoles, la politique adoptée depuis quelques années a été maintenue dans ses principes et ses techniques d'exécution.

Les prix des produits agricoles indigènes ont continué à être soutenus avec souplesse, grâce au protocole agricole Benelux, au calendrier horticole et au contingentement d'une partie des importations. Il y a lieu de noter, à ce propos, que les majorations de salaires accordées aux Pays-Bas à la main-d'œuvre agricole au cours de l'année 1954 ont réduit l'écart entre les frais de production des agricultures belge et néerlandaise. Cependant, compte tenu des baux à ferme et des autres facteurs intervenant dans les coûts de production, l'écart est cependant resté trop grand pour que l'on ait pu libérer sans danger le commerce de produits agricoles entre les Pays-Bas et l'U. E. B. L.

Les prix de direction n'ont pas subi de modification, sauf ceux du lait, du beurre et des œufs, qui ont été légèrement abaissés.

§ 2. — POLITIQUE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER A L'ÉGARD DES PRIX BELGES

Le régime des prix pour les charbons et cokes belges n'a pas été modifié. Le barème fut maintenu tant pour le marché intérieur que pour les régions étrangères où sont autorisés des prix de zone moins élevés, la délimitation des zones ne subissant aucun changement (6).

La réglementation des prix de la ferraille a été supprimée en avril, les prix effectifs étant tombés à un niveau nettement inférieur aux prix-limites, par suite

---

(1) Arrêté ministériel du 27 août 1954 (*Moniteur belge* des 30 et 31 août 1954).

(2) Arrêté ministériel du 27 août 1954 (*Moniteur belge* du 2 septembre 1954).

(3) Arrêté ministériel du 27 août 1954 (*Moniteur belge* du 5 septembre 1954).

(4) Arrêté ministériel du 21 octobre 1954 (*Moniteur belge* du 27 octobre 1954).

(5) Arrêté ministériel du 5 avril 1954 (*Moniteur belge* du 8 avril 1954).

(6) Les décisions prises à cet égard par la Haute Autorité au cours de 1954 ne constituent pratiquement qu'une prorogation des dispositions en vigueur à la fin de l'exercice précédent. D'autres charbonnages belges ont toutefois été autorisés à introduire dans leurs prix une prime de qualité.

d'une demande réduite, et aucune pénurie n'étant à craindre (1). Au cours des derniers mois de l'année, l'allure prise par la conjoncture du marché de l'acier entraîna une forte demande de ferraille et les cours se remirent à la hausse.

Les prix de l'acier demeurèrent également libres, sous réserve de correspondance entre les prix pratiqués et les barèmes publiés. Le relâchement des affaires dans le secteur de l'acier avait eu pour conséquence que, dès la fin de 1953, les prix réels se situaient sensiblement plus bas que les prix publiés. La Haute Autorité institua alors une tolérance de 2,5 % au-dessus et au-dessous des prix barémiques (2). Cette mesure mit fin aux rabais consentis en dehors des prix déposés. Les nouveaux barèmes publiés en février, qui confirmèrent la faible position du marché de l'acier, dépassèrent néanmoins sensiblement les prix pratiqués à la fin de 1953, compte tenu de la réduction de 2,5 % généralement accordée. Lorsqu'un revirement intervint par la suite dans la conjoncture du marché de l'acier, la tolérance prévue au-dessous des prix barémiques fut progressivement résorbée et, pour de nombreux produits, les prix furent graduellement augmentés de 2,5 %. Le 21 décembre, la Cour de Justice annula toutefois l'article 1er de la décision 2-54 du 7 janvier, à la suite des réclamations des Gouvernements français et italien (3), de sorte qu'aucune dérogation aux barèmes publiés ne peut plus être tolérée, sauf possibilité d'alignement sur les prix rendus des autres usines de la C.E.C.A. et des pays tiers.

Section II. — ÉVOLUTION DES PRIX

§ 1. — PRIX MONDIAUX

La régression des cours des matières premières ne s'est pas maintenue en 1954. Ramenés, au cours du premier semestre de l'année, au niveau qu'ils avaient atteint avant le conflit coréen, les indices généraux ont ensuite amorcé une légère hausse.

Il convient d'ajouter qu'à la suite de l'augmentation considérable des frets maritimes au cours des derniers mois de 1954, les prix réels payés par les acheteurs européens de matières premières d'outre-mer se situaient à un niveau nettement supérieur à celui qui se dégage de l'évolution des cours sur les marchés extra-européens.

Suivant la nature des matières premières ou des produits de base, l'évolution des prix fut cependant assez divergente et caractérisée, en général, par une tendance à la hausse en ce qui concerne les produits minéraux, le caoutchouc et le bois, un marché faible pour la plupart des fibres textiles, certaines céréales secondaires, le sucre, les huiles végétales, et de fortes fluctuations des cours du café, du cacao et du thé.

---

(1) Décision 21-54 du 26 mars 1954 (*Journal officiel de la C.E.C.A.*, 3e année, n° 4, 30 mars 1954).

(2) Décisions 2-54 et 3-54 du 7 janvier 1954 et communications de la Haute Autorité à la même date (*Journal officiel de la C.E.C.A.*, 3e année, n° 1, 13 janvier 1954).

(3) Arrêts de la Cour de Justice en cause 1-54 et 2-54 et décision 1-55 du 4 janvier 1955, abrogeant la décision 3-54 du 7 janvier 1954 (*Journal officiel de la C.E.C.A.*, 4e année, n° 1, 11 janvier 1955).

La demande sensiblement accrue de métaux non ferreux, principalement en Europe, entraîna une hausse des cotations. Ce fut notamment le cas du cuivre, dont l'offre diminua, par suite d'un ralentissement de la production aux Etats-Unis et au Chili pendant les premiers mois de l'année, les prix de vente étant jugés insuffisants, et, dans la suite, en raison des grèves aux Etats-Unis, au Chili et en Rhodésie du Nord, à un moment où la demande était déjà sensiblement en hausse. L'Administration américaine fut même amenée à vendre du cuivre prélevé sur les stocks gouvernementaux. Bien que les cotations eussent atteint un niveau record, la majeure partie des livraisons se fit aux prix américains, approximativement stables et dont le niveau demeura nettement inférieur aux cours pratiqués sur le marché londonien.

Les prix du plomb et du zinc ont aussi augmenté. Tenant compte des griefs émis par les producteurs américains durant les trois premiers trimestres de l'année, et selon lesquels l'insuffisance des prix ne pouvait permettre une production rentable, l'Administration américaine décida de soutenir les cours par des achats en vue de la constitution de stocks, dont les producteurs de tous les pays ont profité. Toutefois, dès l'automne, les achats gouvernementaux allèrent de pair avec une demande industrielle accrue, notamment sur le marché européen, par suite des commandes plus importantes de zinc et de plomb destinées respectivement à l'industrie de l'acier et à la production croissante de voitures automobiles.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, afin de pouvoir faire face aux besoins futurs de cette industrie, l'Administration américaine procéda à la constitution de stocks de mercure, de sorte que les cours de ce produit doublèrent approximativement, malgré un net accroissement de la production.

Pour l'aluminium, l'ampleur de la demande entraîna une majoration des prix au début de l'année 1955, nonobstant le développement de la capacité de production.

Les cours de l'étain, par contre, se maintinrent à un niveau assez bas, sous l'influence de la régression de la production de fer-blanc aux Etats-Unis, des progrès techniques dans l'étamage et du retard apporté à la ratification de l'Accord international de l'Etain, signé en juin.

La hausse des prix des métaux ferreux fut très forte, elle aussi, surtout pendant le second semestre, et affecta en ordre principal la ferraille, ainsi que l'acier vendu par les producteurs de la C.E.C.A. en dehors du marché commun.

Du côté des produits agricoles, l'évolution fut plus divergente.

Les cours du bois et du caoutchouc brut ont enchéri dans de fortes proportions. Les besoins de bois ont augmenté, en liaison avec la demande croissante des industries du bâtiment, du papier et de la rayonne. Les ventes de caoutchouc brut atteignirent un niveau record, par suite de la production accrue de l'industrie automobile, en Europe d'abord et en Amérique du Nord ensuite, de l'introduction sur le marché de « tubeless tyres », dont la fabrication nécessite une plus grande quantité de caoutchouc, ainsi que de la demande des pays de l'Est. Par ailleurs, il n'est pas douteux que les prévisions d'une hausse éventuelle du caoutchouc synthétique, consécutive au transfert des usines gouvernementales de caoutchouc synthétique à des particuliers, au début de 1955, soient aussi à l'origine du renchérissement.

Quant à la production de caoutchouc naturel, elle a subi la répercussion de l'instabilité politique en Indonésie. Aussi, le prix du caoutchouc a-t-il pratiquement doublé.

La plupart des marchés de fibres naturelles sont restés faibles, l'accroissement de la demande, surtout en Europe, en Asie et en Afrique, n'ayant pu absorber l'excédent persistant de l'offre.

Les prix de la laine ont régressé jusqu'en novembre, ce qui a contraint l'Australie à imposer de nouvelles restrictions à l'importation, afin d'équilibrer sa balance des paiements.

Les cours du coton américain, menacés par les excédents importants du marché pendant les dernières années culturales, ont été maintenus à leur niveau et ont même progressé légèrement, grâce au renforcement des mesures de soutien des prix. Sur les autres marchés, la hausse fut cependant plus sensible, à la suite d'interventions d'ordre politique, en raison des progrès des industries locales et aussi du fait que les acheteurs européens se sont davantage tournés vers ces marchés depuis quelques années.

Les prix du sisal et de la soie accusèrent un recul très net. Par contre, les cotations du jute ont suivi un mouvement ascendant, conséquence des inondations au Pakistan et dans le nord de l'Union Indienne et d'une transformation plus poussée dans les pays d'origine.

Les stocks de céréales n'ont cessé de s'accumuler et de peser sur les prix. Ce fut notamment le cas des céréales secondaires, à l'exception de l'orge, dont les cours subirent une forte hausse, en dépit des excédents du marché. Les cotations américaines du froment ont été caractérisées par une tendance plus ferme, surtout pendant le second semestre, la continuation de la politique américaine de soutien des prix allant de pair avec des récoltes moins abondantes en Amérique du Nord et en Australie et de mauvaise qualité en Europe. En revanche, les prix canadiens se mirent à fléchir, malgré l'ampleur des exportations.

Les surplus n'ayant pu être absorbés, le prix du sucre est resté faible et même inférieur au prix minimum fixé par l'Accord international du Sucre.

Pour le café, le cacao et le thé, les variations des prix ont revêtu une grande amplitude. Dans la plupart des pays, la récolte de l'année culturale 1953/'54 a été largement déficitaire, alors que la consommation, au cours des dernières années, avait augmenté dans une forte proportion. La hausse des prix, amorcée en 1953, s'est donc accentuée et a d'abord affecté le café et le cacao, pour se répercuter ensuite sur le thé, produit de substitution dont la récolte avait également souffert. La réserve des acheteurs et l'enquête officielle ouverte aux Etats-Unis sur l'activité du commerce du café, provoquèrent un revirement de la tendance des prix brésiliens, suivi d'un fléchissement des prix du cacao. Ne pouvant maintenir les prix minima, le Gouvernement brésilien abaissa le taux de change applicable aux ventes de café, ce qui eut pour effet de précipiter l'effondrement.

Les cours du thé, par contre, continuèrent à hausser, entre autres à la suite de la situation politique confuse en Indonésie, et atteignirent même, vers la fin de 1955, un niveau supérieur de 74 % à celui d'un an auparavant.

§ 2. — PRIX DE GROS BELGES

En liaison avec l'évolution de la conjoncture, les prix de gros industriels ont amorcé un mouvement de hausse. Par contre, les prix agricoles, demeurés relativement stables en 1953, régressèrent en 1954, quoique les hausses saisonnières enregistrées au début et à la fin de l'année aient été plus importantes qu'un an auparavant. En décembre, les indices des prix des produits industriels étaient supérieurs de 0,9 % et ceux des produits agricoles inférieurs de 4,8 % aux indices de l'année précédente.

Indices des prix de gros
(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	Produits industriels	Produits agricoles	Indice général
1949 Moyenne	**361,0**	**407,5**	**369,9**
1950 Moyenne	**382,8**	**412,1**	**388,4**
1951 Moyenne	**476,4**	**451,5**	**471,3**
1952 Moyenne	**443,9**	**443,2**	**443,7**
1953 Moyenne	**410,9**	**429,7**	**414,5**
1954 Moyenne	**407,8**	**420,4**	**410,2**
1954 Janvier	406,0	438,3	412,3
Février	404,8	443,8	412,3
Mars	404,3	432,1	409,7
Avril	405,8	428,5	410,2
Mai	405,8	422,6	409,1
Juin	408,4	425,7	411,8
Juillet	407,8	411,9	408,6
Août	407,8	409,5	408,1
Septembre	408,7	406,5	408,2
Octobre	410,0	404,7	409,0
Novembre	411,8	409,5	411,3
Décembre	411,9	412,3	412,0

Source : Ministère des Affaires économiques,
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

1. — *Evolution par groupe de produits.*

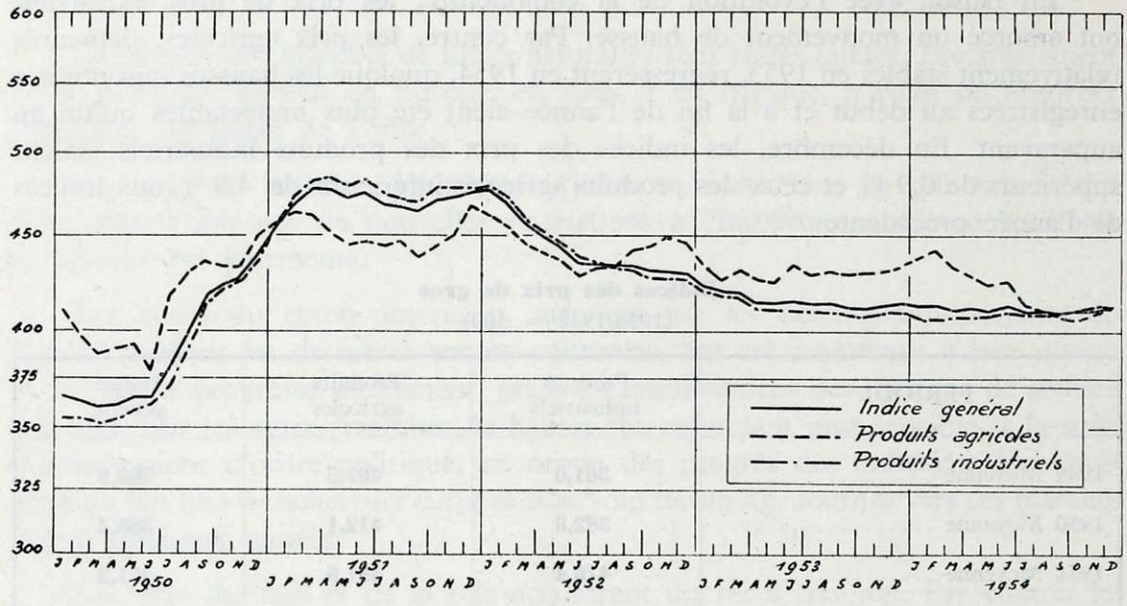
La tendance à la baisse des prix agricoles a affecté aussi bien les produits végétaux que ceux du règne animal et a englobé à la fois les produits importés et indigènes.

Du côté des produits industriels, par contre, on a enregistré des mouvements assez divergents.

Les cours du caoutchouc, qui avaient subi la plus forte baisse en 1953, ont été marqués, en 1954, par la hausse la plus importante, consécutive à l'évolution des cotations du caoutchouc brut sur les marchés mondiaux.

Indices des prix de gros

(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Les prix du bois, des matériaux de construction, du papier et du carton ont également progressé, surtout pendant le second semestre, sous l'influence de la forte demande mondiale d'articles en papier, de matériaux de construction et de rayonne. Pour les produits des carrières, les prix ont encore diminué, par suite de la mévente de quelques produits de ce secteur.

Les cours des métaux et des minerais de fer ont fléchi jusqu'en mai, pour se remettre ensuite à la hausse, en raison de la demande industrielle accrue et des achats américains de métaux non ferreux destinés à la constitution de stocks. En ce qui regarde les fabrications métalliques, les prix n'ont guère varié dans leur ensemble.

La plupart des prix des produits chimiques sont restés stables, notamment ceux des engrais et des matières colorantes.

Les indices des cuirs et des peaux, des matières grasses et des produits textiles ont encore diminué. Les cours des matières premières sur les marchés mondiaux et les prix des produits finis ont été légèrement orientés à la baisse.

2. — *Analyse des prix des produits industriels d'après leur degré de transformation.*

Les indices des prix des matières premières et ceux des produits mi-finis et finis ont encore diminué quelque peu au cours des premiers mois de l'année, pour amorcer ensuite un mouvement ascendant progressif.

La régression durant les premiers mois et la hausse consécutive ont été plus

Indices partiels des prix de gros
(1936/1938 = 100)

DÉSIGNATION	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux	Produits chimiques	Peaux et cuirs	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles	Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques
1949 Décembre .	384	425	355	371	285	373	177	527	337	375	403	321
1950 Décembre .	423	479	456	403	298	533	642	631	567	538	414	387
1951 Décembre .	443	493	467	484	379	396	479	721	686	480	437	492
1952 Décembre .	409	485	361	453	320	377	302	630	432	390	443	460
1953 Décembre .	404	462	343	424	303	361	202	628	443	381	458	429
1954 Janvier	401	477	350	419	304	361	195	624	449	378	461	424
Février	394	495	340	420	304	358	190	624	449	376	461	422
Mars	376	491	340	420	305	350	194	620	458	374	461	421
Avril	373	488	343	422	303	352	215	615	462	377	461	422
Mai	357	494	333	423	301	352	220	614	463	375	463	425
Juin.....	369	486	332	422	302	350	230	625	463	382	463	427
Juillet	390	433	329	421	302	337	242	625	465	382	463	428
Août	399	420	322	423	302	329	234	632	469	382	465	427
Septembre .	385	426	320	423	303	326	246	632	468	381	468	430
Octobre ...	383	426	324	424	306	329	261	632	469	382	469	430
Novembre .	387	432	332	424	306	326	284	645	475	380	469	435
Décembre .	391	432	340	424	307	322	312	654	480	377	469	434
Ecart en % entre décembre 1953 et décembre 1954	— 3,2	— 6,5	— 0,9	—	+ 1,3	— 12,1	+ 54,5	+ 4,1	+ 8,4	— 1,0	+ 2,4	+ 1,2

Source : Ministère des Affaires économiques,
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

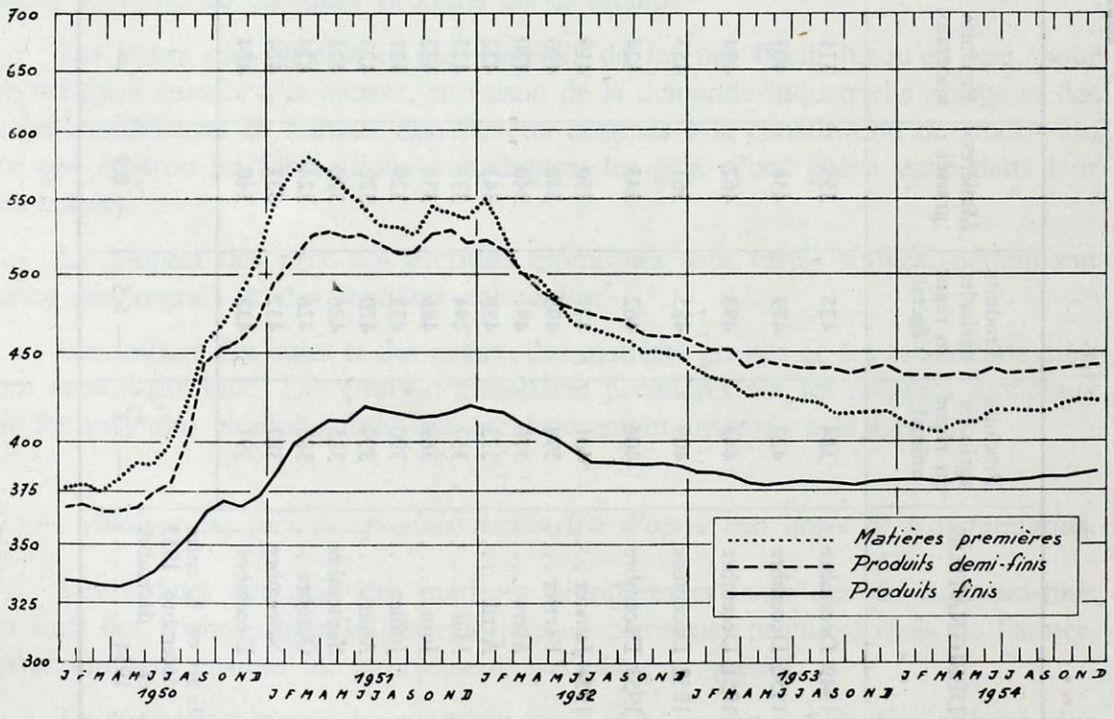
Indices des prix de gros des produits industriels (a)
(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	Matières premières	Produits demi-finis	Produits finis	Ensemble des produits
1949 Moyenne	**381,7**	**372,4**	**341,0**	**361,0**
1950 Moyenne	**419,3**	**402,0**	**349,1**	**382,8**
1951 Moyenne	**548,0**	**517,3**	**411,3**	**476,4**
1952 Moyenne	**478,9**	**481,8**	**399,2**	**443,9**
1953 Moyenne	**424,2**	**444,1**	**380,9**	**410,9**
1954 Moyenne	**414,8**	**439,5**	**382,2**	**407,8**
1954 Janvier	410,4	438,2	381,8	406,0
Février	406,1	438,6	381,3	404,8
Mars	405,3	437,8	381,2	404,3
Avril.....	410,2	438,1	381,5	405,8
Mai	409,8	438,2	381,6	405,8
Juin	418,2	440,4	381,2	408,4
Juillet	417,9	438,8	380,9	407,8
Août	416,7	438,5	381,8	407,8
Septembre	417,2	439,2	383,1	408,7
Octobre	420,6	441,0	382,9	410,0
Novembre	422,6	443,0	384,4	411,8
Décembre	422,9	442,2	385,1	411,9

Source : Ministère des Affaires économiques,
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Les indices des prix de gros des produits importés sont obtenus à partir des cotations des produits rentrant dans l'indice général des prix de gros.

Indices des prix de gros des produits industriels
(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques,
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

prononcées selon qu'il s'agissait de produits d'un degré de transformation moins poussé; le revirement dans l'évolution est également intervenu plus tôt.

3. — *Prix des produits importés et indigènes.*

Les prix des produits industriels importés se sont remis à la hausse dès le premier trimestre, tandis que ceux des produits agricoles importés ont poursuivi jusqu'en avril le mouvement ascendant amorcé au cours du second semestre de l'année précédente, pour fléchir par la suite. Le niveau moyen des produits agricoles importés resta toutefois supérieur à celui des deux années précédentes. Par contre, l'indice moyen des prix des produits industriels importés, malgré la hausse, demeura inférieur au niveau des trois années précédentes et, par rapport à la période 1936-1938, se situa même à plus d'un quart au-dessous du niveau moyen de l'indice des prix des produits agricoles importés. Cette évolution divergente s'explique par le soutien des prix agricoles dans les pays exportateurs, alors que le commerce international des produits industriels n'est pratiquement pas soustrait aux effets du marché et de la concurrence.

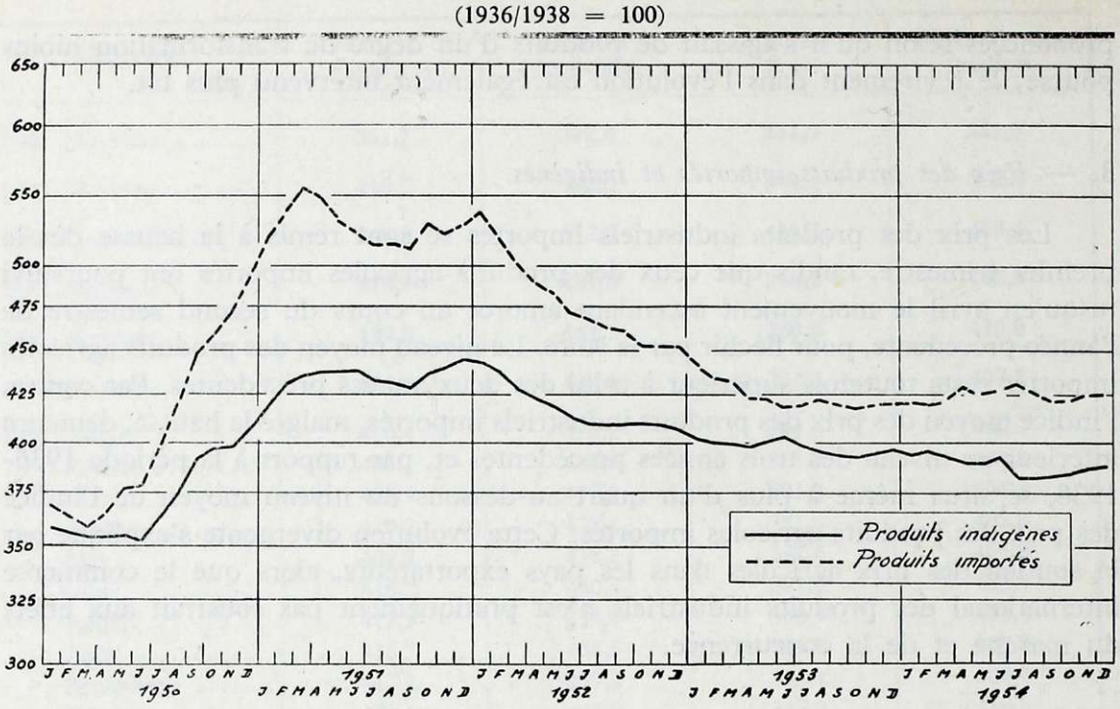
Indices des prix de gros des produits importés (a)
(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	Produits industriels	Produits agricoles	Ensemble des produits
1949 Moyenne mensuelle	**360,6**	**418,2**	**375,2**
1950 Moyenne mensuelle	**392,2**	**450,5**	**407,0**
1951 Moyenne mensuelle	**533,5**	**518,0**	**529,3**
1952 Moyenne mensuelle	**476,2**	**489,9**	**479,7**
1953 Moyenne mensuelle	**404,9**	**483,0**	**424,6**
1954 Moyenne mensuelle	**397,5**	**506,7**	**424,4**
1954 Janvier	388,7	519,7	420,5
Février	386,9	522,2	419,6
Mars	388,6	524,5	421,4
Avril	397,0	526,0	428,4
Mai	395,6	519,2	425,8
Juin	401,2	506,0	427,2
Juillet	401,5	514,3	429,3
Août	399,5	506,6	426,0
Septembre	400,1	486,4	421,8
Octobre	402,0	481,0	421,9
Novembre	402,8	490,3	424,8
Décembre.....	406,2	484,5	426,0

Source : Ministère des Affaires économiques,
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Les indices des prix de gros des produits importés sont obtenus à partir des cotations des produits rentrant dans l'indice général des prix de gros.

Indices des prix de gros des produits importés et indigènes
(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques,
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

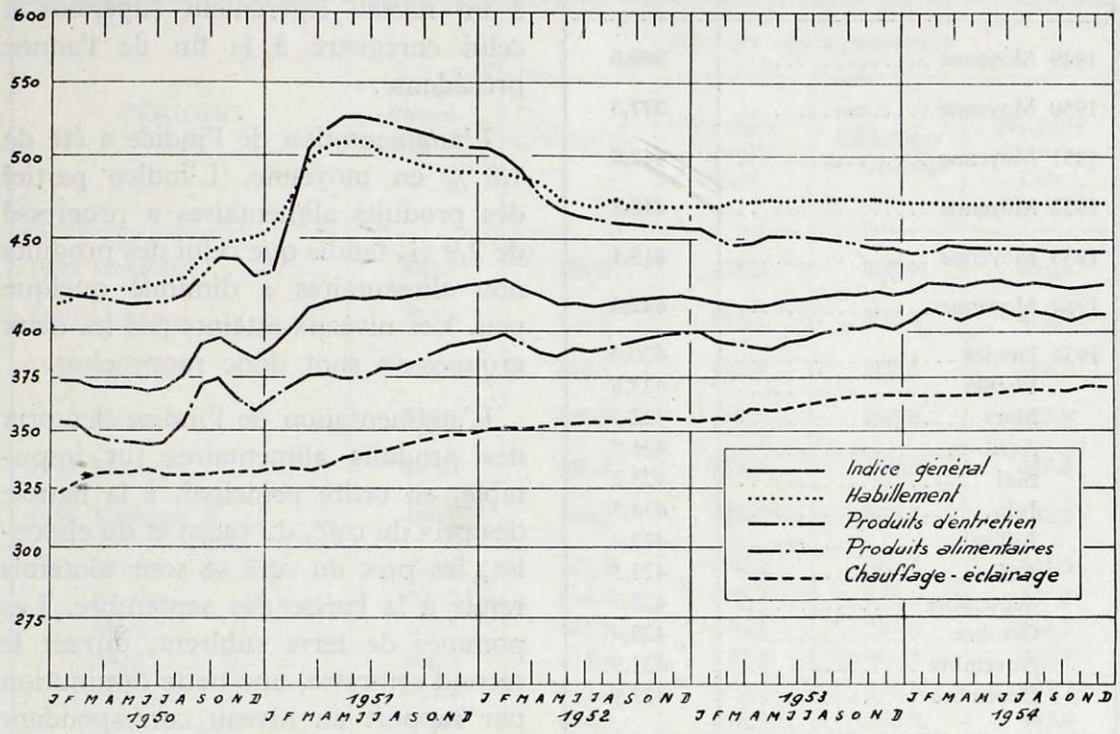
Indices des prix de gros des produits indigènes (a)
(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	Produits industriels	Produits agricoles	Ensemble des produits
1949 Moyenne	**352,0**	**383,8**	**359,3**
1950 Moyenne	**370,2**	**376,0**	**371,5**
1951 Moyenne	**443,9**	**405,7**	**434,4**
1952 Moyenne	**421,8**	**406,7**	**418,1**
1953 Moyenne	**399,2**	**387,6**	**396,4**
1954 Moyenne	**395,5**	**364,5**	**387,8**
1954 Janvier	397,3	383,0	393,8
Février	395,7	391,2	394,7
Mars	394,8	380,8	391,4
Avril	393,9	378,5	390,2
Mai	393,7	374,2	389,0
Juin	394,9	382,1	391,8
Juillet	394,2	344,6	381,7
Août	394,5	343,3	381,6
Septembre	395,6	344,4	382,6
Octobre	396,6	346,1	383,9
Novembre	397,9	350,4	385,7
Décembre	397,1	355,9	386,8

Source : Ministère des Affaires économiques,
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Les indices des prix de gros des produits indigènes sont obtenus à partir des cotations des produits rentrant dans l'indice général des prix de gros.

Indices des prix de gros des produits industriels importés et indigènes
(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

L'indice des prix des produits agricoles indigènes a subi, après la hausse saisonnière intervenue au début de l'année, une baisse plus prononcée que celle des produits importés et a oscillé, par rapport aux années 1936/1938, à un niveau sensiblement plus bas que celui des produits industriels indigènes et des produits importés dans l'ensemble; l'indice moyen de l'année fut le plus faible enregistré depuis 1947.

Les prix des produits industriels indigènes n'ont cessé de fléchir lentement jusqu'en été, pour se relever ensuite d'une façon graduelle. Bien que la plupart des industries aient bénéficié d'un progrès de l'activité, les prix sont demeurés faibles dans de nombreux secteurs, sous l'influence d'une concurrence internationale très vive.

Ce fut notamment le cas dans l'industrie textile, l'industrie du cuir, certains secteurs de l'industrie chimique, les carrières, plusieurs secteurs des fabrications métalliques et de l'industrie transformatrice du bois. Dans d'autres secteurs, tels la sidérurgie, l'industrie des métaux non ferreux, les cokeries, les tréfileries, les industries du papier et du verre, les briqueteries, les cotations ont pu atteindre un niveau plus élevé, surtout vers la fin de l'année.

Indice des prix de détail
(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	Indice
1949 Moyenne	**380,6**
1950 Moyenne	**377,3**
1951 Moyenne	**412,6**
1952 Moyenne	**416,3**
1953 Moyenne	**415,1**
1954 Moyenne	**422,4**
1954 Janvier	420,0
Février	423,6
Mars	422,3
Avril	421,8
Mai	423,2
Juin	424,5
Juillet	422,4
Août	423,5
Septembre	422,7
Octobre	420,4
Novembre	421,9
Décembre	422,9

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

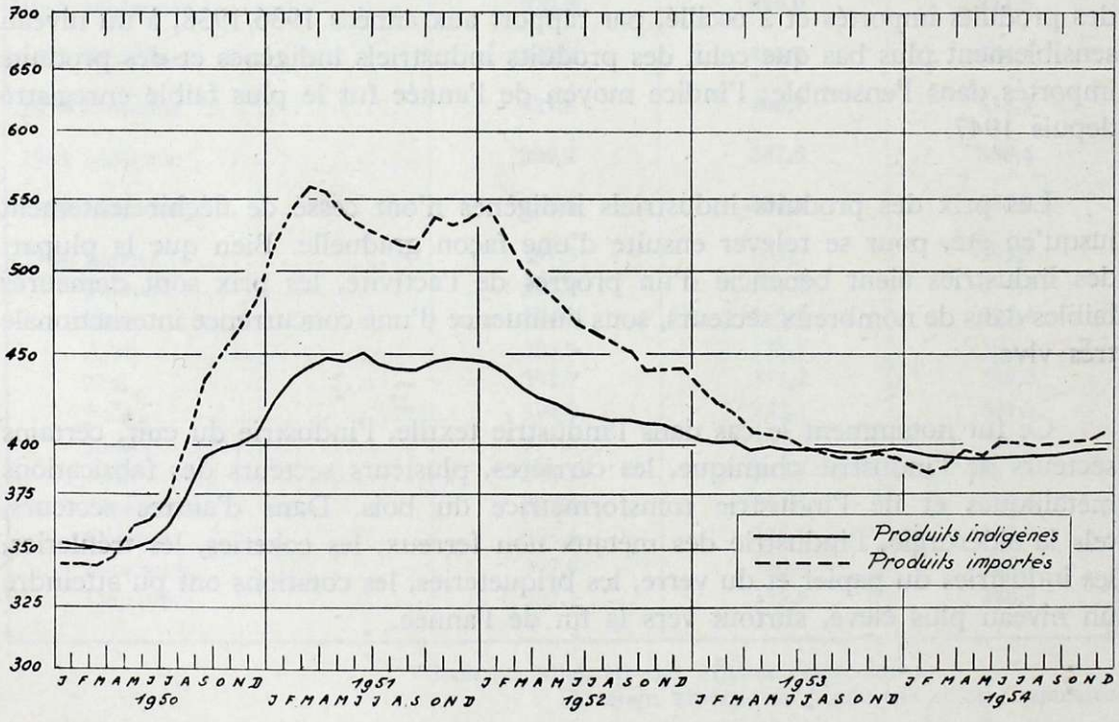
§ 3. — PRIX DE DÉTAIL

L'indice des prix de détail est demeuré à peu près stable et s'est situé à un niveau légèrement supérieur à celui enregistré à la fin de l'année précédente.

L'augmentation de l'indice a été de 1,8 % en moyenne. L'indice partiel des produits alimentaires a progressé de 2,9 %, tandis que celui des produits non alimentaires a diminué quelque peu. Les niveaux atteints par les deux groupes se sont donc rapprochés.

L'augmentation de l'indice des prix des produits alimentaires fut imputable, en ordre principal, à la hausse des prix du café, du cacao et du chocolat; les prix du café se sont toutefois remis à la baisse dès septembre. Les pommes de terre subirent, durant le second semestre, une nette diminution par rapport au niveau correspondant de l'année précédente. Le beurre et les œufs ont également diminué.

Indices des prix de détail
(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques,
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Evolution des prix de détail par groupe de produits (a)
(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	Produits alimentaires	Produits non alimentaires			
		Ensemble	Produits d'habillement	Chauffage et éclairage	Produits d'entretien
1949 Moyenne	**363,9**	**407,9**	**413,4**	**308,0**	**434,3**
1950 Moyenne	**353,8**	**413,7**	**427,7**	**330,0**	**419,9**
1951 Moyenne	**378,4**	**466,7**	**492,1**	**339,5**	**504,2**
1952 Moyenne	**392,1**	**452,8**	**475,3**	**352,9**	**469,8**
1953 Moyenne	**395,3**	**445,7**	**471,1**	**360,8**	**447,3**
1954 Moyenne	**406,9**	**444,5**	**470,7**	**367,5**	**442,2**
1954 Janvier	403,5	444,9	470,8	366,4	441,5
Février	409,2	444,8	470,7	366,8	441,2
Mars	406,5	445,5	470,8	366,4	444,2
Avril	405,8	445,4	470,8	366,5	443,7
Mai	408,2	445,2	470,7	366,8	443,2
Juin	410,3	444,5	470,7	366,9	442,8
Juillet	406,9	444,2	470,6	368,0	442,4
Août	408,6	444,0	470,7	367,9	442,4
Septembre	406,6	444,1	470,8	368,4	442,2
Octobre	403,3	443,8	470,7	368,3	441,4
Novembre	406,0	443,7	470,7	368,6	440,7
Décembre.....	407,7	443,6	470,8	368,8	440,1

Source : Ministère des Affaires économiques,
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Indices calculés à l'aide des prix moyens pour le Royaume.

Les variations de prix des produits non alimentaires ont revêtu peu d'ampleur. Cependant, pour les produits d'entretien, la baisse lente et graduelle s'est poursuivie, tandis que le groupe « chauffage et éclairage » ne cesse d'augmenter progressivement d'année en année.

Un regroupement s'est donc opéré aussi pour les indices des divers groupes de produits non alimentaires.

Section III. — SUBSIDES AUX PRIX

Il n'a plus été accordé de subsides aux prix proprement dits, sauf, pendant une courte période, pour quelques produits alimentaires importés; les subsides ont été de 2,1 millions de francs pour le riz et de 1,3 million de francs pour le saumon.

Comme les années précédentes, on a toutefois octroyé des allocations pour

le maintien de stocks de sécurité de froment et de viande. Pour le froment, les sommes allouées ont atteint 72,7 millions de francs, contre 97 millions en 1953; pour la viande, l'aide financière a été de 12,9 millions de francs, au lieu de 12,5 millions.

Subsides aux produits alimentaires et industriels (a)
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1951	1952	1953	1954
Subsides aux produits alimentaires :				
indigènes	—	—	—	—
importés	858	302	59	3
Subsides aux produits industriels (b)	17	—	—	—
Total des subsides aux prix	**875**	**302**	**59**	**3**

Source : Ministère des Affaires économiques,
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Montants liquidés.
(b) Non compris les subsides aux charbonnages.

L'action de la C.E.C.A. s'étant étendue en 1954 sur l'année entière, le montant de l'intervention belge dans les subventions de péréquation, qui s'élève à 50 % de celles-ci, s'en est trouvé accru. La péréquation « a », destinée à abaisser les prix intérieurs du charbon, a représenté 853,4 millions de francs, contre 646,2 millions en 1953. Quant à la péréquation « c », destinée à diminuer les prix à l'exportation, elle est passée de 94,8 à 310,4 millions de francs, les exportations à destination des autres pays de la Communauté s'étant fortement accrues.

Il convient d'ajouter que les mines déficitaires ont encore reçu d'autres subsides, en vue de leur rééquipement; il en est traité dans le chapitre consacré à l'industrie (1).

(1) Cf. p. 54 et 55.

CHAPITRE II

REVENUS

SECTION I. — RÉMUNÉRATIONS

Le niveau global des rémunérations brutes, qui était demeuré quasi étale depuis le début de 1952, a recommencé à hausser graduellement à partir du premier trimestre de 1954, sous l'influence de l'accroissement des primes à la production et de la tendance à l'augmentation des salaires horaires normaux (1), en liaison avec l'amélioration de la conjoncture; à la suite du peu d'ampleur des variations de l'indice des prix de détail, ainsi que de la présence de tranches de stabilisation dans les accords de salaires, l'évolution des prix n'a guère eu de répercussion sur le niveau des rémunérations.

Le salaire-coût a crû dans une proportion un peu plus forte, par suite de l'augmentation de 0,25 % de la cotisation patronale non plafonnée pour les pensions.

Pour la même raison, la hausse du salaire social des travailleurs célibataires a été moindre, la cotisation des travailleurs ayant été accrue du même pourcentage. Mais celui des travailleurs mariés avec enfants a augmenté plus fortement, du moins dans les cas où la mère de famille demeure au foyer, l'allocation pour la mère au foyer ayant été portée à un niveau plus élevé.

D'autre part, la hausse assez prononcée des rémunérations dans la plupart ses pays à salaires moins élevés a néanmoins réduit l'écart entre les coûts de ces dalaires et ceux des salaires belges.

§ 1. — RELATIONS DU TRAVAIL

Dans le domaine social, l'année 1954 a été assez calme. Elle n'a connu aucun conflit généralisé, ni sur le plan national, ni sur le plan industriel; une tension sérieuse s'est cependant produite, en fin d'année, dans l'industrie charbonnière. Une centaine de conflits localisés ont entraîné la perte de 444.000 journées de travail; la statistique en avait dénombré 412.000 en 1953 et 863.000 en 1952.

---

(1) Pour cette notion, voir p. 283.

Il n'y eut pas davantage, en 1954, de modification importante dans les barèmes de rémunérations et l'activité des Commissions paritaires s'est surtout attachée, à cet égard, à la consolidation des décisions antérieures.

L'ensemble des conditions et des relations du travail, par contre, s'est enrichie de nouveaux éléments.

La loi du 4 mars 1954 (1) a modifié les dispositions de la législation sur le contrat de travail, notamment en prolongeant les délais de préavis, en consacrant la valeur juridique des conventions collectives non rendues obligatoires par arrêté royal, en faisant appel à la collaboration du Conseil national du Travail et des Commissions paritaires pour la mise au point de diverses dérogations : possibilité de renoncer à un écrit pour les contrats à durée ou entreprise déterminée, droit au salaire normal pour l'ouvrier empêché de travailler pour une cause indépendante de sa volonté, modification des délais de préavis donnés pour motifs économiques et sociaux, suspension du contrat pour manque de travail résultant de causes économiques. Dans le cadre de ces dispositions, la Commission paritaire de la construction a établi des délais de préavis et les conditions de suspension du contrat de travail (2); des règles spéciales de suspension du contrat ont été adoptées aussi pour l'industrie textile de l'arrondissement de Verviers (3). En vertu du même article de la loi du 4 mars, les Commissions paritaires de l'industrie textile, par convention du 27 août, et de la bonneterie, par convention du 8 octobre, sont convenues de mesures tendant à l'organisation du travail à temps réduit ou par roulement, en cas de recul de l'activité. La Commission de l'industrie de la préparation du lin a entériné l'usage selon lequel l'écrit n'est pas requis lorsque le travail est par sa nature de durée limitée, ne dépassant pas une semaine ouvrable. La Commission de l'imprimerie et des arts graphiques a adapté sa convention aux nouvelles dispositions légales portant sur le préavis, la durée du travail, la suspension et la cessation du contrat.

La loi sur le contrat d'emploi a été modifiée dans le même sens (4); la nouvelle législation augmente les délais de préavis en faveur des employés anciens; elle suspend le délai en cas de maladie.

Les relations dans l'entreprise se fixent, en partie, au sein des Conseils d'Entreprise; pour assurer leur fonctionnement régulier, les Commissions paritaires ont été invitées à élaborer des règlements-types d'ordre intérieur à leur usage; la plupart des Commissions ont établi de tels règlements en 1954. Le Conseil national du Travail, à la lumière d'une enquête sur le fonctionnement des Conseils, a émis des avis en faveur de diverses modifications à apporter à la législation.

La loi sur l'organisation de l'économie a institué ces Conseils pour favoriser la collaboration au sein de l'entreprise, pour faire participer les travailleurs davantage à la vie de l'entreprise, au progrès de ses activités et à ses résultats. Cette collaboration a été affirmée pour l'application de la *Déclaration commune sur la productivité*, adoptée le 5 mai 1954 par les représentants des employeurs et des

(1) *Moniteur belge* du 12 mars 1954.
(2) Arrêté royal du 22 juin 1954 *(Moniteur belge* du 26 juin 1954).
(3) Arrêté royal du 9 août 1954 *(Moniteur belge* du 28 août 1954).
(4) Loi du 11 mars 1954 *(Moniteur belge* du 20 mars 1954).

travailleurs; cette importante déclaration marque une nouvelle étape dans les relations du travail, car elle vise à renforcer celles-ci, au bénéfice de chacune des parties. La recherche d'une productivité accrue se fera dans le respect de l'intégrité et de la dignité des travailleurs; elle évitera une réduction des possibilités de travail; elle ira de pair avec une formation professionnelle et humaine; les résultats donneront lieu à une répartition équitable entre l'entreprise, les travailleurs et les consommateurs; les signataires se sont engagés à agir auprès de leurs mandants pour la mise en œuvre de la Déclaration; les travailleurs reconnaissent que l'accord ne met pas en cause le statut même de l'entreprise.

La Déclaration a déjà inspiré les conventions prises pour régler des conditions de travail dans quatre entreprises pilotes de l'industrie de la chaussure, qui sont le sujet d'une expérience d'accroissement de la productivité; les dispositions concernent notamment la délégation syndicale, le chômage technologique, la répartition des résultats, les salaires.

Dans un autre domaine, il convient de signaler une convention additionnelle aux dispositions relatives aux prestations d'intérêt public en cas de conflit social, par laquelle un engagement est pris au sein de la Commission paritaire des cuirs et peaux pour la préservation des matières périssables (1).

En matière de rémunérations, un fait significatif est la généralisation continue des conventions garantissant le paiement du salaire à l'occasion de certains événements donnant lieu à absence et connus sous la dénomination de *petits chômages*. A la fin de l'année, il existait, à cet égard, quelque 60 conventions nationales ou régionales, intéressant 25 Commissions paritaires. Des accords sont intervenus en 1954 notamment dans les Commissions (nationales, régionales ou sections) des industries des carrières, de la construction, du bois, de l'alimentation, du commerce du charbon, du cuir, du papier, de la céramique, des briqueteries, du verre et de la récupération.

La liaison des salaires à l'indice des prix de détail a donné lieu, en fin d'année, à quelques difficultés d'application, les indices pour les mois de septembre à décembre ayant été contestés par les représentants des travailleurs; la diminution des salaires, qui devait normalement résulter de leur baisse, n'a pas, en conséquence, été appliquée dans la plupart des secteurs, les parties intéressées s'étant mises d'accord en ce sens. De nouveaux accords portant sur le rattachement des salaires à l'indice ont été conclus dans les secteurs ci-après : carrières, construction, industrie transformatrice du bois, commerce du charbon, cuirs et peaux, papier et carton, briqueteries, verre, vêtement.

Diverses Commissions paritaires ont encore adopté de nouvelles conventions ou apporté des aménagements importants aux conventions existantes, en matière de salaires minimums, notamment dans les industries ci-après : carrières, agglomérés de ciment, construction, transformation du bois, commerce du charbon, cuirs et peaux, papier et carton, entreprises de battage, céramique, briqueteries, chimie, vêtement, secteurs divers du transport, pêche maritime, fourrure.

---

(1) Décision du 23 juin 1954, rendue obligatoire par arrêté royal du 15 octobre 1954 (*Moniteur belge* du 24 octobre 1954).

La revendication de la semaine de travail réduite a connu une recrudescence en 1954; le problème a d'ailleurs été porté devant les organismes internationaux, notamment l'Organisation Internationale du Travail et l'Organisation Européenne de Coopération Economique.

Le Conseil national du Travail s'est préoccupé des problèmes posés par la Convention internationale relative à l'égalité des hommes et des femmes en matière de rémunération. Il s'est prononcé en faveur d'une réforme du régime de réparation des maladies professionnelles, et de nouvelles modalités d'allocation des vacances d'ancienneté (1).

§ 2. — ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS

1. — *Sources statistiques.*

En 1954, deux nouveaux indices des salaires ont été publiés en Belgique. D'une part, la Commission des Statistiques et Indices des Salaires, créée en 1949, a donné son accord pour la publication d'indices trimestriels des salaires dans huit branches d'industrie (2). D'autre part, les indices des salaires conventionnels, utilisés depuis un certain temps pour la comparaison des rémunérations dans les pays de Benelux, ont été repris dans le *Bulletin de Statistique* (3).

Les premiers de ces indices sont calculés, sous la surveillance de la susdite Commission, par l'Institut National de Statistique, en coopération avec le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, sur base des statistiques de salaires relatives à 1953, établies à l'aide des statistiques trimestrielles communiquées, avec la collaboration des syndicats, par les entreprises les plus représentatives des principales branches d'industrie.

Il est établi, pour les diverses branches d'industrie et leurs sections, des indices trimestriels particuliers, par sexe, du coût réel horaire du salaire, des gains horaires nets moyens des ouvriers, ainsi que du salaire horaire normal moyen; ce dernier indice fait la distinction entre le salaire normal des ouvriers adultes non qualifiés ni spécialisés, celui des ouvriers adultes spécialisés, celui des ouvriers adultes qualifiés, le salaire horaire normal moyen de tous les ouvriers adultes, sans distinction de qualification, ainsi que celui des ouvriers mineurs d'âge. Dans chaque branche d'industrie, les indices partiels des sections sont pondérés par le nombre d'ouvriers que compte chacune d'elles, d'après les résultats du recensement général des ouvriers effectué le 31 décembre 1947; il est fait usage de coefficients distincts pour les hommes et les femmes.

Ces indices donnent ainsi un aperçu de l'évolution des gains nets effectifs des ouvriers et du coût réel du travail pour l'entreprise, car ils ne tiennent pas seulement compte des avantages et charges imposés légalement, mais aussi de ceux

---

(1) Cfr. § 3. — *Prestations et charges sociales*, p. 290.

(2) Pour la méthode de calcul et les indices détaillés pour 1954, cf. *Bulletin de Statistique*, 41e année, no 6, juin 1955, p. 1314-1322.

(3) Pour la méthode de calcul et les séries détaillées pour 1952-1954, cf. *Bulletin de Statistique*, 41e année, no 4, avril 1955, p. 874-877.

accordés par les conventions paritaires, ainsi que par les usages reconnus par les organisations professionnelles des travailleurs. En outre, l'introduction de la notion de *salaire horaire normal* permet de suivre dorénavant aussi bien l'évolution des salaires nominaux dans des professions-types, c'est-à-dire la tendance des mouvements des salaires proprement dits, abstraction faite de l'influence perturbatrice des primes, du chômage partiel, etc., que celle des diverses catégories de salaires les unes par rapport aux autres, c'est-à-dire l'ampleur de la tension exercée par la différenciation verticale des salaires ou par leur éventail. Ces indices constituent donc, à plusieurs points de vue, un notable progrès par rapport aux estimations établies jusqu'à ce jour à ce sujet par l'Office National de Sécurité Sociale, la Banque Nationale de Belgique, l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université Catholique de Louvain, la Fédération des Industries Belges et d'autres organismes. Toutefois, le nombre de branches pour lesquelles sont publiés jusqu'ici les indices de salaires étant encore minime, il reste nécessaire d'utiliser d'autres indices pour obtenir une vue d'ensemble de l'évolution des rémunérations en Belgique.

L'indice des salaires conventionnels, par contre, ne possède qu'une portée plus limitée. Depuis un certain temps, le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale calcule un indice des salaires conventionnels dans les principales branches d'industrie, y compris l'agriculture et les transports, sur base fin décembre 1951 = 100. Cet indice vise à permettre la comparaison avec l'indice néerlandais correspondant, qui est cependant beaucoup plus représentatif, les salaires effectifs étant, aux Pays-Bas, beaucoup plus proches des salaires conventionnels; les indices des salaires réellement payés n'y sont d'ailleurs publiés qu'avec beaucoup de retard, sur base d'enquêtes semestrielles. Par *salaire conventionnel*, on entend, en Belgique, le salaire prévu par les conventions collectives. Les coefficients de pondération employés pour la confection des indices de groupes sont basés sur le nombre d'ouvriers occupés dans les branches reprises, tandis que l'indice général est pondéré selon la somme totale des salaires payés dans chacune des branches.

Quoique les salaires effectifs diffèrent beaucoup plus des salaires conventionnels en Belgique qu'aux Pays-Bas, cet indice reflète assez bien la tendance fondamentale de l'évolution des salaires et présente donc une grande similitude avec les indices des salaires horaires normaux, dont il a été question ci-avant. Il donne également un aperçu du rapport d'évolution entre les salaires de base et l'indice des prix de détail.

Il faut, en outre, attirer l'attention sur les enquêtes annuelles effectuées dans le cadre de Benelux; par le choix judicieux des échantillons, elles sont de nature à permettre une comparaison assez précise des salaires — salaire normal et salaire-coût — dans les pays de Benelux.

D'autres comparaisons internationales sont établies par la Haute Autorité de la C. E. C. A., pour les pays membres du marché commun et les branches de sa compétence, ainsi que par la Fédération des Industries Belges, le Bureau International du Travail et l'Institut National (français) de la Statistique et des Etudes Economiques.

Enfin, il est à remarquer que l'utilisation des statistiques relatives aux gains

des travailleurs, établies trimestriellement depuis 1947 par l'Office National de Sécurité Sociale, présente à nouveau, pour 1954, certains inconvénients, par suite des modifications apportées à la notion de « salaire » qui doit être prise en considération pour le paiement des cotisations à cet organisme, et sur laquelle sont basées ces statistiques. Celles-ci n'en continuent pas moins à fournir d'utiles indications quant à la dispersion régionale des gains moyens et au niveau relatif des gains des travailleurs masculins et féminins.

2. — *Evolution de la somme totale brute des salaires.*

La somme totale brute déclarée des salaires des travailleurs assujettis à la sécurité sociale a augmenté de 2,8 %, atteignant 104,3 milliards de francs. La hausse a donc été un peu plus marquée que pendant les deux années précédentes. L'évolution de l'indice des prix de détail n'est intervenue que pour une faible part dans cette progression, qui est due surtout au léger accroissement de l'emploi des ouvriers pendant le second semestre (1), à l'expansion continue de l'effectif des employés et à l'augmentation du montant des primes de fin d'année et des primes à la production, tous ces phénomènes étant liés à l'amélioration de la conjoncture. Simultanément, les salaires horaires normaux ont été légèrement augmentés dans certaines branches et dans plusieurs entreprises, surtout au cours des derniers mois de l'année.

Montant total des rémunérations déclarées à la sécurité sociale

ANNÉE	Rémunérations brutes (a) (en milliards de francs)	Cotisations à la sécurité sociale (en milliards de francs)	% des cotisations par rapport aux rémunérations brutes
1948	80,7	20,0	24,8
1949	81,9	18,9	23,1
1950	85,7	19,3	22,5
1951	97,8	21,9	22,4
1952	100,6	24,0	23,9
1953	101,5	24,5	24,1
1954	104,3	25,3	24,3

Source : Office National de Sécurité Sociale.

(a) Retenues fiscales et sociales non déduites; non compris la cotisation patronale à la sécurité sociale.

Le montant total des cotisations à la sécurité sociale a crû de 3,3 %, soit proportionnellement plus. Les cotisations des employeurs et des travailleurs ont été majorées, à partir du 1er janvier 1954, de 0,25 %, sur base du salaire « non-plafonné », dans le cadre de la réforme du système des pensions. De ce fait, l'incidence des cotisations a atteint son pourcentage le plus élevé depuis 1948.

(1) Le nombre de travailleurs qui, à la fin de juin et à la fin de décembre, cotisaient à la sécurité sociale, a augmenté, de 1953 à 1954, de 1,4 %; pour décembre seul, l'accroissement a porté sur 2,6 %.

Evolution des indices des rémunérations moyennes, des salaires conventionnels et des prix de détail.

DÉSIGNATION	Coefficient de pondération salaires conventionnels		Décembre 1952	Décembre 1953	Mars 1954	Juin 1954	Septembre 1954	Décembre 1954
Rémunérations moyennes (Banque Nationale de Belgique, 1936/1938 = 100, converti sur base décembre 1951 = 100)			**99,8**	**101,4**	**101,6**	**103,5**	**103,3**	**104,3**
Salaires conventionnels (31 décembre 1951 = 100)								
Agriculture et horticulture :								
Agriculture			105,0	105,0	105,0	105,0	105,0	105,0
Horticulture			105,0	105,0	105,0	105,0	105,0	105,0
Total		*1,5*	**105,0**	**105,0**	**105,0**	**105,0**	**105,0**	**105,0**
Charbonnages		*18,0*	**102,5**	**102,5**	**102,5**	**102,5**	**102,5**	**102,5**
Industries manufacturières :								
Industrie graphique	(2)		96,4	96,4	103,5	103,5	103,5	103,5
Industrie du bois	(5)		101,1	101,1	101,1	101,1	101,1	101,1
Industrie du vêtement	(8)		99,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Industrie du cuir	(2)		98,2	99,8	100,4	100,4	100,4	100,4
Industrie métallurgique	(35)		100,3	100,3	100,4	100,4	1004,	100,4
Industrie du papier	(2)		98,2	100,0	100,0	101,0	101,0	101,0
Industrie textile	(28)		97,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Industrie alimentaire	(9)		97,7	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Industrie du tabac	(1)		104,3	104,3	107,5	107,5	107,5	107,5
Industries diverses (a)	(8)		100,8	101,2	101,6	101,6	101,8	101,8
Total	(100)	*60,5*	**99,7**	**100,2**	**100,4**	**100,4**	**100,4**	**100,4**
Industrie de la construction		*14,0*	**102,2**	**100,0**	**100,0**	**103,6**	**107,7**	**107,7**
Entreprises de transport		*4,0*	**99,4**	**100,0**	**100,4**	**101,0**	**101,0**	**101,0**
Ports		*2,0*	**102,7**	**102,7**	**102,7**	**102,7**	**102,7**	**102,7**
Total général		*100,0*	**100,4**	**100,7**	**100,8**	**101,3**	**101,9**	**101,9**
Prix de détail								
(1936/1938 = 100)			416,5	418,4	422,3	424,5	422,7	422,9
(1936/1938 = 100, converti sur base décembre 1951 = 100)			**98,6**	**98,3**	**100,0**	**100,5**	**100,1**	**100,1**

(a) Briqueteries, fabrication d'agglomérés de ciment, blanchisseries, industries chimiques.

Sources : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.
Ministère des Affaires économiques.
Banque Nationale de Belgique.

3. — *Evolution des rémunérations brutes.*

L'indice des rémunérations brutes moyennes établi par la Banque Nationale de Belgique, qui était resté quasi stable du début 1952 au début de 1954, a haussé quelque peu dans la suite, atteignant, en décembre, un niveau supérieur de 2,8 % à celui d'un an auparavant. Cette évolution est corroborée par les statistiques trimestrielles de l'Office National de Sécurité Sociale, qui font état d'une augmentation de 2,5 %, du dernier trimestre de 1953 au trimestre correspondant de 1954, des rémunérations des ouvriers masculins de l'industrie (y compris les mines, les transports et la construction); pour les ouvrières de l'industrie, la hausse a été limitée à 1,7 %, en raison du remplacement continu des plus âgées par de plus jeunes; dans le commerce, le crédit et le tourisme, l'accroissement moyen est, pour les deux sexes, à peu près égal à celui observé dans l'industrie.

L'augmentation des rémunérations brutes, si elle est quasi générale, reflète cependant surtout l'accroissement des primes à la production, conséquence de l'intensification de l'activité. Aussi, la différence entre le niveau des rémunérations dans les branches prospères et celui enregistré dans les branches qui le sont moins, se maintient-elle, en faveur du premier.

Par ailleurs, l'indice des salaires conventionnels n'a haussé, de décembre 1953 à la fin de 1954, que de 1,2 %, soit à peu près dans la même proportion que l'indice des prix de détail. Ce dernier n'ayant varié que dans des limites très étroites, entre lesquelles la plupart des conventions collectives ne prévoient aucune adaptation, la hausse de l'indice des salaires conventionnels est surtout la conséquence de quelques augmentations accordées par secteur économique, entre autres dans les industries du papier, des arts graphiques, du cuir, du tabac, de la briqueterie, de la construction et des transports routiers.

Les statistiques de l'O. N. S. S. font en outre ressortir que, tant pour les employés que pour les employées, l'augmentation des gains a été plus prononcée; il est toutefois possible que cette évolution soit imputable surtout à l'élévation de l'ancienneté moyenne.

4. — *Evolution d'après le degré de qualification, le sexe et l'âge.*

Les nouveaux indices des salaires, qui ne concernent cependant encore qu'un nombre limité de branches d'industrie et ne couvrent qu'une période trop restreinte, font apparaître que la tendance graduelle au nivellement des diverses catégories des salaires se poursuit en général, favorisant surtout les mineurs d'âge et les travailleurs féminins, par rapport aux travailleurs masculins. Du côté de ces derniers, le niveau des salaires horaires normaux des non qualifiés et des spécialisés a quelque peu progressé par rapport à celui des salaires payés aux ouvriers qualifiés, sauf dans les transports. Chez les travailleurs féminins, le remplacement systé-

Indices officiels des salaires horaires normaux, du gain net et du salaire-coût en 1954
(1953 = 100)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Hommes			Femmes		
	Salaire normal moyen des adultes	Gain moyen net	Coût réel du salaire	Salaire normal moyen des adultes	Gain moyen net	Coût réel du salaire
Briqueteries (a)	104,5	104,1	104,7	..	107,5	108,5
Industrie céramique	101,6	101,4	102,0	102,2	99,8	100,4
Cimenteries	100,9	101,6	102,0	..	..	..
Industrie du papier et du carton	105,0	106,0	106,6	103,3	103,9	104,7
dont :						
Fabrication de pâtes, de papier et de carton	*105,6*	*107,9*	*108,4*	*109,3*	*111,6*	*112,6*
Transformation de papier et de carton	*103,8*	*103,9*	*104,5*	*102,3*	*101,3*	*102,1*
Industrie des peaux et des cuirs	102,2	102,1	102,8	102,7	103,2	104,3
dont :						
Tanneries	*100,9*	*100,3*	*101,0*	..	..	..
Fabrication de chaussures et de pantoufles	*102,4*	*102,3*	*103,0*	*102,6*	*103,0*	*104,2*
Sciage et débitage du bois	101,3	102,0	102,6	..	..	..
Sidérurgie	100,9	100,8	101,8	..	..	..
Transport par route	102,0	102,3	102,8	..	..	..

Source : Institut National de Statistique.

(a) Moyenne des 2e et 3e trimestres uniquement.

matique des ouvrières les plus âgées par des plus jeunes, dans les travaux non spécialisés, a eu pour conséquence que le salaire normal de la main-d'œuvre féminine qualifiée et spécialisée a haussé plus fortement que celui de la main-d'œuvre non qualifiée.

Indices officiels des salaires horaires normaux en 1954 d'après le degré de qualification et l'âge

(1953 = 100)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Hommes				Femmes			
	Adultes			Mineurs d'âge	Adultes			Mineurs d'âge
	non qualifiés ni spécialisés	spécialisés	qualifiés		non qualifiées ni spécialisées	spécialisées	qualifiées	
Briqueteries (a)	104,9	104,9	103,6	..	..	106,7	..	..
Industrie céramique	101,7	102,3	100,7	104,2	102,9	100,9	102,8	100,8
Cimenteries	101,5	100,1	101,1	103,8	..	..	..	..
Industrie du papier et du carton	105,1	105,3	104,6	105,2	103,0	104,2	102,6	105,1
dont :								
Fabrication de pâtes, de papier et de carton	*105,4*	*105,9*	*105,6*	*106,5*	*107,7*	*110,9*	..	*109,3*
Transformation de papier et de carton	*103,6*	*104,6*	*103,3*	*101,0*	*101,9*	*102,2*	*102,7*	*103,7*
Industrie des peaux et des cuirs	102,3	102,2	102,2	104,7	102,3	102,5	103,3	105,6
dont :								
Tanneries	*100,9*	*100,8*	*100,9*	*105,9*	..	..	..	..
Fabrication de chaussures et de pantoufles	*102,9*	*102,1*	*102,3*	*104,9*	*102,3*	*102,2*	*103,2*	*105,1*
Sciage et débitage du bois	101,3	100,8	101,8	105,7	..	..	..	..
Sidérurgie	101,1	100,4	101,1	..	..	..	..	..
Transport par route	101,6	102,1	102,4	98,9	..	..	..	..

(a) Moyenne des 2e et 3e trimestres uniquement.

Source : Institut National de Statistique.

5. — *Différenciations régionales du niveau général des rémunérations.*

Il est encore impossible d'obtenir une image exacte des différenciations régionales des gains dans les entreprises similaires. Toutefois, les exigences posées sur le plan social et les augmentations des salaires accordées en 1954 font apparaître que les écarts entre les régions très industrialisées et les autres, ainsi que, en général, entre la Wallonie et Bruxelles, d'une part, et les Flandres, de l'autre, se sont amenuisés.

En ce qui concerne les gains moyens par région (1), abstraction faite des différences de structure économique, il semble que c'est dans les régions où s'est implantée la sidérurgie que les salaires des ouvriers masculins de l'industrie ont augmenté le plus fortement de la fin de 1953 à la fin de 1954. La hausse a, par contre, été très minime dans le Limbourg, les Ardennes et certains arrondissements du Hainaut.

(1) Compte non tenu des mineurs, des réparateurs de navires, des ouvriers diamantaires et des dockers.

Indices trimestriels des salaires de l'industrie

Situation en décembre

(1936/1938 = 100)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Salaires horaires moyens		Salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés		Salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Cokeries	507	531	446	467	449	460
Carrières, cimenteries, marbreries	491	507	454	463	476	481
Industries des métaux	498	512	464	479	477	495
Sidérurgie	493	509	447	464	466	483
Industrie des métaux non ferreux	522	529	483	492	514	523
Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	496	510	472	488	476	496
Industries céramiques, briqueteries	447	468	406	426	475	500
Industries verrières	469	497	458	469	432	466
Industries alimentaires	478	488(b)	458	472(b)	442	450(b)
Industries textiles	513	526	515	523	506	521
Construction et travaux publics	459	499	458	493	456	497
Industrie du bois et de l'ameublement	487	485	446	438	486	482
Industries des peaux et du cuir	458	475	461	472	424	433
Industrie du tabac	413	428	419	431	431	442
Fabriques de papier	494	516	489	503	452	466
Imprimerie et transformation du papier	463	503	493	519	444	505
Art et précision	484	493	462	465	495	520
Transports	458	465	..	..	..	..
Gaz et électricité	538	558	531	555	486	511
Indice général (a)	**493**	**507**	**475**	**488**	**475**	**490**

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) L'indice général tient compte des salaires dans les charbonnages.
(b) Chiffres provisoires.

Dans les deux Flandres et le Limbourg, les gains moyens demeurent en moyenne les plus bas du pays, ainsi que dans certains arrondissements ardennais. Les niveaux les plus élevés enregistrés à la fin de 1954 étaient ceux des régions sidérurgiques et d'Anvers.

6. — *Comparaison avec l'avant-guerre.*

A la fin de 1954, l'indice des rémunérations moyennes calculé par la Banque Nationale de Belgique sur base 1936/1938 = 100, a atteint le niveau 507, contre 493 un an auparavant.

Les gains dans les industries du gaz et de l'électricité ont encore renforcé leur avance sur l'indice moyen, augmentant de 20 points, pour s'élever à 558. Dans les cokeries, l'indice est passé de 507 à 531; dans l'industrie textile, de 513

à 526, sous l'influence d'un accroissement plus prononcé des salaires payés au personnel féminin que de ceux accordés à la main-d'œuvre masculine. Les chiffres les plus bas ont été enregistrés dans l'industrie du tabac (traduisant la crise d'après-guerre dans le secteur du cigare), dans les transports, l'industrie de la terre cuite et celle de la céramique (par suite des difficultés rencontrées par les secteurs de la faïence et de la porcelaine).

Partant de la même période de référence, l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de Louvain a calculé que le prix du salaire-coût, abstraction faite des mines, du commerce et de l'agriculture, avait augmenté de 3,1 %, atteignant le niveau 591; dans les mines, il a haussé de 2,3 %, pour parvenir au niveau 654. Le salaire social a augmenté, en 1954, de 2,9 % pour les ouvriers célibataires et de 3,5 % pour les ouvriers mariés avec deux enfants, s'élevant respectivement aux niveaux 490 et 553.

§ 3. — PRESTATIONS ET CHARGES SOCIALES

1. — *Régime des travailleurs indépendants.*

Dans le secteur des pensions, en attendant qu'il soit possible de mettre sur pied une législation relative à la pension de tous les travailleurs indépendants, la loi du 11 mars 1954 (1) a établi, pour deux ans, une cotisation à charge des assujettis au régime des allocations familiales pour non salariés, doublée d'une contribution à charge des travailleurs indépendants, bénéficiant de revenus professionnels supérieurs à 40.000 F; elles doivent servir à financer l'augmentation des pensions à 18.000 F pour les hommes mariés et 12.000 F pour les autres bénéficiaires et à en élargir les conditions d'octroi. La cotisation est de 300 F par semestre pour les assujettis principaux, 180 F pour les aidants et 90 F pour les aidantes; la contribution proportionnelle est de 1,5 % au-delà de 40.000 F de revenu imposable, avec maximum de 2.400 F l'an; les ressources sont complétées par une dotation annuelle de l'Etat de 505 millions.

Les cotisations fixes précitées ont été réduites pour certaines catégories d'assujettis par un arrêté royal du 27 septembre 1954 (2).

Les cotisations pour allocations familiales ont subi une diminution pour certains travailleurs indépendants exerçant la profession de batelier, par une adaptation des classes de tonnages donnant lieu à paiement des cotisations de divers niveaux (3).

Les allocations d'orphelins ont été augmentées à partir du 1er juillet 1954 (4), les barèmes passant de 315, 430, 525 et 695 F par mois pour le premier et le deuxième enfant, le troisième, le quatrième, le cinquième et suivants, respectivement à 780 F pour le premier et le deuxième enfant et à 800 F pour les suivants.

---

(1) *Moniteur belge* du 19 mars 1954.
(2) *Moniteur belge* des 4 et 5 octobre 1954.
(3) Arrêté royal du 12 mars 1954 *(Moniteur belge* du 2 avril 1954).
(4) Arrêté royal du 24 août 1954 *(Moniteur belge* du 29 août 1954).

2. — *Régime des mineurs et des marins.*

En liaison avec l'augmentation des pensions des ouvriers du régime général, les pensions de retraite, d'invalidité et de survie du régime des ouvriers mineurs et de leurs veuves ont été relevées de quelque 7,5 % (1).

Le taux de la cotisation volontaire prélevée sur le montant des pensions d'invalidité, en vue d'assurer aux invalides une pension de retraite plus élevée, a été ramené de 8 à 4,5 %; le bénéfice intégral des fournitures de charbon a été accordé, sans considération de durée des services, aux ouvriers pensionnés par anticipation ou pour invalidité, bénéficiaires en raison des seuls services prestés dans les charbonnages; le Fonds national de Retraite des Ouvriers Mineurs a été chargé du fonctionnement de centres de repos (2).

Le régime de pension des marins a subi diverses modifications (3) : les pensions ont été adaptées à l'augmentation octroyée dans le régime général, la pension de veuve a fait l'objet de conditions d'attribution plus favorables, l'obligation de cesser toute activité professionnelle pour bénéficier des compléments de vieillesse et de survie a été instaurée, le montant des avantages rattaché à l'indice des prix de détail et le plafond de perception porté à 10.000 F (4). Ce relèvement s'applique aussi aux cotisations de mutualité à partir du 1er juillet 1954, après un rehaussement à 8.000 F pour la période de juillet 1953 à juin 1954.

3. — *Régime général des ouvriers et employés.*

Le personnel des établissements privés d'enseignement technique a été soustrait au régime de la sécurité sociale.

a) *Prestations sociales.*

De nombreuses modifications importantes sont intervenues en matière sociale; mais 1954 devra être considérée comme une année de transition, car les réformes envisagées étaient encore en cours lorsqu'elle a pris fin.

En matière d'indemnités familiales, un complément extra-légal temporaire de l'allocation de la mère au foyer a été autorisé, par décision ministérielle, pour l'année 1954; ce complément a été financé par prélèvement sur les disponibilités du régime qui a bénéficié de recettes exceptionnelles grâce à l'entrée en vigueur de la périodicité mensuelle dans le paiement des cotisations de sécurité sociale; l'avantage est de 50 F par mois du chef du deuxième enfant, 75 F pour le troisième, 100 F pour le quatrième et 125 F pour les suivants (5).

Pour les pensions ouvrières, la loi du 28 juin 1954 (6) a porté le barème annuel

---

(1) Arrêté royal du 31 juillet 1954 (*Moniteur belge* du 12 août 1954).

(2) Loi du 15 mars 1954 (*Moniteur belge* du 2 avril 1954).

(3) Arrêtés royaux du 30 novembre 1954 et du 14 décembre 1954 (*Moniteur belge* du 25 décembre 1954).

(4) Arrêté royal du 9 septembre 1953 (*Moniteur belge* du 12 septembre 1953).

(5) Circulaire de la Caisse nationale de Compensation des Allocations familiales du 2 février 1954.

(6) *Moniteur belge* du 30 juin 1954.

à 28.000 F pour les hommes mariés (contre 26.000), à 18.700 F pour les autres retraités, à 14.000 F pour les veuves de 60 ans et plus, et à 11.500 F pour les autres veuves bénéficiaires. Cette loi et les arrêtés d'exécution (1) suspendent la loi du 29 décembre 1953, dont ils ne laissent subsister, essentiellement (2), que la disposition assurant la pension aux ouvrières âgées de 60 ans, au lieu de 65. Le projet de loi du 7 décembre 1954 (3) tend à remplacer la loi de 1954, dont il modifie le système financier et porte les taux de pension, en régime définitif et en carrière complète, de 60 à 75 % des rémunérations moyennes de la carrière pour les retraités mariés, de 45 à 60 % pour les autres retraités; pour les veuves, la pension de survie s'établit à 30 % de la rémunération annuelle la plus élevée obtenue par le mari, au cours des trois dernières années avant son décès (au lieu de la rémunération moyenne de la carrière) et est accordée, au lieu de l'allocation de veuve, dès 45 ans ou plus tôt en cas d'invalidité ou de charges de famille; il est encore prévu une adaptation à ces nouveaux taux des accroissements obtenus en régime transitoire, et un abaissement de 7 à 5 % par an de l'abattament appliqué en cas de prise anticipée de la pension; le projet règle aussi les carrières mixtes, en faisant passer une partie des charges qu'elles comportent à d'autres régimes.

Dans le secteur des employés, la réduction du complément de pension (4) et de la majoration de rente (5) a été supprimée en faveur des femmes prenant leur retraite entre 60 et 65 ans; ces avantages s'élèvent à la somme de 17.300 F et la réduction variable avec l'âge de la retraite atteignait 39 % à 60 ans.

Le régime du chômage n'a subi que des modifications mineures : octroi d'allocations à titre d'avances aux ouvrières pouvant bénéficier de la pension à 60 ans; octroi d'une indemnité-gel dans l'industrie du ciment (6); bénéfice de l'allocation pour un seul jour de la semaine lorsqu'il n'est pas couvert par le pécule de vacances (7) ou lorsqu'il s'agit des travailleurs des charbonnages pour la période du 25 octobre au 31 décembre (8); élargissement des conditions d'attribution des indemnités aux travailleurs à domicile (9); précisions apportées aux conditions d'indemnisation des chômeurs exerçant une profession accessoire ou cohabitant avec un travailleur indépendant (10).

Les déficits dont souffre l'assurance maladie-invalidité ont imposé des adap-

---

(1) Arrêtés royaux du 30 juin 1954 (*Moniteur belge* du 1er juillet 1954).

(2) A noter que les dispositions relatives aux ressources financières ont été maintenues aussi.

(3) *Doc. parl.*, Sénat, session 1954-55, n° 48, 7 décembre 1954; le projet est devenu la loi du 21 mai 1955 (*Moniteur belge* du 19 juin 1955).

(4) Arrêté royal du 19 janvier 1954 (*Moniteur belge* du 28 janvier 1954).

(5) Loi du 11 mars 1954 (*Moniteur belge* du 19 mars 1954).

(6) Arrêté royal du 30 mars 1954 (*Moniteur belge* du 8 mai 1954) rendant obligatoire la décision du 8 décembre 1953 de la Commission paritaire.

(7) Arrêté royal du 24 juillet 1954 (*Moniteur belge* du 1er août 1954). A noter qu'en règle générale, l'allocation n'est pas due lorsqu'il y a un seul jour de chômage dans la semaine. La disposition ci-dessus existait déjà précédemment, mais elle avait été abrogée par l'arrêté royal du 26 septembre 1953 (*Moniteur belge* du 1er octobre 1953).

(8) Arrêté royal du 25 octobre 1954 (*Moniteur belge* du 6 novembre 1954).

(9) Arrêté royal du 16 juillet 1954 (*Moniteur belge* du 29 juillet 1954). Le chômage n'est indemnisé que s'il s'étend sur six jours ouvrables consécutifs; précédemment, l'inoccupation devait couvrir une semaine de calendrier.

(10) Arrêté ministériel du 23 septembre 1954 (*Moniteur belge* du 8 octobre 1954).

tations dans la gestion financière du régime, par une action sur les recettes et sur les dépenses. L'arrêté de décembre 1952 (1) avait posé le principe de l'autonomie financière des mutualités, avec la distinction des soins de santé prioritaires et complémentaires. L'arrêté de décembre 1954 (2) a tenté une réforme plus profonde, dans un autre sens, en supprimant la distinction établie par l'arrêté de 1952, en créant une Caisse nationale de l'Invalidité et en disposant de nouvelles règles dans le contrôle, l'utilisation des réserves, les périodes de carence, la rééducation professionnelle, les conditions d'octroi des soins aux mineurs invalides. L'application de cet arrêté a été reportée, tandis qu'il était entrepris un nouvel examen du problème, destiné à renforcer les bases de l'assurance, notamment dans le domaine du financement.

Quelques modifications ont été apportées, dans le sens de la baisse, aux barèmes de remboursement de certains appareils de prothèse (3).

Une disposition de caractère administratif, similaire à celle qui a été signalée en matière de chômage, a permis aux ouvrières âgées de 60 ans de continuer à percevoir des indemnités en attendant la liquidation de leur pension (4).

Les modes de preuve pour l'attribution des congés d'ancienneté et du pécule y afférent ont été remplacées par la règle forfaitaire de l'âge, qui permet une généralisation de cet avantage à laquelle les difficultés de preuve mettaient obstacle; le congé, indemnisé au taux du salaire normal, est d'une durée égale à un, deux ou trois tiers des vacances ordinaires, selon que l'intéressé est âgé de 21 à moins de 26 ans, de 26 à moins de 32 ans et de 32 ans et plus (5). Les conditions d'octroi des vacances aux jeunes travailleurs pendant leur première année de travail ont été élargies (6). L'augmentation du pécule familial attribuée en 1953 a été maintenue (7).

La retenue opérée sur les pécules pour le paiement des vacances afférentes aux journées de chômage assimilées à des journées de travail, a été ramenée de 5 à 3 % (8).

b) *Cotisations.*

En vertu de la loi de 1953 (9), la contribution destinée à la pension des ouvriers a été portée à 4 % des salaires non plafonnés, tant à charge des travailleurs qu'à celle des employeurs.

Le régime des allocations familiales a perdu une source de revenu par l'abrogation de la retenue de 7,5 % effectuée par les pouvoirs publics sur les prix de certaines fournitures en provenance des pays étrangers n'ayant pas un système d'allocations familiales équivalent au système belge (10).

---

(1) Arrêté royal du 31 décembre 1952 *(Moniteur belge* du 1er janvier 1953).

(2) Arrêté royal du 14 décembre 1954 *(Moniteur belge* du 17 décembre 1954).

(3) Arrêté royal du 8 avril 1954 *(Moniteur belge* du 6 mai 1954).

(4) Arrêté royal du 14 août 1954 *(Moniteur belge* des 23 et 24 août 1954).

(5) Loi du 11 mars 1954 *(Moniteur belge* des 29 et 30 mars 1954) et arrêté royal du 16 juillet 1954 *(Moniteur belge* du 14 août 1954).

(6) Loi du 11 mars précitée et arrêté royal du 14 août 1954 *(Moniteur belge* du 21 août 1954). L'octroi de vacances pendant la première année est une exception au principe général selon lequel les vacances sont prises et indemnisées au cours de l'année qui suit celle où le droit au congé est né.

(7) Arrêté royal du 10 avril 1954 *(Moniteur belge* du 15 mai 1954).

(8) Arrêté royal du 31 mars 1954 *(Moniteur belge* du 5 mai 1954).

(9) Loi du 29 décembre 1953 *(Moniteur belge* du 31 décembre 1953).

(10) Loi du 26 février 1954 *(Moniteur belge* du 6 mars 1954).

Des dispositions tendant à liquider les arriérés de cotisations dus par les entreprises à l'Office National de Sécurité Sociale ont permis de renoncer à la moitié des intérêts de retard et majorations applicables aux périodes antérieures au deuxième trimestre 1953, sous condition de paiement dans les délais de toutes sommes dues (1).

Quelques modifications concernent des catégories particulières : nouveaux barèmes adaptés à la hausse générale de 1/2 % de la cotisation pour la pension, pour les assujettis de la navigation intérieure (2); adaptation similaire et suppression du paiement partiel par apposition de timbres dans les entreprises agricoles (3); diminution, à concurrence de 0,25 % des salaires, du taux de contribution à la sécurité d'existence dans l'industrie de la construction, et reprise, au 1er octobre 1954, de la perception de cette cotisation, suspendue depuis le 1er octobre 1951, avec transfert de fonds en provenance de la Caisse des Congés (4); dispositions visant à l'alignement sur le régime normal des accidentés du travail, des obligations en matière de cotisation à la Sécurité sociale des pêcheurs accidentés (5) et des victimes de maladies professionnelles (6).

4. — *Autres régimes.*

Les droits des enfants adoptifs, en cas d'accident mortel de travail, ont été reconnus (7). Une allocation complémentaire a été accordée aux gens de mer victimes d'accidents de travail ou à leurs ayants droit, de même qu'une allocation spéciale pour les accidents survenus avant le 1er juillet 1930 (8).

Le droit aux allocations supplémentaires pour les victimes de maladies professionnelles a été rendu équivalent à celui des accidents du travail, par un alignement des bases d'évaluation de l'état de besoin (9). Les taux de cotisations fixés pour 1953 (10) ont été, en général, en hausse, parfois sensible, par rapport à l'année précédente.

Une allocation spéciale, de 2.400 F l'an, a été accordée à certaines catégories d'estropiés et mutilés dont l'état exige l'aide constante de tierces personnes (11). Les allocations de l'ensemble des attributaires du régime ont été liées à l'indice des prix de détail; les allocations accordées aux femmes mariées sans profession et atteintes d'une invalidité de 50 % au moins, ont été augmentées (12).

---

(1) Arrêté royal du 15 mars 1954 *(Moniteur belge* du 4 avril 1954) et Règlement du 15 mars 1954 du Comité de Gestion *(Moniteur belge* du 13 mai 1954).

(2) Arrêté ministériel du 5 mars 1954 *(Moniteur belge* du 2 avril 1954).

(3) Arrêté royal du 27 février 1954 *(Moniteur belge* du 5 mars 1954).

(4) Arrêté ministériel du 6 septembre 1954 *(Moniteur belge* du 30 septembre 1954) et arrêté royal du 27 septembre 1954 *(Moniteur belge* du 30 septembre 1954), rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire du 22 septembre 1954.

(5) Arrêtés royaux du 15 et du 21 septembre 1954 *(Moniteur belge* des 27 et 28 septembre 1954).

(6) Arrêté royal du 27 novembre 1954 *(Moniteur belge* des 6 et 7 décembre 1954).

(7) Loi du 16 mars 1954 *(Moniteur belge* du 24 mars 1954).

(8) Arrêté royal du 10 avril 1954 *(Moniteur belge* du 14 mai 1954).

(9) Arrêté ministériel du 24 novembre 1954 *(Moniteur belge* du 11 décembre 1954).

(10) Arrêté royal du 26 juin 1954 *(Moniteur belge* du 8 juillet 1954).

(11) Arrêté royal du 1er février 1954 *(Moniteur belge* du 12 février 1954).

(12) Loi du 15 mars 1954 *(Moniteur belge* du 10 avril 1954).

5. — *Charges et ressources dans les régimes des travailleurs salariés.*

a) *Incidence des charges sociales.*

L'incidence des charges sociales n'a guère été modifiée en 1954 en ce qui concerne les employés et les mineurs; pour les ouvriers du régime général, le taux est aggravé par l'application de la loi sur les pensions et la charge accrue des accidents de travail. L'évolution des charges de l'employeur, dans le régime général, apparaît dans le tableau ci-dessous, calculé par la Fédération des Industries Belges.

Incidence des charges sociales patronales sur les rémunérations brutes
(en %)

CATÉGORIE	Ouvriers			Employés		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954
Charges de sécurité sociale	19,88	20,38	20,63	10,88	10,67	10,67
Total des charges sociales légales	27,18	28,29	28,76	22,58	22,36	22,41

Source : Fédération des Industries belges.

b) *Origine et répartition des ressources de la sécurité sociale.*

Les ressources de la sécurité sociale se sont encore développées en 1954, grâce à l'augmentation du montant des rémunérations taxées et à la hausse du taux de cotisation pour les pensions ouvrières; les cotisations brutes déclarées, en provenance des employeurs et des travailleurs, sont passées de 24.581 à 25.358 millions et l'intervention de l'Etat, de 10.002 à 10.285 millions.

Répartition des ressources de la sécurité sociale entre les organismes distributeurs (a)
(en millions de francs)

SECTEURS PRINCIPAUX	1953	1954	
		Total	Dont intervention de l'Etat
Vieillesse et survie (régime général et marins)	7.864	8.298	1.413
Vieillesse, survie, invalidité (mineurs)	3.013	2.909	1.760
Allocations familiales	6.683	6.703	600
Maladie-invalidité (b)	6.095	6.390	1.678
Chômage (c)	6.518	6.484	4.807
Vacances.....	4.568	4.550	—

Sources : Office National de Sécurité Sociale.
Fonds national de Retraite des Ouvriers Mineurs.
Caisse de Secours et de Prévoyance des Marins.

(a) La répartition indiquée ici porte sur les ressources fournies par les organismes percepteurs et les interventions de l'Etat; n'y sont pas comprises les ressources en capital et intérêt, ni les ressources diverses. Les montants repris au tableau ne correspondent pas nécessairement aux dépenses des organismes distributeurs de la sécurité sociale.
(b) A l'exclusion du secteur de l'invalidité des mineurs.
(c) Y compris la sécurité d'existence des travailleurs de la construction et des marins.

La répartition subit des changements, surtout pour les pensions ouvrières, en fonction de la nouvelle loi, et pour la maladie-invalidité, grâce à une intervention accrue de l'Etat; dans le secteur du chômage, les paiements effectués aux travailleurs occupés par les pouvoirs locaux neutralisent en grande partie la réduction du coût des allocations.

6. — *Législation internationale.*

Les accords internationaux et les mesures d'exécution, dans le domaine de la sécurité sociale, ont porté sur les points suivants : ratification de la Convention internationale de Genève du 26 juin 1952 sur les congés payés en agriculture (1); échange de lettres du 29 juillet 1953 concernant l'application aux travailleurs saisonniers des dispositions de la Convention générale entre la France et la Belgique (2); avenant du 28 novembre 1953 à l'accord du 8 janvier 1949 entre la France et la Belgique relatif aux travailleurs frontaliers, pour mettre le dit accord en harmonie avec la Convention multilatérale conclue par les signataires du Traité de Bruxelles (3); accord en matière d'allocations de chômage avec les Pays-Bas (4).

Une Convention générale a été élaborée avec la Yougoslavie.

Section II. — REVENUS DES SOCIÉTÉS

§ 1. — APERÇU GÉNÉRAL

La reprise de l'activité économique qui s'est manifestée en Belgique dans le courant du second semestre de 1954, n'a guère pu affecter les revenus des sociétés dont les bilans ont été publiés en 1954. Ceux-ci reflètent, en majeure partie, le résultat des transactions effectuées en 1953, c'est-à-dire à la fin de la période de récession. Aussi, les revenus des sociétés n'ont-ils guère varié de 1953 à 1954. Le solde bénéficiaire net global des sociétés recensées a atteint 21.777 millions de francs pour 13.674 sociétés, contre 21.488 millions de francs, en 1953, pour 12.846 sociétés. Comme les moyens d'action propres de ces entreprises ont progressé entre-temps de 222.482 millions de francs à 235.481 millions, le taux du solde bénéficiaire net par rapport à ces montants s'est établi à 9,2 %, contre 9,7 % en 1953. De même, si le montant brut des dividendes est passé de 13.130 millions de francs à 13.369 millions de francs d'une année à l'autre, la rémunération du capital investi a diminué et n'a plus atteint que 5,7 % en 1954, contre 5,9 % en 1953. Comme le cours des valeurs mobilières ont progressé, au cours de l'année 1954, d'environ 35 %, la baisse du rendement effectif des titres des sociétés cotées en bourse fut plus accentuée encore.

Par ailleurs, la stabilité relative du solde bénéficiaire global et de l'ensemble des dividendes est imputable aux résultats plus favorables des sociétés coloniales.

Il faut observer de plus que, rapporté aux moyens d'action propres, le solde bénéficiaire des sociétés ayant leur siège d'exploitation en Belgique est resté inférieur, non seulement à celui des sociétés ayant leur siège d'exploitation au Congo Belge, mais aussi à celui des sociétés exploitant à l'étranger.

---

(1) Loi du 2 février 1954 *(Moniteur belge* du 31 mars 1954).
(2) *Moniteur belge* du 25 février 1954.
(3) *Moniteur belge* du 25 février 1954.
(4) *Moniteur belge* du 23 mai 1954.

Rendement des sociétés par actions belges et congolaises (a)
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1936/1938	1949	1950	1951	1952	1953	1954	Evolution de 1953 à 1954 en chiffres absolus	Evolution de 1953 à 1954 en pourcent
Nombre de sociétés recensées (b)	**7.594**	**9.929**	**11.005**	**11.634**	**12.166**	**12.846**	**13.674**	+ **828**	+ **6,45**
dont : en gain	5.748	6.952	7.547	8.912	9.325	9.071	9.615	+ 544	+ 6,00
en perte	1.846	2.977	3.458	2.722	2.841	3.775	4.059	+ 284	+ 7.52
Moyens d'action propres	**63.952**	**171.416**	**182.915**	**191.632**	**207.010**	**222.482**	**235.481**	+ **12.999**	+ **5,84**
dont : capital versé	46.397	86.320	97.543	107.172	118.067	136.280	142.465	+ 6.185	+ 4,54
réserves	17.555	85.096	85.372	84.460	88.943	86.202	93.016	+ 6.814	+ 7,90
Résultats d'exploitation :									
Solde bénéficiaire net	**4.537**	**12.160**	**12.422**	**19.043**	**23.699**	**21.488**	**21.777**	+ **289**	+ **1,34**
Bénéfices	5.228	13.222	13.808	20.038	24.731	23.577	23.742	+ 165	+ 0,70
Pertes	691	1.062	1.386	995	1.032	2.089	1.965	— 124	— 5,94
Dividendes bruts mis en paiement	**3.651**	**7.494**	**8.433**	**10.799**	**12.991**	**13.130**	**13.369**	+ **239**	+ **1,82**
Taux par rapport aux moyens d'action (en %) :									
Solde net	7,1	7,1	6,8	9,9	11,4	9,7	9,2	—	—
Dividendes	5,7	4,4	4,6	5,6	6,3	5,9	5,7	—	—
Dette obligataire	9.297	20.162	22.926	25.832	30.108	32.271	37.584	+ 5.313	+ 16,46
Coupons d'obligations bruts	476	822	977	1.216	1.259	1.493	1.627	+ 134	+ 8,98

(a) La statistique pour 1936/1938 et 1949 n'est pas établie exactement sur la même base que les suivantes. En outre, indépendamment de l'augmentation progressive du nombre des sociétés, le pourcentage de sociétés publiant effectivement leur bilan est sujet à variations.
(b) En unités.

Sources : Banque Nationale de Belgique (années 1936/1938).
Institut National de Statistique (années 1949 et suivantes).

§ 2. — RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS SELON LA LOCALISATION DU SIÈGE D'EXPLOITATION

1. — *Sociétés belges.*

La régression du solde bénéficiaire net des sociétés ayant leur siège d'exploitation en Belgique, qui fut sensible en 1953, a été négligeable en 1954; ce solde n'a plus atteint que 7,20 % des capitaux et réserves de ces sociétés, contre 7,59 % en 1953 et 9,42 % en 1952. En valeur absolue, il fut de 13.684 millions de francs, contre 13.891 millions en 1953. La valeur relative des dividendes distribués a aussi diminué et, en 1954, a été ramenée à 4,45 % des capitaux et réserves, contre 4,83 % en 1953 et 5,30 % en 1952.

D'une manière plus générale, d'ailleurs, on observe qu'en 1954, le nombre de sociétés en perte a encore légèrement augmenté en proportion du nombre de sociétés recensées, pour atteindre 30,05 %, contre 29,7 % en 1953 et 23,5 % en 1952. Au cours de la récession de 1949-1950, ce coefficient avait été respectivement de 30,3 et 31,7 %.

La dette obligataire des sociétés recensées est passée de 30.937 millions de francs en 1953 à 36.056 millions de francs en 1954, soit une augmentation de plus de cinq milliards de francs, contre deux milliards seulement en 1953. Aussi, les coupons d'obligations mis en paiement se sont-ils élevés à 1.554 millions de francs, contre 1.432 millions de francs l'année précédente, bien que l'incidence de la progression de la dette obligataire n'ait encore affecté que partiellement la charge de ces intérêts.

De l'évolution des dernières années, il ressort que l'importance de la dette obligataire n'a cessé de croître : alors qu'elle ne représentait encore en 1948 que 12,31 % des moyens d'action propres, elle atteint 18,97 % en 1954, après une légère accalmie dans la progression en 1953. L'analyse par secteur montrera cependant que cette évolution de la dette obligataire est surtout influencée par celle des entreprises financières et immobilières; dès lors, l'analyse globale ne présente qu'un intérêt restreint.

2. — *Sociétés congolaises.*

Dans l'ensemble, le rendement des sociétés congolaises, comparé aux moyens d'action propres, qu'il s'agisse du solde bénéficiaire net ou des dividendes distribués, a été approximativement de deux fois à deux fois et demi plus élevé que ne le fut celui des sociétés exploitant en Belgique.

Cette situation explique l'attrait particulier rencontré par les titres coloniaux sur le marché belge des capitaux, attrait qui fut déjà mentionné l'année précédente (1) et qui n'a pas fléchi entre-temps.

Interrompue en 1953, la progression des bénéfices nets des sociétés ayant leur principal siège d'exploitation au Congo Belge a repris dès 1954. Cette amélioration d'ensemble traduit, dans une certaine mesure, la sensibilité plus accusée de l'économie congolaise aux reprises conjoncturelles.

---

(1) Cf. *L'Economie belge en* 1953, op. cit., p.291.

Rendement comparé des sociétés par actions belges et congolaises d'après le lieu de leur principale exploitation

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Principale exploitation																	
	En Belgique						Au Congo Belge						A l'étranger					
	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Nombre de sociétés recensées (a)	9.655	10.665	11.277	11.757	12.396	13.186	184	256	276	331	370	401	90	84	81	78	80	87
dont : en bénéfice	6.729	7.278	8.608	8.988	8.711	9.223	158	208	241	277	302	326	65	61	63	61	58	66
en perte	2.926	3.387	2.669	2.769	3.685	3.963	26	48	35	54	68	75	25	23	18	17	22	21
Moyens d'action propres	146.855	157.003	163.136	172.692	183.067	190.019	18.294	20.681	21.652	27.447	31.937	36.591	6.266	5.232	6.843	6.872	7.479	8.872
dont : capital versé	72.086	81.983	89.203	95.974	109.464	113.167	10.957	12.708	14.375	18.292	22.980	25.233	3.276	2.852	3.594	3.801	3.836	4.066
réserves	74.769	75.020	73.933	76.718	73.603	76.852	7.338	7.973	7.277	9.155	8.957	11.358	2.989	2.379	3.249	3.071	3.643	4.806
Résultats d'exploitation :																		
Solde bénéficiaire net	9.073	9.371	13.988	16.276	13.891	13.684	2.789	2.865	4.705	6.668	6.564	7.074	298	185	350	755	1.033	1.019
Bénéfices	10.089	10.620	14.755	17.174	15.721	15.492	2.808	2.904	4.746	6.732	6.768	7.198	325	284	538	825	1.088	1.052
Pertes	1.016	1.249	767	898	1.830	1.808	19	39	40	63	204	124	27	99	188	70	55	33
Dividendes bruts mis en paiement	5.605	6.448	7.958	9.161	8.833	8.452	1.735	1.877	2.605	3.418	3.838	4.383	153	108	236	412	458	534
Dette obligataire	19.323	22.093	24.914	28.925	30.937	36.056	560	557	887	1.126	1.271	1.485	279	276	31	57	63	43
Coupons d'obligations bruts	795	939	1.174	1.210	1.432	1.554	16	27	40	48	57	70	11	11	1	1	3	3

(a) Unités.

Source : Institut National de Statistique.

Résultats des sociétés par actions belges et congolaises
(en pour-cent)

DÉSIGNATION	Principale exploitation																	
	En Belgique						Au Congo Belge						A l'étranger					
	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Rapport nombre de sociétés en perte / nombre de sociétés recensées	30,31	31,76	23,67	23,55	29,73	30,05	14,13	18,75	12,68	16,31	18,38	18,70	27,78	27,38	22,22	21,79	27,50	24,14
Rapport solde bénéficiaire net / moyens d'action propres	6,18	5,97	8,57	9,42	7,59	7,20	15,25	13,85	21,73	24,29	20,55	19,33	4,76	3,54	5,11	10,99	13,81	11,49
Rapport dividendes bruts distribués / moyens d'action propres	3,82	4,11	4,88	5,30	4,83	4,45	9,48	9,08	12,03	12,45	12,02	11,98	2,44	2,06	3,45	6,00	6,12	6,02
Rapport dividendes bruts distribués / bénéfices réalisés	55,56	60,72	53,93	53,34	56,19	54,56	61,79	64,63	54,89	50,77	56,71	60,89	47,08	38,03	43,87	49,94	42,10	50,76
Rapport coupons d'obligations bruts / montant de la dette obligataire	4,11	4,25	4,71	4,18	4,64	4,32	2,86	4,85	4,51	4,26	4,48	4,71	3,94	3,99	3,23	1,75	4,76	6,98
Rapport montant de la dette obligataire / moyens d'action propres	13,16	14,07	15,27	16,75	16,90	18,93	3,06	2,69	4,10	4,10	3,98	4,06	4,45	5,28	0,45	0,83	0,84	0,48

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Toutefois, si, en valeur absolue, les bénéfices nets de ces sociétés ont progressé de plus de 7 %, pour atteindre 7.074 millions de francs, ils ont encore fléchi relativement aux moyens d'action propres, puisqu'ils ne représentent plus que 19,33 % de ceux-ci en 1954, contre 20,55 % en 1953 et 24,29 % en 1952. Par rapport à ces mêmes moyens d'action, les dividendes distribués ont atteint 11,98 %, contre 12,02 % en 1953.

§ 3. — RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS EXPLOITANT EN BELGIQUE D'APRÈS LA NATURE DE L'ACTIVITÉ

Le nombre de sociétés recensées par l'I. N. S. dans la statistique des rendements de sociétés n'a cessé de progresser au cours des dernières années. Son importance est telle que les données recueillies peuvent être considérées comme un échantillonnage assez représentatif des résultats de l'industrie belge, du moins en ce qui concerne leur évolution dans les principaux secteurs et dans l'ensemble.

Pour cette raison, il a été jugé intéressant de grouper les données de 1949 à 1954 dans un tableau détaillé, où ont été rassemblés par secteurs, outre le nombre de sociétés recensées, les moyens d'action propres, les bénéfices nets, les dividendes mis en paiement et la dette obligataire. Ce tableau permet également d'apprécier approximativement l'autofinancement net pour la période envisagée et de le comparer, pour chacun des secteurs, aux bénéfices nets.

Il importe toutefois d'interpréter les données avec prudence; le recoupement avec d'autres statistiques disponibles fait d'ailleurs ressortir certaines anomalies. Pour la période quinquennale 1950-1954, il n'est pas toujours possible, par exemple, de concilier, dans certains secteurs, les montants cumulatifs imputables à l'augmentation des capitaux et réserves et de la dette obligataire, d'une part, avec l'autofinancement et le volume des émissions nettes, d'autre part.

Quoi qu'il en soit, le tableau montre que les fonds propres sont à peu près de la même importance en fabrications métalliques et dans la métallurgie du fer, mais que ces deux secteurs sont dépassés, par l'industrie textile. Celle-ci occupe la deuxième place après les entreprises immobilières et financières, dont le capital et les réserves ne sont toutefois pas investis directement dans les équipements industriels.

Après ces quatre rubriques, viennent, dans l'ordre, les entreprises d'électricité, les industries chimiques, les charbonnages et les industries alimentaires. L'importance des fonds propres de ces huit secteurs s'étale entre 20,5 milliards pour les entreprises financières et immobilières et 11,1 milliards pour les industries alimentaires. Entre 8,1 milliards et 4 milliards se placent, dans l'ordre, les entreprises de commerce de gros et commerce extérieur, les transports, les banques, les métaux non ferreux et les industries du papier et des arts graphiques.

Quoique, depuis 1949, l'évolution des postes « capitaux » et « réserves » puisse avoir été influencée par l'augmentation du nombre de sociétés recensées, on peut relever cependant la forte progression des fonds propres dans les fabri-

Evolution des bénéfices nets
Sociétés ayant leur principal

DÉSIGNATION	Banques	Assurances	Opérations financières et immobilières	Commerce de détail	Commerce de gros et extérieur	Fabrications métalliques	Métallurgie du fer	Non-ferreux	Industrie textile	Industrie alimentaire	Industrie du bois	Industrie chimique	Industrie verrière	Electricité
Nombre de sociétés recensées (unités) :														
1949	52	110	953	271	1.643	903	93	60	875	636	233	420	66	56
1954	52	121	1.287	517	2.588	1.213	108	76	1.105	750	316	546	69	54
Capitaux et réserves (en millions de francs) :														
1949	4.317	1.021	15.380	1.927	4.432	11.815	13.977	3.773	16.470	7.529	834	11.009	2.702	14.058
1950	5.095	1.019	15.952	1.567	5.050	13.139	16.430	3.888	17.674	9.204	911	11.517	2.664	14.275
1951	5.254	1.138	16.143	2.135	5.633	14.389	16.317	4.040	17.593	9.974	944	12.513	2.643	14.256
1952	5.727	1.256	17.759	2.310	6.584	15.460	16.605	4.460	18.812	10.240	993	13.414	2.562	14.944
1953	6.100	1.358	18.837	2.495	7.364	17.148	17.389	5.166	19.724	10.659	1.183	14.200	2.588	15.174
1954	6.418	1.489	20.494	2.654	8.132	18.513	17.853	5.464	19.609	11.100	1.212	14.177	2.579	15.663
Bénéfices nets (en millions de francs) :														
1949	514	159	773	192	481	1.577	988	310	820	264	21	669	30	762
1950	519	178	980	192	478	1.519	511	343	586	440	25	870	43	920
1951	671	305	1.213	313	871	1.730	726	724	1.714	703	52	1.005	144	1.102
1952	844	300	1.429	277	874	1.978	1.684	933	962	627	77	1.443	101	1.243
1953	915	360	1.596	264	581	2.009	1.303	758	7	588	38	1.028	47	1.304
1954	1.021	391	1.776	282	666	1.798	607	759	289	734	72	836	157	1.456
Total 1949-1954	**4.484**	**1.693**	**7.767**	**1.520**	**3.951**	**10.611**	**5.819**	**3.827**	**4.378**	**3.266**	**285**	**5.851**	**522**	**6.787**
Dividendes mis en paiement (en millions de francs) :														
1949	230	89	627	105	157	850	630	210	387	169	14	361	33	654
1950	310	113	785	95	153	945	442	238	357	293	14	542	54	788
1951	380	151	932	151	263	871	541	333	608	403	18	510	105	941
1952	431	170	977	138	211	882	1.039	405	507	396	19	624	80	1.036
1953	462	192	1.127	131	195	989	798	401	247	352	20	582	52	1.115
1954	499	209	1.258	146	191	923	410	408	252	394	22	502	131	1.165
Total 1949-1954	**2.312**	**924**	**5.706**	**766**	**1.170**	**5.460**	**3.860**	**1.995**	**2.358**	**2.007**	**107**	**3.121**	**455**	**5.699**

des dividendes mis en paiement
ège d'exploitation en Belgique

Gaz	Industrie du cuir	Industrie du papier et arts graphiques	Transports	Tourisme	Intermédiaires	Industrie de la construction	Charbonnages	Industrie de la terre cuite commune	Cimenteries et industries connexes	Carrières	Industrie de la chaux	Industrie céramique	Industrie du tabac	Edition, librairie, presse	Films, théâtres	Artisanat	Divers
20	167	236	445	242	286	282	67	73	81	109	38	53	43	102	135	331	490
21	178	296	557	299	460	424	61	92	101	120	38	50	40	162	211	519	617
2.273	1.137	3.302	5.880	1.784	596	1.881	12.706	724	2.278	1.256	335	799	683	228	202	697	1.567
2.336	1.142	3.465	6.136	1.630	593	2.065	12.660	733	2.304	1.255	340	783	898	240	209	822	1.709
2.465	1.277	3.625	6.572	1.654	609	2.171	12.923	773	2.352	1.255	364	776	928	272	220	920	1.706
2.556	1.314	3.655	6.678	1.690	651	2.481	13.123	970	2.445	1.270	372	895	988	276	225	997	1.693
2.969	1.285	3.974	6.772	1.716	692	2.641	13.266	1.017	2.722	1.347	387	895	977	364	234	1.073	2.052
2.733	1.217	4.039	7.907	2.763	736	2.832	13.195	1.052	2.884	1.360	441	657	995	398	260	1.119	1.656
83	11	123	257	— 20	48	126	382	14	170	38	28	29	16	— 4	4	93	121
3	— 16	149	335	10	86	116	527	35	147	42	26	19	46	7	7	75	156
44	71	314	320	23	75	198	852	77	229	84	21	18	55	14	11	77	204
214	— 14	327	560	30	82	230	1.141	61	297	96	39	37	45	18	18	93	197
246	— 44	81	545	32	87	259	991	40	329	84	30	12	51	31	29	91	191
161	— 40	191	402	33	78	338	704	70	396	88	33	2	59	47	39	76	189
751	**34**	**1.185**	**2.419**	**108**	**456**	**1.267**	**4.597**	**297**	**1.568**	**432**	**177**	**118**	**272**	**113**	**108**	**505**	**1.028**
67	14	76	203	11	19	59	317	8	102	35	12	24	13	4	5	30	87
86	10	98	253	14	28	70	411	16	99	34	12	19	31	8	6	21	100
85	20	133	236	15	32	79	682	30	140	58	13	18	34	11	6	29	124
92	9	137	334	19	35	103	1.007	29	189	68	14	20	29	8	7	29	111
153	11	84	354	18	43	112	889	22	193	66	16	15	27	14	15	26	114
129	5	105	299	21	35	117	723	31	229	67	18	10	29	21	15	18	67
612	**69**	**633**	**1.679**	**98**	**192**	**540**	**4.029**	**136**	**952**	**328**	**85**	**106**	**163**	**66**	**54**	**153**	**603**

Source : Institut National de Statistique.

Evolution des rendements, de la dett

Sociétés ayant leur siège

DÉSIGNATION	Banques	Assurances	Opérations financières et immobilières	Commerce de détail	Commerce de gros et extérieur	Fabrications métalliques	Métallurgie du fer	Non ferreux	Industrie textile	Industrie alimentaire	Industrie du bois	Industrie chimique	Industrie verrière	Electricité
Dividendes mis en paiement, rapportés aux capitaux et réserves (en %) :														
1949	5,33	8,72	4,08	5,45	3,54	7,19	4,51	5,57	2,35	2,24	1,68	3,28	1,22	4,65
1950	6,08	11,09	4,92	6,06	3,03	7,20	2,69	6,11	2,02	3,18	1,53	4,71	2,02	5,52
1951	7,22	13,27	5,78	7,07	4,66	6,06	3,32	8,24	3,46	4,04	1,91	4,08	3,99	6,60
1952	7,53	13,54	5,50	5,97	3,20	5,70	6,26	9,09	2,69	3,87	1,91	4,65	3,11	6,93
1953	7,57	14,14	5,98	5,26	2,65	5,77	4,59	7,76	1,25	3,30	1,69	4,10	1,99	7,31
1954	7,78	14,03	6,14	5,50	2,35	4,99	2,30	7,47	1,29	3,55	1,82	3,54	5,07	7,28
Dette obligataires (en millions de francs) :														
1949	104	—	9.179	233	215	599	2.176	149	394	422	26	862	91	3.22
1950	267	—	10.775	228	182	667	2.396	145	397	487	2	857	91	3.36
1951	526	—	12.075	350	307	914	2.397	155	467	542	53	964	91	3.65
1952	912	—	14.543	364	227	1.249	2.358	151	482	591	64	1.073	90	4.30
1953	1.241	—	14.790	368	254	1.452	2.069	150	489	696	63	1.097	104	4.58
1954	2.759	—	18.217	484	255	1.450	2.303	148	470	720	56	1.097	83	4.76
Différence entre le total des bénéfices nets et le total des dividendes mis en paiement (1949-1954) :														
Valeur absolue (en millions de francs)	2.172	769	2.061	754	2.781	5.151	1.959	1.832	2.020	1.359	178	2.730	67	1.08
% des bénéfices nets ...	48,4	45,4	26,5	49,6	70,4	48,5	33,7	47,9	46,1	40,4	62,5	46,7	12,8	16

ɔligataire et de l'autofinancement net

'exploitation en Belgique

Gaz	Industrie du cuir	Industrie du papier et arts graphiques	Transports	Tourisme	Intermédiaires	Industrie de la construction	Charbonnages	Industrie de la terre cuite commune	Cimenteries et industries connexes	Carrières	Industrie de la chaux	Industrie céramique	Industrie du tabac	Edition, librairie, presse	Films, théâtres	Artisanat	Divers
2,95	1,23	2,30	3,45	1,40	3,19	3,14	2,49	1,10	4,48	2,79	3,58	3,00	1,90	1,75	2,48	4,30	5,55
3,67	0,86	2,83	4,12	2,23	4,72	3,41	3,24	2,18	4,31	2,71	3,52	2,42	3,45	3,33	2,87	2,54	5,85
3,44	1,57	3,66	3,59	2,29	5,25	3,66	5,28	3,90	5,96	4,61	3,57	2,32	3,66	4,04	2,73	3,14	7,27
3,61	0,69	3,75	5,00	2,75	5,36	4,17	7,67	2,99	7,73	5,34	3,76	2,21	2,94	2,91	3,10	2,89	6,56
5,14	0,86	2,13	5,23	2,50	6,23	4,22	6,70	2,16	7,09	4,88	4,13	1,65	2,78	3,87	6,41	2,44	5,55
4,72	0,42	2,59	3,78	2,74	4,76	4,13	5,48	2,95	7,92	4,93	4,08	1,52	2,91	5,29	5,77	1,61	3,97
56	62	96	184	11	6	68	1.040	20	170	6	—	—	5	1	—	—	52
133	78	98	210	19	9	112	1.014	32	313	7	12	—	7	2	—	3	92
182	79	218	178	19	9	141	938	36	418	7	12	2	57	3	1	14	101
209	78	223	364	18	12	144	848	39	350	8	12	5	52	2	2	19	119
239	82	192	651	18	14	187	906	40	386	8	12	5	52	26	6	40	97
239	74	250	735	16	10	189	1.073	35	362	8	20	4	52	26	8	36	98
139	— 35	552	740	10	264	727	568	161	716	104	92	12	109	47	54	352	425
1,85	—	46,6	30,6	9,3	57,9	57,4	12,4	54,2	45,7	24,1	52,0	10,2	40,1	41,6	50,0	69,7	41,3

Source : Institut National de Statistique.

cations métalliques, avec près de 7 milliards, dans les entreprises s'occupant d'opérations financières et immobilières, avec 5 milliards, dans la métallurgie du fer, avec 3,9 milliards de francs, dans le commerce de gros et extérieur, avec 3,7 milliards, dans les industries alimentaires, avec 3,5 milliards, dans les industries chimique et textile, avec 3,1 milliards de francs.

En ce qui concerne la dette obligataire, il importe d'observer que celle des entreprises financières et immobilières, en passant de 9,2 milliards en 1949 à 18,2 milliards de francs en 1954, représente plus de 50 % du total de la dette obligataire des sociétés recensées en 1954 exploitant en Belgique. La dette des sociétés d'électricité, qui vient ensuite, n'atteint que 4,8 milliards, après avoir progressé de 1,5 milliard au cours de la période sous revue, suivie par celle des banques, avec 2.759 millions et une progression de 2.655 millions de francs depuis 1949 (1).

La métallurgie du fer a une dette obligataire de 2,3 milliards, qui reste à peu près stabilisée depuis 1949, tandis que celle des fabrications métalliques atteint 1.450 millions de francs, après avoir augmenté de 850 millions de francs depuis 1949.

Au point de vue de la valeur absolue des bénéfices nets réalisés de 1949 à 1954, les industries des fabrications métalliques viennent en premier lieu, suivies par les entreprises financières et immobilières, par les entreprises d'électricité, les industries chimiques, la métallurgie du fer, les banques, les charbonnages, l'industrie textile, les sociétés de commerce de gros et extérieur et les industries de métaux non ferreux.

Les rendements des sociétés exprimés en fonction des fonds propres ne font guère ressortir une tendance bien précise depuis 1950. Les secteurs où les rendements se sont effrités sont cependant moins nombreux que ceux où ils ont augmenté. Parmi ceux-ci, il faut citer les assurances, qui distribuent les meilleurs dividendes, correspondant à 14,03 % des fonds propres. En valeur absolue, ils sont cependant relativement peu importants si on les compare aux répartitions des autres secteurs. Ces rendements traduisent l'engouement du public pour les assurances sur la vie au cours des années d'après-guerre, le développement du parc automobile et de la réadaptation au coût de la vie des anciennes polices-incendie. Le rendement élevé découle aussi de l'importance des réserves mathématiques en comparaison des capitaux propres.

Dans les autres principales rubriques en hausse, se situent les banques, les entreprises s'occupant d'opérations financières et immobilières, les métaux non ferreux, l'industrie alimentaire, l'industrie du verre, l'électricité, le gaz, les charbonnages, l'industrie du ciment, les carrières, l'industrie de la chaux. Les principales rubriques en baisse comprennent les fabrications métalliques, dont le rendement s'effrite régulièrement d'une année à l'autre, le commerce de gros — mais l'autofinancement y est toutefois considérable —, la métallurgie du fer, qui a connu ses meilleurs rendements en 1952, l'industrie textile, les industries chimique, du cuir, du papier et céramique.

Parmi les secteurs bénéficiant d'un rendement intéressant, que l'on peut

(1) Cette augmentation est en liaison avec celle des postes « obligations » et « bons de caisse » des banques; cette rubrique est passée en effet de 132 millions de francs à la fin de 1949 à 2.894 millions à la fin de 1954.

situer au-delà de 5,50 %, se rangent dans l'ordre, en 1954, et outre les assurances citées ci-dessus, les cimenteries, avec 7,92 %, les banques, avec 7,78 %, l'industrie des non ferreux, avec 7,47 %, les entreprises d'électricité, avec 7,28 %, les entreprises financières et immobilières, avec 6,14 %, un secteur secondaire, les entreprises de films et théâtres, avec 5,77 %, le commerce de détail, avec 5,50 %; le rendement des charbonnages s'établit à 5,48 %.

La différence entre les bénéfices nets cumulés et les dividendes distribués au cours des années 1949-1954, donne en quelque sorte la mesure de l'autofinancement net. Ces différences ont été calculées par secteurs. La dispersion de ces différences paraît assez grande : les entreprises de commerce de gros et de commerce extérieur sont celles où l'autofinancement paraît le plus considérable (70,4 %), si on le compare aux bénéfices nets accusés. Il est vrai qu'il existe dans ce secteur des sociétés qui sont souvent des entreprises personnelles. Les bénéfices mis en réserves sont aussi assez importants (46,1 %) dans l'industrie textile, compte tenu des difficultés de celles-ci; ils sont conditionnés sans doute par la sensibilité extraordinaire des résultats aux fluctuations conjoncturelles.

Par contre, l'autofinancement — tel qu'il apparaît du moins d'après ces données bilantaires — est le moins accusé dans l'industrie verrière, les charbonnages, les entreprises du gaz et d'électricité.

CINQUIÈME PARTIE

Investissements et Consommation

CHAPITRE PREMIER

INVESTISSEMENTS

De la tentative faite l'an dernier pour améliorer l'estimation des investissements industriels, il ressortait que les montants publiés précédemment étaient entachés d'une forte erreur par sous-estimation. La méthode suivie consistait à extrapoler à l'ensemble de l'industrie les données « bilantaires » analysées par les services de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite; ces données s'étendent à plusieurs milliers d'entreprises.

Bien que les résultats obtenus aient fait l'objet d'un contrôle global par un calcul sommaire de la valeur des biens d'équipement industriel vendus en Belgique, les commentaires qui en étaient faits précisaient que la méthode n'était pas encore définitivement au point. Elle a du reste suscité diverses critiques portant, soit sur la manière de regrouper les données « bilantaires », soit sur la valeur attribuée aux coefficients d'extrapolation.

On s'est efforcé d'améliorer encore l'estimation des investissements, tout particulièrement en essayant de serrer la réalité de plus près en ce qui concerne la valeur de l'outillage industriel installé et celle des bâtiments industriels construits en Belgique. Il s'agissait d'éliminer à la fois les lacunes et les doubles emplois que comportent les renseignements statistiques primaires disponibles à cet égard.

Les premiers résultats de ce travail montrent que l'ordre de grandeur de la valeur totale des investissements industriels se situe bien aux alentours de 25 milliards de francs, et non à environ 15 milliards, comme le faisaient apparaître les estimations antérieures. Toutefois, il ne sera possible de fixer des montants définitifs qu'après confrontation avec les résultats, complets et dûment contrôlés, de l'enquête directe organisée auprès des entreprises industrielles par l'Institut National de Statistique.

Dans un autre domaine, les travaux en cours montrent que l'estimation faite jusqu'ici de la valeur des investissements dans l'agriculture, voire dans le commerce, a laissé échapper une part importante de l'outillage acquis par ces secteurs de l'économie et que, ici comme dans l'industrie, les investissements ont été sous-estimés.

Un rapport plus détaillé des résultats acquis dans l'étude du problème de

Evolution des investissements en 1953 et en 1954

(Estimation de la différence,
en pour-cent par rapport à l'année précédente, de la valeur des investissements)

DÉSIGNATION	1953	1954
1. Total général	+ 3,5	+ 6,5
Total général, défense nationale exclue	+ 6,9	+ 9,9
2. Total secteur privé	+ 6,3	+ 13,3
3. Total secteur public, défense nationale inclue	— 2,5	— 10,5
Total secteur public, défense nationale exclue	+ 1,5	— 3,0
4. Industrie	+ 2,5	+ 8,0
5. Total transports et communications	+ 0,5	+ 10,5
Secteur privé transports et communications	+ 2,0	+ 25,5
Secteur public transports et communications	— 1,0	— 5,5
Société Nationale des Chemins de Fer Belges et Office National de la Jonction Nord-Midi	+ 15,0	+ 2,5
6. Bâtiments publics	+ 16,5	— 9,5
7. Habitations privées	+ 15,0	+ 14,5

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

l'évaluation des investissements réalisés dans le pays sera donné dans la prochaine publication relative au problème des investissements (1).

S'inscrivant dans le cadre général de l'analyse de l'économie belge en 1954, l'aperçu donné ici se borne à analyser les tendances qui marquent la progression de l'effort d'équipement. La comparaison, d'une année à l'autre, des fournitures de biens d'investissement aux entreprises du pays, permet de dégager cette évolution avec une précision suffisante.

*
* *

L'augmentation de la valeur totale des investissements apparemment réalisés dans le pays au cours de 1954 par rapport à l'année précédente, est sensiblement plus forte qu'un an auparavant. En effet, les dépenses nécessitées par l'acquisition de matériel et d'installations militaires ont nettement diminué : de 24 % de 1953 à 1954, alors que de 1952 à 1953, elles avaient reculé de 8 % seulement; en excluant les frais d'équipement entraînés par les besoins de la défense nationale, le montant total des investissements marque donc une augmentation très sensible en 1954.

(1) *Dixième Rapport Relatif au Problème des Investissements. Année* 1954. (Ministère des Affaires économiques) (à paraître prochainement).

Les investissements publics civils accusant eux-mêmes un léger recul, c'est l'accélération des progrès réalisés dans le secteur privé qui a surtout provoqué cette évolution.

Dans l'industrie notamment, à en juger par les livraisons au marché belge des catégories de biens d'équipement qui l'intéressent, l'expansion est beaucoup plus marquée en 1954 qu'en 1953. En dehors de l'incidence des mesures gouvernementales pour favoriser l'investissement, les meilleures perspectives de débouchés apparues en 1954 pour les plus importantes branches d'activité industrielle en constituent l'explication principale.

En agriculture, les progrès seraient de l'ordre de 9 %.

Globalement, les dépenses d'équipement ont augmenté dans le domaine des transports et communications. Mais ici, une nette différence doit être faite entre le secteur privé et le secteur public. Les investissements du premier ont été fortement influencés par une nouvelle intensification des achats de véhicules automobiles, lesquels augmentent de 25 % d'une année à l'autre. Ceux du secteur public marquent au contraire un recul plus important en 1954 qu'en 1953, malgré le fait que les investissements réalisés par les chemins de fer, Société Nationale des Chemins de Fer Belges et Office National de la Jonction Nord-Midi, n'aient cessé de croître au cours des dernières années. Ce recul est causé par le brusque ralentissement des travaux d'équipement des voies hydrauliques pendant l'année écoulée.

En ce qui concerne les bâtiments, une divergence similaire apparaît. L'expansion de la construction d'habitations privées s'est poursuivie à un rythme de l'ordre de 15 %, comparable à celui de l'année précédente. A l'inverse, la valeur des bâtiments publics construits en 1954 a reculé, alors que l'année précédente, elle avait progressé parallèlement à celle des logements.

Il ressort de cet aperçu que, en 1954, les réalisations des travaux publics ont été freinées de manière exceptionnelle, alors que d'une manière générale, les investissements privés ont pris un essor remarquable.

CHAPITRE II

CONSOMMATION

La reprise économique qui caractérise l'année 1954 se retrouve dans la consommation, qui est en hausse tant pour les industries que pour les particuliers. Pour ces derniers, c'est la fin de l'année surtout qui accuse des résultats favorables, le mauvais temps ayant ralenti et modifié la structure des achats durant l'été.

Section I. — CONSOMMATION DES PRODUITS INDUSTRIELS

Les évaluations établies annuellement par le Service « Planning » du Ministère des Affaires économiques couvrent, pour 1954, un champ d'investigation plus large que les années précédentes. Plusieurs secteurs industriels ont été ajoutés et, dès lors, certains montants ne sont pas comparables avec ceux des années antérieures.

Ici également, l'année 1953 a été adoptée comme année de référence, en lieu et place de la moyenne des années 1948/1949, reprise antérieurement.

L'expansion de la production, qui caractérise l'année 1954, se retrouve dans l'augmentation de la « valeur ajoutée », c'est-à-dire la contribution de l'industrie à la formation du produit national de la Belgique. La part relative des différents groupes d'industrie s'élève à 18,4 % pour les mines et l'énergie, 16,2 % pour les fabrications métalliques, 14,9 % pour la construction, 9,1 % pour les textiles, 8,7 % pour la métallurgie, 8,5 % pour les industries alimentaires, 7,0 % pour les industries chimiques, 6,2 % pour les matériaux de construction, 4,4 % pour l'industrie du papier, 2,2 % pour le bois, 1 % pour les peaux et cuirs et le pétrole et moins de 1 % pour le caoutchouc, le tabac et le diamant.

Les fabrications métalliques sont donc revenues de la première place à la seconde, au profit du groupe des mines et de l'énergie; les industries chimiques progressent et occupent la septième place.

L'ensemble des produits mis à la disposition de l'économie est en hausse : la valeur de ceux de ces produits qui sont exportés augmente de 1,5 % par rapport à 1953, tandis que la valeur des produits consommés dans le pays hausse de 2,8 %. Les exportations représentent 35 % environ et le marché intérieur 65 % de cet ensemble.

En 1954, le degré d'absorption directe du marché intérieur a été d'environ 100 % pour l'industrie de la construction, 96 % pour l'industrie du tabac, 92 % pour les industries alimentaires, 89 % pour le bois et les industries connexes, 88% pour le groupe des mines et de l'énergie, 87% pour l'industrie du papier, 79% pour l'industrie du pétrole, 78 % pour l'industrie du caoutchouc, 73 % pour l'industrie des peaux et cuirs, 69 % pour l'industrie des matériaux de construction, 68 % pour les industries métalliques, 59 % pour les industries chimiques, 43 % pour l'industrie textile, 37 % pour la métallurgie et moins de 2 % pour l'industrie diamantaire.

Section II. — CONSOMMATION DES PARTICULIERS

§ 1. — VENTES A LA CONSOMMATION

Outre les indices traditionnels des ventes à la consommation dans les grands organismes de distribution, l'Institut National de Statistique publie, depuis 1954, des informations sur les ventes à tempérament. Néanmoins, l'ensemble des ventes aux particuliers reste toujours une inconnue, du fait de l'absence de renseignements sur l'activité des commerçants isolés, d'une part, et de l'avancement insuffisant des travaux dans l'élaboration des calculs du revenu national, en général, et de la consommation totale, en particulier, d'autre part.

Les indices annuels font apparaître un accroissement de 6 % pour les ventes à la consommation réalisées par les grands magasins à rayons multiples, de 9 % pour les coopératives et de 3 % pour les magasins à succursales. L'indice des prix de détail présente une hausse moyenne de 2 %; cette hausse est de 3 % pour le groupe des produits alimentaires, tandis que le groupe des produits non alimentaires reste stable. L'activité des grands organismes de distribution et la consommation des particuliers sont donc en progrès par rapport à 1953. Cependant, le développement de l'épargne, sous forme d'assurance et de construction notamment, n'a laissé passer par le circuit du commerce de détail qu'une fraction de la hausse du pouvoir d'achat de la population.

Les ventes à la consommation des particuliers augmentent le plus pour les appareils ménagers et d'électricité. Pour l'alimentation, en 1954, contrairement à l'année précédente, la hausse se porte aussi bien sur les articles périssables que non périssables. Les tabacs et articles pour fumeurs présentent un accroissement du même ordre de grandeur que les précédents. Pour ce qui est de l'ameublement, les achats de meubles et lustrerie sont en augmentation beaucoup plus nette que les textiles de cette catégorie. De même, les achats d'habillement présentent des ventes qui, compte tenu des prix, sont au statu quo, d'autant plus que certaines rubriques sont en dessous des chiffres de vente réalisés en 1953, telles celles des aunages et de la mercerie. Les grandes entreprises spécialisées dans l'habillement présentent des ventes qui, pour les vêtements de dessus, sont pratiquement au statu quo pour les hommes et en baisse pour les femmes, tandis que

Ventes à la consommation

Indices par secteur et par catégorie d'articles

(moyenne mensuelle 1953 = 100)

DÉSIGNATION	1954	DÉSIGNATION	1954
Grands magasins à rayons multiples (a) :			
Indice général	**106**	Parfumerie, toilette	**104**
Alimentation :		Jeux, jouets, sports, voyages	**98**
périssable	113		
non périssable	113	*Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement :*	
restaurant	108	Hommes	104
Total	**113**	Dames	88
Habillement :		Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	80
aunages	95		
dessus hommes	107		
dessus femmes	101		
bonneterie, lingerie, chemiserie, chapellerie	105	*Coopératives :*	
mercerie, rubans, patrons	97	*Indice général*	**109**
chaussures, pantoufles	102		
articles divers de parure	104	Boulangerie	101
Total	**102**	Alimentation (sauf boulangerie)	112
		Habillement	102
Ameublement :		Ameublement	115
textiles	103	Articles de ménage	100
meubles, lustrerie	107	Tabacs	97
Total	**105**	Librairie-papeterie	101
		Parfumerie, articles de luxe	94
Ménage :		Restaurant, tea-room	106
articles de ménage	104	Divers	109
appareils ménagers, électricité	114		
Total	**105**		
		Sous-vêtements et mercerie, articles de parure (b)	**99**
Tabacs, articles pour fumeurs	**113**		
		Chaussures (b)	**99**
Librairie-papeterie :			
librairie	107		
papeterie	106	*Entreprises à succursales* (alimentation) (c)	**103**
Total	**106**		

Source : Institut National de Statistique.

(a) Grands magasins à rayons multiples, sans limitation de chiffres d'affaires, mais à l'exclusion de ceux qui sont spécialisés en confection et repris dans la rubrique suivante.
(b) La majorité des firmes recensées sont des magasins à succursales.
(c) D'après la Banque Nationale de Belgique.

les sous-vêtements et accessoires accusent des ventes en recul de 20 %. Sont également inférieures à 1953, les ventes du groupe jouets, articles de sports et

Ventes à la consommation en 1954
(moyenne mensuelle 1953 = 100)

MOIS	Grands magasins à rayons multiples	Coopératives	Magasins à succursales (alimentation) (a)
Janvier	97	109	108
Février	88	101	101
Mars	101	108	97
Avril	109	107	100
Mai	101	106	97
Juin	94	103	99
Juillet	114	109	106
Août	93	104	101
Septembre	100	110	98
Octobre	108	112	103
Novembre	121	107	104
Décembre	146	126	122
	106	**109**	**103**

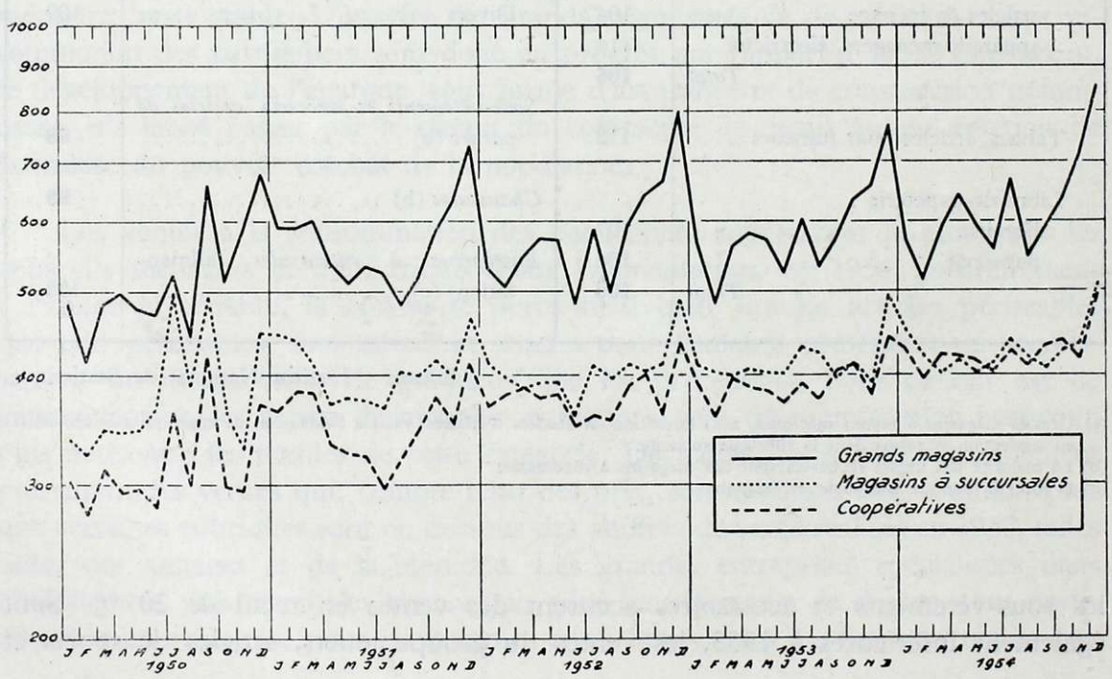
Source : Institut National de Statistique.

(a) D'après la Banque Nationale de Belgique.

de voyage, en raison sans doute du mauvais temps qui a prévalu durant l'été.

L'évolution saisonnière de la consommation, telle qu'elle apparaît d'après les indices mensuels des ventes, avait été marquée, en décembre 1953, par la hausse traditionnelle de fin d'année, quoique celle-ci eût été moins accentuée que d'ordinaire. Cette stagnation s'est maintenue au début de 1954 pour les grands magasins à rayons multiples, spécialement pour l'habillement et les articles de ménage. Les coopératives et les entreprises à succursales (alimentation) ont présenté aussi un recul pour ces articles; cependant, comme ils sont moins importants dans la formation de leurs chiffres d'affaires, l'indice général d'activité de ces deux groupes de grands distributeurs en fut moins affecté. Les ventes d'été, en juin d'abord, en août ensuite, ont été défavorablement influencées par le mauvais temps: il semble qu'une partie des dépenses normalement prévues pour les vacances ait été orientée, de ce fait, vers des achats de biens de consommation. Novembre et décembre ont présenté des ventes à la consommation traditionnellement accrues.

Ventes à la consommation
(1936/1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Ventes à la consommation en 1954

Produits alimentaires (a)

(mois correspondant de 1953 = 100)

MOIS	Indices mensuels des ventes à la consommation			Indices des prix de détail en alimentation	Indices mensuels corrigés par l'indice des prix de détail		
	Grands magasins (b)	Coopératives	Entreprises à succursales		Grands magasins	Coopératives	Entreprises à succursales
Janvier	102	113	109	102	100	111	107
Février	116	114	103	104	111	110	99
Mars	115	109	101	104	111	105	97
Avril	122	112	102	104	117	108	98
Mai	112	112	100	106	106	106	94
Juin	113	113	102	104	109	109	98
Juillet	122	114	101	103	118	111	98
Août	109	112	99	103	106	109	96
Septembre	106	114	103	102	104	112	101
Octobre	106	109	104	101	105	108	103
Novembre	113	112	111	101	112	111	110
Décembre	115	113	102	102	113	111	100

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction Générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Sauf boulangerie.
(b) Y compris leurs restaurants.

§ 2. — CONSOMMATION PAR CATÉGORIE DE PRODUITS

L'analyse des statistiques et estimations par catégorie de produits ne fournit également que des renseignements fragmentaires.

La hausse en 1954 de la consommation se confirme et paraît due, à la fois, à l'augmentation de l'emploi et à une certaine amélioration du niveau de vie. Le progrès, par rapport à 1953, apparaît pour toutes les catégories relevées, sauf pour le beurre et les charbons domestiques. Pour le beurre, la consommation annuelle, par habitant, diminue de 300 à 400 g, à cause, sans doute, de la hausse des prix de cet article; cette baisse est compensée en quantité par l'augmentation des ventes de margarine. Pour le chauffage domestique, il faut noter le développement de la consommation de mazout.

La consommation de lait s'accroît de 5,5 % en un an; celle de crème, de 11 %. Par habitant et par jour, la consommation de viande passe de 117 g environ, en 1953, à 120 g. Les cigares, les cigarillos et même les cigarettes ont été l'objet d'une plus forte consommation : les recettes d'accise dues aux tabacs préparés mis en consommation passent de 3.111.436.000 F en 1953 à 3.134.084.000 F.

Pour ce qui est des boissons, il y a une légère régression de la consommation tant des bières que de l'alcool à bouche. Par contre, pour les vins et vins mousseux, il y a un certain accroissement.

Consommation

Par catégorie de produits

DÉSIGNATION	Unité	1953	1954
Produits alimentaires :			
Viande (c)	t	370.000	380.000
Lait (33 ‰ de matières grasses) :			
livraisons des fermiers aux laiteries	1.000.000 l	1.465	1.584
ventes des laiteries aux particuliers	1.000.000 l	347	365
Sucre (a) : total	t	234.258	249.587
sucres bruts	t	*2.271*	*2.484*
poudres blanches de fabrique	t	*119.372*	*131.557*
sucres raffinés	t	*112.615*	*115.546*
Confitures (b) :			
confitures proprement dites	t	7.148	10.384
fruits confits, corin de prunes, fruits au sirop et conserves de fruits au naturel	t	8.051	8.992
Margarine (b)	t	74.747	84.749
Beurre (c)	t	107.000	100.000
Pommes de terre (c) (d)	quintaux métriques	19.193.000	26.343.000
Farine (e)	1.000 t	754	767
Boissons et tabacs :			
Bière	hl	10.332.000	..
Alcool :			
alcool à bouche	hl	95.789	94.347
alcool industriel	hl	147.164	148.247
Vins et moûts de raisins (f)	hl	465.000	524.000
Vins mousseux	hl	20.854	..
Tabacs préparés :			
cigares	1.000 pièces	130.937	147.699
cigarillos	1.000 pièces	443.286	509.207
cigarettes	1.000 pièces	8.210.925	8.255.747
tabac à fumer	t	10.007	9.827
Habillement :			
Cuirs lourds à semelles (d)	t	4.111	4.663
Chaussures (d) :			
dites « tout cuir »	1.000 paires	7.433	7.987
autres chaussures (g)	1.000 paires	2.451	2.359
Pantoufles (d)	1.000 paires	6.307	6.678
Autres produits :			
Gaz (h)	1.000.000 m³	479 (i)	481
Charbons domestiques (j)	1.000 t	6.497	4.988
Pneumatiques pour vélocipèdes (d) :			
enveloppes	1.000 pièces	2.140	2.590
chambres à air	1.000 pièces	1.575	2.238

Sources : Institut National de Statistique et diverses autres sources.

(a) Quantités déclarées en consommation.
(b) Ventes.
(c) Estimations.
(d) Production.
(e) Quantités produites; importations négligeables.
(f) Importations.
(g) A l'exclusion des chaussures et pantoufles dont la fabrication relève de l'industrie du caoutchouc.
(h) Consommation domestique.
(i) Nouvelle série; 429 millions de m³ en 1953 suivant l'ancienne série.
(j) Y compris le charbon livré aux mineurs.

§ 3. — CRÉDIT A LA CONSOMMATION

Une nouvelle statistique est établie par l'Institut National de Statistique, depuis le deuxième trimestre de 1954, concernant les ventes à tempérament. Il s'agit, en fait, d'une modalité de crédit à la consommation, qui a été l'objet de controverses ces dernières années. Aussi ces nouveaux renseignements sont-ils précieux à un double titre : ils apportent des informations précises sur un circuit supplémentaire de la distribution et contribuent à situer plus exactement les problèmes que pose cette forme de vente.

Les données disponibles ne couvrent encore que trois trimestres : elles confirment cependant les quelques renseignements connus antérieurement. Le secteur des véhicules automobiles pour le transport de personnes et celui des camions représentent ensemble la moitié des crédits consentis. Le montant des crédits accordés aurait un caractère saisonnier : il serait le plus élevé au deuxième trimestre de l'année.

La partie du prix payée au comptant est assez élevée : 27 % pour l'ensemble;

Ventes à tempérament en 1954

Nombre de contrats et crédits accordés par nature des marchandises

NATURE DES MARCHANDISES	Nombre de contrats		Crédits accordés			
			En milliers de francs		%	
	2e trimestre	2e semestre	2e trimestre	2e semestre	2e trimestre	2e semestre
Camions et camionnettes, autobus, matériel de transport lourd	3.385	5.706	303.881	530.476	16,7	16,1
Matériel agricole et tracteurs agricoles	1.070	1.612	36.679	77.794	2,0	2,4
Autos pour le transport de personnes, excepté autobus	15.791	25.590	657.697	1.054.358	36,2	31,9
Motos, scooters, vélomoteurs, bicyclettes	14.438	16.846	154.529	166.254	8,5	5,0
Textiles, fourrures, vêtements	75.901	217.362	99.253	244.960	5,5	7,4
Livres	8.907	15.954	9.432	22.502	0,5	0,7
Equipement professionnel autre que les articles repris aux rubriques antérieures (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	4.313	8.060	133.659	274.890	7,4	8,3
Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	77.566	172.258	421.521	931.498	23,2	28,2
Total	**201.371**	**463.388**	**1.816.651**	**3.302.732**	**100,0**	**100,0**

Source : Institut National de Statistique.

cette partie atteint 33 % lorsque une banque intervient dans le financement du contrat de vente, 22,8 % lorsqu'il y a l'intervention d'un organisme de financement ou d'un particulier, mais seulement 13,8 % lorsque le vendeur finance directement l'opération.

Enfin, l'Institut National de Statistique publie (1) des informations fragmentaires sur les arriérés dus par les débiteurs défaillants : ces derniers représentent 4,83 % du nombre des contrats en cours au début de la période recensée, se répartissant en 1,07 % en cas d'intervention des banques, en 3,68 % en cas d'intervention d'organismes de financement ou de particuliers et en 7,51 % en cas de financement direct par les vendeurs.

Ventes à tempérament en 1954
Retards de paiement de trois termes échus et plus

SYSTÈME DE FINANCEMENT	Nombre de contrats en cours au 30 juin 1954	Crédit en circulation au 30 juin 1954 (en milliers de francs)	Débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du 2e semestre de 1954	
			Nombre	Total des montants de 3 termes impayés (en milliers de francs)
Financement direct par les vendeurs	313.266	844.164	23.548	17.881
Financement par intervention au contrat de :				
Banques	145.404	2.961.291	1.563	5.904
Organismes de financement et particuliers	253.747	1.666.587	9.353	15.694
Total	**712.417**	**5.472.042**	**34.464**	**39.479**

Source : Institut National de Statistique.

Le total des trois termes impayés par les débiteurs défaillants au cours du second semestre de 1954 représente, par rapport au montant du crédit en cours au 30 juin 1954, 0,72 % dans l'ensemble, 2,1 % dans le cas de financement direct par les vendeurs, 0,2 % lorsqu'il y a intervention de banque, et 0,9 % lorsque des organismes de financement ou des particuliers interviennent dans le financement. Mais ceci ne donne qu'une idée approximative de la situation, qui pourra être mieux analysée au fur et à mesure que se développeront les données statistiques.

(1) Cf. *Bulletin de Statistique*, 41e année, n° 4, avril 1955, p. 825.

SIXIÈME PARTIE

Relations économiques extérieures.

CHAPITRE PREMIER

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

L'expansion conjoncturelle s'est étendue dans le courant de l'année à la plupart des branches d'industrie de l'U.E.B.L. Cette expansion, bien qu'un peu tardive par rapport aux pays voisins, s'est néanmoins traduite par un accroissement sensible du volume des importations, d'abord, et des exportations un peu plus tard. La valeur des importations et des exportations a dès lors progressé par rapport à 1953, pour la plupart des secteurs, nonobstant le fait que les prix ont continué à baisser ou n'ont guère manifesté de reprise jusqu'au deuxième semestre.

Il apparaît toutefois que le volume des importations et des exportations de l'U.E.B.L. s'est, en moyenne, accru moins fortement en 1954 que dans les autres pays de l'O.E.C.E.

Si l'expansion générale du commerce extérieur de l'U.E.B.L. résulte surtout de l'amélioration de la conjoncture économique mondiale, il ne faut cependant pas perdre de vue l'importance croissante des échanges avec les Pays-Bas, dont les progrès matérialisent de plus en plus les effets de la création du marché « intérieur » de Benelux.

L'application du traité de la C.E.C.A. a eu un effet analogue, en ce qui concerne les échanges des produits des secteurs charbon et acier entre les six pays de la Communauté.

SECTION I. — POLITIQUE COMMERCIALE

L'expansion du commerce extérieur qui s'est amorcée en 1954, a été beaucoup plus équilibrée que celle de 1950, qui reposait sur des bases économiques toutes différentes. Du fait qu'en l'occurrence, aucun excédent ou déficit d'importance alarmante ne s'est développé, il n'y eut pas lieu à intervention de l'Etat.

La coordination de la politique commerciale des trois partenaires de Benelux s'est développée dans le cadre des dispositions du Protocole relatif à la politique

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Commerce spécial.

MOIS	Quantité (en milliers de tonnes)		Valeur (en millions de francs)		Solde (en millions de francs) (a)	Coefficient de couverture (pourcentage) (a)
	Importations	Exportations	Importations(a) (c. i. f.)	Exportations (f. o. b.)		
1936/1938 Moyenne mensuelle ..	**2.868**	**1.912**	**2.019**	**1.859**	**— 160**	**92,1**
1950 Moyenne mensuelle ..	**2.484**	**1.365**	**8.153**	**6.902**	**— 1.251**	**84,7**
1951 Moyenne mensuelle ..	**3.195**	**1.690**	**10.626**	**11.056**	**+ 430**	**104,0**
1952 Moyenne mensuelle ..	**3.240**	**1.695**	**10.252**	**10.213**	**— 39**	**99,6**
1953 Moyenne mensuelle ..	**3.297**	**2.055**	**10.094**	**9.414**	**— 680**	**93,3**
1954 Moyenne mensuelle ..	**3.686**	**2.118**	**10.624**	**9.598**	**— 1.026**	**90,3**
1953 Janvier	2.696	1.570	9.953	9.556	— 397	96,0
Février	2.650	1.496	9.018	8.326	— 692	92,3
Mars	3.170	2.018	10.782	9.614	— 1.168	89,2
Avril	3.308	1.811	9.895	9.242	— 651	93,4
Mai	3.317	1.965	9.601	9.121	— 480	95,0
Juin	3.535	2.320	9.710	9.535	— 175	98,2
Juillet	3.606	2.062	10.126	9.057	— 1.069	89,4
Août	3.162	2.268	9.413	8.435	— 978	89,6
Septembre	3.607	2.474	10.312	9.527	— 785	92,4
Octobre	3.717	2.365	10.642	10.308	— 334	96,9
Novembre	3.305	2.277	10.407	9.664	— 743	92,9
Décembre	3.305	1.941	10.585	9.874	— 711	93,2
Total (b)	**39.563**	**24.661**	**121.188**	**112.966**	**— 8.162**	**93,3**
1954 Janvier	3.208	2.104	9.795	9.593	— 202	98,0
Février	2.616	1.344	9.061	7.663	— 1.398	84,6
Mars	3.834	1.946	11.960	9.450	— 2.510	79,0
Avril	3.614	2.074	10.828	10.044	— 784	92,8
Mai	3.647	2.002	10.656	8.693	— 1.963	81,6
Juin	3.660	2.198	10.537	9.875	— 662	93,7
Juillet	3.904	1.999	10.032	9.138	— 894	91,1
Août	3.918	2.276	10.250	8.723	— 1.527	85,1
Septembre	4.159	2.119	11.256	9.055	— 2.201	80,4
Octobre	4.113	2.341	10.823	10.489	— 334	96,9
Novembre	3.652	2.446	10.602	10.881	+ 279	102,6
Décembre	3.661	2.448	11.235	10.684	— 551	95,1
Total (b)	**44.238**	**25.411**	**127.493**	**115.174**	**— 12.319**	**90,3**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Subventions à l'importation non comprises : en moyenne, par mois, 32 millions de francs en 1950, 57 millions de francs en 1951, 30 millions de francs (prov.) en 1952, 6 millions de francs (prov.) en 1953 et néant en 1954.

(b) Les totaux annuels comprennent des rectifications qui ne sont pas reprises dans les chiffres mensuels, lesquels doivent être considérés comme provisoires. En outre, les totaux annuels et les moyennes mensuelles correspondantes ne comprennent pas toutes les rectifications qui sont ultérieurement apportées aux chiffres provisoires de chaque année.

commerciale, signé à Luxembourg, le 9 décembre 1953. C'est ainsi que, le 19 mars 1954, fut déposée à l'O.E.C.E. une liste commune Benelux, représentant une libération de 87,5 % des importations totales privées de Benelux en 1948 (1).

Tout nouvel élargissement de la liste commune de libération Benelux demeure fonction des progrès de l'industrie néerlandaise et de l'agriculture belge.

A l'égard des importations en provenance de la zone dollar, des mesures similaires ont été prises, de telle sorte que le commerce de presque toutes les marchandises importées de cette zone a été libéré à l'intérieur de Benelux, à partir du 1er juin.

La politique des trois Gouvernements de Benelux tend en effet à présenter les trois marchés vis-à-vis de l'étranger comme une entité économique, à l'intérieur de laquelle les marchandises de toute provenance pourront circuler sans entraves.

C'est ainsi que les trois partenaires de Benelux ont défendu un point de vue commun au sujet des restrictions quantitatives, lorsque cette question vint en discussion à la neuvième session des parties contractantes de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (G.A.T.T.), ouverte le 28 octobre, à Genève. Au cours de cette réunion, il a surtout été question d'une extension de l'Accord à une nouvelle organisation internationale pour le commerce qui, en plus de la question des entraves au commerce international (droits de douane, contingentements, etc.), s'occuperait aussi d'autres problèmes importants, tels que l'approvisionnement en matières premières et les restrictions privées au commerce (cartels). La délégation belge a proposé d'insérer dans l'Accord une disposition concernant les tarifs douaniers admis, c'est-à-dire les tarifs qui sont considérés comme ne formant pas entraves au commerce; elle a insisté sur l'abaissement des tarifs, actuellement très élevés, et qui, dans divers pays, enlèvent pour les exportateurs belges toute signification réelle à la libération des importations. Vers la fin de l'année, les conversations n'étaient pas encore terminées.

Les efforts de l'O.E.C.E. (2), stimulés par le Gouvernement belge, pour mettre fin aux diverses formes de subsides à l'exportation, n'ont pas encore eu, en 1954, de résultats tangibles; les pourparlers étaient toujours en cours à la fin de l'année.

Les possibilités de vente des produits belges et luxembourgeois étant étroitement liées à l'existence ou à l'absence d'entraves aux importations à l'étranger, il est intéressant de constater que quelques pays ont progressivement amenuisé leurs systèmes de protection. C'est ainsi que le Gouvernement français a, le 23 avril, porté le pourcentage de libération des importations de 20 à 53 %, tout en déforçant cette mesure par l'instauration provisoire de taxes de compensation, atteignant 15 % de la valeur des produits importés. Aussi, le Gouvernement belge a-t-il appuyé la recommandation faite à la France par le Conseil de l'O.E.C.E. de libérer les importations dans une proportion de 75 % et de supprimer les taxes de compensation.

---

(1) A la suite d'une prescription du Conseil de l'O.E.C.E., en date du 15 janvier 1955, le pourcentage de libération des pays de Benelux (liste commune) fut porté de 87,5 % à 91,1 %.

(2) Cfr. sixième partie, chapitre II. — *Coopération économique internationale,* section I. — *Coopération économique dans le cadre de l'O.E.C.E. p. 363.*

La position financière de la Belgique à l'U.E.P. s'est améliorée, par suite de la décision, prise en juillet, de régler immédiatement en or le quart des dettes bilatérales dans le cadre de cet organisme. Cette mesure permit à la Belgique de recevoir 3.500 millions de francs, et le crédit belge à l'U.E.P. tomba à moins de 9.000 millions de francs, soit un montant inférieur au crédit maximum fixé par la Banque Nationale. En outre, les pays débiteurs se sont engagés à payer le reste de leurs dettes, à partir d'août, par des versements mensuels échelonnés sur une période de 5 à 7 ans.

La Belgique a négocié, en 1954, un grand nombre d'accords de commerce et de paiements. Si, dans la plupart des cas, il s'est agi de la prorogation d'accords existants, le plus souvent avec certaines modifications, trois nouveaux accords n'en sont pas moins de nature à donner une orientation partiellement nouvelle au commerce extérieur de l'U.E.B.L.

Les pourparlers entamés en juillet 1954 avec l'Argentine ont abouti, le 15 décembre, à la conclusion d'un nouvel accord tendant à rendre possible le rétablissement de relations commerciales normales. L'accord, valable pour un an, prévoit des échanges d'une valeur de 45 millions de dollars (2.250 millions de francs) dans chaque sens. Parmi les produits pouvant être exportés vers l'Argentine, on doit surtout signaler des biens d'investissement, des métaux non ferreux, des filés et tissus de lin, des produits photographiques, certaines espèces de papier, du verre et des miroirs, des couleurs et des vernis. L'accord financier conjugué à l'accord commercial prévoit un crédit « swing » (1) de 14 millions de dollars; les excédents éventuels devront être payés en dollars libres.

L'élargissement du commerce extérieur sera aussi favorisé par la conclusion d'un accord complémentaire avec la Pologne, portant sur des opérations d'une valeur pouvant atteindre 500 millions de francs dans chaque sens, s'ajoutant aux 750 millions de francs par an prévu par l'accord existant. Fait nouveau, ce sont des biens de consommation qui ont fait l'objet de l'accord complémentaire : la Belgique pourra exporter vers la Pologne des tissus de laine, des articles de confection, des chaussures, des appareils ménagers, des articles de sport, des produits photographiques, etc. C'est d'ailleurs la première fois qu'un pays de l'Est achète en Belgique de grandes quantités de biens de ce genre.

Le nouvel accord commercial avec la Hongrie, paraphé le 26 novembre, prévoit des échanges d'une valeur de 525 millions de francs dans chaque sens. Il n'est valable que pour un an, mais pourra toutefois être prorogé tacitement, à l'expiration de chaque année, pour une nouvelle période. Les contingents actuels sont, pour diverses industries belges, plus favorables que ceux sur lesquels on avait négocié en 1950.

La détente relative dans les relations politiques entre l'Est et l'Ouest a favorisé la tendance à l'intensification des échanges commerciaux, rendue possible, dans la pratique, par la limitation de l'embargo imposé aux exportations de produits stratégiques à 250 produits, au lieu de 460, à partir du 16 août. Le Comité pour le Développement du Commerce de la Commission Economique pour l'Europe

(1) Marge de crédit à accorder par chacun des deux pays signataires de l'accord bilatéral au partenaire, les opérations ne se déroulant pas simultanément.

s'est réunie à Genève, du 11 au 18 octobre, mais n'est parvenue qu'à des résultats limités. La difficulté majeure est constituée par le déficit commercial des pays de l'Est.

Afin de promouvoir l'expansion commerciale belge à l'étranger, et spécialement en vue de soutenir les efforts d'exportation des petites et moyennes entreprises, la loi du 24 mars 1954 (1) a instauré un Fonds du Commerce extérieur, doté de 50 millions de francs, et dont les recettes et dépenses sont portées au budget pour ordre. Le Fonds peut octroyer des subsides, des prêts ou des garanties (2) à des entreprises privées, des groupements professionnels ou des institutions publiques. Sauf dans ce dernier cas, les demandes en seront examinées par une commission, composée de représentants de l'Administration et du secteur privé, avant d'être soumises au Ministre du Commerce extérieur pour décision. La commission se laissera guider par les besoins de l'économie nationale, notamment du point de vue résorption du chômage, accroissement des exportations et maintien de cet accroissement après intervention du Fonds.

En outre, l'arrêté royal du 5 avril 1954 (3) a instauré un Conseil consultatif du Commerce extérieur, ayant pour mission d'émettre les avis que le Ministre du Commerce extérieur jugerait utile de demander en toute matière intéressant les relations économiques externes et la politique commerciale de la Belgique.

Afin de contribuer à l'élargissement des zones de vente des produits belges, le Ministère du Commerce extérieur a renforcé 14 postes à l'étranger (New-York, Chicago, San-Francisco, La Nouvelle-Orléans et Kansas-City aux Etats-Unis, Toronto au Canada, Paris et Lille en France, Alger et Dakar en Afrique française, Guatemala, Budapest, Copenhague et Wellington) et créé 7 nouveaux postes (à Los Angeles aux Etats-Unis, ainsi qu'au Mozambique, au Soudan, en Arabie Séoudite, en Jordanie, à Ceylan et à Singapour).

En vue de simplifier l'application de la réglementation, l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change a mis en vigueur de nouvelles dispositions (4) concernant les formalités à remplir lors des opérations de change. Depuis le 21 septembre, de nouvelles facilités sont accordées aux importateurs et exportateurs pour leurs paiements à l'étranger (5).

L'Institut de Réescompte et de Garantie a également modifié et uniformisé ses taux d'acceptation des traites représentatives d'importations ou d'exportations et de celles concernant la constitution de stocks de sécurité. Le taux préférentiel pour les exportations vers la zone dollar a été maintenu, mais celui consenti pour les exportations vers le Congo et les importations de la zone U.E.P. a été aboli.

Enfin, l'Office national du Ducroire a simplifié ses formalités et élargi ses conditions générales d'assurance. En outre, les primes demandées pour les exportations vers certains pays et, en général, pour les ventes de biens d'investissement à moyen terme, ont été diminuées.

---

(1) *Moniteur belge* du 25 mars 1954.
(2) Arrêté royal du 9 avril 1954 *(Moniteur belge* du 11 avril 1954).
(3) *Moniteur belge* du 7 avril 1954.
(4) *Moniteur belge* du 22 mai 1954.
(5) Cfr. troisième partie, chapitre II. — *Monnaie et Crédit*, p. 207.

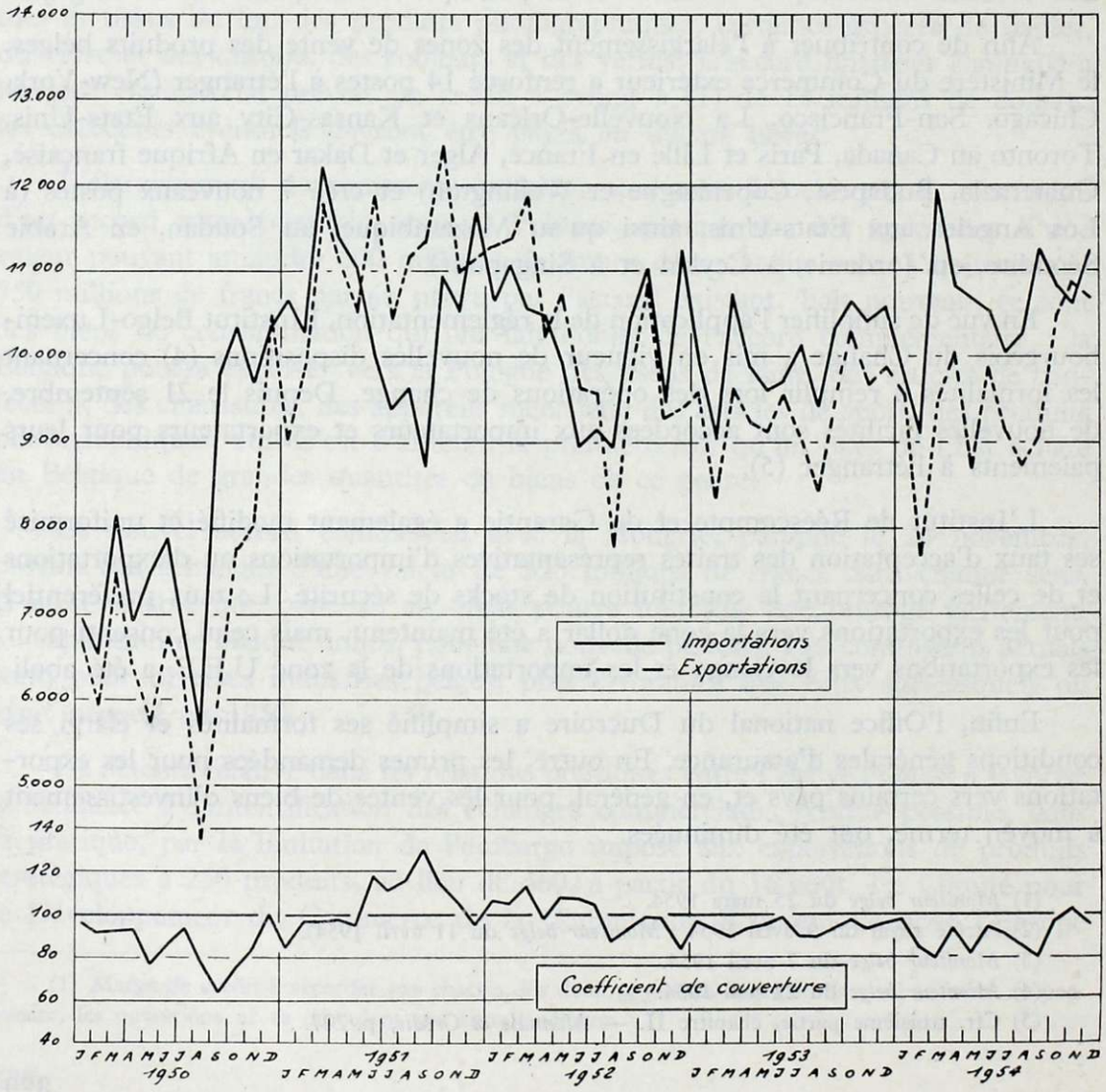
Par ailleurs, à la suite des difficultés particulières rencontrées par certains secteurs (textiles, cuir, produits réfractaires, bouteillerie, produits d'acier étirés), le Gouvernement a été contraint d'introduire certaines limitations, en vue surtout de combattre les importations à des prix de « dumping ». L'octroi de subsides à l'exportation dans certains pays et la création, de ce fait, de courants commerciaux anti-économiques, ont parfois entraîné de sérieux ennuis pour l'économie belge; dans certains cas, cependant, ces difficultés ont pu être résolues par des ententes privées. Les importations de quelques produits n'en ont pas moins été soumises à nouveau au régime des licences, tandis que, par contre, certaines limitations apportées antérieurement ont pu être levées, le motif de leur application ayant disparu.

En 1954, 30 % des importations et 66 % des exportations ont été soumises au régime des licences, contre respectivement 35 % et 73 % en 1953.

Section II. — Évolution générale du commerce spécial

Par rapport à l'année 1953, les indices du volume des importations et des

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Valeur
(en millions de francs)

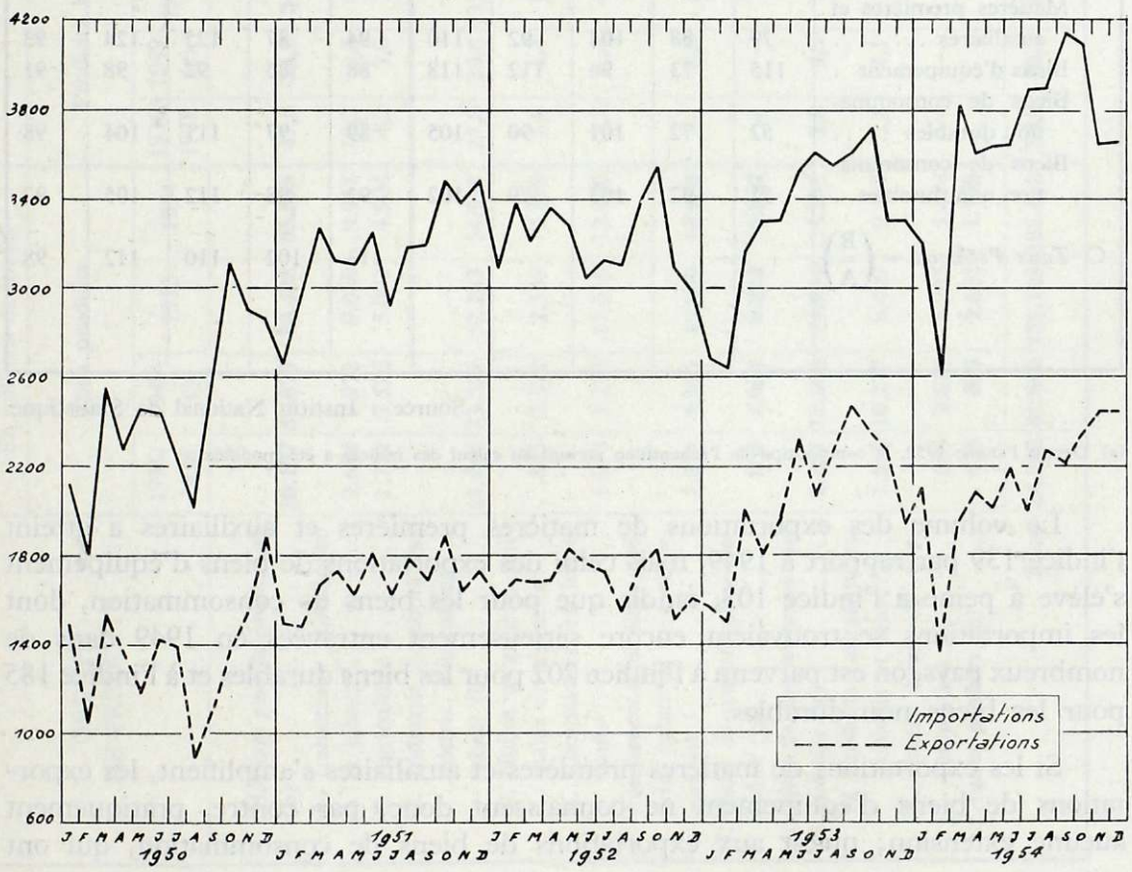


Source : Institut National de Statistique.

exportations se sont élevés respectivement à 110 et 109. Ces deux données témoignent d'une expansion satisfaisante, un peu plus forte pour les importations que pour les exportations, ce qui, au stade initial de la nouvelle expansion conjoncturelle, peut être estimé normal. Il apparaît, en effet, que les importations de matières premières et auxiliaires ont dépassé de 10 % leur niveau de 1953, tandis que celles de biens d'équipement ont progressé de 14 %; les investissements ont donc progressé dès le début de la reprise. Par contre, les importations de biens de consommation n'ont guère augmenté. Pour les exportations, les statistiques des matières premières et auxiliaires ont augmenté de 10 %, et celles des biens d'équipement se sont accrues de 18 %. Cette évolution est bien plus l'effet de la demande étrangère que d'une modification structurelle de l'appareil de production belgo-luxemgeois; les exportations de biens d'équipement en provenance de l'U.E.B.L. ont d'ailleurs été relativement plus importantes en 1949 qu'en 1954.

L'évolution des statistiques mensuelles montre clairement comment, après un fléchissement exceptionnellement profond en février, par suite de la rigueur de l'hiver, les importations ont commencé à augmenter à partir de mars 1954, sans que le fléchissement habituel de l'été ne se produise, pour enfin rétrograder quelque peu en novembre et en décembre, sous l'influence de la saison. Du côté des exportations, la différence avec l'évolution de 1953 a été moins manifeste, du moins au cours des premiers mois qui ont suivi la forte baisse de février; toutefois, vers la fin de l'année, le recul habituel ne s'est pas produit. Il faut d'ailleurs rappeler que la volume des exportations en 1953 avait déjà beaucoup augmenté, à la suite surtout d'exportations accrues de matières premières et auxiliaires.

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Quantité
(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

De la comparaison avec la situation de 1949, c'est-à-dire d'avant le cycle conjoncturel, il ressort que le volume des importations de matières premières et auxiliaires s'établit à l'indice 125, tandis que l'activité industrielle n'a progressé que de 20 %. Calculé sur la même base, l'indice des importations de biens d'équipement a atteint 152, après une hausse ininterrompue. Le volume des importations de biens de consommation se situe à l'indice 142 pour les biens durables et 113 pour les biens non durables; cette évolution semble indiquer une amélioration du niveau de vie de la population, avec déplacement des dépenses de consommation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Indices du volume et de la valeur moyenne à l'importation et à l'exportation

DÉSIGNATION	Volume					Valeur moyenne (a)				
	1953 = 100									
	1949	1950	1951	1952	1954	1949	1950	1951	1952	1954
A. *Importations*	82	92	97	96	110	82	87	109	106	96
Matières premières et auxiliaires	88	101	99	94	110	77	86	116	109	95
Biens d'équipement .	75	85	97	98	114	83	79	82	95	97
Biens de consommation durables	71	76	85	98	101	90	90	97	103	94
Biens de consommation non durables .	91	98	101	103	103	97	91	98	101	99
B. *Exportations*	76	83	97	91	109	93	89	120	119	94
Matières premières et auxiliaires	79	88	104	92	110	94	87	125	124	93
Biens d'équipement .	115	73	96	112	118	88	85	92	98	91
Biens de consommation durables	52	72	101	90	105	89	97	111	104	98
Biens de consommation non durables .	55	92	103	79	102	91	98	112	105	97
C. *Taux d'échange* $= \left(\frac{B}{A}\right)$						113	102	110	112	98

Source : Institut National de Statistique.

(a) Depuis l'année 1952, la composition de l'échantillon servant au calcul des indices a été modifiée.

Le volume des exportations de matières premières et auxiliaires a atteint l'indice 139 par rapport à 1949, mais celui des exportations de biens d'équipement s'élève à peine à l'indice 103, tandis que pour les biens de consommation, dont les importations se trouvaient encore sérieusement entravées en 1949 dans de nombreux pays, on est parvenu à l'indice 202 pour les biens durables et à l'indice 185 pour les biens non durables.

Si les exportations de matières premières et auxiliaires s'amplifient, les exportations de biens d'équipement ne connaissent donc, par contre, pratiquement aucune extension; quant aux exportations de biens de consommation, qui ont

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importations suivant l'usage et le degré de transformation des produits (a)

GROUPE DE PRODUITS	En millions de francs				En pourcentage du total															
	Tous produits				Produits bruts				Produits ayant subi une transformation simple				Produits ayant subi une transformation plus avancée				Tous produits			
	1936/1938	1949 (c)	1953	1954	1936/1938	1949 (c)	1953	1954	1936/1938	1949 (c)	1953	1954	1936/1938	1949 (c)	1953	1954	1936/1938	1949 (c)	1953	1954
1. *Matières pour la production* (b)	**19.107**	**52.675**	**80.482**	**85.595**	**47,8**	**35,9**	**34,2**	**34,1**	**24,2**	**21,8**	**24,3**	**24,0**	**6,9**	**6,8**	**8,0**	**9,0**	**78,9**	**64,5**	**66,5**	**67,1**
A. Industrie alimentaire et tabac	2.654	7.972	9.080	9.967	10,3	9,6	7,0	7,5	0,7	0,2	0,5	0,3	—	—	—	—	11,0	9,8	7,5	7,8
B. Agriculture	1.712	3.526	5.073	4.904	4,2	3,0	2,2	2,0	2,8	1,3	2,0	1,8	—	—	—	—	7,0	4,3	4,2	3,8
C. Industrie (excepté industrie alimentaire et tabac) (b)	11.946	33.528	52.283	54.914	27,8	20,6	19,7	18,0	14,6	13,6	15,5	16,1	7,9	6,8	8,0	9,0	49,3	41,0	43,2	43,1
D. Huiles et graisses animales et végétales	845	2.372	2.530	2.890	1,8	1,4	0,8	1,0	1,7	1,5	1,3	1,3	—	—	—	—	3,5	2,9	2,1	2,3
E. Combustiles et lubrifiants	1.950	5.277	11.516	12.920	3,7	1,4	4,5	5,6	4,4	5,1	5,0	4,5	—	—	—	—	8,1	6,5	9,5	10,1
2. *Equipement et outillage agricole, industriel et commercial* (b)	**1.572**	**9.529**	**15.305**	**16.969**	—	**0,2**	**0,2**	**0,2**	—	—	—	—	**6,5**	**11,4**	**12,4**	**13,1**	**6,5**	**11,7**	**12,6**	**13,3**
3. *Biens de consommation durables* (b)	**895**	**5.904**	**9.224**	**8.840**	—	—	—	—	—	—	—	—	**3,7**	**7,2**	**7,6**	**6,9**	**3,7**	**7,2**	**7,6**	**6,9**
4. *Biens de consommation non durables* (b)	**2.231**	**12.952**	**14.614**	**14.951**	**2,8**	**4,1**	**2,5**	**2,6**	**1,8**	**5,6**	**3,0**	**2,4**	**4,6**	**6,1**	**6,6**	**6,8**	**9,2**	**15,9**	**12,1**	**11,7**
A. Produits alimentaires, boissons et tabac	1.565	10.277	9.409	9.477	2,8	4,1	2,5	2,6	1,8	5,6	3,0	2,4	1,9	2,8	2,3	2,5	6,5	12,6	7,8	7,4
B. Autres biens de consommation (b)	666	2.675	5.205	5.474	—	—	—	—	—	—	—	—	2,7	3,3	4,3	4,3	2,7	3,3	4,3	4,3
5. *Autres produits* (b)	**418**	**659**	**1.503**	**1.138**	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	**0,5**	**0,2**	**1,7**	**0,8**	**1,2**	**0,9**
Total	**24.223**	**81.858**	**121.128**	**127.493**	**50,6**	**40,2**	**36,9**	**37,0**	**26,0**	**27,4**	**27,3**	**26,3**	**21,7**	**31,5**	**35,1**	**36,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Institut National de Statistique.

(a) D'après la classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations, le 17 septembre 1935.
(b) Pour les années 1949, 1953 et 1954, certains ajustements ont été opérés afin que toutes les armes et les munitions soient comprises dans le groupe 5, *Autres produits*. Un léger défaut de comparabilité existe donc par rapport à l'avant-guerre.
(c) Données rectifiées.

presque doublé de 1949 à 1951, elles ne représentent qu'une part relativement faible des expéditions de l'U.E.B.L. Sans doute le volume global des exportations de l'U.E.B.L. a-t-il suivi, depuis 1949, l'expansion du commerce mondial, mais l'analyse de leur composition montre que l'adaptation de leur structure et de celle de l'activité économique au niveau élevé des salaires a évolué lentement depuis 1949 et doit se poursuivre avec soin. La conjoncture des prix de 1950 à 1952 a peut-être entravé cet ajustement plutôt qu'elle ne l'a favorisé.

L'indice de la valeur moyenne des importations a baissé de 100 en 1953 à 96 en 1954 et ce, malgré la nouvelle phase conjoncturelle de l'économie mondiale. Habituellement, en effet, l'accroissement du volume des importations de l'U.E.B.L. va de pair avec une hausse des prix et renforce le déficit de la balance commerciale avant que les exportations ne croissent également et que les prix des produits exportés ne soient aussi en reprise. Cette différence d'évolution est une caractéristique particulière de la reprise de la conjoncture économique belge en 1954.

L'indice de la valeur moyenne des exportations a baissé fortement et s'est établi, sur base de 1953, à 94; la valeur moyenne des biens d'équipement exportés a fléchi beaucoup plus que celle des importations du même groupe.

Dans le courant de l'année, la tendance des deux indices, prix moyens à l'importation et prix moyens à l'exportation, s'est renversée. Pour les importations, la baisse commencée vers le milieu de 1951 ne s'est arrêtée qu'en octobre; pour les exportations, le retournement s'est déjà produit en août.

Cette évolution a influencé le mouvement des termes d'échanges qui, après avoir atteint un minimum au mois d'août, ont marqué une nette reprise; la moyenne de l'indice des termes d'échanges, pour l'ensemble de l'année 1954, est cependant encore un peu inférieure à celle de 1953.

Le revirement de l'évolution des termes d'échanges et la reprise des exportations ont amélioré la balance commerciale, dont le déficit avait été assez marqué au cours du troisième trimestre; les statistiques de novembre font même apparaître un excédent mensuel.

La proportion des diverses catégories de marchandises dans la valeur des importations et des exportations a subi la répercussion des faits évoqués ci-avant. Pour les importations, il convient de noter la hausse, en 1954, du groupe des matières premières et auxiliaires; à l'intérieur de ce groupe, les matières premières et auxiliaires pour l'agriculture font toutefois exception, les prix agricoles n'ayant pas participé à la hausse des prix des matières premières survenue vers la fin de l'année. La part du groupe des biens d'équipement est aussi en progression, tandis que celle des biens de consommation s'est réduite. En ce qui concerne les exportations, la proportion des matières premières et auxiliaires est en légère avance, de même que la proportion des biens d'équipement et des biens de consommation durables.

Si l'on se reporte à l'immédiat avant-guerre, l'évolution est plus marquée, mais différente cependant : la part des matières premières et auxiliaires enregistre un important recul, tant à l'importation qu'à l'exportation. A l'importation, ce glissement peut s'expliquer par l'importance croissante et diversifiée de la demande en biens d'investissement et de consommation; à l'exportation, le phénomène résulte du développement progressif des autres secteurs dans l'expansion de l'U.E.B.L.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportations suivant l'usage et le degré de transformation des produits (a)

GROUPE DE PRODUITS	En millions de francs				En pourcentage du total															
	Tous produits				Produits bruts				Produits ayant subi une transformation simple				Produits ayant subi une transformation plus avancée				Tous produits			
	1936/1938	1949 (c)	1953	1954	1936/1938	1949 (c)	1953	1954	1936/1938	1949 (c)	1953	1954	1936/1938	1949 (c)	1953	1954	1936/1938	1949 (c)	1953	1954
1. *Matières pour la production* (b)	**18.125**	**59.073**	**83.572**	**85.330**	**18,6**	**7,8**	**8,8**	**9,2**	**43,5**	**51,8**	**49,9**	**48,1**	**19,2**	**14,9**	**15,1**	**16,9**	**81,3**	**74,6**	**74,0**	**74,1**
A. Industrie alimentaire et tabac	346	704	894	885	0,9	0,5	0,2	0,3	0,6	0,4	0,6	0,5	—	—	—	—	1,5	0,9	8,0	0,8
B. Agriculture	1.002	4.114	5.019	4.898	0,9	0,7	0,4	0,3	3,6	4,5	4,0	3,9	—	—	—	—	4,5	5,2	4,4	4,3
C. Industrie (excepté industrie alimentaire et tabac) (b)	14.965	51.035	68.958	70.897	13,0	5,3	5,3	5,1	35,0	44,4	40,5	39,6	19,2	14,4	15,1	16.9	67,2	64,0	61,0	61,6
D. Huiles et graisses animales et végétales	245	947	1.295	1.092	0,1	0,1	0,1	0,1	1,0	1,1	1,1	0,9	—	—	—	—	1,1	1,2	1,1	0,9
E. Combustibles et lubrifiants	1.567	2.273	7.406	7.558	3,7	1,3	2,8	3,4	3,3	1,5	3,7	3,2	—	—	—	—	7,0	2,8	6,7	6,6
2. *Equipement et outillage agricole, industriel et commercial* (b)	**1.577**	**12.994**	**12.751**	**13.690**	**0,3**	**0,1**	—	—	—	—	—	—	**6,8**	**16,2**	**11,3**	**11,9**	**7,1**	**16,3**	**11,3**	**11,9**
3. *Biens de consommation durables* (b)	**913**	**2.214**	**4.795**	**4.931**	—	—	—	—	—	—	—	—	**4,1**	**2,8**	**4,2**	**4,3**	**4,1**	**2,8**	**4,2**	**4,3**
4. *Biens de consommation non durables* (b)	**1.551**	**4.440**	**8.694**	**8.802**	**1,6**	**0,9**	**1,0**	**1,1**	**0,4**	**0,4**	**0,4**	**0,6**	**4,9**	**4,3**	**5,4**	**6,0**	**6,9**	**5,6**	**7,7**	**7,6**
A. Produits alimentaires, boissons et tabac	795	1.916	3.772	3.421	1,6	0,9	1,0	1,1	0,4	0,4	0,4	0,6	1,5	1,1	2,0	1,3	3,5	2,4	3,3	3,0
B. Autres biens de consommation (b)	756	2.524	4.922	5.381	—	—	—	—	—	—	—	—	3,4	3,2	4,3	4,7	3,4	3,2	4,4	4,7
5. *Autres produits* (b)	**145**	**1.068**	**3.154**	**2.421**	..	..	..	..	..	..	..	..	..	**1,2**	**2,4**	**1,3**	**0,6**	**1,3**	**2,8**	**2,1**
Total	**22.311**	**80.092**	**112.966**	**115.174**	**20,5**	**8,8**	**9,8**	**10,3**	**43,9**	**52,2**	**50,3**	**48,6**	**35,0**	**38,9**	**39,3**	**40,4**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Institut National de Statistique.

(a) D'après la classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations, le 17 septembre 1935.
(b) Pour les années 1949, 1953 et 1954, certains ajustements ont été opérés afin que toutes les armes et les munitions soient comprises dans le groupe 5, *Autres produits*. Un léger défaut de comparabilité existe donc par rapport à l'avant-guerre.
(c) Données rectifiées.

Section III. — Évolution des composantes du commerce spécial

§ 1. — Importations

La répartition des importations suivant la nature et le degré d'achèvement des produits a subi très peu de modifications. Il y a lieu de noter, toutefois, que l'importance relative des importations de combustibles a augmenté progressivement, sous l'influence combinée de l'ouverture du marché commun de la C.E.C.A. et du développement de la capacité de production des raffineries de pétrole. Mais ceci est resté sans influence sur la part des produits bruts dans les importations totales de l'U.E.B.L., en raison principalement du recul du pourcentage des achats en matières premières pour l'industrie. Le pourcentage des biens d'équipement dans le total des importations augmente d'ailleurs d'année en année; il a atteint, en 1954, le double du pourcentage correspondant en 1936/1938. Les importations de biens de consommation périssables ont aussi obéi à une tendance analogue, bien que moins prononcée. Par contre, celles de biens durables de consommation, qui avaient été très importantes dans les premières années de l'après-guerre, sont actuellement en palier, sans que l'on puisse déterminer s'il s'agit d'un temps d'arrêt ou d'une modification de la tendance de longue durée.

L'évolution des importations par branche d'activité est commentée aux chapitres relatifs à la production industrielle et agricole (1).

§ 2. — Exportations

Le retournement conjoncturel qui s'est produit dans le courant de l'année a atteint tous les secteurs. Les données annuelles sont toutefois encore influencées par la baisse qui s'est poursuivie assez longtemps dans de nombreuses branches, avant que n'apparaisse la reprise sensible des exportations.

En 1954, la part de la métallurgie dans la valeur totale des exportations a de nouveau reculé (46 %, contre 49 % en 1953 et 55 % en 1952); en conséquence, la part de l'industrie textile, qui ne s'élevait en 1952 qu'à 15,7 % — l'industrie textile a commencé à souffrir d'une dépression peu après le « boom » de Corée — s'est redressée à 19,2 % en 1953 et à 19,6 % en 1954, soit à peu près à son niveau de 1949. Dans les autres cas, les pourcentages se rapprochent de ceux de 1949, à quelques exceptions près. Il convient ainsi de citer l'industrie diamantaire, qui est sortie des difficultés de l'après-guerre et a atteint des ventes records en 1954; méritent également une mention, l'importance croissante des exportations de charbon (conséquence de la C.E.C.A.), ainsi que l'expansion de l'industrie pétrolière. L'évolution détaillée par branches d'industrie fait l'objet d'un commentaire aux chapitres traitant de la production industrielle (2).

L'analyse des exportations suivant le degré d'achèvement des produits ne

---

(1) Cf. p. 29 et 45
(2) Cf. p. 29

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportations par secteur industriel

(répartition approximative)

SECTEUR	Valeur (en millions de francs)				Pourcentage de la valeur totale			
	1949 (h)	1952	1953	1954	1949	1952	1953	1954
A. *Sidérurgie*	**18.054**	**33.322**	**23.920**	**23.163**	**22,7**	**27,2**	**21,2**	**20,1**
1. Fer et acier bruts	1.588	3.216	2.007	1.804	2,0	2,6	1,8	1,6
2. Produits mi-finis (laminés, forgés, étirés)	16.466	30.106	21.913	21.359	20,7	24,6	19,4	18,5
B. *Fabrications métalliques*	**17.288**	**21.511**	**19.601**	**19.161**	**21,4**(h)	**17,6**	**17,4**	**16,6**
1. Outils	135	186	145	135	0,2	0,2	0,1	0,1
2. Autres ouvrages en fer et en acier (a)	3.943	5.792	4.043	4.399	4,8	4,7	3,6	3,8
3. Chaudières, machines, appareils, etc.	3.658	4.543	4.377	4.322	4,5	3,7	3,9	3,8
dont : machines-outils	(565)	(1.064)	(928)	(823)	(0,7)	(0,9)	(0,8)	(0,7)
machines textiles	(708)	(484)	(406)	(455)	(0,9)	(0,4)	(0,4)	(0,4)
4. Machines et appareils électriques	2.577	3.680	3.322	3.170	3,2	3,0	2,9	2,8
5. Matériel de transport	5.899	5.310	4.915	5.438	7,4	4,3	4,4	4,7
dont : matériel ferroviaire	(4.153)	(1.575)	(1.802)	(1.868)	(5,2)	(1,3)	(1,6)	(1,6)
automobiles, cycles, etc.	(572)	(1.884)	(1.582)	(1.907)	(0,7)	(1,5)	(1,4)	(1,7)
avions et navires	(1.174)	(1.851)	(1.531)	(1.662)	(1,5)	(1,5)	(1,4)	(1,4)
6. Armes et munitions	988	1.881	2.673	1.553	1,2	1,5	2,4	1,3
7. Divers (b)	88	119	126	144	0,1	0,1	0,1	0,1
C. *Métaux non ferreux*	**7.812**	**12.871**	**10.417**	**10.690**	**9,8**	**10,5**	**9,2**	**9,3**
1. Produits bruts	6.578	10.160	8.444	8.383	8,3	8,3	7,5	7,3
2. Ouvrages (c)	1.234	2.711	1.973	2.307	1,5	2,2	1,7	2,0
D. *Industrie textile*	**15.894**	**19.296**	**21.745**	**22.605**	**19,8**	**15,7**	**19,2**	**19,6**
1. Matières brutes ou simplement préparées	4.978	5.226	6.407	6.005	6,2	4,3	5,6	5,2
2. Filés	4.700	4.643	5.078	5.315	5,8	3,8	4,5	4,6
3. Tissus	4.408	6.846	7.457	8.106	5,5	5,6	6,6	7,0
4. Autres produits finis (d)	1.808	2.581	2.803	3.179	2,3(h)	2,1	2,5	2,8
E. *Industrie chimique*	**6.738**	**8.827**	**9.179**	**9.834**	**8,4**	**7,2**	**8,1**	**8,5**
1. Produits chimiques proprement dits	1.331	2.169	1.897	2.740	1,7	1,8	1,7	2,4
2. Produits photographiques, etc.	589	1.174	1.411	1.496	0,7	1,0	1,2	1,3
3. Engrais	3.691	4.016	4.307	4.168	4,6	3,3	3,8	3,6
4. Autres produits	1.127	1.468	1.564	1.430	1,4	1,2	1,4	1,2

(Suite page 338)

(a) Tuyaux et raccords, tubes, brides, ponts, charpentes, réservoirs, fûts, boulonnerie, batteries de cuisine, etc.
(b) Instruments et appareils scientifiques, horlogerie.
(c) Y compris certaines fabrications métalliques en métaux non ferreux : clouterie, serrures, garnitures, etc.
(d) Y compris la chapellerie.
(e) Non compris les briques, tuiles, tuyaux, etc, inclus parmi les produits céramiques.
(f) à (h) Voir page suivante.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportations par secteur industriel (suite)
(répartition approximative)

SECTEUR	Valeur (en millions de francs)				Pourcentage de la valeur totale			
	1949 (h)	1952	1953	1954	1949	1952	1953	1954
F. *Produits alimentaires fabriqués, boissons, tabac*	**1.095**	**2.252**	**2.716**	**1.892**	**1,4**	**1,8**	**2,4**	**1,7**
dont : préparations de viande, etc.	(136)	(300)	(197)	(129)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,1)
sucre et sucreries	(482)	(828)	(1.441)	(709)	(0,6)	(0,7)	(1,3)	(0,6)
préparations de farine, etc.	(37)	(298)	(260)	(240)	(0,1)	(0,2)	(0,2)	(0,2)
préparations de légumes .	(136)	(177)	(161)	(198)	(0,2)	(0,1)	(0,1)	(0,2)
G. *Industrie diamantaire*	**1.709**	**2.885**	**3.475**	**4.249**	**2,2**	**2,4**	**3,1**	**3,7**
H. *Charbonnages et cokeries* ...	**1.426**	**3.926**	**4.247**	**4.943**	**1,8**	**3,2**	**3,8**	**4,3**
I. *Industrie du pétrole*	**734**	**3.288**	**3.051**	**2.503**	**0,9**	**2,7**	**2,7**	**2,2**
J. *Industries diverses*	**4.728**	**6.833**	**7.907**	**8.637**	**5,9**(h)	**5,6**	**7,0**	**7,5**
1. Matériaux de construction (e)	1.251	1.623	1.898	1.818	1,6	1,3	1,7	1,6
dont : ciment.....	(737)	(937)	(1.145)	(1.048)	(0,9)	(0,8)	(1,0)	(0,9)
2. Bois et ouvrages en bois.	297	486	516	559	0,4	0,4	0,5	0,5
3. Papier et ouvrages en papier (f)	712	1.388	1.373	1.718	0,9	1,1	1,2	1,5
4. Cuir et ouvrages en cuir (g)	641	798	1.019	1.003	0,7	0,7	0,9	0,9
5. Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	296	626	616	700	0,4	0,5	0,5	0,6
6. Produits céramiques ...	354	298	267	300	0,4	0,2	0,2	0,2
7. Verre et ouvrages en verre	1.297	1.614	2.218	2.539	1,6	1,3	2,0	2,2
dont : glaces	(346)	(539)	(856)	(863)	(0,4)	(0,4)	(0,8)	(0,7)
verre à vitre	(461)	(584)	(873)	(1.012)	(0,6)	(0,5)	(0,8)	(0,9)
gobeleterie	(328)	(309)	(269)	(333)	(0,4)	(0,3)	(0,2)	(0,3)
Total (A à J)	**75.478**	**115.011**	**106.258**	**107.677**	**94,3**	**93,8**	**94,1**	**93,5**
K. *Autres secteurs*	**4.614**	**7.539**	**6.708**	**7.497**	**5,7**(h)	**6,2**(h)	**5,9**	**6,5**
dont : produits végétaux ...	(1.689)	(2.007)	(2.250)	(2.407)	(2,1)	(1,6)	(2,0)	(2,1)
corps gras	(903)	(2.085)	(1.227)	(1.030)	(1,1)	(1,7)	(1,1)	(0,9)
Total général	**80.092**	**122.550**	**112.966**	**115.174**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) à (e) Voir page précédente.
(f) Y compris les matières premières et auxiliaires destinées à la fabrication du papier.
(g) Y compris les peaux brutes et les chaussures en cuir.
(h) Chiffres rectifiés.

Analyse de la balance commerciale suivant les sections du Tarif douanier
(en millions de francs)

SECTION	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954
I. Animaux vivants et produits du règne animal.	— 7.481	— 5.607	— 3.460	— 3.866	— 4.651	— 3.439	— 2.715
II. Produits du règne végétal	— 10.203	— 10.576	— 11.288	— 14.149	— 13.487	— 11.363	— 12.769
III. Corps gras, graisses, huiles, etc.	— 1.065	— 341	— 756	— 65	+ 548	— 343	— 582
IV. Produits des industries alimentaires, boissons, tabacs, etc.	— 4.536	— 2.431	— 2.132	— 1.448	— 3.381	— 2.772	— 4.119
V. Produits minéraux	— 9.042	— 7.746	— 7.318	— 12.832	— 12.606	— 10.132	— 11.312
VI. Produits chimiques et pharmaceutiques	+ 2.928	+ 2.511	+ 2.080	+ 4.182	+ 2.940	+ 2.630	+ 2.671
VII. Peaux, cuirs et pelleteries, etc.	— 897	— 798	— 1.069	— 869	— 721	— 646	— 760
VIII. Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	— 249	— 281	— 632	— 1.008	— 676	— 570	— 576
IX. Bois, liège et ouvrages de ces matières	— 2.014	— 1.839	— 2.182	— 2.469	— 2.518	— 2.028	— 2.480
X. Papier et ses applications	— 1.385	— 1.227	— 1.660	— 2.250	— 1.989	— 1.982	— 2.269
XI. Matières textiles et ouvrages de ces matières	+ 2.279	+ 3.469	+ 2.352	+ 6.333	+ 2.538	+ 2.369	+ 3.414
XII. Chaussures, chapeaux, etc.	— 187	— 25	— 14	— 42	— 217	— 200	— 194
XIII. Ouvrages en pierres, céramiques, verre, etc.	+ 1.521	+ 1.184	+ 1.211	+ 1.882	+ 1.055	+ 1.699	+ 1.942
XIV. Perles fines, pierres précieuses, etc.	— 89	+ 128	— 389	— 550	— 227	— 256	+ 130
XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	+ 21.451	+ 22.485	+ 15.734	+ 36.854	+ 38.030	+ 25.251	+ 24.788
XVI. Machines et appareils; matériel électrique	— 1.619	— 1.673	— 3.426	— 2.559	— 3.757	— 5.077	— 6.055
XVII. Matériel de transport	— 2.009	— 1.251	— 2.331	— 1.842	— 1.444	— 1.903	— 1.679
XVIII. Instruments et appareils scientifiques, etc.	— 988	— 941	— 708	— 809	— 1.001	— 1.028	— 1.108
XIX. Armes et munitions	+ 409	+ 948	+ 1.311	+ 1.193	+ 1.499	+ 2.055	+ 1.276
XX. Marchandises et produits divers non compris ailleurs	— 294	— 278	— 351	— 350	— 429	— 434	— 452
XXI. Objets d'art et de collection	— 16	—	— 19	— 8	— 29	— 37	— 23
XXII. Marchandises non relevées dans les sections précédentes	+ 27	+ 22	+ 33	+ 38	+ 38	+ 48	+ 552
Balance générale	**— 13.398**	**— 1.766**	**— 15.012**	**+ 5.366**	**— 473**	**— 8.162**	**— 12.319**

Source : Institut National de Statistique.

fait apparaître aucun changement vraiment significatif. Tout au plus peut-on noter un léger progrès du pourcentage des produits ayant subi une transformation avancée, ce qui confirme l'existence d'une tendance déjà observée antérieurement. Le pourcentage des produits bruts augmente quelque peu aussi, sous l'influence de l'ouverture du marché commun de la C.E.C.A.

D'une manière générale, la structure des exportations de l'U.E.B.L. ne se modifie qu'avec beaucoup de lenteur à travers les vicissitudes de la conjoncture. Cette caractéristique est aussi remarquable sous l'angle de la répartition par branches d'industrie que sous celui de la répartition suivant le degré d'achèvement des produits. Il y a cependant lieu de noter que la balance des échanges de machines et appareils, y compris le matériel électrique, tend à se détériorer depuis 1948. Le solde important de la section XVI du Tarif douanier s'est, en effet, élargi de 1.619 à 6.055 millions de 1948 à 1954.

§ 3. — TROC ET TRANSIT

A mesure que de nouveaux accords commerciaux se concluent ou que d'anciens accords sont améliorés, à mesure aussi que la position économique et monétaire des pays se consolide et que l'action des organismes internationaux se développe, l'importance du troc va en décroissant. La charge qu'une opération de ce genre entraîne pour l'entreprise intéressée est aussi une incitation à en revenir à la voie commerciale normale.

Il y a lieu de signaler l'accord privé, conclu le 1er septembre 1953 entre la Fédération des Industries Belges et la « Deutscher Innen- und Aussenhandel » (organisme de l'Allemagne Orientale), et prévoyant un volume global d'échanges de 480 millions de francs. Cet accord a facilité les transactions avec l'Allemagne Orientale; entre le 1er septembre 1953 et le 31 décembre 1954, des marchandises d'une valeur de 152 millions de francs ont été importées en provenance d'Allemagne Orientale, sur base de l'accord, et les exportations ont atteint 139 millions de francs, alors que le commerce « hors accord » ne s'est élevé qu'à 29 millions d'importations et 36 millions d'exportations.

De nouveaux assouplissements ont été apportés à la réglementation du commerce de transit, que la position géographique de l'U.E.B.L. justifie de favoriser. Entre autres, certaines réglementations ont été levées en 1954, en ce qui concerne le transit en provenance des pays de l'U.E.P. et à destination des pays non U.E.P. et vice-versa. Le montant total du transit en 1954 s'est élevé à 6.484 millions de francs à l'importation et 7.776 millions de francs à l'exportation, contre 4.946 millions et 6.732 millions en 1953.

SECTION IV. — RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU COMMERCE SPÉCIAL

§ 1. — PAYS DE PROVENANCE

Le fait le plus frappant dans l'évolution de la répartition des importations en 1954 est le passage, à la première place, de la République Fédérale Allemande,

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importations par pays de provenance

PAYS DE PROVENANCE (a)	Valeur (en millions de francs)					Pourcentage de la valeur totale					Classement d'après la valeur	
	1936/ 1938	1949 (f)	1952	1953	1954	1936/ 1938	1949	1952	1953	1954	1936/ 1938 (e)	1954
1. Pays-Bas	2.095	7.587	16.216	16.620	17.068	8,6	9,3	13,2	13,7	13,4	4	2
2. Allemagne Occidentale	..	5.281	13.289	14.868	17.358	..	6,4	10,8	12,3	13,6	..	1
3. France (b)	3.217	8.085	12.451	13.405	15.259	13,3	9,9	10,1	11,1	12,0	1	3
4. Etats-Unis d'Amérique	2.111	14.781	18.070	12.438	13.129	8,7	18,1	14,7	10,3	10,3	3	4
5. Royaume-Uni	2.033	7.218	10.050	10.955	10.680	8,4	8,8	8,2	9,0	8,4	5	5
6. Congo Belge (c)	1.911	6.105	9.788	9.033	9.846	7,9	7,5	8,0	7,5	7,7	6	6
7. Suède	436	2.949	3.879	3.881	3.779	1,8	3,6	3,2	3,2	3,0	12	7
8. Australie	836	2.659	2.847	3.646	3.097	3,5	3,3	2,3	3,0	2,4	8	8
9. Suisse	271	3.513	3.194	3.037	2.874	1,1	4,3	2,6	2,5	2,3	15	10
10. Canada	601	2.367	4.425	2.907	2.492	2,5	2,9	3,6	2,4	1,9	11	11
11. Argentine	1.302	2.197	1.050	2.421	2.921	5,4	2,7	0,9	2,0	2,3	7	9
12. Koveit	—	—	2.121	2.032	1.901	—	—	1,7	1,7	1,5	..	12
13. Italie	164	1.293	1.687	1.844	1.897	0,7	1,6	1,4	1,5	1,5	22	13
14. Brésil	336	1.918	1.542	1.473	1.242	1,4	2,3	1,3	1,2	1,0	14	16
15. Irak	62	91	884	1.142	996	0,2	0,1	0,7	0,9	0,8	..	20
16. Norvège	244	606	1.362	1.051	1.062	1,0	0,7	1,1	0,9	0,8	17	19
17. Danemark	125	1.554	570	1.042	857	0,5	1,9	0,5	0,9	0,7	24	22
18. Mexique	176	467	700	917	771	0,7	0,6	0,6	0,8	0,6	19	23
19. Pakistan	..	363	707	866	896	..	0,4	0,6	0,7	0,7	..	21
20. Union Sud-Africaine	168	677	729	846	1.550	0,7	0,8	0,6	0,7	1,2	21	14
21. U.R.S.S.	721	248	579	836	1.398	3,0	0,3	0,5	0,7	1,1	10	15
22. Antilles néerlandaises	101	584	1.166	817	474	0,4	0,7	0,9	0,7	0,4	26	..
23. Finlande	270	803	1.018	816	1.071	1,1	1,0	0,8	0,7	0,8	16	18
24. Union Indienne	..	781	966	779	594	..	1,0	0,8	0,6	0,5	..	..
25. Uruguay	53	338	374	766	138	—	0,4	0,3	0,6	0,1	..	..
26. Espagne	123	569	852	718	767	0,5	0,6	0,7	0,6	0,6	25	24
30. Liban	..	—	22	511	1.237	..	..	—	0,4	1,0	..	17
Autres pays	6.867(d)	8.824	12.485	11.461	12.139	28,3	10,7	10,1	9,5	9,5	..	..
Total	**24.223**	**81.858**	**123.023**	**121.128**	**127.493**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**		

Source : Institut National de Statistique.

(a) Classés par ordre d'importance des valeurs importées en 1953.
(b) Y compris la Sarre, depuis 1952.
(c) Non compris le Ruanda-Urundi.
(d) Ce montant comprend les importations en provenance de l'Allemagne, divisée depuis en Allemagne Occidentale, Allemagne Orientale et Sarre, et des Indes Britanniques, divisées depuis en Union Indienne et Pakistan.
(e) Dans le classement 1936/1938, l'Allemagne occupe la deuxième place et les Indes Britanniques la neuvième.
(f) Données rectifiées.

devant les Pays-Bas. Depuis que les entreprises ouest-allemandes ont fait, après la guerre, leur réapparition en toute liberté sur le marché belge, c'est-à-dire depuis la réforme monétaire allemande de juillet 1948, un long chemin a été parcouru : de 5.254 millions de francs, soit 6,4 % du total en 1949, les importations en provenance de ce pays ont progressé graduellement, jusqu'à atteindre 17.358 millions de francs, soit 13,6 % des importations totales, en 1954. De 1953 à 1954, l'accroissement a été de plus de 16 %. Abstraction faite des fluctuations saisonnières et de quelques mouvements accidentels, on constate que cette évolution est d'une régularité étonnante. Au cours des années 1936/1938, l'Allemagne de l'époque occupait la seconde place parmi les fournisseurs de l'U.E.B.L., avec 11,4 % des importations.

L'accroissement des importations en provenance de la République Fédérale Allemande apparaît dans quasi tous les secteurs, mais la progression la plus importante est celle des importations de charbon, qui sont passées de 662 millions de francs en 1953 à 1.614 millions de francs en 1954, soit une différence de presque un milliard de francs, sur une augmentation globale de 2,5 milliards de francs. Le progrès des importations a dépassé la moyenne dans les catégories suivantes : produits chimiques (648 millions de francs, contre 501 millions en 1953) et produits pharmaceutiques (108 millions de francs, contre 87 millions); certains colorants; produits en caoutchouc (132 millions de francs, contre 103 millions); bois travaillé et meubles; papier et articles en papier (267 millions de francs, contre 197 millions); chaussures (50 millions de francs, contre 35 millions); verre et articles de verrerie (112 millions de francs, contre 80 millions), parmi lesquels surtout du verre creux; aluminium (156 millions de francs, contre 126 millions); appareils électriques (1.155 millions de francs, contre 891 millions); automobiles et vélomoteurs. A part le charbon, il s'agit surtout de produits finis de valeur relativement élevée. L'accroissement des importations de certains articles textiles (soie artificielle et tissus de laine, articles techniques, bonneterie et confection) est également notable, encore que les importations de ces articles soient minimes par rapport à leurs exportations vers l'Allemagne Occidentale. Un secteur fait exception : les importations d'engrais chimiques, qui reculent de 284 millions de francs en 1953 à 171 millions en 1954.

Les importations des Pays-Bas, qui descendent à la deuxième place, n'ont crû que de 2,7 %; leur part dans le total revient de 13,7 % en 1953 à 13,4 % en 1954. Cette situation s'explique par quelques modifications importantes; en effet, dans le secteur agricole, les importations de fruits ont doublé (113 millions de francs); par contre, on note une très sérieuse baisse des importations des produits laitiers (environ 148 millions de francs de lait condensé, contre 264 millions en 1953 et 591 millions de francs de beurre, contre 1.098 millions de francs) et de céréales (seigle et avoine). Le progrès de l'industrie néerlandaise au sein de Benelux se traduit d'autre part dans l'accroissement des importations de produits chimiques et pharmaceutiques (462 millions de francs, contre 363 millions en 1953), de savon et d'autres préparations à base d'huile, ainsi que de produits de l'industrie mécanique et électro-mécanique. Par contre, on constate un recul des importations d'engrais (12 millions de francs contre 53 millions), des articles de bois et des chaussures.

Les importations des Etats-Unis ont augmenté de 5,6 % et représentent,

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Principales importations en provenance des Etats-Unis

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1949	1952	1953	1954	1954			
					1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Produits du règne végétal	**2.571** (a)	**3.879**	**2.261**	**2.080**	**400**	**524**	**708**	**448**
dont : fruits comestibles ...	521	354	368	396	62	171	91	72
céréales	1.860 (a)	3.138	1.735	1.105	207	181	459	258
graines, etc.	150	319	103	488	109	140	140	99
Corps gras	586	**509**	**288**	**418**	**119**	**98**	**101**	**100**
Produits des industries alimentaires	**816** (a)	**877**	**794**	**965**	**182**	**232**	**261**	**290**
dont : cacao et ses préparations	84 (a)	113	52	145	16	47	48	34
préparations de légumes, etc.	159	168	142	182	32	42	66	42
tabacs	451 (a)	494	492	461	111	123	116	111
Produits minéraux	**691**	**1.895**	**1.356**	**1.029**	**288**	**209**	**298**	**234**
dont : sel, soufre, etc.	137	105	78	123	34	20	40	29
combustibles, etc. ...	535 (a)	1.657	1.167	827	245	180	226	176
Produits chimiques, etc.	**876** (a)	**1.097**	**942**	**1.176**	**271**	**320**	**295**	**290**
dont : produits chimiques proprement dits ...	421	463	356	463	104	119	107	133
produits pharmaceutiques	90 (a)	181	237	320	80	97	86	57
extraits tannants	194 (a)	146	179	236	47	64	65	60
savons, bougies, etc. .	85	246	70	62	10	13	19	20
Peaux, cuirs, pelleteries, etc. ...	**164** (a)	**149**	**121**	**183**	**63**	**54**	**34**	**32**
Caoutchouc et ouvrages	**132**	**127**	**91**	**104**	**22**	**32**	**24**	**26**
Bois, liège et ouvrages	**271**	**413**	**84**	**76**	**11**	**26**	**16**	**23**
dont : bois et ouvrages	252	390	83	72	11	23	16	22
Papier et ses applications	**127**	**223**	**108**	**170**	**42**	**38**	**44**	**46**
Matières premières	41	94	15	75	20	14	22	19
Cartons et papier, ouvrages .	53	100	62	64	14	15	16	19
Livres	32	29	31	31	8	9	6	8
Matières textiles et ouvrages ...	**2.073** (a	**2.825**	**1.171**	**1.353**	**348**	**474**	**194**	**337**
dont : soie artificielle, etc. ..	117 (a)	107	112	137	38	41	28	30
coton	1.648	2.630	924	1.086	281	395	142	268
bonneterie	139	10	12	9	2	3	2	2
vêtements, lingerie, etc.	60 (a)	33	49	54	14	17	8	15
Pierres précieuses, etc.	**217**	**200**	**209**	**114**	**35**	**22**	**32**	**25**
Métaux et ouvrages en métal ...	**772** (a)	**977**	**809**	**1.015**	**237**	**294**	**240**	**244**
dont : fer, acier, etc.	504 (a)	644	512	612	118	195	148	151
plomb	179 (a)	286	211	236	70	52	62	52
Machines ; matériel électrique ..	**2.786** (a)	**2.411**	**2.066**	**2.248**	**456**	**614**	**684**	**494**
Machines et appareils	2.043 (a)	1.890	1.556	1.720	341	446	564	369
Matériel électrique	743 (a)	521	510	528	115	168	120	125
Matériel de transport	**1.785**	**1.887**	**1.572**	**1.598**	**468**	**572**	**324**	**234**
dont : automobiles, cycles, etc.	1.621	1.789	1.273	1.476	436	537	297	206
aviation, navigation ..	144	94	287	101	23	30	21	27
Instruments et appareils scientifiques	**159** (a)	**187**	**195**	**217**	**48**	**57**	**47**	**65**
dont : appareils d'optique, etc.	131	129	116	116	28	32	25	31
Total	**14.026** (a)	**17.656**	**12.067**	**12.746**	**2.990**	**3.566**	**3.302**	**2.888**
Autres postes	755 (a)	414	371	383	88	87	97	111
Total des importations	**14.781** (a)	**18.070**	**12.438**	**13.129**	**3.078**	**3.653**	**3.399**	**2.999**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Données rectifiées.

comme en 1953, 10,3 % du total. L'amélioration de la conjoncture en Belgique et l'accroissement subséquent des approvisionnements en matières premières au cours du premier semestre n'ont pas provoqué, comme en 1950 et 1951, une forte hausse des importations en provenance des Etats-Unis et de la zone dollar; c'est vers les territoires africains et asiatiques que se sont dirigés les achats de l'U.E.B.L. Il convient néanmoins de signaler une très forte progression, par rapport à 1953, des importations de matières grasses, de cacao et de préparations à base de cacao, de produits chimiques et pharmaceutiques, de peaux, de cuir, de fourrures, etc., de matières premières pour les papeteries, de coton (encore que, dans ce secteur, le niveau de 1951 et 1952 soit loin d'être atteint), de machines, d'appareils et d'automobiles. Par contre, il y a recul notable des importations de céréales, de charbon et de pierres précieuses.

La France et le Royaume-Uni conservent respectivement la troisième et la cinquième place, bien que les importations de France aient augmenté de 13,8 %, pour atteindre 12,0 % du montant total, et que les importations de Grande-Bretagne aient reculé de 1,6 %, passant à 8,4 % du total. En dehors des importations traditionnelles d'articles français, c'est surtout le froment et la farine qui ont augmenté dans des proportions très importantes.

Parmi les pays dont les fournitures à l'U.E.B.L. se sont accrues en importance, il faut citer aussi l'Union Sud-Africaine (gros achats de diamants bruts et de cuivre), l'U.R.S.S. (importants achats de froment et de fonte), la Finlande (importations plus fortes de bois et de matières premières pour la papeterie) et le Liban (pétrole en transit). D'autre part, on constate un recul sérieux des importations en provenance du Brésil (moins de café, compensé pour moitié par l'achat de coton), de l'Irak (pétrole), du Danemark (blé), du Mexique et surtout de l'Uruguay. L'évolution des importations de ces pays est toutefois soumise à des mouvements irréguliers.

§ 2. — PAYS DE DESTINATION

Les Pays-Bas sont restés, en 1954, le plus important client de l'U.E.B.L.; la tendance est demeurée nettement ascendante, au point qu'en valeur, la part des exportations vers ce pays, pour l'ensemble de l'année, est passée à 21,0 %, contre 17,8 % en 1953 et 15,4 % en 1952. Le développement favorable de la conjoncture économique dans les deux pays n'y est assurément pas étranger, mais le fait que les exportations de produits alimentaires et de boissons se sont accrues relativement plus que celles des matières premières et des produits fabriqués, montre que cette évolution est plus fondamentale.

Voici un aperçu des principales rubriques qui marquent un progrès sensible. C'est le cas, dans le secteur agricole, de toutes sortes de légumes, des vaches et de la viande bovine; dans le secteur des industries alimentaires, du sucre (69 millions de francs, contre 2 millions de francs en 1953), du cacao (37 millions de francs, contre 22 millions), des conserves de légumes (53 millions de francs, contre 26 millions en 1953). Les exportations de charbon sont passées de 656 millions de francs à 1.315 millions de francs; celles de produits chimiques et pharmaceutiques, de 351 millions de francs à 519 millions de francs; celles de caoutchouc et d'articles

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportations par pays de destination

PAYS DE DESTINATION (a)	Valeur (en millions de francs)					Pourcentage de la valeur totale					Classement d'après la valeur	
	1936/ 1938	1949 (f)	1952	1953	1954	1936/ 1938	1949	1952	1953	1954	1936/ 1938 (e)	1954
1. Pays-Bas	2.596	11.727	18.745	20.121	24.174	11,6	14,6	15,4	17,8	21,0	3	1
2. Etats-Unis	1.641	4.188	9.213	11.544	9.275	7,4	5,2	7,5	10,2	8,1	5	4
3. Allemagne Occidentale	..	8.381	11.719	10.513	11.116	..	10,5	9,6	9,3	9,7	..	2
4. France (b)	3.749	5.939	9.096	9.062	11.109	16,8	7,4	7,5	8,0	9,6	1	3
5. Royaume-Uni	3.105	7.494	13.588	8.785	7.252	13,9	9,4	11,2	7,8	6,3	2	5
6. Congo Belge (c)	344	3.422	7.065	6.447	6.110	1,5	4,3	5,8	5,7	5,3	11	6
7. Suède	571	3.167	4.919	3.909	4.167	2,6	4,0	4,0	3,5	3,6	7	7
8. Italie	269	2.518	3.413	3.713	3.198	1,2	3,2	2,8	3,3	2,8	14	9
9. Suisse	566	2.861	3.841	3.012	3.235	2,5	3,6	3,2	2,7	2,8	8	8
10. Danemark	132	1.866	2.405	2.470	2.668	0,6	2,3	2,0	2,2	2,3	..	10
11. Norvège	286	2.391	2.612	2.014	1.832	1,3	3,0	2,1	1,8	1,6	12	11
12. Portugal	180	864	1.821	1.771	1.235	0,8	1,1	1,5	1,6	1,1	23	12
13. Canada	213	925	1.560	1.537	1.204	1,0	1,2	1,3	1,4	1,0	19	16
14. Union Sud-Africaine	253	1.114	1.019	1.296	1.219	1,1	1,4	0,8	1,2	1,1	17	14
15. Turquie	39	221	1.587	1.172	630	0,2	0,3	1,3	1,0	0,5	..	28
16. Union Indienne	..	1.181	945	1.021	1.228	..	1,5	0,8	0,9	1,1	..	13
17. Japon	200	77	351	918	726	0,9	—	0,3	0,8	0,6	21	26
18. Indonésie	178	700	1.036	912	647	0,8	0,9	0,8	0,8	0,6	24	27
19. Pologne	283	544	680	867	748	1,3	0,7	0,6	0,8	0,6	13	24
20. U.R.S.S.	397	1.313	742	827	1.216	1,8	1,6	0,6	0,7	1,1	9	15
21. Vénézuela	38	534	629	778	983	—	0,7	0,5	0,7	0,9	..	20
22. Autriche	69	740	985	771	774	0,3	0,9	0,8	0,7	0,7	..	19
23. Grèce	50	809	897	704	766	0,2	1,0	0,7	0,6	0,7	..	23
24. Finlande	223	825	1.030	683	925	1,0	1,0	0,8	0,6	0,8	18	21
25. Colombie	38	260	642	676	869	—	0,3	0,5	0,6	0,8	..	22
26. Espagne	210	505	871	669	747	0,9	0,6	0,7	0,6	0,6	20	25
27. Australie	108	449	1.144	616	1.142	0,5	0,6	0,9	0,5	1,0	..	17
28. Argentine	743	2.145	1.208	248	1.008	3,3	2,7	1,0	0,2	0,9	6	18
Autres pays	8.426(d)	12.932	18.787	15.910	14.971	37,8	16,1	15,3	14,1	13,0	..	..
Total	**22.311**	**80.092**	**122.550**	**112.966**	**115.174**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**		

Source : Institut National de Statistique.

(a) Classés par ordre d'importance des exportations en 1953.
(b) Y compris la Sarre depuis 1952.
(c) Non compris le Ruanda-Urundi.
(d) Ce montant comprend les exportations à destination de l'Allemagne, divisée depuis en Allemagne Occidentale, Allemagne Orientale et Sarre et des Indes Britanniques, divisées en Union Indienne et Pakistan.
(e) Dans le classement 1936/1938, l'Allemange occupe la quatrième place et les Indes Britanniques la dixième.
(f) Données rectifiées.

en caoutchouc, de 212 millions à 288 millions de francs; les ventes de papier et carton ont monté de 390 millions à 482 millions de francs. L'écoulement de certains produits textiles, tels les tissus de rayonne et la bonneterie, s'est également développé.

La République Fédérale Allemande arrive au second rang, à la place des Etats-Unis, avec 9,7 % des exportations globales. Les exportations de l'U.E.B.L. vers ce pays, qui étaient restées, au cours du premier semestre de l'année, à peu près au même niveau qu'à la fin de 1953, se sont accrues fortement dans la suite, sous l'influence de la conjoncture favorable. Ceci ne s'aperçoit guère dans les modifications des données annuelles, mais ressort de l'évolution des statistiques mensuelles. L'augmentation des exportations apparaît surtout dans les rubriques suivantes : fruits et légumes, « fuel oil » (242 millions de francs, contre 149 millions de francs en 1953), engrais chimiques (surtout de scories de phosphates), bois et articles en bois (119 millions de francs, contre 61 millions), zinc (368 millions de francs, contre 178 millions) et matériel de transport (195 millions de francs, contre 97 millions); les exportations de peaux et de cuir ont diminué et celles de certains corps gras et produits alimentaires ont fortement reculé ou pratiquement disparu (par ex., 12 millions de francs de sucre, contre 244 millions de francs en 1953).

Le retour de la France à un degré de liberté commerciale plus élevé a permis aux exportations vers ce pays d'augmenter de 22,6 %; leur part dans le total s'accroît aussi pour atteindre 9,6 %, en sorte que ce pays arrive à la troisième place en 1954. Les ventes en France sont en progression depuis deux ans, quoique de très grandes fluctuations apparaissent dans les chiffres mensuels. Parmi les secteurs dont les débouchés français se sont le plus améliorés, il faut citer la viande, l'industrie du caoutchouc, la librairie, l'industrie textile (soie), la verrerie, la sidérurgie et le secteur des métaux non ferreux (zinc et étain), tandis que les ventes de chaussures, de matériel de chemin de fer, de voitures automobiles, de café et de sucre se sont fortement réduites.

Les exportations vers les Etats-Unis d'Amérique ont baissé de 19,7 % par rapport au niveau de 1953, ramenant leur pourcentage à 8,1 %; une tendance nettement meilleure s'est cependant dessinée au cours de l'année, après le recul très prononcé des derniers mois de 1953. Les exportations de métaux et de produits en métal, de textiles (à l'exception du lin), de produits techniques et, surtout, d'engrais, ont diminué, tandis que les exportations de matières grasses ont pratiquement disparu. Par contre, les ventes de diamants, de machines et de matériel électrique sont en progression.

Le Royaume-Uni et le Congo Belge conservent leur place respective, mais les montants annuels des exportations vers ces deux pays sont inférieurs à ceux de 1953; les exportations vers le Royaume-Uni ont toutefois suivi une ligne ascendante depuis le mois de mai, après la forte baisse des années précédentes, tandis que les exportations vers le Congo ont poursuivi leur mouvement de repli.

La régression des exportations vers l'Italie, par rapport à l'année 1953, provient exclusivement de la diminution des ventes de charbon, de laine lavée, cardée ou peignée, de fer et d'acier en lingots ou laminés et de cuivre, qui interviennent pour

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Principales exportations vers les Etats-Unis

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1949	1952	1953	1954	1954			
					1er trim.	2e trim.	2e trim.	4e trim.
Métaux et ouvrages de ceux-ci .	**1.723**	**4.484**	**5.583**	**3.357**	**792**	**878**	**781**	**906**
dont : fer, fonte, acier	727	2.709	3.736	1.952	409	476	546	521
étain	777	1.079	930	789	222	196	100	271
zinc	22(a)	101	191	74	2	2	32	38
métaux rares	—	529	469	359	124	154	47	34
Pierres précieuses (diamant) ...	**991**	**1.268**	**1.459**	**2.251**	**335**	**551**	**601**	**764**
Produits textiles	**922**(a)	**1.456**	**1.886**	**1.666**	**356**	**411**	**384**	**515**
dont : soie artificielle	40	162	278	197	17	17	58	105
laine, etc.	330(a)	457	642	583	128	159	128	168
coton, etc.	149	191	272	195	61	39	39	56
lin, etc.	262	501	525	522	110	134	127	151
vêtements, linge, etc..	103(a)	98	90	82	17	23	20	22
Produits chimiques et produits connexes	**177**	**518**	**806**	**463**	**142**	**100**	**110**	**111**
dont : produits chimiques proprement dits ...	83	155	203	170	53	29	41	47
engrais	64	223	363	77	40	14	13	10
produits photographiques, etc.	15	88	165	152	33	41	38	40
Produits minéraux	**65**	**203**	**157**	**129**	**9**	**44**	**42**	**34**
dont : huiles de goudron, etc.	56	169	98	61	5	30	20	6
Corps gras, etc.	**5**	**194**	**143**	**4**	**1**	**2**	—	**1**
Papier, livres, etc.	**16**	**33**	**38**	**34**	**9**	**9**	**9**	**7**
Papier et ouvrages	1	7	7	2	—	1	—	1
Livres, etc.	15	26	31	32	9	8	9	6
Machines ; matériel électrique ..	**22**	**264**	**271**	**310**	**54**	**115**	**111**	**30**
Machines et appareils	6	200	233	261	40	102	99	20
Matériel électrique	16	64	38	49	14	13	12	10
Matériel de transport	**3**	**52**	**11**	**15**	**1**	**4**	**4**	**6**
Armes et munitions	**61**	**181**	**256**	**206**	**47**	**66**	**31**	**62**
Pelleteries	**40**	**72**	**93**	**72**	**18**	**16**	**18**	**20**
Verre et ouvrages en verre	**44**	**235**	**557**	**466**	**113**	**120**	**105**	**128**
Total	**4.069**(a)	**8.960**	**11.260**	**8.973**	**1.877**	**2.316**	**2.196**	**2.584**
Autres postes	119(a)	253	284	302	82	73	47	100
Total des exportations	**4.188**(a)	**9.213**	**11.544**	**9.275**	**1.959**	**2.389**	**2.243**	**2.684**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Données corrigées.

près des deux tiers dans les exportations belges à destination de la Péninsule. Pour les autres produits, qui sont en grande majorité des produits semi-finis ou finis, les exportations ont augmenté.

Le recul des exportations vers le Portugal est dû, en ordre principal, au fait que les exportations des « constructions navales » n'ont plus connu, en 1954, l'ampleur des années 1952 et 1953 (762 millions de francs en 1952, 703 millions en 1953 et 257 millions en 1954).

On peut noter aussi que les exportations vers la Turquie sont en sérieux recul, du fait des difficultés propres aux relations commerciales avec ce pays, tandis que les ventes en Argentine, en Australie et en U.R.S.S. ont fortement repris en 1954.

Section V. — BALANCE COMMERCIALE

Le déficit de la balance commerciale est passé, en 1954, à 12.319 millions de francs, soit 9,7 % des importations, contre 6,7 % en 1953, 0,4 % en 1952 et un excédent de 4,2 % en 1951. Cette évolution constitue un retour graduel à la situation traditionnelle, après le « boom » spéculatif de 1951 et la conjoncture de réarmement qui a suivi. En effet, la balance commerciale de l'U.E.B.L. a pratiquement toujours été en déficit modéré, ainsi que celle de la plupart des pays à structure analogue.

Néanmoins, l'accroissement du déficit en 1954 dépasse vraisemblablement le retour pur et simple à une situation censée normale : l'extension de l'expansion conjoncturelle aux économies belge et luxembourgeoise a eu pour conséquence, comme chaque fois en pareille circonstance, un accroissement des besoins d'importation, lesquels précèdent de quelques mois la hausse des exportations. Pendant cette phase, le déficit commercial croît rapidement, pour se résorber ensuite, comme ce fut le cas cette fois à la fin de l'année.

Les balances partielles à l'égard des différentes zones monétaires présentent une évolution propre différente de l'évolution générale. Le déficit envers la *zone dollar*, qui, en 1953, avait été ramené au montant global de 2.269 millions de francs, plus par suite de la baisse des importations en provenance de cette zone que par un accroissement des exportations, a été porté, en 1954, à 5.466 millions de francs, soit plus du double, sans toutefois pour autant approcher le niveau de 1952. Le facteur dominant dans cette évolution est le commerce avec les Etats-Unis, dont le déficit, minime en 1953, est redevenu important, du fait de l'augmentation des importations et de la diminution simultanée des exportations. A l'égard du Canada, importations, exportations et solde de la balance ont baissé, tandis que l'extension des relations commerciales avec les pays de l'Amérique centrale et méridionale appartenant à la zone dollar a entraîné une majoration du déficit. La reprise conjoncturelle n'est pas étrangère à cette évolution, mais il faut considérer aussi que la forte contraction du déficit en 1953 fut exceptionnelle.

Au début de la reprise du commerce belgo-luxembourgeois, le déficit de l'U.E.B.L. envers les *pays de l'U.E.P.* s'est abaissé et s'est même à nouveau transformé en un excédent qui a atteint, en novembre et décembre, 500 millions de francs. De ce fait, pour l'ensemble de l'année, le déficit a été ramené à 2.751 millions de

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importations, exportations et balance commerciale apparente par zone monétaire en 1953 et 1954 (a)

(en millions de francs)

ZONE MONÉTAIRE	1953			1954		
	Importations (c. i. f.)	Exportations (f. o. b.)	Solde	Importations (c. i. f.)	Exportations (f. o. b.)	Solde
I. *Zone dollar*	**19.252**	**16.983**	**— 2.269**	**19.959**	**14.493**	**— 5.466**
1. U. S. A.	12.438	11.544	— 894	13.129	9.275	— 3.854
2. Canada	2.907	1.537	— 1.370	2.492	1.204	— 1.288
3. Républiques d'Amérique latine (b).	3.177	2.374	— 803	3.580	2.568	— 1.012
4. Autres pays (c) ..	730	1.528	+ 798	758	1.446	+ 688
II. *Zone U. E. P.* (d) ...	**82.198**	**77.252**	**— 4.946**	**85.544**	**82.793**	**— 2.751**
III. *Pays tiers de la zone sterling* (e)	**1.639**	**2.978**	**+ 1.339**	**2.634**	**2.348**	**— 286**
IV. *Espagne et T. O. M.* .	**742**	**776**	**+ 34**	**802**	**908**	**+ 106**
V. *Europe orientale* (f)..	**2.928**	**4.534**	**+ 1.606**	**3.685**	**4.607**	**+ 922**
VI. *Congo Belge et Ruanda-Urundi*	**9.056**	**6.607**	**— 2.449**	**9.871**	**6.284**	**— 3.587**
VII. *Autres Républiques d'Amérique latine*....	**5.277**	**1.858**	**— 3.419**	**4.936**	**3.003**	**— 1.933**
1. Argentine	2.421	248	— 2.173	2.921	1.008	— 1.913
2. Brésil	1.473	435	— 1.038	1.242	353	— 889
3. Autres pays (g) ..	1.383	1.175	— 208	773	1.642	+ 869
VIII. *Zones diverses* (h) ...	**36**	**1.978**	**+ 1.942**	**62**	**738**	**+ 676**
Total général	**121.128**	**112.966**	**— 8.162**	**127.493**	**115.174**	**— 12.319**

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Afin de permettre la comparaison, les pays ont été groupés sur base de la répartition des zones monétaires à fin 1954.
(b) Exceptés les pays de la zone VII.
(c) Japon, Corée, Formose, Philippines, Porto-Rico, Hawaï, etc.
(d) Voir, pour le détail, les tableaux p. 350, 352 et 353.
(e) Arabie Séoudite, Egypte, Soudan anglo-égyptien, Syrie, Liban, Ethiopie, Iran, etc.
(f) Y compris la Tchécoslovaquie et l'Allemagne Orientale.
(g) Chili, Colombie, Bolivie, Uruguay.
(h) Y compris les provisions de bord des navires étrangers et les armées alliées en Allemagne.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

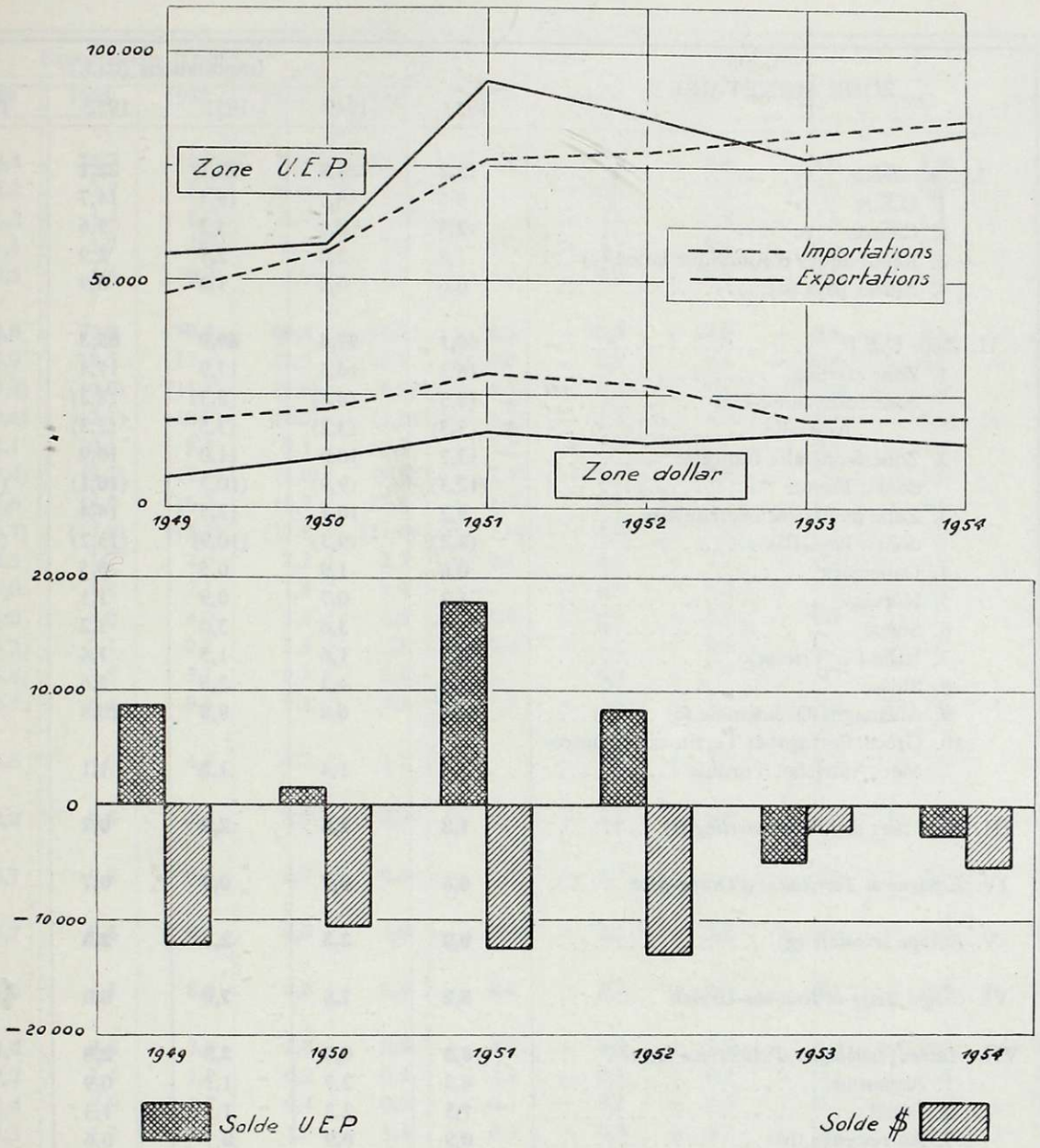
Evolution des échanges avec les pays de l'Union Européenne de Paiements

(en millions de francs)

ZONE MONÉTAIRE	1953			1954		
	Importations (c. i. f.)	Exportations (f. o. b.)	Solde	Importations (c. i. f.)	Exportations (f. o. b.)	Solde
1. *Zone sterling*	**23.301**	**15.465**	**— 7.836**	**21.799**	**15.526**	**— 6.273**
dont : Royaume-Uni ..	10.955	8.785	— 2.170	10.680	7.252	— 3.428
Union Sud-Afr..	846	1.296	+ 450	1.550	1.219	— 331
Pakistan	866	487	— 379	896	409	— 487
Union Indienne.	779	1.021	+ 242	594	1.228	+ 634
Australie	3.646	616	— 3.030	3.097	1.142	— 1.955
2. *Zone monétaire française.*	**14.042**	**10.326**	**— 3.716**	**16.187**	**12.475**	**— 3.712**
dont : France	13.405	9.062	— 4.343	15.259	11.109	— 4.150
3. *Zone monétaire néerlandaise*	**17.773**	**21.101**	**+ 3.328**	**18.114**	**24.893**	**+ 6.779**
dont : Pays-Bas	16.620	20.121	+ 3.501	17.068	24.174	+ 7.106
Indonésie	336	912	+ 576	571	647	+ 76
4. *Danemark*	**1.042**	**2.470**	**+ 1.428**	**857**	**2.668**	**+ 1.811**
5. *Norvège*	**1.051**	**2.014**	**+ 963**	**1.062**	**1.832**	**+ 770**
6. *Suède*	**3.881**	**3.909**	**+ 28**	**3.778**	**4.167**	**+ 388**
7. *Italie* (+ *Trieste*)	**1.845**	**3.721**	**+ 1.876**	**1.897**	**3.205**	**+ 1.308**
8. *Grèce*	**39**	**704**	**+ 665**	**66**	**766**	**+ 700**
9. *Portugal et T. O. M.* ..	**644**	**2.074**	**+ 1.430**	**755**	**1.516**	**+ 761**
10. *Suisse*	**3.037**	**3.012**	**— 25**	**2.874**	**3.235**	**+ 361**
11. *Allemagne Occidentale* .	**14.868**	**10.513**	**— 4.355**	**17.358**	**11.116**	**— 6.242**
12. *Autriche*	**471**	**771**	**+ 300**	**618**	**774**	**+ 156**
13. *Turquie*	**204**	**1.172**	**+ 968**	**178**	**620**	**+ 442**
Total U. E. P.	**82.198**	**77.252**	**— 4.946**	**85.544**	**82.793**	**— 2.751**

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Commerce et solde des balances commerciales de l'U.E.B.L. avec la zone U.E.P. et la zone dollar
(en millions de francs)



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

francs, contre 4.946 millions de francs en 1953 et un excédent en 1952 et en 1951. Avant la guerre aussi, la balance commerciale vis-à-vis des pays qui, depuis lors, sont entrés à l'U.E.P., se clôturait ordinairement par un surplus.

Une crainte s'est fait jour à la fin de l'année de voir le renouvellement de la situation de 1951 et 1952 : excédent d'exportation croissant à l'égard de l'U.E.P. et, par là, volume de crédit auprès de cet organisme toujours plus difficile à financer. Mais, en 1954, la situation différait cependant de la précédente. En effet, alors que dans l'ensemble, les pays appartenant à l'U.E.P. continuent d'absorber environ

Importations, exportations et balance commerci

(en pourcenta

ZONE MONÉTAIRE	Importations (c.i.f.)					
	1937	1949	1951	1952	1953	1954
I. *Zone dollar*	**13,2**	**23,2**	**23,1**	**22,1**	**15,9**	**15,7**
1. U.S.A.	8,5	18,1	16,1	14,7	10,3	10,3
2. Canada	2,3	2,9	3,2	3,6	2,4	2,0
3. Républiques d'Amérique latine (c)	1,8	2,0	2,7	2,9	2,6	2,8
4. Autres pays (d)	0,6	0,2	1,0	0,9	0,6	0,6
II. *Zone U.E.P.*	**59,1**	**57,4**	**59,9**	**63,3**	**67,9**	**67,1**
1. Zone sterling	18,3	16,5	17,9	17,4	19,2	17,1
dont : Royaume-Uni	(8,3)	(8,8)	(8,3)	(8,2)	(9,0)	(8,4)
Australie	(3,5)	(3,2)	(3,5)	(2,3)	(3,0)	(2,4)
2. Zone monétaire française	13,2	10,9	11,0	10,9	11,6	12,7
dont : France	(12,3)	(9,9)	(10,3	(10,1)	(11,0)	(12,0)
3. Zone monétaire néerlandaise	9,2	10,1	12,5	14,4	14,7	14,2
dont : Pays-Bas	(8,2)	(9,3)	(10,9)	(13,2)	(13,7)	(13,4)
4. Danemark	0,6	1,9	0,5	0,5	0,9	0,7
5. Norvège	1,2	0,7	0,9	1,1	0,9	0,8
6. Suède	1,8	3,6	3,0	3,2	3,2	3,0
7. Italie (+ Trieste)	0,7	1,6	1,5	1,4	1,5	1,5
8. Suisse	1,1	4,3	2,6	2,6	2,5	2,2
9. Allemagne Occidentale (e)	11,4	6,4	8,8	10,8	12,3	13,6
10. Grèce, Portugal et Territoires d'Outre-Mer, Autriche, Turquie	1,6	1,4	1,2	1,1	1,1	1,3
III. *Pays tiers de la zone sterling* (f)	**1,3**	**1,5**	**2,2**	**0,7**	**1,3**	**2,1**
IV. *Espagne et Territoires d'Outre-Mer*	**0,5**	**0,7**	**0,7**	**0,7**	**0,6**	**0,6**
V. *Europe orientale* (g)	**9,0**	**3,5**	**2,7**	**2,3**	**2,4**	**2,9**
VI. *Congo Belge et Ruanda-Urundi*	**8,2**	**7,5**	**7,9**	**8,0**	**7,5**	**7,7**
VII. *Autres républiques d'Amérique latine*	**8,5**	**6,0**	**3,3**	**2,8**	**4,4**	**3,9**
1. Argentine	6,3	2,7	1,1	0,9	2,0	2,3
2. Brésil	1,3	2,3	1,5	1,3	1,2	1,0
3. Autres pays (h)	0,9	0,9	0,7	0,6	1,2	0,6
VIII. *Zones diverses* (i)	**0,2**	**0,2**	**0,1**	**0,1**	—	—
Total général	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

(a) Afin de permettre la comparaison, les pays ont été groupés sur base de la répartition des zones monétaires à fin 1954.
(b) En pourcentage du total des importations.
(c) Excepté les pays de la zone VII.
(d) Japon, Corée, Formose, Philippines, Porto-Rico, Hawaï, etc.
(e) Y compris l'Allemagne Orientale en 1937.
(f) Arabie Séoudite, Egypte, Soudan Anglo-Égyptien, Syrie, Liban, Ethiopie, Iran, etc.
(g) Y compris la Tchécoslovaquie et, sauf en 1937, l'Allemagne Orientale.
(h) Chili, Colombie, Bolivie, Uruguay.
(i) Y compris les provisions de bord des navires étrangers et les armées alliées en Allemagne.
(j) Chiffre rectifié.

Belgo-Luxembourgeoise

par zone monétaire en 1937, 1949, 1951, 1952, 1953 et 1954 (a)
du total)

Exportations (f.o.b.)						Solde (b)					
1937	1949	1951	1952	1953	1954	1937	1949	1951	1952	1953	1954
10,5	**8,4**	**12,7**	**11,6**	**15,0**	**12,6**	**— 3,6**	**— 15,0**	**— 9,8**	**— 10,6**	**— 1,9**	**— 4,3**
7,5	5,2	7,9	7,5	10,2	8,1	— 1,6	— 12,9	— 7,8	— 7,2	— 0,8	— 3,0
1,0	1,2	1,4	1,3	1,4	1,0	— 1,5	— 1,8	— 1,8	— 2,3	— 1,1	— 1,0
0,7	1,5	1,9	2,0	2,1	2,2	— 1,1	— 0,5	— 0,8	— 0,9	— 0,7	— 0,8
1,3	0,5	1,6	0,7	1,3	1,3	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,6	— 0,2	+ 0,7	+ 0,5
70,4	**69,8**	**70,9**	**70,4**	**68,4**	**71,9**	**+ 5,3**	**+ 10,8**	**+ 14,0**	**+ 6,8**	**— 4,1**	**— 2,2**
19,2	15,9	18,5	17,1	13,7	13,5	— 0,8	— 0,8	+ 1,4	— 0,4	— 6,5	— 4,9
(13,7)(j)	(9,4)	(10,0)	(11,1)	(7,8)	(6,3)	(+ 4,3)	(+ 0,3)	(+ 2,1)	(+ 2,9)	(— 1,8)	(— 2,7)
(0,5)	(0,6)	(2,1)	(0,9)	(0,5)	(1,0)	(— 3,1)	(— 2,3)	(— 1,3)	(— 1,4)	(— 2,5)	(— 1,5)
18,6	8,1	10,1	8,8	9,1	10,8	+ 3,8	— 3,0	— 0,5	— 2,1	— 3,0	— 2,9
(17,2)	(7,4)	(9,2)	(7,4)	(8,0)	(9,6)	(+ 3,4)	(— 2,3)	(— 0,8)	(— 2,7)	(— 3,6)	(— 3,3)
12,0	15,6	18,8	16,2	18,7	21,6	+ 1,7	+ 5,1	+ 7,1	+ 1,7	+ 2,7	+ 5,3
(11,0)	(14,7)	(17,9)	(15,3)	(17,8)	(21,0)	(+ 1,9)	(+ 5,0)	(+ 7,8)	(+ 2,1)	(+ 2,9)	(+ 5,6)
0,5	2,3	1,7	2,0	2,2	2,3	— 0,1	+ 0,4	+ 1,4	+ 1,5	+ 1,2	+ 1,4
1,3	3,0	1,8	2,1	1,8	1,6	—	+ 2,2	+ 1,0	+ 1,0	+ 0,8	+ 0,6
2,6	4,0	4,0	4,0	3,4	3,6	+ 0,6	+ 0,3	+ 1,2	+ 0,8	—	+ 0,3
1,2	3,2	2,1	2,8	3,3	2,8	+ 0,4	+ 1,5	+ 0,6	+ 1,4	+ 1,5	+ 1,0
2,4	3,6	3,8	3,1	2,7	2,8	+ 1,1	— 0,8	+ 1,4	+ 0,5	—	+ 0,3
10,9	10,5	6,1	9,6	9,3	9,7	— 1,4	+ 3,8	— 2,5	— 1,3	— 3,6	— 4,9
1,7	3,6	4,0	4,6	4,2	3,2	—	+ 2,1	+ 2,9	+ 3,5	+ 2,8	+ 1,6
3,3	**3,2**	**2,6**	**2,4**	**2,6**	**2,0**	**+ 1,7**	**+ 1,5**	**+ 0,5**	**+ 1,7**	**+ 1,1**	**— 0,2**
1,1	**0,7**	**0,7**	**0,8**	**0,7**	**0,8**	**+ 0,6**	**— 0,1**	**—**	**+ 0,1**	**+ 0,1**	**+ 0,1**
6,6	**6,7**	**3,8**	**4,1**	**4,0**	**4,0**	**— 3,0**	**+ 3,1**	**+ 1,2**	**+ 1,8**	**+ 1,3**	**+ 0,7**
1,6	**4,3**	**4,1**	**5,9**	**5,9**	**5,5**	**— 6,8**	**— 3,2**	**— 3,7**	**— 2,1**	**— 2,0**	**— 2,8**
5,7	**6,4**	**4,6**	**3,8**	**1,6**	**2,6**	**— 3,3**	**+ 0,3**	**+ 1,5**	**+ 1,0**	**— 2,8**	**— 1,5**
3,7	2,7	1,4	1,0	0,2	0,9	— 2,9	— 0,1	+ 0,4	+ 0,1	— 1,8	— 1,5
1,3	2,4	2,0	1,7	0,4	0,3	— 0,1	+ 0,1	+ 0,6	+ 0,5	— 0,8	— 0,7
0,7	1,3	1,2	1,1	1,0	1,4	— 0,3	+ 0,3	+ 0,5	+ 0,4	— 0,2	+ 0,7
0,8	**0,7**	**0,6**	**1,1**	**1,8**	**0,6**	**+ 0,6**	**+ 0,4**	**+ 0,5**	**+ 1,0**	**+ 1,6**	**+ 0,5**
100,0	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**— 8,5**	**— 2,4**	**+ 4,2**	**— 0,4**	**— 6,7**	**— 9,7**

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

70 % des exportations belgo-luxembourgeoises, les importations provenant de ces pays sont passées à 67,1 % des importations totales de l'U.E.B.L., contre un peu moins de 60 % en 1951 et en 1937. Si les efforts de réorientation des exportations n'ont pas donné de grands résultats, la nouvelle répartition géographique des importations a donc modifié la situation. Aussi longtemps que la convertibilité ne sera pas une réalité, ce glissement, qui se maintient depuis deux ans déjà, est un phénomène heureux, se plaçant aussi dans la ligne des tentatives d'intégration de l'économie européenne.

A l'égard des pays de la zone sterling non membres de l'U.E.P., un déficit commercial a, en 1954, fait place au surplus habituel; l'explication réside, en partie, dans l'augmentation des importations de matières premières et, notamment, de pétrole brut.

Le déficit vis-à-vis du Congo et du Ruanda-Urundi est en accroissement, par suite de la baisse des exportations et de la hausse conjoncturelle des importations.

Les relations commerciales avec l'Argentine et le Brésil sont resté entravées par les mêmes difficultés qu'en 1953, mais, vis-à-vis des autres pays non compris dans la zone dollar, un surplus de la balance est enregistré en 1954, par suite de la baisse des importations et de la hausse simultanée des exportations; c'est le cas du Chili, de la Colombie, de la Bolivie et de l'Uruguay.

Section VI. — BALANCE DES PAIEMENTS (1)

Entamée lors du repli conjoncturel qui a succédé au « boom » de Corée, la détérioration de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise s'est poursuivie en 1954; le déficit, qui avait atteint 1.150 millions de francs en 1953, est passé à 4.773 millions de francs en 1954. Toutefois, alors que les détériorations antérieures avaient surtout été causées par des tendances conjoncturelles moins favorables, préjudiciables à la demande de produits belgo-luxembourgeois, l'accentuation du déficit en 1954 fut, au contraire, provoqué par la reprise de l'activité industrielle; la reconstitution des stocks et les besoins réels à couvrir gonflèrent, en effet, assez fortement les importations.

A cet égard, l'économie belgo-luxembourgeoise se différencie de celle des pays voisins : il est fréquent qu'un déséquilibre un peu plus accusé de la balance des paiements, loin de traduire un excédent de la demande interne par rapport aux capacités de production, constitue, au contraire, le premier signe d'une prochaine reprise de la demande externe pour les produits belgo-luxembourgeois. Vers la fin de l'année, les exportations ont en effet amorcé une reprise légère, mais aussi trop tardive pour compenser les déficits du premier semestre.

Au demeurant, les mouvements qui ont affecté les échanges commerciaux se sont reflétés avec une légère amplification dans les mouvements financiers, à la

(1) Pour des détails complémentaires voir : La balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1954 *(Bulletin d'Information et de Documentation, Banque Nationale de Belgique,* XXXe année, vol. I, nº 5, mai 1955, p. 317-333).

suite des incidences psychologiques découlant des mesures prises à l'égard de certaines devises étrangères et, notamment, de l'élargissement de la transférabilité de la livre sterling en mars 1954.

Par ailleurs, les termes d'échanges se sont détériorés pendant la majeure partie de l'année, pour se redresser assez vivement au cours du dernier trimestre.

La diminution des avoirs extérieurs de l'U.E.B.L., qui a découlé du solde défavorable de la balance des paiements, a été supportée par les banques privées à concurrence de 3 milliards de francs; les réserves de change de l'institut d'émission et du secteur officiel n'ont diminué que de 1.767 millions de francs.

§ 1. — TRANSACTIONS COURANTES

Les transactions courantes de l'U.E.B.L., qui s'étaient encore soldées par un boni de 183 millions de francs (chiffre rectifié) en 1953, ont accusé en 1954 un déficit de 3.561 millions de francs.

1. — *Opérations sur marchandises.*

Les opérations sur marchandises ont laissé un déficit de 1.899 millions de francs en 1954, contre 2.470 millions de boni (chiffre rectifié) en 1953; si les recettes dues aux exportations ont progressé de 3,7 milliards de francs environ, pour s'élever à 101.625 millions de francs, l'augmentation des dépenses dues aux importations fut encore plus marquée, soit 7,7 milliards de francs, leur total s'élevant à 107.617 millions de francs.

L'incidence conjuguée de l'évolution du volume et des prix moyens du commerce extérieur explique, en partie du moins, la tendance des recettes et dépenses du trafic de marchandises à l'entrée et à la sortie en 1954 : d'une part, le volume des importations a augmenté de 10 % et celui des exportations, de 9 %; d'autre part, l'indice des valeurs moyennes à l'importation n'a reculé que de 4 %, tandis que celui des produits exportés diminuait de 6 %.

Il existe de multiples raisons (1) pour lesquelles les opérations de recettes et de dépenses des transactions courantes ne correspondent pas aux statistiques douanières. Parmi ces raisons, la réduction des délais de paiement, accordés pour les produits importés, pourrait avoir contribué à augmenter le déficit en transactions courantes de l'U.E.B.L. en 1954.

Les opérations « triangulaires » ont accusé un solde favorable de 2.178 millions de francs en 1954, contre 1.852 millions de francs en 1953. L'amélioration constante de ce solde est liée en quelque sorte au relâchement des prescriptions relatives à l'utilisation des devises étrangères en possession des ressortissants de l'U.E.B.L. Ces opérations avaient été assez sévèrement réglementées en 1951, lorsqu'il apparut qu'elles contribuaient à augmenter la créance sur l'Union Européenne de Paiements, tout en portant préjudice aux avoirs en devises convertibles.

---

(1) La balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1953 (*Bulletin d'Information et de Documentation, Banque Nationale de Belgique,* XXIX[e] année, vol. II, n° 1, juillet 1954, p. 11).

Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.L. en 1953 et 1954
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Crédit (recettes)		Débit (dépenses)		Solde (crédit + ou débit —)	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Transactions courantes :						
A. Opérations « visibles » :						
1. Opérations sur marchandises (f.o.b.)	**106.906**	**111.570**	**104.436**	**113.469**	+ **2.470**	— **1.899**
a) Exportations et importations (a)	97.964	101.625	99.914	107.617	— 1.950	— 5.992
b) Opérations « triangulaires » (b)	5.689	7.389	3.837	5.211	+ 1.852	+ 2.178
c) Travail à façon ...	3.253	2.556	685	641	+ 2.568	+ 1.915
2. Or non monétaire ...	**757**	**237**	**566**	**459**	+ **191**	— **222**
Total A (1 + 2)	**107.663**	**111.807**	**105.002**	**113.928**	+ **2.661**	— **2.121**
B. Opérations « invisibles » :						
3. Services	**24.063**	**27.311**	**27.137**	**29.798**	— **3.074**	— **2.487**
a) Transports	7.824	8.880	10.249	11.911	— 2.425	— 3.031
(frets bruts, recettes portuaires, etc.) ...	(7.091)	(8.231)	(10.249)	(11.911)	(—3.158)	(—3.680)
(provisions de bord)	(733)	(649)	(—)	(—)	(+ 733)	(+ 649)
b) Primes et indemnités d'assurances ...	728	618	714	700	+ 14	— 82
c) Voyages et tourisme	1.764	2.105	2.874	2.542	— 1.110	— 437
d) Ouvriers frontaliers, travailleurs étrangers et autres rémunérations du travail	2.433	2.468	1.680	1.495	+ 753	+ 973
e) Transactions gouvernementales non comprises ailleurs .	1.466	1.447	2.346	2.929	— 880	— 1.482
f) Revenus de capitaux (y compris les capitaux officiels)	4.592	5.194	3.824	4.439	+ 768	+ 755
g) Services divers ...	5.256	6.599	5.450	5.782	— 194	+ 817
(courtages et commissions)	(2.461)	(3.035)	(2.379)	(2.742)	(+ 82)	(+ 293)
(redevances pour films cinématographiques)	(330)	(385)	(1.484)	(1.286)	(—1.154)	(— 901)
(brevets et droits d'auteur)						
(opérations C.E.C.A.)	(326)	(334)	(245)	(370)	(+ 81)	(— 36)
(autres services) ...	(2.139)	(2.845)	(1.342)	(1.384)	(+ 797)	(+1.461)
4. Dotations	**1.337**	**1.925**	**741**	**878**	+ **596**	+ **1.047**
a) Fonds de migrants, dons, soutiens (c) .	1.187	1.879	741	878	+ 446	+ 1.001
b) Dons officiels (d) ..	150	46	—	—	+ 150	+ 46
Total B (3 + 4)	**25.400**	**29.236**	**27.878**	**30.676**	— **2.478**	— **1.440**

(Suite p. 359).

Quant au travail à façon, la diminution des recettes a encore réduit le solde favorable accusé par ce genre d'opérations : le boni a été ramené à 1.915 millions de francs, contre 2.568 millions de francs en 1953.

2. — *Opérations invisibles.*

Si le solde des opérations sur marchandises s'est détérioré depuis 1952, le solde des opérations invisibles est, au contraire, en amélioration constante depuis 1951. Compte tenu des donations, le déficit a été ramené à 1.440 millions en 1954, contre 2.478 millions de francs en 1953 et, pour les services proprement dits, le déficit n'a plus atteint que 2.487 millions de francs en 1954, contre 3.074 millions de francs en 1953.

Les opérations résultant du transport de marchandises, qui constituent la majeure partie des services, ont accusé un déficit de 3.680 millions de francs, contre 3.158 millions de francs en 1953. A l'origine de cette évolution, se retrouve l'accroissement des importations, joint au relèvement des taux de frets qui a accompagné l'expansion marquée de la conjoncture économique internationale. Par contre, les recettes portuaires se sont développées et reflètent l'accroissement du nombre de navires entrés dans les ports belges au cours de l'année, tandis que l'amélioration du relevé des sommes décaissées par la Colonie en frais de transport a aussi contribué partiellement au gonflement de ces recettes.

Comme il a été souligné déjà les années précédentes, les statistiques des recettes et dépenses imputées aux voyages et au tourisme ont cessé d'être représentatives des transactions réelles de l'U.E.B.L. avec l'étranger dans ce domaine. En effet, un nombre croissant d'opérations passent par le marché libre des billets et échappent au recensement.

L'accroissement régulier des recettes touristiques de l'U.E.B.L. paraît bien correspondre à une augmentation réelle du nombre de voyageurs étrangers hébergés, mais la diminution constante des dépenses correspond essentiellement au recours plus intensif aux devises offertes sur le marché libre par les ressortissants belgo-luxembourgeois désirant se rendre à l'étranger. Il est possible aussi que, durant les années antérieures, une partie des montants des chèques de voyage, notamment ceux sur la Suisse, n'ait pas été affectée à couvrir des dépenses de tourisme.

Après les transports, les revenus de capitaux occupent le deuxième rang dans l'ordre d'importance des mouvements financiers résultant des prestations de services. Les recettes en provenance de l'étranger ont atteint 5.194 millions de francs, soit 600 millions de plus qu'en 1953; les dépenses ayant augmenté d'un montant similaire, le solde des revenus de capitaux est resté stable. L'accroissement des recettes découle en partie du rapatriement plus important de dividendes en provenance des pays membres de l'Union Européenne de Paiements, à la faveur sans doute de la suppression des mesures de blocage intervenues le 15 avril 1954. Il est probable, en effet, que certains ressortissants belgo-luxembourgeois avaient différé le rapatriement des revenus de leurs capitaux, afin d'éviter la retenue y afférente.

Parmi les revenus de capitaux, figurent à concurrence de 363 millions les intérêts attachés à la créance de l'U.E.B.L. sur l'U.E.P., tandis qu'en dépenses,

sont repris 579 millions de francs versés par l'Etat à l'étranger au titre d'intérêts de la dette extérieure, contre 528 millions en 1953.

Quant aux transactions gouvernementales non comprises ailleurs, après avoir laissé des bonis, elles accusent depuis 1953 un déficit, qui s'est encore accru en 1954, pour atteindre 1.482 millions de francs; les dépenses ont augmenté assez fortement au cours des dernières années et, outre les frais des postes diplomatiques, sont entraînées, surtout, par les travaux effectués à la base militaire de Kamina et par les charges résultant du Traité de l'Atlantique Nord, en ce qui concerne les dépenses d'infrastructure.

Les transferts découlant des revenus de travailleurs étrangers se sont soldés par un exédent de 973 millions de francs en faveur de l'U.E.B.L., contre 753 millions de francs en 1953. Le fléchissement des sorties est à la base de cette amélioration et résulte en majeure partie d'une diminution de 1.032 millions de francs à 830 millions de francs des revenus transférés par les ouvriers mineurs italiens occupés dans les mines belges.

Les donations ont laissé un boni de 1.047 millions de francs, contre 596 millions en 1953; cette amélioration est imputable, en ordre principal, aux versements effectués au titre de péréquation par les charbonnages allemands et néerlandais, dans le cadre des opérations C.E.C.A.; ils ont atteint 694 millions en 1954, contre 278 millions l'année précédente.

§ 2. — OPÉRATIONS EN COMPTE CAPITAL

Les opérations en compte capital ont accusé un déficit qui se rapproche assez sensiblement de celui de l'année précédente : 1.258 millions de francs en 1954, contre 1.412 millions en 1953 (chiffre rectifié).

Cette stabilisation approximative masque en réalité un élargissement du déficit accusée par les mouvements de capitaux privés, plus que compensé par une augmentation des bonis enregistrés dans les mouvements de capitaux officiels.

1. — *Capitaux privés.*

Dépassant de plus de 4 milliards le montant de l'année précédente, pour atteindre 13.447 millions de francs en 1954, les sorties de capitaux privés furent supérieures de 3.812 millions aux rentrées. Les sorties nettes ne cessent ainsi d'augmenter, puisqu'elles ont atteint respectivement 1.399 millions en 1951, 2.160 millions en 1952 et 2.762 millions en 1953.

Si la constitution d'investissements en Belgique par les étrangers s'est élevée à 5.724 millions de francs en 1954, les ressortissants belgo-luxembourgeois ont, de leur côté, investi 8.687 millions de francs à l'étranger. La progression de ce montant en 1954 est toutefois partiellement imputable à une émission de 2,2 milliards de francs du Trésor congolais sur le marché belge.

Par ailleurs, une autre cause de la progression réside, sans doute, dans les facilités plus grandes accordées aux transferts de capitaux après l'introduction de

Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.L. en 1953 et 1954 (suite)
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Crédit (entrées)		Débit (sorties)		Solde (crédit + ou débit —)	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954
C. Total des transactions courantes (A + B)	**133.163**	**141.043**	**132.880**	**144.604**	+ **183**	— **3.561**
(dont : biens et services = 1 + 2 + 3)	(131.726)	(139.118)	(132.139)	(143.726)	(— 413)	— 4.608
II. *Erreurs et omissions*	..	..	..	..	+ **79**	+ **46**
III. *Opérations en compte capital :*						
A. Capitaux privés	**6.588**	**9.635**	**9.350**	**13.447**	— **2.762**	— **3.812**
a) Liquidation et constitution d'investissements à l'étranger	4.059	3.911	6.563 (e)	8.687 (f)	— 2.504	— 4.776
b) Constitution et liquidation d'investissements privés étrangers en U.E.B.L.	2.529	5.724	2.787	4.760	— 258	+ 964
B. Capitaux officiels	**5.100**	**7.026**	**3.750**	**4.472**	+ **1.350**	+ **2.554**
1. Long terme :						
a) Emprunts et prêts.	1.473	3.512	800 (g)	—	+ 673	+ 3.512
b) Amortissements ..	994	906	1.325 (h)	2.800 (h)	— 331	— 1.894
Total	**2.467**	**4.418**	**2.125**	**2.800**	+ **342**	+ **1.618**
2. Court terme :						
a) Engagements envers les organismes internationaux (F.M.I., B.I.R.D. et B.R.I.)	166	435	50	1	+ 116	+ 434
b) Autres engagements et avoirs	2.467	2.173	1.575	1.671	+ 892	+ 502
Total	**2.633**	**2.608**	**1.625**	**1.672**	+ **1.008**	+ **936**
C. Total des opérations en compte capital (A + B).	**11.688**	**16.661**	**13.100**	**17.919**	— **1.412**	— **1.258**
IV. *Solde global des transactions courantes et des opérations en compte capital (y compris les erreurs et omissions)*					— **1.150**	— **4.773**

(Suite p. 361).

la nouvelle réglementation du change relative aux comptes « L », concernant les ressortissants des pays de l'U.E.P., et la libération du marché des capitaux à l'intérieur de Benelux.

2. — *Capitaux officiels.*

Les mouvements de capitaux officiels se sont soldés par une entrée nette de 2.554 millions de francs, engendrée surtout par le placement d'emprunts du Gouvernement et des institutions officielles afin de couvrir leurs besoins de Trésorerie. On relève parmi les emprunts à long terme des pouvoirs publics en 1954, notamment le prélèvement du solde de 297 millions de francs d'un prêt de 30 millions de dollars consenti en 1951 par la B.I.R.D. en vue d'assurer le financement partiel du plan décennal du Congo Belge et les emprunts placés sur le marché néerlandais par l'Etat, la ville d'Anvers et la ville de Liège, d'un montant respectif de 1.318 millions de francs, 164 millions de francs et 263 millions de francs (100 millions de florins, 12,5 millions de florins et 20 millions de florins).

En outre, un emprunt de 1,5 milliard de francs a été placé en Suisse (soit 129 millions de francs suisses) en vue de compléter le montant nécessaire au remboursement anticipatif d'un emprunt antérieur de 50 millions de dollars obtenu de l'Eximbank en 1952 : cette opération a permis de réduire de 4 à 3,5 % le taux d'intérêt supporté par le Trésor.

La sortie de capitaux correspondant au remboursement à l'Eximbank figure en dépenses sous la rubrique « amortissements ». En recettes de la même rubrique, est imputé le solde de 906 millions d'un remboursement anticipé à valoir sur le prêt de 1,9 milliard consenti au Gouvernement des Pays-Bas en 1949. La première tranche de ce remboursement, soit 994 millions de francs, avait été versée en 1953. En fin de compte, les opérations de capitaux à long terme du secteur public ont accusé un excédent de rentrées de 1.618 millions de francs, contre 342 millions en 1953.

Quant aux mouvements de capitaux à court terme du secteur public, ils ont accusé un surplus de recettes de 936 millions de francs, contre 1.008 millions de francs en 1953.

Le remboursement précité de 906 millions en provenance des Pays-Bas a été notamment affecté, à concurrence de 658 millions de francs, à l'amortissement de certificats de Trésorerie souscrits en 1953 par les banques néerlandaises. Outre ce montant, la liste des dépenses à court terme comporte aussi le remboursement aux pays étrangers de 636 millions de certificats de Trésorerie, représentatifs de créances en accords de paiements accumulées précédemment par eux sur l'U.E.B.L. En réalité, une partie de ce remboursement pouvait être rangée parmi les opérations de financement. En recettes des mouvements de capitaux à court terme du secteur public, sont reprises les augmentations nettes de certificats de Trésorerie détenus par la Banque des Règlements Internationaux à Bâle (321 millions de francs) et par le Trésor colonial et la Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (328 millions de francs).

Les recettes à court terme ont enregistré aussi la valeur des fournitures militaires prestées par la France et le Royaume-Uni en vertu des arrangements conclus en 1952, lors du renouvellement de l'U.E.P.

Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.L. en 1953 et 1954 (suite)
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Crédit (entrées)		Débit (sorties)		Solde (crédit + ou débit —)	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954
V. *Financement du solde global : mouvement des avoirs extérieurs nets du système bancaire*					**— 1.150**	**— 4.773**
1. Encaisse-or					+ 3.593	+ 130
2. Avoirs en devises convertibles					— 529	+ 2.437
3. Créances sur l'U.E.P.					— 1.511	— 4.844
4. Solde des accords bilatéraux avec les pays U.E.P.					+ 422	+ 49
5. Portefeuille sur l'étranger					— 237	+ 69
6. Autres avoirs ou engagements nets					— 602	+ 392
7. Banques privées belges et luxembourgeoises .					— 2.286	— 3.006

Source : Banque Nationale de Belgique, Département d'Etudes et de Documentation.

(a) Y compris les opérations de troc, estimées à 1.345 millions en 1953 et à 722 millions de francs en 1954.
(b) Ce poste couvre toutes les opérations des résidents belgo-luxembourgeois qui consistent en l'achat de produits étrangers destinés à être revendus tels quels à des pays tiers. Ces marchandises ne transitent donc pas nécessairement par le territoire de l'U.E.B.L.
(c) Y compris les dons du Gouvernement de la Colonie.
(d) Dons officiels reçus de la M.S.A.
(e) Dont 1.303 millions de francs d'investissements effectués au Congo Belge.
(f) Dont 3.095 millions de francs d'investissements effectués au Congo Belge.
(g) Prêt accordé au Ruanda-Urundi par le Trésor belge.
(h) Amortissements sur emprunts extérieurs des pouvoirs publics.

§ 3. — OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Comme il a été écrit dans la partie introductive de ce chapitre, le déficit de 4.773 millions de francs a été financé essentiellement par une diminution de 3.006 millions des avoirs en devises des banques privées belges et luxembourgeoises. Les avoirs des institutions publiques ont subi des mouvements divers, dont les plus importants concernent les créances sur l'U.E.P., comptabilisées au bilan de la B.N.B. en régression de 4.844 millions de francs, accompagnée, à concurrence

de 2.437 millions de francs, par une augmentation des avoirs en devises convertibles : ces deux opérations sont d'ailleurs liées en partie et correspondent, surtout, aux règlements intervenus en juillet à l'U.E.P. au sujet du remboursement partiel des créances anciennes accumulées par l'U.E.B.L. sur l'U.E.P. Pour le reste, il convient de relever l'augmentation de 130 millions de francs de l'encaisse-or, dont 5 millions au profit de la Caisse d'Epargne du Grand-Duché de Luxembourg.

L'évolution favorable des « Autres avoirs ou engagements nets » concerne surtout la diminution des engagements envers l'U.R.S.S. à concurrence de 232 millions, envers l'Espagne pour 111 millions et d'une augmentation des avoirs sur la Yougoslavie pour 91 millions de francs. Par contre, la créance de l'Argentine sur l'U.E.B.L. est passée de 730 millions à la fin de 1953 à 823 millions de francs à la fin de 1954.

CHAPITRE II

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

SECTION I. — COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION EUROPÉENNE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

En 1954, l'Organisation Européenne de Coopération Economique a continué ses efforts en vue de promouvoir l'expansion de la production, axant son action, comme par le passé, sur la libération des échanges; en outre, elle s'est attachée à développer les conditions favorables à la progression du commerce international, en particulier dans le domaine des paiements intra-européens et de la productivité.

Sans doute, les progrès enregistrés en matière de libération des échanges ont-ils été moins spectaculaires qu'en 1953, et des obstacles, tels que tarifs douaniers élevés, continuent encore à entraver le commerce international, mais les difficultés à surmonter croissent au fur et à mesure que l'on se rapproche du but ultime. C'est en fonction de ces difficultés qu'il faut apprécier l'étape franchie en 1954, année au cours de laquelle le pourcentage de libération des échanges pour l'ensemble des pays membres fut porté de 76,6 % à 83,3 %.

L'action de l'Organisation sur la politique économique des Gouvernements des pays membres, — et il ne faut pas perdre de vue que toutes ses décisions requièrent l'unanimité des voix, — a été certaine et a contribué au redressement qui s'est affirmé dans la plupart des économies nationales. On peut considérer que cette action, faite de persuasion, a été considérable en ce qui concerne l'équilibre interne que presque tous les pays ont maintenu, tout en poursuivant une politique d'expansion de la production.

Pour l'ensemble des pays membres, l'indice de la production industrielle établi par l'O.E.C.E. a crû de plus de 8 % en 1954, contre 4,5 % en 1953. Le progrès enregistré en Belgique fut sensiblement inférieur à ces pourcentages : la hausse de l'indice calculé par l'O.E.C.E. n'atteint en effet que 5 % en 1954, alors qu'en 1953, la progression avait été négligeable. Si les comparaisons internationales demandent à être interprétées avec beaucoup de prudence, il semble

néanmoins en résulter que l'expansion de la production au cours des années 1953 et 1954 fut inférieure en Belgique à celle de la moyenne des autres pays de l'O.E.C.E.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, l'amélioration de la structure du commerce extérieur de l'Europe avec la zone dollar a permis aux pays membres de l'O.E.C.E. d'accroître leurs réserves en or et en dollars de 1,7 milliard de dollars en 1954. Si l'accroissement de ces réserves fut moindre qu'en 1953 (2,2 milliards de dollars), la raison doit en être trouvée surtout dans l'assouplissement des restrictions quantitatives aux importations en provenance de la zone dollar et à la détérioration des termes d'échanges de l'Europe occidentale durant les derniers mois de l'année.

Les échanges intra-européens ont continué à se développer. La France, dont le pourcentage de libération des importations n'était que de 17,9 % à la fin de 1953, était revenue à 64,6 % à la fin de 1954. Le Royaume-Uni, pendant la même période, était passé de 75,3 à 82,9 % et l'Autriche de 50,6 % à 82,4 %. C'est l'action de ces trois pays qui a permis la progression mentionnée ci-avant dans le domaine de la libération des échanges, progression qui a porté le pourcentage de libération de l'ensemble des pays membres à 83,3 %. C'est dans la catégorie des produits agricoles que l'on trouve le plus de difficultés à progresser. Si le pourcentage de libération dans cette catégorie est de 79,3 à la fin de 1954, contre 61 % à la fin de 1953, ce qui paraît à première vue satisfaisant, — d'autant plus que l'on enregistre seulement 78,2 % pour les produits manufacturés, — il ne peut être perdu de vue que les produits agricoles et alimentaires font l'objet du commerce d'Etat dans de nombreux pays; or, le commerce d'Etat n'entre pas en ligne pour l'établissement du pourcentage. En outre, cette catégorie de produits est généralement protégée par de hauts tarifs.

En mai 1954, l'Organisation a rendu plus sévères les conditions de suspension temporaire des mesures de libération. A partir de cette date, tout pays membre recourant à la clause de sauvegarde du Code de Libération, qui permet de suspendre les mesures de libération des importations pour des raisons de balance des paiements, devra libérer à nouveau 60 % de ses importations privées dans un délai de 12 mois et 75 % dans un délai de 18 mois. Si le pays intéressé estime qu'il lui est impossible de rétablir ces pourcentages de libération, son cas sera examiné par un groupe de Ministres, qui fera rapport au Conseil.

Une étude de l'O.E.C.E. ayant fait ressortir que, parmi les restrictions existant encore, certaines étaient attribuables à d'autres motifs que les difficultés de balance des paiements, les pays membres ont été invités à élaborer, en 1954, des listes dites « négatives », énumérant les produits non libérés et donnant les raisons de leur position à l'égard de chacune des marchandises qui y sont inscrites. L'Organisation a procédé à l'examen de ces listes, avec la collaboration des Comités techniques, s'efforçant d'obtenir la réduction de celles-ci, surtout par voie de consultations multilatérales (1).

Toujours dans le domaine des échanges commerciaux, l'O.E.C.E. s'est attachée

(1) Cette méthode a toutefois été abandonnée pour en revenir à la procédure par pourcentage au début de 1955.

à réduire les obstacles autres que les contingentements, en particulier les tarifs douaniers ou autres taxes à l'importation, qui, dans certains cas, ont été relevés et ont neutralisé ainsi l'effet des libérations quantitatives. L'aide à l'exportation, qui s'est développée sous diverses formes au cours des derniers mois, retient aussi l'attention de l'Organisation.

Le relèvement des pourcentages de libération a pu s'accomplir malgré la persistance de certaines tensions en matière de paiements intra-européens. Celles-ci se manifestent dans les chiffres traduisant l'accroissement net des positions cumulatives à l'Union Européenne de Paiements. En 1954, cet accroissement a été de 324 millions d'unités de compte, contre 477 millions en 1953 et 792 en 1952; l'amélioration enregistrée en 1953 se poursuit, mais elle n'a été possible que grâce à des mesures de coopération, telles que prêts à long terme consentis par des pays créditeurs à des pays débiteurs, remboursements anticipés sur des dettes extérieures et maintien, par les pays créditeurs, des mesures de libération à l'égard d'autres pays contraints de rétablir des restrictions aux importations.

La position de la France envers les pays de l'U.E.P. s'est sensiblement redressée; après avoir connu une longue période de déficits, qui amenèrent ce pays à dépasser son quota et à devoir régler ses soldes débiteurs intégralement en or, elle se redressa et enregistra de légers bonis au cours des derniers mois de 1954. Quant au Royaume-Uni, la position de sa balance vis-à-vis de l'U.E.P. est devenue moins excédentaire qu'en 1953, tandis que les excédents de l'Allemagne diminuaient au cours du second semestre 1954.

Par contre, la situation de la Suisse, de la Norvège, de la Suède, de la Grèce, de la Turquie, de l'Italie et du Danemark demeure nettement déséquilibrée, la première restant en excédent, les autres pays en déficit, encore que, pour certains de ces derniers, une légère atténuation ait été remarquée, notamment pour le Danemark. L'U.E.B.L., comme les Pays-Bas d'ailleurs, a connu de nouveaux excédents importants de sa balance pendant le quatrième trimestre 1954, après une période de légers déficits.

Les accords de juin 1954, prorogeant l'U.E.P. pour un an, comportaient le remboursement immédiat par les débiteurs de 224 millions d'unités de compte en or aux créanciers et prévoyaient le remboursement échelonné sur des périodes de 3 à 7 ans de 633 millions d'unités de compte; en outre, l'Union a prélevé 130 millions sur ses avoirs en devises convertibles pour rembourser les pays créditeurs. Ces opérations ont permis à l'U.E.P. de reconstituer une marge importante disponible pour de nouveaux crédits. Des aménagements ont été apportés aux modes de règlements des excédents et des déficits; ces dispositions portent de 40 à 50 % les règlements en or ou en dollars à effectuer ou à percevoir par un pays pour l'ensemble de son quota.

En mai 1954, le Conseil de l'O.E.C.E. a décidé de confier à un groupe ministériel l'examen des problèmes que soulèverait le retour à la convertibilité dans certains pays membres.

En effet, des progrès incontestables vers la convertibilité ont été réalisés depuis 1953; toutefois, il ne peut être perdu de vue que l'amélioration des encaisses en or et en dollars des pays européens n'a pu s'accomplir que grâce à l'aide à la

Situation des pays membres de l'Union Européenne de Paiements

(en millions d'unités de compte) (a)

Pays membres et zones monétaires associées au 1er juillet 1954	Quotas disponibles	Excédents (+) ou déficits (—) cumulatifs depuis le 1er juillet 1950 jusqu'au		Moyens de couverture utilisés au 31 décembre 1954						
		31 décembre 1954	31 décembre 1953	Ajustements au titre d'intérêts payés (—) ou reçus (+)	Ajustements effectués au 30 juin 1954	Ajustements résultant des accords de remboursement et d'amortissement conclus le 30 juin 1954	Total déficits (—) ou excédents (+) comptables cumulatifs 8 = (3+5+6+7)= (9+10+11)	Prêts reçus (—) ou accordés (+) par le pays membre	Or versé (—) ou reçu (+) par le pays membre	Ajustements à apporter aux règlements effectués en or en vertu des accords de juin 1954
1	2	3	4	5	6	7		9	10	11
Allemagne Occ..	600	+ 1.217,9	+ 801,7	+ 21,8	+ 11,9	— 255,8	+ 995,7	+ 497,9	+ 645,8	— 147,9
Autriche	84	— 21,5	— 29,6	+ 2,4	+ 125,0	— 17,9	+ 87,9	+ 43,9	+ 51,9	— 7,9
U. E. B. L.	432(b)	+ 677,7	+ 709,4	+ 23,2	— 316,4	— 87,8	+ 296,7	+ 148,3	+ 172,2	— 23,9
Danemark	234	— 167,9	— 70,2	— 5,3	— 4,9	— 16,7	— 194,8	— 97,4	— 61,8	— 35,6
France	624	— 951,1	— 920,9	— 22,1	+ 101,9 + 351,3(c)	+ 37,3	— 482,7	— 241,3	— 208,0	— 33,3
Grèce	54(b)	— 323,6	— 256,5	—	+ 268,8	—	— 54,8	—	— 54,8	—
Islande	18	— 22,9	— 19,1	— 0,2	+ 15,1	— 1,0	— 9,0	— 4,5	— 2,1	— 2,4
Italie	246	— 348,7	— 158,3	+ 0,7	+ 42,5	+ 71,7	— 233,8	— 116,9	— 142,0	+ 25,1
Norvège	240	— 227,5	— 164,5	— 5,0	+ 60,4	— 25,0	— 197,1	— 98,6	— 58,0	— 40,5
Pays-Bas	426	+ 348,1	+ 335,0	+ 10,3	+ 30,0	— 26,1	+ 362,3	+ 181,2	+ 172,7	+ 8,4
Portugal	84	+ 20,2	+ 53,1	+ 3,6	— 3,0	— 7,7	+ 13,1	+ 6,6	+ 6,4	+ 0,1
Royaume-Uni ..	1.272	— 371,2	— 550,6	— 42,3	— 243,1	— 30,2	— 686,8	— 343,4	— 179,9	— 163,5
Suède	312	+ 87,0	+ 209,7	+ 8,3	+ 5,8	— 20,6	+ 80,5	+ 40,3	+ 33,5	+ 6,7
Suisse	300	+ 390,1	+ 308,0	+ 11,6	—	— 66,5	+ 355,2	+ 167,6	+ 199,3	— 31,7
Turquie	60	— 306,6	— 247,2	— 5,6	+ 91,9	— 10,0	— 230,3	— 30,0	— 190,3	— 10,0

Sources : Organisation Européenne de Coopération Economique.
Banque Nationale de Belgique.

(a) L'unité de compte (u/c) est équivalente au dollar U. S. A.

(b) Le quota effectif de l'U. E. B. L. en tant que créditeur est de 402,6 millions d'u/c (soit le quota disponible moins la position débitrice initiale : 29,4 millions d'u/c). Le quota de la Grèce en tant que débiteur est bloqué à zéro.

(c) Solde des 369,4 millions d'u/c payés en or par la France à l'U. E. P. au titre de règlement des déficits encourus avant le 1er juillet 1954. A concurrence du montant indiqué ci-devant, les excédents enregistrés par ce pays sont remboursés intégralement en or.

défense dispensée par les Etats-Unis et aux recettes provoquées par la présence de troupes américaines en Europe, ce qui a représenté environ 2,5 milliards de dollars en 1954. La réduction prochaine de l'aide américaine permettrait-elle aux pays européens de donner aux détenteurs de leur monnaie toute liberté d'acquérir des dollars ?

Par ailleurs, la convertibilité monétaire n'étant pas une fin en soi, mais un moyen d'assurer la libre circulation des biens et des capitaux, manquerait son but, si elle portait préjudice à la libération des échanges.

Sans doute, les règles commerciales régissant la politique de libération de l'O.E.C.E. pourraient-elles, en toute hypothèse, être relayées par celles qui résultent d'autres accords ayant une base géographique plus large. Mais la diversité de structure et de politique économique des pays adhérents à ces accords ne permettrait sans doute pas un contrôle aussi rapide de l'application exacte des règles qu'ils comportent que le régime mis en vigueur sous l'égide de l'O.E.C.E.

Au nombre des autres préoccupations de l'O.E.C.E., il convient de citer l'accroissement de la productivité ; l'Agence européenne de Productivité s'est efforcée, en finançant des missions d'information et de recherches, d'aider les pays membres à tirer profit des techniques appliquées aux Etats-Unis et à accroître le rendement de leur organisation industrielle et économique.

Section II. — COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

Le 1er août 1954, les aciers spéciaux, dernier groupe de produits relevant de la C.E.C.A., sont entrés dans le marché commun ; parallèlement, la Communauté a continué son action pour améliorer les conditions de fonctionnement du marché : il s'agit, en effet, d'après l'esprit du Traité, d'une création continue.

Les organes de la Communauté ont préparé ou pris d'importantes décisions, notamment en matière de tarifs directs internationaux, de circulation de la main-d'œuvre qualifiée, de financement d'investissements, de concentrations d'entreprises. D'autre part, un accord d'association a été conclu avec le Royaume-Uni.

§ 1. — MARCHÉ COMMUN DES PRODUITS

Le marché commun doit, aux termes mêmes du Traité, être réalisé par étapes. Après l'élimination des obstacles les plus flagrants (contingentements, droits de douane, restrictions de devises, pratiques de doubles prix), intervenue dès le début de l'établissement du marché commun du charbon et de l'acier (1), l'action a été poursuivie en 1954.

En matière de prix du charbon, il avait été convenu que le système de prix

(1) Cf. *L'Economie belge en 1953*, op. cit., p. 379-386.

maxima par bassin et par catégorie, instauré en 1953, devait être considéré comme la première étape d'une évolution qui, partant de systèmes nationaux de prix fixés, doit aboutir à la formation de prix communautaires. En mars 1954, la Haute Autorité estima que l'évolution du marché, et principalement la présence de stocks très accrus, ne justifiaient plus la fixation de prix maxima; pour le bassin de la Ruhr et pour ceux du Nord et du Pas-de-Calais cependant, de puissantes organisations de vente étaient en mesure de fixer elles-mêmes les prix au cas où ceux-ci auraient été libérés. C'est pourquoi les prix maxima ne furent maintenus que pour ces bassins seulement (1).

Le Gouvernement des Pays-Bas introduisit un recours en annulation contre cette décision de la Haute Autorité; la Cour mit la question à l'étude (2).

La Haute Autorité a également pris certaines décisions relatives au maintien de prix de zone dans des régions déterminées. Ce système est, lui aussi, à considérer comme une mesure de transition, destinée à empêcher de dangereux déplacements de production ou une stagnation de la vente. L'abolition du système des prix maxima, dans les autres bassins, ne dispensait pas les producteurs de l'obligation, imposée par l'article 60 du Traité instituant la C.E.C.A., de publier les barèmes et de maintenir les rabais dans certaines limites. Une série de décisions de la Haute Autorité a précisé le niveau de ces rabais pour un certain nombre de « zones » allemandes et françaises (3).

En Belgique, le calcul de la péréquation requiert l'existence d'un barème de prix; ces derniers sont donc fixés. En 1954, le barème n'a pratiquement pas été modifié (4).

La Haute Autorité a créé, en février 1954, une commission mixte, composée de représentants de la Haute Autorité et du Gouvernement belge, pour étudier les modalités et les résultats du système de péréquation. A la fin de septembre, la Commission a déposé son rapport. Celui-ci constate que certains producteurs peuvent entrer dans le marché commun, tandis que d'autres pourraient s'y adapter avec une péréquation réduite; il propose l'affectation des montants de péréquation libérés à la réduction des prix du charbon; d'autre part, il fait au Gouvernement belge un certain nombre de recommandations en vue de favoriser le rééquipement des charbonnages et de contrôler la réalisation du programme de rééquipement.

La baisse des prix de la ferraille, au cours de l'année 1954, a amené la Haute Autorité à supprimer, le 26 mars 1954, le système de prix maxima pour ce produit. Après cette libération, les prix ont continué à baisser et n'ont commencé à se relever qu'à la fin de l'année, à la suite de la forte progression de la sidérurgie; cette hausse a suscité des inquiétudes dans certains pays de la Communauté.

---

(1) Décisions n° 18, 19 et 20-54 du 20 mars 1954 *(Journal officiel de la C.E.C.A.* du 24 mars 1954, p. 267 et suiv.).

(2) Par arrêt du 18 mars 1955, la Cour a rejeté ce recours *(Journal officiel de la C.E.C.A.* du 28 mars 1955, p. 666).

(3) Décisions n° 7-54 et suiv. du 19 mars 1954 *(Journal officiel de la C.E.C.A.* du 24 mars 1954, p. 253 et suiv.).

(4) Cf. *L'Economie belge en 1953,* op. cit., p. 261.

Les quantités de ferraille disponibles à l'intérieur de la Communauté devenaient insuffisantes pour satisfaire à la demande. La Caisse de Péréquation des Ferrailles importées, qui avait été instituée par les entreprises productrices de fonte et d'acier de la Communauté, après approbation par la Haute Autorité en date du 19 mai 1953 (1), ne parut pas avoir fonctionné efficacement; c'est la raison pour laquelle un mécanisme financier de péréquation, obligatoire pour tous les consommateurs et placé sous contrôle de la Haute Autorité, fut instauré le 26 mars 1954 (2).

Quant à l'acier, la formation des prix fut libre dès le début, mais les producteurs étaient obligés de publier les prix tels qu'ils les avaient fixés. Or, au cours de l'année 1953, la baisse de la conjoncture dans le secteur des biens de production amena les prix de l'acier au-dessous du niveau qu'ils atteignaient au moment de l'établissement du marché commun; les barèmes étant maintenus rigides, les prix pratiqués se situaient donc fort en dessous des prix publiés. Au début de janvier 1954 (3), la Haute Autorité, pour introduire plus de souplesse dans la fixation des prix sur un marché sujet à fluctuations, admit que les majorations ou diminutions de prix ne donneraient désormais lieu à publication obligatoire que lorsqu'elles dépasseraient 2,5 % en moyenne, celle-ci étant calculée sur les transactions opérées dans les soixante derniers jours.

Deux recours furent introduits contre ces décisions, respectivement le 10 février par le Gouvernement français et le 19 février par le Gouvernement italien, et furent examinés par la Cour de Justice, le 28 octobre, lors de sa première audience publique. Par un arrêt rendu le 20 décembre 1954, la Cour a annulé l'article premier de la décision de la Haute Autorité, qui prévoyait la marge de tolérance.

Le 1er août, a été instauré le marché commun des aciers spéciaux, qui représente une production de 3,5 millions de tonnes, dont la valeur moyenne à la tonne est à peu près trois fois plus grande que celle de l'acier ordinaire. La structure des prix de revient de ces aciers, les fortes possibilités de concurrence des pays tiers, et le nombre élevé des qualités existantes, compliquent singulièrement la matière.

L'établissement du marché commun implique l'abolition de tous les obstacles aux échanges à l'intérieur de la Communauté. Il n'y avait pas de restrictions quantitatives, mais les six pays percevaient des droits de douane, qui ont été supprimés; le Gouvernement français ayant sollicité l'application de mesures de sauvegarde en faveur de sa sidérurgie fine, la Haute Autorité, après avoir effectué une enquête préalable et pris l'avis du Comité consultatif et du Conseil de Ministres, ne crut pas devoir satisfaire à cette demande.

Enfin, en application du § 30 de la Convention, la Haute Autorité a autorisé le Gouvernement italien à maintenir, pour une période limitée, une protection douanière à l'égard des aciers spéciaux en provenance des autres pays de la Com-

---

(1) Décision nº 33-53 du 19 mai 1953 *(Journal officiel de la C.E.C.A.* du 9 juin 1953, p. 137) et décision nº 43-53 du 11 décembre 1953 *(Journal officiel de la C.E.C.A.* du 15 décembre 1953, p. 200).

(2) Décision nº 22-54 du 26 mars 1954 *(Journal officiel de la C.E.C.A.* du 30 mars 1954, p. 285).

(3) Décision nº 2-54 du 7 janvier 1954 *(Journal officiel de la C.E.C.A.* du 13 janvier 1954, p. 218).

munauté (1). Pour l'Allemagne et la France, les Gouvernements des six pays ont décidé d'appliquer, vis-à-vis de l'extérieur, un taux harmonisé de droits, allant de 7 à 22 % selon les produits, et pour les pays de Benelux, le système des contingents tarifaires (2).

La Haute Autorité a, en outre, pris quelques décisions, portant notamment sur la généralisation de l'inclusion des aciers spéciaux dans le prélèvement (3), la publication des barèmes de prix et des conditions de vente, et les modalités de la suppression de certaines aides accordées par le Gouvernement français à l'industrie des aciers spéciaux.

§ 2. — TRANSPORTS

La Haute Autorité a poursuivi l'abolition progressive des discriminations en matière de transports ferroviaires.

D'autre part, le Conseil de Ministres a pris, le 9 avril 1954, une résolution marquant son désir de voir hâter la mise en vigueur de tarifs ferroviaires internationaux directs. Lors des négociations, qui devaient se poursuivre jusqu'en janvier 1955, il apparut que l'uniformisation de la dégressivité des barèmes, considérée comme souhaitable, pouvait entraîner des perturbations dans l'économie des zones périphériques de la Communauté; il fut admis de ne procéder à l'uniformisation des tarifs que jusqu'à une certaines distance. On se mit également d'accord sur la suppression de toutes les taxes de franchissement de frontières.

Le problème de la disparité entre les frets contrôlés de la navigation intérieure des Etats membres et les frets libres du trafic international entre ces mêmes Etats, était à l'examen devant la Conférence européenne des Ministres des Transports; il fut demandé aux milieux professionnels de présenter un projet de solution.

Le Gouvernement français avait institué, le 2 avril 1954, une péréquation des frets fluviaux pour les charbons entrant en France en provenance d'autres pays de la Communauté; il prélevait ainsi, en principe, la différence entre les frets effectifs et la somme des frets réglementés des parcours belge et français, sous déduction de la constante du tarif français quand les frets internationaux s'établissent à un niveau moins élevé que les frets réglementés ainsi calculés; il prévoyait de rembourser l'excès du fret international dans le cas contraire. Le Gouvernement belge, considérant que ce régime constituait une discrimination interdite par le Traité, alerta la Haute Autorité, qui se prononça pour la même thèse. Elle a proposé, en même temps, d'entamer avec les intéressés l'étude des moyens propres à corriger cet état de choses.

---

(1) Lettre de la Haute Autorité, en date du 23 juillet 1954 au Gouvernement italien *(Journal officiel de la C.E.C.A.* du 1er août 1954, p. 476).

(2) Cf. *L'Economie belge en 1953*, op. cit., p. 382.

(3) Décision nº 30-54 du 25 juin 1954 *(Journal officiel de la C.E.C.A.* du 1er août 1954, p. 469).

§ 3. — PROBLÈMES FINANCIERS

En 1954, la situation des marchés financiers de la Communauté s'est progressivement améliorée, mais on a observé le maintien d'une certaine réticence dans les investissements à long terme, ainsi qu'un niveau très élevé de l'autofinancement dans l'industrie. Les investissements miniers ont ainsi requis une intervention très large de la part des Etats.

La Haute Autorité a entendu surtout améliorer les conditions de financement actuelles et a prévu une réduction progressive de son intervention; celle-ci, d'ailleurs, ne peut être que partielle et complémentaire, étant donné la limitation de ses ressources.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique ayant envisagé, en juin 1953, la participation de son Gouvernement au financement des programmes d'investissements de la Haute Autorité (1), des négociations commencèrent à Washington en mars 1954 et se terminèrent le 23 avril 1954, date de la signature d'un contrat d'emprunt de 100 millions de dollars, au taux d'intérêt de 3 7/8 % (2). Il fut convenu que l'amortissement s'échelonnerait sur une période de 22 ans, à partir du 1er mai 1958.

Les investissements à financer au moyen de cet emprunt doivent concerner la modernisation, la mécanisation, le développement de la production de charbon et de minerai, le traitement du minerai de fer, la modernisation et le développement de la capacité des cokeries, la construction de centrales thermiques minières en vue de faciliter l'écoulement des bas produits du charbon, et, enfin, la construction de maisons ouvrières.

Les prêts sont accordés :

« — pour des projets d'un montant global supérieur à 500.000 dollars;

— pour des investissements devant donner des résultats effectifs rapides;

— pour financer des dépenses réelles à effectuer dans un bref délai;

— à titre complémentaire, les autres sources de financement habituelles devant contribuer à la réalisation des projets;

— directement en dollars, sauf dans le cas particulier des maisons ouvrières... » (3).

La durée des prêts pourra s'étendre jusqu'en 1979; le taux d'intérêt ne peut dépasser 4,25 %.

En Belgique, la Haute Autorité a accepté d'envisager sa participation à la construction de quatre groupes de centrales thermiques minières de 100.000 kW; mais la signature des contrats fut retardée par des problèmes d'ordre juridique.

Durant l'année 1954, le prélèvement général de la Haute Autorité a été perçu dans les conditions fixées par les décisions en vigueur (4). Au 31 décembre 1954,

---

(1) Sur les principes généraux de l'action de la Haute Autorité dans le domaine des investissements, cf. *L'Economie belge en 1953*, op. cit., p. 384 et suiv.

(2) Le texte du contrat d'emprunt a été publié au *Journal officiel de la C.E.C.A.* du 7 mai 1954.

(3) *Exposé sur la Situation de la Communauté*, Luxembourg; C.E.C.A., Haute Autorité; novembre 1954, p. 125.

(4) Décision n° 29-54 du 23 juin 1954 (*Journal officiel de la C.E.C.A.* du 29 juin 1954, p. 425).

la Haute Autorité disposait d'un solde de 70 millions de dollars dont 52 à titre de provision au fonds de garantie, 13 à titre de provision au fonds de réadaptation, 3 à titre de provision au fonds de recherche technique.

Au titre du prélèvement général, les producteurs ont déclaré, en 1954, 24,9 millions de dollars pour la houille et le lignite, et 28,7 millions de dollars pour la fonte et l'acier; sur le total de 53,6 millions de dollars, les entreprises belges ont déclaré 5,9 millions de dollars, soit 11 %.

Le prélèvement de péréquation a rapporté, en 1954, 15 millions de dollars en provenance d'Allemagne et 1,2 million de dollars en provenance des Pays-Bas, soit, au total, 16,2 millions de dollars. De ce montant, 10,3 millions de dollars ont été versés à la Belgique au titre de la péréquation «a» (1) et 2,5 millions de dollars au titre de la péréquation «c», soit, au total, 12,9 millions de dollars.

§ 4. — ENTENTES ET CONCENTRATIONS

Les concentrations dans la C.E.C.A. sont, en vertu du Traité, soumises à autorisation préalable. Trois règlements ont été édictés : le premier définit les éléments qui constituent le contrôle d'une entreprise; le deuxième détermine les cas d'exemption de l'obligation d'autorisation préalable; le troisième concerne les informations relatives aux opérations susceptibles de conduire à une concentration (2).

En rédigeant ces textes, les dirigeants de la C.E.C.A. ont voulu à la fois combattre les abus de puissance économique et encourager les regroupements si souhaitables en Europe au point de vue technique, et particulièrement en Belgique.

§ 5. — PROBLÈMES SOCIAUX

L'activité sociale de la C.E.C.A. a été beaucoup plus intense en 1954 que durant l'année précédente.

La Conférence intergouvernementale pour l'application de l'article 69 du Traité (3), réunie au début de 1954, a préparé un projet de décision, adopté définitivement par le Conseil lors de sa session du 8 décembre 1954.

Les principales dispositions en sont les suivantes : la qualification confirmée

---

(1) Cf. *L'Economie belge en 1953*, op. cit., p. 380.

(2) Décisions n° 24, 25 et 26-54 du 6 mai 1954 (*Journal officiel de la C.E.C.A.* du 11 mai 1954, p. 345 et suiv.) et décision n° 28-54 du 26 mai 1954 (*Journal officiel de la C.E.C.A.* du 31 mai 1954, p. 381). Cf. également *Exposé sur la Situation de la Communauté*, Luxembourg; C.E.C.A., Haute Autorité; novembre 1954, n° 76, et *Troisième Rapport général sur l'activité de la Communauté*, Luxembourg; C.E.C.A., Haute Autorité; avril 1955, n° 136.

(3) Cf. *L'Economie belge en 1953*, op. cit., p. 384. L'Article 69 du Traité prévoit pour les Etats membres l'obligation d'« écarter toute restriction, fondée sur la nationalité, à l'emploi dans les industries du charbon et de l'acier, à l'égard des travailleurs nationaux d'un des Etats membres de qualification confirmée dans les professions du charbon et de l'acier, sous réserve des limitations qui résultent des nécessités fondamentales de santé et d'ordre public ». Le rôle de la Haute Autorité se borne à orienter et à faciliter l'action des Etats.

est reconnue par l'inscription des métiers sur des listes annexées à la décision et qui pourront être complétées ultérieurement; il est institué une carte de travail de la Communauté, délivrée aux personnes exerçant, dans certaines conditions, les métiers cités dans les listes susmentionnées; la carte n'est valable que dans le secteur, — charbonnages ou usines sidérurgiques, — pour lequel elle a été délivrée; la carte permet à son titulaire de se déplacer librement pour répondre à une offre de travail; une procédure de « mise en contact » des offres et demandes d'emploi est prévue; il est institué auprès de la Haute Autorité une Commission destinée à suivre et à promouvoir l'application du système de mise en contact des offres et demandes d'emploi; à l'issue d'une période de deux ans, chaque Etat membre pourra demander à la Haute Autorité de réunir à nouveau les Etats membres pour proposer des modifications à l'accord. La Haute Autorité a invité les Etats membres à lui faire connaître les mesures que ceux-ci ont prises ou doivent prendre en vue de la mise en vigueur de la décision. Quoiqu'elle ne soit susceptible d'avoir une action que sur un sixième environ de la main-d'œuvre totale de la Communauté, la décision est d'importance, car elle constitue le premier pas vers un marché commun de la main-d'œuvre (1).

Après une enquête sur les besoins de la Communauté en logements ouvriers, la Haute Autorité a étudié et mis au point un programme expérimental de construction de 1.000 maisons au titre de la recherche technique et économique; pour la réalisation de ces maisons, elle consent une aide non remboursable de 1.000 dollars par maison, imputée sur les fonds provenant du prélèvement. Après constitution des commissions régionales responsables, des chantiers expérimentaux furent mis en route; pour la Belgique, il fut prévu 50 maisons en Campine, 50 en Hainaut et 50 à Liège. Par ailleurs, la Haute Autorité a décidé de consentir des prêts pour la réalisation d'un vaste programme de construction de maisons ouvrières, à concurrence d'un montant de 25 millions de dollars, imputé sur les fonds provenant de l'emprunt américain; elle s'est laissée guider à la fois par l'importance du nombre de travailleurs occupés et par les besoins de logement.

Le Gouvernement belge a présenté, le 10 mai 1954, une demande d'aide à la réadaptation des travailleurs occupés dans des mines boraines dont la fermeture est envisagée. La Haute Autorité a donné son accord de principe le 27 décembre 1954.

Il convient de signaler enfin que la Haute Autorité a constitué un centre de documentation pour la formation professionnelle et un « pool » de documentation médicale minière.

§ 6. — RELATIONS DE LA C.E.C.A. AVEC L'EXTÉRIEUR

Les relations de la C.E.C.A. avec l'extérieur revêtent une importance considérable. En effet, il s'agit, pour la Communauté, non seulement de s'assurer une place dans les divers organismes économiques internationaux, mais aussi de créer les conditions favorables à l'élargissement de son activité.

---

(1) Il faut noter cependant que cette décision n'entrera en vigueur qu'après ratification parlementaire dans les pays où cette procédure est requise.

Une dérogation à la clause de la nation la plus favorisée avait été accordée aux six pays membres de la C.E.C.A., qui s'engageaient toutefois à présenter annuellement un rapport au G.A.T.T.; or, à la fin de l'année, lors de la session de cet organisme, et à l'occasion de l'examen du rapport des pays de la C.E.C.A., certains pays tiers suscitèrent un débat sur la manière dont les organes de la Communauté respectent le Traité instituant celle-ci, ainsi que sur les conditions qui, selon eux, ont constitué la contrepartie de l'octroi de la dérogation à la clause de la nation la plus favorisée.

Les négociations avec le Royaume-Uni ont abouti à la signature d'un accord. Le Royaume-Uni avait estimé, en effet, ne pas pouvoir se joindre aux pays qui avaient accepté de déléguer une partie de leur souveraineté à des institutions supranationales; mais il avait souligné sa détermination de réaliser une association étroite et durable avec la Communauté.

Les rapports entre la C.E.C.A. et le Royaume-Uni s'étaient, dès l'origine, établis dans une forme purement empirique; la commission mixte créée à la fin de 1952, avait continué à fonctionner en 1953.

Le 24 décembre 1953, la Haute Autorité a demandé l'ouverture de négociations pour établir les formes concrètes d'une association, dont l'objectif devait être l'élargissement de la concurrence, des approvisionnements et des débouchés. Les Britanniques ne pouvant envisager des délégations de pouvoirs, la Haute Autorité suggéra la création d'un Conseil permanent d'Association, de caractère coopératif (1).

Le 27 octobre 1954, la Haute Autorité présenta au Conseil spécial de Ministres un projet d'accord. Après élimination de certaines divergences, les sept Gouvernements et la Haute Autorité en paraphèrent le 11 décembre le texte définitif, qui fut signé, à Londres, le 21 décembre 1954.

Un des traits fondamentaux de l'Accord réside dans le fait qu'il s'articule sur deux plans distincts; pour les caractériser, il semble qu'il faille éviter les vocables « national » et « supranational », susceptibles d'être interprétés erronément; il paraît plus exact de parler du « niveau » de la Haute Autorité et du « niveau » du Conseil de Ministres. Il convenait en effet de prévoir la possibilité, pour le Royaume-Uni, de traiter tant des questions qui relèvent de la compétence du Conseil que de celles relevant de la compétence de la Haute Autorité.

Un autre aspect fondamental de l'Accord est le caractère plutôt consultatif de ses organes; mais les contacts qui s'établiront et les échanges d'informations auxquels ils donneront lieu, entraîneront toutefois des décisions. Un troisième trait est son caractère de « loi de cadre », au texte, en bien des cas, exemplatif. Enfin, le texte est rédigé de manière à ne pas entraver les développements futurs de l'intégration du Royaume-Uni dans la Communauté.

Il est institué un Conseil permanent d'Association (art. 1), qui constitue un instrument d'échanges d'informations et de consultations sur les questions d'intérêt commun relevant du champ d'application du Traité et, s'il y a lieu, sur

---

(1) *Correspondance concernant les relations entre la C.E.C.A. et le Royaume-Uni*, Luxembourg; C.E.C.A., Haute Autorité; 3 mai 1954, p. 5.

la coordination de l'action relative à ces questions (art. 6, 1° et 3°). Les questions pour lesquelles le Conseil spécial de Ministres est compétent sont discutées au cours de « réunions spéciales »; le Conseil est, en outre, tenu régulièrement informé par la Haute Autorité des travaux du Conseil d'Association et de ses Comités.

La C.E.C.A. associe ainsi à son marché une production charbonnière équivalente à la sienne, et une production sidérurgique égale à la moitié de celle de la Communauté, tandis que les échanges entre les deux partenaires ne pourront que s'intensifier. Si l'Accord, dans sa forme présente, n'entraîne pas automatiquement des modifications dans la législation économique britannique, il convient d'observer toutefois qu'il prescrit l'examen des restrictions commerciales existantes, ainsi que des consultations lors de l'introduction de nouvelles restrictions (1). De plus, la conception qui a inspiré les parties contractantes dans l'élaboration de l'Accord permet tous développements ultérieurs de l'association.

Section III. — UNION ÉCONOMIQUE BELGO-NÉERLANDO-LUXEMBOURGEOISE

§ 1. — ÉVOLUTION DES NÉGOCIATIONS

Cinq réunions du Comité des Ministres ont été tenues en 1954 (2). Celle du 7 septembre fut consacrée à la célébration du dixième anniversaire de l'Union douanière néerlando-belgo-luxembourgeoise. A cette occasion, les représentants des trois pays soulignèrent que, s'il restait de grandes difficultés à vaincre pour parvenir à une union économique complète, d'incontestables progrès avaient cependant été enregistrés dans cette voie.

La libération des mouvements de capitaux entre les pays de Benelux figure parmi les plus importants qui aient été récemment réalisés. Le Protocole relatif à cette libération fut signé le 8 juillet 1954, son principe même ayant été accepté dès la Conférence du 5 février.

La mise en œuvre du Protocole de Luxembourg (9 décembre 1953), concernant l'unification des politiques commerciales, a été une des principales préoccupations du Comité des Ministres au cours de l'année. Lors de la Conférence du 5 février 1954, il fut décidé que l'U.E.B.L. et les Pays-Bas poursuivraient à l'égard des pays membres de l'O.E.C.E., à partir du 1er mars 1954, une politique identique, qui se traduirait par le dépôt de listes communes de libération. Lors de sa réunion suivante, le Comité des Ministres arrêta que les importations de l'U.E.B.L. et des Pays-Bas en provenance de la zone dollar seraient libérées selon une liste commune; celle-ci entra en vigueur le 1er juin 1954. Les difficultés rencontrées dans le secteur agricole empêchèrent la liste commune de libération dans le cadre de l'O.E.C.E. d'être appliquée en 1954.

---

(1) *Accord*, art. 7 et 8.

(2) Elles se tinrent à Bruxelles les 5 février, 27 mars, 20 juillet, 7 septembre et 9 décembre.

Un Protocole provisoire relatif aux adjudications publiques ne put obtenir l'accord des trois Gouvernements.

Par contre, un certain progrès a été réalisé dans le domaine de l'unification des accises. En effet, la Conférence du 7 septembre décida l'unification des droits d'accise frappant la bière et les eaux minérales à partir du 1er janvier 1956, sous réserve, toutefois, de l'approbation officielle du Gouvernement belge.

En matière agricole, les Ministres se mirent d'accord, lors de leur dernière Conférence de 1954, pour tenir, en février 1955, une Conférence spéciale, consacrée aux possibilités d'harmonisation de la politique agricole dans les pays de Benelux.

Parmi les autres problèmes d'ordre moins général, dont s'occupa le Comité des Ministres, il y a lieu de signaler l'étude de la situation dans les secteurs « sensibles ». Lors de la Conférence du 20 juillet, les Ministres pouvaient conclure que le Protocole de coordination des politiques économiques et sociales avait donné des résultats satisfaisants dans la majeure partie des secteurs intéressés.

§ 2. — SITUATION ÉCONOMIQUE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Bien que l'année 1954 ait débuté sous des auspices peu favorables, la situation s'est améliorée progressivement dès le mois de mars, de sorte que l'économie luxembourgeoise a participé au mouvement général d'expansion dont ont bénéficié la plupart des pays européens. Aussi, le bilan d'ensemble accuse, par rapport à celui de 1953, une reprise générale assez nette, tant de la production que de la marche des affaires commerciales et financières. Il est à noter, cependant, que le trafic-marchandises par chemin de fer, qui dépend largement de l'activité dans les minières, a baissé considérablement.

Pour l'ensemble de l'année, l'activité industrielle a dépassé de 5 % celle de 1953. Au départ d'un niveau très peu élevé en février, le plus bas depuis 1949, la production n'a cessé d'augmenter, pour dépasser de 22 %, en décembre, celle du mois correspondant de 1953. L'évolution a donc été à l'opposé de l'année antérieure, marquée par une tendance à la baisse.

La ventilation de l'indice non corrigé de la production industrielle montre que le relèvement provient surtout de la sidérurgie, qui détermine d'une façon prédominante le développement de toute l'activité industrielle au Luxembourg. Grâce à la demande accrue, la production d'acier augmenta progressivement à partir du deuxième trimestre et plus nettement encore à partir du troisième, à un point tel qu'elle s'éleva, en décembre, à un niveau dépassant de 30 % celui de décembre 1953. La production de laminés et de mi-finis a atteint, en 1954, 2.286.000 t, contre 2.114.000 t en 1953.

Si d'autres industries encore sont également en progression, il y en a, néanmoins, qui ont vu leur production diminuer dans une mesure parfois sensible (industries extractives et industrie textile). Au total, 5 branches seulement sur 16 enregistrent en 1954 une production inférieure à celle de l'année précédente. Le recul le plus net fut celui de l'extraction de minerai de fer, qui fut inférieure de 1.300.000 t, soit 18 %, à celle de 1953, par suite notamment de la régression des exportations

Grand-Duché de Luxembourg

Indices de la production industrielle (a)

BRANCHE INDUSTRIELLE	1937/1938 = 100					1947 = 100				
	1949	1951	1952	1953	1954	1949	1951	1952	1953	1954
Industries extractives	**73**	**91**	**105**	**104**	**87**	**185**	**240**	**293**	**290**	**241**
Extraction de minerai de fer	64	88	112	111	91	208	284	364	360	295
Extraction de pierre	96	98	87	85	78	129	131	118	116	107
Industries manufacturières	**116**	**145**	**142**	**129**	**136**	**123**	**157**	**153**	**138**	**146**
Industrie des denrées alimentaires	88	86	83	78	77	100	104	100	92	90
Boissons et industrie du tabac	108	138	127	138	147	88	105	102	108	111
Industrie textile	85	86	74	88	80	80	81	70	83	75
Fabrication de chaussures et d'articles d'habillement	93	70	69	71	72	95	70	69	69	67
Industrie du bois	162	146	153	151	151	97	87	91	90	90
Industrie du meuble et de l'ameublement	105	79	64	63	64	107	81	66	65	66
Impression et édition	103	101	103	111	118	98	96	99	98	112
Industrie du cuir	54	51	43	48	48	86	80	68	76	76
Industries chimique et parachimique	109	135	129	127	138	115	145	140	135	147
Industrie des produits minéraux non métalliques	117	137	127	145	162	115	137	129	146	159
Industrie sidérurgique	114	156	152	133	141	131	178	174	152	161
Transformation des métaux	153	133	135	133	129	111	97	98	97	93
Electricité, gaz	**119**	**146**	**150**	**158**	**176**	**137**	**171**	**176**	**185**	**206**
Energie électrique	121	158	162	172	193	151	196	201	213	239
Production et distribution de gaz	113	113	118	122	128	102	102	107	110	116
Indice général	**113**	**142**	**140**	**128**	**134**	**127**	**163**	**163**	**149**	**154**

(a) Indices bruts.

Source : Service d'Etudes et de Documentation économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

vers la Belgique et de la cessation de toute exportation vers la Sarre. En outre, la consommation de minerai indigène à l'intérieur du pays n'a pas suivi le mouvement ascendant de la production sidérurgique.

L'indice général pondéré de la production agricole que le Service d'Etudes et de Documentation Economiques à Luxembourg calcule par rapport à la moyenne des années 1935-1939, s'établit à 114, contre 111 pour 1953. Cet accroissement de près de 3 % est dû surtout à une récolte plus abondante de céréales panifiables et au rendement plus élevé du cheptel laitier, alors que la production de céréales secondaires a été plus faible. Mais les revenus agricoles ont diminué, bien qu'aucune modification n'ait été apportée aux prix de base fixés pour les produits les plus importants des cultures et de l'élevage, et que la réglementation relative à l'octroi des subsides ait été assouplie. Cette baisse des revenus est due, en ordre principal, à l'influence défavorable des circonstances climatiques sur la qualité des produits des cultures. Plus de la moitié de la récolte des céréales panifiables dut être utilisée pour la nourriture du bétail. En outre, la production de céréales secondaires a témoigné d'une tendance à la baisse.

Grand-Duché de Luxembourg

Production sidérurgique

(Données mensuelles)

PÉRIODE	Nombre de hauts fourneaux à feu	Quantité (en tonnes)			Indice pondéré global (1937/1938 = 100)
		Fonte	Acier	Laminés et demi-produits	
1937	**22**	**209.374**	**209.186**	**171.699**	**126**
1938	**19**	**129.225**	**119.709**	**98.692**	**74**
1949	**22**	**197.673**	**189.321**	**150.907**	**114**
1951	**27**	**263.089**	**256.418**	**209.905**	**156**
1952	**27**	**256.332**	**250.142**	**207.076**	**152**
1953	**25**	**226.815**	**221.600**	**176.145**	**133**
1954	**24**	**233.315**	**235.684**	**190.483**	**141**
1954 Janvier	23	210.761	200.664	161.089	122
Février	23	205.123	202.326	163.195	122
Mars	23	226.181	226.569	182.210	135
Avril	24	220.193	219.879	176.295	131
Mai	24	217.910	215.223	174.272	129
Juin	24	229.794	231.612	186.740	138
Juillet	23	246.552	251.679	206.026	151
Août	25	244.613	246.416	203.366	149
Septembre	25	249.314	258.376	206.725	153
Octobre	26	249.951	256.241	208.107	153
Novembre	26	245.938	254.464	202.744	150
Décembre.....	26	253.459	264.763	215.024	157

Sources : Groupement des Industries sidérurgiques luxembourgeoises. Service d'Etudes et de Documentation économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

De même qu'en 1953, la production vinicole a été, en général, satisfaisante.

Pour le commerce et l'artisanat, la situation favorable qui avait caractérisé l'année 1953, s'est maintenue en 1954, grâce, en grande partie, à l'activité intense de la construction.

Sous l'influence, surtout, de la hausse des prix de divers produits alimentaires, l'indice du coût de la vie a légèrement augmenté. Les salaires ont également fait montre d'une certaine tendance à la hausse, du moins en ce qui concerne leur somme totale.

Le minime déficit laissé par les comptes provisoires des budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 1953 a pu être couvert par les surplus antérieurs.

Grand-Duché de Luxembourg

Production agricole

PRODUIT	Unité	1949		1951		1952		1953		1954	
		Quantité	Indice (1935/1939 = 100)	Quantité	Indice (1935/1939 = 100)	Quantité	Indice (1935/1939 = 100)	Quantité	Indice (1935/1939 = 100)	Quantité	Indice (1935/1939 = 100)
Céréales panifiables	q.m.	415.023	87	457.913	96	447.990	94	469.847	99	530.942	111
Céréales secondaires	»	436.409	110	496.200	125	482.532	122	549.436	139	445.580	113
Légumineuses	»	3.102	36	5.806	67	5.078	58	7.533	86	4.372	50
Pommes de terre	»	1.115.936	110	1.257.438	124	1.370.463	135	1.303.861	128	1.471.971	145
Autre plantes racines	»	2.150.849	118	2.126.063	116	1.576.007	86	2.836.039	155	2.777.542	152
Plantes fourragères (y compris foin et regain)	»	1.179.571	82	1.655.277	115	1.178.989	82	1.333.978	93	1.372.060	95
Fruits	t	6.650	49	6.870	50	6.450	47	4.700	34	7.230	53
Viandes	t	16.572	94	16.934	96	18.315	103	18.720	106	18.875	107
Lait	l	151.500.000	108	168.000.000	120	175.000.000	125	170.400.000	122	176.700.000	126
Œufs	dz	2.700.000	92	2.850.000	97	2.850.000	97	2.850.000	97	2.850.000	97
Indice général			**98**		**107**		**108**		**111**		**114**

Source : Service d'Etudes et de Documentation économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Grand-Duché de Luxembourg

Indice du coût de la vie

Situation au premier du mois (1er janvier 1948 = 100)

MOIS	1949	1951	1952	1953	1954
Janvier	102,94	114,62	121,52	122,52	122,82
Février	103,98	116,57	122,49	122,26	123,12
Mars	103,04	118,19	122,53	121,88	122,95
Avril	102,51	121,56	121,48	120,91	122,03
Mai	102,62	120,95	121,52	120,88	122,04
Juin	102,82	121,02	122,06	121,31	123,30
Juillet	111,20	122,71	122,75	122,74	123,44
Août	112,65	122,59	123,23	122,42	123,86
Septembre	112,17	122,15	123,19	122,91	124,26
Octobre	110,37	121,34	123,01	122,63	124,36
Novembre	109,87	121,44	122,88	122,83	124,11
Décembre	110,83	121,53	122,63	122,88	124,32
Moyenne annuelle	**107,08**	**120,39**	**122,44**	**122,18**	**123,38**

Source : Office de la Statistique générale du Grand-Duché de Luxembourg.

Le budget de 1954 prévoyait un déficit de plus de 500 millions de francs. Il est probable qu'il se clôturera moins défavorablement, grâce à l'amélioration de la situation économique.

§ 3. — SITUATION ÉCONOMIQUE DES PAYS-BAS

L'année 1954 a été, pour l'économie néerlandaise, une période d'expansion marquée. Par rapport à l'année antérieure, le revenu national a haussé de 5 % en termes réels, tandis que l'activité industrielle a crû de 10 %. Les investissements et la consommation des particuliers ont augmenté dans des proportions beaucoup plus fortes qu'en 1953; il est à noter que l'expansion de la consommation des particuliers a atteint 68 % de celle du produit national, contre 33 % seulement en 1953. La balance des paiements est demeurée favorable, mais dans une moindre mesure que l'année antérieure. L'augmentation des réserves de change a également été moins prononcée qu'en 1953, ceci par suite d'amortissements accrus de la dette extérieure.

1. — *Production et emploi.*

La production industrielle a atteint un niveau auquel elle n'était jamais parvenue auparavant. Par rapport à l'année antérieure, elle a haussé de 10 %, contre 9 % en 1953. Cette cadence d'expansion est plus rapide que celle de la plupart des autres pays. De même qu'en 1953, la contribution la plus importante à l'essor de la production a été apportée par l'industrie des métaux. Si l'on exclut l'industrie pétrolière, dont l'expansion est remarquable, l'augmentation dans l'industrie

Pays Bas

Formation et utilisation du produit national (a)

(en millions de florins)

DÉSIGNATION	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Formation :						
Production des entreprises privées	12.480	13.960	15.140	15.980	17.240	18.660
Production du secteur public	1.260	1.400	1.510	1.530	1.680	1.940
Revenus nets en provenance de l'étranger	410	290	330	410	440	460
Revenu national (au coût des facteurs	**14.150**	**15.650**	**16.980**	**17.920**	**19.360**	**21.060**
Impôts indirects moins subsides	1.820	2.090	2.620	2.530	2.600	2.890
Produit national (aux prix du marché)	**15.970**	**17.740**	**19.600**	**20.450**	**21.960**	**23.950**
Solde des dons et prêts de ou à l'étranger, liquidation d'actifs, etc.	260	1.120	100	— 1.840	— 1.420	— 300
Total des moyens disponibles	**16.230**	**18.860**	**19.700**	**18.610**	**20.540**	**23.650**
Utilisation :						
Consommation privée	11.600	12.650	13.650	13.800	14.300	15.650
Dépenses du secteur public	2.447	2.770	3.170	3.370	3.940	4.250
Investissements nets des entreprises privées	1.560	1.880	1.720	1.870	1.970	2.730
Stocks et fabrications en cours	590	1.560	1.160	— 430	330	1.020
Total des dépenses nationales	**16.230**	**18.860**	**19.700**	**18.325**	**20.540**	**23.650**

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Prix réels.

chimique, a été quasi parallèle à l'évolution de l'industrie en général. Pour le textile, ainsi que pour l'alimentation, les boissons et le tabac, la hausse a été moins forte qu'en 1953. La production de charbon a encore diminué, mais l'extraction d'huiles minérales et de sel est parvenue à de nouveaux records. La construction de logements a nettement augmenté; le nombre d'habitations terminées s'est élevé à 68.000, contre 60.000 en 1953.

Les circonstances climatiques ont influencé défavorablement la production agricole, du moins quant à la qualité des récoltes. En quantité, la récolte des produits les plus importants a été meilleure que celle de l'année précédente. La production de froment a augmenté fortement, par suite de l'extension des emblavements.

Pays Bas

Indices de la production et de l'emploi dans l'industrie (a)

(1949 = 100)

DÉSIGNATION	1950	1951	1952	1953	1954	1953				1954			
						1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Production	112	116	116	127	140	117	127	129	136	128	141	141	152
Emploi (b)	104	107	105	107	111	106	107	109	109	109	110	111	113
Production par travailleur	107	108	111	119	126	110	120	119	125	117	128	126	133

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Industrie de la construction non comprise.
(b) Moyenne des indices du début et de la fin du trimestre.

Pays Bas

Indices de production par industrie

(1949 = 100)

INDUSTRIE	1950	1951	1952	1953	1954
Matériaux de construction et terre cuite	109	121	121	121	129
Industrie chimique (production pétrolière non comprise)	121	128	121	130	143
Cuir, caoutchouc	106	97	100	111	119
Exploitation minière	106	108	108	108	108
Produits métalliques	113	119	121	137	165
Papier	116	132	120	142	156
Textile	108	114	114	129	138
Gaz, électricité et eau	113	119	128	140	155
Produits alimentaires, boissons et tabac.....	109	110	113	119	123
Indice général de l'industrie	**112**	**116**	**116**	**127**	**140**

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Malgré un rendement inférieur, la production de betteraves sucrières a également augmenté, en conséquence aussi d'un élargissement de la superficie cultivée. De même, la production de seigle et de pommes de terre a été supérieure à celle de 1953. Par contre, celle des produits laitiers a à peine augmenté. D'après les chiffres des apports aux marchés à la criée, la production horticole a diminué, mais a été vendue à des prix plus élevés.

Grâce à l'intense activité de l'industrie, 1954 a été une année d'expansion pour les transports, surtout aériens et maritimes. Le transport de marchandises de la « Koninklijke Luchtvaartmaatschappij » a crû de 21 %. Du côté des transports par mer, les embarquements et débarquements de marchandises ont haussé de 17 %,

Pays Bas

Estimation des récoltes

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Froment	Seigle	Orge	Avoine	Légumineuses	Pommes de terre	Betteraves sucrières
1938	434	551	140	447	137	2.843	1.520
1939	417	603	146	449	186	3.050	1.716
1948	306	382	138	316	46	5.870	1.893
1949	425	517	189	424	91	4.605	2.943
1950	295	421	232	382	100	4.051	2.913
1951	270	458	210	491	99	3.795	2.451
1952	327	497	239	483	102	4.358	2.789
1953	249	431	279	484	94	3.679	2.971
1954	397	515	209	467	106	3.999	3.062

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

dépassant, pour la première fois depuis la guerre, le niveau de 1938. Les transports intérieurs de marchandises par chemin de fer et par voie fluviale ont augmenté quelque peu. On doit encore signaler que le tonnage de la flotte commerciale a crû de 88.000 B.R.T., atteignant ainsi, à la fin de 1954, 3.376.000 B.R.T.

Malgré les circonstances atmosphériques défavorables le tourisme a donné de bons résultats. Le nombre de nuitées des étrangers dans les hôtels a augmenté de 28 %.

La population active a crû à peu près dans la même mesure que l'année précédente.

Pays Bas

Nombre de chômeurs

DÉSIGNATION	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Chômeurs (ouvriers D.A.W. excl.)	42.900	58.800	68.400	105.800	84.100	60.200
Ouvriers D.A.W. inscrits (a)	20.200	21.400	25.000	31.800	17.900	14.100
Total	**63.100**	**80.200**	**93.400**	**137.600**	**102.000**	**74.300**
dont :						
Total hommes	57.800	74.100	86.000	128.300	93.400	68.200
Total femmes	5.300	6.100	7.400	9.300	8.600	6.100

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Les ouvriers D.A.W. (Dienst Aanvullende Werkgelegenheid) sont les chômeurs mis au travail par les services publics. Ces statistiques reprennent en outre les chômeurs dont l'inactivité résulte du gel, les malades, les ouvriers indemnisés pour cause d'accident, ainsi qu'un certain nombre de personnes ayant trouvé du travail, sans que les bureaux de travail en aient été avisés en temps utile.

Alors qu'en 1953, la construction intervenait largement dans l'accroissement de l'emploi, le progrès de l'industrie est devenu prépondérant en 1954. A la fin de septembre, d'après une enquête spéciale du « Centraal Bureau voor de Statistiek », le déficit en main-d'œuvre industrielle s'élevait à plus de 61.000 travailleurs. La moitié environ du déficit en main-d'œuvre masculine était localisée dans l'industrie des métaux, où il atteignait plus de 8 % du personnel occupé. Aussi envisagea-t-on, vers la fin de l'année, d'embaucher dans cette industrie des travailleurs étrangers.

A la faveur du développement favorable de la conjoncture, le chômage a diminué. Le nombre de chômeurs, y compris ceux occupés à des travaux d'intérêt public, s'est élevé, en moyenne, à 74.000, contre 102.000 en 1953.

2. — *Commerce extérieur.*

Les échanges commerciaux avec l'étranger se sont encore intensifiés. Comme l'année précédente, les importations ont, en valeur, augmenté plus que les exportations, de sorte que le déficit de la balance commerciale a plus que doublé.

Les importations ont, en quantité, crû d'environ 25 %. L'U.E.B.L. est

Pays-Bas

Valeur des importations par pays de provenance (a)

PAYS	1949	1950	1951	1952	1953	1954
	En millions de florins					
U.E.B.L.	759	1.428	1.765	1.443	1.526	1.822
Allemagne Occidentale	359	934	1.166	1.148	1.392	1.781
Etats-Unis d'Amérique	878	898	1.069	1.080	896	1.277
Royaume-Uni	582	759	783	726	835	871
Indonésie	403	510	766	543	493	528
Suède	174	261	380	302	348	370
France	352	365	386	281	336	380
	En pourcentage du total					
U.E.B.L.	14,4	18,5	18,4	17,2	17,2	16,8
Allemagne Occidentale	6,8	12,1	12,2	13,8	15,7	16,4
Etats-Unis d'Amérique	16,6	11,7	11,2	13,0	10,1	11,9
Royaume-Uni	11,0	9,4	8,2	8,7	9,4	8,0
Indonésie	7,6	6,6	8,0	6,5	5,6	4,9
Suède	3,3	3,4	4,0	3,6	3,9	3,4
France	6,7	4,7	4,0	3,4	3,8	3,5

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) A l'exclusion du diamant et des colis postaux.

Pays-Bas

Valeur des exportations par pays de destination (a)

PAYS	1949	1950	1951	1952	1953	1954
	En millions de florins					
U.E.B.L.	508	722	1.083	1.242	1.255	1.279
Allemagne Occidentale	410	1.104	1.023	1.109	1.134	1.439
Royaume-Uni	615	781	1.168	990	866	1.053
Etats-Unis d'Amérique	111	227	419	516	644	593
Indonésie	392	300	402	440	291	233
France	272	240	331	345	363	369
Suède	149	191	299	334	340	408
	En pourcentage du total					
U.E.B.L.	13,4	13,7	14,8	15,7	15,6	13,9
Allemagne Occidentale	10,8	20,9	14,0	14,0	14,1	15,7
Royaume-Uni	16,2	14,8	15,9	12,5	10,7	11,5
Etats-Unis d'Amérique	2,9	4,3	5,7	6,5	8,0	6,5
Indonésie	10,3	5,7	5,5	5,5	3,6	2,5
France	7,2	4,5	4,5	4,3	4,5	4,0
Suède	3,9	3,6	4,1	4,2	4,2	4,4

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) A l'exclusion du diamant et des colis postaux.

demeurée le premier fournisseur des Pays-Bas, mais est suivie de très près par l'Allemagne Occidentale. Les importations en provenance des Etats-Unis ont progressé dans une forte proportion, en conséquence de la large libération des importations envers la zone dollar, réalisée en octobre 1953 et en mai 1954.

Les exportations, en quantité, ont augmenté de 18 %. La part des produits industriels dans leur valeur totale a haussé, au détriment des produits agricoles. Ce sont la chimie et le secteur des métaux qui ont profité le plus du progrès des exportations. L'expansion prononcée de ces dernières vers l'Allemagne Occidentale a fait de ce pays le premier client des Pays-Bas, l'U.E.B.L. passant à la deuxième place.

Les termes d'échanges se sont quelque peu améliorés au cours de l'année.

Pays Bas

Commerce extérieur

(en millions de florins)

PÉRIODE	1949	1950	1951	1952	1953	1954
	IMPORTATIONS					
1er trimestre	1.341	1.702	2.405	2.260	2.059	2.523
2e trimestre	1.307	1.993	2.688	2.051	2.123	2.519
3e trimestre	1.204	1.890	2.371	1.931	2.235	2.758
4e trimestre	1.424	2.117	2.110	2.087	2.443	3.060
Année	**5.276**	**7.702**	**9.574**	**8.329**	**8.860**	**10.860**
	EXPORTATIONS					
1er trimestre	846	1.108	1.640	2.093	1.934	2.197
2e trimestre	840	1.174	1.755	1.946	1.892	2.149
3e trimestre	898	1.347	1.854	1.933	2.015	2.238
4e trimestre	1.210	1.653	2.080	1.961	2.223	2.588
Année	**3.794**	**5.282**	**7.329**	**7.933**	**8.064**	**9.172**
	SOLDE					
1er trimestre	— 495	— 594	— 765	— 167	— 125	— 326
2e trimestre	— 467	— 819	— 933	— 105	— 231	— 370
3e trimestre	— 306	— 543	— 517	+ 2	— 220	— 520
4e trimestre	— 214	— 464	— 30	— 126	— 220	— 472
Année	**— 1.482**	**— 2.420**	**— 2.245**	**— 396**	**— 796**	**— 1.688**

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Pays-Bas

Coefficients de couverture du commerce extérieur

ANNÉE	U.E.B.L.	Royaume-Uni	France	Allemagne Occidentale	Etats-Unis	Total
1936/1938 ...	69,1	190,3	116,4	52,1	42,8	**73,7**
1948	57,8	82,7	90,4	59,9	8,5	**54,3**
1949	66,7	105,7	74,6	114,1	12,6	**72,2**
1950	50,4	102,8	64,3	118,3	25,2	**68,2**
1951	61,1	148,7	84,0	87,8	39,1	**76,4**
1952	85,7	133,0	121,5	96,9	47,6	**94,9**
1953	82,2	103,2	107,9	81,4	71,7	**90,6**
1954	70,2	120,9	97,1	80,8	46,5	**84,4**

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

3. — *Finances.*

Le compte des transactions courantes de la balance des paiements a, comme pendant l'année antérieure, laissé un solde positif, inférieur cependant à celui de 1953. L'excédent s'est élevé à 482 millions de florins, contre 1.279 millions l'année précédente. Cette évolution a été déterminée, de même qu'en 1953, par celle des échanges commerciaux. Le déficit de la balance commerciale est, en effet, passé de 417 à 1.105 millions de florins. Le compte des transactions « invisibles » s'est clôturé par un solde favorable de 1.587 millions de florins, contre 1.696 millions en 1953.

Les transactions courantes avec la zone dollar ont laissé un solde déficitaire de 475 millions de florins, contre un boni de 254 millions en 1953. Cette régression est imputable pour 474 millions de florins à la balance commerciale, qui s'est ressentie de la libération très large des importations en provenance de cette zone.

Les mouvements de capitaux ont subi d'importantes modifications, surtout dans le domaine des capitaux privés. Les avoirs à l'étranger ont augmenté, en 1954, de 245 millions de florins, contre 195 millions en 1953. Cependant, les entrées de capitaux étrangers ont nettement dépassé les envois de capitaux néerlandais à l'extérieur; cette évolution est imputable en grande partie à la liquidation d'avoirs néerlandais en titres étrangers, contre paiement en dollars. Par suite d'amortissements considérables de la dette publique extérieure, le compte capital s'est soldé par un déficit. Par contre, les paiements en or et en dollars sur compte capital ont laissé un surplus, malgré les amortissements de la dette en dollars.

Pays-Bas

Réserves de change

(en millions de florins)

DÉSIGNATION	31 déc. 1951	31 déc. 1952	31 déc. 1953	31 déc. 1954
Or	1.195	2.060	2.792	3.015
Devises convertibles	341	544	639	761
Devises convertibles dans le cadre de l'U.E.P.	—43	681	822	733
Devises non convertibles	180	375	192	141
Total or et devises	**1.673**	**3.660**	**4.445**	**4.650**

Source : Nederlandsche Bank, N. V.

Dans son ensemble, la balance des paiements s'est clôturée par un surplus de 222 millions de florins, qui s'est manifesté par un accroissement du stock d'or et de devises des banques néerlandaises. L'augmentation des réserves de change de la « Nederlandsche Bank », conjuguée à la création de moyens de paiement en faveur de l'Etat, survenue pour la première fois depuis 1951, a entraîné une

expansion de la circulation fiduciaire, qui est passée de 3.440 millions de florins, à la fin de 1953, à 3.728 millions de florins, à la fin de 1954. Le stock monétaire total, de même qu'en 1953, a crû de 6 %, s'élevant de 8.618 à 9.172 millions de florins.

En vue de mettre fin à l'accumulation de liquidités bancaires surabondantes que l'on observait au début de l'année, des règlements, pris en février, obligèrent les banques à constituer, à partir du 22 mars, des réserves de caisse sans intérêt auprès de la « Nederlandsche Bank ». Leur pourcentage fut progressivement porté de 5 à 10 %. Cette augmentation amena un resserrement du marché de l'argent.

Le montant des crédits des banques commerciales au secteur privé augmenta dans une forte mesure. Pendant le second semestre, les dépôts confiés aux banques diminuèrent quelque peu, en conséquence, entre autres, de la libération des mouvements de capitaux. La libération des mouvements de capitaux dans le cadre de Benelux, en vertu du Protocole du 8 juillet, provoqua, au cours des premiers mois qui suivirent la signature de ce dernier, un afflux de quelque importance de capitaux néerlandais vers l'U.E.B.L.

Ainsi qu'en 1953, le marché des capitaux a été caractérisé par une abondance relative. L'offre visible de capitaux a augmenté, par suite surtout de l'accroissement des entrées de capitaux étrangers, ainsi que des disponibilités des organismes officiels d'investissement. La demande nette de capitaux a augmenté, notamment de la part du secteur privé. Par contre, les appels nets du secteur public au marché des capitaux n'ont guère varié, l'accroissement de la demande des autorités subordonnées ayant été compensé par la diminution de celle de l'Etat.

Le déficit de financement des pouvoirs publics a augmenté, par suite de la hausse du déficit des autorités subordonnées, alors que l'excédent de l'Etat a été réduit à un montant relativement peu considérable.

Grâce à l'amélioration de la conjoncture, les recettes totales de l'Etat ont pourtant été supérieures à celles enregistrées en 1953, mais les dépenses ont fortement augmenté, à la suite d'importants amortissements extraordinaires de la dette extérieure et de l'accroissement des dépenses pour compte du budget militaire. La dette publique a diminué de 22.950 millions de florins à la fin de 1953 à 20.761 millions un an plus tard. Toutefois, la dette intérieure consolidée a crû d'environ 1.500 millions de florins, par suite d'une émission nette de 300 millions de florins et du placement auprès des banques, en février, à la suite des règlements monétaires déjà signalés, de certificats de Trésorerie à 8, 10 et 12 ans, pour un montant de 1.200 millions de florins.

A la Bourse d'Amsterdam, les échanges de titres ont atteint un niveau record. A la fin de décembre, la moyenne générale des cours était supérieure de 36 % à celle d'un an auparavant.

4. — *Prix et salaires.*

Les prix de gros n'ont varié que peu. La tendance à la baisse, entamée en 1951, a cessé au cours de l'année et s'est transformée en une hausse légère. Les matières

Pays-Bas

Consommation des particuliers

(1949 = 100)

PÉRIODE	Valeur	Quantité	Quantité par habitant
1950	109	101	99
1951	117	97	94
1952	117	98	94
1953	122	102	97
1954	134	107	101

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

premières et les produits mi-finis sont revenus à leur niveau moyen de 1953. Celui-ci a été dépassé de 1,5 % par les produits finis; l'évolution de ces derniers porte nettement la marque de la hausse des salaires. Le coût de la vie, qui avait conservé, en 1952 et 1953, son niveau de la fin de 1951, a augmenté de 5 %, sous l'influence prédominante des hausses de salaires et de l'augmentation des loyers.

Pays-Bas

Salaires et Prix

(1949 = 100)

PÉRIODE	Prix de gros	Coût de la vie	Salaires
1950	112	109	107
1951	137	120	117
1952	135	121	120
1953	129	121	123
1954	131	125	136
1954 : 1er trimestre	130	123	—
2e trimestre	132	125	133 (a)
3e trimestre	129	125	—
4e trimestre	131	126	139 (a)

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Moyennes semestrielles.

Les salaires ont augmenté d'environ 16 %. L'année débuta par une hausse générale d'au moins 5 %, obligatoire pour les salaires conventionnels. En outre, les ouvriers qualifiés se virent octroyer une augmentation extraordinaire, et les salaires furent haussés dans les communes des catégories inférieures. L'influence totale de l'ensemble de ces augmentations sur l'indice des salaires conventionnels fut d'environ 9 %. Vers le milieu de l'année, la question des salaires se posa à nouveau; les pourparlers entre employeurs et travailleurs se terminèrent par l'octroi d'une nouvelle augmentation, de 6 % au maximum, à partir du 1er octobre.

La hausse des salaires provoqua celle de la consommation des particuliers, à un point tel que la consommation réelle par habitant dépassa, pour la première fois, le niveau des années 1949-1950.

4. — RELATIONS COMMERCIALES ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LES PAYS-BAS

L'expansion qui caractérise, depuis la libération, les échanges commerciaux entre l'U.E.B.L. et les Pays-Bas, s'est poursuivie en 1954. Aussi de nouveaux chiffres records furent-ils atteints pendant cette année. La progression des importations a cependant été bien plus faible que celle des exportations et, sur ce point, l'évolution récente des échanges entre l'U.E.B.L. et les Pays-Bas a différé de celle de l'ensemble des échanges commerciaux de ces pays : quoique les exportations totales des Pays-Bas aient fortement progressé, les exportations vers l'U.E.B.L. n'ont augmenté que peu; au contraire, les exportations de l'U.E.B.L. vers les Pays-Bas ont crû de 20 %, alors que l'augmentation des exportations totales de l'U.E.B.L. a été relativement faible.

Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L.

Valeur

ANNÉE	Total		Avec les Pays-Bas		Part des Pays-Bas dans le total (pourcentage)
	En milliards de francs	1936/1938 = 100	En milliards de francs	1936/1938 = 100	
	IMPORTATIONS				
1936	21,7		1,9		8,9
1937	27,7	100	2,3	100	8,2
1938	23,1		2,1		9,0
1949	81,9	355	7,6	363	9,3
1950	97,8	405	9,8	470	10,0
1951	127,5	526	13,9	667	10,9
1952	123,0	509	16,2	775	13,2
1953	121,0	500	16,6	794	13,7
1954	127,5	528	17,1	814	13,4
	EXPORTATIONS				
1936	19,7		2,4		12,0
1937	25,7	100	2,8	100	11,0
1938	21,7		2,6		12,0
1949	80,1	353	11,7	455	14,6
1950	82,8	370	18,6	713	22,4
1951	132,6	584	23,8	914	17,9
1952	122,6	540	18,7	720	15,3
1953	113,0	497	20,1	773	17,8
1954	115,2	515	24,2	931	21,0

Source : Institut National de Statistique.

Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas

Valeur

ANNÉE	Total		Avec l'U.E.B.L.		Part de l'U.E.B.L. dans le total (pourcentage)
	Millions de florins	1936/1938 = 100	Millions de florins	1936/1938 = 100	
	IMPORTATIONS				
1936	1.017	100	119	100	11,6
1937	1.550		180		
1938	1.416		162		
1949	5.276	397	759	494	14,4
1950	7.702	580	1.428	929	18,5
1951	9.574	721	1.765	1.149	18,4
1952	8.329	627	1.443	939	17,2
1953	8.860	667	1.526	993	17,2
1954	10.860	818	1.822	1.183	16,8
	EXPORTATIONS				
1936	743	100	86	100	10,9
1937	1.142		126		
1938	1.043		106		
1949	3.794	389	508	479	13.4
1950	5.282	541	722	681	13,7
1951	7.329	750	1.083	1.023	14,8
1952	7.933	813	1.242	1.172	15,7
1953	8.064	826	1.255	1.185	15,6
1954	9.172	940	1.279	1.207	13,9

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Coefficients de couverture du commerce extérieur de l'U.E.B.L. et des Pays-Bas

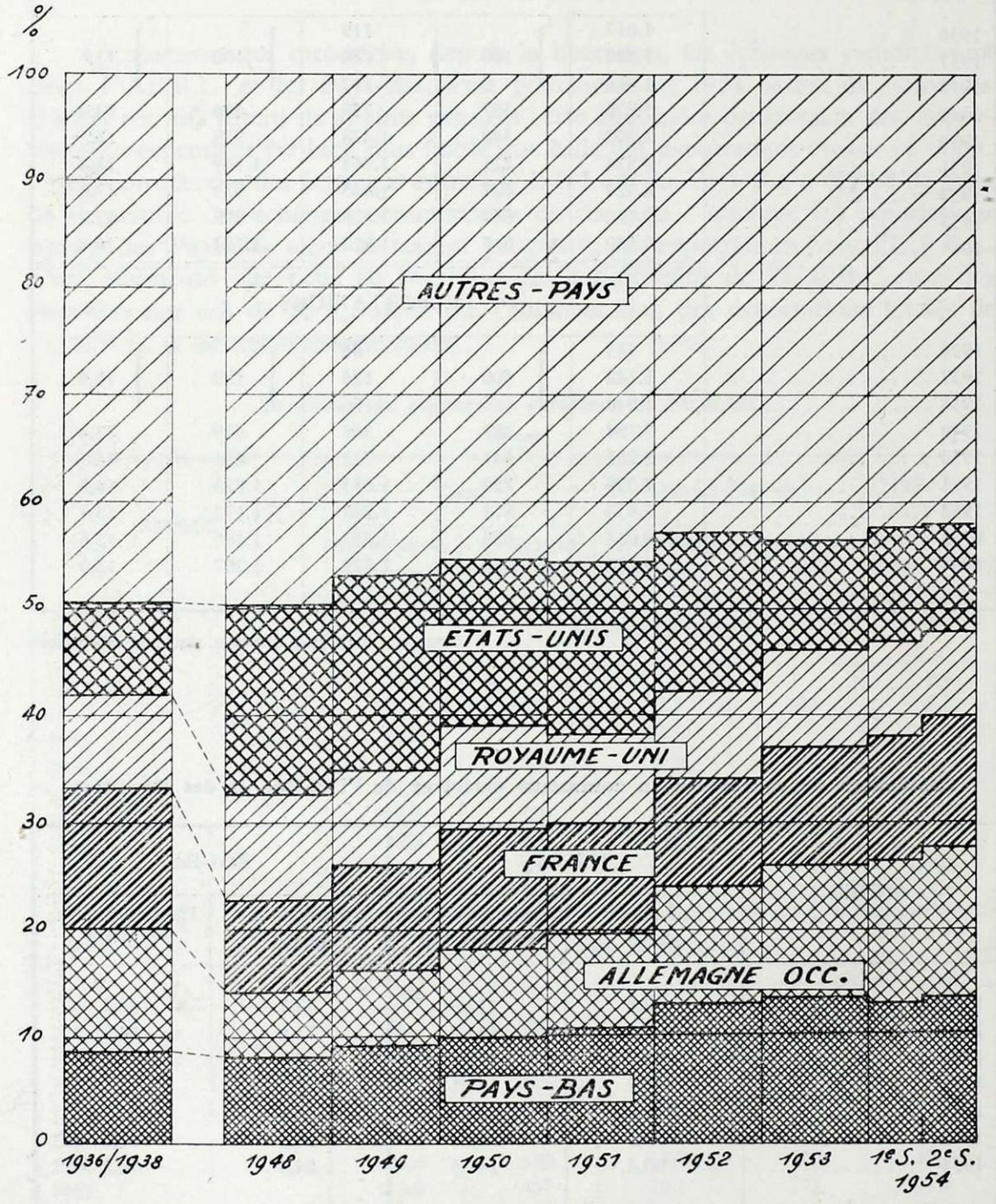
ANNÉE	U.E.B.L.		Pays-Bas	
	Commerce global	Commerce avec les Pays-Bas	Commerce global	Commerce avec l'U.E.B.L.
1936/38	92,1	123,9	73,7	69,1
1949	97,6	154,3	71,6	66,7
1950	84,7	189,5	68,2	50,4
1951	104,2	171,1	76,7	61,1
1952	99,6	115,6	94,1	85,7
1953	93,3	121,1	90,1	82,2
1954	90,4	141,5	84,5	70,2

Sources : Institut National de Statistique.
Centraal Bureau voor de Statistiek.

De cette évolution, il est résulté que la part des Pays-Bas dans le total du commerce extérieur de l'U.E.B.L. s'est fortement redressée à l'exportation (1), mais a légèrement diminué à l'importation. Parallèlement, la part de l'U.E.B.L. dans l'ensemble des exportations néerlandaises a fort reculé et l'Allemagne Occidentale est devenue le premier client des Pays-Bas, l'U.E.B.L. passant à la seconde

Principaux fournisseurs de l'U.E.B.L.

(en pourcentage de la valeur totale des importations)



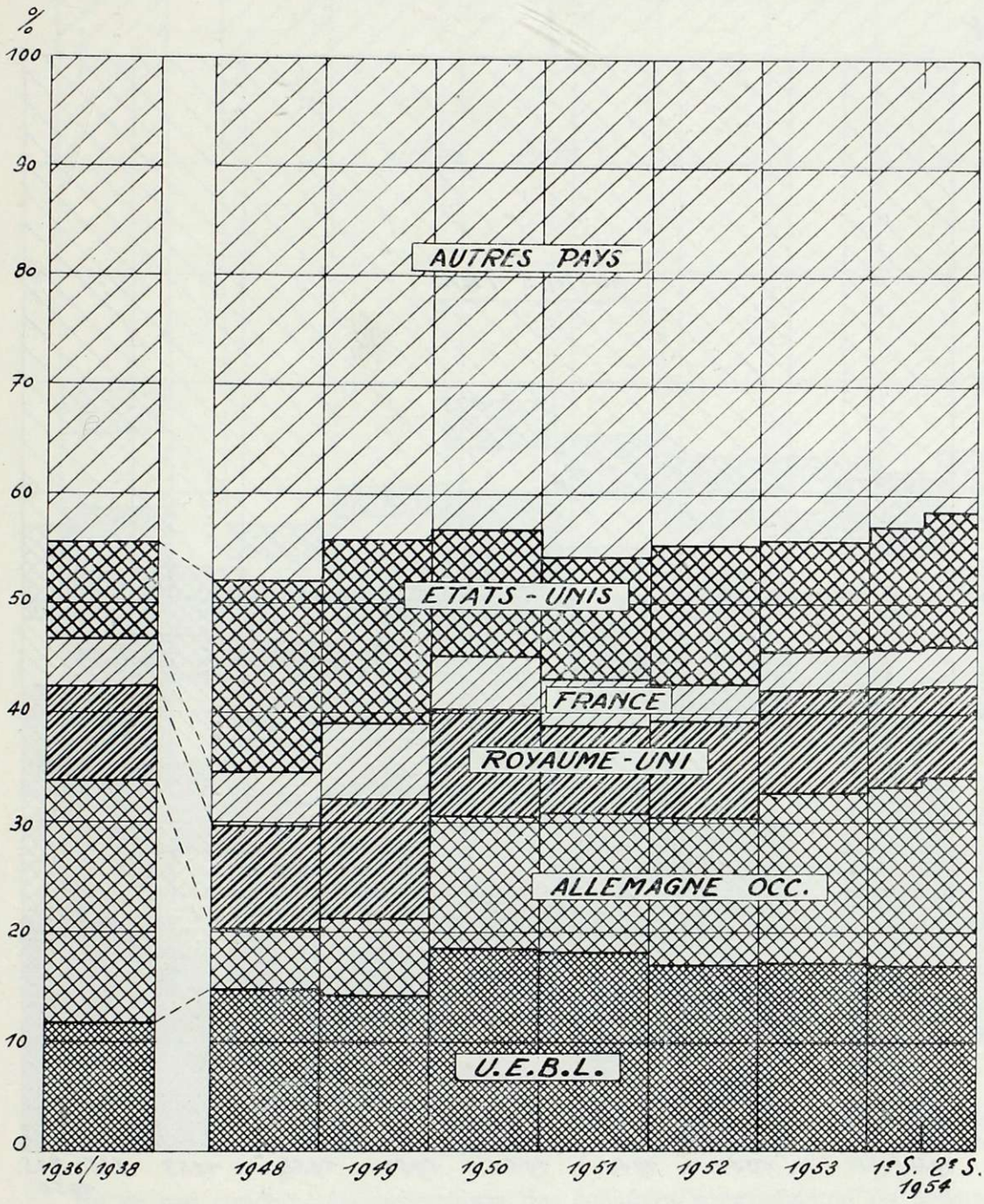
Source : Institut National de Statistique.

(1) Sans toutefois atteindre le record de 1950.

place. De plus, dans sa qualité de premier fournisseur des Pays-Bas, l'U.E.B.L. est suivie de près par l'Allemagne Occidentale (2).

Principaux fournisseurs des Pays-Bas

(pourcentage de la valeur totale des importations)



Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

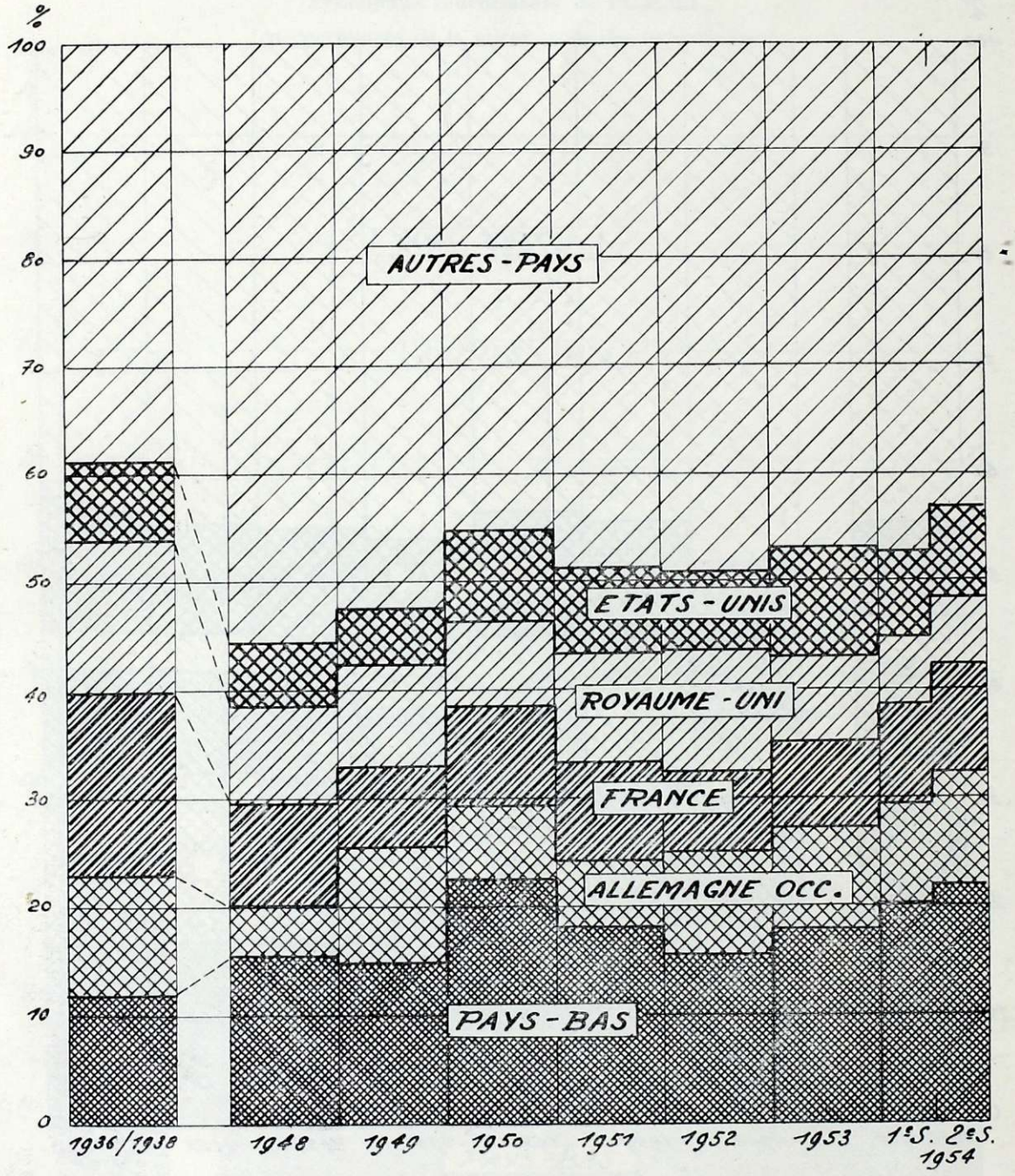
---

(2) La part de l'U.E.B.L. dans les importations totales des Pays-Bas a continué à reculer; en cinq ans, elle est tombée de 18,5 % à 16,8 %.

Ce dernier pays est devenu, en 1954, le fournisseur le plus important de l'U.E.B.L. et est resté son deuxième client, mais sa part dans les exportations totales de l'U.E.B.L. n'a même pas atteint la moitié de celles vers les Pays-Bas.

Principaux clients de l'U.E.B.L.

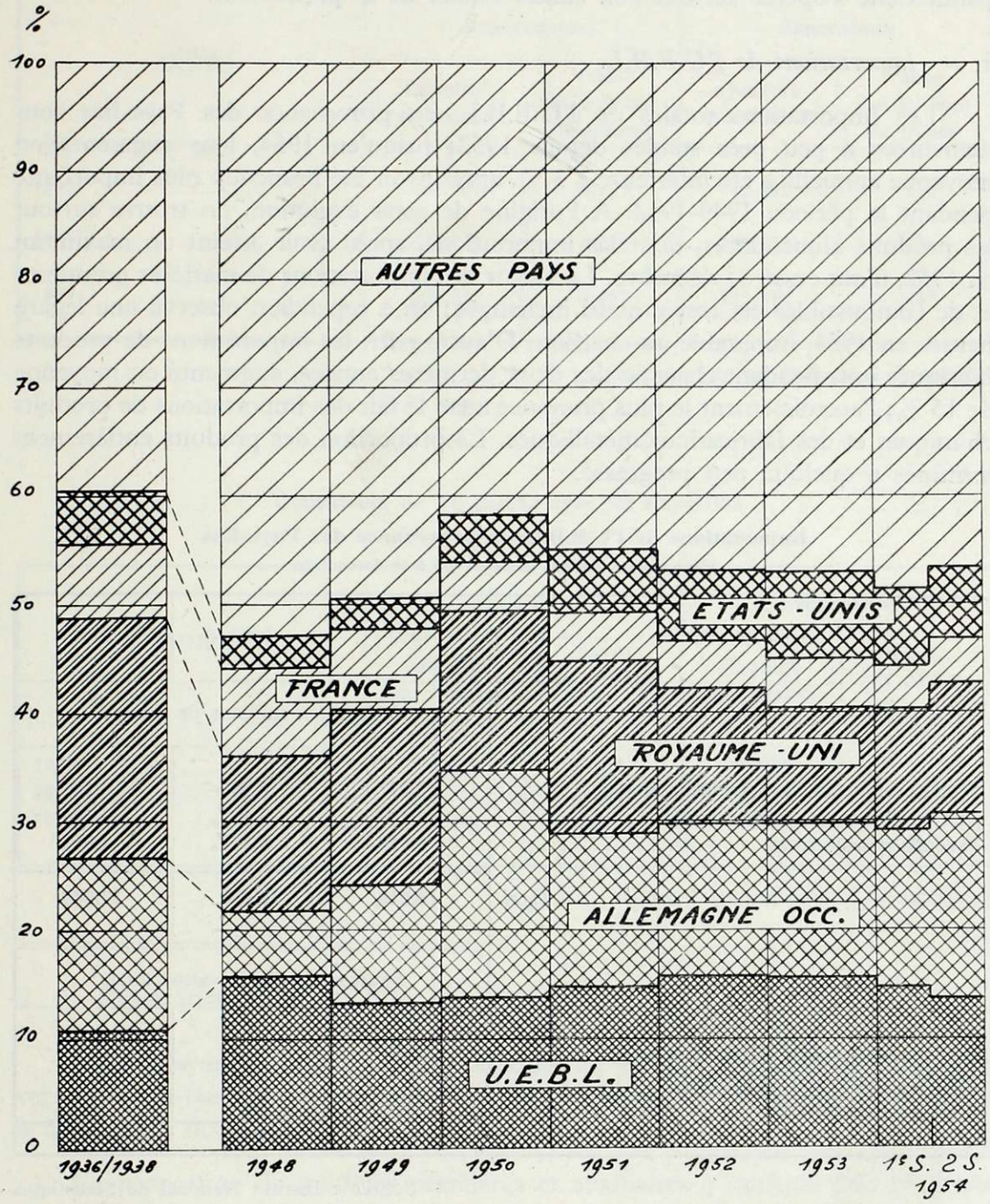
(pourcentage de la valeur totale des exportations)



Source : Institut National de Statistique.

Principaux clients des Pays-Bas

(pourcentage de la valeur totale des exportations)



Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

En ce qui concerne la composition des échanges commerciaux, on constate que les importations en U.E.B.L. de produits d'origine animale tendent à diminuer. Les exportations et importations de produits manufacturés se développent à un rythme presque équivalent; il n'en résulte pas moins un élargissement du boni de la balance commerciale bilatérale, parce que la valeur globale des exportations de produits manufacturés est approximativement le double de celle des importations.

Il est intéressant de noter aussi que les échanges de produits entièrement terminés se développent plus rapidement que la moyenne. La spécialisation industrielle paraît donc s'opérer surtout aux stades finaux de la production.

1. — *Importations de l'U.E.B.L.*

Les importations totales de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas sont demeurées à peu près stables depuis 1952; jusqu'en 1954, leur augmentation moyenne annuelle a été inférieure à 3 %, après avoir été beaucoup plus importante pendant la période 1949-1952. A l'origine de cette évolution, on trouve surtout les produits alimentaires, dont les importations, après avoir atteint un maximum en 1952, n'ont cessé de décroître. La valeur des importations de matières premières et de combustibles est restée quasi inchangée; on a cependant observé une légère hausse en 1954, imputable au charbon. D'autre part, les importations de produits fabriqués ont, pendant chacune des deux dernières années, augmenté en moyenne de 15 %; l'accroissement le plus prononcé a été le fait des importations de produits chimiques et des fabrications métalliques. La proportion des produits entièrement terminés a quelque peu progressé.

Importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas

Répartition d'après le degré de transformation

DÉSIGNATION	1952	1953	1954
	Valeur (en millions de francs)		
Produits alimentaires, boissons et tabacs	5.977	6.800	4.581
Matières brutes et combustibles	3.420	3.423	3.574
Produits manufacturés	6.819	6.397	8.913
Total	**16.216**	**16.620**	**17.068**
	Pourcentage de la valeur totale		
Produits alimentaires, boissons et tabac.....	36,9	40,9	26,8
Matières brutes et combustibles	21,1	20,6	20,9
Produits manufacturés	42,0	38,5	52,3
	100,0	**100,0**	**100,0**

Source : Institut National de Statistique.

L'évolution d'ensemble des importations en provenance des Pays-Bas a donc été déterminée par celle des produits agricoles. Le recul en valeur des importations de ces produits au départ des Pays-Bas de 1952 à 1954 s'identifie à celui des importations totales de produits agricoles de l'U.E.B.L. Les importations de produits des cultures et de l'horticulture n'ont guère varié; la diminution provient exclusivement des produits d'origine animale, et plus particulièrement du beurre et du lait condensé, dont la production belge a sensiblement augmenté.

Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas

Produits agricoles

ANNÉE	Importations		Exportations	
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en millions de francs)
1952	460.701	5.189	45.095	211
1953	546.912	4.288	79.274	286
1954	428.539	3.497	113.919	419

Source : Institut National de Statistique.

Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas

Poissons

ANNÉE	Importations		Exportations	
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en millions de francs)
1952	42.639	287	2.285	11
1953	43.130	282	3.124	13
1954	44.299	315	3.366	14

Source : Institut national de Statistique.

2. — *Exportations de l'U.E.B.L.*

Bien qu'ayant augmenté, les exportations de produits agricoles de l'U.E.B.L. vers les Pays-Bas sont demeurées minimes par rapport au total des exportations à destination de ce pays.

La proportion de matières premières et auxiliaires a quelque peu progressé en 1954, aux dépens de la part des produits manufacturés. Mais le pourcentage des produits entièrement terminés a continué à croître.

La décomposition par secteurs industriel, montre que la hausse la plus forte en montant absolu a été celle des exportations de produits textiles. Ensuite, abstraction faite du redressement des exportations de papier, c'est le groupe des fabrications métalliques qui a connu la progression relativement la plus forte. Dans cette catégorie, l'augmentation est nettement plus marquée à l'exportation qu'à l'importation. Il n'en est pas de même pour les produits chimiques.

Exportations de l'U.E.B.L. vers les Pays-Bas

Répartition d'après le degré de transformation

DÉSIGNATION	1952	1953	1954
	Valeur (en millions de francs)		
Produits alimentaires, boissons et tabac	438	606	886
Matières brutes et combustibles	2.467	2.650	3.350
Produits manufacturés	15.840	16.865	19.938
Total	**18.745**	**20.121**	**24.174**
	Pourcentage de la valeur totale		
Produits alimentaires, boissons et tabac	2,3	3,0	3,7
Matières brutes et combustibles	13,2	13,2	13,9
Produits manufacturés	84,5	83,8	82,4
	100,0	**100,0**	**100,0**

Source : Institut National de Statistique.

Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas

Principaux produits industriels

(en millions de francs)

PRODUITS	Importations			Exportations		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954
Fer et acier	271	186	298	4.895	3.642	3.912
Fabrications métalliques	2.139	2.598	3.000	2.574	3.031	4.150
Métaux non ferreux	382	324	298	1.653	1.430	1.953
Produits textiles	2.268	2.629	2.760	4.103	5.307	5.965
Produits chimiques	705	999	1.134	1.290	1.378	1.593
Produits alimentaires	959	1.076	1.199	246	241	375
Charbon et coke	253	385	736	674	684	1.336
Huiles minérales	1.616	1.467	1.358	761	786	955
Peaux et cuirs	219	223	211	310	419	373
Carton et papier	712	759	928	311	467	568
Ciments	—	—	1	358	474	473

Source : Institut National de Statistique

3. — *Produits sensibles.*

Sous ce terme, sont compris les produits dont le commerce, ayant fait l'objet de difficultés particulières, a conduit à des pourparlers entre la Belgique et les Pays-Bas, soit au niveau des pouvoirs publics, soit directement entre les milieux économiques des pays de Benelux, sur base de la Déclaration de Knokke et du Protocole de La Haye. Les importations et exportations de produits sensibles

ont augmenté. La plupart des accords ont été maintenus; quelques-uns, devenus caducs, n'ont pas été renouvelés (tissus de rayonne, articles en indémaillable, tapis en fibres dures et meubles). Par contre, un nouvel accord relatif à la vaisselle en faïence est entré en vigueur au cours de l'année.

Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas

Produits finis industriels

ANNÉE	Importations		Exportations	
	Valeur (en millions de francs)	Pourcentage de la valeur des importations totales	Valeur (en millions de francs)	Pourcentage de la valeur des exportations totales
1952	3.565	22,0	3.875	20,7
1953	4.590	27,7	4.961	24,7
1954	5.089	29,8	6.532	27,0

Source : Institut National de Statistique.

Commerce de l'U.E.L.B. avec les Pays-Bas

Produits sensibles

ANNÉE	Importations en provenance des Pays-Bas			Exportations vers les Pays-Bas		
	Total (en millions de francs)	Produits sensibles		Total (en millions de francs)	Produits sensibles	
		En millions de francs	Pourcentage de la valeur des importations totales		En millions de francs	Pourcentage de la valeur des exportations totales
1949	7.586	543	7,2	11.727	375	3,2
1950	9.779	857	8,8	18.560	1.847	9,9
1951	13.902	1.429	10,3	23.778	1.681	7,1
1952	16.215	2.052	12,7	18.746	797	4,3
1953	16.620	2.162	13,0	20.121	1.102	5,5
1954	17.068	2.268	13,3	24.174	1.275	6,6

Source : Institut National de Statistique.

SEPTIÈME PARTIE

Relations économiques de la Belgique avec le Congo Belge et le Ruanda-Urundi

RELATIONS ÉCONOMIQUES DE LA BELGIQUE AVEC LE CONGO BELGE ET LE RUANDA-URUNDI

L'année 1954 a été pour le Congo et le Ruanda-Urundi une année de stabilisation et même de reprise économique. Un certain ralentissement des investissements, un progrès continu de l'industrialisation, l'avance constante de la production, ont caractérisé l'évolution en face de l'accroissement de la demande mondiale; il en est résulté une expansion des exportations, au moins en volume, et des importations. Les entrées de ressortissants belges se sont apparemment ralenties. L'équilibre des échanges commerciaux avec l'U.E.B.L. a été mieux assuré, grâce à des importations accrues de produits congolais, devant des exportations en recul; la balance des paiements a néanmoins été encore largement bénéficiaire pour l'U.E.B.L.

Section I. — LES BELGES AU CONGO ET AU RUANDA-URUNDI

Le recensement de la population, effectué le 3 janvier 1955, a montré qu'il y avait au Congo 88.972 Européens, parmi lesquels 69.524 Belges; au Ruanda-Urundi, la population, au 31 décembre 1954, comprenait 5.559 Européens, dont 4.110 Belges. La progression par rapport aux années antérieures se poursuit, bien qu'elle paraisse ralentie, mais ceci peut être dû à l'imperfection des statistiques disponibles précédemment.

Section II. — RELATIONS COMMERCIALES ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LE CONGO BELGE ET LE RUANDA-URUNDI

Le nombre de colons ayant quitté la Belgique par l'entremise du Service de la Colonisation du Ministère des Colonies a été de 2.076, dont 750 hommes. Le développement du colonat apparaît aussi dans les crédits octroyés par la Société de Crédit au Colonat et à l'Industrie, dont l'encours, en fin d'année, s'établissait à 324 millions de francs, contre 293 millions à la fin de 1953.

L'examen des échanges commerciaux entre l'U.E.B.L. et les territoires d'outremer continue à se heurter aux imperfections de la documentation statistique.

A l'importation en U.E.B.L., l'inconvénient causé par la réexportation, après ou sans traitement, d'une grande quantité de produits coloniaux, est écarté dans

es estimations de la Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi; celles-ci rétablissent les destinations définitives à partir des statistiques d'Afrique — ce qui laisse subsister des divergences au point de vue, envisagé ici, du commerce belge — et restent établies sur base des valeurs conventionnelles attribuées à la sortie des territoires d'outre-mer. Le même problème se pose, avec moins d'ampleur, à l'exportation, étant donné que des produits expédiés de Belgique sont parfois de provenance étrangère; aucune indication précise n'est disponible en cette matière.

Seules les statistiques élaborées par l'Institut National de Statistique sont reprises dans les tableaux; le commentaire s'inspirera toutefois des indications tirées des statistiques congolaises, spécialement pour apprécier l'importance des échanges commerciaux.

§ 1. — ÉVOLUTION GÉNÉRALE

La reprise des importations, jointe à la baisse des exportations de l'U.E.B.L., paraît avoir accru le déséquilibre de ses échanges avec les territoires d'outre-mer; en réalité, comme les premières comportent des quantités très élevées de produits destinés à la réexportation, les échanges ont, au contraire, été mieux équilibrés.

A titre d'indication, les exportations des territoires d'outre-mer vers l'U.E.B.L. sont évaluées par la Banque centrale à 4.971 millions de francs congolais, contre 4.573 en 1953; comparés aux valeurs recensées par l'I.N.S. à l'exportation d'U.E.B.L. (6.284 et 6.607 millions), ces chiffres conduiraient à une réduction d'un tiers du boni de la balance de l'U.E.B.L.

L'augmentation des importations de l'U.E.B.L. en provenance des territoires d'outre-mer se situe dans un climat de reprise économique mondiale; le Congo et le Ruanda-Urundi ont accru leurs expéditions totales en volume et en prix, et la Belgique a pris une large part à cet accroissement.

Les importations congolaises se sont développées plus encore en volume, mais leurs prix ont été, en moyenne, plus bas qu'en 1953; cette double évolution ne permettrait pas d'expliquer le recul des expéditions belgo-luxembourgeoises. En fait, celui-ci provient, pour une large part, de la sérieuse diminution des importations congolaises de métaux, articles en métal, matériel et machines, que l'U.E.B.L. fournit en proportion élevée.

§ 2. — ANALYSE PAR PRODUIT

1. — *Importations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.*

Les importations de minerais et métaux, qui constituent la part la plus importante des entrées en U.E.B.L. de produits venant du Congo et du Ruanda-Urundi, ont augmenté en volume et en valeur, en 1954. Si l'on ne tient compte que des seuls produits mis en consommation dans le pays, l'affirmation reste encore valable pour l'ensemble du groupe, selon les estimations de la Banque centrale, grâce à la progression des achats de cuivre brut, mais un recul est observé pour les minerais de zinc et d'étain. Les prix de ces deux matières ont d'ailleurs été faibles au cours de l'année.

Commerce extérieur de l'U.E.B.L. avec le Congo Belge et le Ruanda-Urundi.

Valeur
(en milliers de francs)

SECTION	Importations de l'U.E.B.L. en provenance du Congo Belge et du Ruanda-Urundi			Exportations de l'U.E.B.L. vers le Congo Belge et le Ruanda-Urundi		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954
I. Animaux vivants et produits du règne animal	10.843	8.943	8.795	51.011	73.326	79.933
II. Produits du règne végétal	481.670	554.776	722.986	66.878	83.474	101.114
III. Corps gras, graisses, huiles et produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale	416.627	521.080	511.574	12.937	11.419	8.293
IV. Produits des industries alimentaires; boissons alcooliques et vinaigres; tabac.....	87.351	85.903	134.666	101.386	128.135	154.389
V. Produits minéraux	1.954.001	1.365.361	1.493.842	182.111	167.996	237.787
VI. Produits chimiques et pharmaceutiques; couleurs et vernis; parfumerie; savons; bougies et similaires; colles et gélatines; explosifs; engrais	11.750	2.063	1.039	325.232	309.947	331.299
VII. Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages de ces matières ..	28.746	26.309	21.368	18.202	20.612	20.600
VIII. Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc.....	218.936	188.553	222.158	97.988	100.970	84.728
IX. Bois, liège et ouvrages de ces matières; ouvrages en matière à tresser	50.516	55.727	67.250	28.104	63.913	26.259
X. Papier et ses applications	574	252	99	163.416	145.602	159.979
XI. Matières textiles et ouvrages de ces matières	787.407	611.064	668.719	441.576	426.000	520.064
XII. Chaussures, chapeaux, parapluies et parasols, articles de mode.....	48	51	16	59.989	90.817	41.166
XIII. Ouvrages en pierres et autres matières minérales; produits céramiques; verre et ouvrages en verre ...	29	20	62	131.400	134.322	155.016
XIV. Perles fines, pierres précieuses, métaux précieux et ouvrages de ces matières; monnaies	704.356	694.081	668.778	8.590	7.877	7.482
XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	5.026.386	4.907.923	5.314.247	2.664.165	2.126.934	1.835.678
XVI. Machines et appareils; matériel électrique	17.571	18.615	20.346	1.661.163	1.502.794	1.321.151
XVII. Matériel de transport.....	6.320	9.066	9.672	999.108	1.032.138	1 074.435
XVIII. Instruments et appareils scientifiques et de précision; horlogerie; instruments de musique	2.972	3.474	3.875	61.162	70.659	54.457
XIX. Armes et munitions	82	136	60	95.039	68.202	26.957
XX. Marchandises et produits divers non compris ailleurs .	1.806	1.684	907	33.723	32.973	36.440
XXI. Objets d'art et de collection	508	462	304	1.032	1.917	864
XXII. Marchandises non relevées dans les sections précédentes	—	—	579	3.098	6.695	5.892
Total général	**9.808.499**	**9.055.543**	**9.871.342**	**7.207.310**	**6.606.722**	**6.283.983**

Source : Institut National de Statistique.

Importations en U.E.B.L. des principaux produits en provenance du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (a)

DÉNOMINATION	Quantités (tonnes)			Valeur (1.000 F)		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954
Bananes	7.201	6.418	5.784	60.118	48.218	42.601
Café vert	7.605	8.518	8.497	362.620	389.055	466.034
Fèves de cacao	785	997	1.389	28.073	33.792	74.102
Tourteaux	13.484	11.820	13.666	54.840	46.559	54.030
Tabacs bruts	44	45	62	4.113	5.387	6.453
Peaux de bovins et similaires	408	616	599	15.818	22.035	20.391
Amandes de palmistes	835	11.212	19.354	5.274	79.611	123.921
Caoutchouc	7.362	8.471	10.013	218.933	188.527	222.139
Bois ronds bruts ou simplement équarris	12.055	12.462	17.246	30.295	25.613	35.404
Bois sciés de long ou simplement préparés	3.314	4.849	6.763	12.158	18.607	25.201
Coton brut (linters excl.)	13.448	14.976	16.122	624.554	556.196	646.573
Urena lobata, punga et abroma augusta	11.748	5.428	1.269	153.158	48.940	17.463
Minerais de cuivre	12	204	57	4.055	5.060	3.373
Minerais de zinc	146.931	111.042	119.799	596.011	173.472	191.499
Minerais d'étain	13.048	14.413	15.0 9	1.295.211	1.112.880	1.100.111
Minerais de manganèse	10.192	151	11.918	28.121	240	21.252
Ivoire brut	48	36	3	10.503	8.663	8.497
Copal	2.401	1.564	2.58[illegible]	32.275	17.452	33.170
Huile de coton	521	2.359	2.501	8.367	36.581	36.722
Huile d'arachides	2.405	5.330	4.167	42.906	98.620	77.921
Huile de palme	33.820	43.255	38.529	341.124	367.064	376.499
Huile de palmiste	1.042	1.000	1.433	14.241	16.006	19.382
Bois de placage et contreplaqués	591	898	700	6.756	9.844	5.448
Cuivre brut	134.238	129.077	144.932	4.871.102	4.709.506	5.128.341
Etain brut	1.136	1.288	1.831	138.515	150.431	180.939
Cadmium	10	12	20	1.958	2.087	3.605
Or brut	13	13	13	703.000	691.866	667.413

Source : Institut National de Statistique.

(a) D'après les rubriques de la classification-type du commerce international sauf pour le copal, l'urena lobata..., le cadmium, où il a été fait usage des rubriques du tarif douanier.

Une augmentation équivalente a été enregistrée pour les produits végétaux. Le progrès est général pour les oléagineux, sauf pour l'huile d'arachides, dont les exportations congolaises ont été moindres; la bonne activité des huileries belges s'est traduite par une importation fortement accrue de noix palmistes, en dépit de la réduction des exportations congolaises, qui, dans la ligne de l'évolution mondiale, est fonction du traitement local des graines; les réexportations d'huiles portent sur une proportion très forte des importations totales; l'évolution de celles-ci n'est pas significative pour l'évaluation de la consommation nationale d'huile congolaise, qui paraît s'être maintenue pour l'huile de palme et accrue pour les huiles de coton et de palmiste.

Les livraisons de coton à la Belgique sont en progrès, au détriment des expéditions à l'étranger. Si la Belgique a consommé plus de fibres dures en 1954, les achats d'urena et de punga du Congo n'en ont pas moins été fort réduits, la production étant restreinte et les livraisons insuffisantes pour assurer des approvisionnements réguliers aux fabricants.

Les importations de bananes ont diminué, la sécheresse ayant fait tomber la production. Bien que la Belgique ait fortement réduit ses achats de café, elle a maintenu ses importations du Congo et du Ruanda-Urundi. Elle a accru celles de cacao, dans une large mesure. Il y a aussi progrès pour le tabac, nonobstant l'expansion des fabrications congolaises.

Malgré des besoins plus grands en 1954 et le progrès continu des exportations congolaises — qui s'observe d'ailleurs dans le total des quantités entrées en Belgique — l'U.E.B.L., d'après les calculs de la Banque centrale, a absorbé moins de caoutchouc congolais.

La même divergence des statistiques apparaît aussi pour les bois, qui sont plutôt en recul, contrairement aux indications de l'importation totale enregistrée. Les achats de peaux et d'ivoire sont également en régression; le copal, au contraire, a été l'objet d'affaires plus soutenues, grâce à une hausse des prix, mais le produit est en grosse part réexporté, les fabricants belges recourant d'ailleurs davantage aux produits synthétiques.

2. — *Exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.*

Le recul des exportations, qui se manifeste depuis 1952, trouve son origine principale dans l'évolution du groupe des métaux; les trois sectionsdu tarif douanier (XV, XVI et XVII) qui comprennent les métaux et leurs ouvrages, les machines et appareils, le matériel de transport, ont, en effet, subi une régression globale de près de 1.100 millions de francs par rapport à 1952 et de plus de 400 millions par rapport à 1953. La plupart des rubriques sont en diminution. Ce sont, cependant, les poutrelles, les tôles et les tubes en acier, qui marquent le recul le plus net; à noter, toutefois, l'avance enregistrée en tôles avec revêtement; d'autre part, les accessoires pour la construction des voies ferrées, bien qu'en diminution marquée par rapport à 1952, ont donné des ventes plus fortes qu'en 1953, manifestant encore les besoins d'équipement ferroviaire, qui apparaissent surtout dans les livraisons accrues de matériel roulant. Quelques autres rubriques, en général moins importantes, se sont aussi maintenues ou ont progressé, telles que les machines génératrices (électriques exclues), les chaudières à vapeur, les moteurs à combustion interne, les machines-outils.

En textiles, la situation s'est à nouveau améliorée; de nombreuses rubriques participent à ce mouvement, mais les ventes se sont surtout développées pour les tissus de coton imprimés et les couvertures, dont les achats congolais ont augmenté dans de fortes proportions.

Les produits chimiques ont, dans la plupart des rubriques, retrouvé ou dépassé le niveau de 1952; exception doit être faite pour les peintures et les produits pharmaceutiques.

L'augmentation des expéditions de ciment a été considérable; les matériaux de construction, en général, sont en progrès; il en va de même du verre.

La section du papier est surtout influencée par les expéditions plus fortes de papier d'emballage. Les articles en caoutchouc, en bois et en cuir, sont en régression.

L'accroissement de la population a bénéficié à de nombreux secteurs de l'industrie alimentaire et les fournitures de la Belgique en ont été favorablement influencées.

Principales exportations de l'U. E. B. L.
vers le Congo Belge et le Ruanda-Urundi

Valeur
(en milliers de francs)

SECTION ET CHAPITRE (a)	1952	1953	1954
I. 2. Viandes	17.104	34.193	32.488
3. Poissons, crustacés et mollusques	10.500	21.055	20.126
II. 7. Légumes et plantes alimentaires	25.579	35.936	39.148
8. Fruits comestibles	8.352	12.801	14.777
11. Produits de la minoterie, malt, amidons et fécules	25.950	27.528	39.402
IV. 16. Préparations de viandes, de poissons, de crustacés et de mollusques	17.252	19.175	24.693
17. Sucres et sucreries	7.197	14.422	35.668
18. Cacao et ses préparations	9.872	13.890	13.551
19. Préparations à base de farines ou de fécules	26.048	27.291	22.993
20. Préparations de légumes, de plantes potagères, de fruits et d'autres plantes ou parties de plantes	22.521	27.470	28.471
22. Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	5.460	9.050	10.615
V. 25. Sel, soufre, terres et pierres, chaux et ciments	162.426	141.240	203.624
27. Combustibles minéraux, huiles minérales et matières bitumineuses, produits de leur distillation	19.667	26.714	34.084
VI. 28. a. Produits chimiques	63.935	54.046	66.143
b. Produits pharmaceutiques	89.925	78.266	78.721
29. Produits chimiques préparés et autres produits pour cinématographie et photographie	14.246	17.093	20.551
30. Extraits tannants et tinctoriaux, couleurs, siccatifs, vernis, mastics et encres, crayons et mines	73.090	55.573	57.979
34. Explosifs, articles de pyrotechnie, allumettes et autres articles en matières inflammables.	56.649	76.903	73.616
IX. 40. Bois et ouvrages en bois	24.736	59.148	22.591
X. 44. Cartons et papiers, ouvrages en carton ou en papier	118.598	106.040	112.576
45. Articles de librairie et produits des arts graphiques	44.162	38.835	46.943

(Suite p. 409).

Principales exportations de l'U. E. B. L. vers le Congo et le Ruanda-Urundi (suite)

Valeur
(en milliers de francs)

SECTION ET CHAPITRE (a)	1952	1953	1954
XI. 47. Laines, crins et poils	33.540	51.873	39.696
48. Coton	173.555	152.270	263.476
49. Lin, chanvre, jute, ramie et autres matières textiles végétales	33.736	10.844	27.508
50. Ouates et feutres, cordages et articles de corderie, tissus spéciaux et articles techniques	27.420	20.788	21.972
51. Bonneterie	24.583	22.587	23.028
52. Vêtements, lingerie et autres articles confectionnés	140.902	157.105	132.743
XII. 54. Chaussures	50.800	84.069	35.132
XIII. 58. Ouvrages en pierres et autres matières minérales	55.911	71.318	77.135
59. Produits céramiques	35.521	29.065	30.165
60. Verre et ouvrages en verre	39.968	33.939	47.716
XV. 63. Fer, fonte, acier	2.292.845	1.939.886	1.654.755
64. Cuivre	92.843	56.971	42.537
66. Aluminium	78.060	59.472	60.960
71. Ouvrages divers en métaux communs, non dénommés ni compris ailleurs	56.185	51.249	55.136
XVI. 72. Chaudières, machines, appareils et engins mécaniques, ainsi que leurs pièces détachées	912.718	943.867	790.097
73. Machines et appareils électriques et objets servant à des usages électrotechniques, ainsi que leurs pièces détachées	748.445	558.927	531.054
XVII. 74. Véhicules pour voies ferrées et matériel de chemins de fer et de tramways	454.348	523.409	610.180
75. Automobiles, cycles et autres véhicules	303.064	198.693	214.191
76. Aviation et navigation	241.696	310.036	250.064
XVIII. 77. Instruments et appareils d'optique, de mesure, de précision et autres instruments et appareils non dénommés ni compris ailleurs	41.314	46.957	41.744

Source : Institut National de Statistique.

(a) La diversité des produits exportés est trop grande pour qu'il soit possible d'en donner une image satisfaisante dans un tableau de dimensions raisonnables, comme on peut faire pour les importations en provenance du Congo. Aussi le présent tableau reprend-il les principaux chapitres du tarif douanier dont les sections ont été représentées au tableau de la page 405. Les données sont fournies en valeur, les rubriques étant trop peu homogènes pour que la présentation en quantités soit valable.

§ 3. — IMPORTANCE DES ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE L'U.E.B.L. ET LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Pour bien se rendre compte de la signification des échanges avec les territoires d'outre-mer, quant à leur importance dans le trafic total de l'U.E.B.L., il convient d'examiner d'abord la mesure dans laquelle celle-ci intervient dans les échanges extérieurs du Congo et du Ruanda-Urundi.

Répartition proportionnelle des échanges du Congo Belge et du Ruanda-Urundi en 1953 et 1954

(en pour-cent des importations ou exportations totales)

PAYS	Importations		Exportations	
	1953	1954	1953	1954
U.E.B.L.	40,2	37,7	22,2	24,3
Etats-Unis	23,0	18,9	24,9	22,2
France et T.O.M.	3,7	4,1	12,9	13,2
Allemagne	4,5	6,8	11,2	9,7
Royaume-Uni	7,0	6,9	8,4	9,0
Italie	2,1	2,7	4,6	4,9
Pays-Bas	3,0	3,0	4,3	4,0

Source : Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

Globalement, la part de l'U.E.B.L. a reculé à l'importation et progressé à l'exportation, de 1953 à 1954; le tableau ci-dessus permet de voir l'évolution pour les autres principaux partenaires : l'Allemagne Occidentale, le Japon (1) et l'Italie ont surtout accru leur part dans les importations, les Etats-Unis l'ont diminuée à l'importation comme à l'exportation. Ceci apparaît comme une normalisation des relations qui avaient été bouleversées par la guerre, mais c'est aussi un témoignage de la concurrence plus vive rencontrée par l'U.E.B.L. sur ces marchés.

A l'importation, la Belgique a presque maintenu sa participation, dans l'ensemble, pour les sections des métaux et machines, qui constituent plus des deux tiers des expéditions de l'U.E.B.L. vers le Congo et le Ruanda-Urundi. En produits sidérurgiques, sa part a été quelque peu réduite, ainsi que pour les excavateurs, les appareils de manutention, les machines textiles, de scierie et de menuiserie, les appareils de précision; par contre, elle est stable ou en avance pour les articles en métal en général, les moteurs, les pompes, les grues, les ponts roulants, les concasseurs, les laveurs-trieurs, le matériel à agglomérer, l'appareillage électrique, le matériel roulant, les bateaux.

Pour les autres sections, le recul relatif est un peu plus fort, malgré une progression absolue de quelque 10 %. Une avance relative est cependant enregistrée pour certains tissus de coton (2), les couvertures, le ciment, le verre.

Au total, le recul de la Belgique de 38,5 à 35,8 % représente environ 500 millions de francs, dont les deux tiers peuvent être attribués à la modification de la structure des importations, en particulier à la régression observée dans les sections des métaux et machines; cette régression n'a été compensée pour la Belgique qu'à concurrence de 40 % par l'évolution des autres sections. Pour l'ensemble des autres pays, au contraire, le recul en métaux et machines (3) s'accompagne

(1) De 2,3 à 4,2 %; à l'exportation, sa part est minime.

(2) Indépendamment des réexportations d'articles japonais.

(3) A noter, toutefois, que l'Allemagne a fortement accru ses ventes dans ce domaine.

d'une avance des autres sections, dont ces pays bénéficient davantage; l'avance du seul secteur des huiles minérales équivaut presque, pour les autres pays, à la totalité du gain réalisé grâce à la modification de la structure des importations. Cet élément, qui découle en partie du niveau de vie très élevé de la population non indigène, montre que les échanges entre le Congo Belge et le Ruanda-Urundi et la Belgique sont largement conditionnés, à l'exportation comme à l'importation, par ses possibilités limitées; la balance des paiements entre la Belgique et ses territoires d'outre mer s'en trouve moins déséquilibrée; c'est au détriment, cependant, de la balance globale du Congo et du Ruanda-Urundi, affectée par l'importation toujours croissante des biens de consommation.

Les exportations des territoires se sont davantage orientés vers la Belgique; l'U.E.B.L. en a pris 24,3 % du total, contre 22,2 en 1953, selon les statistiques rectificatives de la Banque centrale. L'U.E.B.L. a augmenté notamment ses achats de coton, de noix palmistes, de cuivre, produits sensibles qui ont subi un recul global, selon les valeurs douanières; de façon générale, d'ailleurs, l'évolution de 1953 à 1954, pour l'U.E.B.L., est en sens inverse du mouvement total des divers produits, ce qui tend à montrer que la Belgique est un acheteur des produits de ses territoires africains plus stable que les pays étrangers; elle joue ainsi son rôle modérateur des fluctuations et soutient en même temps la croissance du commerce des territoires.

L'U.E.B.L. a donc été en 1954 un meilleur débouché pour les territoires d'outre-mer, en même temps qu'elle voyait sa part dans les importations se réduire.

Cette évolution est confirmée par l'examen du commerce de l'U.E.B.L.

Ses exportations vers le Congo et le Ruanda-Urundi sont revenues de 5,9 à 5,5 % du total. Le débouché africain s'est ainsi rétréci pour un grand nombre de produits; cela se vérifie, par section du tarif douanier, pour plus des trois quarts des valeurs, 5,5 % enregistrant en même temps un recul absolu; dans ce dernier groupe, sont compris surtout les métaux, les machines, les ouvrages en caoutchouc et en bois, les chaussures et les autres produits de la même section; par contre, le matériel de transport, les ouvrages en papier, les produits chimiques, ont augmenté en valeur absolue; un progrès, tant relatif qu'absolu, s'observe pour les produits alimentaires, minéraux, textiles, verriers; une analyse plus détaillée montre que ces progrès se situent en ordre principal dans les tissus de coton et le ciment, ainsi que dans le matériel ferroviaire. L'examen des groupes des métaux et machines fait apparaître que le débouché congolais a été relativement — et, en général, aussi de façon absolue — plus intéressant qu'en 1953 pour les tôles avec revêtement, le matériel de voies ferrées et la matériel roulant, les moteurs à combustion interne, les machines agricoles, les machines-outils pour le travail des métaux.

L'exportation belge paraît ainsi dépendre dans une large mesure des besoins d'équipement des territoires d'outre-mer.

L'U.E.B.L. a augmenté en 1954 ses achats de produits coloniaux, parfois d'une manière fort sensible; quelques produits font exception : le café, l'huile d'arachides, l'huile de palmiste, une compensation se réalisant toutefois par des achats accrus de noix palmistes. Aussi est-il normal que les achats effectués au

Congo et au Ruanda-Urundi se soient accrus; la progression globale est équivalente à l'augmentation observée pour l'ensemble des dites importations, sans distinction d'origine. Les évolutions particulières sont cependant assez divergentes, puisque pour la moitié des produits en cause, la variation des importations venant des territoires d'outre-mer a été plus sensible que celle des quantités de toute provenance. De toute façon, les achats aux territoires d'outre-mer ont été augmentés pour presque tous les produits dont l'U.E.B.L. a davantage importé en 1954; une exception doit être faite pour le minerai de zinc, dont une partie considérable est maintenant transformée en métal au Katanga même, pour les bananes, à cause de la sécheresse, et enfin pour les bois.

Section III. — BALANCE DES PAIEMENTS ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LE CONGO BELGE ET LE RUANDA-URUNDI

Les données présentées dans le tableau ne sont pas tout à fait comparables, à cause des nouvelles méthodes d'établissement appliquées à partir de 1953 (1). De façon générale, les règles de base n'ont pas été modifiées en 1954; toutefois, dans le poste des transactions diverses, les résultats de la Loterie coloniale n'interviennent plus que pour le solde net.

La balance des paiements entre l'U.E.B.L. et les territoires du Congo et du Ruanda-Urundi, telle qu'elle apparaît dans le cadre circonscrit de ce chapitre, donne une vision amputée de la réalité. Bien que les monnaies soient distinctes, il s'agit d'une seule zone monétaire et, dans le cas de l'U.E.P., les opérations se traitent en francs belges; les implications du déséquilibre de la balance quant à la position en francs belges des territoires d'outre-mer, seraient donc interprétées d'une manière incomplète, s'il n'était pas tenu compte du large boni des territoires d'outre-mer sur les pays de l'U.E.P. autres que l'U.E.B.L. D'autre part, les caractéristiques de la production congolaise, orientée en majeure partie vers les marchés internationaux des grandes matières premières, ne s'accordent pas au cadre étroit de relations économiques bilatérales; le déséquilibre de la balance bilatérale ne peut donc être envisagé isolément.

C'est pourquoi il convient de rappeler ici que la balance des paiements du Congo et du Ruanda-Urundi a encore été en boni en 1954; le solde est cependant devenu négligeable — 42 millions de francs, — après avoir été important au cours des dernières années (2). Le solde des transactions courantes est, toutefois, négatif; il a fluctué, pour les trois dernières années, autour de 1.800 millions.

Quant au déficit en francs belges, il a reculé de 1.703 à 1.095 millions de francs; le solde de la balance des paiements est revenu de 7.233 à 7.067 millions, pendant que les transactions en francs belges avec l'étranger — en majeure partie, celles qui sont comptabilisées à l'U.E.P., — laissaient un boni de 6.005 millions,

(1) Cfr. *L'Economie belge en 1953*, op. cit., p. 426-429.

(2) L'évolution depuis 1950 s'explique cependant, en partie, par des mouvements temporaires de capitaux.

contre 5.839 millions en 1953; en outre, le solde des transactions en devises avec l'U.E.B.L. (1) est tombé de 310 à 33 millions.

Le déficit en francs belges de 1.095 millions a été couvert par des arbitrages de devises, opérés grâce aux surplus en dollars des Etats-Unis; ces arbitrages se sont cependant élevés à 3.061 millions, la différence correspondant à une augmentation de 1.966 millions des avoirs en francs belges (2); les sociétés ont, en effet, retenu en cette monnaie une partie de leurs recettes obtenues en U.E.B.L. et le Trésor n'a pas transformé en francs congolais une partie du produit de l'emprunt émis en Belgique.

Une légère réduction du solde négatif de la balance bilatérale résulte des évolutions en sens inverse du solde des transactions courantes et des mouvements de capitaux.

L'insuffisance des importations de la Belgique en provenance de ses territoires africains, parfois incriminée comme une des causes de l'ampleur du déficit, a certes été atténuée en 1954; les exportations, d'autre part, ayant été moins importantes, le solde des opérations sur marchandises s'est trouvé réduit dans une large mesure. Il apparaît ainsi que le déficit des transactions courantes est dû, en ordre principal, au développement des dépenses pour déplacements, frets et assurances, revenus d'investissements, transferts de migrants. Or, il importe d'observer que ces dépenses sont consenties en liaison avec des échanges qui ne concernent l'U.E.B.L. que pour partie; le poste déficitaire le plus important, celui des frets, comporte des dépenses importantes en rapport avec des échanges commerciaux autres que les opérations portées dans la balance avec l'U.E.B.L. Les déplacements à l'étranger et les transferts de migrants reflètent l'accroissement de la population belge installée dans les territoires africains et les revenus élevés dont elle bénéficie. Quant aux revenus d'investissements, ils prennent de l'extension en fonction d'un élargissement continu des capitaux investis; mais ils peuvent comprendre des sommes revenant à des étrangers sur des dividendes payés en francs belges.

Le déficit vis-à-vis de l'U.E.B.L. paraît ainsi largement conditionné par le niveau de l'économie des territoires d'outre-mer, dont le pouvoir d'achat aux mains des consommateurs et les besoins d'équipement déterminent un montant élevé d'importations visibles ou invisibles; le déficit constitué par la rémunération des capitaux investis est aussi une suite logique du développement des territoires.

Comme l'autofinancement contribue au maximum à la satisfaction des besoins d'équipement des entreprises privées, l'introduction de nouveaux capitaux est assez limitée, en face de sorties encore plus importantes.

Les besoins du Plan décennal obligent, d'autre part, les territoires à recourir à l'emprunt extérieur; l'emprunt émis en Belgique a permis d'atténuer sensiblement le déficit total de la balance bilatérale. Etant donné ces caractéristiques des besoins de capitaux et le coût élevé du travail européen, il est vraisemblable que le déficit

---

(1) Transactions relatives aux ventes d'or sur le marché libre.

(2) Les réserves en or se sont accrues aussi de 1.695 millions; en contrepartie, une diminution de 2.549 millions est enregistrée dans les réserves en dollars des Etats-Unis et du Canada et un recul de 70 millions dans les autres devises.

Balance des paiements du Congo Belge et du Ruanda-Urundi envers l'U.E.B.L.

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1952			1953			1954		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
A. Transactions courantes :									
1. Opérations sur marchandises (f.o.b.) (a)	6.826	7.620	— 794	4.218	6.990	— 2.772	5.207,3	6.771,1	—1.563,8
2. Or non monétaire	438	—	+ 438	366	—	+ 366	379,2	—	+ 379,2
3. Déplacements à l'étranger	88	171	— 83	100	443	— 343	143,0	680,0	— 537,0
4. Frets et assurances nets	16	1.283	— 1.267	123	2.821	— 2.698	148,0	3.617,0	—3.469,0
5. Revenus des investissements	421	2.138	— 1.717	487	2.290	— 1.803	360,0	2.500,0	—2.140,0
6. Transactions gouvernementales non comprises ailleurs	325	393	— 68	840	524	+ 316	890,0	650,0	+ 240,0
7. Transactions diverses	743	1.612	— 869	904	1.574	— 670	560,0	1.789,0	—1.229,0
8. Donations et fonds de migrants	166	534	— 368	395	758	— 363	532,0	1.020,0	— 488,0
9. Total des transactions courantes	**9.023**	**13.751**	**— 4.728**	**7.433**	**15.400**	**— 7.967**	**8.219,5**	**17.027,1**	**—8.807,6**
B. Mouvements de capitaux à long terme :									
1. Capitaux privés	1.030	227	+ 803	1.303	1.354	— 51	1.335,0	1.700,0	— 365,0
2. Capitaux officiels	150	115	+ 35	800	15	+ 785	2.220,0	94,0	+2.126,0
3. Total	**1.180**	**342**	**+ 838**	**2.103**	**1.369**	**+ 734**	**3.555,0**	**1.794,0**	**+1.761,0**
C. Solde final	**10.203**	**14.093**	**— 3.890**	**9.536**	**16.769**	**— 7.233**	**11.774,5**	**18.841,6** (b)	**—7.067,1**

Source : Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

(a) Ne comprend pas, pour 1953 et 1954, notamment les marchandises entrées en U. E. B. L. pour travail à façon, d'une valeur de l'ordre de 2,5 milliards de francs (estimation pour 1953).

(b) Y compris un poste d' « Erreurs et omissions » de 20,5 millions de francs.

global des transactions courantes du Congo Belge et du Ruanda-Urundi se maintiendra dans les prochaines années et qu'il sera encore couvert par un appel à des capitaux publics; à moins de larges développements nouveaux, dont certains sont d'ailleurs à l'étude, le capital privé ne jouera qu'un rôle limité dans la couverture du déficit.

De toute façon, la balance des paiements témoigne d'une économie toujours fortement axée sur les échanges extérieurs.

LISTE
DES TABLEAUX STATISTIQUES (1)

Pages

AGRICULTURE.

Superficies cultivées. Recensements des 15 mai 1949, 1952, 1953 et 1954 31-32
Production agricole 34
Evolution des rendements de certaines cultures. Production moyenne par hectare 35
Cheptel 36
Importations et exportations de produits agricoles 39
Importations et exportations de produits des cultures 40
Importations et exportations de produits horticoles 41

ASSURANCES.

Assurances sur la vie. Réserves mathématiques 253
Assurances sur la vie. Primes encaissées 254
Assurances sur la vie. Valeurs représentatives 254
Opérations de capitalisation 255
Opérations de capitalisation. Valeurs représentatives 256
Prêts hypothécaires 257
Prêts hypothécaires par intervention. Valeurs représentatives 257
Assurance obligatoire des transporteurs par véhicules automobiles en 1954 258
Assurance obligatoire des transporteurs par véhicules automobiles. Valeurs représentatives des réserves techniques 259

BENELUX.

Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L. Valeur 390
Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas. Valeur 391
Coefficients de couverture du commerce extérieur de l'U.E.B.L. et des Pays-Bas . . . 391
Importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation 396
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Produits agricoles 397
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Poissons 397
Exportations de l'U.E.B.L. vers les Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation 398
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Principaux produits industriels 398
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Produits finis industriels 399
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Produits sensibles 399

CHÔMAGE. (Voir Emploi et Chômage).

---

(1) Par ordre alphabétique des rubriques principales.

Signification des signes employés dans les tableaux :
.. Non disponible;
— Nul ou négligeable;
/ Moyenne.

Pages

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'U.E.B.L.

Commerce spécial en quantité et en valeur 326
Indices du volume et de la valeur moyenne à l'importation et à l'exportation 332
Importations suivant l'usage et le degré de transformation des produits 333
Exportations suivant l'usage et le degré de transformation des produits 335
Exportations par secteur industriel. Répartition approximative 337–338
Analyse de la balance commerciale suivant les sections du Tarif douanier 339
Importations et exportations de produits agricoles 39
Importations et exportations de produits des cultures 40
Importations et exportations de produits horticoles 41
Importations et exportations de poisson 43
Production, importations et exportations de gaz 59
Importations et exportations de produits sidérurgiques 69
Exportations de métaux non ferreux. Métaux bruts et ouvragés 72
Importations de métaux non ferreux. Minerais, métaux bruts et ouvrages 73
Industrie des fabrications métalliques. Commandes et expéditions 74
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Valeur 80-81
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Quantités 82-83
Importations des principales matières premières destinées à l'industrie chimique 88
Importations de produits chimiques 89
Exportations de produits chimiques 90
Industries du papier et des arts graphiques. Importations et exportations 95
Importations et exportations de ciment, ouvrages en pierre, en verre et en céramique . . 99
Importations et exportations de matières textiles 107
Importations de produits textiles 108
Exportations de produits textiles 109
Importations de produits d'alimentation et produits connexes 117
Principales exportations de l'industrie alimentaire et des branches connexes. 118
Importations et exportations de diamants 120
Importations et exportations de peaux et cuirs et d'ouvrages en peau 122
Importations et exportations de tabacs bruts et de tabacs travaillés 123
Importations et exportations de bois et d'ouvrages en bois 125
Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Valeur 390
Coefficients de couverture du commerce extérieur de l'U.E.B.L. et des Pays-Bas . . . 391
Importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation 396
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Produits agricoles 397
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Poissons 397
Exportations de l'U.E.B.L. vers les Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation 398
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Principaux produits industriels 398
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Produits finis industriels 399
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Produits sensibles 399
Commerce extérieur de l'U.E.B.L. avec le Congo Belge et le Ruanda-Urundi. Valeur 405
Importations en U.E.B.L. des principaux produits en provenance du Congo Belge et du Ruanda-Urundi 406
Principales exportations de l'U.E.B.L. vers le Congo Belge et le Ruanda-Urundi. Valeur 408-409
Balance des paiements du Congo Belge et du Ruanda-Urundi envers l'U.E.B.L. 414
Importations par pays de provenance 341
Principales importations en provenance des Etats-Unis 343
Exportations par pays de destination 345
Principales exportations vers les Etats-Unis 347
Importations, exportations et balance commerciale apparente par zone monétaire en 1953 et 1954 349
Evolution des échanges avec les pays de l'Union Européenne de Paiements 350

Pages

Importations, exportations et balance commerciale par zone monétaire en 1937, 1949, 1951, 1952, 1953 et 1954 352-353
Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.L. en 1953 et 1954 356-359-361

CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI.

Commerce extérieur de l'U.E.B.L. avec le Congo Belge et le Ruanda-Urundi. Valeur. 405
Importations en U.E.B.L. des principaux produits en provenance du Congo Belge et du Ruanda-Urundi 406
Principales exportations de l'U.E.B.L. vers le Congo Belge et le Ruanda-Urundi. Valeur 408-409
Répartition proportionnelle des échanges du Congo Belge et du Ruanda-Urundi en 1953 et 1954. 410
Balance des paiements du Congo Belge et du Ruanda-Urundi envers l'U.E.B.L. 414

CONSOMMATION.

Ventes à la consommation. Indices par secteur et par catégorie d'articles 317
Ventes à la consommation en 1954 318
Ventes à la consommation en 1954. Produits alimentaires 319
Consommation. Par catégorie de produits 320
Ventes à tempérament en 1954. Nombre de contrats et crédits accordés par nature des marchandises 321
Ventes à tempérament en 1954. Retards de paiement de trois termes échus et plus. . . 322

DISTRIBUTION.

Entreprises commerciales. Effectifs assujettis à la sécurité sociale 154
Entreprises commerciales. Personnel assujetti à la sécurité sociale 155
Cartes professionnelles pour étrangers. Répartition géographique 157
Cartes professionnelles pour étrangers. Activités économiques d'après la nature de la profession 158
Cartes professionnelles pour étrangers. Activités économiques d'après la branche professionnelle 158
Inscriptions et radiations au Registre du Commerce 159
Sociétés commerciales belges et congolaises ayant leur principale exploitation en Belgique 161
Déclarations de faillite et concordats judiciaires 162
Ventes à la consommation 163
Indice du chiffre d'affaires des grossistes en alimentation générale à clientèle indépendante 163
Recettes du Timbre et des taxes assimilées au Timbre 164
Caisse Nationale de Crédit Professionnel. Crédits accordés 165

EMPLOI ET CHÔMAGE.

Population active. Estimation 9
Main-d'œuvre civile. Répartition par branche d'activité 10
Main-d'œuvre salariée occupée. Répartition par branche d'activité 12
Personnel occupé et journées prestées dans l'industrie et le commerce. Ouvriers et employés assujettis à la sécurité sociale 14
Journées (contrôlées) perdues par suite de chômage partiel et accidentel en 1954 15
Ouvriers et heures-ouvriers dans certains secteurs. Ensemble des établissements sans distinction du nombre d'ouvriers occupés 18
Ouvriers et heures-ouvriers dans certains secteurs. Etablissements occupant 10 ouvriers et plus 19
Nombre de journées perdues et contrôlées 20
Moyennes journalières du nombre de chômeurs complets contrôlés en 1954 21
Tendance fondamentale du chômage en 1954 22
Répartition par âge des chômeurs complets 23

Pages

Répartition des chômeurs complets selon la durée du chômage 24
Répartition par province des chômeurs complets contrôlés 25
Répartition du chômage par branche professionnelle 25

FINANCES DE L'ÉTAT.

Exécution des budgets de 1949 à 1954 par exercice 183
Exécution des budgets de 1949 à 1954 par année civile 184
Dépenses budgétaires par principaux chapitres 185
Dépenses budgétaires 186
Recettes fiscales ordinaires 190
Recettes fiscales ordinaires. Répartition par catégorie de recettes 192
Accises 193
Recettes du Timbre et des taxes assimilées au Timbre 194
Evolution de la situation de Trésorerie en 1954 195
Dette publique 197

FINANCES DES PROVINCES ET DES COMMUNES.

Budgets et comptes communaux 200
Budgets provinciaux pour 1953 et 1954 201
Rendement probable des impositions provinciales d'après les budgets de 1952, 1953 et 1954 pour l'ensemble des provinces 202
Répartition des dépenses provinciales. Exercices 1948 à 1954 203
Budgets communaux pour 1953 et 1954 203
Ressources des communes centralisées au Crédit communal 204
Additionnels communaux à la contribution foncière 205
Crédits et subventions aux administrations locales 205
Répartition des dépenses communales. Exercices 1952 à 1954 206

FINANCES PRIVÉES. (Voir Monnaie et Crédit).

INDUSTRIE.

Indices annuels et trimestriels de l'activité industrielle 48, 49
Balance charbonnière 51
Production de charbon par bassin. 53
Main-d'œuvre et rendement dans les mines de houille 53
Subsides à la production charbonnière 55
Energie électrique disponible 56
Production, importations et exportations de gaz 59
Distribution publique de gaz 60
Production et consommation de produits pétroliers 62
Bilan énergétique 64
Production sidérurgique 67
Importations et exportations de produits sidérurgiques 69
Production de métaux non ferreux 70
Exportations de métaux non ferreux. Métaux bruts et ouvrages 72
Importations de métaux non ferreux. Minerais, métaux bruts et ouvrages 73
Industrie des fabrications métalliques. Commandes et expéditions 74
Industrie des fabrications métalliques. Expéditions totales 76
Industrie des fabrications métalliques. Indice du volume des expéditions 78
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Valeur 80-81
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Quantités 82-83
Industrie des fabrications métalliques 85
Importations des principales matières premières destinées à l'industrie chimique 88
Importations de produits chimiques 89
Exportations de produits chimiques 90

Pages

Production de quelques secteurs de l'industrie chimique 92
Production de papier et de carton 94
Industries du papier et des arts graphiques. Importations et exportations 95
Production de ciment 96
Production de l'industrie de la terre cuite 97
Production des carrières 98
Importations et exportations de ciment, ouvrages en pierre, en verre et en céramique. . 99
Production de chaux, calcaire et dérivés 100
Production de l'industrie céramique 101
Stocks de tissus. Situation au 31 décembre 104
Production textile 105
Production des tissages 105
Importations et exportations de matières textiles 107
Importations de produits textiles 108
Exportations de produits textiles 109
Activité des laiteries et fromageries 116
Importations de produits d'alimentation et produits connexes 117
Principales exportations de l'industrie alimentaire et des branches connexes 118
Activité dans quelques branches de l'industrie alimentaire 119
Importations et exportations de diamants. 120
Production de cuirs finis et de chaussures 121
Importations et exportations de peaux et cuirs et d'ouvrages en peau 122
Industrie du tabac. Quantités mises en œuvre 123
Importations et exportations de tabacs bruts et de tabacs travaillés 123
Ventes de l'industrie transformatrice du bois 124
Importations et exportations de bois et d'ouvrages en bois 125
Estimation de la consommation d'eau industrielle en 1954. Origine et localisation par arrondissement administratif 127
Estimation de la consommation d'eau industrielle en 1954. Origine et destination . . . 128
Estimation de la consommation d'eau industrielle en 1954. Origine et localisation par bassin hydrographique 128

INVESTISSEMENTS.

Évolution des investissements en 1953 et en 1954. Estimation de la différence, en pour-cent par rapport à l'année précédente, de la valeur des investissements. 312

LUXEMBOURG (Grand-Duché de).

Indices de la production industrielle 377
Production sidérurgique 378
Production agricole 379
Indice du coût de la vie 380

MONNAIE ET CRÉDIT.

Évolution du stock monétaire 210
Avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique 213
Situation à l'Union Européenne de Paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise 215
Créance de la Belgique sur l'U.E.P. 217
Situation globale des banques 219
Réescompte du portefeuille commercial par les banques privées 220
Crédits consentis par les banques privées au secteur privé 221
Crédits bancaires aux entreprises et particuliers 222
Marché de l'argent au jour le jour 224
Crédits consentis au secteur public par la Banque Nationale de Belgique 227

Pages

Crédits consentis au secteur privé par la Banque Nationale de Belgique 228
Portefeuille effets commerciaux de la Banque Nationale. Répartition selon la provenance 229
Principales modalités de l'épargne privée 229
Appels nets de capitaux en Belgique. 230
Emissions du secteur public en Belgique 231
Emissions nettes des sociétés industrielles et commerciales belges 232
Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises. Répartition d'après le centre d'activité 233
Indices des cotations des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers 235
Bourse de Bruxelles. Volume des opérations 237
Cours et rendement des principaux types d'obligations. 240
Rendements des emprunts d'Etat ou garantis par lui 241
Opérations de portefeuille du Fonds des Rentes 242
Evolution du montant des inscriptions hypothécaires 243
Caisse Générale d'Épargne et de Retraite. Mouvement de l'épargne des particuliers . 244
Caisse Générale d'Épargne et de Retraite. Relevé général des placements 246
Crédits ouverts par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie en vertu de la loi du 7 août 1953 247
Crédits professionnels accordés par la Caisse Nationale de Crédit Professionnel 248
Répartition des crédits accordés par la Caisse Nationale de Crédit Professionnel en 1954 249
Financement des opérations de l'Institut National de Crédit Agricole en 1954 250

PAYS-BAS.

Formation et utilisation du produit national 381
Indices de la production et de l'emploi dans l'industrie 382
Indices de production par industrie 382
Estimation des récoltes 383
Nombre de chômeurs 383
Valeur des importations par pays de provenance 384
Valeur des exportations par pays de destination 385
Commerce extérieur 386
Coefficients de couverture du commerce extérieur 386
Réserves de change 387
Consommation des particuliers 389
Salaires et Prix 389
Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Valeur 390
Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas. Valeur 391
Coefficients de couverture du commerce extérieur de l'U.E.B.L. et des Pays-Bas . . . 391
Importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation 396
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Produits agricoles 397
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Poissons 397
Exportations de l'U.E.B.L. vers les Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation. 398
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Principaux produits industriels 398
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Produits finis industriels 399
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Produits sensibles 399

PÊCHE.

Arrivages de poissons 42
Importations et exportations de poisson 43

POPULATION.

Naissances, décès et accroissement démographique 3

Pages

Mouvement de la population en 1954 5
Population active. Estimation 9
Main-d'œuvre civile. Répartition par branche d'activité 10

PRIX.

Indices des prix et des salaires dans quelques pays 263
Indices des prix de gros 269
Indices partiels des prix de gros 271
Indices des prix de gros des produits industriels 272
Indices des prix de gros des produits importés 273
Indices des prix de gros des produits indigènes 274
Indice des prix de détail 276
Evolution des prix de détail par groupe de produits 277
Subsides aux produits alimentaires et industriels 278

PRODUCTION (Voir Industrie, Agriculture).

RÉMUNÉRATIONS.

Montant total des rémunérations déclarées à la sécurité sociale 284
Evolution des indices des rémunérations moyennes, des salaires conventionnels et des prix de détail 285
Indices officiels des salaires horaires normaux, du gain net et du salaire-coût en 1954 . . 287
Indices officiels des salaires horaires normaux en 1954 d'après le degré de qualification et l'âge 288
Indices trimestriels des salaires de l'industrie. Situation en décembre 289
Incidence des charges sociales patronales sur les rémunérations brutes 295
Répartition des ressources de la sécurité sociale entre les organismes distributeurs. . . . 295

REVENUS (Voir Rémunérations, Revenus des Sociétés).

REVENUS DES SOCIÉTÉS.

Rendement des sociétés par actions belges et congolaises 297
Rendement comparé des sociétés par actions belges et congolaises d'après le lieu de leur principale exploitation 299
Résultats des sociétés par actions belges et congolaises 300
Evolution des bénéfices nets et des dividendes mis en paiement. Sociétés ayant leur principal siège d'exploitation en Belgique 302–303
Evolution des rendements de la dette obligataire et de l'autofinancement net. Sociétés ayant leur siège d'exploitation en Belgique 304–305

SALAIRES. (Voir Rémunérations).

TOURISME.

Capacité de logement de l'industrie hôtelière en Belgique 168
Recettes et dépenses du tourisme et des voyageurs. Répartition par devises 170
Répartition des nuitées par pays de provenance 172
Répartition des nuitées par saison 173
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 173
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux 174
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Ligne maritime Ostende-Douvres 175
Etablissements de vacances populaires 176

TRANSPORTS.

Trafic global de marchandises par charges complètes. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 129

Pages

Transport de marchandises par charges complètes suivant la nature du trafic. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 130
Transport de voyageurs. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 131
Trafic total. Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux 133
Transports fluviaux. Trafic global 135
Transports fluviaux. Répartition du trafic suivant sa nature 135
Transports fluviaux. Répartition du trafic suivant la nature des marchandises. 136
Transports fluviaux. Trafic par bassin 137
Situation de la flotte intérieure de bateaux de charge 138
Parc de certaines catégories de véhicules à moteur 139
Situation de la marine marchande belge 141
Nature de la flotte belge 142
Indices des frets 143
Trafic international au port d'Anvers 144
Trafic international au port de Gand 146
Trafic international aux ports de Bruges et de Zeebrugge 147
Trafic international au port de Bruxelles 148
Trafic commercial des aérodromes belges. 149
Trafic de la Sabena 150
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 173
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux 174
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Ligne maritime Ostende-Douvres 175

UNION EUROPÉENNE DE PAIEMENTS.

Situation des pays membres de l'Union Européenne de Paiements 366
Évolution des échanges avec les pays de l'Union Européenne de Paiements 350

LISTE DES GRAPHIQUES (1)

Pages

BENELUX.

Principaux fournisseurs de l'U.E.B.L. 392
Principaux fournisseurs des Pays-Bas 393
Principaux clients de l'U.E.B.L. 394
Principaux clients des Pays-Bas 395

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE.

Commerce spécial. Valeur 330
Commerce spécial. Quantité 331
Commerce et solde des balances commerciales de l'U.E.B.L. avec la zone U.E.P. et la zone dollar 351
Principaux fournisseurs de l'U.E.B.L. 392
Principaux clients de l'U.E.B.L. 394

CONSOMMATION.

Ventes à la consommation 318

EMPLOI.

Volume de l'emploi des ouvriers dans l'industrie 17

FINANCES DE L'ÉTAT.

Recettes fiscales de l'État. 191
Dette publique 198

INDUSTRIE.

Balance charbonnière 52
Balance du coke de four 58
Evolution de la consommation d'énergie au cours des années 1949 à 1954 65
Sidérurgie. Production et personnel occupé 67
Industrie des métaux non ferreux. Production totale et personnel occupé 70
Industrie de métaux non ferreux. Produits bruts 71
Industrie des fabrications métalliques. Expéditions totales et personnel occupé 75
Industrie de l'azote. Production et personnel occupé. 92
Industrie du papier et du carton. Production et personnel occupé 94
Industrie du ciment. Production et personnel occupé 97
Industrie du verre. Production et personnel occupé 102
Industrie textile. Filatures 103
Industrie textile. Tissages 104
Production textile. Coton 111

(1) Par ordre alphabétique des rubriques principales.

Production textile. Laine 112
Production textile. Lin. 113
Production textile. Rayonne 114
Bonneterie. Production et personnel occupé 115

MONNAIE ET CRÉDIT.

Stock monétaire à la disposition de l'économie belge 211
Principaux déterminants de la tendance sur le marché monétaire 225
Indices des cours des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers 236
Bourse de Bruxelles. Activité 238
Rendement des principaux types d'obligations 239
Versements et remboursements sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne 245

PAYS-BAS.

Principaux fournisseurs des Pays-Bas 393
Principaux clients des Pays-Bas 395

POPULATION.

Répartition de la population par groupe d'âges 4

PRIX.

Indices des prix de gros 270
Indices des prix de gros des produits industriels 272
Indices des prix de gros des produits importés et indigènes 274
Indices des prix de gros des produits industriels importés et indigènes 275
Indices des prix de détail 276

TRANSPORTS.

Transport de marchandises par charges complètes. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 131
Transports fluviaux. Marchandises transportées 136
Trafic maritime au port d'Anvers 145
Trafic maritime au port de Gand 147

CARTE

Direction et importance des mouvements migratoires entre provinces de 1948 à 1954. 7

LISTE DES ABRÉVIATIONS

BENELUX	Union Économique Belgo-Néerlando-Luxembourgeoise.
B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail (O.N.U.).
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Commission Economique pour l'Europe (O.N.U.).
C.G.E.R.	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
COFINEX	Comité Consultatif de Coordination du Financement à Moyen Terme des Exportations.
D.I.A.	Deutscher Innen- und Aussenhandel.
EXIMBANK	Export-Import Bank.
FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agricultural Organization. (O.N.U.).
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
F.N.A.M.I.	Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité.
F.O.A.	Foreign Operations Administration.
G.A.T.T.	General Agreement on Tariffs and Trade.
I.A.T.A.	International Air Transport Association.
I.B.L.C.	Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.
I.C.A.	International Cooperation Administration.
I.N.C.A.	Institut National de Crédit Agricole.
I.N.R.	Institut National de Radiodiffusion.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
I.R.E.S.	Institut de Recherches Économiques et Sociales (Louvain).
I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
M.S.A.	Mutual Security Agency.
O.B.C.E.	Office Belge du Commerce Extérieur.
O.C.C.H.	Office Central de Crédit Hypothécaire.
O.C.C.L.	Office Central des Contingents et Licences.
O.C.R.A.	Office Commercial du Ravitaillement.
O.E.C.E.	Organisation Européenne de Coopération Economique.
O.N.D.A.H.	Office National des Débouchés Agricoles et Horticoles.
O.N.P.C.	Office National du Placement et du Chômage.
O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
O.T.A.N.	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.
R.T.T.	Régie des Télégraphes et Téléphones.
SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de Fer Belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.C.V.	Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.
SOBELAIR	Société Belge de Transport par Air.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne de Paiements.
U.R.S.S.	Union des Républiques Socialistes Soviétiques.
U.S.A.	United States of America.

INDEX ALPHABÉTIQUE (1)

Pages

A

Abaca 107
Abrasifs 100
Accessoires métalliques du bâtiment 49, 77, **84**
Accidents de travail 294
Accise (Droits d')
(voir Droits d'accise)
Accord international de l'Etain 267
— international du Sucre 268
Accords de commerce 328
— de paiements 216, **328**, 362
Acide sulfurique 91
Acier . . . . . XI, XII, 49, **66**, 266, 267, 325, 330, 337, 369, 398, 409
Aciérie de moulage 49, **76**
Actions (voir Revenu du capital)
Adjudications (Benelux) 376
Aérodromes . . . . . XII, 148
Affrètements à temps 143
Agence européenne de Productivité . 153, 367
Agriculture IX, 16, **29**, 137, 154, 158, 265, 285, 290, 294, 296, 311, 333, 376
— Luxembourg (Grand-Duché) 377
— Pays-Bas 381
Aidants 167, 290
Aide américaine 183, 187, **247**, 371
Alcool 89, 119, 193, 319
Alimentation . . 16, 48, **116**, 128, 137, 154, 158, 164, 234, 238, 249, 285, 289, 301, 315, 316, 333, 338, 344, 398, 408
Allocations aux chemins de fer 132
— de chômage 292, 296
— familiales 290, 293
— de la mère au foyer 291
— d'orphelins 290
— de vacances 176, 293
Allumettes 16, 48, **93**, 408
Aluminium 49, **70**, 267, 342, 409
Ameublement (voir Meubles)
Amidon **117**, 408
Ammoniaque 91

Pages

Appareils d'allumage 193
— divers 49, **79**, 407
— électriques . . XII, 79, **87**, 316 337, 342
— de levage 49, **87**
— de manutention 87
— ménagers . 76, 79, **87**, 316, 328
— d'optique 343
— de pesage 49, **87**
— de précision 79
— à pression 84
— de prothèse 293
— de radio 79, **87**
— scientifiques et de précision 81, 405
— téléphoniques 151
— de télévision 75, **87**
Ardoises 48, **98**
Armes 49, 77, **88**, 337, 405
Articles pour fumeurs 164, 316
— ménagers **87**, 321
— de mode 154, 158
— de sport et de voyage 317, 328
Artisanat 46, 158, 303
Artistes 15, 156
Arts graphiques 16, **95**, 280, 285, 301, 408
— et précision 14, 154, 158, 289
Assistance publique 204
Assujettis à la sécurité sociale 155, 167
Assurance maladie-invalidité . . 93, 187, 282, **292**, 296
— privée 10, 235, **253**, 306, 316, 414
— des transporteurs par véhicules automobiles 257
— sur la vie 243, **253**, 306
Augmentations de capital 160, 233
Autobus 86, 132, 139, 174, 258, 321
Autocars 86, 175, 258
Automobiles XII, XIII, 16, 47, 49, 76, **86**, 101, 171, 194, 257, 267, 306, 313, 321, 337, 342, 409
Autorisations de bâtir 95
— de transport 139

(1) Les chiffres en grasses renvoient à la mention principale.

Pages

Avances sur fonds publics 228
Avions 79, 150, 337, 343
Avoine **31**, 37, 342
Avoirs bancaires
(voir Monnaie et Crédit)
— des particuliers en comptes chèques postaux 200, 210
— en or et devises 214, 362
Azote 16, 48, **91**

B

Balance charbonnière 51
— du coke de four 58
— commerciale 334, 339, **348**
— commerciale Pays-Bas 387
— commerciale entre l'U.E.B.L. et le Congo Belge 404
— des paiements 169, 207, 209, 212, 214, 223, **354**, 364
— des paiements Pays-Bas 387
— des paiements entre l'U.E.B.L. et le Congo Belge **412**
Balances automatiques 79, 87
Bananes 407
Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi 360, 404
— Internationale de Reconstruction et de Développement (B.I.R.D.) 200, 360
— Nationale de Belgique (B.N.B.) 207, **226**, 283
— des Règlements Internationaux (B.R.I.) 360
Banques privées 16, 208, **218**, 234, 286, 301, 361
Bas 110
Bateaux 86, 138
Bateliers 165, 290, 294
Bâtiment (voir Construction).
Baux à ferme 265
Bénéfices des sociétés (voir Revenus du capital).
Benelux XIV, 110, 189, 194, 212, 282, 283, 325, 327, 360, **375**
Benzol 93
Bétail 36
Béton **100**, 142
Betteraves fourragères 33
— sucrières **33**, 40, 134
Beurre XIV, 29, **36**, 265, 276, 319, 342, 396
Bière 119, 193, 319, 376
Bilan énergétique 63
Bimbeloterie 98
Bitume 62
Blé **30**, 268, 344

Pages

Bois 16, **124**, 154, 234, 267, 270, 275, 285 287, 289, 302, 315, 338, 342, 407
— de mine 124
Boissellerie 124
Boissons 16, 128, 193, 319, 338, 344, 396, 398, 408
Bonneterie 16, 49, 103, 106, **114**, 280, 317, 342, 409
Boulangerie 87, 317
Boulonnerie 84
Bourses des valeurs mobilières XIV, 209, **234**, 296
Bouteilles **102**, 330
Bovidés . . . . . X, 36
Brai 93
Brasserie 48, 87
Briques **97**, 275, 281, 287, 289, 337, 408
Broderies 108
Brosserie 124
Budget . . . . . XV, **181**, 195
— des communes 181, **200**
— Luxembourg (Grand-Duché) . . 380
— Pays-Bas 388
— des provinces 181, **200**
Bureau International du Travail 283

C

Cabillaud 42
Câbles 79, 87
— métalliques 84
Caboteurs **144**
Cacao **119**, 264, 268, 276, 344, 407
Cadmium 406
Cadres 126
— métalliques 84
Café . . . 189, 194, 264, 268, 276, 344, 407
Caisse autonome des Dommages de Guerre 231
— Générale d'Epargne et de Retraite (C.G.E.R.) 143, **243**, 311
— nationale de Compensation des Allocations familiales 291
— Nationale de Crédit Professionnel (C.N.C.P.) 165, **248**
— nationale de l'Invalidité 293
— nationale des Pensions de Retraite et de Survie 186
— de Péréquation des Ferrailles importées 369
Caisserie 124
Calcaire 48, **100**
Calendrier horticole **29**, 265
Camions 134, 139, 321
Canaux **137**, 313

Pages

Caoutchouc 16, **88,** 91, 93, 128, 267, 269, 315, 338, 342, 407
Capitalisation 255
Carbonates 100
Carbure de calcium 91
Cargos 141
Carottes 32
Carreaux de revêtement et de pavement . 101
Carrières XIII, 16, 48, **98,** 128, 134, 137, 154, 270, 289, 306
Carrosserie 86
Cartes professionnelles pour étrangers . . 156
Carton 14, 48, **94,** 270, 287, 346, 398, 408
Centimes additionnels (voir Finances publiques).
Centrales téléphoniques 152
— thermiques minières 371
Centres nationaux de Productivité 153
Céramique 16, **100,** 128, 154, 287, 289, 306, 338, 405, 409
Céréales **30,** 340, 143, 266, 268, 342
Chaloupes 86
Chalutiers 86
Chantiers fluviaux 86
Chanvre 32, 48, 110, **113,** 409
Chapellerie 108
Charbon XIV, 16, **50,** 57, 63, 129, 136, 265, 278, 319, 325, 336, 342, 367, 371, 396, 398
Charbonnages XV, 11, **48,** 128, 154, 234, 238, 247, 278, 286, 289, 301, 315, 368
— marginaux 54
Charges sociales 290
Charpentes 49, **84,** 337
Chaudières **84,** 337, 407
Chaudronnerie 49
Chaussettes 110
Chaussures 16, 47, 49, **121,** 158, 281, 287, 317, 320, 328, 338, 342, 346, 405, 409
Chaux 16, 48, **100,** 128, 306, 408
Chemins de fer 12, 129, 145, 146, 147, 148, 313
— vicinaux **133,** 174
Chemiserie 317
Cheptel 36, 38
Chèques postaux (voir Office des Chèques postaux).
Chevaux 36, 73, 38
Chicorée 29, 33, 37, 40
Chiffres d'affaires 162
Chimie (Industrie) XII, 16, 47, 48, **88,** 128, 136, 154, 234, 238, 270, 273, 275, 281, 301, 315, 337, 342, 344, 397, 407
Chocolat 276
Chômage . . IX, **20,** 167, 281, 292, 296, 329
— Pays-Bas 383
Choux-fleurs 41

Pages

Cigares **123,** 189, 290, 319
Cigarettes **124,** 319
Cigarillos **123,** 319
Ciment 16, 49, **96,** 234, 281, 287, 289, 292, 306, 338, 398, 408
Circulation monétaire 209
— routière 138
Citrons 189
Citrus 41
Classes moyennes 153, 250
Coco 107, 115
Cocons 48
Coefficients de couverture des banques 199, 208, 223
Coke 16, 49, **57,** 128, 265, 275, 289, 338, 371, 398
Colis 130
Colonie (voir Congo Belge).
Colons 403
Colorants **93,** 270, 342
Colza 32
Combustibles . 50, 333, 336, 343, 396, 408
Comité belge pour la Distribution . . . 153
— Consultatif de Coordination du Financement à Moyen Terme des Exportations (COFINEX) 226
— pour le Développement du Commerce de la Commission Economique pour l'Europe 328
— des Ministres (Benelux) 375
— de la Productivité commerciale . . 153
Comités de Frêts 137
Commandes « off shore » 194
Commerce 11, 153, 286, 290, 311
— ambulant 159
— extérieur XIII, 29, 38, 45, 160, 209, 216, 234, 301, **325,** 363, 375
— de détail . . . **160,** 234, 249, 307
— extérieur entre l'U.E.B.L. et le Congo Belge **403,** 410
— extérieur Pays-Bas 384
— de gros **160,** 234, 249, 301
— intérieur (voir Distribution).
— intra-Benelux 390
— intra-européen 364
— spécial (voir Commerce extérieur).
Commissariat général au Tourisme . . 167, 176
Commission bancaire 225, 229
— des Statistiques et Indices des Salaires 282
Commissions paritaires 280
Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.) XI, XIII, 50, 54, 66, 91, 189, 194, 265, 278, 283, 325, 336, 358, **367**

Pages

Communications 16, **129**
Concordat préventif à la faillite 160
Confection (voir Vêtement).
Conférence européenne des Ministres des Transports 370
Confitures 16, 48, **119**, 320
Congés d'ancienneté 293
— payés 175, **296**
Congo Belge 187, 189, 346, 357, 360, **403**
Conseil central de l'Economie 153
— consultatif du Commerce extérieur 329
— national du Travail 280
— professionnel de la Distribution. 153
Conseils d'Entreprises 280
Conserves **119**, 344
Consommation . . . X, 46, **315**, 332
— Pays-Bas 390
Constitutions de sociétés 160, **233**
Construction 13, 16, 45, **95**, 137, 154, 187, 234, 238, 243, 249, 267, 280, 285 286, 289, 294, 313, 315, 316
— aéronautique . . . 77, 79, 86
— automobile 49, **86**
— électrique. 49, **87**
— mécanique XII, 49, 77, **87**, 289
— métallique **79**, 289
— navale XII, 84, 138, 247, 348
Contingents 265
Contrat d'emploi 280
— de travail 280
Contre-plaqué 126
Contribution foncière **193**, 202, 204
— nationale de crise . . . 188, **193**
Contributions directes 188, **191**
Conventions collectives 280
Convertibilité des monnaies . . 211, 354, 365
Coopération économique internationale . 363
Coopératives 162, 316
Copal 407
Corderie 103
Cosmétiques 89
Cotisations à la sécurité sociale . . . 284, 295
Coton 48, 106, **110**, 115, 268, 344, 406
Couleurs **89**, 190, 328, 405
Coût de la vie (voir Indices).
— de la production 46
Couverts 79, 84
Couvertures 103, 110, 112
Crédit . . . . . IX, **207**
— agricole 245, 249
— artisanal 165, 168
— bancaire 195, **220**
— à la batellerie sinistrée 165
— au colonat 403
— aux classes moyennes 250

Pages

Crédit communal de Belgique . . . 204, 231
— à la consommation. 321
— à la construction 245
— à la distribution 164
— d'escompte 228, 246
— à l'exportation 226, 247
— hypothécaire 243, 245, 250
— à l'industrie 246
— d'investissements (voir aussi Investissements) 168, 247, 248
— à la marine 143, 247
— de participation 187
— professionnel 165, **248**
— de réescompte 223, 329
— de réescompte 208, 220, 223
— de restauration . . 160, 185, 247, 253
— au secteur privé XV, 207, 220
— à l'U.E.P. 199, 209, 216, 328, 351, 357, 361
Crédits en accords de paiements . . 209, 217
Crème 116, 319
— glacée 119
Crevettes 42
Cristal 102
Crustacés 42, 117
Cuir 16, 48, **121**, 128, 136, 154, 270, 275, 285, 287, 289, 315, 320, 330, 338, 344 398, 405, 408
Cuivre . XII, 49, **71**, 267, 344, 404, 409
Cultures **30**, 40
Cycle du porc. 36
Cycles 77, **86**, 337, 343, 409
Cyclo-moteurs 86

D

Débarquements maritimes 144, 146
Décapants 93
Déclaration commune sur la Productivité 280
Défense nationale 186, 312
Denrées alimentaires (Voir Alimentation)
Dentelles 108, 116
Dépenses (voir Finances Publiques)
— touristiques 169
Dépôts bancaires 218
Détergents . . . . . XII, 93
Dette des communes 205
— des provinces 202
— publique . . . . . XV, 185, 187 **196**, 208, 241, 358
— Pays-Bas 388
Diamant 16, **120**, 315, 336, 344
Diesel-oil 61
Dissolutions de sociétés 160
Distillation de la houille 48
Distillerie 48, 128

Pages

Distribution . . . . . X, **153,** 316
Dividendes (voir Revenus du Capital)
Dockers 16
Dolomies 48, **100**
Domaine public
(voir Budget, Investissements)
Dommages de guerre . . 140, 148, 165, 168
199, 247, 250
Donations 357, 358, 414
Droits d'accise 123, 189, **194,** 376
— de douane . . 189, **193,** 327, 363, 365
— d'enregistrement 189, **194**
— de Timbre 189, **194**
— de tirage 196, 216, 227
Durée du travail 280, 282

E

Eau - Approvisionnement 126
— Distribution 16, 238
Eaux minérales 193, 376
Electricité 14, 49, 56, **63,** 128, 234, 238
289, 301
Electrification des chemins de fer 174
Electrodes 84
Electronique 76, 79, **87**
Elevage 35, 38
Embarquements maritimes 144, 146
Emboutissage 49, **84,**
Emissions privées . . . . XV, **232,** 301, 415
— publiques . . . XV, 182, 198, 218,
231, 360, 413
Emploi (voir aussi Industrie) . . XIV, **11,**
46, 155, 167
— Pays-Bas 384
Employés 13, 280
Emprunts publics
(voir Emissions publiques)
Emulsionnants 93
Encaisse-or 183, 214
Energie 46, **50,** 315
— nucléaire 267
Engrais . . . . . XI, XII, 30, 37, **91**
270, 337, 342, 405
Enregistrement (Droits d')
(voir Droits d'enregistrement)
Ententes et concentrations 372
Entreprises commerciales 155
— de films et théâtres 307
— immobilières et financières . . 301
Epargne 177, 230, **243,** 316
Epeautre 33
Escompte (Taux d')
(voir Taux d'escompte)
Escourgeon 34
Essence . . . . . XIII, **61,** 139, 189, 194

Pages

Estampage 49, **84**
Estropiés et mutilés 294
Etablissements commerciaux (voir Entreprises commerciales)
— de vacances populaires . . 176
Etain 49, **72,** 267, 346, 404
Etalement des congés payés 177
Etrangers 156
Explosifs 405, 408
Export-Import Bank 360
Exportations (voir aussi Industrie) XIII, 38,
42, 130, 135, 144, 146, 208,
226, 247, 315, 325, 331, **336**
355
— Congo Belge 407
— Pays-Bas 385
— de produits stratégiques . . . 328

F

Fabrications métalliques XII, 16, 47, 49,
74, 234, 249, 270, 275, 301, 315, 337
396, 397
Faïence **100,** 290
Faillites (Déclarations de) 160
Farine **119,** 320, 338, 344, 408
Farineux 30
Fécule 119
Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal) 74
— des Industries Belges . 283, 295, 340
Fer (voir Sidérurgie)
Fer-blanc **68,** 267
Ferraille **66,** 265, 267, 368
Fèveroles 31
Feuillards 68
Fibranne **106,** 114
Fibres artificielles 103, **106,** 114, 342
— dures 48, **113**
— libériennes **112**
Filatures (voir Textiles)
Fil à coudre 116
Fils isolés 79
Finances communales 200, **203**
— de l'Etat 181
— Luxembourg (Grand-Duché) . . 378
— Pays-Bas 387
— provinciales 200
— publiques . . . . . XV, 181
Fiscalité (voir Finances publiques)
Fleurs 41
Flotte aérienne 150
— fluviale 138
— marchande 247
— maritime 141
— de pêche 42, 247

Pages

Foin 35
Fonderie 49, 76, **84**, 289
Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes 143, 247
— d'Assistance publique 204
— du Commerce extérieur 329
— des Communes 204
— Monétaire International (F.M.I.) 196 216, 227
— National d'Assurances Maladie-Invalidité (F.N.A.M.I.) (voir Assurance Maladie-invalidité)
— national d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs 199
— national de Retraite des Ouvriers mineurs 291
— des Provinces 202
— publics 222, 227
— des Rentes . . 208, 224, 227, 231, 241
— spécial et temporaire des Routes . . 140
Fonte (voir Sidérurgie)
Forces armées 10
Forges 49, **84**
Fourrages 40
— herbacés 35
Fourrures 281, 321, 344
Frais de production agricole 37
Frets aériens 148
— ferroviaires 129, 134
— fluviaux 137, 370
— maritimes . . . XI, 50, 142, 266, 413
Fromage 36, 119
Froment . . 29, **30**, 37, 40, 268, 278, 344
Fruits **41**, 342, 408
Fuel-oil 61

G

Gains 284, 286
Gants 122
Gas-oil 61
Gaz . . 16, **59**, 63, 128, 234, 289, 306, 320
— Distribution 16
— de pétrole 61, 63
General Agreement on Tariffs and Trade (G.A.T.T.) 327, 374
Génératrices d'électricité 79
Gens de maison 15
Germanium 72
Glaceries **101**, 237
Glucose 193
Glycérine 93
Goudron brut 92
Graines 117, 343
— oléagineuses 33
Graisses 16, 333, 338, 344
— comestibles 117

Pages

Grand-Duché de Luxembourg 376
Grands magasins à rayons multiples . 162, 316
Granit 48, **98**
Gravier 100
Grès 48, **98**
Grèves 279
Grisou 59

H

Habillement (voir Vêtement)
Harengs 42
Haricots 33
Hauts fourneaux 68
Hélicoptères 150
Horlogerie 83, 337, 405
Horticulture 285
Hôtels . . . . . XIII, 16, **158**, 167
Houblon 34
Huile . . 16, 48, 128, 136, 333, 338, 406
— animale 117
— d'arachides 265, 406
— de lin 120
— minérale . . XIV, 61, 90, 193, 398
— de palme 406
— végétale 91, 117, 190
Hypothèques 243, 250, 256

I

Importations Congo Belge 404
— Pays-Bas 384
Importations (voir aussi Industrie) XIII, 38 42, 130, 135, 144, 146, 194, 226, 325, 331 **336**, 355
Impôt d'assainissement monétaire . . 183, 187
— complémentaire personnel 193
Impôts (voir Finances publiques).
Imprimerie 234, 280, 289
Indémaillable 399
Indemnité-gel 292
Index (voir Indice).
Indice de l'activité industrielle . IX, **47**, 363
— du chiffre d'affaires des grossistes en alimentation générale 163
— du commerce intra-Benelux . . . 391
— des cotations de la Bourse . . 235, 236
— de la consommation aux Pays-Bas . 389
— du coût de la vie au Grand-Duché de Luxembourg 378
— de l'emploi dans l'industrie aux Pays-Bas 382
— des frets 143
— du gain net 287
— partiel des industries extractives . . 47
Indice partiel des industries manufacturières 47

Pages

Indice des prix de détail 162, **276**, 281, 285, 316
— des prix de gros 269, 271
— des prix de gros des produits importés 273
— des prix de gros des produits industriels importés et indigènes 275
— des prix de gros des produits indigènes. 274
— des prix de gros des produits industriels 272
— des prix aux Pays-Bas 389
— des prix et salaires dans quelques pays 263
— de la production agricole au Grand-Duché de Luxembourg 379
— de la production industrielle au Grand-Duché de Luxembourg . . 377
— de la production industrielle dans les pays de l'O.E.C.E. 363
— de la production industrielle aux Pays-Bas 382
— de la production sidérurgique au Grand-Duché de Luxembourg . . 378
— des recettes du Timbre et des taxes assimilées au Timbre 164
— des rémunérations moyennes . . . 289
— des salaires conventionnels 282, 285, 286
— du salaire-coût 287
— des salaires horaires normaux . 287, 288
— des salaires aux Pays-Bas 389
— des termes d'échanges 334
— trimestriel des salaires de l'industrie 282
— des ventes à la consommation. 163, 317
— de volume des expéditions des fabrications métalliques 78
— du volume à l'importation et à l'exportation 355
— du volume et des valeurs moyennes à l'importation et à l'exportation 330, 334 355

Industrie . . **45**, 311, 315, 332, 333, 363
— Luxembourg (Grand-Duché) . . 376
— Pays-Bas 380
Industries nouvelles. . . 47, 93, 114, 188
Inscriptions hypothécaires 243
Installations pour diverses industries . . . 77
— pour les entreprises d'extraction 87
— frigorifiques 87
Institut Belgo-Luxembourgeois du change (I.B.L.C.) 212, 329
— National de Crédit Agricole (I.N.C.A.). 249
— National de Radiodiffusion (I.N.R.) 175

Pages

Institut National de Statistique (I.N.S.) (voir les divers tableaux statistiques).
— de Recherches Economiques et Sociales de l'Université Catholique de Louvain (I.R.E.S.). 283
— de Réescompte et de Garantie (I.R.G.) 208, 222, 223, 228, 248, 329
Institutions paraétatiques d'épargne et de crédit 243
Instruction publique 202, 205
Instruments scientifiques et de précision. 79
Intégration européenne 354, 363
Intermédiaires 303
Investissements IX, 46, 75, 96, 106, 146, 168, 187, 188, 232, 234, 247, 248, **311**, 331, 358, 368, 371
— Pays-Bas 380
Ivoire 407

J

Jouets 317
Jute . . . 48, 103, 106, **113**, 115, 268, 409

K

Kérosène 62

L

Laine 48, 103, 106, 110, **111**, 115, 268, 342, 409
Lait . . . . . XIV, 36, 38, 102, 116, 265, 319, 342, 396
— concentré 119
Lavettes 110
Légumes. **34**, 40, 41, 338, 344, 346, 408
Légumineuses 33
Libération des échanges . . . XIV, 212, 327, 363, 375
Librairie 21, 303, 317, 321, 346, 408
Licences d'importation et d'exportation . 330
Liège (Articles en). **124**, 339, 405
Lignite 372
Limitations aux échanges 330
Lin . . . 33, 37, 40, 48, 103, 110, **112**, 280, 346, 409
Lingerie 108
Livres (voir Librairie)
Locomotives **79**, 133
Logement à bon marché 176
Logements ouvriers 373
Loi De Taeye. 96
Loterie coloniale 412
Lubrifiants 62, 333
Lupin 31

Pages

Lustrerie 316
Luxembourg (Grand-Duché) 376
Luzerne 34

M

Machines XII, 16, 76, **79,** 340, 344, 407
— agricoles 79, **87**
— de bureau 79
— frigorifiques 79
— hydrauliques 86
— pour diverses industries 87
— motrices 86
— outils 87, 337, 407
— pneumatiques 86
— textiles **87,** 337, 410
Magasins à succursales **162,** 316
Main-d'œuvre **9,** 373
— étrangère 54
— salariée 9, 12
Maïs 33
Maladie (voir Assurance maladie-invalidité)
Maladies professionnelles 294
Malt **117,** 408
Mandarines 189
Manganèse 406
Marbre 48, **98,** 289
Marchands ambulants
(voir Commerce ambulant)
Marché des acceptations 224
— de l'argent . 196, 207, **218,** 225, 246
— du « call money » 223
— des capitaux XIV, 196, 208, 227, **229,** 245, 360
— des capitaux Pays-Bas 388
— hors banque 225, 248
— hors compensation 224
— des valeurs mobilières 234
Margarine 16, 48, **128,** 319
Marine marchande 141
Marins 291, 294
Matériaux de construction XII, 16, **96,** 190, 270, 315, 338, 408
Matériel agricole 30, 37, **87**
— de chemins de fer et des tramways 75, **86**
— électrique . . . **87,** 340, 346, 405
— de réfrigération 87
— de téléphonie 79
— de transport XII, 49, 79, **86,** 321, 337, 346, 405, 407
Matières grasses 93, 270
— plastiques . . . . . XII, 93
Mazout 139, 319
Mécanisation agricole 29
Médicaments 89

Pages

Menuiserie 124
Mercure 207
Métallurgie 16, **66,** 129, 136, 238, 285, 315, 336
Métaux . . . . . XI, 49, **66,** 154, 270, 346, 404, 407
— non ferreux XII, 16, 47, 49, **70,** 267, 270, 275, 289, 301, 328, 337 346, 398
— précieux 71
Méteil 31
Meubles 14, **126,** 154, 289, 316, 342
Meules 100
Meunerie 48
Migrations 6, 9, 372
Minerais (voir aussi Métallurgie) 14, 129, 136, 270, 371, 404
Mines (voir Charbonnages)
Mineurs 11, 54, 291, 292, 293
Minoterie 117
Mollusques 42
Monnaie et Crédit 207
— Pays-Bas 387
Monnaie fiduciaire 208, 211
— scripturale 208, 211
Mortalité 4
Moteurs électriques 79
Motocyclettes **86,** 139, 194, 321
Motorisation agricole 29
— de la flotte fluviale 138
— de la flotte maritime 141
Moulure 126
Moutons 37
Munitions 49, 77, 337, 405

N

Natalité 4
Navets 34
Navigation côtière 142
— à la cueillette 143
— intérieure **135,** 145, 146, 147, 148
— maritime **140,** 144, 146, 147, 148
Navires 76, **141,** 144, 337
Nitrates 30
Noix de palmistes 406
Nuitées 170
Nylon 114

O

Obligations (voir Revenus du capital).
Œufs 29, 37, 38, 265, 276
Office belge pour l'Accroissement de la Productivité 47, 153, 183
— Central de Crédit Hypothécaire (O.C.C.H.) 250

Pages

Office Commercial du Ravitaillement (O.C.R.A.) 38, 249
— des Chèques Postaux . . . 200, 210
— national pour l'Achèvement de la Jonction Nord-Midi 313
— national du Ducroire 329
— National du Placement et du Chômage (O.N.P.C.) 11
— National de Sécurité Sociale (O.N.S.S.) 13, 283
— Régulateur de la Navigation Intérieure (O.R.N.I.) 137
Oignons 41
Opérations en compte capital 358
— invisibles 357
— sur marchandises 355
— de la Trésorerie 195
— triangulaires 355
Or 406
Oranges 189
Organisation de l'économie 280
— Européenne de Coopération Economique (O.E.C.E.) XIII, 11, 153, 282, 325, 327, 363
— Internationale du Travail . . 282
Orge **33**, 37, 268
Os 88
Outils 337
Outillage diamanté 87
Ouvriers (voir Emploi, Chômage).

P

Paiements intra-européens (voir Union Européenne de Paiements)
Paille 37, 41
Panneaux de revêtement 126
Pantoufles . . . 16, 49, **121**, 287, 317, 320
Papeterie 317
Papier . . XII, 16, 47, 48, **94**, 128, 154, 234, 267, 270, 275, 285, 287, 289, 301, 315, 338, 342, 397, 398, 405, 408
Paquebots 141
Parfumerie **89**, 317, 405
Parqueterie 126
Pâte de bois 95
Pâtures 35
Pavés 98
Pays-Bas 380
Peaux 14, **121**, 154, 270, 287, 289, 315, 338, 344, 398, 405, 407
Pêche 10, **42**, 143, 281
Pécule d'ancienneté 293
— familial de vacances 292, 293
Pelleteries 121
Peluche 116

Pages

Pensions . . 9, 23, 185, 284, **291**, 293, 296
Péréquation charbonnière 54, 265, 278, 358, 368, 372
— des frets fluviaux 370
— des prix de la ferraille . . . 369
Perles 339
Permis de travail 11, 156
Pétrole . 49, **61**, 190, 315, 336, 344, 354
Pétroliers 141
Phosphates 30, **88**, 100, 346
Photographie 14
Pierres **98**, 405, 408
Plan décennal 360, 413
— Marshall (voir Aide américaine)
— Schuman (voir Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier)
Plantes industrielles 33, 40
— ornementales 41
— racines 33
— tuberculifères 33
Plants 37
Plaques de transport 139
Plastiques (voir Matières plastiques)
Plâtre 100
Plomb . . . . XII, 49, **71**, 238, 267, 343
Pneumatiques **93**, 320
Poils 121
Pois 33, 40
Poissons **42**, 117, 397, 408
Politique aérienne 151
— agricole . . . . . X, **29**, 376
— commerciale 375
— commerciale commune Benelux 375
— ferroviaire 132, 134
— financière 207
— fiscale 188
— fluviale 137
— de main-d'œuvre 11
— maritime 143
— monétaire 207
— des prix 264
— routière 140
Pommes de terre . X, **33**, 37, 41, 276, 320
Pompes 76
Ponts 49, **84**, 337
Population 3
— active 9
— active Pays-Bas 383
— Congo Belge 403
Porcs **36**, 37, 38
Porcelaine **100**, 290
Porphyre 48, **98**
Ports . . . . . XIII, **144**, 285, 357
Potasse 30
Poteries 101
Poudre de lait 36, **119**

Pages

Poudre à tirer 89
Prairies 35
Prélèvements C.E.C.A. 371
Prestations d'intérêt public en cas de conflit social 281
— sociales 290, 291
Prêts hypothécaires (voir Hypothèques)
Prévisions budgétaires (voir Budget)
Primes d'assurances 254
— de construction 96
— de fin d'année 284
— à la production 284, 286
— de qualité 50, 265
Prix (voir aussi Industrie) 45, 207, 263, 325, 334, 355
— agricoles IX, 29, **37,** 265, 267, 269, 334
— de détail . . . . . IX, 276
— de direction . . . . X, 29, 32, 265
— de gros . . . . . IX, 269
— horticoles 41
— industriels 270
— Luxembourg (Grand-Duché) 378
— mondiaux 266
— Pays-Bas 388
— touristiques 170
— de zone 265, 368
Production agricole . . . . . IX, **30,** 364
— industrielle **45,** 207
— Luxembourg (Grand-Duché) . 376
— Pays-Bas 380
Productivité XII, 46, 54, 96, 121, 126 133, 153, 280, 367
Produit national 315
— national Pays-Bas 381
Produits chimiques (voir Chimie)
— cinématographiques 90
— étirés à froid 84
— horticoles 41
— laitiers 342
— laminés à froid 84
— pharmaceutiques . . . **93,** 342, 407
— photographiques XII, **93,** 328, 337
— réfractaires **100,** 330
— sensibles 398
Protocole agricole 29, 265
Punga 407
Pyrites 88

Q

R

Raboterie 126
Radiodiffusion 175
Raffineries de pétrole **63,** 336
Rails 68
Rayonne 48, 106, **114,** 207, 270, 346, 399

Pages

Réarmement 187
Recettes budgétaires (voir Budget).
— portuaires 357
— touristiques 169, 357
Réduction de la durée du travail 282
Rééducation professionnelle 293
Rééquipement (voir Investissements).
Réductions de capital 160
Réescompte 222, **223**
Régie des Télégraphes et Téléphones (R.T.T.) 152
— des Voies aériennes 151
Régions touristiques 171
Registre du Commerce 159
Réglementation des changes . . 329, 360, 375
— du chômage . . 11, 22, 292
— des échanges 212, 355
— de l'emploi 11
— des prix 264
Relations du travail 279
— économiques de la Belgique avec le Congo Belge et le Ruanda-Urundi 403
— commerciales entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et les Pays-Bas 390
Remorques 86
Rémunérations . . . . . IX, XIV, 279, 334
— Luxembourg (Grand-Duché) 378
— Pays-Bas 389
Rendement agricole 30
— des sociétés (voir Revenus du capital).
Réparateurs de navires 15
Réparation de navires 84
Répartition géographique du commerce spécial 340
Reports et avances sur titres 221
Réserves de change . . . 208, 211, 355, 364
— de change Pays-Bas 387
— mathématiques 243, **253,** 306
Restaurants 15, 158, 167, 317
Restrictions à l'importation 330
Retenues à l'exportation . 209, 216, 218, 221
Revendications de salaires 281
Revenu national 196
Revenus . . . . . XIV, 279
— du capital . . XIV, 193, 357, 413
— des sociétés 296
Riz 265, 277
Rotin 124
Routes **140,** 171, 202
Ruanda-Urundi (voir Congo Belge).
Ruban 116

Pages

S

SABENA . . . . . XIII, 150
Sable 48, **100**
Saboterie 124
Sainfoin 34
Salaire conventionnel 283
— coût 287, 290
— horaire normal 283, 284
— minimum 281
Salaires (voir Rémunérations).
Saumon 265, 277
Sarrasin 31
Savon **89**, 342, 343, 405
Schistes de terril 52, 96
Scooters **86**, 321
Scories 89
Sécurité sociale 185, **290**
Seigle **33**, 342
Sel **88**, 343, 408
Semences 30, 37
Services 10, 11, 356
Sidérurgie XI, XV, 16, 47, 49, **63**, 66, 128, 234, 275, 287, 289, 301, 337, 346, 368, 398, 410
Sièges 126
Sirop 193
Sisal **107**, 268
Société Belge du Transport par Air (SOBELAIR) 151
— de Crédit au Colonat 403
— Nationale des Chemins de Fer Belges (S.N.C.B.) 129, **133**, 174, 177, 187, 199, 231, 313
— Nationale de Chemins de Fer Vicinaux (S.N.C.V.) **174**, 231
— Nationale de Crédit à l'Industrie (S.N.C.I.) 143, 209, 217, 231, **246**
— Nationale de Crédit Professionnel. 231
— nationale de Distribution d'Eau. 231
— nationale des Habitations à Bon Marché 187
— nationale de la Petite Propriété terrienne 187
Sociétés de capitalisation 243, 255
— coloniales. . . . 232, 235, 296, 298
— commerciales 160, 296
Soie **106**, 268, 346
Soins personnels 16
Somme totale brute des salaires 284
Soufre 88, 343, 408
Stimulants 48
Stock de charbon XI, 11, 45, 50, 129, 143, 328
— de coke 57
— de matières premières 207, 354

Pages

Stock monétaire 207, 209
Stocks de sécurité. 329
Subsides à l'agriculture 29
— aux charbonnages. 54
— aux communes 204
— à la création de maisons de vacances 176
— à l'exportation 327, 330
— à l'importation 326
— aux prix 265, 277
— à la production laitière 119
Subventions 187
Sucre 33, **119**, 193, 268, 320, 338, 344, 408
Sucreries 48
Superficie cultivée. 30
Sylviculture 10
Synthèse 63

T

Tabac 16, 32, 48, **123**, 154, 164, 193, 285, 289, 303, 315, 316, 319, 333, 338, 343, 396, 398, 407
— à priser 123
Tannerie 16, 287
Tapis 103, 111, 115, 399
Tarif national de l'électricité 57
Tarifs douaniers (voir Droits de douane)
— des transports 370
Taux d'échanges (voir Termes d'échanges)
— d'escompte XV
— de frets 357
— d'intérêt 199, 231, 239
— de réescompte de l'I.R.G. 226
— de remplacement de la population . 4
Taxe sur les bénéfices 188
— de circulation 192
— communale 205
— de consommation 192, 194
— de facture 190
— à l'importation 365
— de luxe 190, 194
— mobilière 188, 193
— d'ouverture des débits de boissons fermentées 193
— professionnelle 192
— provinciale 202
— spéciale sur les huiles minérales . . 194
— de transmission 189, **194**, 264
— de transport 132, 193
Taxes (voir Finances publiques)
Taxis 140, 258
Teintures (voir Colorants)
Télégraphes et Téléphones 151
Telex 151
Termes d'échanges XIII, 208, 334, 355, 364
— Pays-Bas 385

Pages

Terre cuite . . 16, 49, **97,** 128, 290, 303
Textiles X, 16, 48, **102,** 128, 136, 154, 158, 234, 238, 249, 270, 275, 280, 285, 289, 301, 315, 316, 321, 328, 330, 336, 342, 397, 405, 407
Thé 268
Timbre et taxes assimilées au Timbre 164, 189, **194**
Tissage (voir Textiles)
Tissus 103, 112
— d'ameublement 116
— élastiques 116
Tôle 49, 68, **76,** 84, 407
Tomates 41
Tonnellerie 124
Torchons 110
Touries 102
Tourisme . . XII, 140, **167,** 286, 303, 356
— Pays-Bas 383
— social 175
Tourteaux **117,** 406
Trafic aérien . . . . . XIII, 148
— ferroviaire **129,** 174
— fluvial 135
— intérieur 130
— maritime **140,** 175
— routier 130, **138,** 175
— des vicinaux 133
Tramping 143
Tramways 133
Transactions courantes 355
Transferts de capitaux 358, 413
Transit . 130, 135, 144, 146. 148, 190, **340**
Transports XIII, XV, 16, 65, **129,** 234, 235, 249, 281, 285, 286, 287, 289, 301, 313, 357, 370
— par air **148,** 190
— ferroviaires XIII, **129,** 174, 313, 370
— fluviaux . . . . . XIII, 135
— par mer **140,** 175
— Pays-Bas 382
— à prix réduit **132,** 174, 177
— par route . XIII, **138,** 175, 257
Travail à façon 357, 414
Travailleurs (voir Emploi, Chômage)
— à domicile 292
— frontaliers 10
— indépendants 10, 290
— saisonniers 10, 296
Travaux publics 95, 98, 137, 140, 151, 187, 202, 205, 289, 313, 358
Tréfilerie 49, **76,** 275
Trèfle 34
Troc **340,** 361
Tubes **84,** 337

Pages

Tuiles **101,** 337
Tuyaux 68, **79,** 337

U

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (U.E.B.L.) 325
— Economique Belgo-Néerlando-Luxembourgeoise (voir Benelux).
— Européenne de Paiements (U.E.P.) 199, 212, 214, 328, 348, 355, 356, 365, 412
Urena 407

V

Vacances d'ancienneté 282
— payées 293
Vaches **36,** 344
Valeurs mobilières (voir Bourses, Emissions).
— représentatives des sociétés d'assurances 255
Vannerie 124
Véhicules . . . . . XII, **86,** 139, 193, 409
Vélocipèdes 79, 321
Vélomoteurs 139, 321, 342
Velours 116
Ventes à la consommation 162, 316
— à tempérament 164, 221, 321
Vernis **89,** 190, 328, 405, 408
Verre 16, 49, **101,** 128, 154, 275, 289, 306 328, 338, 342, 405, 408
Verreries 237
Vesces 31
Vêtement 14, 49, 105, 115, 154, 158, 281, 285, 316, 320, 321, 343, 409
Viande 29, 36, 38, 119, 278, 319, 338, 408
Vin 117, 193, 319
Vis 84
Vitesse de la circulation de la monnaie . . 207
— de rotation des dépôts à vue . . . 218
Voies hydrauliques 137, 313
Voitures privées 139
Volaille 37

W

White spirit 62

Y

Yogourt 119

Z

Zinc . . . . . XII, 49, **72,** 267, 346, 404
Zone monétaire (voir Commerce extérieur).

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVERTISSEMENT VII

INTRODUCTION IX

PREMIÈRE PARTIE : Population et Emploi

CHAPITRE PREMIER. — POPULATION 3

§ 1. — *Evolution générale* 3

§ 2. — *Evolution régionale* 4

CHAPITRE II. — POPULATION ACTIVE, EMPLOI, CHÔMAGE 9

SECTION I. — POPULATION ACTIVE 9

SECTION II. — EMPLOI SALARIÉ 11

§ 1. — *Politique de main-d'œuvre* 11

§ 2. — *Evolution de l'emploi* 12

1. — Main-d'œuvre salariée 12

2. — Main-d'œuvre assujettie à la sécurité sociale 13

a) Evolution générale 13

b) Evolution régionale 13

3. — Emploi industriel (ouvriers) 16

SECTION III. — CHÔMAGE 20

§ 1. — *Evolution générale du chômage* 20

§ 2. — *Analyse du chômage* 22

1. — Par sexe 22

2. — Par âge 23

3. — Par durée 24

4. — Par région 24

5. — Par branche professionnelle 24

DEUXIÈME PARTIE : Production de biens et de services

CHAPITRE PREMIER. — AGRICULTURE ET PÊCHE 29

SECTION I. — AGRICULTURE 29

§ 1. — *Aperçu général* 29

§ 2. — *Production agricole pendant l'année culturale 1953/'54* 30

1. — Cultures 30

a) Céréales et farineux 30

b) Légumineuses cultivées pour la graine 33

c) Plantes industrielles 33

Pages

d) Plantes racines et tuberculifères 33
e) Prairies, pâtures et fourrages herbacés 35
2. — Elevage 35
§ 3. — *Prix agricoles* 37
§ 4. — *Commerce extérieur en produits agricoles* 38
1. — Produits de l'élevage 38
2. — Produits des cultures 40
3. — Produits horticoles 41
SECTION II. — PÊCHE MARITIME 42

CHAPITRE II. — INDUSTRIE 45

SECTION I. — APERÇU GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE. MESURES RÉGLEMENTAIRES 45
SECTION II. — EVOLUTION DE LA PRODUCTION PAR SECTEUR INDUSTRIEL. 50
§ 1. — *Energie et activités connexes* 50
1. — Charbon. 50
2. — Electricité 56
3. — Coke 57
4. — Gaz. 59
5. — Pétrole 61
6. — Bilan énergétique 63
§ 2. — *Métallurgie* 66
1. — Sidérurgie 66
2. — Métaux non ferreux 70
3. — Fabrications métalliques 74
a) Statistiques 74
b) Aperçu général 74
c) Evolution par secteur 84
§ 3. — *Industries chimique et du caoutchouc* 88
1. — Chimie minérale 91
2. — Chimie organique 93
3. — Produits chimiques divers 93
4. — Caoutchouc 93
§ 4. — *Industrie du papier* 94
§ 5. — *Industries de la construction, des matériaux de construction et secteurs connexes*. . . . 95
1. — Industrie de la construction 95
2. — Matériaux de construction et secteurs connexes 96
a) Ciment 96
b) Terre cuite 97
c) Produits des carrières 98
d) Chaux, calcaires et dérivés 100
e) Produits céramiques 100
f) Verre. 101
§ 6. — *Industrie textile* 102
1. — Aperçu général 102
2. — Aperçu par secteur 110
a) Coton 110

Pages

b) Laine 111
c) Fibres libériennes 112
d) Fibres artificielles 114
e) Bonneterie 114
f) Secteurs divers 115

§ 7. — *Industrie alimentaire et fabrications connexes* 116

§ 8. — *Industrie diamantaire* 120

§ 9. — *Industries diverses* 121

1. — Peaux, cuirs et chaussures. 121
2. — Tabac 123
3. — Bois 124

SECTION III. — APPROVISIONNEMENT EN EAU 126

CHAPITRE III. — TRANSPORTS 129

§ 1. — *Transports ferroviaires* 129

A. — Société Nationale des Chemins de Fer Belges 129
1. — Activité 129
2. — Politique ferroviaire. 132

B. — Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux 133
1. — Activité 133
2. — Politique ferroviaire 134

§ 2. — *Transports fluviaux* 135
1. — Activité 135
2. — Politique fluviale 137

§ 3. — *Transports routiers* 138
1. — Activité 138
2. — Politique routière 140

§ 4. — *Transports maritimes* 140
1. — Activité 140
2. — Politique maritime 143

§ 5. — *Activité portuaire*. 144
1. — Port d'Anvers 144
2. — Port de Gand 146
3. — Autres ports 147

§ 6. — *Transports aériens* 148
1. — Activité 148
2. — Politique aérienne 151

§ 7. — *Téléphones et télégraphes* 151

CHAPITRE IV. — DISTRIBUTION 153

§ 1. — *Répartition des entreprises de distribution* 155
1. — Entreprises commerciales 155
2. — Activités des étrangers dans le secteur de la distribution 156
a) Répartition géographique 156
b) Activités économiques exercées 157
3. — Commerce ambulant 159

Pages

§ 2. — *Natalité et mortalité des entreprises de distribution* 159
1. — Registre du Commerce 159
2. — Evolution des sociétés commerciales 160
3. — Faillites et concordats 160
§ 3. — *Chiffre d'affaires* 162
1. — Ventes à la consommation 162
2. — Recettes du Timbre et des taxes assimilées 164
§ 4. — *Crédit à la distribution* 164

CHAPITRE V. — TOURISME 167
§ 1. — *Intérêt économique du tourisme* 167
1. — Emploi et investissements 167
2. — Apport de devises 169
§ 2. — *Activité touristique* 170
1. — Résultats financiers de l'industrie hôtelière 170
2. — Influence sur les moyens de transport 173
§ 3. — *Tourisme social* 175
1. — Logement à bon marché 176
2. — Etalement de la période des congés payés 177
3. — Epargne en vue des vacances 177
4. — Transports à prix réduits 177

TROISIÈME PARTIE : Finances, Monnaie et Crédit

CHAPITRE PREMIER. — FINANCES PUBLIQUES 181

SECTION I. — FINANCES DE L'ETAT 181
§ 1. — *Situation budgétaire générale* 182
1. — Exécution des budgets ordinaires 182
2. — Exécution des budgets extraordinaires 187
§ 2. — *Politique fiscale* 188
1. — Contributions directes 188
2. — Droits de douane et d'accise 189
3. — Droits d'enregistrement 189
§ 3. — *Recettes fiscales* 190
1. — Contributions directes 191
2. — Droits de douane et d'accise 193
3. — Droits d'enregistrement 194
§ 4. — *Financement des opérations de la trésorerie* 195
1. — Généralités 195
2. — Développement de la dette publique 196
a) Dette intérieure 198
b) Dette extérieure 200

SECTION II. — FINANCES PROVINCIALES ET COMMUNALES 200
§ 1. — *Finances provinciales* 201
1. — Recettes des provinces 202
2. — Dépenses des provinces 202

Pages

§ 2. — *Finances communales* 203
1. — Recettes des communes 204
a) Recettes ordinaires 204
b) Recettes extraordinaires 205
2. — Dépenses des communes 205

CHAPITRE II. — MONNAIE ET CRÉDIT 207

SECTION I. — APERÇU GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE 207

SECTION II. — STOCK MONÉTAIRE ET RÉSERVES DE CHANGE 209
§ 1. — *Evolution du stock monétaire* 209
§ 2. — *Réserves de change de la Banque Nationale de Belgique* 211
1. — Aperçu général 211
2. — Avoirs en or et en devises 214
3. — Financement interne des accords de paiements 216
a) Crédits U.E.P. 216
b) Crédits en accords de paiements bilatéraux 217

SECTION III. — MARCHÉ DE L'ARGENT 218
§ 1. — *Banques de dépôts* 218
1. — Evolution des dépôts 218
2. — Evolution des crédits 220
a) Secteur privé 220
b) Secteur public 222
§ 2. — *Institut de Réescompte et de Garantie* 223
§ 3. — *Banque Nationale de Belgique* 226
1. — Crédits consentis au secteur public 226
2. — Crédits consentis au secteur privé 228

SECTION IV. — MARCHÉ DES CAPITAUX 229
§ 1. — *Emissions* 231
1. — Secteur public 231
2. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises . . 232
§ 2. — *Bourse des valeurs mobilières* 234
1. — Titres à revenu variable 234
2. — Titres à revenu fixe 239
§ 3. — *Inscriptions hypothécaires* 243
§ 4. — *Institutions paraétatiques d'épargne et de crédit* 243
1. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite 243
2. — Société Nationale de Crédit à l'Industrie 246
a) Crédits accordés 246
b) Financement des opérations 248
3. — Caisse Nationale de Crédit Professionnel 248
4. — Institut National de Crédit Agricole 249
5. — Office Central de Crédit Hypothécaire 250
a) Secteur ordinaire 250
b) Secteur « restauration » 250

CHAPITRE III. — ASSURANCES 253

Pages

§ 1. — *Assurances sur la vie* 253
1. — Réserves mathématiques 253
2. — Primes encaissées 254
3. — Valeurs représentatives 255
§ 2. — *Capitalisation* 255
§ 3. — *Prêts hypothécaires consentis par les entreprises privées de prêts hypothécaires* 256
§ 4. — *Assurance obligatoire de la responsabilité civile des transporteurs par véhicules automobiles* 257

QUATRIÈME PARTIE : Prix et Revenus

CHAPITRE PREMIER. — PRIX 263
SECTION I. — POLITIQUE DES PRIX 264
§ 1. — *Politique des autorités belges* 264
§ 2. — *Politique de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier à l'égard des prix belges* 265
SECTION II. — EVOLUTION DES PRIX 266
§ 1. — *Prix mondiaux* 266
§ 2. — *Prix de gros belges* 269
1. — Evolution par groupe de produits 269
2. — Analyse des prix des produits industriels d'après leur degré de transformation. 270
3. — Prix des produits importés et indigènes 273
§ 3. — *Prix de détail* 276
SECTION III. — SUBSIDES AUX PRIX 277
CHAPITRE II. — REVENUS 279
SECTION I. — RÉMUNÉRATIONS 279
§ 1. — *Relations du travail* 279
§ 2. — *Evolution des rémunérations* 282
1. — Sources statistiques 282
2. — Evolution de la somme totale brute des salaires 284
3. — Evolution des rémunérations brutes 286
4. — Evolution d'après le degré de qualification, le sexe et l'âge 286
5. — Différenciations régionales du niveau général des rémunérations 288
6. — Comparaison avec l'avant-guerre 289
§ 3. — *Prestations et charges sociales* 290
1. — Régime des travailleurs indépendants 290
2. — Régime des mineurs et des marins 291
3. — Régime général des ouvriers et employés 291
a) Prestations sociales 291
b) Cotisations 293
4. — Autres régimes 294
5. — Charges et ressources dans les régimes des travailleurs salariés 295
a) Incidence des charges sociales 295
b) Origine et répartition des ressources de la sécurité sociale 295
6. — Législation internationale 296

Pages

Section II. — Revenus des sociétés 296

§ 1. — *Aperçu général* 296

§ 2. — *Résultats des sociétés selon la localisation du siège d'exploitation* 298

1. — Sociétés belges 298

2. — Sociétés congolaises 298

§ 3. — *Résultats des sociétés exploitant en Belgique d'après la nature de l'activité* 301

CINQUIÈME PARTIE : Investissements et Consommation

CHAPITRE PREMIER. — INVESTISSEMENTS 311

CHAPITRE II. — CONSOMMATION 315

Section I. — Consommation des produits industriels 315

Section II. — Consommation des particuliers 316

§ 1. — *Ventes à la consommation* 316

§ 2. — *Consommation par catégorie de produits* 319

§ 3. — *Crédit à la consommation* 321

SIXIÈME PARTIE : Relations économiques extérieures

CHAPITRE PREMIER. — COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE 325

Section I. — Politique commerciale 325

Section II. — Évolution générale du commerce spécial 330

Section III. — Évolution des composantes du commerce spécial 336

§ 1. — *Importations* 336

§ 2. — *Exportations* 336

§ 3. — *Troc et transit* 340

Section IV. — Répartition géographique du commerce spécial 340

§ 1. — *Pays de provenance* 340

§ 2. — *Pays de destination* 344

Section V. — Balance commerciale 348

Section VI. — Balance des paiements 354

§ 1. — *Transactions courantes* 355

1. — Opérations sur marchandises 355

2. — Opérations invisibles 357

§ 2. — *Opérations en compte capital* 358

1. — Capitaux privés 358

2. — Capitaux officiels 360

§ 3. — *Opérations de financement* 361

CHAPITRE II. — COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE 363

Section I. — Coopération économique dans le cadre de l'Organisation Européenne de Coopération Economique 363

Pages

SECTION II. — COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER 367

§ 1. — *Marché commun des produits* 367

§ 2. — *Transports* 370

§ 3. — *Problèmes financiers* 371

§ 4. — *Ententes et concentrations* 372

§ 5. — *Problèmes sociaux*. 372

§ 6. — *Relations de la C.E.C.A. avec l'extérieur* 373

SECTION III. — UNION ÉCONOMIQUE BELGO-NÉERLANDO-LUXEMBOURGEOISE 375

§ 1. — *Evolution des négociations* 375

§ 2. — *Situation économique du Grand-Duché de Luxembourg* 376

§ 3. — *Situation économique des Pays-Bas* 380

1. — Production et emploi 380

2. — Commerce extérieur 384

3. — Finances 387

4. — Prix et salaires 388

§ 4. — *Relations commerciales entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et les Pays-Bas* 390

1. — Importations de l'U.E.B.L. 396

2. — Exportations de l'U.E.B.L. 397

3. — Produits sensibles 398

SEPTIÈME PARTIE : Relations économiques de la Belgique avec le Congo Belge et le Ruanda-Urundi

SECTION I. — LES BELGES AU CONGO ET AU RUANDA-URUNDI. 403

SECTION II. — RELATIONS COMMERCIALES ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMGEOISE ET LE CONGO BELGE ET LE RUANDA-URUNDI 403

§ 1. — *Evolution générale* 404

§ 2. — *Analyse par produit*. 404

1. — Importations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise 404

2. — Exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise 407

§ 3. — *Importance des échanges commerciaux entre l'U.E.B.L. et les territoires d'outre-mer* . 409

SECTION III. — BALANCE DES PAIEMENTS ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LE CONGO BELGE ET LE RUANDA-URUNDI 412

Liste des tableaux statistiques 417

Liste des graphiques 425

Carte 426

Liste des abréviations 427

Index alphabétique 429

Table des matières 441